



HAL
open science

Sociabilité et érudition locale : les sociétés savantes du département de la Manche, du milieu du XVIIIe siècle au début du XXe siècle

Guillaume Viel

► **To cite this version:**

Guillaume Viel. Sociabilité et érudition locale : les sociétés savantes du département de la Manche, du milieu du XVIIIe siècle au début du XXe siècle. Histoire. Normandie Université, 2017. Français. NNT : 2017NORMC023 . tel-01708330

HAL Id: tel-01708330

<https://theses.hal.science/tel-01708330v1>

Submitted on 13 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THESE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité Histoire Contemporaine

Préparée au sein de l'Université de Caen Normandie

Sociabilité et érudition locale : les sociétés savantes du département de la Manche, du milieu du XVIIIe siècle au début du XXe siècle. Tome I

**Présentée et soutenue par
Guillaume VIEL**

**Thèse soutenue publiquement le 18 décembre 2017
devant le jury composé de**

M. Dominique BARJOT	Professeur des Universités / Université Paris-Sorbonne (Paris IV)	Examineur
Mme Odile PARSIS- BARUBÉ	Maître de conférences HDR / Université de Lille 3	Rapporteuse
M. Cyril GRANGE	Directeur de recherche / Université Paris-Sorbonne (Paris IV)	Rapporteur
Mme Anne-Sarah BOUGLÉ-MOALIC	Docteure en Histoire contemporaine / Cheffe de projet, Conseil régional de Normandie	Examinatrice
M. Jean-Louis LENHOF	Maître de conférences / Université de Caen Normandie	Examineur
M. Michel BOIVIN	Professeur des Universités / Université de Caen Normandie.	Directeur de Thèse

Thèse dirigée par Michel BOIVIN, laboratoire C.R.H.Q.



Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement les personnes qui m'ont aidé pendant l'élaboration puis la rédaction de cette thèse.

En premier lieu mes remerciements vont à mon directeur M. le professeur Michel BOIVIN, pour son soutien, ses conseils et ses encouragements.

Au début de ce travail, j'ai bénéficié de l'attention, des suggestions et de la confiance de M. le professeur Jean-Pierre DAVIET. Je tiens à lui exprimer ici ma gratitude.

Je souhaite également remercier, pour l'aide qu'ils m'ont apportée au cours de mes recherches l'ensemble du personnel des Archives départementales de la Manche, M. Yves RENAULT, membre de la Société nationale académique de Cherbourg, et M. Francis RENOUF, membre de la Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

M^{me} Marie-Claude LENEVEU a bien voulu jeter un regard critique sur mon travail et je lui en suis particulièrement reconnaissant.

Pour leurs encouragements et leur assistance je remercie ma mère, M^{me} Maryvonne VIEL et ma compagne, M^{me} Annie LOCHON.

Je souhaite, pour conclure adresser mes pensées à mon père, Marcel VIEL†, ainsi qu'à Cécile LEPARQUIER†, Silvana GAZZOLI† et Pietro GAZZOLI†.

INTRODUCTION

Les sociétés savantes sont des associations structurées dont les membres, en fonction de leur formation ou de leur intérêt pour un domaine donné, se réunissent dans le but de présenter leurs travaux, d'échanger entre eux des informations et, dans une certaine mesure, de diffuser leurs connaissances auprès d'un public plus large.

Le mouvement académique trouve son origine, au moins étymologique, dans l'*accademia* florentine rassemblée autour de Marsile Ficcin (1433 – 1499) par le duc Cosme de Médicis (1439 – 1464). Cette école philosophique prend pour référence l'enseignement de Platon au sein de l'*Akademia*, du nom d'un parc situé sur le territoire de la cité d'Athènes. Prenant pour modèle cette fondation, l'appellation *Accademia* est utilisée par la suite par les sociétés savantes italiennes comme l'*Accademia dei Lincei* à Rome, fondée en 1603¹. En France, la fondation de l'Académie française² a suivi un chemin similaire. Un cercle d'érudits préexistant est pour ainsi dire officialisé lorsque le cardinal de Richelieu recrute l'ensemble de ses membres afin de former une compagnie de grammairiens. L'Académie française est ainsi fondée par un acte de Louis XIII daté du 29 janvier 1635. Pour reprendre les termes de Daniel Roche : « le pouvoir royal a en quelque sorte mis la main sur des sociétés privées pour leur conférer un rôle et pour leur donner une place dans une politique de « gouvernement de l'intelligence »³ ». Cette institution a, peu à peu, servi de modèle aux fondations provinciales ultérieures, tant sous l'Ancien Régime qu'au cours du XIX^{ème} siècle. Ces fondations nous sont connues par le biais de textes, d'une longueur variable, produits par les sociétés savantes elles-mêmes. On perçoit assez rapidement le défaut qui ici est susceptible de se faire jour : un attachement par trop respectueux à la personne d'illustres fondateurs amenant à une vision hagiographique. Ces travaux de type monographique sont cependant publiés par les sociétés en relation avec un événement marquant, comme l'anniversaire de leur création. Ainsi des groupements tels que la Société Académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (en 1899), la Société d'Emulation du Bourbonnais (1948) ou la Société Industrielle de Mulhouse (en 1926)

¹ <http://www.lincci.it/> (site en italien, consulté en juin 2013).

² <http://www.academie-francaise.fr/linstitution-lhistoire/les-grandes-dates> (consulté en juin 2013).

³ Daniel ROCHE, *Le siècle des Lumières en province, académies et académiciens provinciaux, 1680 – 1789*. Paris & La Haye : E.H.E.S.S. & Mouton, 1978, p. 18.

ont produit de tels travaux⁴. Il va de soi que ces exemples pourraient être multipliés à l'envi et que les sociétés manchoises n'échappent pas à ce penchant : il suffira de rappeler que la Société Académique de Cherbourg s'y est livrée il y a peu⁵. Toutefois, considérés d'un œil critique, de tels documents ont leur intérêt, d'autant qu'ils ont longtemps constitué la seule approche, au moins chronologique, de l'histoire des sociétés savantes. Tout au plus trouve-t-on quelques allusions dans les ouvrages d'histoire locale dus le plus souvent à ces mêmes érudits qui peuplent volontiers les séances de ces associations. Nous pouvons citer ici l'*Histoire du département de la Manche* d'André Dupont⁶. Après avoir cité, suivant leur date de fondation, les sociétés du département, il s'attarde sur quelques noms remarquables. D'un strict point de vue quantitatif, le chapitre consacré aux sociétés couvre 5 pages sur les 340 consacrées à la période s'étendant de 1789 à 1920. L'étude des sociétés savantes recueille donc peu d'attention jusqu'à une époque relativement récente. Ces lieux de sociabilité commencent à faire l'objet d'études universitaires spécifiques à partir des années 1970 qui voient la confirmation et le renouvellement d'un intérêt pour les formes de sociabilité. En France, l'ouvrage de Maurice Agulhon, *Le Cercle dans la France bourgeoise*⁷ apparaît comme un point de référence incontournable. Il pose dans son avant-propos la question de la sociabilité comme catégorie historique. Il met aussi en avant la dominante bourgeoise, définie par opposition à la noblesse et au peuple, qui forme l'essentiel du recrutement des cercles. Maurice Agulhon a divisé son travail sur les cercles en deux axes : l'histoire de l'institution dans un premier temps, l'analyse de l'institution dans un second temps. Le sujet des sociétés savantes est abordé dans cette seconde partie, particulièrement pour en faire une catégorie à part parmi la multiplicité des lieux de sociabilité qui se développent au cours du XIX^{ème} siècle. On peut distinguer dans sa recherche quelques caractéristiques applicables aux cercles,

⁴ Ces exemples sont rapportés par Jean-Pierre CHALINE dans *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*. Paris, Editions du C.T.H.S., 1995 (réédition au format de poche en 1998).

⁵ *Société Nationale Académique de Cherbourg, 1755 – 2005, commémoration du deux cent cinquantième, 3 & 4 juin 2005*. Marigny, Editions Eurocibles, 2005.

⁶ André DUPONT, *Histoire du département de la Manche*. Coutances, O.C.E.P., coll. « Rétrospectives normandes ». Les 9 tomes sont publiés entre 1975 et 1989. Le chapitre consacré à la vie intellectuelle et artistique au XIX^{ème} siècle est consultable dans le tome 9. Au sein de ce chapitre, les « sociétés savantes et l'érudition » occupent les pages 69 à 74.

⁷ Maurice AGULHON, *Le cercle dans la France bourgeoise : 1810 – 1848, étude d'une mutation de la sociabilité*. Paris, Armand Colin & Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, coll. « Cahier des Annales », 1977.

et par conséquent aux sociétés savantes. Ce sont des associations masculines, réservées à une catégorie de population disposant de temps libre et d'un revenu suffisant. D'un point de vue strictement chronologique, ce travail pionnier de Maurice Agulhon a été précédé, de très peu, par un colloque interdisciplinaire⁸ organisé en juin 1975 par le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (C.T.H.S.). Symboliquement, ce congrès est le 100^{ème}. Les contributeurs abordent, *a minima* en les survolant, les thématiques variées formant les objets de recherches et les activités des sociétés. Un simple survol de la table des matières permet de remarquer l'amplitude des sujets traités : les sciences⁹, en particulier les sciences naturelles, le patrimoine bâti¹⁰, les musées¹¹, la linguistique et les traditions¹², l'histoire¹³, la diffusion des sources historiques¹⁴, la géographie¹⁵, le droit¹⁶ et les relations de coopération entre sociétés¹⁷. L'article d'André Dubuc¹⁸, dont l'intérêt est d'autant plus évident pour notre étude qu'il traite de la Normandie, s'attarde sur la création, la typologie et le fonctionnement des sociétés savantes, l'exemple normand pouvant être assez aisément transposé au reste du pays. L'auteur n'hésite pas à rappeler les origines parfois anciennes de certaines sociétés de province. La thèse de Daniel Roche, publiée en 1978 et ayant pour titre *Le siècle des Lumières en province*,

⁸ *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire.* Paris, Bibliothèque Nationale, 1976.

⁹ Daniel ROCHE, « Les académies provinciales du XVIII^e siècle et la diffusion des sciences, *ibidem*, pp. 29 à 40 ; Yves LAISSUS, « Les sociétés savantes et l'avancement des sciences naturelles. Les musées d'histoire naturelle », *ibidem*, pp. 41 à 68.

¹⁰ Françoise BERCÉ, « Les sociétés savantes et la protection du patrimoine monumental », *ibidem*, pp. 155 à 168.

¹¹ Pierre MAROT, « Les musées des sociétés savantes », *ibidem*, pp. 145 à 154.

¹² Jean DELMAS, « Les sociétés savantes au service de la dialectologie et du folklore », *ibidem*, pp. 117 à 138.

¹³ Marc BOULOISEAU, « Les sociétés savantes et l'étude de la Révolution française », *ibidem*, pp. 99 à 108.

¹⁴ Robert-Henri BAUTIER, « L'apport des sociétés savantes à la publication des sources documentaires », *ibidem*, pp. 91 à 98.

¹⁵ Philippe PINCHEMEL, « Les sociétés savantes et la géographie », pp. 69 à 78.

¹⁶ Jean-François LEMARIGNIER, « Les sociétés savantes et l'histoire du droit », *ibidem*, pp. 109 à 116.

¹⁷ Marcel BAUDOT, « Trente ans de coordination des sociétés savantes (1831 – 1861) », *ibidem*, pp. 7 à 28 ; Robert-Henri BAUTIER, « La coopération entre sociétés savantes. Fédérations et colloques régionaux », *ibidem*, pp. 169 à 180.

¹⁸ André DUBUC, « Activité et évolution des sociétés savantes en Normandie », *ibidem*, pp. 103 à 120.

*académies et académiciens provinciaux, 1680 – 1789*¹⁹, développe ce sujet. L'objectif de ce chercheur est clairement exposé dès l'introduction. Il s'agit pour lui de répondre à un triple questionnement : « préciser les dimensions de la classe culturelle », « comprendre les motivations qui animaient la république provinciale des lettres » et « analyser un comportement dans ses manifestations et ses intentions »²⁰. Son étude reprend, au moins dans ses principes généraux, la grille d'analyse établie par Maurice Agulhon. En effet, dans un premier temps, Daniel Roche examine le développement chronologique du mouvement académique provincial : l'ordre des fondations, l'intégration de l'académie locale dans son environnement social et l'établissement de règles et de modèles en regard du pouvoir et du mouvement intellectuel par les académiciens. Dans un second temps, ce sont l'identité, les relations entre établissements culturels et le travail effectif des groupements qui sont abordés. Cette première étude sur les académies a initié d'autres travaux partiellement répertoriés par Stéphane Van Damme dans son article intitulé « La sociabilité intellectuelle. Les usages historiographiques d'une notion²¹ ». Peu de temps avant Daniel Roche, Charles-Olivier Carbonell s'était penché sur l'emprise des travaux sur l'histoire dans la culture savante du XIX^{ème} siècle²². Cet ouvrage d'historiographie est traversé par la présence continue des travaux publiés par les sociétés savantes pour la simple raison que ces associations hébergent ceux qui écrivent l'histoire avant que ne s'amorce la marche vers la scientificité de la discipline. Cet ouvrage pose un regard plus distancié sur les travaux d'histoire plus ou moins locale des érudits qui constituent à la fois les orateurs et le public de l'activité savante. Bien que s'attachant à une période relativement courte, sa grille d'analyse peut aisément être appliquée aux travaux des sociétés savantes, en particulier sa deuxième partie sobrement intitulée « histoire » qui pose la question de l'identification du XIX^{ème} siècle comme celui de l'histoire et celle des domaines alors abordés. Venant à la fois en prolongement et en complément des travaux qui l'ont précédé, l'ouvrage de Jean-Pierre Chaline, au cours des années 1990, a établi une synthèse des connaissances disponibles sur le sujet qui nous occupe

¹⁹ Daniel ROCHE, *Le siècle des Lumières en province, académies et académiciens provinciaux, 1680 – 1789*. Paris & La Haye : E.H.E.S.S. & Mouton, 1978 (réédition en 1989).

²⁰ *Ibidem*, pp. 9 et 10.

²¹ Stéphane VAN DAMME, « La sociabilité intellectuelle. Les usages historiographiques d'une notion. », *Hypothèses 1997/1*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 126.

²² Charles-Olivier CARBONELL, *Histoire et historiens. Une mutation idéologique des historiens français, 1865 – 1885*. Toulouse, Privat, 1976.

ici²³. En prenant comme champ d'étude l'ensemble du territoire français depuis la fin du Premier Empire jusqu'à la veille du second conflit mondial cet historien s'est confronté à une masse considérable de sources et de publications. Il est parvenu cependant à donner des sociétés savantes une définition satisfaisante. Il a également souligné la tendance de ces groupements à se présenter comme un corps structuré et strictement hiérarchisé, à décrire le type du membre des sociétés à travers son origine sociale, ses centres d'intérêt et son lieu de vie. Cet ouvrage fournit ensemble des pistes de réflexion et suffisamment d'exemples locaux pour pouvoir l'utiliser comme point de comparaison pour les sociétés manchoises. Ce livre peut être présenté à la fois comme un bilan des recherches déjà entreprises et comme un possible point de départ pour des études à venir, d'autant que Jean-Pierre Chaline établit les liens entre l'origine sociale des membres et leur appartenance à des assemblées érudites. On peut probablement y trouver un écho d'un précédent travail de sa plume, lequel portait sur les bourgeois de la cité rouennaise²⁴. Il permet également d'avoir une vue d'ensemble sur le sujet en décrivant le rôle que joue le C.T.H.S. dès sa création, de même que celui exercé par de fortes personnalités locales telles qu'Arcisse de Caumont dans ce qu'on pourrait appeler le Grand Ouest. Cet érudit, originaire de Bayeux, a fait l'objet dans *Les Lieux de mémoire*, la somme dirigée par Pierre Nora, d'un article de Françoise Bercé qui lui est spécifiquement consacré aux côtés d'autres communications citées dans cette thèse²⁵. Un colloque, tenu à Caen en juin 2001, sous la direction de Vincent Juhel²⁶, est venu développer l'analyse du rôle joué par ce personnage. Les études autour des sociétés savantes ne se sont cependant pas limitées à de grandes synthèses. Des recherches universitaires sont venues, petit à petit, apporter des compléments et des pistes de réflexion. Quelques études locales et limitées dans le temps ont ainsi été publiées. Nous avons particulièrement retenu l'étude de Gonzague

²³ Jean-Pierre CHALINE, *Op. Cit.*

²⁴ Jean-Pierre CHALINE, *Les Bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^{ème} siècle*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982. Quiconque voudra se pencher sur l'étude des sociétés savantes mettra à profit, en particulier, le chapitre VII portant sur l'« éducation et la culture bourgeoises » et plus particulièrement les pages 238 à 247 qui traitent très directement du sujet.

²⁵ Françoise BERCÉ, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes » ; Laurent THEIS, « Guizot et les institutions de mémoire » ; Thierry GASNIER, « Le local » ; Edouard POMMIER, « Naissance des musées de province » ; André CHASTEL, « La notion de patrimoine ».

²⁶ *Arcisse de Caumont (1801 – 1873) érudit normand et fondateur de l'archéologie française*. Textes recueillis et publiés par Vincent Juhel. Actes du colloque international organisé à Caen du 14 au 16 juin 2001, par la Société des antiquaires de Normandie. Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie – Tome XL. Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 2004.

Tierny, *Les Sociétés savantes du département de la Somme de 1870 à 1914*²⁷, et celle de Caroline Barrera, *Les Sociétés savantes de Toulouse au XIX^{ème} siècle*²⁸. La première de ces deux études s'est concentrée sur, d'une part, la vie et les activités des sociétés savantes et, d'autre part, sur la conception d'une analyse sociale du groupe constitué par les membres²⁹. La seconde poursuit une démarche similaire en l'adaptant à l'échelle d'une grande cité plutôt que de mener un inventaire des sociétés de l'ensemble du département. Le département de la Manche a de son côté fait l'objet d'une étude sur une société savante. Bernard Humbaire, sous la direction de Maurice Agulhon, a produit une thèse à propos de la Société d'Archéologie d'Avranches³⁰. Son travail visait moins à étudier à proprement parler cette société savante qu'à tenter de reconstituer son fonctionnement par l'utilisation des archives publiées par ladite société et de sources extérieures. Enfin, nous ne pouvons pas ne pas mentionner la thèse de François Guillet car, bien que les sociétés savantes ne soient pas l'objet principal de son travail, il leur accorde une place importante tant la place occupée par le milieu érudit normand dans la construction de l'identité locale est primordiale³¹.

A l'imitation de l'Académie sont donc fondées des sociétés provinciales, généralement issues de cercles, de salons locaux, etc. Elles permettent aux érudits locaux de mettre en commun leurs connaissances et leurs ressources. Elles demandent une reconnaissance officielle et cherchent à obtenir des lettres patentes du roi. La Normandie connaît à Caen une création précoce avec la Société littéraire fondée en 1652 par Moisant de Brieux. Cette société prend en 1705 le nom d'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen³². La Normandie voit également la création d'Académies à Rouen en 1744 et à Cherbourg en 1755. La présence d'une académie sur le sol du Cotentin a ceci d'intéressant qu'en ce XVIII^{ème} siècle le nombre de ces académies non parisiennes est peu élevé. Daniel Roche en recense 33

²⁷ Publiée aux éditions du C.T.H.S. en 1987, dans la collection « Mémoires de la section d'histoire moderne et contemporaine ».

²⁸ Publiée aux éditions du C.T.H.S. en 2003.

²⁹ Gonzague TIERNY, *Op. cit.*, p. 11.

³⁰ Bernard HUMBAIRE, *Une académie savante au XIX^{ème} siècle, la Société Archéologique d'Avranches, 1835 – 1890*. Université de Paris I, 1986.

³¹ François GUILLET, *Naissance de la Normandie. Genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750 – 1850*. Caen, Annales de Normandie & Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Normandie, 2000, p. 7.

³² Michel de BOÛARD, « Les Sociétés savantes de Normandie et la recherche archéologique (XIX^e – XX^e siècles). », *Etudes normandes n°3 – 1985*, Mont-Saint-Aignan, Association d'Etudes Normandes, 1985, pp. 35 à 46.

dans 32 villes de province³³, venant s'ajouter aux quatre assemblées existant à Paris que sont l'Académie Française (1635), l'Académie des Sciences (1666), l'Académie des Beaux-Arts (1671) et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1701). Les villes qui hébergent ces groupements sont habituellement des villes fortement peuplées, des capitales provinciales, des évêchés et/ou des villes universitaires. Caen et Rouen répondent à ces critères. Ce qui n'est absolument pas le cas de Cherbourg. Il est alors nécessaire d'identifier d'autres critères. Cette forme de sociabilité savante n'apparaît pas *ex nihilo* dans le territoire des diocèses de Coutances et d'Avranches. Des cabinets de lecture et des chambres littéraires dans la plupart des villes moyennes, à l'exemple de Granville, sont apparus pendant le règne de Louis XV. Concernant Cherbourg, il apparaît que, malgré l'absence d'un rôle éducatif ou religieux, cette cité abrite quelques personnages susceptibles de s'intégrer au mouvement académique grâce notamment à la présence d'un port militaire. On y rencontre par conséquent une élite sociale composée d'officiers de la marine royale et de négociants plus ou moins directement concernés par les affaires maritimes, notamment par le biais des fournitures, auxquels il convient d'ajouter une noblesse et un clergé non dépourvus d'éducation. C'est aussi la ville la plus peuplée du département au moment de la Révolution³⁴.

Au point de vue de la géographie administrative, le département fournit un cadre aisément utilisable. Leur fondation au moment de la Révolution constitue une tentative de rationalisation qui fait disparaître les intendants et les baillis. Les sièges de ces derniers étaient à Coutances, Saint-Lô, Avranches, Carentan, Cérences, Mortain, Saint-Sauveur-Lendelin, Valognes et Saint-Sauveur-le-Vicomte. Ces bailliages, parallèlement aux évêchés de Coutances et d'Avranches sont utilisés pour former le département de la Manche. Le procès-verbal de formation du département, alors appelé département du Cotentin, est signé le 26 février 1790³⁵. Cependant, la seule société du département avait cessé ses activités dès 1783. Le coup d'arrêt de la loi du 8 août 1793 est pour ainsi dire passé inaperçu : il n'y avait plus de société ou d'académie à supprimer. Surmontant ces difficultés, les travaux de la

³³ Daniel ROCHE, *Op. cit.*

³⁴ Le dénombrement de l'an III donne pour Cherbourg le chiffre de 10.081 habitants. Cf. : Michel BOIVIN, Gabriel DESERT, Philippe DUPRE, Bernard GARNIER & Jean QUELLIEN, *Atlas historique et statistique de la Normandie Occidentale à l'époque contemporaine. Volume I: circonscriptions administratives et démographie*. Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative & Editions-Diffusion du Lys, 1994, p. 91.

³⁵ Alexandre LEBRAINDRE, *La formation du département de la Manche en 1789*. Caen, L. Jouan, éditeur, 1911. Nous avons utilisé la réédition de cet ouvrage chez Eurocibles, datant de 2002. Le texte du procès-verbal de division du département de la Manche est cité à la page 37.

Société Académique de Cherbourg reprennent timidement sous le Premier Empire avant de trouver une mise en route définitive au moment de la Monarchie de Juillet. En outre, plusieurs fondations de sociétés ont lieu entre 1830 et 1835, parallèlement à la création d'organismes nationaux, le C.T.H.S., mis en place par l'Etat en 1834³⁶ et de structures locales couvrant un large champ géographique, à l'exemple des initiatives impulsées par Arcisse de Caumont, notamment la Société des Antiquaires de Normandie en 1824, l'Association Normande en 1832 et l'Institut des Provinces en 1838.

Les fondations se poursuivent dans la Manche au cours du XIX^{ème} siècle et jusqu'au cours de la Belle Epoque : Société d'agriculture, archéologie et histoire naturelle de Saint-Lô et Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches en 1835 ; Société des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg en 1851 ; Société Artistique et Industrielle de Cherbourg en 1871 ; Société Académique du Cotentin à Coutances en 1873 ; Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes en 1878 ; Jeux Floraux à Cherbourg en 1904 ; Société d'Etudes Historiques et Economiques : « Le Pays de Granville » en 1905 ; Société Historique du Mortainais (1911) et, enfin, une Société Scientifique Flammarion à Cherbourg en 1914. Précisons que nous n'avons pas inclus dans notre recherche les sociétés d'agriculture, d'horticulture, médicales ou vétérinaires. Celles-ci nous semblaient plutôt relever d'un intérêt pour une catégorie professionnelle ou un ensemble de métiers alors que les sociétés savantes privilégient les études intellectuelles au détriment d'applications pratiques largement développées dans les sociétés professionnelles. A l'échelle nationale, le XIX^{ème} siècle a été celui de l'essor continu du nombre de sociétés savantes provinciales. Mais, ainsi que le rappelle Jean-Pierre Chaline, bien que : « reconnues, honorées, [les sociétés savantes] vont pourtant voir au XX^{ème} siècle se dégrader leur image et leur situation de fait. L'appauvrissement des élites bourgeoises ou aristocratiques qui formaient le gros de leurs membres va en effet se conjuguer avec une professionnalisation croissante de la recherche dévalorisant les travaux de simples amateurs³⁷ ». Nous avons choisi d'étudier une période longue qui semble être celle du développement progressif des sociétés savantes. Elles ont été le cadre privilégié des échanges intellectuels à un moment où les

³⁶ <http://cths.fr/hi/> (consulté en juin 2013).

³⁷ Jean-Pierre CHALINE, « Sociétés savantes. », in Christian DELPORTE, Jean-Yves MOLLIER et Jean-François SIRINELLI, *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*. Paris, P.U.F., coll. « Quadrige », 2010, pp. 755 – 756.

universités, les centres de recherches ou les grandes écoles n'ont pas encore acquis la dimension qui est désormais la leur.

Les sociétés ont été formées par des hommes qui ont eu à cœur de développer l'étude de sujets historiques, littéraires, scientifiques au cœur de leur département et de leurs villes. Les sociétés savantes sont un aspect de la mise en place d'une sociabilité particulière. La sociabilité, en tant que notion, renvoie à trois sens. Le premier s'attache aux caractéristiques personnelles du caractère d'un individu : comment se comporte-t-il en société ? Le deuxième sens désigne la capacité des individus à vivre en groupe. Enfin, le dernier sens se réfère plus exactement aux réseaux servant de support à la sociabilité. Michel Forsé donne une définition de la sociabilité : « l'ensemble des relations qu'un individu entretient avec d'autres compte tenu de la forme que prennent ces relations³⁸. » Ce chercheur a développé cette définition en se reportant au travail de Georg Simmel : « pour Simmel, la sociabilité est la forme ludique de la socialisation : « Il s'agit du jeu au cours duquel « on fait » comme si tous étaient égaux. » Dans sa sociabilité, l'individu comme personne s'efface au profit de l'interaction en s'imposant tout un ensemble de stylisations ou limitations de soi. Autrement dit, la sociabilité suppose une structure de positions sociales différenciée et elle est le processus par lequel les individus parviennent à établir une relation entre semblables ou égaux en s'efforçant de gommer leurs différences objectives (inégalités de statut) ou subjectives (ce qu'il y a de « trop intime » dans chaque personne)³⁹ ». Cette tendance à développer une relation entre semblables ou égaux se retrouve dans le mouvement savant au XIX^{ème} siècle. C'est dans la « France des notables », pour reprendre l'expression d'André-Jean Tudesq, que ces associations fleurissent. Entendons par ce terme de « notable » l'ensemble de ceux qui se distinguent de la masse par des capacités particulières qui leur sont reconnues, tant professionnelles qu'intellectuelles, un état de fortune et plus simplement l'exercice de fonctions électorales. Il est aisé de constater que cette approche simple de la notion de notable tend à se rapprocher de la définition des élites données par Guy Chaussinand-Nogaret : « les élites, c'est-à-dire cette fraction de la population où se concentrent puissance, autorité et influence⁴⁰. » *A priori*, l'écrasante majorité des participants aux activités savantes des sociétés

³⁸ Michel FORSÉ, « Les réseaux de sociabilité : un état des lieux », *L'année sociologique*, 41, p. 246.

³⁹ Michel FORSÉ, « Sociabilité », in Massimo BORLANDI, Raymond BOUDON, Mohamed CHERKAOUI & Bernard VALADE (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*. Paris, P.U.F., coll. « Quadrige », 2005, p. 646.

⁴⁰ Guy CHAUSSINAND-NOGARET (dir.), *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècle*. Paris, Tallandier, coll. « Approches », 1991, p. 12.

est issue de ces groupes sociaux. On peut en effet s'attendre à ce que les académies soient animées par des aristocrates, des clercs séculiers et une partie de la bourgeoisie locale instruite. Il s'agit de cette partie de la population qui a accès à un capital culturel suffisant pour tirer profit des activités des sociétés savantes et y participer.

Nous avons choisi d'étudier les sociétés savantes dans un cadre géographique précis, à savoir le département de la Manche, et dans un cadre chronologique déterminé d'une part par la fondation de la Société Académique de Cherbourg en 1755 et d'autre part par la fin de la Première Guerre mondiale. Cela nous a permis d'identifier un nombre respectable de sociétés pour lesquelles nous avons tenté de préciser les modes de fonctionnement, de recrutement et d'exposition des activités intellectuelles et ressortant de la sociabilité, en nous fondant pour l'essentiel sur leurs publications. Cela nous permettra d'identifier et de caractériser les contours d'un groupe social, lequel tendrait à chercher à mettre en avant un modèle de relations entre individus. Il s'agit aussi de comprendre en quoi la sociabilité savante propre au département de la Manche se rapproche, ou éventuellement s'éloigne, de celle existant au plan national et en quoi elle parvient à mettre en avant des domaines d'érudition nettement plus régionaux.

Les sources disponibles pour se livrer à l'étude des sociétés savantes tiennent dans un premier temps à ce qui a été produit par lesdites sociétés. Ce sont d'une part des sources imprimées et d'autre part des sources manuscrites. La majorité des sociétés savantes que nous avons rencontrées se sont évertuées à livrer leurs travaux au sein de publications, appelées *Mémoires*, *Bulletins*, *Revue*, etc. Elles contiennent à la fois des travaux des membres et des indices explicites concernant le fonctionnement des sociétés tels que des statuts, des procès-verbaux de séances, des listes de membres, des nécrologies, des éloges funèbres, etc. Ces sources imprimées ne constituent généralement que la partie visible de la production d'une société savante. Lorsque cela a été possible nous avons consulté les archives manuscrites des sociétés. Ceci n'est pas sans poser de problèmes au chercheur. Les aléas du temps ont parfois irrémédiablement endommagé les documents produits. Ainsi, les bombardements de 1944 ont-ils été pour une part importante dans la disparition des archives de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de Saint-Lô. Quelques années auparavant, la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain a connu, dans les locaux où elle entreposait ses archives et tenait son musée, un incendie qui n'en a pratiquement rien laissé. Fort heureusement, d'autres sociétés ont pu

garder aussi intactes que possible les traces de leurs travaux. Tel est le cas de la Société Nationale Académique de Cherbourg qui, en dépit de déménagements successifs au cours du XX^{ème} siècle, dispose encore des recueils des procès-verbaux de ses séances, de quelques mémoires manuscrits et d'une petite partie de sa correspondance. L'autre grande société cherbourgeoise, la Société des Sciences Naturelle et Mathématiques possède probablement les archives les plus abondantes. Elle est parvenue à conserver ses recueils. Elle possède également les indices d'une correspondance abondante avec ses membres correspondants et les sociétés françaises et étrangères qui ont échangé avec elle. Il faut cependant tempérer cette abondance par la présence d'éléments de correspondance privée de certains membres dont, par exemple, Auguste Le Jolis. Les archives de cette société sont conservées à la Bibliothèque des Sciences de Cherbourg, et se sont constamment enrichies, depuis son inauguration. A la suite de leur disparition, les archives d'autres sociétés cherbourgeoises y ont été déposées. La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg a principalement produit des recueils de tenues de séances et des publications. Il s'agit là, en un sens, de fonds privés. Les fonds publics d'archives nous ont permis d'apporter nombre de compléments. Nous avons été agréablement surpris de découvrir parmi les « papiers du chanoine Pigeon », conservés aux archives départementales de la Manche sous la cote 118 J 35, une partie des archives de la Société Académique du Cotentin dont le siège était à Coutances. Le chanoine Pigeon a été le principal animateur de cette assemblée. Ses papiers comprennent des procès-verbaux de séances, de la correspondance, des brouillons de statuts et de la correspondance. Les archives départementales nous ont également apporté d'autres types de documents. Nous avons ainsi été amenés à examiner les recueils de sessions du conseil général entre 1862 et 1915⁴¹. Ils fournissent par exemple des renseignements sur les subventions attribuées aux sociétés. Nous y avons aussi attentivement exploré les journaux publiés dans le département au cours du XIX^{ème} siècle en nous référant au catalogue disponible à Saint-Lô⁴². Les journaux édités à Cherbourg nous ont particulièrement été utiles pour obtenir quelques informations sur des sociétés pour lesquelles nous ne disposions que de peu de sources, comme par exemple les Jeux Floraux. Les articles visibles dans la presse sont généralement communiqués par les sociétés savantes et sont par conséquent un reflet supplémentaire de leurs activités plutôt

⁴¹ Ces recueils sont conservés dans la sous-série 1 N.

⁴² *Catalogue. Microfilms documentaires (Sous-Série 4 Mi)*. Saint-Lô, Archives Départementales, octobre 1995 & *Journaux. Répertoire numérique des collections de journaux conservées aux Archives départementales de la Manche (JAL)*. Saint-Lô, Archives Départementales de la Manche, 2002.

qu'un lieu de critiques ou de louanges. Par ailleurs, les archives nationales, par le biais des versements des ministères, en particulier ceux de l'Instruction publique et des Beaux-arts, renferment une grande diversité de documents. Nous avons surtout utilisé la série F. A l'intérieur de celle-ci, deux sous-séries ont été repérées et dépouillées. D'une part, la sous-série F¹⁷, justement consacrée à l'instruction publique et aux beaux-arts, regroupe une grande variété de documents à propos des sociétés savantes. Nous n'en ferons pas le détail ici⁴³. D'autre part, la sous-série F²¹, consacrée aux beaux-arts et qui nous a permis de parcourir les rapports consacrés aux musées de province au cours de la III^{ème} République.

Dans une première partie, nous avons souhaité exposer les fondations des sociétés savantes manchoises en abordant les récits s'y rapportant et en examinant la mise en place de leurs statuts ainsi que les moyens disponibles pour leur fonctionnement. Notre deuxième partie est consacrée à l'identification des membres des sociétés par leur origine géographique, professionnelle et sociale. Enfin, une troisième partie abordera les activités des sociétés savantes, à savoir les séances, les publications, la constitution de bibliothèques et de collections parfois montrées au public dans des musées.

⁴³ On peut utiliser, avec grand profit, l'ouvrage suivant : Marie-Elisabeth ANTOINE & Suzanne OLIVIER, *Inventaire des papiers de la division des sciences et lettres du Ministère de l'instruction publique et des services qui en sont issus (sous série F¹⁷)*. Paris, Imprimerie Nationale, 1975 (tome I) et 1981 (tome II).

Première partie : les récits de fondation des sociétés, la
mise en place de leurs statuts et les moyens de leur
existence

Nous tenterons ici, dans un premier temps, de donner une chronologie des fondations des sociétés savantes du département de la Manche. Nous mettrons en évidence quelles périodes ont semblé être les plus propices à l'apparition de ces sociétés et quelles personnalités ont joué les rôles les plus marquants. Il nous est possible pour cela de nous reporter au travail de Jean-Pierre Chaline⁴⁴. Cet historien a distingué des moments où les créations de sociétés ont été plus nombreuses. Des (re)créations ont lieu au sortir de la période révolutionnaire avec des sociétés apparues au moment du I^{er} Empire. La période faste suivante est à dater selon lui de la Monarchie de Juillet qui, pour reprendre son expression « va s'avérer singulièrement propice au développement des sociétés savantes⁴⁵ ». Il rappelle à cette occasion l'influence de Guizot et de la création du Comité. La période postérieure à 1848 voit « ralentir l'élan des créations⁴⁶ ». Cet élan reprend cependant au cours de la décennie 1860 – 1870. Le conflit franco-prussien semble constituer un temps d'arrêt. Toutefois le mouvement de créations reprend avec vigueur entre 1875 et 1884. A partir de 1901, et après un ralentissement des créations, il semblerait que la nouvelle loi sur les associations ait donné une impulsion positive aux groupements savants.

Dans un deuxième temps, il apparaît rapidement que ces groupements, afin d'exister, sont contraints de se soumettre aux lois en vigueur. Depuis le temps des académies d'Ancien Régime, soumises au bon vouloir du pouvoir royal, aux sociétés créées après 1901, toutes ont dû en quelque sorte officialiser leur existence, ce qui, nous le verrons, est grandement lié à l'attitude du pouvoir en place envers les groupements de personnes. Afin de recevoir l'aval de l'autorité administrative et, peut-être aussi de satisfaire un désir d'organisation bien réglée, toutes les sociétés savantes produisent des statuts et/ou des règlements internes propres à ordonner leur fonctionnement tout en désignant des personnalités responsables de la bonne marche des activités communes. Se met dès lors en place ce que l'on a eu coutume de désigner sous le terme générique de « bureau », lequel peut recouvrir un nombre variable de participants. Ces bureaux semblent constituer le sommet d'une hiérarchie de membres répartis en diverses catégories selon des critères fixés dans les statuts.

⁴⁴ Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*. Paris, Editions du C.T.H.S., 1998, pp. 46 sq.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 47.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 48.

Enfin, se pose la question des moyens à la disposition des sociétés dans le but d'assurer leur fonctionnement et, voire, leur rayonnement. Par moyen nous entendons à l'évidence les finances à disposition des groupements. Il s'agit de déterminer leur nature et, lorsque cela est possible, leur quantité et leur utilisation. A côté de ces nécessités matérielles apparaît la possibilité pour les sociétés de disposer de locaux particuliers dont l'utilisation, elle aussi définie dans les statuts, laisse entrevoir des pratiques culturelles sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

I. Les récits de fondations des sociétés, un premier indice de la personnalité des membres des sociétés savantes manchoises

La Manche présente une certaine variété de sociétés savantes. Leurs créations, et récréation dans le cas de la Société Académique de Cherbourg, s'échelonnent tout au long de cette période qui s'étend du Premier Empire à la Première Guerre Mondiale. Afin d'apporter quelques éclaircissements sur ces fondations, nous avons été amenés à examiner d'une part les archives les plus anciennes dont pouvaient disposer les sociétés savantes, et d'autre part les récits produits par ces sociétés. Ainsi que l'écrivait Jean-Pierre Chaline : « Des statuts et des hommes : cette double nécessité est immanquablement soulignée dans le récit des origines que toute société de quelque importance se plaît à composer à l'occasion de quelque anniversaire marquant ou encore pour remplir tel ou tel questionnaire administratif. Dédoublé dans le cas de groupements anciens reconstitués après la Révolution, cet historique est rarement exempt de quelque hagiographie dans l'évocation des pères fondateurs, de leurs mérites et de leurs intentions⁴⁷ ». Nous reviendrons sur ces récits et sur ces personnalités au cours de ce chapitre. A côté de ces faits nous pouvons avancer au moins une hypothèse quant à la localisation des fondations de sociétés. Lorsqu'on examine une carte de la Normandie⁴⁸ comportant les densités d'habitants, soit par arrondissement, soit par canton, on remarque immédiatement que les villes abritant au moins une société sont situées dans des circonscriptions où la densité est supérieure ou égale à 100 habitants au Km². En 1801, l'arrondissement de Cherbourg connaît seul cette densité. Ce sont également les cantons les plus peuplés qui connaissent des fondations. Cherbourg en 1831 compte 18443 habitants. En 1836, Avranches en compte 16543 et Saint-Lô 14000. En 1851, alors qu'elle voit naître une deuxième société, Cherbourg a quasiment doublé sa population (28012 habitants). Cette ville voit une croissance constante de sa population pour atteindre 43731 habitants en 1911. Paradoxalement, les nouvelles fondations, après 1870, ont lieu dans des cantons dont la population n'a cessé de diminuer. Coutances a perdu près de 2000 habitants entre 1806 et 1872 (de 14936 à 12768), Valognes près de 4000 entre 1806 et 1876 (de 16790 à 12890).

⁴⁷ Jean-Pierre CHALINE, *Ibid.*, p. 103.

⁴⁸ Michel BOIVIN, Gabriel DÉSSERT, Philippe DUPRÉ, Bernard GARNIER & Jean QUELLIEN, *Op. Cit.*, pp 44 à 46, en particulier les cartes 6A, 6B et 8.

Selon ces critères il est même étonnant qu'une société ait été fondée à Mortain. Ce canton ne compte en 1911 que 8307 habitants⁴⁹.

A. Sous l'Ancien régime, la première société savante du Cotentin

Dans les archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg, on retrouve deux livrets manuscrits, le premier intitulé *Procès-verbaux de 1755 à 1776 : Journal académique pour servir à l'enregistrement des délibérations, mémoires, dissertations, discours, récapitulations, réceptions & élections*, le second, sans titre, comprend des documents divers dont les plus anciens datent de 1755. Les noms des fondateurs de la Société y sont mentionnés, avec leurs titres et leurs fonctions. Nous rencontrons donc deux prêtres, Anquetil et Delair, deux docteurs en médecine, De la Ville et Dalleaume, un conseiller particulier du roy [*sic*], Groult, un inspecteur des forteresses, Avoine de Chantereyne [*sic*], un professeur d'hydrographie, Voisin, un artiste, Fréret et le chevalier du Homméel [*sic*]. Dans un rapport publié en 1833, Nicolas-Jacques Noël-Agnès⁵⁰ ne retient que six noms de fondateurs⁵¹ : l'abbé Pierre Anquetil, Jean-François-Marin-Joseph Delaville, Thomas-Pierre-Adrien Groult, Avoine de Chantereyne, Jean-Thomas Voisin sieur de la Hougue et Pierre Fréret. Le chevalier du Homméel et le docteur d'Alleaume ont été reçus par la suite, au cours de l'année 1755, de même que l'abbé caennais Pierre Delair. Les six hommes se sont donc réunis au début de l'année 1755. Ils rédigent alors un acte fondateur : « L'an 1755, le quatorzième jour de janvier, quelques amis des sciences, de littérature et des beaux-arts désirant se communiquer mutuellement les connaissances qu'ils possèdent et celles qu'ils pourront acquérir, et, dans cette vue, ayant résolu d'ériger en cette ville une assemblée philosophique, sous le titre de Société Académique, ont par le présent acte formé l'établissement. ». La référence ouvertement admise est celle de l'Académie Française. Les premiers membres se réfèrent

⁴⁹ *Ibidem*, pp. 64 & 65.

⁵⁰ Nicolas Noël (1794 – 1866), né à Carteret Nicolas Noël fut un brillant maire de Cherbourg et exerça plus tard un mandat de député. Son action à Cherbourg fut surtout remarquée par le souci qu'il eut d'encourager l'instruction publique et le développement économique et culturel de sa ville. Cf. Jean-François HAMEL, *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche, Tome III*. Marigny, Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2003, pp. 165-166.

⁵¹ Nicolas-Jacques NOËL-AGNES, « Rapport à la Société Académique sur les anciens membres de cette Société. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome I, 1833*. Cherbourg, Boulanger imprimeur-libraire, 1833.

également aux autres fondations qui ont précédé celle de Cherbourg. Ainsi, dans un petit volume datant de 1755, on trouve un compte-rendu de séance ainsi libellé : « Au commencement du mois d'août, M. de Chantereine nous fit part de ses recherches sur l'origine des académies pour tâcher de nous y conformer », il s'agit en fait d'un discours portant sur « l'utilité des Académies ». Le même Noël-Agnès, dans une « Notice historique sur la Société Académique de Cherbourg »⁵² lue à la séance publique du 1^{er} mai 1855 à l'occasion du centième anniversaire de la société, donne comme date de la première séance le 1^{er} mai 1755, tout en précisant que « déjà plusieurs réunions avaient eu lieu, mais elles avaient pour but la constitution de la Société et la rédaction des statuts, et ce n'est qu'à cette époque que commencent les séances où se firent les lectures scientifiques et littéraires. »

La présence d'une Académie à Cherbourg tient probablement plus à la personnalité des fondateurs qu'à tout autre facteur. L'abbé Pierre Anquetil fut le premier directeur mais a laissé peu de traces. Jean-Thomas Voisin, sieur de la Hougue (1717 – 1773)⁵³, né à Cherbourg, outre ses activités de professeur d'hydrographie et de jaugeur de la marine, a été le premier auteur d'une histoire de Cherbourg, manuscrite, et qui n'a été éditée qu'en 1835 après avoir été complétée par Alexis Géhyn dit Verusmor, membre plus tardif de la société car reçu en 1836. Le docteur Delaville se passionnait pour l'art, la poésie et la botanique et semble avoir fait de fréquentes communications devant la société⁵⁴. Pierre Avoyne de Chantereyne (1728 – 1790) appartenait à une grande famille de négociants cherbourgeois et était inspecteur des fortifications et receveur de l'Amirauté. Également féru d'histoire, il a laissé des manuscrits sur les baillis du Cotentin et des études historiques sur sa ville natale. En tant qu'archéologue amateur, il a beaucoup exploré la pointe de la Hague⁵⁵. Pierre Fréret (1714 – 1782) se partageait entre la sculpture, il est l'auteur de la chaire de la basilique de la Trinité à Cherbourg, et les travaux scientifiques par la mise au point d'appareils de navigation. Sans chercher à abaisser les mérites des cinq autres cofondateurs, celui qui retient le plus l'attention, et la retenait déjà dans le discours de Noël-Agnès cité plus haut, est sans

⁵² *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VII, 1856*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1856.

⁵³ Jean-François HAMEL, *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche, Tome II*. Marigny, Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2002, p. 209.

⁵⁴ Nicolas-Jacques NOËL-AGNES, « Notice historique sur la Société Académique de Cherbourg », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VII, 1856*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1856, p. 5.

⁵⁵ Jean-François HAMEL, *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche, Tome I*. Marigny, Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2001, p. 48.

conteste Thomas Groult⁵⁶ : « quel que soit le mérite des travaux dus aux membres que je viens de citer, leurs noms s'effacent, au moins en partie, devant celui de M. Groult, qui paraît avoir eu la plus grande part dans la formation de la Société et qui, pendant tout le cours de sa longue et laborieuse existence, n'a pas cessé d'en être un des plus fermes et des plus constants appuis. » Plus loin, Noël-Agnès poursuit l'éloge de son prédécesseur : « [il] n'était pas seulement un travailleur infatigable, un magistrat intègre, un savant de réputation européenne ; c'était mieux que cela encore, c'était un homme de bien d'une admirable simplicité de mœurs, d'une bienfaisance inépuisable, aussi actif à secourir les pauvres et à chercher tout ce qui pouvait adoucir leur misère, qu'à étendre ses investigations dans le vaste champ des connaissances humaines. » La famille Groult est une ancienne famille cherbourgeoise, connue et citée dès le XV^{ème} siècle, sous la dénomination de « sieur des Croix » et a fourni des docteurs en médecine, des ecclésiastiques, des gens de justice et des administrateurs. Thomas Pierre Adrien Groult (Cherbourg 10 août 1733 – 1814), était le fils de Thomas Groult (1692 – 1736), médecin, et Marie-Thérèse Vincent. Il suivit des études de mathématiques, de physique et d'histoire naturelle à l'Université de Caen, mais se lança dans une carrière judiciaire, en particulier à propos de la législation maritime. A côté de son activité académique cherbourgeoise, on le croise à plusieurs reprises au sein des travaux de l'Académie de Rouen devant laquelle il lit quelques-uns de ses travaux scientifiques et donne des conférences sur le droit maritime. On note à ce propos que la moitié des fondateurs est directement reliée à l'Amirauté de Cherbourg.

L'académie créée à Cherbourg connaît une activité suivie jusqu'en 1760. Elle se réunit neuf fois entre mai et décembre 1755, onze fois en 1756 et en 1757, sept fois en 1758. On ne trouve trace que de trois séances en 1759, les 11 janvier, 8 mars et 10 mai⁵⁷. Pour 1760, il est seulement fait mention de la présentation par Groult de ses recherches sur le droit effectuées pendant l'année. On constate ensuite une interruption qui semble durer jusqu'au 19 février 1762. Pendant cette séance le docteur Delaville est élu directeur. Pendant vingt ans, les réunions auront lieu avec une périodicité mensuelle, voire bimensuelle et même parfois hebdomadaire comme en mars – avril 1767. Au cours de ces séances, il n'est pas seulement

⁵⁶ Outre l'article de Nicolas-Jacques Noël-Agnès, on se référera également au tome I du *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche* par Jean-François Hamel, et à la référence 13 J 901 des Archives départementales de la Manche.

⁵⁷ Archives de la Société Académique de Cherbourg, Procès-verbaux de 1755 à 1776, *Journal académique pour servir à l'enregistrement des délibérations, mémoires, dissertations, discours, récapitulations, réceptions & élections.*

question de lectures, de temps à autre, les sociétaires partent en excursion. D'après Emile Le Chanteur de Pontaumont⁵⁸, « la Société Académique de Cherbourg fit faire des fouilles et des études sur le terrain autour d'une belle galerie druidique », et ce dès 1755. Dans les registres de la Société, la première sortie à motif scientifique est mentionnée à la date du 3 juin 1769 : « La Compagnie s'est transportée à la pointe d'Equedreville, sur le fort Choisel, pour observer le passage de Vénus sur le disque du Soleil, avec deux télescopes de réflexion, de 16 pouces, deux lunettes de 4 pieds, un octant de réflexion et plusieurs montres et pendules qui avaient été réglées sur la méridienne de M. Groult, le même jour et la veille. » En 1771, un membre de l'Académie Royale des Sciences, nommé Tillet et envoyé par le gouvernement, s'adresse à la Société pour, nous dit-on, « prendre les éclaircissements nécessaires [...] à la fabrique des soudes de varecq [*sic*] »⁵⁹. Il assiste à plusieurs séances et, au début du mois d'août suivant, Groult et Delaville lui adressent des mémoires sur la question. La grande affaire de 1773 est l'obtention par la Société Académique d'une autorisation émanant du Roi. Jusqu'à cette date elle n'a, toujours d'après Noël-Agnès, d'autre autorisation que celle de l'administration locale. Dans la séance du 23 avril 1772, on nous apprend que « M. Groult étant sur le point de retourner au dépôt de la Marine à Versailles, et à la Bibliothèque du Roy à Paris pour y continuer ses recherches sur la législation de la Marine, a été chargé par la compagnie de solliciter une autorisation particulière du Gouvernement pour la tenue de ses Séances, et de faire usage des Quatre Mémoires qui lui ont été mis aux mains pour cet effet⁶⁰ ». Il s'y trouve notamment un argumentaire sur l'utilité d'une Société Académique à Cherbourg. A cette occasion, Thomas Groult montre une conception intéressante du travail des académies : « L'Académie de Rouen et la Société de Cherbourg seraient placées aux deux extrémités de la province et l'Académie de Caen serait à distance à peu près égale de l'une et de l'autre et, si l'on considère les académies comme des flambeaux destinés à dissiper les ténèbres de l'ignorance, l'autorisation de celle qui vient de naître à Cherbourg tendrait à répandre les lumières dans toute la province ». Cette démarche a pour résultat une correspondance avec le ministre secrétaire d'Etat Bertin, transmise par l'intermédiaire de

⁵⁸ « Notes historiques et archéologiques sur les communes de l'arrondissement de Cherbourg », cité par Robert LEROUVILLOIS dans : *Scicy, la forêt engloutie : 300 ans d'archéologie en Cotentin*. Lassay, Paoland Connaissance – Café-Livres de Lassay, 1999.

⁵⁹ Séance du 13 juin 1771.

⁶⁰ Procès-verbaux de 1755 à 1776 : *Journal académique pour servir à l'enregistrement des délibérations, mémoires, dissertations, discours, récapitulations, réceptions & élections*. Séance du 23 avril 1772.

l'intendant de la généralité de Caen⁶¹. A la date du 1^{er} avril 1773, dans les procès-verbaux des séances de l'Académie, on peut lire ceci : « Copie de la lettre de M. Bertin Ministre et Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Normandie, Ecrite à M. de Fontette Intendant de la Généralité de Caen ». La lettre en question, partie de Versailles le 9 mars 1773, est reproduite un peu plus loin : « J'ai rendu compte au Roi, Monsieur, de l'état de la Société Littéraire qui s'est établie à Cherbourg, du désir qu'elle a que le Roi lui permette chaque année les séances publiques et de ce que vous m'avez marqué à ce sujet. Sa Majesté n'a point trouvé d'inconvénient à permettre ces deux Assemblées et vous pouvez en informer la Société Littéraire de Cherbourg. ». Daniel Roche⁶² nous rapporte que la société s'est donné des buts utilitaires, qu'elle veut prendre en main l'essor culturel du port de guerre au moment de sa grande transformation, s'occuper « de mathématiques, de physique, d'histoire naturelle et civile, d'agriculture » et participer à la formation pédagogique des pilotes. Apparemment, et toujours d'après Noël-Agnès, la Société a bénéficié de l'appui de Tillet, dont nous avons parlé plus haut, et de Louis Georges Oudard Feudrix seigneur de Brequigny, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et les remercie en les cooptant comme en témoigne leur admission en tant qu'associés libres dans la séance du 22 avril 1773. Cherbourg obtient ses lettres patentes à la même époque que d'autres sociétés : Arras (1773), Brest (1763 – 1773), Béziers (1766 – 1783) et Bourg-en-Bresse (1783). Cependant, on n'en trouve pas mention dans l'*Almanach royal*, à l'inverse des académies normandes de Caen et de Rouen ou d'académies dont la création ou l'autorisation a été contemporaine comme Brest ou Châlons⁶³. La première séance publique de la Société a lieu le 16 septembre suivant à l'Hôtel de ville. Chacune de ces séances publiques s'ouvre avec un compte rendu des travaux de la Société, la première ayant la particularité d'adresser au roi un éloge lu par Dionis de l'Aubépine. Cinq autres séances ont lieu entre octobre 1774 et septembre 1776. Une lacune apparaît pour les séances tant privées que publiques des années 1777 et 1778. Les travaux reprennent en 1779 de même que les séances publiques, au nombre de six jusqu'en septembre 1782.

Entre temps, le 2 décembre 1779, la Société a accueilli Charles-François Dumouriez, alors « brigadier des armées du roi ». Il est nommé gouverneur de la place de Cherbourg. Son

⁶¹ Cette correspondance est conservée aux archives départementales du Calvados sous les cotes C 1252 et C 2886 à C 2899.

⁶² *Op. cit.*

⁶³ Archives Nationales, *Almanach royal*, série A 4 ALM.

zèle fait de lui dès 1780, à l'issue de la séance publique du 1^{er} septembre, le nouveau directeur de la Société. Les avis sont partagés quant au rôle de ce membre si particulier. Noël-Agnès⁶⁴ nous en dresse un portrait plutôt favorable : « l'enceinte d'une modeste réunion scientifique était assurément un théâtre bien étroit pour l'homme qui s'éleva plus tard à de si hautes positions et qui exerça une si grande influence sur de si grands évènements. Cependant le registre de nos procès-verbaux révèle déjà les qualités qui se développèrent plus tard, sous l'empire des circonstances graves au milieu desquelles la France fût bientôt entraînée. C'est que l'homme supérieur porte partout, dans les petites choses comme dans les grandes, le cachet de son génie. ». Quelques paragraphes plus loin, le même auteur nous rapporte que Dumouriez « avait puissamment contribué à donner aux travaux académiques la suite et l'importance qu'ils avaient acquis depuis plusieurs années. » Ce panégyrique est toutefois tempéré par quelques mentions du caractère emporté du commandant Dumouriez. D'autres auteurs mentionnent ces défauts. Daniel Roche parle de « l'autoritarisme » et des « querelles administratives et [des] conflits du bouillant commandant avec les autorités urbaines⁶⁵ ». A. Galland⁶⁶ nous décrit une personnalité exigeante et autoritaire. Le commandant propose un programme de travail ambitieux qui réclame de ses collègues des enquêtes sur le commerce local, les productions agricoles, les activités industrielles et maritimes. Robert Lerouillois⁶⁷ cite de lui cette note : « Chacune de ces branches fera l'objet de mémoires particuliers, pour être réunis en un corps d'observations politiques et commerciales, pour être présenté au Roi. » Henri Fatôme⁶⁸ nous apprend, tout en lui reconnaissant une grande activité en faveur de la ville, que ce personnage « est un peu paranoïaque », que « son caractère entier l'oppose à trop de gens ». Il ridiculise par son ironie les membres de la société académique, traite le maire de Cherbourg de « timide borné », a des désaccords avec le gouverneur de la province, le maréchal d'Harcourt, et le commandant de la Basse-Normandie à Caen, le duc de Beuvron. Noël-Agnès s'étonne cependant qu'avec un directeur si actif la Société ait dû interrompre ses

⁶⁴ *Op. cit.*

⁶⁵ Daniel ROCHE, *Le siècle des Lumières en province, académies et académiciens provinciaux, 1680 – 1789*. Paris & La Haye, E.H.E.S.S. & Mouton, 1978, p. 57.

⁶⁶ A. GALLAND, « Dumouriez à Cherbourg (1778 – 89) et ses relations ultérieures avec les Cherbourgeois (1789 – 93). » *Mémoires de l'Académie Nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, nouvelle série – tome V*. Caen, Imprimerie E. Lanier, Ch. Le Tendre, successeur, 1929.

⁶⁷ *Op. cit.* p. 55.

⁶⁸ Henri FATÔME, *Dumouriez, en deux conférences. Gouverneur de Cherbourg. Après Cherbourg*. Tourlaville, Imprimerie Artistique Lecaux, 2001.

travaux en 1783. Les deux dernières séances dont on retrouve la trace portent les dates du 9 et du 30 mai. Peut-être s'agit-il, comme pour l'interruption précédente, d'une insuffisance du nombre des membres dont on est en droit d'imaginer qu'ils ont préféré poursuivre leurs activités en dehors de la fêrle de leur dirigeant.

A ce moment, la sociabilité des élites locales se limite à la sphère privée d'une part et à la mise en place de loges maçonniques d'autre part. La franc-maçonnerie s'est installée en France à partir de 1737⁶⁹. Au cours de ses premières années d'existence, cette sociabilité recrute parmi la noblesse et la bourgeoisie parisienne. A partir de 1743, des loges sont signalées en province. Les deux diocèses du Cotentin voient la création de loges dans cinq de leurs principales villes : Cherbourg, la Fidèle Maçonne (23 septembre 1782), Granville, l'Interprète Maçonne (9 avril 1786), Valognes l'Union militaire (26 mars 1787), Carentan, les Cœurs Unis (24 octobre 1788) et Coutances, les Cœurs sans fard (2 décembre 1788). Saint-Lô devra attendre le Premier Empire : l'Accord parfait (21 juin 1806)⁷⁰. La Fidèle Maçonne⁷¹ constituée à Cherbourg recrute parmi les élites locales : dans l'entourage du duc d'Harcourt et de Dumouriez, dans la marine, chez les entrepreneurs de marine et ingénieurs, les ecclésiastiques, les hommes de loi, les « industriels » et administrateurs, les « chefs de service, les grands négociants, les responsables de la milice bourgeoise et dans le milieu médical. Cependant, peu de maçons sont également membres de la Société Académique. On note toutefois les noms de Claude de Briqueville ou de Dumouriez.

B. De la Révolution à la fin de la Seconde Restauration (1789 – 1830)

Quoi qu'il en soit, s'il y avait eu une tentative de reprendre l'activité de la Société académique, celle-ci aurait été mise en péril par les lois révolutionnaires. La Loi du 13 novembre 1790 précise que « les citoyens ont le droit de former entre eux des sociétés libres, à la charge d'observer les lois qui régissent tous les citoyens. ». Mais, en 1791, le discours

⁶⁹ Françoise LAMOTTE, « Le recrutement des loges maçonniques dans la Manche sous l'Ancien Régime. », *Actes du 108^{ème} Congrès National des Sociétés Savantes. Grenoble 1983. Section d'histoire moderne et contemporaine, tome II : le Dauphiné, histoire régionale & questions diverses*. Paris, C.T.H.S., 1984, pp. 99 à 112.

⁷⁰ F. de LOUCELLES, *Histoire générale de la franc-maçonnerie en Normandie de 1739 à 1875*. Dieppe, Imprimerie du F. Emile Delevoye, 5875 (1875).

⁷¹ Françoise LAMOTTE, *Op. cit.*

officiel change. La Loi Le Chapelier du 14 – 17 juin 1791 interdit les associations qui seront considérées comme une persistance inavouée des corporations d'Ancien Régime. Elle interdit en particulier aux gens de métier, lorsqu'ils se trouvaient ensemble, de nommer ni président, ni secrétaires, ni syndics, de tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs. Il faut attendre quatre ans pour que la loi s'adoucisse. La Constitution du 5 fructidor an III⁷² de la République Française, proclamée loi fondamentale de la République, en vertu de l'acceptation du peuple, le 1^{er} vendémiaire an IV⁷³ porte au Titre X, intitulé Instruction Publique⁷⁴, les articles 298 et 300 qui soulignent l'intérêt pour le pays de posséder un réseau de gens instruits pour assurer la progression des arts et des sciences⁷⁵. A n'en pas douter, ces dispositions légales successives favorisent la reprise d'une activité des sociétés savantes sur le territoire français. En effet, les sociétés nées sous l'Ancien Régime renaissent et se voient accompagnées par la floraison de quantité de sociétés, environ une centaine, Paris et province confondus⁷⁶.

La loi évolue sous le Premier Empire. Le Code Pénal décrété le 12 février 1810 donne des précisions sur les modalités d'autorisation des rassemblements. L'article 291 précise que « le défaut [d'une autorisation gouvernementale] est un délit lorsque le groupement dépasse vingt personnes, de même que le non-respect des conditions fixées par le gouvernement. Outre la dissolution de l'association, le juge doit condamner les responsables à des peines pécuniaires⁷⁷. » En ce qui concerne le département de la Manche, une seule société existe à l'issue de l'Empire. Il s'agit de la Société Académique de Cherbourg. Ses registres mentionnent à la date du 9 septembre 1807 que « MM. Groult, Postel, Lambert, Noël et Vastel, anciens membres de la Société Académique de Cherbourg se sont réunis à la municipalité. M. Groult a présidé la séance. Ils ont arrêté qu'ils reprendront leurs anciens

⁷² Soit le 22 août 1795.

⁷³ Soit le 25 septembre 1795.

⁷⁴ Jean TULARD, Jean-François FAYARD & Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire de la Révolution Française 1789 – 1799*. Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1998.

⁷⁵ Article 298 : « Il y a pour toute la République un institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences » et article 300 : « Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction ainsi que des sociétés libres pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts ».

⁷⁶ Jean-Pierre CHALINE : *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*. Paris : Editions du C.T.H.S., 1998, pp. 44-45.

⁷⁷ Jean BART, « La loi de 1901 et les sociétés savantes. », *Bulletin de liaison des sociétés savantes*, mars 2002, n°7. Paris, C.T.H.S., 2002

travaux, et qu'ils se complèteront jusqu'au nombre fixé par le règlement. »⁷⁸ La Société manifeste au public son activité par l'impression de divers et courts documents, entre 1807 et 1812⁷⁹. Ce sont des listes de mémoires présentés pendant les séances mensuelles de la Société. D'autres papiers imprimés sont des comptes-rendus de quatre séances publiques⁸⁰. Enfin, on dispose d'une *Liste des membres de la Société Académique en 1808*⁸¹. Cependant, au fil des années, les séances se font de moins en moins nombreuses. Si l'on compte 12 séances entre septembre et décembre 1807, 14 en 1808 dont 2 publiques, 17 en 1809 dont 2 publiques, 8 en 1810 dont 1 publique, 3 dont 1 publique en 1811, 14 dont 1 publique en 1812, on retombe à 5 séances en 1813, 3 en 1814, 2 en 1815, aucune en 1816 et une seule le 21 août 1817. Dans l'*Annuaire du département de la Manche* de 1829⁸², on apprend que la « Société royale académique de Cherbourg interrompit ses séances en 1821, rien ne présage la fin de son sommeil. » Quelques lignes plus loin, l'auteur, qui semble bien être Julien Travers, mentionne l'existence d'« Associations pour la lecture des journaux » et que « sous le nom de *Chambres* ou de *Sociétés littéraires*, il s'est formé, depuis plusieurs années, dans presque toutes nos villes, des associations composées des habitants les plus recommandables. Dans chacune de ces Chambres, où règne l'ordre le plus parfait, viennent des journaux de toutes les opinions, et, quand les fonds le permettent, quelques-unes des productions contemporaines les plus en vogue dans la capitale. La Société littéraire d'Avranches compte 72 membres, celle de Coutances soixante et quelques, celle de Cherbourg près de 100, celle de Saint-Lô 75, celle de Granville ... » On le voit, l'activité littéraire ne disparaît pas du département. Sans doute

⁷⁸ Archives de la Société Académique de Cherbourg, Livret : *Société Académique de Cherbourg : Procès-verbaux de 1779 à 1817*.

⁷⁹ Ces documents s'intitulent : *Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 9 septembre 1807 ; Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 19 mai 1808 jusqu'au 27 septembre 1808 ; Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 27 septembre 1808 jusqu'au 4 mai 1809 ; Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 4 mai 1809 jusqu'au 12 octobre 1809 ; Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 12 octobre 1809 jusqu'au 7 juin 1810 ; Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 7 juin 1810 jusqu'au 14 novembre 1811 ; Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 14 novembre 1811 jusqu'au 29 octobre 1812*.

⁸⁰ Ces séances publiques ont eu lieu les 19 mai et 22 septembre 1808, le 4 mai 1809 et le 7 juin 1810.

⁸¹ Ce document ainsi que ceux précédemment mentionnés ont été réalisés par l'imprimerie Boulanger de Cherbourg. Ils sont conservés en plusieurs exemplaires au sein des archives de la Société Académique.

⁸² *Annuaire du département de la Manche, première année 1829*. Saint-Lô : Imprimerie de J. Elie, 1829.

espère-t-on la renaissance de la seule Société savante du département et, pourquoi pas, l'émergence d'autres sociétés dans les principales villes de la Manche. Toujours dans l'*Annuaire du département de la Manche*, mais cette fois dans l'édition de 1830⁸³, l'auteur nous dresse le tableau de la situation académique dans le Nord Cotentin en soulignant la multiplicité des projets menés par la société cherbourgeoise. Celle-ci a déjà entrepris de recenser les antiquités de son arrondissement, propose des orientations pour un nouveau code rural et envisage de constituer une « Statistique » du département qui comprendrait des notices sur l'archéologie, l'histoire et les sciences naturelles.

C. De la Monarchie de Juillet à la fin de la II^{ème} République (1830 – 1852), la création de nouvelles sociétés

Les premières années de la Monarchie de Juillet voient naître des institutions qui, en chapeautant les sociétés savantes, vont favoriser leur développement. Parmi les acteurs de ce mouvement, il convient de distinguer le rôle de deux hommes dont l'attachement à la terre normande, adoptive pour l'un et natale pour l'autre, ne s'est jamais démenti, à savoir le ministre de l'Instruction publique François Guizot et l'érudit et organisateur exceptionnel que fut Arcisse de Caumont⁸⁴. François Guizot (1787 – 1874), bien que d'origine nîmoise, est élu en 1830 député de Lisieux. Il est successivement ministre de l'Intérieur (1830 – 1832) et ministre de l'Instruction publique (1832 – 1837). Alors qu'il occupe ce dernier poste, il permet la création du service des Monuments historiques et la promulgation de la loi de 1833 sur l'instruction primaire. Après avoir obtenu le maroquin de ministre des Affaires Etrangères, il devient président du Conseil de 1847 à la révolution de février 1848. Il se retire alors au Val-Richer dans le Calvados où il décède. Françoise Bercé cite dans son article sur Arcisse de Caumont un passage des *Mémoires* de Guizot : « Des esprits généreux entre autres un savant archéologue français et l'un des plus actifs correspondants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. de Caumont, se sont efforcés soit par des congrès scientifiques, soit par une réunion fictive des sociétés locales sous le nom d'Institut des

⁸³ *Annuaire du département de la Manche, 2^{ème} et 3^{ème} années, 1830 – 1831*. Saint-Lô, Imprimerie de J. Elie, 1830.

⁸⁴ Se reporter notamment à : Françoise BERCE, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes. » & Laurent THEIS, « Guizot et les institutions de mémoire. », publiés dans : Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoires, tome II la nation, vol.2 : le territoire, l'Etat, le patrimoine*. Paris, Gallimard, 1984.

provinces, d'imprimer à toutes les associations le mouvement et la publicité fécondante qui leur manquent. Je ne saurais bien mesurer quel a été, ni bien prévoir quel pourra être le succès de ces efforts, mais quoi qu'il en soit je pensais en 1834 qu'il appartenait au pouvoir central de mettre la main à cette œuvre⁸⁵ ». Selon le ministre de l'Instruction publique l'objet du Comité des Travaux historiques institué en juillet 1834 est de doter les sociétés savantes de subventions et d'assurer les échanges réciproques des publications des sociétés en prenant en charge les frais de port. C'est en quelque sorte un encouragement à l'échange et à l'émulation entre sociétés. Arcisse de Caumont⁸⁶ (1801 – 1873) est à l'origine de nombre d'associations locales. Suivant son expression « gens de la terre normande, associez-vous » qu'il n'aura de cesse d'appliquer, il participe notamment à la fondation de la Société Linnéenne du Calvados en 1823, la Société des Antiquaires de Normandie en 1824, de l'Association Normande en 1831, des Assises scientifiques qui portent encore son nom en 1833, de la Société française d'archéologie en 1834, du Congrès archéologique de France et du *Bulletin monumental* en 1835 et de l'Institut des Provinces en 1839. L'activité de cet homme est symbolique du « dynamisme provincial » qui voit nombre de sociétés se créer au nord de la Loire, en particulier en Picardie, en Normandie et dans la Sarthe. Ses créations ne vont pas tarder à en inspirer d'autres.

Malgré la loi du 10 avril 1834 qui aggrave l'article 291 du code pénal cité plus haut, de nouvelles sociétés viennent s'ajouter à une grande sœur cherbourgeoise dont la renaissance semble devoir se pérenniser. Dès le début du règne de Louis-Philippe I^{er} ce ne sont pas moins de trois projets qui voient le jour. Il convient de préciser que seuls deux d'entre eux ont une base sérieuse. L'autre projet auquel il est fait allusion est résumé en ces termes dans l'*Annuaire du département de la Manche, huitième année 1836* : « Nous annonçâmes, il y a deux ans, une *Académie Constantine*, que l'on avait le projet de fonder à Coutances. Cette Société n'a guère existé que sur le papier. »⁸⁷ De même, aux Archives nationales, l'Académie constantine est mentionnée à l'occasion de « demandes d'autorisation ministérielle pour une société dont les membres ne se sont jamais réunis (1836 – 1839)⁸⁸. » A l'origine de cette

⁸⁵ François GUIZOT, *Mémoires*. Cité dans : Françoise BERCE, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes. » in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoires, tome II la nation, vol.2 : le territoire, l'Etat, le patrimoine*. Paris, Gallimard, 1984.

⁸⁶ Outre l'article de Françoise Bercé, voir aussi : Alain LEMENOREL (dir.), *Nouvelle histoire de la Normandie*. Toulouse, Privat, 2004, pp. 256 sq.

⁸⁷ *Annuaire du département de la Manche, huitième année 1836*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1836.

⁸⁸ Archives Nationales, F¹⁷ 3023

académie, on trouve l'abbé Martial Pitton-Desprez (1799 – 1841), originaire de Coutances, curé de Saint-Germain de Varreville, puis de Saint-Nicolas de Coutances.⁸⁹ Un portrait assez peu nuancé est dressé de lui à l'occasion d'une notice nécrologique dans l'*Annuaire du département de la Manche*, 24^{ème} année 1852⁹⁰. « Pendant de longues années, il a fourni à la *Feuille Coutançaise*, sous le titre d'*Ephémérides*, une foule d'articles fort médiocres, composés des faits les plus hétérogènes, mélanges de profane et de sacré, récits de fêtes religieuses et de spectacles de la foire, salmigondis sans valeur aucune, peu recherché le jour de sa publication et complètement oublié le lendemain. Ce n'est pas le seul travail littéraire de l'abbé Pitton. La pensée lui était venue de continuer l'almanach que l'abbé Bisson commença en 1770, et qu'il ne publia que pendant six années. Au mois de février 1832 parurent les *Etrennes Coutançaises, ou Annuaire ecclésiastique et civil, archéologique et littéraire du diocèse de Coutances*, petit volume de 204 pages. La 2^{ème} année parut en 1833 ; la 3^{ème} en 1834 ; les 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème}, en 1839. [...] Le goût, l'ordre et la méthode n'étaient pas les qualités de l'abbé Pitton, et la vanité gâtait quelques-unes de ses vertus. [...] Il n'a pas tenu à lui qu'ils [ses concitoyens] n'aient une société scientifique et littéraire, sous le nom d'*Académie constantine*. Le 1^{er} octobre 1833, il en essaya la fondation, et en 1839 il en publia les statuts. Quoique membre lui-même de plusieurs compagnies savantes, il n'eut pas assez d'autorité pour que l'*Académie constantine* existât autrement que sur le papier. La tentative n'en est pas moins honorable, et nous désirons qu'elle ait lieu de nouveau, sous les auspices, plus accrédités, de l'un des hommes d'élite que possède la ville de Coutances. »

Les autres projets mis en place ont, quant à eux, plus de poids. Après Cherbourg vient le tour de Saint-Lô et d'Avranches de se voir dotées de Sociétés. Une nouvelle fois, nous faisons appel à l'*Annuaire du département de la Manche*. Dans l'édition de 1837⁹¹, il nous est rappelé qu'une circulaire du ministère de la Justice et des Cultes, datée du 20 décembre 1834, « recommande la création de Sociétés archéologiques dans tous les arrondissements » et que « trois sociétés de ce genre se sont formées dans les arrondissements d'Avranches, de Coutances et de Saint-Lô. Nous ne parlerons point aujourd'hui de ces deux dernières : leur existence nous paraît encore problématique. Celle d'Avranches mérite une mention spéciale, parce qu'elle est constituée, et qu'elle s'occupait sérieusement de son objet avant même

⁸⁹ Jean-François HAMEL, *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche, Tome III*. Marigny, Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2003, p. 174.

⁹⁰ *Annuaire du département de la Manche, 24^{ème} année 1852*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1852

⁹¹ *Annuaire du département de la Manche, neuvième année 1837*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1837

qu'elle fût légalement autorisée. Son but est la recherche, l'étude, la description et la conservation de monuments anciens et de tout ce qui peut intéresser les arts et l'histoire dans l'arrondissement d'Avranches. Elle tient ses séances le 1^{er} lundi de chaque mois, à midi, dans une des salles du collège, mise à cet effet à sa disposition par M. le maire. » A l'origine de la Société Archéologique d'Avranches, on trouve un homme qui fut l'un des premiers membres de la Société des Antiquaires de Normandie et de l'Association Normande. Gustave de Clinchamps (1775 – 1861)⁹² est le fondateur et le premier président de la Société Archéologique d'Avranches. Après de brillantes études au Collège d'Avranches, il est reçu, en 1787, comme élève de l'Ecole Navale. Arrêté au moment de la Terreur, en 1793, il doit son salut au coup d'état de Thermidor. Interné à Granville, il est déporté en Guyane. Il lui faut attendre le Consulat pour revenir auprès des siens. Au retour des Bourbon, le commandement en chef de la Garde Nationale d'Avranches lui est confié. Dans la notice nécrologique qui le concerne André-Marie Laisné nous apprend que « l'Association Normande, qui doit au talent si actif de M. A. de Caumont sa création et ses progrès soutenus, le compta de bonne heure parmi ses membres et le distingua comme l'un des plus zélés. Il devint promptement l'ami et l'ardent auxiliaire de ce savant directeur. » Et, plus loin : « lorsque la puissante impulsion donnée par un ministre éminent provoqua, en 1834, l'établissement de nombreuses sociétés d'archéologie sur la surface de la France, le zélé magistrat qui dirigeait alors notre arrondissement, M. Gaudin de Saint-Brice, voulut que nous prissions part à ce beau et patriotique mouvement. Il trouva en M. de Clinchamps l'homme qui lui était nécessaire pour seconder et réaliser ses louables intentions. Dès le milieu de 1835, quatorze membres fondateurs se réunissaient pour former le noyau de la Société Archéologique de l'arrondissement d'Avranches et se plaçaient sous la savante direction du Président qui en était l'âme et la lumière. » La date du 16 juillet 1835 est celle retenue pour dater la fondation de la Société d'Archéologie d'Avranches. La *Revue de l'Avranchin*⁹³ mentionne les noms de seulement onze fondateurs qui, outre Gustave de Clinchamps, se trouvaient être : le baron de Pirch, Lemaistre, Hippolyte Sauvage, Moulin, Joseph d'Avenel, de Guiton de la Villeberge,

⁹² Archives départementales de la Manche, 13 J 416 & A.-M. LAISNE, « Notice nécrologique sur M. Gustave de Clinchamps, président de la Société d'Archéologie d'Avranches, etc. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome quatrième*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de M^{me} Tribouillard, 1873.

⁹³ *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIX*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1920 – 1921, pp. 69 et 70.

Boudent de la Godelinière, André-Marie Laisné, Fulgence Girard et Gaudin de Saint-Brice. Le même volume nous donne les noms des présidents qui se sont succédés à la tête de cette société : Gustave de Clinchamps⁹⁴, Charles Mangon de la Lande⁹⁵, André-Marie Laisné⁹⁶, Edouard Le Héricher⁹⁷, Alfred de Tesson⁹⁸ et Eugène Dausse⁹⁹.

Mis à part Cherbourg, les sociétés ne publient pas encore. C'est pourquoi nous ferons une nouvelle fois appel à l'*Annuaire du département de la Manche*¹⁰⁰ pour décrire ce qu'ont été les débuts de la société localisée à Saint-Lô. Dans l'annuaire de 1838, on trouve un long compte-rendu qui regroupe les statuts et une reproduction du rapport du secrétaire de la société Ephrem Houël intitulé : « Rapport fait à la séance générale du 7 juillet 1837, sur les travaux de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, depuis l'époque de sa formation. » Le secrétaire commence par exposer les buts de la société : « encourager et protéger l'agriculture, développer l'étude des sciences naturelles, arrêter la destruction des monuments historiques, et forer dans la ville de Saint-Lô un Musée scientifique, historique et monumental, tout à la fois, des richesses de votre pays », ce qu'il n'hésite pas à qualifier d'« idée grande et féconde ». Il rappelle ensuite les événements qui ont présidé à la naissance de la société. « C'est il y a déjà 4 ans, le 27 février 1833, qu'eut lieu une première réunion dans le but de former une Société sur les bases de celle qui existe aujourd'hui. Cette réunion était composée de MM. Bottin, Duvey, Duperron, Ephrem Houël, Simon, Le Touzé, Giffard et Beauvils. » Une ébauche de statuts est alors rédigée par une commission et présentée au préfet du département. Une série d'obstacles freine le démarrage des activités de la société. Il existe alors des désaccords entre certains membres quant à la place qui doit être attribuée à l'agriculture dans les études à mener. Elle ne refait parler d'elle que le 20 mars 1835, un peu plus de deux ans plus tard. Ce jour-là le maire de Saint-Lô réunit les membres de la société pour leur lire trois documents. Le premier

⁹⁴ Il est président de la société du 16 juillet 1835 au 1^{er} janvier 1844, puis du 3 avril 1845 à son décès le 13 septembre 1861.

⁹⁵ Cet ancien directeur des domaines est élu le 1^{er} janvier 1844 mais démissionne le 3 avril 1845.

⁹⁶ Cet ancien principal du collège occupe la fonction du 13 septembre 1861 au 3 août 1879.

⁹⁷ Ancien professeur de rhétorique au collège d'Avranches, il est nommé à la tête de la société le 27 mai 1880 et décède en fonction le 10 novembre 1890.

⁹⁸ Nommé le 4 décembre 1890, ce capitaine de frégate à la retraite démissionne le 5 novembre 1908.

⁹⁹ Ancien magistrat, il est élu le 5 novembre 1908.

¹⁰⁰ *Annuaire du département de la Manche, dixième année 1838*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1838, pages 144 à 167.

est une lettre du ministre de la Justice et des Cultes en date du 20 décembre 1834, à laquelle Julien Travers, le rédacteur de l'*Annuaire du département de la Manche*, avait déjà fait allusion à propos de la création de la Société d'archéologie d'Avranches. Le deuxième est une circulaire adressée par le préfet aux sous-préfets dont le but est de relayer les instructions contenues dans la lettre du ministre. Le dernier est également une lettre du préfet, cette fois adressée au maire de Saint-Lô, lui recommandant de « faire ce qui dépendra de lui pour aplanir les difficultés qui s'opposeraient au projet de la Société et à en favoriser la formation. » Les membres réunis en assemblée, sous la présidence du maire, décident « que la Société, dont l'Administration provoquait alors l'existence se confondrait avec celle qui s'était antérieurement constituée » et que « le règlement ancien serait revu et que les personnes convoquées par M. le Maire, considérées désormais comme membres de la Société, prendraient part à sa rédaction nouvelle. » A nouveau à l'invitation du maire, les membres se réunissent le 29 janvier 1837 à l'hôtel-de-ville. Cette date est retenue comme celle de la formation de la société. Arrêtons-nous quelques instants sur l'identité des fondateurs. Le maire de Saint-Lô de cette époque, Le Menuet, occupe une place particulière auprès de la société. Il est d'ailleurs nommé président honoraire en même temps que le préfet. A ses côtés apparaissent Charles Bottin¹⁰¹, les pharmaciens Duvey et Duperron¹⁰², les docteurs Simon¹⁰³ et Le Touzé¹⁰⁴, Giffard, Beauvils¹⁰⁵ et Ephrem Houël. Le fondateur qui a laissé la trace la plus visible dans l'histoire du département est sans doute ce dernier. Ephrem Houël du Hamel (1807 – 1885)¹⁰⁶, outre son rôle dans la fondation de la société saint-loise, consacre une partie de son activité littéraire au cheval¹⁰⁷ et à l'histoire locale. Il a, en liaison avec ses activités hippiques, contribué à faire du département le précurseur des courses de trot. Premier secrétaire de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle, il est également

¹⁰¹ Ce magistrat, apparemment, a quitté Saint-Lô peu après la fondation de la société et en devient un membre non résidant. Il exerce la fonction de juge de paix dans l'Orne, à Longny.

¹⁰² Tous deux sont pharmaciens à Saint-Lô.

¹⁰³ Il est présenté comme docteur en médecine, classificateur de la section d'histoire naturelle et membre de plusieurs sociétés savantes.

¹⁰⁴ Son identité précise pose problème. Son nom est absent de la première liste de membre publiée en 1837.

¹⁰⁵ Nous rencontrons à leur propos les mêmes problèmes d'identification qu'avec le docteur Le Touzé.

¹⁰⁶ Jean-François HAMEL, *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche, Tome I*. Marigny : Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2001, pp. 108 et 109.

¹⁰⁷ Il est entre autres l'auteur d'un *Traité de course au trot* (1843) et d'une *Histoire du cheval chez tous les peuples de la terre* (1848).

membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société d'Agriculture de Caen, de la Société Académique de Cherbourg, de la Société Vétérinaire de la Manche et du Calvados et de plusieurs autres sociétés savantes. Il devint par la suite président de la société de Saint-Lô. Il nous faut également faire une place à Jacques Feuillet (1788 – 1858), le premier président élu de la Société, auquel Ephrem Houël a consacré une notice biographique dans les *Mémoires* de la société¹⁰⁸. Né à Torigny, le 8 décembre 1788, il est issu d'une famille de la haute bourgeoisie : son père était avocat au bailliage. Les études de Feuillet se déroulèrent au collège de Saint-Lô, puis à la faculté de droit de Caen où il obtint son diplôme d'avocat. En 1830 il devint secrétaire général de la préfecture de la Manche. Celui qui devait lui succéder en tant que président nous apprend que « lors de la formation de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, M. Feuillet fut appelé tout d'une voix à la présidence d'une institution dont il avait aidé la formation et dont nul mieux que lui n'appréciait l'importance et ne prévoyait l'avenir » et qu'il « sut maintenir notre drapeau d'une main ferme et conserver à l'institution son autonomie et des bases fondamentales. » Il fut également le père du romancier et dramaturge Octave Feuillet (1821 – 1890)¹⁰⁹, membre de l'Académie française le 3 avril 1862.

Les trois sociétés manchoises existantes vont, chacune à leur tour, commencer la publication de leurs *Mémoires*. Elles sont soutenues dans ces initiatives par une figure locale, « un promoteur infatigable du mouvement intellectuel en Normandie¹¹⁰ ». Il s'agit de Julien Travers, né à Valognes le 31 janvier 1802 et mort à Caen le 9 avril 1888. Tour à tour professeur de rhétorique à Saint-Lô, principal du collège de Falaise, docteur ès lettres puis professeur à la faculté des lettres de Caen et bibliothécaire de cette ville il se consacre « aux

¹⁰⁸ Ephrem HOUËL, « M. Feuillet, Conseiller de Préfecture, Chevalier de la Légion d'Honneur, Président de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : deuxième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1864, pp. 201 à 206.

¹⁰⁹ Octave Feuillet est l'auteur du *Roman d'un jeune homme pauvre* paru en 1858. Voir la notice biographique qui lui est consacrée dans : *Dictionnaire biographique illustré, Calvados et Manche*. Paris, Librairie E. Flammarion & R. Wagner – éditeur, coll. « Dictionnaires biographiques illustrés départementaux », 1909, (2^e éd.), pp. 379 à 381.

¹¹⁰ *Dictionnaire biographique illustré, Calvados et Manche*. Paris, Librairie E. Flammarion & R. Wagner – éditeur, coll. « Dictionnaires biographiques illustrés départementaux », 1909, (2^e éd.), pp. 1083 à 1088.

travaux les plus variés de la littérature à des recherches historiques et archéologiques¹¹¹ ». Il occupe les postes de secrétaire puis de président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen et de président de la Société des Antiquaires de Normandie. Il est également membre de sociétés savantes françaises et étrangères. A propos de ses fonctions à la tête de l'*Annuaire de la Manche*, François Lamotte¹¹² nous apprend que « Julien Travers affiche la volonté délibérée de favoriser le développement des « nouvelles » sociétés savantes. » On doit entendre « nouvelle » au sens où ce terme tend à opposer les sociétés fondées après la Révolution et celles qui furent établies auparavant. Le rédacteur en chef de l'*Annuaire* consacre une rubrique aux activités des sociétés qu'elles soient régionales ou départementales. « Avant que ces sociétés n'entreprennent des publications régulières, l'*Annuaire de la Manche*, plus que la presse locale embryonnaire, sera un précieux instrument de relations publiques dans une région où les chambres de lecture ne comptent guère qu'un demi millier de lecteurs, théoriquement membres potentiels de ces sociétés. »¹¹³ En effet, dans le volume publié en 1830¹¹⁴, Julien Travers milite pour que l'administration départementale porte ses regards sur les sociétés savantes du département, dans un premier temps sur celle de Cherbourg : « il est à désirer que plusieurs des dissertations et autres pièces inédites, lues dans la Société académique de Cherbourg, soient bientôt imprimées, et que cette Société trop peu connue ait aussi ses *Mémoires*. Dans une lettre écrite le 31 mai dernier par M. le comte d'Estourmel, cet ex-préfet assurait à la Compagnie qu'il ferait au conseil départemental et appuierait de toute son influence une demande de fonds pour cet objet. Les lumières de son successeur garantissent la même bienveillance : mille francs chaque année suffiraient pour l'impression. » En 1832, il réitère ses demandes¹¹⁵ : « La société royale académique de Cherbourg est la seule réunion de littérateurs, qui soit dans la Manche. Son président, son secrétaire et plusieurs de ses membres sont hommes d'un grand savoir et d'un talent qui n'est contesté par personne. Pourquoi donc cette Société reste-t-elle inconnue ? Pourquoi sa

¹¹¹ *Ibidem*.

¹¹² Françoise LAMOTTE, « L'*Annuaire de la Manche* sous la Monarchie de Juillet : Julien Travers et les sociétés savantes. », *Actes du 113^{ème} Congrès National des Sociétés Savantes (Strasbourg, 1988). Section d'histoire moderne et contemporaine, tome I : presse, radio et histoire*. Paris, Editions du C.T.H.S., 1989, pp. 237 à 248. Nous reprenons ici certains éléments de sa conclusion.

¹¹³ *Ibidem*.

¹¹⁴ *Annuaire du département de la Manche, 2^{ème} et 3^{ème} années, 1830 – 1831*. Saint-Lô, Imprimerie de J. Elie, 1830.

¹¹⁵ *Annuaire du département de la Manche, quatrième année 1832*. Saint-Lô, Imprimerie de J. Elie, 1832.

réputation ne franchit-elle pas les limites de sa banlieue ? C'est que les publications de ses membres se font isolément ; c'est qu'elle n'a jamais présenté en faisceau leurs productions diverses ; c'est, en un mot, qu'elle n'a pas de *Mémoires*. » Dans l'*Annuaire* de 1834¹¹⁶, il est partagé entre la joie et le dépit. La joie car la Société académique a publié son premier volume l'année précédente, et le dépit car elle ne publie pas en 1834. « Il existe des académies plus savantes que celle de Cherbourg ; mais à coup sûr, il n'en est pas de plus modeste. Jamais la velléité si naturelle de donner au public un choix de ses œuvres n'a pris cette Société normande ; jamais tribut n'a été imposé à ses membres pour l'impression de ses mémoires. Si, après 78 ans d'existence, elle publie enfin son mince volume, ce n'est pas que son amour-propre se soit accru avec les années ; elle a cédé au vœu général [...]»¹¹⁷. » La Société académique connaît cependant un rythme de publication régulier s'établissant à un volume tous les trois ans. Des volumes sont présentés en librairie en 1833, 1835, 1838, 1843, 1847 et 1852, soit six volumes en vingt ans¹¹⁸. La Société Archéologique d'Avranches édite son premier volume en 1842¹¹⁹. La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle publie la première partie de son premier volume en 1851¹²⁰. Ces deux dernières devront attendre respectivement 1859 et 1857 pour connaître une deuxième publication. Jusqu'au début du Second Empire, la Société Académique maintient une activité soutenue. Elle publie régulièrement, ses membres se réunissent. Elle connaît une grande stabilité qu'illustre la remarquable continuité des mandats des membres de son bureau¹²¹. Il est vrai que cette

¹¹⁶ *Annuaire du département de la Manche, sixième année 1834*. Saint-Lô, Imprimerie de J. Elie, 1834

¹¹⁷ *Annuaire du département de la Manche, treizième année 1841*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1841

¹¹⁸ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome I, 1833*. Cherbourg, Boulanger imprimeur-libraire, 1833 ; *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome II, 1835*. Cherbourg, Typographie de Boulanger, Beaufort et C^{ie}, 1835 ; *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome III, 1838*. Cherbourg, Typographie de Boulanger & Lecauf, 1838 ; *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IV, 1843*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1843 ; *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847 ; *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VI, 1852*. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852.

¹¹⁹ *Mémoires de la Société Archéologique d'Avranches : tome premier*. Avranches, E. Tostain imprimeur-libraire, éditeur, 1842.

¹²⁰ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, première partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1851.

¹²¹ Pour chaque année voyant la publication d'un volume nous donnons dans l'ordre : le nom du directeur, celui du secrétaire et, enfin, celui du trésorier-archiviste.

1843 : Lefebvre ; Edouard Delachapelle ; Noël-Agnès.

société n'a que trois dirigeants : un président, un secrétaire et un trésorier-archiviste. Cependant, les mêmes sont reconduits élection après élection, parfois en changeant de poste. Le plus souvent, c'est un décès qui vient interrompre un mandat et non un désaveu de la part des titulaires votants. Ainsi Lechanteur de Pontaumont occupe les fonctions d'archiviste et de trésorier pendant près de cinquante ans. Il succédait d'ailleurs à Noël-Agnès qui devient directeur de la société à partir de 1847, son mandat étant interrompu par son décès en 1866.

Aux côtés de la Société Académique, il existe à Cherbourg un Comité d'Etudes Scientifiques du Nord de la Presqu'île du Cotentin : « Déjà, en 1843, il s'était formé une réunion, mais pour l'étude seule de l'histoire naturelle, des raisons indépendantes de la volonté des membres qui la composaient en ont empêché la continuation¹²². » Cette citation constitue le début du compte-rendu de la séance du 7 janvier 1850 du Comité, et signé par ses six membres fondateurs : « Ont signé séance tenante, après lecture, le sept janvier mil huit cent cinquante, les membres fondateurs : Emmanuel Liais, Bertrand-Lachênée, Digard de Lousta, E. Jardin, Lequévin, Le Jolis. » Ces membres adoptent des statuts et élisent un bureau composé de deux dignitaires, un président : Digard de Lousta et un secrétaire : Edelstan Jardin. Ce Comité va exister pendant deux ans, du 7 janvier 1850 au 9 janvier 1852. Les six membres d'origines, auxquels viennent s'ajouter quatre autres habitants de Cherbourg, à savoir Jules Mauger, Guiffard, Henry de la Chapelle et Tricot, se réunissent lors de plusieurs séances. On en compte huit de janvier à août 1850, puis douze du 2 décembre 1850 au 9

1847 : Noël-Agnès ; Edouard Delachapelle ; Lechanteur de Pontaumont.

1852 : Noël-Agnès et Couppey (directeur adjoint) ; Edouard Delachapelle ; Lechanteur de Pontaumont.

1856 : Noël-Agnès ; Edouard Delachapelle ; Lechanteur de Pontaumont.

1861 : Noël-Agnès ; Edouard Delachapelle ; Lechanteur de Pontaumont.

1867 : Edouard Delachapelle ; Frigoult ; Lechanteur de Pontaumont.

1871 : Digard de Lousta ; Frigoult ; Lechanteur de Pontaumont.

1873 : Digard de Lousta ; Frigoult ; Lechanteur de Pontaumont.

1875 : Henri De La Chapelle ; Frigoult ; Lechanteur de Pontaumont.

1879 : Liais ; Frigoult ; Lechanteur de Pontaumont.

1891 : Jouan ; Frigoult ; Henri De La Chapelle et Lechanteur de Pontaumont (archiviste-trésorier honoraire).

1895 : Jouan ; Frigoult ; Henri De La Chapelle.

1898 : Jouan ; Frigoult ; Adrien Legrin.

1905 : Jouan ; Sallé ; Adrien Legrin.

1910 : Adrien Legrin ; Sallé ; Rouxel.

¹²² Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, *Registre : Comité d'Etudes Scientifiques du nord de la presqu'île du Cotentin*.

janvier 1852. Ce Comité, à l'existence éphémère comporte cependant en son sein deux des trois personnalités qui vont être à l'origine de la première société purement scientifique du département. En effet, si Saint-Lô a fait mentionner les mots « histoire naturelle » dans son nom, si la Société Académique de Cherbourg ou la Société d'Archéologie d'Avranches entendent dans leurs réunions certaines communications portant sur les sciences exactes, aucune ne traitait exclusivement de ces sujets. Le but de cette nouvelle société est clairement exprimé dès l'article I^{er} de ses statuts : « La Société Impériale des Sciences naturelles de Cherbourg est instituée dans le but de concourir au progrès et à la propagation des Sciences, et s'occupe spécialement d'étudier et de faire connaître les productions et le climat du nord du département de la Manche¹²³. » La première séance a lieu le 24 août 1852. Dans la séance suivante, datée du 20 septembre, les fondateurs tiennent à ménager la Société Académique, dont ils faisaient d'ailleurs partie, en s'adressant à leurs confrères¹²⁴. Il s'agit, pour simplifier,

¹²³ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, *Registre des procès-verbaux des séances de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1852 – 1859*.

¹²⁴ « Sur la proposition du président, la Société vote l'adresse suivante à l'Académie de Cherbourg :

Messieurs,

La nouvelle Société qui vient de se créer à Cherbourg sous le nom de Société des Sciences naturelles n'a pas voulu entreprendre le cours de ses travaux sans venir solliciter de la part de son aînée une sympathie qu'elle lui apporte dès sa naissance, et lui rendre compte des causes de son existence.

Nous commencerons par vous dire tout d'abord qu'aucun sentiment de rivalité n'a présidé à la création de cette société, seulement, les fondateurs qui sont pour la plupart membres de l'Académie ont pensé que les sciences abstraites, en raison de leur aridité et des détails nombreux dans lesquels il faut entrer pour qu'une question scientifique et encore plus une question nouvelle puisse être comprise et appréciée, ne pourraient jamais obtenir une part suffisamment grande dans une Académie composée en partie de littérateurs et d'historiens. Il en serait, en effet, advenu que ceux des membres qui s'occupent sérieusement des sciences auraient bientôt, par discrétion, autant que par contrainte, renoncé à faire des communications qui auraient pu être d'un grand intérêt scientifique. D'ailleurs, Messieurs, les sciences ont des exigences particulières : il leur faut une direction méthodique et suivie que ne comportent pas les lettres et les études historiques, il leur faut même certains accessoires parfaitement inutiles pour les travaux littéraires, tel est un tableau pour les démonstrations et les calculs ; il leur faut enfin une organisation toute particulière et pour laquelle nous n'avons pu mieux trouver un exemple que dans l'Académie des Sciences de Paris.

Cherbourg est déjà une ville importante, et elle est appelée dans un avenir très rapproché à devenir une grande ville. Pourquoi deux sociétés savantes n'y pourraient-elles pas vivre ensemble lorsqu'à Caen, depuis plus de 30 ans, 4 sociétés, l'Académie, la Société des Antiquaires, la Société Linnéenne et la Société de Médecine vivent en parfait accord et produisent chacune des publications justement appréciées ? Les membres de notre nouvelle société n'en resteront pas moins membres de l'Académie, et apporteront, comme par le passé, leurs travaux ;

de partager les sujets d'étude entre les deux sociétés. La société académique s'occupera des lettres tandis que la société des sciences se consacrera à la science au sens large. Malgré cette séparation de fait les deux sociétés conservent des liens forts d'autant plus qu'elles ont de nombreux participants en commun. Certains exerceront des charges de président, de secrétaire, de trésorier ou de bibliothécaire au sein de ces assemblées. Un exemple parmi d'autres, le commandant Henri Jouan sera président de la Société académique pendant une quinzaine d'années à la charnière entre le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle et exercera la même fonction auprès de la Société des Sciences en 1859, 1866, 1867, 1877. De 1882 à 1894 il sera même président des deux sociétés en même temps ! De plus, les trois fondateurs sont issus des rangs de la Société Académique. Ils ont d'ailleurs publié dans les *Mémoires* de cette société. Théodose du Moncel publie un récit de voyage en 1843¹²⁵, un article à propos des lois optiques en 1847¹²⁶ et deux fois en 1852¹²⁷, un article scientifique sur la météorologie et l'autre, technique, sur le télégraphe. Emmanuel Liais propose deux articles publiés en 1852 sur l'astronomie et la météorologie¹²⁸. Auguste Le Jolis livre quant à lui six articles à la Société Académique, à propos de sujets bien plus variés. D'une part il s'intéresse à des sujets proches de ses recherches botaniques habituelles¹²⁹ et à une espèce de sauterelle¹³⁰ ; d'autre

seulement ces travaux seront plus en harmonie avec le caractère de la société. A vous donc, Messieurs, le bonheur de charmer un auditoire nombreux ; à nous, l'utilité des connaissances positives. »

¹²⁵ « Promenade sur le lac de Genève. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IV, 1843*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1843.

¹²⁶ « Théorie de la perspective apparente. » *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847.

¹²⁷ « Des observations météorologiques, de leur utilité et de la manière dont il faut les faire. » & « Notice sur le télégraphe imprimant et écrivant. » *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VI, 1852*. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852.

¹²⁸ « Observations sur l'éclipse du 28 juillet 1851. » & « Théorie mathématique des oscillations du baromètre. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VI, 1852*. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852.

¹²⁹ « Plantes rares découvertes aux environs de Cherbourg. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847 & « Sur l'origine des plantes cultivées. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VIII, 1861*. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1861

¹³⁰ « Note sur l'œdipode voyageuse, sauterelle de passage. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VI, 1852*. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852.

part il se penche sur des faits d'histoire locale : les drapiers de Cherbourg¹³¹, la foire de Querqueville¹³² et un acte judiciaire du XVI^{ème} siècle¹³³. Théodose du Moncel¹³⁴ bien que né à Paris le 6 mars 1821 et décédé dans cette même ville le 17 février 1884, est issu d'une très ancienne famille de la noblesse normande. Son père Alexandre (mort en 1861) possédait de nombreuses terres dans le Cotentin¹³⁵, parmi lesquelles le château de Martinvast qui sert de cadre à la mise en place d'une ferme-école. L'agriculture est un des sujets qui occupent l'esprit du comte du Moncel : il donnera à la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Cherbourg un total de quatorze articles entre 1848 et 1855 dont des rapports sur « la situation, les ressources et les besoins de l'agriculture dans l'arrondissement de Cherbourg¹³⁶. » A côté de ces considérations sur l'agriculture, il ne faut pas oublier que du Moncel est avant tout un scientifique qui est passé des mathématiques à l'étude des phénomènes électriques et électromagnétiques. Il était ingénieur électricien des lignes télégraphiques de France. Cette activité scientifique a fait de lui un inventeur reconnu dans ces domaines. : « On a de lui près de quarante appareils nouveaux ou perfectionnés, parmi lesquels on cite : *l'anémographe électrique à calculateur ; le régulateur électro-automatique de la température ; un télégraphe imprimeur ; l'enregistreur électrique des improvisations musicales ; le mesureur électrique à distance ; le moniteur électrique*, pour les trains du chemin de fer en mouvement, etc. Ces diverses inventions lui ont valu, à l'Exposition universelle de 1855, une médaille de 1^{ère}

¹³¹ « Mémoires sur les anciennes fabriques de draps de Cherbourg. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VII, 1856*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1856.

¹³² « Notice sur l'origine et l'établissement de la foire Saint-Clair à Querqueville. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VII, 1856*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1856.

¹³³ « Procédure du XVI^{ème} siècle relative à la confiscation de biens saisis sur un Anglais et à leur adjudication en faveur d'un capitaine de Cherbourg, Johan du Fou. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VI, 1852*. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852.

¹³⁴ *Dictionnaire biographique illustré, Calvados et Manche*. Paris, Librairie E. Flammarion & R. Wagner – éditeur, coll. « Dictionnaires biographiques illustrés départementaux », 1909, (2^e éd.), pp. 315 à 317.

¹³⁵ Archives Départementales de la Manche, 13 J 640.

¹³⁶ « Rapport à M. le Préfet de la Manche sur la situation de l'agriculture dans l'arrondissement de Cherbourg. », *Annuaire agricole publié par la Société d'Agriculture de l'Arrondissement de Cherbourg. Année 1849, n°II*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1849 ; « Rapport sur la situation, les ressources et les besoins de l'agriculture dans l'arrondissement de Cherbourg. », *Annuaire agricole publié par la Société d'Agriculture de l'Arrondissement de Cherbourg. Année 1851, IV*. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1851 & « Rapport sur la situation, les ressources et les besoins de l'agriculture dans l'arrondissement de Cherbourg. », *Annuaire agricole publié par la Société d'Agriculture de l'Arrondissement de Cherbourg. Année 1852, V*. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852.

classe. »¹³⁷ Outre ses articles publiés dans les *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques*, Théodose du Moncel participait à diverses publications scientifiques telles que les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, *l'Ami des sciences*, les *Annales télégraphiques*, *Cosmos* et *la Science*. Il faisait partie de nombreuses sociétés savantes de France et de l'étranger. Sa carrière politique se limita à la charge de conseiller général de la Manche pour le canton d'Octeville. Emmanuel Liais est sans contestation possible une des figures majeures du XIX^{ème} siècle, non seulement à Cherbourg mais aussi en France et à l'étranger¹³⁸. De plus, la famille Liais est l'une des familles de notables les plus actives du Cotentin tant dans les domaines commerciaux que politiques ou scientifiques. Ce sont

¹³⁷ *Dictionnaire biographique illustré, Calvados et Manche*. Paris, Librairie E. Flammarion & R. Wagner – éditeur, coll. « Dictionnaires biographiques illustrés départementaux », 1909, (2^e éd.), p. 316.

¹³⁸ Pour donner un résumé de son existence, on ne manque ni de sources ni de publications. Parmi ces dernières, on peut citer : Jacques ANCELLIN, « Un homme de science du XIX^{ème} siècle : l'astronome Emmanuel Liais. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Maurice Durchon, professeur de biologie animale à l'Université des Sciences et Techniques de Lille, Membre correspondant de l'Institut, directeur de la Société. Tome LVII, 1975 – 1978*. Coutances, Imprimerie OCEP, 1978 ; Louis CORBIERE, « Notice nécrologique sur M. Emmanuel Liais, Fondateur, Secrétaire honoraire et ex-Président de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Tome XXXII (quatrième série, tome II), publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1902 ; Jean LE JEUNE, « La vie extraordinaire d'un grand savant : Emmanuel Liais », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XXXI : Figures Cherbourgeoises, 1995*. Mayenne, Presses de Jouve, 1995 ; LA REDACTION, « Nécrologie : MM. Emmanuel Liais, Frigoult, Bertaux, Renouvin, Courtois-les-Hougues, Saillenfest, Solin, Miclot, Doyard de la Motte & Lemarinel. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°23 – année 1899*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1900 ; *Dictionnaire biographique illustré, Calvados et Manche*. Paris, Librairie E. Flammarion & R. Wagner – éditeur, coll. « Dictionnaires biographiques illustrés départementaux », 1909, (2^e éd.), pp. 841 à 853 ; Jean-François HAMEL, *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche, Tome I*. Marigny, Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2001, pp. 149 et 150. Les archives de la Manche possèdent des documents sur la famille Liais sous les côtes 13 J 914 (Guiffart) & 13 J 1331 (Liais). Il faudrait également citer des travaux publiés au Brésil, pays dans lequel Emmanuel Liais fut directeur de l'observatoire national, d'une part une histoire de l'observatoire national par Luis MUNIZ BARRETO, *Observatório nacional, 100 anos de História*. Rio de Janeiro, Academia Brasileira de Ciências – Secretaria de Ciência e Tecnologia do Estado do Rio de Janeiro, 1987, et, d'autre part, une thèse universitaire : Christina Helena da MOTTA BARBOZA, *Beau temps, météores à la fin de la période. Une histoire de la météorologie à la moitié du XIX^{ème} siècle, à travers les œuvres de Emmanuel Liais*. Université de São Paulo, Faculté de Philosophie, Lettres et Sciences Humaines, Département d'Histoire, 2002.

justement ses activités scientifiques qui font d'Emmanuel Liais un personnage particulier. Jean Le Jeune écrit à son propos que « vouloir esquisser, même en traits rapides, tous les détails intéressants de la vie extraordinaire d'Emmanuel Liais, ainsi que les innombrables travaux produits par cette remarquable intelligence toujours en éveil, est pratiquement impossible. » La naissance de ce scientifique intervient le 15 février 1826. Son père, Antênor, est négociant. Sa vocation s'exprime très tôt. A 21 ans il adresse ses premiers travaux à l'Académie des Sciences. C'est à cette occasion que le physicien et astronome François Arago (1786 – 1853) le remarque et l'invite à venir travailler sous sa direction. Le maître ne tarit pas d'éloges sur l'élève : « habile et zélé physicien, qui traite des questions les plus ardues avec une rare intelligence¹³⁹. » La réputation du jeune Emmanuel Liais, il n'a que 25 ans, est solidement établie en Europe. Dès 1852, il est nommé membre correspondant étranger de l'Académie romaine des *Nuovi Lincei* qui ne comptait que trente de ces correspondants étrangers choisis parmi les savants les plus illustres du monde entier¹⁴⁰. Le Saint-Lois Urbain Le Verrier succède à Arago. L'entente est malaisée entre les deux Manchois, en partie à cause du caractère quelque peu dirigiste du nouveau directeur de l'Observatoire. Comme certains de ses collègues il s'estime lésé par son directeur. Dans son livre *l'Espace céleste*, Emmanuel Liais écrit : « le caractère brouillon de Le Verrier fut un grand obstacle, et [les négociations] n'auraient même pas été entamées sans une influence supérieure à laquelle je fus obligé de recourir plusieurs fois. Mille autres difficultés m'ont été ensuite soulevées par lui [...]. »¹⁴¹ Pourtant, Le Verrier le nomme directeur-adjoint de l'Observatoire en 1857. Jusqu'en 1881, Emmanuel Liais alterne les séjours au Brésil et les retours en France. Il voyage en Amérique du Sud entre 1858 et 1864, 1867 et 1871, enfin de 1874 à 1881. Sur place, il réalise des observations astronomiques et explore des régions encore méconnues. Il bénéficie sur place

¹³⁹ Cité par Jean LE JEUNE, voir note précédente. Il s'agit d'une phrase tirée du Tome V des *Notices scientifiques* de François Arago.

¹⁴⁰ *Dictionnaire biographique illustré, Calvados et Manche*. Paris, Librairie E. Flammarion & R. Wagner – éditeur, coll. « Dictionnaires biographiques illustrés départementaux », 1909, (2^e éd.), p. 843

¹⁴¹ Cet ouvrage date de 1881. Le passage reproduit ici est cité dans : Jacques ANCELLIN, « Un homme de science du XIX^{ème} siècle : l'astronome Emmanuel Liais. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Maurice Durchon, professeur de biologie animale à l'Université des Sciences et Techniques de Lille, Membre correspondant de l'Institut, directeur de la Société. Tome LVII, 1975 – 1978*. Coutances, Imprimerie OCEP, 1978.

du soutien enthousiaste de l'empereur du Brésil, Dom Pedro de Alcantara¹⁴² qui n'hésitera pas lui remettre la plaque de l'ordre impérial de la Rose du Brésil en récompense de ses travaux, notamment comme directeur de l'Observatoire national de Rio de Janeiro, en 1870. Pour son plus grand malheur, ces voyages sud-américains lui ont aussi valu la perte de son épouse Margharetta Trouwen Van de Kranenbroeck, née aux Pays-Bas vers 1833 et décédée en 1874 des suites de maladie contractée dans la forêt brésilienne. En 1881, alors âgé de 55 ans, Emmanuel Liais se fixe définitivement dans sa ville natale. Il devient maire en 1884, démissionne en 1886 et retrouve son poste d'édile en mai 1892. Trois mois plus tard ses concitoyens l'élisent conseiller général de la Manche pour le canton de Cherbourg. Il exerce ces charges jusqu'à sa mort le 5 mars 1900. Entre temps, il avait ramené d'importantes collections de plantes exotiques qu'il tâcha d'acclimater aux rigueurs du climat bas-normand. On trouve des précisions sur l'organisation et l'entretien de ce jardin dans différents bulletins¹⁴³ de la Société d'Horticulture de l'arrondissement de Cherbourg dont Emmanuel

¹⁴² Pierre II (1825 – 1891) régna sur le Brésil de 1831 à 1889, date à laquelle il fut contraint à l'abdication. Il s'exila en France. Il séjourna brièvement à Cherbourg où une rue porte encore son nom (rue Dom Pedro).

¹⁴³ Il s'agit, pour l'essentiel, de visites effectuées par une Commission nommée par la Société d'Horticulture et dont les comptes rendus étaient publiés dans le *Bulletin* de cette société professionnelle. La plus grande partie date du vivant d'Emmanuel Liais. Après sa mort et par testament, son jardin et ses serres deviennent propriétés de la ville de Cherbourg. On relève les articles suivants :

Henri de La Chapelle, « Les jardins et les jardiniers de Cherbourg. Les serres de M. E. Liais. », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, 15^{ème} année – année 1883. Cherbourg, Imprimerie d'Auguste Mouchel, 1884 ; Paulin Lelièvre, « Rapport sur la visite des serres de M. Emmanuel Liais. », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, 16^{ème} année – année 1884. Cherbourg, Imprimerie d'Auguste Mouchel, 1885 ; Adrien Macé, « Rapport sur la visite du parc et des serres de M. Emmanuel Liais. », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, 19^{ème} année – année 1887. Cherbourg, Imprimerie d'Auguste Mouchel, 1888 ; Paulin Lelièvre, « Rapport sur une visite des serres et jardins de M. Emmanuel Liais. », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, 20^{ème} année – année 1888. Cherbourg, Imprimerie d'Auguste Mouchel, 1889 ; Henri de La Chapelle, « Visite des serres de M. Emmanuel Liais. », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, 22^{ème} année – année 1890. Cherbourg, Imprimerie L'Hotellier, 1891 ; Adrien Le Grin, « Rapports sur les visites des jardins : serres et parc de M. Emmanuel Liais. », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, 25^{ème} année – année 1893. Cherbourg, Imprimerie L'Hotellier, 1894 ; Henri de La Chapelle, « Serres de M. Liais (M. D. Lecappon, jardinier). », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, 26^{ème} année – année 1894. Cherbourg, Imprimerie L'Hotellier, 1895 ; Paulin Lelièvre, « Serres et parc de M. Emmanuel Liais. », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, 30^{ème} année – année 1898. Cherbourg, Imprimerie L'Hotellier, 1899 ; Emile Altemer, « Visite au parc Emmanuel Liais. », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, 33^{ème} année – année 1901. Cherbourg, Imprimerie L'Hotellier, 1902 ; Picquenot, « Rapport sur la visite du parc Emmanuel Liais. », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, XL – année 1908.

Liais était membre titulaire et président de 1872 à 1874 et président honoraire à partir de 1875. Il appartenait à de nombreuses sociétés savantes¹⁴⁴. Il a également été l'auteur d'un grand nombre de mémoires et de livres scientifiques¹⁴⁵. Comme ses amis Théodose du Moncel et Emmanuel Liais, Auguste Le Jolis¹⁴⁶ est issu d'une famille ancienne du Cotentin. Son père,

Cherbourg, Imprimerie L'Hotellier, 1909 ; J. Bameulle, « Visite des jardins de M. Cavron, de M^{me} Noyon, du Parc Liais et divers. », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, XLII – année 1910. Cherbourg, Imprimerie de « La Dépêche de Cherbourg », 1911 ; L. Dorange, « Visite du jardin public et du parc Liais. », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, LIV – année 1923. Cherbourg, Imprimerie de « La Dépêche de Cherbourg », 1924.

¹⁴⁴ Il est membre de l'Académie des Sciences de Rome (*Nuovi Lincei*) ; la Société Royale des Sciences de Bohême à Prague ; la Société Royale des Sciences de Liège ; la Société des Sciences Naturelles de Munich ; les Académies de Modane, Palerme, Toulouse, Caen, Rouen, Lille, Bordeaux ; les Sociétés Académiques des Hautes-Pyrénées et de Cherbourg ; l'Institut Historique et Géologique de Rio de Janeiro ; la Société des Sciences Naturelles du Grand-Duché de Luxembourg ; la Société Astronomique de France ; la Société Géographique de Paris ; « ancien secrétaire de la Société Météorologique de France, correspondant de la société scientifique de Mexico et de plusieurs autres Sociétés scientifiques d'Amérique et des Indes anglaises et hollandaises, etc. CF. *Dictionnaire biographique illustré, Calvados et Manche*. Paris, Librairie E. Flammarion & R. Wagner – éditeur, coll. « Dictionnaires biographiques illustrés départementaux », 1909, (2^e éd.), p. 852.

¹⁴⁵ On relève notamment : *Considérations sur le climat de Cherbourg* (1849), *Théorie mathématique des Oscillations du Baromètre* (1851), *Mémoires sur un Bolide observé dans le département de la Manche* (1851), *Mémoire sur la Substitution des Electro-moteurs aux Machines à vapeur* (1852), *De l'Emploi de l'air chauffé comme force motrice* (1854), *De l'Emploi des Observations azimutales pour la détermination des Ascensions droites et des Déclinaisons d'Etoiles* (1858), *Influence de la Mer sur les Climats* (1860), *Exploration scientifique du Brésil* (1865), *Hydrographie du haut San Francisco et du Rio das Velhas* (1865), *L'Espace Céleste et la Nature tropicale* (1865), *Traité d'astronomie appliquée à la Géographie et à la Navigation* (1867), *Suprématie intellectuelle de la France* (1872), *Climats, Géologie, Faune et Géographie botanique du Brésil* (1872), *Annales de l'Observatoire impérial de Rio de Janeiro* (1882) et *Sur les perturbations planétaires* (1884).

¹⁴⁶ *Dictionnaire biographique illustré, Calvados et Manche*. Paris, Librairie E. Flammarion & R. Wagner – éditeur, coll. « Dictionnaires biographiques illustrés départementaux », 1909, (2^e éd.), pp. 770 à 775 ; Louis CORBIERE : « Notice nécrologique sur M. Auguste-François Le Jolis. Liste de ses publications. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXV (quatrième série, tome V)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906 ; Alfred de TESSON, « Nécrologe : M. Charles-Paul Dauvin, M. Alfred-Gabriel de Tesson, M. Charles-Fortuné-Jules Guérin & M. Auguste-François Le Jolis. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XII*. Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de Jules Durand, 1904 – 1905 & Paulin LELIEVRE, « Nécrologie : M^{mes} Duhommet & Le Rendu, MM. Altemer, Beaugrand, Drouin, Faudemer,

Jean-Baptiste Magloire Le Jolis, ancien officier, était le propriétaire d'une maison de commerce à Cherbourg. Auguste lui succède sans toutefois délaisser son attirance pour les sciences, en particulier la botanique. Né le 1^{er} décembre 1823, il est le fondateur de la Société des Sciences qui vivra le plus longtemps puisqu'il survit de près de quatre ans à Emmanuel Liais. Il décède le 20 août 1904. Il était particulièrement réputé pour ses travaux en algologie à propos desquels il a entretenu une abondante correspondance avec des scientifiques et des botanistes du monde entier. Grâce aux archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg¹⁴⁷, on a pu dénombrer environ deux mille courriers qui lui avaient été adressés, de 1845 à 1904, par ses correspondants en majorité européens, mais aussi nord-américains. La première société dont il a fait partie est la Société Linnéenne de Normandie à Caen en 1842. Il participa aussi à la fondation de la Société d'Horticulture de Cherbourg en 1844. La notice biographique que nous a laissée Louis Corbière à son propos nous permet de constater qu'Auguste Le Jolis faisait partie d'un nombre considérable de sociétés savantes. Il était titulaire et/ou fondateur de la Société des Sciences, de la Société d'Horticulture et de la Société Académique de Cherbourg. En outre, il était membre correspondant de 19 sociétés françaises, 15 sociétés allemandes, 9 sociétés italiennes, 5 sociétés austro-hongroises, 4 sociétés belges et étasuniennes, 2 sociétés britanniques et néerlandaises et d'une société danoise, espagnole, grecque, russe, suédoise, suisse et des Indes Néerlandaises, soit un total de 67 sociétés. Il était aussi membre honoraire de 16 sociétés : 7 allemandes, 3 russes, 2 italiennes, 1 belge, 1 canadienne, 1 luxembourgeoise et 1 néerlandaise. Il reçut 24 décorations. Il laisse une grande quantité de publications¹⁴⁸. A sa mort, sa bibliothèque et son herbier ont été légués à la Société qu'il avait contribué à fonder et à animer tout au long de sa vie. A la différence de ses deux amis, Auguste Le Jolis n'a accompli aucun mandat politique. Cependant, il fit partie de la Chambre de Commerce de Cherbourg et du Tribunal de Commerce. Dirigée par ces trois hommes, la Société connaît une activité sérieuse. Les séances ont lieu chaque mois, un projet de cours publics est lancé et, de plus, elle fait paraître quinze volumes de *Mémoires* entre 1852 et 1870. Les quatre premiers

Gardin, Gellé, Jolliet, Lecavelier, Le Jolis, Manoury, Martin & Orange. », *Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, 36^{ème} année – année 1904. Cherbourg, Imprimerie L'Hotellier, 1905.

¹⁴⁷ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg : Correspondance de la Société. (Pour plus de détails voir : Sources).

¹⁴⁸ Dans sa notice nécrologique, Louis Corbière nous fournit une liste complète des sociétés dont Auguste Le Jolis était membre, ainsi que des distinctions qu'il a reçues et de ses publications. Nous avons choisi de reproduire ces listes en annexe.

volumes s'intitulent *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*. A partir du cinquième et jusqu'au tome XXXI inclus, ils portent le titre de *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société*. Dans ses dix premiers tomes, la Société fait paraître des comptes rendus de séances sous le titre suivant : « Analyse des travaux de la Société, rédigée par le secrétaire. »

D. Sous le Second Empire (1852 – 1870) et le début de la III^{ème} République (1871 – 1914)

1. Une stagnation sous le Second Empire

Sous le Second Empire, on remarque en France deux périodes distinctes. De 1852 à 1859, sept sociétés sont créées par an en moyenne, contre dix de 1860 à 1869¹⁴⁹. Le département de la Manche ignore pour sa part ces nouvelles créations. Il n'en connaît aucune pendant le règne de Napoléon III. Les quatre sociétés existantes poursuivent, à peu près sans faillir, leurs activités. On en trouve trace, tout au moins aux dates des séances, mais sans beaucoup de précisions dans les journaux locaux. Peu de publications viennent témoigner de l'activité des sociétés. Saint-Lô et Avranches publient chacune deux volumes, la première en 1864 et 1868, la seconde en 1859 et 1864. La Société Académique publie quatre tomes avec un intervalle moyen de cinq ans : 1852, 1856, 1861 et 1867.

A Saint-Lô, la situation de la Société a semblé précaire. Le rapport¹⁵⁰, publié sous la plume d'Edouard Lepingard, fait état de difficultés qualifiées de « vicissitudes inhérentes à toute œuvre humaine. » Il nous apprend que la Société « menacée, d'abord, d'une brusque dissolution, il n'a fallu rien moins que l'intervention ministérielle pour protéger son existence. » Le rédacteur fait ensuite état de la naissance dans la cité préfectorale d'une Société d'Agriculture distincte de la Société préexistante. On peut dater son apparition de 1850. Lepingard affirme que « toute une catégorie de ses membres, ceux-là même qui

¹⁴⁹ Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*. Paris, Editions du C.T.H.S., 1998, pp. 48 et 49.

¹⁵⁰ Edouard LEPINGARD, « Rapport sur la situation de la société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : deuxième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1864, pp. 1 à 20.

s'attribuaient la part du lion dans ses budgets, ceux-là qui nous ont laissé des dettes pesantes à payer, se séparèrent de nous pour fonder une Société distincte d'Agriculture. C'est que, pour eux, tout ce qui n'était pas Agriculture était de nulle valeur, n'avait nul attrait [...]. » Il poursuit au paragraphe suivant : « seulement, estimons-nous heureux d'avoir pu traverser cette épreuve et d'en être sortis à peu près sains et saufs. Nous disons à peu près sains et saufs, car, la Section d'Agriculture se séparant de ses sœurs, le nombre des sociétaires résidants s'est trouvé réduit de plus de moitié¹⁵¹ ».

La Société avranchinaise nous apparaît plus active que sa consœur préfectorale. Le secrétaire Philippe Loyer rédige des rapports sur les activités de la société¹⁵². Il s'agit plutôt d'un tableau rapidement brossé des travaux réalisés par certains membres que d'une analyse plus complète des séances. Dans le tome II, aux côtés des rapports du secrétaire, paraît celui d'Eugène de Beaurepaire qui présente brièvement ce qui se dit dans les séances particulières de la société : « il y a dans la vie des Sociétés savantes, en-dehors des mémoires proprement dits, un autre ordre de travaux qui éclairent l'histoire du pays, et dont il est au moins utile de résumer les principaux résultats. Nous voulons parler de ces communications orales, qui portent tantôt sur un objet d'art, tantôt sur un débris antique récemment exhumé, tantôt sur d'anciens documents [...]. »

La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de Saint-Lô et la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches ont toutes deux mis en place un musée. Chacun de ces lieux permet l'exposition d'une part de collections que nous qualifierons de scientifiques : fossiles, insectes, animaux naturalisés ; d'historiques : médailles et monnaies, pièces d'armement, manuscrits ; et artistiques consistant essentiellement en tableaux, mais aussi en sculptures et tentures.

¹⁵¹ *Ibidem*.

¹⁵² Philippe LOYER, « Rapport sur les travaux de l'année 1851-52. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième*. Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859, pp. 15 à 24 ; Philippe LOYER, « Histoire de la Société, depuis 1856. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième*. Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859, pp. 559 à 572 ; Philippe LOYER, « Rapport sur les travaux de la Société (depuis 1859 à 1861), lu dans la séance solennelle du 20 août 1861. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome troisième*. Avranches, Imprimerie de H. Hambis, libraire, 1864, pp. 547 à 557 & Philippe LOYER, « Histoire de la Société depuis 1864. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome quatrième*. Avranches, Imprimerie Typographique Et Lithographique de M^{me} Tribouillard, 1873, pp. 582 à 596.

Les sociétés de la Manche ne connaissent pas d'incident majeur en dehors de la Guerre de 1870¹⁵³. La guerre, déclarée le 19 juillet, n'amène aucune opération militaire dans le département de la Manche. Les quelques milliers d'hommes mobilisés dans le département sont regroupés dans cinq bataillons d'infanterie de la garde mobile de la Manche. L'armée prussienne s'arrête à Lisieux.

Les sociétés voient évidemment être mobilisés ceux de leurs membres dont l'âge les porte d'office à rejoindre leurs bataillons. Il s'agit des hommes âgés de vingt-et-un à quarante ans, en vertu du décret du 29 septembre 1870. Bien entendu, les sociétés manchoises, en particulier les deux cherbourgeoises, voient partir sous les drapeaux les militaires qui en font partie. Ainsi, la Société des Sciences de Cherbourg connaît une interruption entre ses séances du 9 septembre 1870 et du 13 janvier 1871¹⁵⁴ : « En raison des événements la Société décide que les séances seront suspendues jusqu'à convocation extraordinaire par M. le Président. » Les trois autres interrompent leurs travaux pendant l'automne 1870 et une partie de l'hiver 1870 – 1871.

2. Les dernières créations manchoises

On peut distinguer pendant la III^{ème} République, deux périodes pendant lesquelles sont fondées des sociétés. La première s'étant de 1871 à 1878, la seconde de 1904 à 1914.

Quelques temps après la fin de la guerre franco-prussienne, il naît à Cherbourg une Société Artistique et Industrielle. D'après un historique¹⁵⁵ publié dans le bulletin des années 1886 – 1887, « un projet de création d'une Société Artistique et Industrielle est étudié par quelques membres de la Société d'horticulture, mais à cause de la guerre est ajourné. » Il faut attendre 1871 pour que le projet de fondation soit « repris et avec l'aide de nouveaux adhérents la Société est formée, les statuts sont élaborés et reçoivent l'approbation de l'autorité supérieure. » On prévoit aussi la tenue d'une exposition des arts et de l'industrie. Le premier bulletin paraît en 1873. Un autre article, publié en 1884 et rédigé par E. Didier

¹⁵³ André DUPONT, *Histoire du département de la Manche, vol. 8 : le département de 1789 à 1920 (première partie)*. Coutances, O.C.E.P., « coll. rétrospectives normandes », 1989, pp. 140 et 141.

¹⁵⁴ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*.

¹⁵⁵ « Historique de la Société Artistique et Industrielle. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 9-10 – années 1886-87*. Cherbourg, Imprimerie du Commerce, 1887.

contient de plus amples informations sur les débuts de la société¹⁵⁶. L'auteur cite un rapport inclus dans le premier bulletin et dont l'auteur, premier président de la Société, exposait « l'origine et les premiers pas de la Société. » Henry de La Chapelle écrit qu' « au commencement de l'année 1870, M. Dupont fils aîné, graveur à Cherbourg, fit, auprès de la Société d'Horticulture, une demande en vue d'obtenir, dans les expositions florales, un emplacement destiné à recevoir les objets d'art et d'industrie. Il existe à Cherbourg, disait M. Dupont, un grand nombre d'artistes et d'ouvriers de talent auxquels manque l'occasion de faire connaître et apprécier leur mérite. » La Société d'Horticulture se montre d'emblée favorable mais la guerre vient interrompre ce projet. La demande est réitérée en 1871 et « une Commission d'initiative se forma pour étudier les moyens d'arriver à l'Exposition projetée. Cette Commission se décida à fonder une Société nouvelle et distincte. A M. Dupont, notre secrétaire, appartient donc le titre de *premier fondateur*. Les premiers membres de la Société furent presque tous des hommes travaillant par eux-mêmes ; un certain nombre d'amis des arts et des progrès se joignirent à eux. Nos statuts furent enfin approuvés par M. le Préfet de la Manche le 22 janvier 1872 ». E. Didier ajoute : « voici donc la Société fondée. Un nombre assez considérable d'adhérents se groupe autour du premier noyau, et pour affirmer son existence, elle débute par un succès : une Exposition, dont le résultat dépassa tout prévision et à la suite de laquelle de nouveaux membres s'empressèrent de donner leur adhésion. » Les deux expositions qui suivent ont le même résultat et celles-ci, « en attirant l'attention du public sur la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, ont contribué à augmenter d'année en année le nombre de ses membres, qui dépasse aujourd'hui deux cents ; en même temps celui de ses membres correspondants augmente de jour en jour. »

L'année suivant celle de la fondation de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, est fondée à Coutances une Société Académique du Cotentin. Cette ville, on l'a vu, avait déjà connu une tentative infructueuse de fondation. L'initiative prise en cette année 1872 répond, apparemment, à une demande forte de la part des notabilités locales. Cette demande se retrouve dans la préface qui accompagne la publication du tome I¹⁵⁷ des *Mémoires* de cette société : « Depuis longtemps la ville de Coutances désirait une Société archéologique et littéraire. Elle se sentait, sous ce rapport, inférieure à plusieurs cités, ses

¹⁵⁶ E. DIDIER, « Historique des travaux de la Société jusqu'au 1^{er} janvier 1884. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. 7^o – années 1883-84. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1884.

¹⁵⁷ *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts)*. Tome premier. Coutances, Typographie de Daireaux, imprimeur-libraire, 1875.

sœurs et ses voisines, avec lesquelles elle peut néanmoins rivaliser de zèle et de travaux. Cherbourg, Avranches, Saint-Lô possédaient depuis longtemps des Sociétés académiques qui déjà avaient produit des œuvres remarquables, recueilli de nombreuses collections, retrouvé des antiquités et des objets d'art qui font la base de leurs musées. » Il est vrai que Coutances abrite et a abrité quelques personnalités intellectuelles. D'autre part, son musée local expose des collections d'entomologie et de fossiles. Si nous poursuivons la lecture de cette préface, l'auteur nous apprend que « Coutances n'avait rien de tout cela, bien qu'elle le désirât avec ardeur. Elle avait même tenté plusieurs essais qui n'avaient point réussi. Cependant que de ressources elle se sentait en elle-même ! A la fois centre religieux, centre judiciaire, centre universitaire, n'avait-elle pas tous les éléments désirables pour réaliser ce qu'elle demandait avec insistance ? Et puis que de choses restaient à dire sur son histoire locale, sur son arrondissement, sur son diocèse qui, dans ses limites actuelles, renferme deux riches évêchés !... » Les essais qui avaient précédé cette Société Académique étaient celui de l'abbé Pitton-Desprez, que nous avons déjà développé, et une « Académie Saint-Thomas d'Aquin » sur laquelle il n'a pas été possible de découvrir de plus amples renseignements. On peut dès lors comprendre une sorte de frustration chez les Coutançais. La présence dans une ville d'un nombre important de personnes ayant reçu une éducation aboutie devrait permettre la fondation d'une société savante. Or, malgré la présence d'un personnel religieux important actif au sein de l'évêché et du séminaire, il a pratiquement fallu attendre le dernier quart du siècle. Le paragraphe suivant de la préface met en avant le rôle de l'évêque de Coutances et d'Avranches¹⁵⁸ dans la mise en place d'une société locale : « Elle attendait toujours, elle espérait de meilleures circonstances, lorsque Monseigneur Bravard, son noble et savant Evêque, eut la pensée de répondre à des vœux si légitimes. L'initiative ne pouvait venir de plus haut et devait naturellement avoir les plus heureux succès. Sa Grandeur voulut bien communiquer son dessein à quelques personnes qui se trouvèrent très heureuses de réunir les premiers membres de la Société future. Elles se mirent à l'œuvre, et, en quelques jours, leur liste comptait déjà trente noms. C'étaient les ouvriers de la première heure qui venaient apporter leur dévouement et leurs savantes recherches. » L'évêque de Coutances ne veillera que peu de temps sur la société. Dans le deuxième tome des *Mémoires*, on découvre une notice nécrologique le concernant. Le secrétaire L. Quenault nous livre un résumé de la

¹⁵⁸ Les deux évêchés ont été regroupés au moment de la Révolution.

carrière de Jean-Pierre Bravard¹⁵⁹, « né à Usson (Loire) le 21 février 1811 », suit une formation qui pouvait laisser penser qu'il s'orienterait vers une carrière ecclésiastique : « après avoir terminé ses études classiques au petit séminaire de Verrières en 1825, c'est-à-dire à 14 ans, il entra deux ans après, en 1827, au grand séminaire de Lyon », puis, il termine ses études en 1829, « mais trop jeune pour recevoir d'autres ordres que les minorés, il se consacra au professorat jusqu'à l'âge où put lui être conféré le sacerdoce. Il fut prêtre en 1835. » L'exposé de la suite de sa carrière nous apprend qu'il « fut nommé, en 1841, vicaire de la cathédrale de Sens, curé de Coigny-en-Beaujolais en 1845, de Emmenond, grande paroisse de la ville de Saint-Etienne en 1853. Il fut appelé au vicariat général de Sens en 1862. Il avait reçu la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1860. Celle de Commandeur de l'ordre du Saint-Sépulcre le 10 janvier 1869. Et il fut élevé à la dignité d'évêque de Coutances et d'Avranches le 12 août 1862. Il est mort le 13 août 1876. » Son activité en faveur de l'instruction publique passa aussi par l'établissement de nouveaux collèges à Montebourg, Coutances, Saint-James, Avranches et Villedieu. Il est également à l'origine de la publication de la revue *la Semaine Religieuse*. Avec l'appui d'Urbain Le Verrier, alors président du conseil général, il obtient de rendre l'abbatiale du Mont-Saint-Michel au culte et aux pèlerinages alors qu'en 1862 un décret impérial supprimait la maison d'arrêt qui y avait été installée. Un bail est signé le 31 mai 1865¹⁶⁰. La Société Académique du Cotentin aurait pu porter un autre nom. Les comptes-rendus de séances¹⁶¹ de l'année 1872 nous apprennent que le 1^{er} mars, « M. le Secrétaire-Adjoint présente une épreuve du diplôme dont le titre est ainsi conçu : « *Société Archéologique et Artistique du Cotentin* ». Ce titre est l'objet d'une assez longue discussion et on propose celui-ci : « *Société d'Archéologie, de Littérature et des Beaux-Arts du Cotentin* ». Finalement le nom retenu et inscrit à l'article 1^{er} des statuts est adopté dans la séance suivante, le 12 avril. Il faut attendre 1875 pour que la Société publie son premier volume

¹⁵⁹ L. QUENAULT, « Notice nécrologique sur Monseigneur Bravard. », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome second*. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1877.

¹⁶⁰ René GAUTIER (dir.), *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche, tome IV*. Marigny, Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2006, p. 51.

¹⁶¹ Emile-Aubert PIGEON, « Procès-verbaux : année 1872 & année 1873. », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome premier*. Coutances, Typographie de Daireaux, imprimeur-libraire, 1875

La fin de la décennie voit la naissance de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes. Comme pour Coutances, cette création ressort d'une volonté locale. La préface du tome I¹⁶² met en avant la présence par le passé à Valognes de grands savants : « Depuis de longues années, la ville de Valognes désirait avoir, comme les autres cités de la Manche, une Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique. Elle le désirait d'autant plus ardemment, qu'elle savait posséder, surtout au point de vue historique, des richesses abondantes qui, malgré les remarquables travaux des de Gerville, des Léopold Delisle, des Tollemer et de tant d'autres savants, n'étaient point entièrement épuisées ». La tentation est grande pour Valognes de créer un musée où les objets découverts pourraient être exposés. Aussi, la réunion de la commission chargée de l'inventaire archéologique du département qui se tient à Saint-Lô le 22 juillet 1878, voit le futur président Le Biez prendre l'initiative de la création de la société de Valognes. Il parvient à rassembler autour de lui 82 personnes. A la suite d'une convocation adressée le 28 octobre 1878 par Sébire, le maire de Valognes, et par quelques membres fondateurs, parmi lesquels le comte de Pontgibaud, Le Biez, l'abbé Le Cacheux et Gouye, 48 adhérents se réunissent, le 7 novembre suivant, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, et, après avoir discuté et adopté les Statuts de la Société à laquelle ils donnent le nom de Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, ils élisent les membres de leur conseil d'administration. Le 31 décembre 1878, la société obtient l'autorisation préfectorale. La séance inaugurale¹⁶³ voit la société constituer son premier bureau directeur. Achille Le Biez¹⁶⁴ est élu président, le comte de Moré de Pontgibaud¹⁶⁵ vice-président, l'abbé Le Cacheux¹⁶⁶ et Victor-Amédée Gouye¹⁶⁷ respectivement secrétaire et secrétaire-adjoint.

¹⁶² « Préface. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome premier (1878 – 1879)*. Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1880.

¹⁶³ Victor Amédée GOUYE, « Extrait du registre des séances de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'Arrondissement de Valognes. Année 1879. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome premier (1878 – 1879)*. Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1880.

¹⁶⁴ François Guillaume Achille Le Biez est conservateur des hypothèques à Valognes.

¹⁶⁵ César Henri Joseph de Moré, comte de Pontgibaud (1821 – 1892) est conseiller général de Montebourg à partir de 1852 et maire de Saint-Marcouf. Cf. sa biographie dans : Elie GUENE, *Tout sur le département de la Manche*. Coutances, Manche-Tourisme, 1987, p. 407.

¹⁶⁶ Louis Adrien Le Cacheux est chapelain des religieuses bénédictines.

¹⁶⁷ Victor Amédée Gouye est architecte à Valognes.

En 1904, Cherbourg assiste à la naissance d'une nouvelle société qui prend le nom d'Académie de la Manche, Jeux Floraux. On dispose malheureusement de très peu de documents sur cette société. On a pu découvrir une brochure datant de 1854 à la bibliothèque municipale de Cherbourg qui, entre autres articles, livre une notice nécrologique sur le fondateur de cette assemblée poétique¹⁶⁸ : « En 1904, Monsieur Louis Sallé, avocat du Barreau de Cherbourg (sa ville natale), fonda l'Académie de la Manche (sous le nom de « Les Violetti Manchois », puis « Académie Poétique de la Manche », en 1905). [...] Né en 1853, « Louis Sallé avait commencé son activité sociale dans l'Université, où il fut successivement Professeur de Lettres et Principal de Collèges (à Verneuil et Cosnes). Puis il remplaça la toge universitaire par celle de l'Avocat, qui lui donnait encore plus d'indépendance. Des études classiques de sa jeunesse, de son goût inné pour les Humanités, et de son passage dans l'Université, il garda une impression durable et marquée et c'est pourquoi, à côté du juriste éminent qu'il fut, nous trouvons le littérateur, le critique littéraire, l'historien local et le poète. [...] De 1904 à 1925 (année de son décès), Monsieur Louis Sallé présida l'Académie de la Manche avec le constant souci de « maintenir », et avec une inlassable activité, aidé dans sa tâche par ses fils : Monsieur René Sallé, actuel Président d'Honneur de notre Société ; Monsieur André Sallé (mort pendant la guerre de 1939 – 45 lors des bombardements de la Manche), et les membres de sa famille. [...] » C'est bien peu de choses. Les quelques renseignements supplémentaires qui ont pu être rassemblés proviennent des journaux de Cherbourg et consistent pour l'essentiel en comptes-rendus de concours organisés par cette société.

Ce début du XX^{ème} siècle est aussi le moment où la célèbre station balnéaire qu'est devenue Granville compte désormais dans ses murs une société qui se proclame « Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville ». Le premier numéro de son bulletin¹⁶⁹, publié en 1905, comporte un discours de Brachet qui tend à résumer les raisons de l'existence de cette société ainsi que ses buts. Il est question de réunir les textes traitant des grands hommes du passé de cette cité balnéaire. Le projet est avancé, à l'imitation de ce qui a été entrepris par les autres sociétés du département, de fonder une bibliothèque, un musée et un cycle de conférences. Assez rapidement, le Pays de Granville rassemble des participants et

¹⁶⁸ A. LIAIS, « La page du souvenir : M. Louis Sallé. », *Académie de la Manche. Jeux floraux de Cherbourg. Cinquantenaire. 1904 – 1954*. Cherbourg, Imprimerie Commerciale, 1954.

¹⁶⁹ A. de BRACHET, « Discours sur le but de la Société. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1*. Granville, Noël Le Coutour, Imprimeur-Editeur, 1905.

dans son bulletin n°2, dans les comptes-rendus de séances¹⁷⁰ on lit : « La Société se compose à présent de 110 membres. » En 1909, le nombre des membres a doublé¹⁷¹ : « M. de Brachet, notre distingué président, levant son verre à l'avenir du *Pays de Granville*, fit allusion à la prospérité de la Société qui, malgré des deuils cruels et trop nombreux, compte, après cinq années d'existence, plus de 200 membres. »

Chaque arrondissement du département va disposer d'une société. Une Société d'Histoire du Mortainais est créée en 1910. Le premier numéro de la *Revue du Mortainais*¹⁷² nous informe sur les raisons d'une fondation dans cette ville : « Mortain est le seul arrondissement du département de la Manche qui jusqu'ici n'ait pas eu une Société Académique comme Coutances, ou Archéologique comme Avranches, Saint-Lô, Valognes, ou d'Etudes normandes comme Cherbourg. Il nous semble donc que le moment propice est venu de fonder une *Revue du Mortainais*, comprenant histoire et géographie locales, archéologie, littérature, sciences, arts et agriculture ». Dans le troisième numéro de la revue¹⁷³, on trouve un procès-verbal de la « première assemblée générale ou constituante de la Société, le dimanche 17 Mars, à 1h. ½ de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville de Mortain, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal. » Pendant cette assemblée, les membres présents procèdent « à l'élection des Membres du Conseil d'administration de la nouvelle Société. » Le président est Victor Gastebois¹⁷⁴, directeur-fondateur de la *Revue du Mortainais*. Les statuts

¹⁷⁰ « Procès-verbaux des Séances de la Société. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°2*. Granville, Noël Le Coutour, Imprimeur-Editeur, 1905.

¹⁷¹ « Excursion de la Société. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°3 (5^{ème} année)*. Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, septembre 1909.

¹⁷² *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°1*. Mortain, Imprimerie Danguy & Villette, 25 octobre 1911.

¹⁷³ Charles JOUENNE, « Procès-verbal de la première Assemblée générale de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais. », *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°3*. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 juin 1912.

¹⁷⁴ Ce professeur de lettres, né à Martigny le 3 juin 1871, a exercé en Mayenne, à Quimper, Coutances, Mortain et Argentan. Il est l'auteur d'études historiques et littéraires sur la Manche. *Le Vieux Mortain*, publié en 1931 (réédité par l'Office de tourisme de Mortain en 2000) est son principal ouvrage. Au moment de la fondation de la Société il avait déjà publié quelques ouvrages parmi lesquels une étude littéraire sur Charles Loyson, une histoire de sa commune natale, une courte biographie de l'amiral de Tourville, et divers travaux que nous qualifierons de plus scolaires puisqu'il s'agit de livres intitulés *Analyse logique*, *Les versions latines du baccalauréat* ou encore *Discours sur la rhétorique*. Il est membre titulaire de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain depuis 1905 et de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes. Il participe aux célébrations du Millénaire Normand avec une communication sur

précisent que la Société compte 90 membres fondateurs dont les noms ont été publiés dans le deuxième numéro de la revue¹⁷⁵. En outre, l'article 3 précise que « l'organe officiel des publications de la Société sera la *Revue du Mortainais* qui est et qui reste la propriété absolue de son Directeur fondateur, M. Victor Gastebois. »

Enfin, en novembre 1914 une Société Scientifique Flammarion est fondée à Cherbourg. L'initiative doit en être attribuée à l'astronome Camille Flammarion qui « suscite à travers toute la France des sociétés d'astronomie populaire. »¹⁷⁶ La seule brochure dont nous disposons comporte un extrait des statuts¹⁷⁷. Le but de la société est l'étude des Sciences d'Observation, et la Climatologie de la région. Le siège social de la Société est à la Mairie de Cherbourg. Camille Flammarion est président d'honneur de la Société. Les membres du bureau et les conseillers ne sont pas des inconnus, la plupart d'entre eux sont membres de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg¹⁷⁸.

On peut remarquer la coïncidence des dates de fondation des sociétés manchoises avec les périodes distinguées par Jean-Pierre Chaline¹⁷⁹. Les années 1830 voient trois fondations dans les principales villes du département. La plus peuplée, Cherbourg, connaît

l' « Histoire d'une commune de Normandie pendant la Révolution : Naftel en Mortainais (*Ville de Rouen. Congrès du Millénaire de la Normandie (911 – 1911). Compte rendu des travaux*. Rouen, Imprimerie Léon Gy, 1912, tome 1, séance du 8 juin 1911, 2^{ème} section « Histoire et Géographie de la Normandie »). Cf. sa biographie dans : Jean-François HAMEL, *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche, Tome II*. Marigny, Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2002, p. 91.

¹⁷⁵ *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale* : n°2. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 février 1912.

¹⁷⁶ Jean-Pierre CHALINE, « Les sociétés savantes : vulgarisation du savoir ou renouvellement scientifique ? », *Bulletin de liaison des sociétés savantes*, n°10. Paris, Editions du C.T.H.S., mars 2005.

¹⁷⁷ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Liasse 1914, lettre du 13 avril 1917. Brochure : « SOCIETE SCIENTIFIQUE FLAMMARION DE CHERBOURG, fondée en novembre 1914 pour l'étude des Sciences d'Observation et spécialement du Climat Cherbourgeois. »

¹⁷⁸ Le président est le docteur Bonnefoy, médecin principal de la marine. Le vice-président est le directeur de l'observatoire de l'arsenal et lieutenant de vaisseau Rey. Le secrétaire est le bibliothécaire de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques Léon Marion, secondé par Alfred Mahieu. Le trésorier est Salvat Fontanières, propriétaire. Plusieurs conseillers sont nommés. L'épouse du docteur Bonnefoy, membre du Conseil d'Administration du Bureau de Bienfaisance de la Ville de Cherbourg et Biard, directeur des journaux *Cherbourg-Eclair* et le *Réveil de la Manche*, Cabart-Danneville, sénateur de la Manche, Louis Corbière, directeur de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques, Jacques Le Seigneur, commissaire général de la marine, le docteur Léo, médecin en chef de la marine et Albert Mahieu, député-maire de Cherbourg.

¹⁷⁹ Voir Annexes. Tableau n°1.

quatre fondations supplémentaires entre 1851 et 1914. Trois sociétés sont fondées au cours de la décennie 1870 – 1880. De ce point de vue, le département semble s'intégrer à un mouvement national et ses sociétés tendent à se structurer le plus rapidement possible en décidant dès leurs prémices d'établir leur mode de fonctionnement.

II. L'organisation interne

A. Etre en accord avec les textes de lois

Les associations, en France, doivent se soumettre à certaines dispositions légales. Avant la Révolution, une association pouvait être autorisée par faveur royale, par le biais de lettres patentes comme celles que la Société Académique de Cherbourg a reçues. La lettre patente est un acte royal qui se présente sous la forme d'une lettre ouverte, non scellée, publique et par conséquent portée à la connaissance de tous¹⁸⁰. Les lois révolutionnaires oscillent entre l'autorisation et l'interdiction des associations. La loi du 21 août 1790 votée par l'Assemblée constituante reconnaît le droit d'association en reconnaissant aux citoyens le droit de s'assembler et de former entre eux des sociétés libres. Moins d'un an plus tard, au mois de juin 1791, la loi Le Chapelier interdit tout rassemblement, corporation ou association d'ouvriers et artisans de même état et profession. Si cette loi vise surtout à dissoudre les anciennes corporations, elle touche aussi les académies savantes qui s'étaient formées auparavant. Notons que la Société Académique de Cherbourg, inactive depuis huit ans, ne se trouve pas directement concernée, à moins que certains de ses membres aient souhaité sa renaissance. A l'inverse, la Constitution du 5 fructidor an III¹⁸¹ de la République Française, « proclamée loi fondamentale de la République, en vertu de l'acceptation du peuple, le 1^{er} vendémiaire an IV¹⁸² » porte au « Titre X : Instruction Publique¹⁸³ » les articles 198 et 300

¹⁸⁰ Paul DELSALLE, *Vocabulaire historique de la France moderne. XVI^{ème} – XVII^{ème} - XVIII^{ème} siècles*. Paris, Nathan, coll. « 128 », 1996.

¹⁸¹ 22 août 1795.

¹⁸² 25 septembre 1795.

¹⁸³ Cité dans : Jean TULARD, Jean-François FAYARD & Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire de la Révolution Française 1789 – 1799*. Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1998.

encourageant l'initiative des citoyens sous le patronage de l'Etat¹⁸⁴. La Société Académique de Cherbourg réapparaît sous le Premier Empire. Elle se soumet donc aux articles 291 à 294 du Code pénal napoléonien¹⁸⁵. L'Etat maintient un contrôle soutenu sur les associations. L'Empire, comme les régimes qui suivront, considère les associations comme une souche de subversion révolutionnaire. Il craint la multiplication des clubs politiques et des sociétés secrètes. Les sociétés savantes sont surtout concernées par l'article 291. Une méfiance latente est conservée à l'égard des associations sous la monarchie. Au cours des années 1830, devant le regain d'activité des clubs, associations politiques et sociétés secrètes pendant la Restauration puis la Monarchie de Juillet, la répression s'accroît. Beaucoup de voix s'élèvent pour réclamer le droit d'association. L'ultramontain Félicité de Lamennais s'indigne contre le régime de la Monarchie de Juillet : le pouvoir royal souhaite réprimer la ferveur des journées révolutionnaires de 1830 et mettre fin à l'existence des clubs qui ont sans doute favorisé sa venue mais qui peuvent tout aussi bien menacer son existence. Aussi, en 1834, est votée la loi dite « loi d'inquiétude », le 10 avril, qui aggrave l'article 291 du Code pénal¹⁸⁶. Des députés

¹⁸⁴ Article 298 : « Il y a pour toute la République un institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences », et article 300 : « Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction ainsi que des sociétés libres pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts ».

¹⁸⁵ Article 291 : « Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou certains jours marqués, pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du Gouvernement, et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société » ; article 292 : « Toute association de la nature ci-dessus exprimée qui se sera formée sans autorisation, ou qui, après l'avoir obtenue, aura enfreint les conditions à elle imposées, sera dissoute. Les chefs, directeurs ou administrateurs de l'association seront en outre punis d'une amende de 16 francs à 200 francs » ; article 293 : « Si, par discours, exhortations, invocations ou prière, en quelque langue que ce soit, ou par lecture, affiche, publication ou distribution d'écrits quelconques, il a été fait, dans ces assemblées, quelque provocation à des crimes ou à des délits, la peine sera de 100 francs à 300 francs d'amende, et de trois mois à deux ans d'emprisonnement, contre les chefs, directeurs et administrateurs de ces associations [...] » et article 294 : « Tout individu qui, sans la permission de l'autorité municipale, aura accordé ou consenti l'usage de sa maison ou de son appartement, [...], pour la réunion des membres d'une association même autorisée, ou pour l'exercice d'un culte, sera puni d'une amende de 16 francs à 200 francs ».

¹⁸⁶ « Article 1^{er}. Les dispositions de l'article 291 du code pénal sont applicables aux associations de plus de vingt personnes, alors même que ces associations seraient partagées en sections d'un nombre moindre, et qu'elles ne se réuniraient pas tous les jours ou à des jours marqués.

L'autorisation donnée par le gouvernement est toujours révocable.

comme Alphonse de Lamartine et Pierre-Antoine Berryer tenteront, en vain, de s'y opposer. François Guizot, au contraire, justifie ces mesures. La révolution de 1848 consacre une liberté d'association éphémère : l'article 8 de la Constitution du 4 novembre 1848 proclame le droit de s'associer et s'assembler paisiblement et sans armes ; l'article 13 encourage les associations volontaires. Les citoyens ont le droit de s'associer. Mais, devant l'absence de textes d'application à cette proclamation trop générale, les tribunaux ont refusé de l'appliquer.

Il faut attendre la naissance de la III^{ème} République pour que des projets de loi viennent proposer des réformes à propos des associations. En 1871 les députés Henri Tolain, Edouard Lockroy, Charles Floquet et Henri Brisson déposent une proposition de loi tendant à l'abrogation de toute législation restrictive de la liberté d'association, le 28 mars. Cette première proposition sera suivie de 33 projets, contre-projets et rapports parlementaires avant d'aboutir au vote de la loi de 1901. Déjà, le 27 décembre 1869, les députés Jules Favre, Ernest Picard, Jules Grévy et Léon Gambetta avaient présenté une proposition de loi : « Article unique. - L'article 291 du code pénal est abrogé. » Une proposition semblable est émise le 8 mars 1871 : « MM. Tolain, Floquet, Lockroy, Brisson, présentent une proposition de loi ainsi conçue : Considérant que toute restriction apportée au droit d'association est une atteinte au principe républicain. « Article unique. - Les articles 291, 292 du code pénal et la loi du 10 avril 1834 sont abrogés ». Le 14 décembre 1871, ce projet est délibéré par la commission chargée de cet examen, et rapportée par Charles-Alfred Bertauld, à l'occasion de la proposition Tolain qui abroge purement et simplement les articles du code pénal et la loi de 1834. Le texte est discuté à l'Assemblée nationale. Il est décidé de passer à une deuxième délibération qui n'a jamais eu lieu ! Chaque année, entre 1876 et 1884, viennent s'ajouter des

Art. 2. Quiconque fait partie d'une association non autorisée sera puni de deux mois à un an d'emprisonnement, et de 50 francs à 1,000 francs d'amende.

En cas de récidive, les peines pourront être portées au double.

Le condamné pourra, dans ce dernier cas, être placé sous la surveillance de la haute police (interdiction de séjour) pendant un temps qui n'excédera pas le double du maximum de la peine.

L'article 463 du code pénal pourra être appliqué dans tous les cas.

Art. 3. Seront considérés comme complices et punis comme tels, ceux qui auront prêté ou loué sciemment leur maison ou appartement pour une ou plusieurs réunions d'une association non autorisée.

Art. 4. Les attentats contre la sûreté de l'État commis par [ces] associations, pourront être déférés à la juridiction de la chambre des pairs, conformément à l'art. 28 de la Charte constitutionnelle.

Les délits politiques commis [...] seront déférés au jury, conformément à l'article 69 [...].

Art. 5. Les dispositions du code pénal auxquelles il n'est pas dérogé [...] continueront de recevoir leur exécution. »

propositions, des amendements. Le 23 mars 1876, les députés Alfred Naquet, Désiré Barodet, Louis Blanc, Georges Clémenceau, Charles Floquet et Edouard Lockroy proposent l'abrogation des restrictions apportées à l'exercice du droit d'association. François Cantagrel fait une proposition du même ordre le 16 janvier 1877. Le 1^{er} juin 1878, Louis Blanc, Charles Boysset, Edouard Lockroy, Charles Floquet et Georges Clémenceau font de nouvelles propositions. Cantagrel en formule de nouvelles le 18 mars 1879, imité le 27 novembre par Marcel Barthe. En 1880, le Gouvernement utilise les articles 291 et suivants avec un tel arbitraire, que le journal *Le Parlement* dirigé par Dufaure et Ribot, déclare déshonorants pour la République les scènes et conflits auxquels cette application brutale donne lieu. Le 18 mars de cette même année est déposé l'amendement Brisson. Le 17 juin, Jules Dufaure dépose une proposition au Sénat qui fait l'objet d'un rapport de Jules Simon et d'une très importante discussion générale en 1883. Cependant le premier article est rejeté et cette proposition demeurera un échec. Votée entre temps, la loi du 30 juin 1881 stipule dans son premier article que « Les réunions publiques sont libres. Elles peuvent avoir lieu sans autorisation préalable, sous les conditions prescrites par les articles suivants » mais dans l'article 7, « les clubs demeurent interdits ». Pierre Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur du premier cabinet Gambetta présente une proposition de loi relative à la liberté d'association, le 11 février 1882. Le 27 juin, le rapport de Jules Simon évoqué plus haut est présenté au Sénat. « Il y fut rejeté parce qu'il donnait les mêmes droits aux congrégations religieuses. Le gouvernement, renonçant à faire passer un projet d'ensemble, détacha un fragment qui devint la loi de 1884 sur les syndicats professionnels¹⁸⁷ ». Waldeck-Rousseau poursuit des efforts. Il propose un projet de loi le 23 octobre 1883. Le 21 mars 1884, il fait voter la loi relative à la liberté des syndicats. Le 1^{er} avril 1898 l'assemblée promulgue une loi Waldeck-Rousseau relative aux sociétés de secours mutuels. Le 14 novembre 1899 est une date clé. Un projet est présenté au nom du Président de la République – il s'agit à cette époque d'Emile Loubet – par Waldeck-Rousseau, alors président du conseil et ministre de l'Intérieur et des Cultes. Renvoyé à la commission relative au droit d'association, ce projet commencera à être débattu le 15 janvier 1901. Le 1^{er} juillet 1901, la loi sur le contrat d'association est votée et paraît au *Journal Officiel* daté du 2 juillet 1901. On peut aussi en trouver le texte dans le *Bulletin des lois*¹⁸⁸.

¹⁸⁷ Ernest LAVISSE, *Histoire de France contemporaine*. Paris, Hachette, 1921.

¹⁸⁸ *Bulletin des lois de la République Française. XII^{ème} série. Deuxième semestre de 1901, contenant les lois et décrets d'intérêt public et général publiés depuis le 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 1901. Partie principale. Tome soixante-troisième. Nos 2268 à 2304*. Paris, Imprimerie Nationale, 1902

Les nombreuses lois et autres textes légaux votés auparavant sont abandonnés de fait comme le stipule l'article 21 : « Sont abrogés les articles 291, 292, 293 du code pénal, ainsi que les dispositions de l'article 294 du même code relatives aux associations ; l'article 20 de l'ordonnance du 5-8 juillet 1820 ; la loi du 10 avril 1834 ; l'article 13 du décret du 28 juillet 1848 ; l'article 7 de la loi du 30 juin 1881 ; la loi du 14 mars 1872 ; le paragraphe 2, article 2, de la loi du 24 mai 1825 ; le décret du 31 janvier 1852 et, généralement, toutes les dispositions contraires à la présente loi ». Pour reprendre les termes utilisés par Jean Bart, les sociétés savantes appartiennent à la catégorie des « associations déclarées¹⁸⁹. » Au point de vue légal, les sociétés savantes en sont venues rapidement à examiner les bénéfices liés à l'obtention de la « reconnaissance d'utilité publique ». « Si l'établissement du suffrage universel devait rendre bientôt caducs ces privilèges électoraux, c'est sur un autre plan qu'allait se situer désormais l'effort des sociétés en vue d'une consécration officielle : celui de la reconnaissance comme établissement d'utilité publique. Limité d'abord aux seuls organismes ayant fait l'objet d'une ordonnance royale, c'est-à-dire pratiquement de grandes sociétés parisiennes comme celle de *Géographie*, ou quelques très anciennes académies, cet avantage éminemment envié se trouve concédé un peu plus largement à partir du Second Empire et, surtout, de la Troisième République, même à des sociétés provinciales récentes dès lors qu'elles ont fait leurs preuves ou rendu des services notamment de type éducatif. Les bénéfices en sont sensibles : l'utilité publique, en effet, permet à une société de devenir personne morale et, comme telle, d'acquérir, de vendre, de passer des contrats, d'ester en justice¹⁹⁰. Ce que retiennent surtout ses membres est la possibilité de recevoir donations et legs (articles 910¹⁹¹ et 937¹⁹² du *Code civil*) sans réserve du droit des tiers au profit des

¹⁸⁹ Jean BART, « La loi de 1901 et les sociétés savantes. », *Bulletin de liaison des sociétés savantes*, mars 2002, n°7. Paris, C.T.H.S., 2002, p. 3.

¹⁹⁰ « Ester en justice : participer, comme demandeur, défendeur ou intervenant, à l'exercice d'une action judiciaire, à un procès. » in : Serge GUINCHARD & Gabriel MONTAGNIER, *Lexique des termes juridiques*, 13^{ème} édition, 2001. Paris, Editions Dalloz, 2001.

¹⁹¹ Article 910 : « les dispositions entre vifs ou par testament, au profit des hospices, des pauvres d'une commune, ou d'établissements d'utilité publique, n'auront leur effet qu'autant qu'elles seront autorisées par une ordonnance royale [un décret]. » in : *Code civil, cent-quatrième édition*. Paris, Editions Dalloz, 2005.

¹⁹² Article 937 : « les donations faites au profit d'hospices, des pauvres d'une commune, ou d'établissements d'utilité publique, seront acceptés par les administrateurs de ces communes ou établissements, après y avoir été dûment autorisés. » in : *Code civil, cent-quatrième édition*. Paris, Editions Dalloz, 2005.

héritiers normaux, donc sans risque de procès indéfinis¹⁹³. » Il est possible de déduire que la reconnaissance d'utilité publique est une notion à la fois légale et morale. Elle n'est pas censée être attribuée automatiquement mais réservée exclusivement aux sociétés qui s'en seraient montrées dignes, ainsi que le souligne une circulaire ministérielle du 12 février 1866 : « J'ai lieu de craindre que les compagnies savantes ne perdent de vue trop fréquemment ce point essentiel : que la reconnaissance d'utilité publique constitue une faveur d'exception qui, bien loin de pouvoir être accordée indifféremment à tous ceux qui la sollicitent, doit, au contraire, être expressément réservée aux sociétés qui se sont signalées par d'utiles services rendus aux sciences et aux lettres, et qui se trouvent, en outre, placées dans les conditions financières les plus propres à assurer leur fonctionnement durable et régulier. » [...] « Le mérite, la bonne volonté des personnes sont des titres dont je suis assurément tout disposé à tenir le plus grand compte ; mais ces titres seuls ne suffisent pas. Il est nécessaire que les sociétés en instance pour obtenir la reconnaissance légale puissent justifier, en premier lieu, qu'elles jouissent de ressources suffisantes ; qu'elles ont un passé de travail et d'efforts qui garantit la durée de leur existence ; en second lieu, qu'elles sont revêtues de mon approbation préalable depuis assez longtemps pour qu'il ait été permis au Comité des travaux historiques d'apprécier la part d'action qui peut leur être acquise dans le mouvement scientifique et littéraire de notre pays¹⁹⁴. »

B. Une hiérarchie définie

1. Les sources à mobiliser

Toute association, quelle que soit sa nature, se soumet dès sa fondation à un ensemble de règles. Ce sont souvent les membres eux-mêmes qui sont demandeurs de cette définition des droits et devoirs de chacun au sein des groupements auxquels ils appartiennent. Les sociétés savantes n'échappent pas à cette règle. Cette forme de sociabilité est structurée, son fonctionnement réglementé. S'intéresser aux statuts d'une société savante c'est s'intéresser à

¹⁹³ Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*. Paris, C.T.H.S., 1998, p. 112.

¹⁹⁴ « Circulaire relative aux conditions exigées des sociétés savantes pour les reconnaître comme établissements d'utilité publique. » (12 février 1866), reproduite dans : Xavier CHARMES, *Le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (Histoire et documents). Tome deuxième*. Paris, Imprimerie Nationale, 1886, p. 225

son fonctionnement concret. Chaque société savante du département publie ses statuts soit en les intégrant à ses publications, soit en commandant l'impression de ces textes et en les publiant sous forme de brochures ou de tirés à part¹⁹⁵.

Pour la Société Académique de Cherbourg, nous disposons d'un nombre conséquent de statuts. Au cours de la période que nous avons choisi d'étudier, soit environ 150 ans, la société modifie à dix reprises ses statuts. La plus ancienne version date de 1755. Noël-Agnès dans son « Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 13 décembre 1846 » les qualifie de « statuts primitifs »¹⁹⁶. Plus loin, il ajoute : « en 1779, de nouveaux statuts furent rédigés ». La société connaît une interruption de ses travaux en 1783. Elle renaît en 1807 et l'on dispose d'une version imprimée¹⁹⁷ de ses statuts adoptés la même année. Nouvelle et dernière éclipse de 1817 à 1829. A compter de cette date, les statuts, lorsqu'ils subissent des modifications, sont imprimés et intégrés aux *Mémoires* publiés par la société. On peut les lire dans les publications de : 1833¹⁹⁸, 1847¹⁹⁹, 1852²⁰⁰, 1856²⁰¹, 1867²⁰², 1895²⁰³ et 1910²⁰⁴.

¹⁹⁵ Nous avons reproduit l'intégralité des textes des statuts et règlements intérieurs que nous avons pu découvrir en annexe.

¹⁹⁶ Nicolas-Jacques NOËL-AGNÈS, « Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 13 décembre 1846. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VI, 1852*. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852.

¹⁹⁷ Archives de la Société Académique de Cherbourg. Les statuts ont été imprimés par l'imprimerie Boulanger.

¹⁹⁸ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome I, 1833*. Cherbourg, Boulanger imprimeur-libraire, 1833.

¹⁹⁹ Archives de la Société Académique de Cherbourg. Avec la mention : « avec les modifications arrêtées dans la séance du 7 mai 1847 ». Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847.

²⁰⁰ Archives de la Société Académique de Cherbourg. Avec la mention : « avec les modifications arrêtées dans les séances des 7 mai, 10 août et 10 décembre 1847 ; 5 mai 1848 ; 5 juillet et 4 octobre 1850 ; 7 mars 1851 ». Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VI, 1852*. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852.

²⁰¹ Archives de la Société Académique de Cherbourg. Avec la mention : « arrêtés en séance le 5 juin 1854 ». Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VII, 1856*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1856.

²⁰² Archives de la Société Académique de Cherbourg. Avec la mention : « suivant les délibérations prises dans les séances des 14 janvier 1755, 2 décembre 1779, 29 décembre 1809, 5 juin 1854 et 7 décembre 1866 », et précédés de la copie d'une lettre adressée au sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg, datée du 23 février 1867. Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IX, 1867*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1867. Les mêmes statuts sont à nouveau publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome X, 1871*. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1871.

La Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain n'a publié ses statuts ni dans ses *Mémoires* ni dans la *Revue de l'Avranchin*. Cependant, on peut trouver les plus anciennes versions de ses statuts. Pour 1835, c'est aux Archives nationales qu'ils sont consultables²⁰⁵. Ceux adoptés le 1^{er} décembre 1842 et le 4 janvier 1844 ont été publiés par la Société²⁰⁶.

Les premiers statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de Saint-Lô sont publiés dans l'*Annuaire de la Manche*²⁰⁷. Les suivants, adoptés en octobre 1840, sont publiés dans le volume de mémoires de 1857²⁰⁸. Il faut attendre la séance du 8 novembre 1900 pour que deux articles soit modifiés²⁰⁹. Pour se conformer à la loi, la société vote de nouveaux statuts le 9 novembre 1903²¹⁰.

La Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg fait reconnaître et publier ses statuts en 1852²¹¹, puis en 1865²¹². Ils ne connaissent aucune modification pendant la période qui nous occupe.

²⁰³ Archives de la Société Académique de Cherbourg. Avec la mention : « adoptés par la Société le 4 novembre 1891, et approuvés par M. le préfet de la Manche, le 23 décembre suivant », et suivis d'une copie de la lettre adressée par le préfet. Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XV, 1895*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1895.

²⁰⁴ Probablement modifiés entre 1905 et 1910. Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XVIII, 1910*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910.

²⁰⁵ Archives Nationales F¹⁷ 17193¹.

²⁰⁶ *Règlement adopté dans la séance du 1^{er} décembre 1842*. Avranches, E. Tostain, Imprimeur-Libraire, 1843 & *Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches. Règlement adopté dans la séance du 4 janvier 1844*. Avranches, E. Tostain, Imprimeur-Libraire, 1844. Ces deux textes sont reproduits dans : Bernard HUMBAIRE : *Une académie savante au XIX^{ème} siècle, la Société Archéologique d'Avranches, 1835 – 1890*. Université de Paris I, 1986, pp. 241 à 246 et pp. 248 à 253.

²⁰⁷ *Annuaire du département de la Manche, dixième année 1838*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1838.

²⁰⁸ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857.

²⁰⁹ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dix-neuvième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1901.

²¹⁰ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-et-unième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1903.

²¹¹ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1^{er} volume*. Cherbourg, Imprimerie de Lecauf, 1852.

²¹² *Société Impériale des Sciences Naturelles de Cherbourg : Statuts*. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1865.

Sans que ceux-ci connaissent des modifications notables, la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg publie ses statuts à trois reprises²¹³.

La Société Académique du Cotentin livre ses statuts dans le premier tome de ses mémoires²¹⁴, en 1875. On sait, grâce aux comptes-rendus de séances publiés dans le même volume qu'un projet avait été présenté en séance dès le 1^{er} mars 1872²¹⁵.

Les statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes ont été adoptés dans la séance du 7 novembre 1878. Ils ont fait l'objet d'un tiré à part imprimé à Valognes²¹⁶.

La Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais publie ses statuts dans le n°3 de sa revue²¹⁷, à la suite du compte-rendu de sa première assemblée générale.

La « Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville » n'a pas publié de statuts dans son bulletin.

Pour la Société Scientifique Flammarion de Cherbourg on dispose d'une lettre indiquant le contenu des quatre premiers articles des statuts.

Dans son ouvrage *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*²¹⁸, Jean-Pierre Chaline, s'appuyant sur les statuts publiés dans l'*Annuaire des sociétés savantes*²¹⁹, propose de retenir trois aspects :

²¹³ *Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine et Syffert, 1873. *Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. Cherbourg, Typographie et Lithographie de Ch. Feuardent, 1877. *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°28 – année 1904. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1905 et dans : *Société Artistique et Industrielle de Cherbourg : Statuts et règlement d'administration intérieure*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906.

²¹⁴ *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts)*. Tome premier. Coutances, Typographie de Daireaoux, imprimeur-libraire, 1875.

²¹⁵ Emile-Aubert PIGEON, « Procès-verbaux : année 1872 & année 1873. », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts)*. Tome premier. Coutances, Typographie de Daireaoux, imprimeur-libraire, 1875.

²¹⁶ *Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes : Statuts adoptés dans la séance du 7 novembre 1878, approuvés par l'autorité supérieure le 31 décembre 1878*. Valognes, Typographie de G. Martin (libraire), 1879.

²¹⁷ *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°3*. Mortain, Imprimerie Danguy & Villette, 25 juin 1912.

²¹⁸ Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*. Paris, C.T.H.S., 1998, p. 114.

²¹⁹ *Annuaire des sociétés savantes de la France et de l'étranger, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*. Paris, 1846.

- « les divers types de membres et leur mode d'admission »,
- « l'exercice du pouvoir dans les sociétés »,
- « le problème des moyens financiers dont elles disposent ».

Cette grille d'analyse n'est pas entièrement satisfaisante au sens où les statuts des différentes sociétés manchoises abordent ces points mais ne s'y limitent pas, n'oublions cependant pas que ce livre porte sur toute la France et qu'une étude aussi large ne peut évidemment pas s'attacher à des détails. De plus, et malgré de nombreux points communs, les sociétés ont suffisamment de différences entre elles, ne serait-ce qu'au point de vue de leurs objectifs et de leurs sujets d'étude, pour se pencher plus avant sur leurs statuts. Enfin, certaines voient leurs statuts changer très régulièrement. Ainsi, la Société Académique de Cherbourg n'en connaît pas moins de dix en 150 ans : deux versions avant la Révolution, une sous le Premier Empire, les sept suivantes sur une période de soixante-dix ans, soit une tous les dix ans, en moyenne.

2. Le bureau

Chaque société savante a, parmi ses membres, un groupe de personnes qui se charge d'assumer les tâches administratives et d'organisation interne²²⁰. Le nombre de ces personnes varie d'une société à l'autre, allant de trois à plus d'une dizaine. La Société Académique de Cherbourg se dote dès sa naissance de ces officiers. La mention de la composition d'un Bureau apparaît dans les statuts de 1779 avec un directeur, un secrétaire et un bibliothécaire. La Société des Sciences est dirigée par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. La Société Artistique et Industrielle élit un conseil d'administration composé de quinze membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale et qui choisit parmi eux un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, un secrétaire-adjoint, un bibliothécaire-archiviste. La Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire Naturelle de la Manche est administrée par un conseil composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier, d'un conservateur-archiviste et des classificateurs de chaque section. Les officiers de la Société Académique du Cotentin sont : un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier et un archiviste. A Valognes, la société est administrée par un conseil composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un

²²⁰ Voir en annexe le Tableau récapitulatif des Membres des Bureaux des Sociétés (Tableau n°2)

trésorier, d'un conservateur-archiviste et de deux membres adjoints, tandis qu'à Mortain la société est administrée par un conseil, composé d'un ou plusieurs présidents d'honneur, un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier et des membres correspondants : un pour chaque canton de l'arrondissement et chaque département limitrophe, et deux à Paris. La société d'archéologie d'Avranches débute avec quatre dirigeants mais passe rapidement à un bureau composé de onze membres : un président, deux vice-présidents, un bibliothécaire-archiviste, un secrétaire et un secrétaire-adjoint, un trésorier, un questeur et trois conservateurs.

a. Les présidents, vice-présidents et directeurs

Comme on a pu le constater, toutes les sociétés ont à leur tête un président. Parfois, celui-ci est appelé directeur. Ses fonctions sont évoquées dans tous les statuts²²¹. En dehors de la Société Académique de Cherbourg qui, au vu de son ancienneté, avait adopté des dispositions un tant soit peu différentes, à savoir l'analyse des mémoires des membres, la réponse aux discours de remerciement des nouveaux reçus et l'éloge funèbre des disparus²²², les présidents des sociétés savantes de la Manche possèdent des pouvoirs très similaires. La première de ses tâches semble bien être la direction des séances et le maintien de leur bonne tenue. Il en signe les procès-verbaux. Il convoque les séances extraordinaires des bureaux lorsqu'une décision administrative doit être prise et, corollaire de cette autorité, il représente sa société auprès des administrations nationales, préfectorales et municipales. Afin qu'une continuité et, disons-le, une stabilité des sociétés soient assurées les mandats des présidents sont souvent assez longs. Elus pour trois ans dans la plupart des sociétés, les présidents sont rééligibles. On trouve cependant des mandats ne durant qu'un an à la Société académique de Cherbourg de 1755 à 1866, date à laquelle le président est lui aussi élu pour trois ans comme le reste du bureau, et à la Société Artistique et Industrielle de la même ville où le Bureau est

²²¹ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1807, Article 8 ; Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 13 ; Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 10 ; Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 11 et 1840, Article 13 ; Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1835, Article 7 ; Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 15 ; Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 14.

²²² Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article 8.

renouvelé annuellement²²³. A Valognes, les mandats sont de deux ans²²⁴. Même lorsqu'ils sont courts, cette difficulté est contournée du fait de la réélection régulière et autorisée des mêmes officiers. Le rôle des vice-présidents est à la fois de seconder et, le cas échéant, de remplacer le président.

b. Les secrétaires, vice-secrétaires et secrétaires-adjoints

Egalement du fait de sa création sous l'Ancien Régime, la Société Académique de Cherbourg a adopté des fonctions particulières pour son secrétaire. Il était alors dépositaire des registres de la société, écrivait les délibérations, enregistrait les mémoires et ouvrages lus en séances et était chargé de la correspondance avec les membres et les autres académies. Le détail le plus intéressant, et le plus original, est cette précision apportée sur le lieu où se tiennent les réunions de la Société. Le secrétaire accueille chez-lui ses condisciples. C'est un indice qui permet de penser qu'il a existé à Cherbourg, avant la naissance de la Société Académique, une sorte de « salon » où se réunissaient quelques personnes cultivées²²⁵. Toutes les sociétés créées par la suite gardent dans les statuts²²⁶ à leurs secrétaires, et aux suppléants de ceux-ci, les mêmes fonctions à quelques nuances près. Il s'agit pour l'essentiel de la rédaction des procès-verbaux des séances, de l'entretien de la correspondance avec les membres, société ou administrations, de l'adresse des convocations. Il arrive le plus souvent que le secrétaire signe aux côtés du président les procès-verbaux des séances.

Comme la présidence, le secrétariat est une fonction au long cours. Il n'est pas rare de voir un président diriger une société pendant plusieurs années en étant réélu. De la même

²²³ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 3.

²²⁴ Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 9.

²²⁵ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article IX.

²²⁶ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article VIII ; Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1807, Article IX ; Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1842, Article 10 ; Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 15 ; Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 11. ; ²²⁶ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 14 ; Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 17 ; Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Articles 15 & 16 ; Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 12, 1840, Article 14, 1903, Article 11 et Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 9.

façon, un secrétaire peut conserver son poste sur de très longues durées. Il s'agit d'une fonction de prestige, qui participe à l'activité de la société. C'est lui qui s'occupe du fonctionnement au quotidien des assemblées. On recherche une stabilité et une continuité dans les affaires de la société. Toutes les sociétés du département, à l'exception de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes qui l'élit pour deux ans, élisent leurs secrétaires pour trois ans. Cette fonction étant parfois considérée comme pesante pour son titulaire, on voit apparaître des « secrétaires-adjoints » de même qu'il y a des « vice-présidents ». Le secrétaire-adjoint n'a souvent d'autre fonction que celle de suppléer à l'absence du secrétaire en titre lors d'une séance. Il l'assiste parfois dans ses tâches.

c. Les trésoriers, archivistes, conservateurs et bibliothécaires

Pourquoi rassembler quatre emplois qui n'ont pas obligatoirement de rapports évidents entre eux ? On peut penser qu'un archiviste, un conservateur ou un bibliothécaire vont avoir plus ou moins les mêmes attributions. Dans ce cas que vient faire le trésorier parmi eux ? Si les fonctions de président et de secrétaires sont communes à toutes les sociétés, certaines autres ne le sont pas.

Le cas particulier est visible à Cherbourg, au sein de la Société Académique. La fonction de bibliothécaire apparaît dans les statuts de 1779. On peut supposer que les archives et documents produits par la Société, ou reçus par elle, justifient la création de ce poste. L'existence de ces archives est probablement pour les membres une preuve supplémentaire de l'existence de la Société et de son importance. Ainsi qu'il est précisé dans les statuts de 1779 : « Le Bibliothécaire aura en sa garde les anciens registres, les lettres, titres papiers, et mémoires, les livres, médailles, instruments et autres meubles appartenant à la société. Il se fera remettre à la fin de chaque année par le secrétaire les lettres et autres papiers qui auront fait la matière de sa correspondance pendant le cours de chaque année²²⁷. » En 1807, on précise qu'il a également la garde des « objets d'histoire naturelle²²⁸ », il est probable qu'il s'agisse de minéraux, fossiles et animaux naturalisés apportés ou donnés par des membres lors de la présentation en séance de leurs travaux. La même année, et c'est là qu'apparaît le cas particulier évoqué plus haut, la fonction de bibliothécaire se voit greffer celle de trésorier :

²²⁷ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article IX.

²²⁸ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1807, Article X.

« [le Bibliothécaire Trésorier] reçoit les revenus [de la société] et paye les dépenses sur un mandat du Directeur²²⁹ ». Tout en concernant la même fonction, le nom change parfois : bibliothécaire trésorier, trésorier-archiviste puis archiviste-trésorier. Ce n'est qu'à partir de 1910 que l'archiviste-trésorier est tenu de « présenter ses comptes chaque année à la séance de janvier²³⁰. » En 1847 le trésorier-archiviste, nouveau nom du bibliothécaire, est chargé de former un catalogue des objets appartenant à la société²³¹. Une formule de prêt d'ouvrages est mise en place. Les membres ont la possibilité d'emprunter des livres pour une durée d'un mois.

Les autres sociétés ont un trésorier. La description la plus précise que l'on trouve de ses fonctions est celle donnée par l'article 12 du règlement intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg : « Le Trésorier tient la comptabilité et est assujéti au contrôle du Conseil. » [...] « Il perçoit les cotisations des membres titulaires et tous les revenus fixes ou éventuels de l'Association. » [...] « Il paie toutes les dépenses sur mandats délivrés par le Secrétaire et visés par le Président. » [...] « Il est tenu de faire connaître par écrit au Conseil le nom de tout membre dont la cotisation n'aurait pas été acquittée au 1^{er} avril, afin que le Bureau, par un dernier avertissement, mette les retardataires en demeure de régulariser leur position. » [...] « Dans la séance de décembre, le Trésorier présente ses comptes de recettes et de dépenses au Président ; celui-ci, les remet, avec les pièces à l'appui, à l'examen d'une Commission de 3 membres, nommés par le Conseil. » [...] « Cette Commission devra déposer son rapport dans la réunion suivante du Conseil pour que celui-ci puisse le soumettre à l'approbation de la Société dans la prochaine Assemblée. » [...] « Après vote de la Société emportant l'approbation de la comptabilité, il est remis au Trésorier un extrait du procès-verbal pour lui valoir de décharge. » [...] « Les dépenses ne sont faites qu'après délibération du Conseil d'administration²³² ». Pour résumer, le Trésorier tient un registre de recettes et de dépenses. Une fois par an il en rend compte devant la Société. Il est chargé d'effectuer les

²²⁹ *Idem.*

²³⁰ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 9.

²³¹ Une « Liste des ouvrages offerts à la Société Nationale Académique de Cherbourg » apparaît dans les *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. VI, 1852. Outre les nombreux ouvrages référencés on découvre que la Société possède quelques objets d'arts consistant en : « deux tableaux de nature morte, peints et donnés par M. Fréret (Louis) associé (1808) ; portrait de l'Empereur Napoléon, donné par M. Le Chevallier, associé (1813) ; six médailles gauloises données par M. le baron de Pirck (1846) ; Portrait gravé de Jean Hamon, célèbre médecin, né à Cherbourg en 1618, donné par M. V. Lesens (1847) ».

²³² Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 13.

paiements sous le contrôle du président et du secrétaire. Il perçoit les cotisations et peut les réclamer en cas de non-paiement. L'article 6 des statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg précise que « Le trésorier représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile, après remise d'un pouvoir régulier et après délibération du Conseil²³³. » A l'exception de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais, les Sociétés Savantes de la Manche ont un Archiviste, un Bibliothécaire-Archiviste ou un Conservateur-Archiviste. L'Archiviste de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg « conserve les livres et manuscrits de la Société, tient l'état des Membres et délivre les diplômes contresignés par le Président et le Secrétaire ; enfin il est spécialement chargé du détail matériel de l'impression des volumes²³⁴. » Ces fonctions avaient, dans un premier temps, été dévolues à un trésorier-bibliothécaire²³⁵.

Quel que soit le nom qui lui est donné, les attributions de ce membre du Bureau sont les suivantes : classer les ouvrages et les prêter, dresser un catalogue, conserver les archives, mémoires, livres et manuscrits, conserver les objets du musée.

La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, encore une fois dans son règlement intérieur, précise que « Le Bibliothécaire-archiviste classe les ouvrages ou documents que possède la Société, les prête sur reçu aux sociétaires, lesquels en cas de perte ou de détérioration seraient tenus de les remplacer, tient le catalogue au courant et conserve les archives ; il fait, au Conseil d'administration, des propositions d'achat de livres, dans les limites du crédit affecté à cet objet. – Il joindrait à ses fonctions celle de Conservateur provisoire du Musée²³⁶ ».

La Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire Naturelle possède un conservateur-archiviste qui « est chargé de la conservation des objets qui composent le musée, dont il a le catalogue. Les mémoires, livres et manuscrits sont également confiés à sa garde et à ses soins²³⁷. » Par la suite, cet officier saint-lois est autorisé à « délivrer aux Membres de la Société seulement, sur récépissé et pour un temps déterminé, les livres et mémoires, les

²³³ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 6.

²³⁴ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 17.

²³⁵ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 16.

²³⁶ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 13.

²³⁷ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 15.

manuscrits ne devant, dans aucun cas, être déplacés²³⁸ ». L'Archiviste de la Société Académique du Cotentin « a la garde des archives et des collections archéologiques, artistiques et bibliographiques de la Société. Il dresse un catalogue par ordre de date des livres et objets acquis par la Société, ou qui lui ont été offerts. Sur ces derniers doit être inscrit le nom des donateurs²³⁹. » Comme à Saint-Lô, mais en se soumettant à l'approbation du président et du secrétaire, il peut procéder au prêt d'objets faisant partie des collections, de livres et de manuscrits aux membres qui le souhaitent à condition que ceux-ci donnent un récépissé « sur un registre spécial²⁴⁰ ». Le conservateur-archiviste de la société de l'arrondissement de Valognes a la garde des archives, des livres et des collections archéologiques et artistiques de la Société. Il dresse un catalogue par ordre de date des livres et des objets acquis par la Société ou qui lui ont été offerts ; sur ces derniers doit être inscrit le nom des donateurs²⁴¹.

Les attributions de cet officier dépendent des activités de la Société. Toutes possèdent des pièces d'archives liées à leur fonctionnement. Toutes se constituent une bibliothèque avec les dons des membres et des sociétés correspondantes. Quelques-unes mettent en place un musée et possèdent par conséquent des collections plus ou moins variées d'objets d'art ou d'archéologie. Le cas de leur absence est rarement envisagé. Seule la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg s'en soucie en inscrivant à l'article 14 de son règlement intérieur qu' « en cas d'absence ou d'empêchement, le Trésorier et le Bibliothécaire sont suppléés par des intérimaires que les membres du Conseil choisissent parmi eux²⁴² ».

d. Les autres membres des bureaux

Aux côtés des fonctions précédemment décrits, il est possible d'en trouver d'autres. La Société Archéologique d'Avranches possède un questeur et trois conservateurs pour son musée, puis, plus tard, un administrateur. Etant donné que la fonction de questeur n'apparaît que dans cette dernière société, il nous paraît utile de rapporter ici quelles sont ses

²³⁸ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 17.

²³⁹ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 20.

²⁴⁰ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 21.

²⁴¹ Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes,, Articles 17 à 19.

²⁴² Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 14.

fonctions. Il est chargé « de recueillir tous les objets donnés à la société, ou acquis par elle, et d'en donner la note au secrétaire dans chaque séance, afin que celui-ci puisse la mentionner dans le procès-verbal, et faire insérer dans le Journal de la localité les noms des donateurs. Il tient registre lui-même de tous ces dons ou acquisitions, et il en fait la remise aux conservateurs spéciaux. Il est chargé de l'exécution des travaux, marchés ou autres opérations ordonnées par le conseil d'administration, ou d'urgence par le président. En cas d'absence du questeur, il est remplacé par un des conservateurs²⁴³ ».

La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg ajoute huit conseillers à son bureau²⁴⁴. La Société Académique du Cotentin confie son administration à un conseil composé de neuf membres, les président, vice-président, secrétaire, secrétaire-adjoint, trésorier et archiviste que nous rencontrons ailleurs, et trois membres élus pour trois ans²⁴⁵ ». De son côté, la Société de Valognes ajoute deux membres adjoints à son conseil²⁴⁶. Quant à elle, la société de Mortain ajoute à ses officiers « un ou plusieurs Présidents d'honneur, [...], et des Membres correspondants : un pour chaque canton de l'arrondissement et chaque département limitrophe, et deux à Paris²⁴⁷ » qui forment avec eux son conseil d'administration. Dans le troisième numéro de sa revue²⁴⁸, cette société publie le compte-rendu de sa première assemblée générale pendant laquelle « il a été procédé à l'élection des Membres du Conseil d'administration de la nouvelle Société ». Outre les officiers habituels, on peut relever 14 noms de membres correspondants associés à sa direction²⁴⁹.

²⁴³ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1842, Article 11.

²⁴⁴ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 3.

²⁴⁵ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 7.

²⁴⁶ Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 9.

²⁴⁷ Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 7.

²⁴⁸ *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale* : n°3. Mortain : Imprimerie Danguy & Villette, 25 juin 1912.

²⁴⁹ Pour le canton de Barenton : Louis Béchet, conseiller général ; pour le canton d'Isigny : Raoul Le Faverais, juge de paix du canton ; pour le canton de Juvigny : Gustave Giroult, conseiller général ; pour le canton de Le Teilleul : le docteur Malon, conseiller d'arrondissement ; pour le canton de Mortain : J.-B. Lefèvre, instituteur à Bion ; pour le canton de Saint-Hilaire : Henri Datin, homme de lettres ; pour le canton de Saint-Pois : Gustave Datin, conseiller général ; pour le canton de Sourdeval : L.-V. Picard, archéologue et historien ; pour le département du Calvados : Victor Picard, propriétaire au Manoir du Cerisier, en Saint-Martin-de-Tallevende, par Vire ; pour les départements de l'Ille-et-Vilaine et de l'Orne : Léon de La Brousse, juge au Tribunal Civil de Montfort-sur-Meu et pour le département de la Mayenne : le docteur Félix Lorier, à Ambrières. A Paris :

e. *Les commissions et comités*

Certaines tâches sont considérées comme trop lourdes pour être accomplies par un seul membre. L'existence de commissions au sein de la Société Académique de Cherbourg est peu évoquée mais on en trouve tout de même quelques traces. La première mention date de 1854, on peut lire à l'article XIII : « Les candidats au titre de membre titulaire devront adresser ou faire adresser leur demande au directeur et présenter à l'appui un ouvrage manuscrit ou imprimé. Cet ouvrage sera renvoyé à l'examen d'une commission et donnera lieu à un rapport écrit qui sera déposé aux archives ». Il n'est rien dit du fonctionnement, à part la rédaction d'un rapport, ni de la composition de cette commission. On peut supposer qu'il s'agit de membres titulaires. Les statuts de 1910 entérinent l'existence des commissions. On en rencontre deux différentes. La première s'occupe de l'admission des nouveaux membres (article XII) : « Les candidats aux titres de membre titulaire et de membre correspondant doivent être présentés par deux membres honoraires ou titulaires. Il est nommé une Commission de trois membres dont le Directeur fait partie de droit qui fait un rapport à la séance suivante, après avoir entendu les promoteurs de la candidature, il est alors voté sur l'élection ». La seconde surveille la publication des *Mémoires*. Elle apparaît dans les articles XVIII et XIX : « Les mémoires devront être admis au scrutin secret après rapport de la Commission instituée à l'article suivant. » et « Il est nommé à la séance d'octobre de chaque année une Commission de trois membres chargée de faire un rapport sur les œuvres proposées ; le Directeur fait partie de droit de cette Commission ». Leur composition est identique. Toutefois, on ne peut pas affirmer que ces commissions soient permanentes. Il semblerait qu'au sein de la Société Académique elles ne soient constituées que ponctuellement.

A l'inverse, la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg dispose d'un conseil d'administration et d'un comité de rédaction permanents. A l'article 3 de ses statuts, on note : « Le Conseil d'administration se compose de quinze membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale²⁵⁰. » Ce Conseil comprend le président, les deux vice-présidents, le secrétaire, le trésorier, le secrétaire-adjoint et le bibliothécaire-archiviste. Il est intéressant de

Hippolyte Sauvage, à Neuilly-sur-Seine ; Emile Dupont, licencié ès-lettres, docteur en droit, à Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise) ; Gustave Labiche, docteur en droit, avocat, à Paris.

²⁵⁰ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 3.

relever un peu plus loin que « les huit conseillers restant sont répartis en deux commissions permanentes : l'une des Beaux-arts et Instruction publique, l'autre de l'Industrie ; les deux vice-présidents font également partie de ces commissions, dont le nombre des membres se trouve porté à cinq²⁵¹. » On apprend dans ce même article qu'un « Un Comité de rédaction de cinq membres est choisi dans le Conseil d'administration ; il pourra s'adjoindre des membres pris dans la Société²⁵². » Ce Comité s'occupe plus particulièrement de la rédaction du *Bulletin de la Société*²⁵³. Un dernier comité est chargé de l'organisation des expositions ainsi que le souligne le contenu de l'Article 18 du règlement intérieur de la Société : « L'organisation des expositions est confiée à un Comité spécial dont fait partie de droit le Conseil d'administration. – Le nombre des membres de ce Comité est porté à 25 par des élections complémentaires faites en Assemblée générale. Le Comité se divise en deux grandes sections : les Arts et l'Instruction publique, le Commerce et l'Industrie²⁵⁴. » Il existe aussi au sein de cette Société une commission des finances décrite à l'article 12 du règlement intérieur : « Dans la séance de décembre, le Trésorier présente ses comptes de recettes et de dépenses au Président ; celui-ci, les remet, avec les pièces à l'appui, à l'examen d'une Commission de 3 membres, nommés par le Conseil²⁵⁵. » Ce principe de contrôle par une Commission avait été mis en place auparavant par la Société de Saint-Lô : « Dans la dernière quinzaine d'avril, le trésorier présente ses comptes au conseil ; ce dernier nomme au scrutin secret trois de ses membres chargés de les vérifier²⁵⁶. »

La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de Saint-Lô possède également des commissions qui se consacrent à la rédaction des publications de la Société. « Une Commission nommée dans chaque section indique, parmi les morceaux à publier, ceux qu'elle croit devoir être choisis pour remplir le nombre de feuilles d'impression que ses ressources lui permettent d'employer. Les travaux de ces Commissions sont soumis au Conseil qui les coordonne et les réunit en un seul volume²⁵⁷. » On sait également que chaque

²⁵¹ *Idem.*

²⁵² *Idem.*

²⁵³ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 15.

²⁵⁴ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 18.

²⁵⁵ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 12.

²⁵⁶ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 14.

²⁵⁷ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 31.

« commission désigne dans son sein un Président et un Secrétaire rapporteur qui soumet son travail à l'assemblée qui l'a nommée²⁵⁸. » Dans les statuts de cette société publiés à la suite de la loi de 1901, il n'est plus fait mention de commissions. La Société d'Archéologie d'Avranches a mis en place une commission de ce type²⁵⁹.

f. Les élections

Les fonctions de direction et de représentation de la société savante sont acquises par un vote des membres. Dès sa fondation en 1755, la Société Académique de Cherbourg pose la règle de l'élection de son directeur²⁶⁰. Le principe de l'élection de l'ensemble du bureau ne survient qu'en 1779. L'article X est formulé ainsi : « Le Directeur, le Secrétaire et le Bibliothécaire seront élus à la pluralité des voix après la dernière séance publique de chaque année. Le Directeur sera élu tous les ans, le Secrétaire et le Bibliothécaire seront élus pour trois ans et tous trois pourront être continués²⁶¹ ». La formulation de cet article ne connaît pas de modifications pendant une très longue période. Notons qu'à partir de 1807 il est indiqué que les membres du Bureau sont élus par un scrutin séparé : c'est un scrutin nominal et non de liste. Le mode d'élection change après 1866, dans lequel chaque membre du bureau est élu par un scrutin séparé, à la majorité des voix pour le premier tout de scrutin, puis à la « pluralité », probablement une majorité relative, en cas de ballottage²⁶². Les autres sociétés ont adopté un fonctionnement proche de celui-ci. Il s'agit le plus souvent d'un scrutin uninominal, le premier tout nécessitant le plus souvent une majorité absolue et le second une majorité relative. On trouve néanmoins quelques variantes. Ainsi, la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg est dirigée par un conseil d'administration composé de quinze membres²⁶³. A Saint-Lô, les dirigeants sont élus « à la majorité absolue des suffrages, dans

²⁵⁸ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 28.

²⁵⁹ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1842, Article 32.

²⁶⁰ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article VIII.

²⁶¹ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article X.

²⁶² Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1866, Article 12 « Election des officiers du Bureau. »

²⁶³ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 3.

l'une des séances annuelles qui se tiendront du 1^{er} au 15 juillet²⁶⁴. » Seule la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais élit ses représentants au scrutin de liste : « Le Conseil d'administration est élu pour trois ans, par l'Assemblée générale, au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour, s'il y a lieu. Tous les membres sont rééligibles²⁶⁵ ». Les sociétés savantes manchoises ont adopté un fonctionnement démocratique, reposant sur des scrutins où chaque membre dispose d'une voix. On serait tenté d'y voir une préfiguration du suffrage universel masculin qui sera adopté par décret le 5 mars 1848. Cependant, n'oublions pas que les membres titulaires des sociétés savantes règlent une cotisation, ce qui nous inciterait à établir plutôt une comparaison avec le suffrage censitaire pratiqué. Il faut en effet régler, après 1830, un cens d'au moins 200 F. pour voter.

La Société des Sciences de Cherbourg a adopté un mode de fonctionnement différent. Elle est organisée en quatre sections et « Le Président et le Vice-Président sont choisis chaque année dans une section différente. Le Vice-Président sortant devient Président pour l'année suivante, et le nouveau Vice-Président est choisi dans la section qui suit par numéro d'ordre, de manière à ce que chaque section fournisse un Président à tour de rôle²⁶⁶. » Les élections ont lieu au cours de la dernière séance de l'année. Le secrétaire et le trésorier peuvent être réélus²⁶⁷.

Les mandats sont exercés par des membres élus. Chaque élection porte le principe d'une durée fixée au préalable du mandat. Quatre sociétés élisent leurs dirigeants pour une période de trois ans²⁶⁸, une seule pour deux ans²⁶⁹, trois pour un an²⁷⁰. Les mandats sont, au

²⁶⁴ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 9

²⁶⁵ Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 8.

²⁶⁶ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 14.

²⁶⁷ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Articles 15 & 16.

²⁶⁸ Pour trois ans Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article X. Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 9 et 1903, Article 4. Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 6. Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 8.

²⁶⁹ Pour deux ans Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 10.

²⁷⁰ Pour un an Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 3. Statuts de la Société Archéologiques d'Avranches, 1842, Articles 6, 7, 8 et 16. Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 14.

final, souvent bien plus longs puisque chaque fonction est ouverte à la réélection. Seule la Société Académique de Cherbourg a, un temps, introduit une clause stipulant un délai entre deux mandats²⁷¹.

3. Les types de membres

Jean-Pierre Chaline, en se penchant sur les divers types de membres²⁷², nous apprend que les sociétés spécifient à chaque fois qui pourra être admis. Les termes désignant les membres varient d'une société à l'autre mais on rencontre le plus souvent une distinction ternaire : titulaires, correspondants, honoraires. Il peut cependant y avoir d'autres catégories de membres en fonction du lieu, de l'époque ou du type de société concerné. Notons aussi que les noms changent ou évoluent au fil du temps²⁷³.

a. *Les membres résidants et les membres titulaires*

Certaines sociétés choisissent de classer leurs membres titulaires en différentes sections. Cela montre une volonté de répartir au mieux les membres en fonction de leurs compétences. Ce cas se présente surtout lorsqu'une société se propose de traiter de sujets parfois très éloignés les uns des autres : ainsi, quoi de commun entre l'archéologie et l'agriculture. Deux sociétés manchoises ont adopté cette répartition. La Société des Sciences Naturelles et Mathématiques, lors de sa création, est divisée en quatre sections : 1° sciences médicales, 2° zoologie et botanique, 3° géologie, minéralogie et chimie et 4° physique, météorologie et astronomie²⁷⁴. En 1865, les dénominations des sections changent : sciences médicales, zoologie, botanique et agriculture, géologie et géographie et sciences physiques et mathématiques²⁷⁵. La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche répartit ses membres en trois sections différentes : agriculture et industrie, archéologie et histoire naturelle. Elle laisse cependant à ses membres la liberté de

²⁷¹ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1866, Article 12 « Election des officiers du Bureau. »

²⁷² Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*. Paris, Editions du C.T.H.S., 1998, p. 114.

²⁷³ Voir en annexe le Tableau récapitulatif des catégories de membres, par société (Tableau n°3).

²⁷⁴ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 3.

²⁷⁵ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 3.

participer aux travaux de plusieurs sections²⁷⁶. Le fonctionnement des sections se trouve précisé en 1840. Chaque section peut être organisée de façon similaire à la société savante en convoquant ses membres, en rédigeant des procès-verbaux et des rapports d'activité²⁷⁷. Il est remarquable que la société de la préfecture ait gardé cette organisation en section pendant toute la période qui nous intéresse. En effet, dans les statuts adoptés en 1903, le rôle de membres appelés « classificateurs » est précisé. Ils font office de présidents de section, et de vice-présidents de la société²⁷⁸.

Il semblerait que seuls les membres titulaires soient répartis dans des sections lorsque celles-ci existent. A leur propos, il nous faut apporter une précision de vocabulaire. Les termes utilisés pour désigner ces membres ont parfois évolué dans le temps. Pendant une très longue période, à la Société Académique de Cherbourg, ils sont appelés associés. Ailleurs, on est passé de résidant à titulaire. Les membres résidants ou titulaires sont à l'évidence ceux qui participent le plus aux activités de la société à laquelle ils appartiennent. Cela induit qu'ils sont présents aux séances et par conséquent implique qu'ils habitent suffisamment près du siège de la société pour répondre à ses convocations. Aussi, le premier critère à prendre en compte est-il celui du lieu de résidence. Dès sa naissance, la Société Académique de Cherbourg réclame de ses associés titulaires qu'ils soient « tous résidents à Cherbourg ou lieux circonvoisins²⁷⁹ ». Au fil des années et des modifications apportées aux statuts, des précisions sont apportées quant à la distance maximale du domicile des membres. En 1779, il est dit que les associés titulaires devront résider soit à Cherbourg, soit à une distance inférieure à cinq lieues²⁸⁰. Cette distance est par la suite diminuée de moitié Lors de sa reprise

²⁷⁶ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 7.

²⁷⁷ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 27.

²⁷⁸ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1903, Article 20

²⁷⁹ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article V.

²⁸⁰ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article III. Cette unité de mesure pose problème. Il existe en effet quatre types de « lieue » différents. La « Lieue de terre » ou « Lieue commune » correspond à la vingt-cinquième partie du degré terrestre comptée sur un grand cercle soit 4,445 Km. La « Lieue kilométrique » est une lieue de 4 Km. La « Lieue marine » ou « Lieue géographique » correspond à la vingtième partie du degré terrestre soit 5,556 Km. Enfin, la « Lieue de poste » vaut 3,898 Km. (CF : *Le Petit Larousse illustré* 1995, Paris, Larousse, 1994). Quoi qu'il en soit la distance exprimée ici est probablement comprise entre 20 et 22 Km.

sous le Premier Empire²⁸¹. Le critère de distance est d'autant plus important qu'un membre qui s'éloigne géographiquement du siège de la société est contraint à changer de classe²⁸². D'autres sociétés ont préféré adopter les limites administratives des arrondissements créés à partir du 28 pluviôse an VIII²⁸³, soit les arrondissements de Valognes²⁸⁴, Saint-Lô²⁸⁵, Coutances²⁸⁶, Avranches²⁸⁷ et Mortain²⁸⁸. En 1811, l'arrondissement de Valognes est partagé entre Cherbourg et Valognes. Ces divisions, avec quelques modifications, ont été conservées jusqu'en 1926²⁸⁹. Les sociétés siégeant à Valognes, Saint-Lô et Avranches recrutent leurs membres titulaires dans leurs arrondissements respectifs. Enfin, à Mortain, il existe d'autres catégories. La société comprend des membres fondateurs, qui ont adhéré avant le 31 janvier 1912, des membres titulaires, admis après cette date, des membres perpétuels, ce sont ceux qui, moyennant un versement de cent francs, se sont libérés de la cotisation annuelle, et des membres donateurs, c'est-à-dire des personnes qui dans le courant de l'année écoulée auront fait un don quelconque, pécuniaire ou en nature, afin d'aider au fonctionnement de la société²⁹⁰.

Une fois déterminée l'origine géographique de leurs titulaires, des sociétés choisissent parfois de fixer une limite à leur nombre. Sur le modèle de l'Académie française, dont le contingent de membres est limité à 40, les sociétés provinciales fixent parfois un *numerus*

²⁸¹ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1807, Article III. L'article utilise le terme « myriamètre ». Le préfixe grec *muria* (*μυρια*) signifiant 10.000, on peut supposer qu'un myriamètre équivaut à une distance de 10.000 mètres soit 10 kilomètres.

²⁸² Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1833, Article 3.

²⁸³ 17 février 1800.

²⁸⁴ Comprenait les cantons de : Beaumont, Octeville, Cherbourg, Saint-Pierre-Eglise, Quettehou, Montebourg, Sainte-Mère-Eglise, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Barneville, Les Pieux, Bricquebec et Valognes.

²⁸⁵ Comprenait les cantons de : Carentan, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Clair, Thorigny, Tessy, Percy, Canisy, Marigny et Saint-Lô.

²⁸⁶ Comprenait les cantons de : La Haye-du-Puits, Périers, Saint-Sauveur-Lendelin, Cerisy, Gavray, Bréhal, Montmartin, Coutances et Saint-Malo-de-la-Lande.

²⁸⁷ Comprenait les cantons de : Granville, La Haye-Pesnel, Villedieu, Brécey, Ducey, Saint-James, Pontorson, Sartilly et Avranches.

²⁸⁸ Comprenait les cantons de : Saint-Pois, Sourdeval, Barenton, Le Teilleul, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Isigny, Juvigny et Mortain.

²⁸⁹ Alexandre LEBAINDE, *La formation du Département de la Manche*. Caen, L. Jouan, éditeur, 1911. Reproduit dans : Michel BOIVIN, *La formation du département de la Manche en 1789... et 2 siècles plus tard ?* Marigny, Eurocibles, coll. « inédits & introuvables du patrimoine normand », 2002, pp. 139 et 140.

²⁹⁰ Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 6.

clausus comme à Toulouse où la Société des Beaux-Arts, la Société Archéologique et l'Académie de Législation comptent quarante associés résidants²⁹¹. Dans le département de la Manche, c'est à Cherbourg que l'on rencontre des sociétés au nombre défini de titulaires. La Société Académique dans ses statuts de 1755, limite le nombre de ses associés à 24²⁹². Le XIX^{ème} siècle voit des évolutions se succéder. En 1847, le nombre des associés titulaires est fixé à 25²⁹³. Le *numerus clausus* est abandonné en 1891²⁹⁴. Sur ce modèle, la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques possédait aussi un nombre limité de membres titulaires. Elle avait fixé, en 1852 et à l'imitation de son aînée cherbourgeoise, le nombre de ses titulaires à 24, répartis également entre les quatre sections²⁹⁵. En 1865, le nombre maximal de membres par sections est doublé et, par conséquent, le nombre maximal de titulaires dans la société, soit 48 membres²⁹⁶. A l'inverse, les autres sociétés manchoises s'accordent une plus importante marge de manœuvre. A Saint-Lô, le nombre des titulaires peut être fixé suivant les circonstances²⁹⁷. Ailleurs, le nombre des titulaires est illimité²⁹⁸. Sans doute cela marque-t-il au sein de sociétés nées dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle la volonté d'une plus grande ouverture et peut-être aussi celle d'assurer la pérennité du groupement en lui donnant un recrutement plus ouvert. C'est une évolution que Jean-Pierre Chaline qualifie de démocratique²⁹⁹, bien qu'il existe divers critères tendant à permettre ou empêcher le recrutement d'un individu.

Il n'existe pas de critères tels que les diplômes obtenus. La manière la plus courante, et la plus simple, de se trouver incorporé à une société est d'être présenté par des membres de ladite société ou tout simplement de présenter sa candidature. Cependant, il a été établi par la

²⁹¹ Caroline BARRERA, *Les sociétés savantes de Toulouse au XIX^{ème} siècle (1797 – 1865)*. Paris, C.T.H.S., 2003, p. 71.

²⁹² Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article V.

²⁹³ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1847, Article 6.

²⁹⁴ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1891, Article 7.

²⁹⁵ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 3

²⁹⁶ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 3.

²⁹⁷ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 3.

²⁹⁸ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1835, Article 4 ; Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 4 & Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 5.

²⁹⁹ Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*. Paris, Editions du C.T.H.S., 1998, p. 119.

Société Académique de Cherbourg une série de critères de recrutement. Dès 1779, il est nécessaire d'être âgé d'au moins 20 ans, de jouir d'une bonne réputation et d'avoir déjà produit un travail intellectuel reconnu³⁰⁰. La Société des Sciences de Cherbourg a copié ce principe d'une production scientifique préalable³⁰¹. Les statuts des différentes sociétés précisent qu'il est nécessaire d'être présenté par des membres de la société pour pouvoir en faire partie. Deux parrainages sont ainsi nécessaires pour entrer à la Société Académique de Cherbourg après 1891³⁰². La Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches³⁰³ La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg³⁰⁴, la Société Scientifique Flammarion de Cherbourg³⁰⁵, la Société Académique du Cotentin³⁰⁶ et la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes³⁰⁷ prévoient dans leurs statuts qu'un candidat doit être présenté par deux membres titulaires. Les statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche stipulent que : « toute personne qui désirera se faire admettre sera présentée par un membre résidant³⁰⁸. » A part la modification du terme « résidant » en « membre titulaire », cette règle n'est plus modifiée par la suite. D'autres Sociétés demandent trois parrainages. Avant 1891, la Société Académique de Cherbourg réclamait des candidats qu'ils soient « proposés par le bureau composé des trois officiers³⁰⁹. » La première modification intervient en 1866, « Les candidatures aux titres de membres titulaires, de membres libres ou de correspondants doivent être proposés par trois membres titulaires ou honoraires, dont un du bureau³¹⁰. » Après avoir été proposés comme futurs membres, les candidats ont une dernière étape à franchir. Les

³⁰⁰ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article XII.

³⁰¹ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 7.

³⁰² Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1891, Article 14 et statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 12.

³⁰³ Statuts de la Société d'Archéologie d'Avranches, 1842, Article 14.

³⁰⁴ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 2.

³⁰⁵ Extrait des statuts de la Société Scientifique Flammarion de Cherbourg, Article III.

³⁰⁶ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 9.

³⁰⁷ Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 6.

³⁰⁸ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 23.

³⁰⁹ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1833, Article 9.

³¹⁰ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1866, Article 14 « Nomination des candidats aux titres de membres titulaires, de membres libres, ou de correspondant. »

membres en exercice doivent voter leur adhésion. Ce principe est fixé dès 1755 : « On établira un scrutin pour recevoir les Aspirants qui seront tenus dans leurs discours de remerciement de préconiser la mémoire de ceux qu'ils remplaceront³¹¹. » C'est une démarche qui n'est pas sans rappeler les traditions de l'Académie française. D'autant plus que les statuts de 1779 précisait que « Les sujets qui voudront être reçus seront tenus de voir quelques officiers en exercice. Ils seront proposés à la prochaine assemblée et à l'assemblée suivante qui sera convoquée *ad hoc* ; il sera procédé à leur réception, qui ne pourra être faite qu'à la pluralité des $\frac{3}{4}$ des voix³¹² ». Il faut, en effet, réunir tous les membres titulaires, généralement les seuls à même de voter, pour procéder à l'élection. Ils sont été convoqués auparavant et se réunissent dans une séance de la société³¹³. La Société Académique de Cherbourg ménage un délai entre la présentation et le vote. On peut l'évaluer à un mois puisque la séance pendant laquelle le vote a lieu suit celle de la présentation. Ceci est également valable pour les sociétés de Coutances et de Valognes³¹⁴. La société de Saint-Lô porte ce délai à trois mois³¹⁵. Du fait de son organisation en sections, la société des Sciences a un fonctionnement un peu plus complexe : « Lorsqu'il y a une place de Membre titulaire vacante dans une section, cette section dresse une liste de candidats avec l'énumération de leurs titres, et la Société fait son choix au scrutin secret, d'après cette liste. Pour être nommé, un candidat doit réunir au moins les suffrages des trois quarts des Membres titulaires présents à la séance. Dans le cas où un Membre titulaire ne peut assister à la séance d'élection, il a le droit d'adresser au bureau son bulletin de vote cacheté. Si aucun des candidats ne réunit le nombre de suffrages exigés, l'élection est renvoyée à la séance suivante³¹⁶. » Les élections se font au scrutin secret avec la nécessité pour le candidat de recueillir, selon les sociétés, de deux tiers à trois quarts des suffrages : à Saint-Lô, « les élections et admissions ont lieu à la majorité des trois quarts des voix des Membres résidants présents à la séance³¹⁷. » tandis qu'à Coutances, « Pour être reçu

³¹¹ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article X.

³¹² Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article XI.

³¹³ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1833, Article 9.

³¹⁴ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 9 & Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 6.

³¹⁵ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 6.

³¹⁶ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 9.

³¹⁷ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 7.

membre titulaire ou membre correspondant de la Société, tout candidat doit [...] réunir les deux tiers des voix des membres présents³¹⁸. » Il en va de même à Valognes : « Pour être admis Membre titulaire ou Membre correspondant de la Société, tout candidat doit [...] réunir, au scrutin secret, les deux tiers des voix des Membres présents³¹⁹. »

Le droit de vote est un privilège réservé aux membres titulaires et parfois concédé aux membres honoraires : « ils auront seuls voix délibératives lorsqu'il s'agira d'élection ou d'affaires concernant la société³²⁰. » Ce droit est cependant étendu à d'autres membres à partir de 1847 : « Les associés titulaires et libres ont seuls voix délibérative lorsqu'il s'agit d'élections ou d'affaires relatives à l'organisation et au régime de la société³²¹. » La Société Académique du Cotentin précise elle aussi que « les membres titulaires [...] ont seuls voix délibérative ; les membres correspondants présents aux séances ont voix consultative³²². » Ils sont aussi les seuls à être habilités à se présenter aux charges administratives de la société³²³. » Certaines sociétés adressent leurs publications à leurs membres titulaires, gratuitement, mais à la condition d'avoir réglé sa cotisation : « Les membres fondateurs et les membres titulaires auront droit à un exemplaire du *Bulletin* publié par la Société (ces derniers à partir du 1^{er} janvier de l'année dans laquelle ils sont élus). Toutefois ce droit est acquis aux membres correspondants qui s'engagent à payer la cotisation annuelle³²⁴. » Comme à Coutances, les publications sont également adressées aux membres titulaires de la Société de Valognes : « La Société publie, sous le titre de Mémoires, le compte-rendu de ses séances et les travaux de ses Membres. Les Membres fondateurs et les Membres titulaires seuls ont droit à un exemplaire de ces Mémoires. (*Ces derniers à partir du 1^{er} janvier de l'année dans laquelle ils sont élus*). Toutefois, ce droit est acquis aux Membres correspondants qui s'engagent à payer leur cotisation annuelle. La Société se réserve le droit de désigner les Autorités, les Sociétés et les Personnes auxquelles elle veut offrir gratuitement ses

³¹⁸ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 9.

³¹⁹ Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 6.

³²⁰ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article II.

³²¹ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1847, Article 5.

³²² Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 11.

³²³ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 4 et Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 11.

³²⁴ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 25.

Mémoires³²⁵. » Qu'il s'agisse d'un volume unique, à la parution parfois aléatoire, ou de livraisons échelonnées au cours de l'année, les membres titulaires conservent ce droit comme le montre cet article des statuts de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais : « Les cotisations, fixées à *cinq francs* par an, sont perçues par les soins du Trésorier dans le courant d'Avril ; elles sont destinées à payer les frais d'administration de la Société, et à indemniser le *Directeur de la Revue du Mortainais* des dépenses d'impression et de publication de la Revue dont les numéros successifs seront adressés *gratuitement* à tous les Membres de la Société³²⁶. » Cependant, des dispenses existent. La Société d'Archéologie d'Avranches « décide de dispenser de la cotisation annuelle les dames qu'elle reçoit comme membres titulaires³²⁷. » Aux côtés de ces droits ou privilèges, les membres titulaires contractent des obligations envers la société savante qui les accueille. La première d'entre elles est une obligation de travail. Dès 1755, la Société Académique de Cherbourg impose à chacun de ses associés la communication d'au moins un mémoire par an³²⁸. La Société des Sciences, dans ses statuts de 1852, astreint ses membres titulaires à prendre l'engagement d'assister régulièrement aux séances et de prendre une part active aux travaux de la société, tout en présentant au moins un travail annuel³²⁹. Dans le compte-rendu de la séance du 12 septembre 1853 de cette société, on relève qu'un « membre admis dans le sein de la société depuis plus d'une année, M. Cournerie, n'ayant encore présenté aucun travail, devrait compte tenu de l'article 4 des statuts, être considéré comme démissionnaire. Avant d'appliquer cette mesure, le bureau croit devoir soumettre cette question à la société. Plusieurs membres réclament l'application pure et simple du règlement, vu l'importance de cet article et pour ne pas établir de précédent. Le Président propose à la société d'accorder à M. Cournerie la faculté de rester dans le sein de la société en adressant immédiatement un mémoire inédit³³⁰. »

³²⁵ Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 23.

³²⁶ Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 4.

³²⁷ *Revue trimestrielle de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain, tome I*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1882 – 1883, « Séance du jeudi 1^{er} mars 1883 ».

³²⁸ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article VII.

³²⁹ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 4.

³³⁰ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Registre : *Registre des procès-verbaux des séances de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1852 – 1859*.

Notons que ce membre a été considéré comme démissionnaire dès 1853³³¹. Une fois élu, le membre reçu se soumet à l'obligation d'adhérer aux statuts de la Société³³². L'appartenance à une société savante en tant que titulaire impose d'assister aux séances. Cette obligation d'assiduité est mise en avant à la Société Académique de Cherbourg dès 1779 : « Les associés titulaires, et les associés adjoints résidents à Cherbourg seront assidus à toutes les assemblées, et ils ne pourront s'en absenter plus de trois mois, sans cause légitime connue de la société ; les associés titulaires domiciliés ailleurs qu'à Cherbourg seront tenus d'assister au moins deux fois l'année, et si l'absence durait trop longtemps, ils seraient alors réputés vouloir se retirer dans la classe des vétérans³³³. » Différents cas sont prévus par cette société et en 1807 d'autres règles sont fixées : « [...] L'absence momentanée ne fait point perdre à un Titulaire le droit de voter, non plus que celui d'être convoqué ; mais l'exercice de ce dernier peut être suspendu pour les membres sortis du département » et « tout Titulaire dûment convoqué peut se faire remplacer par un autre Titulaire, à charge d'en donner, chaque fois, avis, par écrit, au Directeur, auquel il fait connaître celui qu'il a choisi pour le représenter³³⁴. » La Société des Sciences s'est montrée plus sévère. Un membre trop systématiquement absent au cours d'une année est considéré comme démissionnaire³³⁵. La Société Artistique et Industrielle met en place un registre de présence³³⁶. Les membres titulaires peuvent aussi être convoqués pour des séances dites « extraordinaires » : « En cas d'urgence, la Société peut régulièrement se réunir et délibérer, sur la simple convocation des Membres résidents qui habitent Saint-Lô³³⁷. » Des convocations sont adressées aux membres, afin de s'assurer de leur présence : « Les réunions de janvier, d'avril et de juillet sont annoncées au moins huit jours d'avance par le Secrétaire. Les Membres résidents doivent y assister, les Membres non résidents y sont invités, autant

³³¹ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Registre : *Liste des membres n°1 à n°1477*.

³³² Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 10, Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1854, Article 14 et Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 1^{er}.

³³³ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article XV.

³³⁴ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1807, Article XII.

³³⁵ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 4.

³³⁶ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 6.

³³⁷ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 24.

que possible³³⁸. [...] » « La réunion d'octobre, qui est générale et publique, doit être annoncée au moins quinze jours d'avance. Les Membres résidants doivent y assister, les Membres non résidants y sont invités³³⁹ [...] ». Il arrive que des sociétés définissent un quorum de membres pour valider les décisions prises en séance. La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg s'impose la présence d'au moins trente membres pour la validité des délibérations³⁴⁰. Les membres titulaires, au moment de leur réception, et tout au long de leur appartenance à une société sont astreints au versement d'une cotisation. Notons toutefois que la Société Académique de Cherbourg n'en parle pas dans ses statuts avant 1854 et la somme versée l'est, à la fois, en argent et en jetons de présence : « Dans chacune de ces séances, les membres présents recevront des jetons auxquels il sera attribué une valeur de 1 Fr. Au commencement de l'année, chaque membre devra verser entre les mains du trésorier une somme de 10 Fr. soit en argent soit en jetons. Le membre nouvellement élu versera également cette somme de 10 Fr. et il lui sera remis autant de jetons qu'il y aura eu de séances obligatoires depuis le commencement de l'année³⁴¹. » Le principe des jetons sera abandonné et la cotisation réduite à six francs, tout en précisant que le non-règlement de la cotisation entraîne l'exclusion de fait³⁴². A Saint-Lô, la cotisation annuelle est de dix francs³⁴³, de même qu'à Coutances³⁴⁴. On vient de le voir, ne pas payer sa cotisation est un motif de renvoi, l'article 23 des statuts de la Société Académique de Cherbourg précise ce point : « Tout membre qui refusera sa cotisation annuelle après qu'elle lui aura été rappelée par lettre recommandée sera considéré comme démissionnaire³⁴⁵. » L'article précédent celui-ci indique que « Tout membre dont la conduite serait de nature à nuire à l'honneur ou à la considération de la Société pourra être exclu. Son exclusion pourra être prononcée en séance, il sera appelé à s'expliquer devant le Bureau qui fera un rapport à la séance suivante. L'assemblée statuera au scrutin secret et sa décision sera

³³⁸ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 22.

³³⁹ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 23.

³⁴⁰ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 14 et Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 6.

³⁴¹ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1854, Article 15.

³⁴² Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1891, Article 16.

³⁴³ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 9.

³⁴⁴ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 11.

³⁴⁵ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 23.

souveraine³⁴⁶. » La Société Artistique et Industrielle, dans l'article 15 de ses statuts : « La qualité de membres de la Société se perd : 1° Par la démission ; 2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, sur le rapport du Conseil d'administration et le membre intéressé dûment appelé à fournir ses explications³⁴⁷ ». La Société de Valognes indique que « l'exclusion d'un Membre de la Société, pour n'importe quelle cause, ne peut avoir lieu qu'après qu'il aura été appelé à donner des explications, au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des voix des Membres présents³⁴⁸ ». Ces différents articles nous montrent que l'exclusion d'un membre n'est en aucune circonstance le fait du prince, mais bien une décision réfléchie et prise en séance, au vote et au scrutin secret après avoir entendu l'intéressé. Une telle décision reste cependant exceptionnelle. On trouve toutefois la trace de l'exclusion d'un membre de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg en 1914 dans le courrier de la société. Il s'agit de la copie d'une lettre adressée par le secrétaire perpétuel Louis Corbière au docteur Collignon, en date du 10 mai³⁴⁹. Le docteur Collignon adressera quelques temps plus tard, le 27 mai, sa démission en invoquant son départ de Cherbourg pour raison de santé. A notre grand regret, nous n'avons pu découvrir quelle avait été la raison de la démission du départ de ce membre. Les archives de la Société des Sciences sont silencieuses sur ce point. De plus, la consultation systématique des journaux ne nous a pas permis d'en savoir plus. Un autre cas d'exclusion peut être relevé dans le *Bulletin*³⁵⁰ de la Société Artistique et

³⁴⁶ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 22.

³⁴⁷ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 15.

³⁴⁸ Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 26.

³⁴⁹ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, *Liasse : 1904 – 1922 : « Correspondance intéressant la Société des Sciences, déposée aux archives le 15 juillet 1924. »* Ce courrier porte le texte suivant : « Docteur, Ma qualité de Secrétaire m'impose le pénible devoir de vous informer de la décision vous concernant, que la Société, dans sa séance mensuelle du 8 courant, a dû prendre ensuite des faits relatés ces mois derniers par tous les journaux de Cherbourg. Votre démission, ou, à défaut, votre exclusion, a été jugée nécessaire.

Mais la Société désirant vivement, à tous égards, ne pas être dans l'obligation de recourir à ce dernier moyen, m'a chargé de vous prier de lui adresser, dès que vous le pourrez, votre démission, que vous motiverez comme il vous conviendra (raisons de santé, éloignement forcé pour un temps indéterminé,...). Avec mes biens sincères regrets, agréez, Docteur, mes salutations attristées. Le secrétaire perpétuel, L. Corbière. »

³⁵⁰ « Assemblée générale du 29 janvier 1906. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*, n°29 – année 1905. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906, pp. XXXIV à XXXVII.

Industrielle, au cours de l'assemblée générale du 29 janvier 1906. Au début de cette Assemblée, le Président Henri Menut rapporte « un fait grave qui s'est passé à l'occasion des derniers concours de dessin et de modelage organisés par la Société. » Il s'agit, au départ, de la contestation des résultats du concours de modelage par le père d'un des participants, le sculpteur Edouard Kerfurus, étant également membre de la société depuis 1891. Kerfurus adresse des courriers au président de la Société et au maire de Cherbourg accusant le jury de partialité. Ces lettres sont considérées comme « injurieuses » par la société. Afin de couper cours à ces accusations, la société a invité le fils de ce membre à refaire son moulage et à le soumettre à un jury qui a confirmé sa précédente délibération. La société décide dès lors d'appliquer l'article 15 de ses statuts et convoque son sociétaire : « étant donné la preuve de fausseté des imputations graves contenues dans la lettre de M. Kerfurus, le Conseil d'administration l'a invité, par lettre du 18 janvier, à se présenter devant lui pour fournir les explications à leur sujet. » Le membre incriminé se rend à la convocation, exprime ses regrets dans un premier temps, mais dans un second il préfère se rétracter. « Ce refus de donner à la *Société Artistique et Industrielle*, qu'il avait injuriée et diffamée dans la personne du Conseil d'administration, la réparation aussi juste qu'anodine qui lui était demandée » provoque l'application de l'article mentionné plus haut. Un vote secret est décidé, « les bulletins devront porter simplement *oui* ou *non*. » Le compte-rendu de l'assemblée nous apprend que « la question mise aux voix est votée à l'unanimité des membres présents. En conséquence, à partir de cette date, 26 janvier 1906, M. Kerfurus ne fait plus partie de la *Société Artistique et Industrielle*. » La radiation peut aussi intervenir en cas de non-respect de points mentionnés dans les statuts de différentes sociétés et qui concernent les mentions à la politique ou à la religion. Dès 1755, la Société Académique de Cherbourg réclame de ses membres « un profond respect pour la Religion Catholique Apostolique et Romaine, on n'entrera jamais en dispute sur ses ministères³⁵¹ », elle demande d'honorer « le Roy et l'Etat, dont on ne parlera jamais qu'en très bons termes³⁵² » et enfin d'éviter « toute cabale et l'on conservera la meilleure union possible dans la société, sans disputes, termes fâcheux, ni railleries à l'égard les uns des autres, au sujet des vices d'esprit ou du corps³⁵³. » Ces dispositions disparaissent par la suite mais sont reprises en 1851³⁵⁴. » La Société des Sciences adopte le même principe

³⁵¹ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article I.

³⁵² Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article II.

³⁵³ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article III.

³⁵⁴ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1851, Article 19.

en l'étendant à la fois à ses séances et à ses cours³⁵⁵. La Société Artistique et Industrielle s'exprime dans des termes identiques³⁵⁶. L'existence d'une sanction n'est mentionnée dans les statuts de la Société Académique qu'en 1910 : « Tout membre dont la conduite serait de nature à nuire à l'honneur ou à la considération de la Société pourra être exclu. Son exclusion pourra être prononcée en séance, il sera appelé à s'expliquer devant le Bureau qui fera un rapport à la séance suivante. L'assemblée statuera au scrutin secret et sa décision sera souveraine³⁵⁷. » En revanche, à Valognes, la sanction est clairement inscrite dans les statuts : « Toutes discussions politiques ou religieuses sont formellement interdites dans les réunions de la Société sous peine d'exclusion³⁵⁸ » et quelques années plus tard, on retrouve des dispositions semblables dans les statuts de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais : « Toutes discussions politiques ou religieuses sont interdites dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée générale³⁵⁹. » Certaines situations exigent parfois l'exclusion de membres. Le premier conflit mondial voit de nombreuses sociétés procéder à la radiation de leurs correspondants résidant en Allemagne. La Société des Sciences n'exclut à cette occasion pas moins de trente-six membres, dont les noms sont mentionnés dans une liasse de courrier datée de 1914 et comportant une liste des membres allemands radiés³⁶⁰. Cette décision a été prise à la suite d'une proposition formulée en octobre

³⁵⁵ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 2.

³⁵⁶ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article Premier.

³⁵⁷ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 22.

³⁵⁸ Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 25.

³⁵⁹ Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 11.

³⁶⁰ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Liasse : 1904 – 1922 : « *Correspondance intéressant la Société des Sciences, déposée aux archives le 15 juillet 1924.* » Les membres en question sont : Otto Ammon, médecin à Karlsruhe, correspondant depuis 1891, décédé en 1916 ; Carl Adolph Theodor Emmanuel Bail, professeur de botanique à Danzig (aujourd'hui Gdansk), correspondant depuis 1884 ; Gottfried Wilhelm Dietrich Berthold, professeur de botanique à Göttingen, correspondant depuis 1884 ; Heinrich Bolau, naturaliste à Hambourg, correspondant depuis 1895 ; Conwentz, de Danzig, correspondant depuis 1892 ; C. E. Correns, professeur à Munster, correspondant depuis 1906 ; Oscar Drude, directeur du jardin botanique de Dresde, correspondant depuis 1879 ; Ernest Ehlers, médecin à Göttingen, correspondant depuis 1902 ; Heinrich Gustav Adolph Engler, professeur de botanique à Kiel puis directeur du jardin botanique de Berlin, correspondant depuis 1884 ; Förster, directeur de l'Observatoire de Berlin, correspondant depuis 1884 ; Carl Remigius Fresenius, professeur de chimie à Wiesbaden, correspondant depuis 1884 ; Goebel, directeur du jardin botanique de Munich, correspondant depuis 1891 ; V. Hensen, médecin à Kiel, correspondant depuis 1902 ; Georg Hans Emmanuel Wolfgang Hieronymus, botaniste en poste à Cordoba (Argentine) puis Breslau

1914 par un membre correspondant domicilié à Bordeaux, probablement Albert Nodon³⁶¹ ou Victor Raulin³⁶², et reprise par d'autres membres à leur suite : Adolphe Vautier³⁶³ de Valognes, Pierre Fauvel³⁶⁴ d'Angers et un membre inconnu résidant à Lisbonne. Ce souci d'honorabilité des membres se retrouve dans des dispositions prises à l'égard du décès des membres des sociétés. La Société Académique de Cherbourg prévoit qu' « Au moyen d'une souscription entre les associés, une messe mortuaire sera dite dans le courant du mois de novembre de chaque année, pour les membres de la société décédés depuis sa fondation³⁶⁵. »

b. Les membres libres, adjoints, non-résidents ou vétérans

Aux côtés de la classe des membres titulaires, il existe plusieurs classes intermédiaires. On les rencontre le plus souvent parmi les membres de la Société Académique de Cherbourg.

(aujourd'hui Wrocław en Pologne) et Berlin, correspondant depuis 1877 ; Friedrich Hermann Gustav Hildebrand, directeur du jardin botanique de Freiburg im Bresgau, correspondant depuis 1879 ; Carl Ignatz Leopold Kny, botaniste à Berlin, correspondant depuis 1867 ; Emil Koehne, professeur à Friedenau, correspondant depuis 1902 ; Gregor Kraus, professeur de botanique à Halle, correspondant depuis 1874 ; P Kuckuck, à Heligoland (aujourd'hui Helgoland, île allemande de la Mer du Nord), correspondant depuis 1908 ; Loeske, botaniste à Berlin, correspondant depuis 1909 ; Luerksen, directeur du jardin botanique de Königsberg (aujourd'hui Kaliningrad en Russie), correspondant depuis 1891 ; Karl Müller, botaniste à Freiburg-im-Bresgau, correspondant depuis 1905 ; Max Pappenheim, professeur de droit et recteur de l'Université de Kiel, correspondant depuis 1902 ; Ferdinand Pax, directeur du jardin botanique de Breslau, correspondant depuis 1902 ; Wilhelm Pfeffer, directeur du jardin botanique de Tübingen puis de Leipzig, correspondant depuis 1879 ; Johannes Reinke, professeur de botanique à Göttingen puis directeur de l'Institut Botanique de Kiel, correspondant depuis 1884 ; Théodore Reye, doyen de la faculté des sciences et professeur de mathématiques à Strasbourg, correspondant depuis 1902 ; Wilhelm Conrad Röntgen (1846 – 1923), professeur à l'Université de Würzburg, correspondant depuis 1896 ; Simon Schwendener (1829 – 1919), botaniste berlinois résidant à Bâle, correspondant depuis 1873 ; Christian Ernest Stahl, directeur du jardin botanique et professeur à l'Université d'Iéna, correspondant depuis 1884 ; Franz Stephani, botaniste à Leipzig, correspondant depuis 1893 ; Oskar Uhlworm, botaniste à Cassel, correspondant depuis 1891 ; Ignatz Urban, directeur du musée botanique de Berlin, correspondant depuis 1902 ; Wilser, médecin à Karlsruhe, correspondant depuis 1891 ; L. Wittmack, horticulteur à Berlin, secrétaire de la Société d'Horticulture de Prusse, correspondant depuis 1876 et Hermann comte de Solms-Laubach (1842 – 1915), professeur à Halle puis Strasbourg, correspondant depuis 1868.

³⁶¹ Physicien et astronome, correspondant depuis 1908.

³⁶² Professeur à la faculté des sciences, correspondant depuis 1864.

³⁶³ Ancien élève de l'école des Chartes, membre titulaire depuis 1909.

³⁶⁴ Professeur de sciences à Cherbourg puis Angers, élu membre titulaire en 1895.

³⁶⁵ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1852, Article 24

Les associés adjoints sont ainsi définis en 1779 : « Le nombre des associés adjoints sera illimité. Cette classe sera composée des sujets que la société jugera à propos de recevoir, mais qui ne pourront être élus en qualité d'associés titulaires, soit à cause de leur trop grand éloignement de la ville, soit parce que le nombre des associés titulaires sera complet, soit pour d'autres considérations particulières³⁶⁶. » On rencontre aussi dans cette société des « associés libres [qui] ne pourront être que des personnes recommandables par leur condition ou par leurs charges, dont les occupations seront de nature à ne leur pas permettre de faire les fonctions ordinaires d'associés titulaires ou d'associés adjoints³⁶⁷. » A ces membres s'ajoutent les vétérans³⁶⁸ qui, comme leur nom le suggère, sont ceux des membres les plus âgés qui éprouvent les plus grandes difficultés à se présenter aux séances³⁶⁹. Ces statuts nous apprennent également que la qualité d'associé adjoint constitue une sorte d'antichambre à l'accession à la qualité de titulaire : « Toute personne peut être admise en qualité d'Associé Adjoint, quel que soit le lieu de sa naissance ou de son domicile, et devenir titulaire du moment où elle réunit les conditions requises³⁷⁰. » Cette disposition est confirmée en 1866³⁷¹, puis en 1891³⁷². Après 1847, les associés libres sont des « associés titulaires auxquels leur âge ou leurs infirmités ne permettent pas d'assister régulièrement aux réunions, [et qui] deviennent, sur leur demande, associés libres. Ils sont convoqués et admis aux réunions chaque fois qu'ils s'y présentent, et y ont voix délibérative³⁷³. » Cependant la classe des membres libres est appelée à disparaître et est supprimée par les statuts de 1910. La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle comprend parmi ses effectifs des membres non-résidents, autorisés à assister aux séances sans droit de vote³⁷⁴. Comme à Cherbourg, cette catégorie intermédiaire est supprimée : « Les anciens membres non résidants prendront le titre de membres correspondants. Il n'en sera pas, à l'avenir, créé de

³⁶⁶ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article IV.

³⁶⁷ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article V.

³⁶⁸ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article XVI.

³⁶⁹ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1807, Article IV.

³⁷⁰ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1807, Article VI.

³⁷¹ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1866, Article 4 « Membres Libres ».

³⁷² Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1891, Article 4.

³⁷³ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1847, Article 3.

³⁷⁴ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 5 & 1840, Article 5.

nouveaux³⁷⁵. » La Société Artistique et Industrielle introduit d'autres dénominations : « La Société se compose de membres titulaires et de membres fondateurs, donateurs, souscripteurs perpétuels, honoraires et correspondants. [...] « La Société, sur la proposition du Conseil d'administration, peut conférer le titre de donateur aux membres qui ont versé une somme de cent francs, des dons d'une valeur correspondante³⁷⁶. » Les donateurs sont appelés « membres perpétuels » ailleurs, comme à la Société Scientifique Flammarion : « On peut prendre le titre de Membre Perpétuel et être dispensé de la cotisation annuelle par un versement unique de cent francs³⁷⁷. » On trouve la même définition à Mortain : « Des *Membres perpétuels*, ce sont ceux qui, moyennant un versement de cent francs, se sont libérés de la cotisation annuelle³⁷⁸. » Cette Société donne toutefois un autre sens aux termes de « membres donateurs : « De plus, la *Revue du Mortainais* publiera chaque année une liste des *Membres donateurs*, c'est-à-dire des personnes qui dans le courant de l'année écoulée auront fait un don quelconque pour le plus grand développement de la Société³⁷⁹. »

c. Les membres correspondants ou étrangers.

La Société Académique de Cherbourg, en 1755 prévoit d'accueillir ce type de membre : « On recevra des Etrangers de quelque Pays et Religion qu'ils soient, sous le titre de surnuméraires³⁸⁰. » Ce titre est abandonné. Une autre définition est proposée en 1847 : « Les associés correspondants sont ceux dont le domicile habituel est éloigné de Cherbourg de plus d'un myriamètre. Ils sont admis aux réunions lorsqu'ils s'y présentent, et peuvent prendre part aux discussions littéraires et scientifiques³⁸¹. » Les correspondants ne payent pas de cotisations. Parfois, ils doivent payer des droits de diplôme : « Les membres correspondants ne sont soumis à aucune cotisation, ils paient seulement au moment de leur nomination un droit de diplôme de cinq francs³⁸². » Ils sont aussi là pour participer à l'enrichissement de la

³⁷⁵ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1903, Disposition Transitoire, Article 35.

³⁷⁶ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 2.

³⁷⁷ Extrait des Statuts de la Société Scientifique Flammarion de Cherbourg, Article IV.

³⁷⁸ Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 6.

³⁷⁹ *Idem*.

³⁸⁰ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article VI.

³⁸¹ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1847, Article 4.

³⁸² Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 14.

Société, mais pas forcément d'un point de vue pécuniaire, ainsi, la Société des Sciences les invite « à adresser leurs publications à la bibliothèque de la Société³⁸³. » A Mortain, « [...] Les Membres correspondants favorisent de tout leur pouvoir le développement de la Société, en suscitant des adhésions nouvelles ; ils signalent au Président les découvertes intéressantes, les documents curieux, les écrits anciens de leur région ; ils collaborent eux-mêmes à la *Revue du Mortainais*, et recherchent des collaborateurs parmi les personnes instruites qu'ils connaissent³⁸⁴. » Les conditions de l'admission des membres correspondants sont le plus souvent les mêmes que pour les autres membres comme le souligne cet article extrait des statuts de la Société des Sciences : « Les membres correspondants sont nommés par la Société au scrutin secret, sur la présentation faite par la section. Ils doivent réunir les suffrages des trois quarts des membres présents à la séance³⁸⁵. » Assez souvent, les membres titulaires qui quittent la ville où se tient le siège de la société sont versés dans la classe des correspondants : « Les Membres fondateurs et les Membres titulaires qui quittent l'arrondissement sont de droit Membres correspondants³⁸⁶. » Les associés ou membres correspondants sont parfois des savants, des hommes de lettres, des célébrités de l'époque ; mais aussi d'illustres inconnus, souvent ravis d'être intégrés à l'effectif d'une société savante. Leur effectif est, en principe, illimité. On pourrait de temps en temps croire qu'ils ne sont là que pour gonfler les chiffres. On rencontre assez régulièrement des correspondants dont la seule activité envers la société qui les a admis est l'envoi d'une lettre de remerciements ! Cependant, certaines sociétés, comme la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, ne rechignent pas à publier leurs écrits, quelquefois dans leur langue maternelle. On peut citer, par exemple deux articles du professeur de physique padouan Francesco Zantedeschi qui publie, dans le volume de Mémoires de 1860 – 1861, deux notices à propos d'éclipses observées en Italie³⁸⁷.

³⁸³ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 6.

³⁸⁴ Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 9.

³⁸⁵ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 8.

³⁸⁶ Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 4.

³⁸⁷ Francesco ZANTEDESCHI, « Del fenomeni fisici osservati nell'eclisse del di 7 di febbrajo 1860 » & «Intorno al fenomeni osservati in Italia nell'eclisse parziale di sole accaduto nel giorno 18 di Iuglio 1860 », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VIII*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg : Bedelfontaine et Syffert, 1861.

d. Les membres honoraires

La qualité de membre honoraire s'obtient de deux façons différentes. La première est liée au fonctionnement interne des sociétés. Il s'agit dans ce cas d'une sorte de promotion, quasiment une récompense. La Société Académique de Cherbourg « confère par privilège le titre d'associé honoraire à ceux de ses membres titulaires qui ont le plus contribué à ses travaux. Les associés honoraires ne sont pas tenus d'assister aux séances et jouissent cependant de tous les privilèges des titulaires³⁸⁸. » La Société des Sciences opte aussi pour cette définition : « Les Membres honoraires jouissent de tous les droits des Membres titulaires, mais ils ne sont pas tenus d'assister aux séances, et ne font pas partie du bureau. La Société confère, par un vote, le titre de Membre honoraire, à ceux de ses anciens Membres titulaires qui ont contribué activement à ses travaux, et qui déclarent ne plus pouvoir assister habituellement aux séances³⁸⁹. » La seconde est liée à la position sociale de l'intéressé. Une fonction administrative ou religieuse peut être déterminante. Ainsi la Société des Sciences reconnaît-elle le maire de cette ville comme « Président honoraire de la Société³⁹⁰. » Les évêques de Coutances et d'Avranches, le Préfet de la Manche, les sous-préfets sont régulièrement promus membre honoraires, voire dirigeants honoraires.

Il est possible de constater à quel point les sociétés savantes portent le souci d'organiser d'une part leurs rapports avec les autorités politiques et administratives et d'autre part les rapports entre les différentes catégories de membres qui les composent. C'est peut-être par ce biais des statuts qu'apparaissent le plus clairement les indices d'une sociabilité particulière. Une fois posé le cadre administratif du fonctionnement des académies vient le souci du cadre pratique, pour ainsi dire physique, matériel, de leur existence.

³⁸⁸ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1854, Article 3.

³⁸⁹ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 5.

³⁹⁰ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 11.

III. L'organisation matérielle

A. Les budgets

Il est difficile de donner des renseignements précis sur les budgets des sociétés savantes de la Manche. Il est, en effet, rare de pouvoir consulter un livre de comptes complet. Il faut alors se concentrer sur des indices épars, quelques chiffres avancés dans un historique de société, un compte-rendu de séance où il serait fait mention d'une dépense inhabituelle ou d'une rentrée d'argent inattendue. En matière de budget, nous disposons de sources imprimées tirées des publications des sociétés ou des registres des comptes-rendus de séance lorsqu'il a été possible de les consulter.

1. Quelles sources de revenus ?

Deux sociétés manchoises ont défini leurs sources de revenus dans leurs statuts. La première, la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, l'expose dès 1865. Ses ressources consistent dans le paiement de droits de diplôme, du versement des cotisations annuelles des membres titulaires et des souscriptions obligées des mêmes membres aux publications de la société accompagnées des souscriptions facultatives des membres correspondants, du produit de la vente de ces publications, des diverses subventions accordées par l'Etat, le département et la municipalité et pour finir des legs et dons faits à la société³⁹¹. La seconde est la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg qui détermine la composition de ses ressources. Elles sont assez semblables à celles de la société scientifique de la même ville. Ce sont les cotisations et souscriptions versées par ses membres, les dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par l'Etat, des subventions qui pourraient lui être accordées, du produit des ressources créées à titre exceptionnel, comme celles générées par une exposition, et du « revenu de ses biens et valeurs de toute nature³⁹² ». Cette société précise la composition de son fonds de réserve. Il est composé du « dixième de l'excédent des ressources annuelles », des sommes versées pour le rachat des cotisations, de la moitié des

³⁹¹ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1865, Article 24.

³⁹² Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 8.

« libéralités autorisées sans emploi³⁹³ ». La Société Académique de Cherbourg mentionne en 1891 et en 1910 « l'actif de la société », soit l'ensemble des biens qu'elle possède. Dans un premier temps il se compose « 1° Des cotisations annuelles des membres titulaires ; 2° D'une bibliothèque comprenant les travaux imprimés et manuscrits des membres de la Société, depuis sa fondation en 1755, des livres donnés par leurs auteurs et des mémoires des Sociétés françaises ou étrangères obtenus par voie d'échange³⁹⁴. » En 1910, s'y ajoutent les « droits de diplôme des membres correspondants » et les « subventions qui peuvent lui être allouées³⁹⁵ ».

a. Les ressources internes : cotisations et droits de diplôme

En ne comptant, si l'on peut dire, que sur ses propres ressources, une société savante pourrait-elle mener à bien ses activités ? Le premier type de ressources financières qui vient à l'esprit, et qui se trouve confirmé par la mention qui en est faite dans les statuts, est la mise en place de cotisations. Pour dire les choses simplement, chaque membre s'engage à verser régulièrement une somme déterminée d'argent. Cependant, le montant varie selon les sociétés et certains aménagements ont été envisagés. Le point positif est qu'il est possible de retrouver les montants des cotisations et des droits de diplôme pour la plupart des sociétés étant donné qu'ils sont le plus souvent mentionnés dans des articles des statuts.

Dans bien des sociétés, l'essentiel des ressources est constitué par les cotisations³⁹⁶ des membres tant titulaires que correspondants. Ce n'est pas une règle appliquée partout, ainsi les académies de Caen, Dijon, Marseille, Nancy, Toulouse ne font pas état de la moindre espèce de cotisation. La moyenne des cotisations, lorsqu'elles existent, se situe aux alentours de 20 francs, allant, selon les sociétés, de 5 à 70 francs³⁹⁷. En ce qui concerne les sociétés manchoises, les cotisations n'ont pas les mêmes montants partout et l'on a parfois assisté à des aménagements des paiements par, d'une part, la mise en place d'un système de « jetons de présence » et, d'autre part, la possibilité pour un membre de racheter la totalité de ses cotisations à venir et être ainsi versé dans la catégorie des « membres perpétuels » évoquée plus haut.

³⁹³ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 10.

³⁹⁴ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1891, Article 24.

³⁹⁵ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 24.

³⁹⁶ Voir en annexe le Tableau récapitulatif des cotisations et droits de diplôme, par société (Tableau n°4).

³⁹⁷ 5 F à l'Association Normande ou à la Société d'Agriculture, Sciences et Lettres de Bayeux. 70 F à la Société Havraise d'Etudes Diverses. Ces chiffres sont donnés par l'*Annuaire des Sociétés Savantes* pour 1846.

Le terme de « cotisation » apparaît donc tardivement. Cependant on note dans les statuts de 1807, concernant le rôle du bibliothécaire trésorier, la phrase suivante : « il [le bibliothécaire trésorier] reçoit [de la société] les revenus et paye les dépenses sur un mandat du directeur³⁹⁸ ». Il pourrait bien s'agir de subventions mais, dans sa « Notice historique sur la Société Académique de Cherbourg, lue à la séance publique de 1^{er} mai 1855 (centième anniversaire)³⁹⁹ », Nicolas-Jacques Noël-Agnès écrit : « La Société, dans sa constitution nouvelle, arrêta qu'une cotisation annuelle serait payée par chacun de ses membres pour faire face à ses dépenses au nombre desquelles se trouve l'impression d'un résumé sur les principaux ouvrages présentés à la Société depuis le 9 septembre 1807, et d'une notice sur chacun de ses membres. » Nous ajouterons à cela que la phrase tirée des statuts et citée ci-dessus est chaque fois répétée dans l'article portant sur les attributions du bibliothécaire – archiviste – trésorier. Mais si cotisation il y a, comme cela semble être le cas après 1855, nous n'en connaissons pas le montant. Avant cette date, la Société Académique « ne fait subir aucune cotisation à ses membres⁴⁰⁰ ». Le montant est explicitement fixé à partir de 1891 : « Tout membre **titulaire** verse, chaque année, entre les mains du trésorier, dans le courant du premier trimestre, une somme de *six francs* pour sa cotisation dans les dépenses de la Société. Tout membre nouvellement admis paie la même somme, à titre de cotisation pour l'année courante. Il est fait exception à cette règle en faveur des admissions prononcées dans les trois derniers mois de l'année. Les membres honoraires, libres et correspondants ne sont soumis à aucune cotisation⁴⁰¹ ». Dans les statuts de 1910, le montant de la cotisation est porté à 10 francs⁴⁰². Précisons toutefois, à la suite de Daniel Roche, qu'avant la Révolution la cotisation pour cette société s'élevait à 6 livres⁴⁰³.

Une partie des sociétés de la Manche a fixé le montant de ses cotisations à cinq francs : la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches⁴⁰⁴, la Société

³⁹⁸ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1807, Article X.

³⁹⁹ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VII, 1856*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1856.

⁴⁰⁰ Archives Départementales de la Manche, *Annuaire du département de la Manche, 27^{ème} année 1855*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1855, séance du 26 août 1854.

⁴⁰¹ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1891, Article 16.

⁴⁰² Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 14.

⁴⁰³ Daniel ROCHE, *Le siècle des lumières en province, Académies et académiciens provinciaux, 1680 – 1789. Tome I*. Paris & La Haye, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales & Mouton Editeur, 1978, p. 122.

⁴⁰⁴ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1842, Article 18.

Artistique et Industrielle de Cherbourg⁴⁰⁵, la Société Scientifique Flammarion de Cherbourg⁴⁰⁶ et la Société d'Histoire et d'Archéologie de Mortain⁴⁰⁷. D'autres ont préféré fixer ce montant à dix francs. Outre la Société Académique de Cherbourg, on compte parmi elles la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg⁴⁰⁸, la Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire Naturelle de la Manche⁴⁰⁹ et la Société Académique du Cotentin⁴¹⁰. Seule la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes réclame de ses membres une cotisation de douze francs⁴¹¹. Plus tard elle annoncera, dans un encadré placé à la fin de la liste de ses membres, que « la cotisation des Membres de la Société a été réduite à CINQ francs par an⁴¹² ». Plusieurs d'entre elles réservent à leurs membres la possibilité de se débarrasser une fois pour toute du paiement annuel d'une cotisation en le remplaçant par un versement unique. Le titre de membre perpétuel est généralement donné à ces membres. La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg prévoit que cette cotisation exceptionnelle équivaut à dix ans de cotisations : « La cotisation peut être rachetée en versant une somme égale à dix fois le montant de la cotisation annuelle⁴¹³ ». Cette même société « sur la proposition du Conseil d'administration, peut conférer le titre de donateur aux membres qui ont versé une somme de cent francs, des dons d'une valeur correspondante⁴¹⁴ ». Cette somme de cent francs permet aux membres de la Société Scientifique Flammarion et à ceux de la Société Historique et

⁴⁰⁵ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 2 & Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 2.

⁴⁰⁶ Extrait des Statuts de la Société Scientifique Flammarion de Cherbourg, Article IV.

⁴⁰⁷ Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 4.

⁴⁰⁸ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*.

⁴⁰⁹ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 9 & 1903, Article 6.

⁴¹⁰ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 11.

⁴¹¹ Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 8.

⁴¹² *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome cinquième (1886 – 1899)*. Valognes, Typographie Adelus & Buchel, 1899, p. 205.

⁴¹³ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 2.

⁴¹⁴ *Idem*.

Archéologique de Mortain de prendre ce titre de membre perpétuel⁴¹⁵. La Société des Sciences de Cherbourg, quant à elle, réclame le double dans sa séance du 19 décembre 1885 : « Les membres titulaires de la Société pourront racheter leur cotisation annuelle par une somme de 200 F. une fois payée⁴¹⁶ ».

Il est arrivé qu'à côté des cotisations versées par les membres, des sociétés introduisent l'utilisation de jetons de présence. Ils constituent une sorte de caution. Les membres titulaires versent une somme qui leur est remboursée à la condition d'assister aux séances au début desquelles ils rendent leurs jetons au trésorier. On rencontre parfois l'inverse : les membres reçoivent des jetons à la condition d'être présents aux séances et règlent leur cotisation annuelle soit en argent, soit en jetons, soit les deux ensemble. Ce mode de fonctionnement est adopté en 1854 par la Société Impériale Académique de Cherbourg : « Dans chacune des séances [obligatoires], les membres présents recevront des jetons auxquels il sera attribué une valeur de 1 fr. Au commencement de l'année, chaque membre devra verser entre les mains du trésorier une somme de 10 fr. soit en argent soit en jetons. Le membre nouvellement élu versera également cette somme de 10 fr. et il lui sera remis autant de jetons qu'il y aura eu de séances obligatoires depuis le commencement de l'année⁴¹⁷ ». Il n'est plus fait mention de jetons de présence à partir des statuts publiés en 1895. Nous supposons par conséquent que ce système a été abandonné vers 1891. Il s'agissait probablement d'une mesure visant à encourager les membres à se présenter aux séances. Seule la Société des Sciences de cette ville a mis en place ce système de jetons avec, cependant, un fonctionnement différent. Dans la séance du 1^{er} juillet 1868, on note que « ces jetons seront reçus seulement en paiement des Mémoires que les Membres désireraient acquérir, et à raison de cinquante centimes pour chaque jeton⁴¹⁸ ». Les jetons étaient remis au début de chacune des dix séances de l'année aux membres présents.

Les droits de diplôme sont fréquemment exigés lors de la réception d'un nouveau membre. Ils apparaissent aussi dans les statuts de la Société Académique de Cherbourg publiés en 1856 et ne concernent que les membres titulaires, lesquels doivent verser 5 francs

⁴¹⁵ Extrait des Statuts de la Société Scientifique Flammarion de Cherbourg, Article IV & Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 6.

⁴¹⁶ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889.*

⁴¹⁷ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1854, Article 15.

⁴¹⁸ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889.*

au trésorier⁴¹⁹. Ce versement obligatoire est étendu aux membres libres en 1867 : « Le candidat reçu membre titulaire ou membre libre [...] versera dans la caisse la somme de cinq francs pour droit de diplôme⁴²⁰ ». En 1910, ce sont les membres correspondants qui paient un droit de diplôme de 5 francs : « Les membres correspondants ne sont soumis à aucune cotisation, ils paient seulement au moment de leur nomination un droit de diplôme de cinq francs⁴²¹ ». La Société des Sciences réclame la même somme : « Le candidat reçu Membre titulaire doit, avant d'être admis aux séances, [...], et verser entre les mains du Trésorier une somme de dix francs, pour droit de diplôme⁴²² », tout comme la société saint-loise : « il est remis un diplôme aux Membres de la Société indistinctement, chaque diplôme est payé cinq francs par les Membres résidants, les autres le reçoivent gratuitement⁴²³ » et la société avranchinaise : « tous les membres titulaires et tous les membres correspondants auront à payer un droit de diplôme de 5 fr., et recevront, après l'avoir acquitté, leur diplôme et les bulletins des séances, si la Société en fait imprimer, et un exemplaire du règlement⁴²⁴ ». A Coutances, « le droit de diplôme est de 2 francs⁴²⁵ ». A Valognes, « le droit de diplôme est de trois francs⁴²⁶ ».

Les deux plus anciennes sociétés cherbourgeoises prévoient dans leurs statuts des dispositions concernant des cotisations à répartir entre les auteurs de textes admis à être insérés dans les publications de ces sociétés. Cependant, les montants avancés sont remboursés en fonction des ventes réalisées : « La Société publie ses Mémoires par volumes divisés en livraisons. Si les fonds existant dans la Caisse de la Société ne sont pas suffisants pour subvenir aux dépenses d'impression d'un volume, il y est suppléé par une cotisation répartie entre les auteurs des Mémoires imprimés, proportionnellement à l'étendue de leurs articles. Les volumes sont mis en vente. Les Membres titulaires sont tenus d'y souscrire ; les correspondants y sont invités. A mesure qu'il rentre des fonds dans la Caisse, il en est fait, par

⁴¹⁹ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1854, Article 14.

⁴²⁰ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1866, Article 15 « Adhésion aux statuts ».

⁴²¹ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 14.

⁴²² Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 10.

⁴²³ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 8.

⁴²⁴ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1842, Article 17.

⁴²⁵ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 10.

⁴²⁶ Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 7.

les soins du trésorier, une répartition proportionnelle jusqu'à concurrence des sommes avancées par chaque Membre. L'excédent du produit de la vente appartient à la Caisse. Les planches accompagnant les Mémoires, sont toujours au compte particulier de l'auteur⁴²⁷ ». La Société Académique suit la même voie⁴²⁸.

Quelques revenus supplémentaires peuvent être générés par la vente de leurs publications par les sociétés. Ainsi, la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche « imprime et publie ses travaux au moins tous les deux ans. Ces publications sont remises gratuitement aux Membres résidants, les autres les reçoivent sur leur demande au prix qui est fixé par le Conseil⁴²⁹ ». La Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches a fixé des principes similaires dans ses statuts de 1842 et 1844. Elle prévoit une facture de 3 francs par volume en 1842 : « Ceux des membres de la Société qui voudront un exemplaire de ses Mémoires, paieront par volume une somme de 3 fr.⁴³⁰ » Deux ans plus tard on ne parle plus que d' « un prix de faveur qui sera fixé par le conseil d'administration⁴³¹ ».

b. Des ressources exceptionnelles : dons, legs et placements

En termes légaux, la loi votée le 1^{er} juillet 1901 simplifie beaucoup les démarches. Auparavant, « Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles, sont soumises à l'approbation du Gouvernement⁴³² », les sociétés se soumettaient alors aux dispositions de l'article 910 du *Code civil* : « Les dispositions entre vifs ou par testament, au profit des hospices, des pauvres d'une commune, ou d'établissements d'utilité publique, n'auront leur effet qu'autant qu'elles seront autorisées par une ordonnance royale [*un décret*]⁴³³ ». Il faut distinguer les dons en argent et en « nature ». En effet, l'actif d'une société est composé de bien matériels et de biens immatériels. Parmi ces derniers on relève les productions de la société en matière de publications, les livres reçus des

⁴²⁷ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 18.

⁴²⁸ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1854, Article 22 & 1866, Article 23.

⁴²⁹ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 29. Repris dans les mêmes termes en 1903.

⁴³⁰ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1842, Article 18.

⁴³¹ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1844, Article 18.

⁴³² Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 4.

⁴³³ *Code civil, cent-quatrième édition*. Paris : Editions Dalloz, 2005, page 840.

différents types de membres et des sociétés correspondantes, les collections d'histoire naturelle, les herbiers, les objets ethnologiques, les œuvres d'art, etc... Ces dons sont régulièrement mentionnés dans les comptes-rendus de séances des différentes sociétés. Les sociétés savantes de la Manche sont peu concernées par le versant monétaire des héritages. Le plus souvent, les membres qui souhaitent léguer quelque chose à une société à laquelle ils ont appartenu se contentent de leur faire céder une partie de leurs bibliothèques personnelles ou, éventuellement, de leurs herbiers. La Société des Sciences de Cherbourg est particulièrement concernée sur ce point particulier. En mai 1905, à la suite du décès de son fondateur Auguste Le Jolis, sa veuve entre en rapport avec la société et lui propose d'acquérir ses herbiers et une partie de sa bibliothèque⁴³⁴. Un autre exemple significatif concerne cette société. Le testament de son fondateur Emmanuel Liais stipulait que sa maison servirait à la société pour y tenir ses séances et y conserver sa bibliothèque⁴³⁵.

L'épargne est prévue par la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg : « les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3% sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat⁴³⁶ ». Il s'agit apparemment de la seule société qui se soit engagée dans cette voie. Nous reviendrons sur ce point ci-après, lors d'une étude plus approfondie des recettes et dépenses de cette société.

c. Les ressources administratives : les subventions municipales, départementales et ministérielles

Les municipalités sont, pour toutes les sociétés du département, les principaux pourvoyeurs publics de fonds. A Cherbourg, dans sa séance du 22 novembre 1852, la Société des Sciences « arrête qu'une demande non seulement d'éclairage et de chauffage, mais encore de subvention, sera adressée au Conseil municipal, et elle charge le Président de cette

⁴³⁴ Liasse : 1904 – 1922 : « *Correspondance intéressant la Société des Sciences, déposée aux archives le 15 juillet 1924.* ». Courrier en date du 10 mai 1905 : « Bien que mon mari soit décédé sans avoir fait connaître ses intentions au sujet de sa Bibliothèque personnelle et de son Herbarium, sans doute parce qu'il souffrait de voir que sa chère Bibliothèque de la Société des sciences continuait d'être reléguée dans un étroit local indigne d'elle, je crois répondre à son secret désir en venant aujourd'hui, où l'avenir me paraît enfin assuré, prier la Société de vouloir bien accepter le don que je suis heureuse de lui faire, tant en mon nom qu'en celui de ma fille. »

⁴³⁵ Registre : *Comptes-rendus des séances de la Société des Sciences, 1890 – 1921*. Séances du 14 décembre 1900 et du 11 janvier 1901.

⁴³⁶ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 9.

demande⁴³⁷ ». Elle finit par obtenir une subvention comme les autres sociétés de cette ville. On trouve trace de versements dans les courriers adressés à cette société le 6 janvier 1874, le 19 janvier 1888, le 2 février 1889, le 23 janvier 1890, le 29 janvier 1892 et le 3 février 1893. A chaque fois, et comme pour la Société Artistique et Industrielle ainsi que nous le verrons plus loin, la Société des Sciences perçoit une somme de 500 francs.

Le Conseil général a lui aussi subventionné les sociétés de culture, tout en privilégiant cependant les sociétés professionnelles, notamment d'agriculture. Il faut ici distinguer deux périodes. Au cours de la première, le Conseil attribue une somme à chacune des sociétés. Pendant la suivante il ne répond favorablement que pour des événements ponctuels. Dans l'*Annuaire de la Manche* pour 1834, Julien Travers s'indigne : « le Conseil général nous a paru d'une pitoyable parcimonie, en refusant pour 1834 la modique allocation de 300 fr⁴³⁸ ». Il faut attendre l'exemplaire publié en 1841 pour trouver la note suivante : « Subventions : « Secours à la Société académique de Cherbourg : 300 Fr., *idem* à la Société archéologique d'Avranches »⁴³⁹. » Assez rapidement, le principe de l'attribution d'une subvention prête à discussion et l'on voit les conseillers généraux discuter du bien-fondé de cette dépense. Ainsi, en 1849, au nom de la Commission d'administration générale, Joseph de Gasté⁴⁴⁰ rapporte que « la Société archéologique d'Avranches demande au Conseil général la continuation de la subvention annuelle de 300 Fr. que vous êtes dans l'usage de lui accorder depuis bien des années. Elle vient d'y acquérir de nouveaux titres par l'ouverture qu'elle vient de faire au public d'une galerie de tableaux et de curiosités artistiques. Votre Commission d'administration générale, considérant que nous ne devons pas seulement nous occuper des intérêts matériels du département ; que les arts et la littérature qui tendent à adoucir les mœurs et à polir les esprits méritent d'être encouragés dans les Sociétés peu nombreuses qui s'efforcent d'en propager le goût ; que les limites de notre budget fixent la mesure de ces encouragements qui ont été réglés convenablement dans les sessions précédentes, a été d'avis, après une assez longue discussion, de vous proposer de maintenir au budget de 1849

⁴³⁷ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Registre : *Registre des procès-verbaux des séances de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1852 – 1859.*

⁴³⁸ Archives Départementales de la Manche, *Annuaire du département de la Manche, sixième année 1834.* Saint-Lô, Imprimerie de J. Elie, 1834.

⁴³⁹ Archives Départementales de la Manche, *Annuaire du département de la Manche, treizième année 1841.* Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1841.

⁴⁴⁰ Joseph-Alexandre-Adélaïde de Gasté (1811 – 1893), conseiller général de Cherbourg de 1848 à 1852 et de 1864 à 1876, député de Brest de 1876 à 1881 et de 1889 à 1893, ingénieur des constructions navales.

l'allocation proposée par M. le Préfet, pour la Société archéologique d'Avranches⁴⁴¹ ». Pour sa part, le conseiller Ernest Lemengnonnet⁴⁴² « s'oppose à ce que l'allocation proposée soit accordée. Il ne comprend pas que le Conseil s'abandonne à des dépenses, pour ainsi dire, de luxe scientifique, quand la situation des finances l'empêche de satisfaire aussi largement qu'il le serait à désirer aux exigences de l'instruction primaire. Il est peu frappé de l'utilité pratique de ces Sociétés savantes d'un éclat si restreint, à résultats si peu profitables à l'humanité et à la science elle-même. Il fait remarquer qu'il ne s'agit pas seulement d'un modeste chiffre de 300 Fr. à voter à l'encouragement de ces Sociétés, que les villes et les savants qui les composent peuvent créer ou maintenir avec leurs propres ressources. Les Sociétés de Saint-Lô et de Cherbourg se placeront sur la planche qui sera faite à celle d'Avranches, puis toutes les autres villes du département seront encouragées par le premier vote à les imiter. Quels travaux, après tout, recommandent, dit-il en terminant, toutes ces Sociétés au vote d'un sacrifice de quelque importance et qui peut recevoir une destination plus utile⁴⁴³ ? ». Les conseillers Jules Bouvattier⁴⁴⁴, le comte de Saint-Germain⁴⁴⁵, et Le Bel⁴⁴⁶ soutiennent la Commission d'administration et « l'allocation de 300 Fr. en faveur de la Société archéologique d'Avranches approuvée par le Conseil⁴⁴⁷ ». Pourtant, lors de la séance du 31 août 1853, la subvention est remise en cause. Certains conseillers s'inquiètent de l'apparition de nouvelles sociétés qui, comme leurs aînées, pourraient réclamer le même traitement. « Un membre dit que, dans le sein de la Commission, on avait proposé de demander à M. le Préfet

⁴⁴¹ Archives Départementales de la Manche, *Annuaire du département de la Manche, 21^{ème} année 1849*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1849.

⁴⁴² Ernest Lemengnonnet (1815 – 1859), conseiller général de Granville et de La Haye-Pesnel entre 1839 et 1840 puis de Granville de 1848 à 1852, armateur.

⁴⁴³ Archives Départementales de la Manche, *Annuaire du département de la Manche, 21^{ème} année 1849*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1849.

⁴⁴⁴ Jules-François Bouvattier (1808 – 1884), conseiller général d'Avranches entre 1842 et 1852 puis de 1871 à 1884, maire d'Avranches de 1841 à 1849, sous-préfet d'Avranches de 1852 à 1870, élu député à l'Assemblée législative en 1849.

⁴⁴⁵ François-Charles Hervé comte de Saint-Germain (1803 – 1885), conseiller général de Villedieu de 1848 à 1880, maire de Saint-Senier-sous-Avranches, député en 1849, de 1852 à 1870 puis en 1871, sénateur de 1876 à 1879.

⁴⁴⁶ Eugène-Jacques-Michel Le Bel (1801 – 1878), conseiller général de Barneville de 1848 à 1849, médecin et botaniste.

⁴⁴⁷ Archives Départementales de la Manche, *Annuaire du département de la Manche, 21^{ème} année 1849*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1849.

d'étudier les situations de toutes les sociétés savantes du département pour arriver à faire la meilleure répartition possible des fonds du département, entre toutes les sociétés qui réclament des subventions. Mais il croit qu'il faut conserver le *statu quo* jusqu'à l'année prochaine. Mais il ne faut pas commencer par frapper, sauf à étudier ensuite. [...]»⁴⁴⁸ ». Le principe d'une subvention est alors soumis au vote des conseillers. Pour un montant de 300 francs, sur 42 votants, 18 approuvent et 24 refusent. Puis, pour une subvention de 200 francs, un nouveau vote a lieu. Sur 41 votants, 12 approuvent, 28 refusent et 1 s'abstient. Il en résulte que le Conseil général ne verse rien. Lors de la séance du 26 août 1854 un membre⁴⁴⁹ du Conseil propose d'inscrire au « budget la nouvelle Société de Cherbourg à côté de sa sœur aînée, l'académie de cette même ville. Si l'Administration a pu facilement constater la réalité et l'utilité des travaux de nos diverses sociétés savantes, il était difficile et il eût peut-être été téméraire d'établir des rangs entre elles et de les admettre inégalement à nos faveurs budgétaires. Aussi M. le Préfet vous propose-t-il, et nous vous proposons avec lui, d'allouer une somme de 300 Fr. à chacune des Sociétés savantes d'Avranches, de Saint-Lô et de Cherbourg, et d'élever ainsi pour 1855 à une somme totale de 1.200 Fr. le crédit ouvert aux articles 18, 19, 20 et 21 du sous-chapitre 19 de la 2^{ème} section de votre budget⁴⁵⁰ ». Il nous faut préciser que ce sous-chapitre bénéficie d'un crédit de 67.657 francs. La subvention de 1.200 francs projetée représente moins d'1,8% de cette somme. A la suite du scrutin servant à confirmer l'attribution de cette somme, 25 conseillers sur 41 approuvent, contre 14 non et 2 bulletins blancs. La subvention est donc rétablie, le préfet de la Manche Dugué déclare deux ans plus tard : « Je regarde comme désormais acquis aux sociétés savantes d'Avranches, de Cherbourg et de Saint-Lô, les secours de 300 Fr. pour chacune, que vous leur avez précédemment accordés. C'est par suite de la même opinion que plusieurs d'entre elles n'ont pas cru indispensable d'en réitérer la demande, quoiqu'ils soient toujours nécessaires à la continuation de leurs utiles travaux⁴⁵¹ ». Cependant, lors de séance du 28 août 1859, « un membre exprime le vœu que M. le Préfet veuille bien examiner si quelques-unes de ces

⁴⁴⁸ Archives Départementales de la Manche, *Annuaire du département de la Manche, 26^{ème} année 1854*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1854.

⁴⁴⁹ L'*Annuaire du département de la Manche* préserve l'anonymat des intervenants à partir de 1854.

⁴⁵⁰ Archives Départementales de la Manche, *Annuaire du département de la Manche, 27^{ème} année 1855*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1855.

⁴⁵¹ Archives départementales de la Manche, *Annuaire du département de la Manche, 29^{ème} année 1857*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857.

sociétés ne peuvent pas se passer des subventions qui leur sont accordées⁴⁵² ». A la suite de la naissance de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg et de celle de la Société Académique du Cotentin le crédit destiné à l'ensemble des sociétés est porté à 1.800 francs en août 1872⁴⁵³. Au cours de la séance du 26 août 1876, le rapporteur de la Commission des finances introduit une condition à l'envoi de subventions en proposant de « voter la subvention de 1.800 Fr. annuellement accordée aux Sociétés académiques et archéologiques du Département, à la condition qu'elles adresseront à votre bibliothèque historique un exemplaire de leurs travaux jusqu'ici publiés. Le mandatement du crédit aura lieu sur un certificat de dépôt délivré par M. l'Archiviste. Votre Commission vous propose aussi de prier M. le Préfet de ne point faire participer à cette subvention toute Société qui n'aura pas produit au moins un volume au 1^{er} juillet 1877, volume qui sera également déposé dans votre bibliothèque historique⁴⁵⁴ ». Dans une lettre datée du 16 mai 1879, le Préfet précise à la « société des sciences naturelles de Cherbourg [qu'elle] reçoit depuis 1855 une subvention du département et [qu'] aucun exemplaire de ses mémoires n'a été envoyé à la bibliothèque des archives départementales. [Il lui] rappelle que le conseil général de la Manche n'accorde de subvention qu'aux sociétés qui lui adressent un exemplaire de leurs travaux publiés jusqu'ici, (séances du 26 août 1876 et du 23 décembre 1877) et [il la] prie de [lui] faire parvenir tous les mémoires [...] qui ont paru depuis 1852, époque de sa fondation⁴⁵⁵ ». A son tour, « la Société archéologique de l'arrondissement de Valognes, fondée le 7 novembre 1878, réclame le bénéfice de la subvention annuelle de 300 Fr. que vous accordez à chacune des Sociétés scientifiques du Département⁴⁵⁶ », ainsi que le déclare le comte de Pontgibaud⁴⁵⁷ durant la séance du 20 août 1879.

A partir de la séance du 22 août 1882, la seconde période mentionnée plus haut débute. Le Conseil général abandonne en effet le principe d'une subvention annuelle attribuée

⁴⁵² Archives Départementales de la Manche, *Annuaire du département de la Manche, 32^{ème} année 1860*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1860.

⁴⁵³ Archives Départementales de la Manche, 1 N 9 : Sessions du Conseil Général (1872).

⁴⁵⁴ Archives Départementales de la Manche, 1 N 14 : Deuxième session ordinaire du Conseil Général (1876).

⁴⁵⁵ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Carton : courriers et documents italiens & divers, 1834 – 1881. Le passage souligné l'est aussi dans le document original.

⁴⁵⁶ Archives Départementales de la Manche, 1 N 17 : Sessions du Conseil Général (1879).

⁴⁵⁷ César de Moré comte de Pontgibaud (1821 – 1892), conseiller général de Montebourg de 1852 à 1892, maire de Saint-Marcouf.

à chacune des sociétés du département. Joseph d'Avenel⁴⁵⁸ lit un rapport à propos de « sinistrés égyptiens », à savoir des Français contraints de quitter l'Égypte. Ce pays voit naître une révolte menée par l'officier égyptien Arabi Pacha. Les troupes britanniques interviennent pour protéger le khédive⁴⁵⁹ et écrasent le mouvement nationaliste tout en mettant en place l'occupation du territoire à titre provisoire. Le gouvernement français marque son mécontentement et ce contentieux opposera pour de longues années la France et l'Angleterre⁴⁶⁰. La commission d'administration générale propose de « voter pour ces malheureux exilés, victimes de la barbarie, une somme de 500 Fr. Cette somme serait prise sur les 2.100 Fr. inscrits au sous-chapitre X, art. 3 du budget ordinaire de 1883 et affectés jusqu'ici aux Sociétés savantes ; et cette dernière allocation de 2.100 Fr. serait rayée de votre budget départemental, afin que les 1.600 Fr. demeurant disponibles vous permettent de tendre une main généreuse aux infortunes qui, souvent, viennent frapper à notre porte ». Cette proposition provoque un long débat entre conseillers parmi lesquels le président Le Noël⁴⁶¹, Bouvattier, Mesnildot⁴⁶² et Savary⁴⁶³. Jules Bouvattier tente de défendre les intérêts des sociétés savantes manchoises contre les arguments présentés par Edouard du Mesnildot et François-Charles Savary. Le premier souligne à gros traits le peu d'utilité des sociétés savantes tandis que le second préférerait que les fonds qui leurs sont alloués soient déplacés vers l'enseignement primaire⁴⁶⁴. Le renvoi à la commission des finances n'est pas prononcé et

⁴⁵⁸ Joseph d'Avenel (1810 – 1891), conseiller général du Teilleul de 1880 à 1891, maire de Heussé et historien local.

⁴⁵⁹ Titre porté par le vice-roi d'Égypte de 1867 à 1914.

⁴⁶⁰ Jean-Marie MAYEUR, *Nouvelle histoire de la France contemporaine, tome 10 : Les débuts de la III^{ème} république, 1871 – 1898*. Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1973, p. 127.

⁴⁶¹ Emile-Louis Le Noël (1827 – 1893), conseiller général de Saint-Jean-de-Daye de 1871 à 1893, préfet de la Manche du 6 au 21 septembre 1870 puis du 29 septembre 1870 au 3 février 1871, député de l'arrondissement de Saint-Lô (1871 – 1876), sénateur de la Manche (1879 – 1893).

⁴⁶² Edouard-Auguste-Bernardin du Mesnildot (1833 – 1910), conseiller général de Quettehou de 1866 à 1895, député de 1885 à 1889, maire d'Anneville-en-Saire, propriétaire terrien et agronome.

⁴⁶³ François-Charles Savary (1845 – 1889), conseiller général de Cerisy-la-Salle de 1871 à 1883, maire de Cerisy-la-Salle, député de Coutances (1876 – 1883), sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Justice (1877 – 1879).

⁴⁶⁴ Le dialogue lors de cette séance fut le suivant :

« M. BOUVATTIER : *M. le Rapporteur propose de prendre le secours demandé sur les fonds alloués aux Sociétés savantes du Département. S'il en est ainsi, je demanderai le renvoi à la Commission des Finances. Il me semble impossible qu'on prive de toute subvention des Sociétés qui rendent de très grands services.*

M. du MESNILDOT : *Elles n'en rendent pas un seul !*

les conclusions du rapport sont adoptées, ce qui n'empêche pas Jules Bouvattier de protester dès le 25 août suivant. Mais le lendemain, le budget départemental est voté et au sous-chapitre X intitulé « Encouragements aux Lettres, aux Sciences et aux Arts » on peut lire qu'une « augmentation de 730 Fr. figure à ce sous-chapitre pour les frais qu'entraînera un tirage supplémentaire de 200 exemplaires de la carte géologique du Département. Cette augmentation est compensée et au-delà par une diminution de 2.100 Fr., résultant de la suppression, pour 1883, des subventions allouées habituellement aux sociétés savantes⁴⁶⁵ ». Les sociétés ne restent pas inactives devant cet état de fait. Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 1883 de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain mentionne une correspondance avec « M. Th. Elie, Président de la Société de Saint-Lô, [qui] écrit au sujet de la réintégration de notre subvention au budget départemental, pour retarder jusqu'à la mi-juin nos réclamations ». Le président saint-lois déclare par ailleurs dans cette lettre : « C'est alors que nous unirons nos efforts pour obtenir la réparation du tort

M. BOUVATTIER : *Depuis deux ans, la Société d'archéologie d'Avranches a pris une extension considérable ; elle a recruté une centaine de membres environ. Tous les mois elle a des lectures très intéressantes au point de vue historique et archéologique, et ce n'est pas au moment où cette Société se réveille d'un sommeil peut-être un peu long qu'on peut lui arracher sa subvention.*

M. le Président (Emile LE NOËL) : *Je mets d'abord aux voix le secours de 500 Fr. à accorder aux sinistrés égyptiens, sur l'allocation duquel personne de fait opposition. Nous discuterons ensuite de la question soulevée par M. Bouvattier. »*

Le secours de 500 francs aux réfugiés est voté à l'unanimité.

« M. le Président : *M. Bouvattier demande le renvoi à la Commission des Finances, afin d'étudier les voies et moyens de prendre la somme nécessaire à ce secours autre part que sur les Sociétés savantes.*

M. SAVARY : *M. Bouvattier soulève une question que la Commission d'Administration générale a déjà examinée, et sur laquelle un ajournement lui paraît inutile.*

Il est loin de notre pensée de nier les services que peuvent rendre les Sociétés savantes, mais la Commission s'est trouvée en face de nécessités urgentes auxquelles il faudra faire face. Ainsi un certain nombre de nos Collègues demandent de rembourser aux Instituteurs une partie des frais que leur a occasionnés leur déplacement pour se rendre aux conférences pédagogiques. De plus l'Inspecteur d'Académie insiste pour qu'il soit créé deux postes d'instituteurs suppléants. En face de l'encombrement de notre budget, nous avons dû nous demander quelles dépenses il fallait supprimer.

C'est par voie de comparaison que nous avons été appelés à nous décider, et nous avons jugé qu'en face d'une question d'humanité ou de questions touchant à l'intérêt de l'instruction, il n'y avait pas à hésiter et qu'elles devaient passer avant les Sociétés savantes, dont l'utilité nous a paru quelque peu secondaire.

M. BOUVATTIER : *J'insiste pour le renvoi à la Commission des Finances. »*

⁴⁶⁵ Archives Départementales de la Manche, 1 N 20 : Sessions du Conseil Général (1882).

qui a été causé aux sociétés savantes du département ». Le conseiller général Jules Bouvattier, également membre de la société, « fait remarquer qu'il serait utile pour faire rétablir [la subvention du département supprimée aux sociétés savantes] de prévenir les conseillers généraux de notre circonscription ». Le président Le Héricher lui répond « qu'il a fait cette démarche par visites ou par écrit près des conseillers, assez nombreux, qui appartiennent à notre compagnie⁴⁶⁶ ». Cependant ces démarches ne sont pas couronnées de succès. Par la suite on ne relève que trois tentatives des sociétés du département pour recevoir des fonds. La Société Artistique et Industrielle obtient 200 francs pour une exposition mais nous y reviendrons. A son tour, l'Académie poétique de la Manche, à Cherbourg, sollicite le Conseil général au cours de la séance du 23 août 1905 non pas pour de l'argent mais pour que ce dernier veuille bien lui accorder des médailles. Ce vœu est classé sans suite⁴⁶⁷. La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de Saint-Lô sollicite « une subvention départementale qui lui permette d'augmenter le nombre ou l'importance des prix qu'elle se propose de distribuer dans l'avenir, sur les ressources qu'elle a créées ». Mais lors de la séance du 10 septembre 1912 l'amendement proposé par le comte d'Osseville⁴⁶⁸ en faveur d'une subvention de 100 francs est rejeté⁴⁶⁹.

Les subventions ministérielles proviennent de deux ministères. Le cas le plus fréquent est le versement d'une somme d'argent par le ministère de l'Instruction publique. Les sociétés peuvent aussi recevoir, pour l'organisation d'expositions ou pour l'entretien de leurs musées, des subsides du ministère des Beaux-Arts. Il arrive que certaines sociétés savantes reçoivent des subsides de la part du ministère de l'Agriculture, bien que ce dernier réserve l'essentiel de ses donations aux sociétés professionnelles comme c'est le cas dans le département de la Manche. La plus ancienne référence à une subvention du ministère de l'Instruction publique que l'on peut trouver aux Archives nationales date du 30 novembre 1849. Dans une liasse intitulée « allocations collectives aux sociétés. 1849 », on peut lire la note suivante : « Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique et des Cultes arrête : Les allocations suivantes sont accordées à titre d'encouragement pour leurs travaux aux sociétés savantes ci-après désignées : [...] 12° à la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire

⁴⁶⁶ *Revue trimestrielle de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain, tome I.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1882 – 1883, pp. 169 à 174.

⁴⁶⁷ Archives Départementales de la Manche, 1 N 45 : Sessions du Conseil Général (1905).

⁴⁶⁸ Raoul Leforestier d'Osseville (1849 – 1921), conseiller général de Saint-Jean-de-Daye (1898 – 1921), maire du Hommet d'Arthenay.

⁴⁶⁹ Archives Départementales de la Manche, 1 N 53 : Sessions du Conseil Général (1912).

naturelle à Saint-Lô... 300 F.⁴⁷⁰ » Le 4 janvier 1851, cette société obtient la même somme alors que la Société Académique de Cherbourg et la Société d'Archéologie d'Avranches n'obtiennent rien. A la cote F¹⁷ 17193¹ « Série départementale : Manche, Affaires générales (1817 – 1895)⁴⁷¹ », chaque société du département est relevée et pour cinq d'entre elles on a le montant des allocations ministérielles reçues avec la date de l'arrêté. La Société d'Archéologie, littérature, sciences & arts d'Avranches reçoit une subvention du ministère à neuf reprises⁴⁷². La Société Académique de Cherbourg reçoit une subvention à huit reprises⁴⁷³. La Société des Sciences Naturelles à Cherbourg reçoit des sommes sur une période beaucoup plus longue, s'étalant de 1854 à 1923. Les montants en ont beaucoup plus variés, étant compris entre 200 et 1.000 francs⁴⁷⁴. La Société Académique du Cotentin bénéficie d'encouragements dès sa fondation, mais ces encouragements ont peu duré et nous ne connaissons que le versement de quatre subventions entre 1878 et 1888⁴⁷⁵. Comme nous l'avons vu plus haut, la Société d'Agriculture, d'Archéologie & d'Histoire Naturelle de la Manche à Saint-Lô obtient quelques allocations⁴⁷⁶. Toutes les subventions sont proposées par le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, en particulier par la section d'histoire et de philologie et la section d'archéologie. Le plus souvent l'attribution d'une somme d'argent est subordonnée à l'envoi de publications. Certaines attributions font l'objet de recommandations de la part de personnalités, comme par exemple en 1857 la Société des Sciences de Cherbourg qui est « recommandée par M. d'Oms, conseiller à la Cour de

⁴⁷⁰ Archives Nationales, F¹⁷ 3022 : Subventions gouvernementales aux sociétés savantes, arrêtés collectifs d'allocations (1843 – 1889).

⁴⁷¹ Archives Nationales, F 17193¹ Série départementale : Manche, Affaires générales (1817 – 1895).

⁴⁷² Elle reçoit 300 francs par décrets des 27 septembre 1851, 30 août 1860, 9 novembre 1861, 16 décembre 1865, 19 août 1867, 31 juillet 1868, 11 août 1869 et 3 juillet 1876. Par décret du 2 mai 1863, elle a reçu 350 francs.

⁴⁷³ Elle reçoit la somme de 300 francs par les décrets des 31 juillet 1868, 11 août 1869, 13 mai 1870, 18 juillet 1872, 27 juillet 1873, 7 octobre 1874, 29 juillet 1876 et 17 juillet 1879.

⁴⁷⁴ Cette société reçoit par décret : 200 francs les 21 mai 1855 et 15 juillet 1856, 250 francs le 19 décembre 1903, 300 francs en 1854 et les 14 août 1858, 26 juillet 1863 et 5 août 1864, 400 francs en 1862 puis les 9 août 1865, 13 août 1866, 19 août 1867 et 21 décembre 1900, 500 francs les 31 juillet 1868, 11 août 1869, 6 août 1870, 15 septembre 1871, 18 juillet 1872, 21 juillet 1873, 26 juillet 1874, 17 juillet 1875, 29 juillet 1876, 19 juillet 1877, 29 juillet 1878, 17 juillet 1880, 12 mai 1888, 13 décembre 1890, 30 mai 1892, 24 mai 1893, 15 février 1896 et 19 juillet 1897, 600 francs le 23 février 1908, 800 francs le 27 juillet 1923 et 1.000 francs le 19 mai 1882.

⁴⁷⁵ 300 francs les 19 juillet 1878 et 17 juillet 1879, 400 francs le 17 juillet 1880 et 500 francs le 12 mai 1888.

⁴⁷⁶ Elle reçoit à chaque fois 300 francs par décret publiés les 4 janvier 1849, 4 janvier 1851, 12 janvier 1865, 19 mai 1867, 31 juillet 1868 et 11 août 1869.

Cassation⁴⁷⁷ ». Parmi les procès-verbaux des séances de la Société des Sciences de Cherbourg, on peut noter à différentes dates l'envoi de subventions de la part du ministère de l'Agriculture⁴⁷⁸. Dans les séances des 22 avril 1863, 13 mai 1864 et 8 juin 1866 il est mentionné que le ministre de l'Agriculture attribue à cette Société une subvention pour un montant de deux cents francs « destinée soit à des publications soit à l'achat d'ouvrages pour la bibliothèque de la Société⁴⁷⁹ » ou « pour être employée en achat de livres et à couvrir en partie les frais de publication des Mémoires de la Société⁴⁸⁰ ». Cette subvention a apparemment connu une périodicité régulière puisque le compte-rendu de la séance du 8 juin 1866 nous informe que cette subvention a été attribuée « comme les années précédentes ». Enfin, il nous faut mentionner le ministère des Beaux-Arts. A proprement parler, ce ministère n'envoie pas de subventions aux musées fondés par les sociétés savantes. Son activité consiste à programmer des tournées d'inspection. Les rapports fournis permettent de chiffrer les montants consacrés par les sociétés à l'entretien de leurs lieux d'exposition de même que les sommes attribuées par les municipalités ou le département. Les dons du ministère consistent plutôt en cession et en prêts d'œuvres d'art.

2. Une étude de cas : les budgets et les « rapports sur la gestion » de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg

Une seule société manchoise a publié de façon régulière l'état de ses finances. C'est pourquoi nous avons choisi de nous y arrêter. En les intégrant aux comptes-rendus de ses séances et de ses assemblées générales, la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg lève le voile sur son fonctionnement interne ainsi que sur l'origine et la destination de ses ressources financières. Par le graphique suivant nous avons tenté de reproduire le mouvement

⁴⁷⁷ Archives Nationales, F¹⁷ 3022 : Subventions gouvernementales aux sociétés savantes, arrêtés collectifs d'allocations (1843 – 1889).

⁴⁷⁸ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889.*

⁴⁷⁹ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889,* Séance du 22 avril 1863.

⁴⁸⁰ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889,* Séance du 13 mai 1864.

général des recettes et des dépenses de la société. On remarquera, d'une part, l'absence de données pour certaines années : les publications de la société ne nous ont pas renseigné pour ces périodes ; d'autre part, les colonnes des recettes et des dépenses prennent des proportions aussi inattendues que démesurées pour certaines années : cela s'explique par l'organisation d'expositions qui affectent les chiffres dans de larges proportions⁴⁸¹.

Le fonds de roulement de la Société est composé d'un côté des cotisations de ses membres et de l'autre par les subventions que lui allouent régulièrement la municipalité de Cherbourg et plus épisodiquement celles de l'Etat, par l'intermédiaire des ministères, et du département de la Manche. Hormis le cas exceptionnel des années d'expositions, les cotisations représentent une très importante portion des revenus. Généralement cette part se situe aux alentours de 50%, mais son montant affiche une tendance à la diminution du fait de la baisse de l'effectif de la Société. Notons à ce propos que la possibilité offerte aux membres titulaires de régler une fois pour toutes leurs cotisations en passant dans la classe des membres perpétuels n'affecte pas de manière visible ce revenu annuel⁴⁸².

En ce qui concerne les subventions, la Société est plutôt dépendante de la subvention que veut bien lui verser la ville. Dans un premier temps fixée à 500 francs, elle atteint 600 francs à partir de 1892. Le compte-rendu de la séance du 15 janvier 1892 nous rapporte que des remerciements sont votés au conseil municipal qui a bien voulu élever de 500 francs à 600 francs la subvention allouée à la société⁴⁸³. Cette subvention représente environ 20% du budget. Jusqu'à sa vente en 1897, la Société dispose d'un titre de rente sur l'Etat qui lui rapporte 140 francs, mais cela ne représente qu'environ 5% du total des recettes. A côté de ce placement elle possède un livret de la Caisse d'Epargne qui lui permet de faire fructifier son fonds de réserve, mais cela ne représente pas non plus une source considérable de revenus. Parmi les sources de revenus supplémentaires, ce sont les événements organisés par la Société qui semblent se détacher. Les expositions entraînent l'attribution de subventions plus ou moins conséquentes de la part de la Ville, et parfois du Département, de même que des revenus suscités par ce type de manifestation : entrées, tombolas, ventes diverses, etc. Ainsi, en 1886, on relève dans les recettes :

⁴⁸¹ Voir en annexe le graphique Budget de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg (1879 – 1906) (Graphique n°1).

⁴⁸² Voir en annexe le graphique Montant des cotisations perçues par la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg (1886 – 1907) (Graphique n°2).

⁴⁸³ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°15-16 – années 1891-92.* Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893, pp. 67 et 68.

- une subvention de 10.000 francs attribuée par la municipalité de Cherbourg ;
- la location des emplacements aux exposants pour une somme de 1.394,20 francs ;
- les entrées et abonnements à l'Exposition pour un montant de 12.987,57 francs ;
- 4.550 francs issus de la vente des billets de tombola ;
- 541,95 francs provenant à part sensiblement égales de la vente du catalogue de l'exposition et de matériel exposé⁴⁸⁴.

Peut-être sera-t-on surpris de constater qu'à cette occasion, le conseil général n'a pas participé financièrement à la mise en place de cette exposition. La question avait été débattue à la séance du 4 mai 1886⁴⁸⁵. Le conseiller Joseph d'Avenel, au nom de la commission d'administration générale, rapporte le souhait de la Société Artistique et Industrielle de se voir dotée d'une subvention pour l'organisation de son exposition. La demande est soutenue par Nicolas-Eugène Vrac⁴⁸⁶, qui réclame une somme d'au moins 1.000 francs car, dit-il, « l'exposition qu'on prépare à Cherbourg sera très importante ; on va construire des baraques en bois sur une étendue considérable de terrain. » A l'appui de cette demande, il ajoute plus loin : « Les expositions de la Société artistique et industrielle de Cherbourg ont toujours été très brillantes, et, d'ailleurs tous les arts, industries et commerces du Département sont intéressés à l'exposition dont il s'agit » et il conclut en déclarant qu'un événement comme celui-ci ne peut manquer d'attirer des visiteurs extérieurs à la Manche. A l'inverse, Edouard du Mesnildot, avec une certaine constance dans ses opinions, conteste la nécessité d'une subvention départementale en ces termes : « on nous demande de donner l'argent du Département pour contribuer à l'éclat d'une exposition ; je ne comprends pas bien une pareille demande. Il plaît à une société quelconque – je n'en cite aucune – d'organiser une exposition ; nous ne savons pas à qui ou à quoi elle profitera, et on vient nous dire ; donnez 2.500 Fr. à cette exposition ! Pour ma part, je suis décidé à refuser toute subvention ; l'argent des contribuables n'est pas fait pour organiser de pareilles fêtes qui ne profitent qu'à ceux qui

⁴⁸⁴ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 9-10 – années 1886-87.* Cherbourg : Imprimerie du Commerce, 1887, p. 27.

⁴⁸⁵ Archives Départementales de la Manche, 1 N 24 : Sessions du Conseil Général (1886).

⁴⁸⁶ Nicolas-Eugène Vrac (1845 – 1909), conseiller général d'Octeville de 1882 à 1907, maire de Nouainville et conseiller d'arrondissement, avocat.

les organisent ». La proposition de subvention est rejetée, la société n'obtient rien du conseil. Avec une périodicité variable, la société organise un banquet où sont conviés les membres qui souhaitent y participer moyennant une cotisation. On en trouve les traces en 1889, 1891 et 1893 pour des montants respectivement de 350, 315,50 et 300 francs.

Concernant les dépenses de cette société, la remarque que nous avons faite précédemment à propos des expositions est tout aussi valable. L'un des postes principaux de dépense de la Société se trouve être l'organisation de concours⁴⁸⁷. On relève par exemple des concours de dessin, des concours ouvriers, des concours de travaux manuels réservés aux jeunes filles et des concours d'amateurs. De 1889 à 1899, la tendance est à la hausse : on passe de 700 à 1.200 francs alloués aux concours. De 1900 à 1907, la baisse s'effectue par paliers : 1.000 francs en 1900, 700 en 1903 et 600 à partir de 1904. On pourrait croire que l'importance des concours diminue mais l'histogramme suivant nous montre bien qu'en proportion du budget total, la part des concours reste relativement stable. La part moyenne des concours dans les budgets entre 1899 et 1907 s'élève à 27,2%.

Les autres postes récurrents de dépenses pour la Société Artistique et Industrielle sont liés à ses locaux. Dans un premier temps, la Société loue un local au 22 de la rue Tour-Carrée pour un montant de 350 francs. Grâce à la constitution de son fonds de réserve et à la vente de son titre de rente sur l'Etat, la Société parvient à se rendre propriétaire d'un bien mobilier. Lors de la séance du 28 août 1896, le président Henri Menut explique qu'il « s'est préoccupé de suivre les ventes d'immeubles paraissant devoir convenir aux besoins de la Société pour ses Cours, Conférences et son Musée ». Les deux bâtiments sont visités et le président est chargé « de se porter acquéreur pour le compte de la Société jusqu'à concurrence de huit mille francs, aux enchères, pour l'immeuble n°95 [rue du Chantier⁴⁸⁸], [...] ». Le soir même, le président annonce qu'après s'être rendu chez le notaire il a participé aux enchères et que « la Société a été déclarée adjudicataire provisoire, pour 7.750 francs, du lot n°1 portant n°95, rue du Chantier⁴⁸⁹ ». Cet achat entraîne des dépenses supplémentaires. Une somme d'argent importante doit être consacrée à la restauration de l'immeuble nouvellement acquis : 1.000 F. en 1897, à nouveau 1.000 F. en 1899, 2.000 F. en 1901 puis 1902, et enfin 750 F. consacrés à

⁴⁸⁷ Voir en annexe le graphique Part représentée par les sommes allouées aux concours dans les budgets de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg (1889 – 1907) (Graphique n°3).

⁴⁸⁸ Aujourd'hui rue Emmanuel Liáis.

⁴⁸⁹ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*, n°20 – année 1896. Cherbourg : Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1897, pp. 14 à 16.

la menuiserie et à la zinguerie en 1903. Il a fallu prévoir aussi le paiement du déménagement des collections et des livres (100 F.) et l'installation du gaz (100 F.). Dès 1897, la société se trouve contrainte d'ouvrir de nouvelles lignes à ses budgets prévisionnels : contributions, assurances et éclairage⁴⁹⁰. Les montants ne sont cependant pas très élevés.

Dernier poste de dépenses récurrent, l'impression du *Bulletin* coûte à la Société 459,50 francs en 1893. Dans les budgets prévisionnels consultables pour 1897 et les années suivantes, le coût d'impression de cette publication est estimé à 250 francs, soit une part de 8% environ du budget, en partie compensé par un revenu publicitaire de 100 francs.

3. La dépense la plus importante des sociétés savantes : les coûts d'impression et de publication

Grâce à l'exemple de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, nous avons rencontré quelques-uns des postes de dépenses auxquels une société a à faire face. L'un des plus courants et des plus importants demeure l'impression des publications des sociétés. Dans les archives de la Société des Sciences de Cherbourg on trouve les doubles de conventions passées avec des imprimeurs locaux. La première est datée du 7 octobre 1852, la seconde du 14 avril 1857. Ces deux textes suivent un plan similaire. Dans un premier temps c'est la composition des volumes qui est décrite : « 24 à 25 feuilles d'impression in 8° divisées en livraisons de 6 à 7 feuilles chacune » en 1852, jusqu'à 30 feuilles en 1858. Le choix de caractères d'impression, de la justification et de la qualité du papier est soumis à la décision d'Auguste Le Jolis, d'abord trésorier-archiviste puis archiviste perpétuel. En 1858, des précisions sont apportées : « la justification sera de 33 lignes à la page, 45 à 50 lettres à la ligne, caractère courant, petit romain ; notes en caractères plus faibles et toutes notes en nonpareille. Tous les mémoires scientifiques doivent être imprimés avec les caractères et signes spéciaux usités dans les mathématiques et histoire naturelle & on emploiera également les lettres grecques et allemandes. » Le coût des impressions peut dès lors être estimé puisque l'on sait qu'une feuille d'impression est facturée 28 F. en 1852 puis 30 F. à partir de 1855 à l'occasion de la publication du troisième volume. La Société des Sciences prévoyait de dépenser une somme comprise entre 680 et 700 F. pour ses premiers mémoires, et jusqu'à 900 F. pour ses cinquième et sixième livraisons. Le premier volume des mémoires de cette société

⁴⁹⁰ Voir en annexe le Tableau Montant des Contributions, Assurances et frais d'Eclairage de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg (1897 – 1907) (Tableau n°5).

comptait exactement 400 pages ce qui nous permet de conclure que la somme payée à l'imprimeur devait dépasser 700 F. : il faut ajouter à cette somme le coût de la couverture, du piquage et du pliage facturé 4 F. pour trois cents exemplaires. Au moment de la publication de son cinquième volume, la Société a changé d'imprimeur et se réserve le droit de choisir l'artisan qui sera chargé de brocher les pages, car « les feuilles tirées seront remises pliées à l'archiviste ; la société se charge des frais de brochage. » De plus, elle obtient des avantages auprès de l'entreprise Bedelfontaine & Syffert. D'une part, elle négocie la gratuité de mémoires tirés à part destinés aux auteurs des articles publiés, ce qui est un point important pour ceux-ci étant donné que cela leur permet d'adresser leurs publications à leurs correspondants et aux sociétés dont ils font éventuellement partie, et par ricochet cela peut permettre de répandre et faire connaître les travaux de la Société des Sciences. D'autre part, « l'imprimeur donnera gratis une couverture imprimée pour le volume. » Pour le cinquième volume, il est possible d'estimer la somme dépensée à environ 800 F. pour les feuilles d'impression, à laquelle il convient d'ajouter quelques frais supplémentaires à savoir :

- la composition de titre spéciaux, facturée 1 F. par titre ;
- les couvertures non imprimées, piquage compris, facturées 1 F. pour cent exemplaires ;
- enfin, les couvertures imprimées, piquage compris, que la Société s'engage à payer 3 F. les cent exemplaires.

Prendre connaissance des conventions passées entre une société et un imprimeur permet de comprendre les raisons qui la poussent à solliciter des subventions auprès des administrations compétentes. Il est bien évident que les cotisations des membres n'y suffiraient pas. La Société des Sciences est relativement privilégiée car elle parvient à publier un volume presque tous les ans. A l'inverse, la Société Académique de Cherbourg connaît un rythme de publications bien plus limité.

4. Le devenir de l'actif des sociétés savantes en cas de dissolution

Parmi les sociétés savantes que compte le département de la Manche, certaines ont pris la précaution de définir dans leurs statuts ce que deviendraient leurs propriétés dans l'hypothèse funeste de leur disparition. Le plus souvent, le bénéficiaire se trouve être la municipalité où se trouve leur siège mais on rencontre quelques variantes, et surtout quelques conditions. En effet, la Société Académique de Cherbourg, la Société de Saint-Lô et celle de Valognes ont toutes trois disposé qu'en cas de dissolution leurs bibliothèques, leurs objets

offerts ou acquis sont cédés aux municipalités qui les abritent⁴⁹¹. Les statuts de ces sociétés précisent toutefois que les collections devront être déposées « dans un Musée public ou provisoirement dans sa Bibliothèque⁴⁹² ». A Cherbourg, en 1891, « les fonds restant en caisse, après le paiement des dettes contractées par la Société, seraient également remis à la Ville qui en disposerait en faveur des indigents » alors qu'une vingtaine d'années plus tard, la municipalité est chargée d'employer ces mêmes fonds pour l'entretien de la bibliothèque de la ville. Les statuts de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais attribuent une destination sensiblement différente aux possessions de la société : « en cas de dissolution, l'Assemblée générale nomme un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation et qui feront de l'actif l'emploi le meilleur pour la diffusion de l'histoire locale. S'il y a un passif, il est payé statutairement par le Président⁴⁹³ ». Il apparaît que le mobilier, les livres et les collections seraient tout simplement vendus et que la somme ainsi générée serait toute entière consacrée à des recherches. La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg préfère quant à elle que ce qui resterait d'elle après sa disparition soit utilisé à soutenir d'autres sociétés savantes : « En cas de dissolution, l'actif de la Société est attribué, par délibération de l'assemblée générale, à un ou plusieurs établissements analogues et reconnus d'utilité publique⁴⁹⁴ ».

B. Les locaux

La situation matérielle des sociétés ne dépend pas uniquement de leurs ressources financières. Un groupe de personnes qui se réunit à date régulière a besoin d'un lieu où tenir ces réunions. Il est même parfois nécessaire que ce groupe dispose aussi d'un lieu où déposer ses collections, sa bibliothèque et ses archives. Certaines sociétés savantes voudront se doter de leurs propres bâtiments et ne plus dépendre d'une administration parfois tatillonne ou peu encline à prêter une oreille compatissante aux *desiderata* des représentants des sociétés.

⁴⁹¹ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg 1891, Article 24 ; *Idem*, 1910, Article 25 ; Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 33 & Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 14.

⁴⁹² Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 14.

⁴⁹³ Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 14.

⁴⁹⁴ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 18.

1. Les lieux de réunion

a. *Des sociétés plutôt sédentaires*

Les municipalités, en plus des efforts consentis en matière de subventions, s'attachent parfois à fournir un lieu de réunion aux sociétés savantes. Plusieurs, parmi ces dernières, en bénéficient et ne cherchent pas à déménager. Au moment de sa fondation, la Société Académique de Cherbourg ne dispose pas d'un lieu prêté par la ville et tient ses réunions dans un lieu privé, ainsi que nous l'apprennent ses plus anciens statuts : « on établira un secrétaire chez lequel se feront les Assemblées⁴⁹⁵ » ; mais, ses statuts votés en 1779 nous apprennent que « la compagnie s'assemblera tous les vendredis à l'hôtel de ville ; les séances particulières seront de 2 heures, savoir depuis 5 heures du soir jusqu'à sept. » Une lettre du maire de Cherbourg adressée à la Société, datée du 4 janvier 1853, l'informe de ce que « le conseil municipal accorde à la société le chauffage et l'éclairage pour ses sessions à la mairie⁴⁹⁶ ». En 1910, on sait que « la Société a son siège à l'Hôtel de Ville de Cherbourg⁴⁹⁷ ». Tout comme la Société Académique, la Société Scientifique Flammariion de Cherbourg a son siège social à la mairie⁴⁹⁸. La Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais établit également son siège à l'Hôtel-de-Ville de sa municipalité d'origine⁴⁹⁹. La Société de Valognes tient sa séance du 7 novembre 1878 « dans une des Salles de l'Hôtel-de-Ville de Valognes⁵⁰⁰ ». Mais, assez rapidement elle se met en quête d'un autre lieu. Une discussion a lieu le 13 mars 1879 : « M. le Président expose à l'Assemblée que les Membres du Bureau se sont occupés depuis la

⁴⁹⁵ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article IX.

⁴⁹⁶ Archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg. Correspondance, Deuxième volume : LECHANTEUR de PONTAUMONT, *Archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg de 1834 à 1873, recueillies et mises en ordre le 20 avril 1874*, n°10.

⁴⁹⁷ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 26.

⁴⁹⁸ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Brochure : « SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE FLAMMARION DE CHERBOURG, fondée en novembre 1914 pour l'étude des Sciences d'Observation et spécialement du Climat Cherbourgeois. »

⁴⁹⁹ Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 2.

⁵⁰⁰ Victor Amédée GOUYE, « Extrait du registre des séances de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'Arrondissement de Valognes. Année 1879. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome premier (1878 – 1879)*. Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1880, p. 21.

dernière séance de la question du local définitif où pourrait être établi le siège de la Société. L'Hôtel de Grandval, rue des Religieuses, présente des avantages spéciaux : la Société pourrait jouir des principaux appartements du rez-de-chaussée⁵⁰¹ ». Le loyer du local occupé par la Société s'élève à 300 F., elle règle des impôts, l'éclairage, le chauffage et une assurance pour une somme totale de 52,75 F.⁵⁰².

b. Des sociétés itinérantes

La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, dans l'avis publié au début de ses *Bulletins*, donne l'adresse de son siège : « rue Tour-Carrée, 22 (au fond de la cour)⁵⁰³ ». Elle paye un loyer de 350 F. Elle y a également établi « un Musée industriel, d'objets d'art, d'histoire naturelle et d'antiquités ainsi qu'une Bibliothèque⁵⁰⁴ ». Mais, quelques années plus tard, et comme nous l'avons vu plus haut, la société s'est portée acquéreur d'un immeuble situé au n°95 de la rue du Chantier ainsi que l'annonce son président Henri Menut dans la 2^{ème} séance du 28 août 1896⁵⁰⁵. Au début de son existence, la Société d'Archéologie d'Avranches est logée « dans une des salles du collège de cette ville, mise, à cet effet, à sa disposition par M. le Maire. Ses archives et les objets d'antiquité dont la société pourra s'enrichir, y seront déposés⁵⁰⁶ ». Dix ans plus tard, « la Société a des archives, une bibliothèque ; elle a l'usufruit et l'administration du cabinet d'histoire naturelle, de médailles, d'antiquités et de tableaux, formant le *Musée* de la ville d'Avranches⁵⁰⁷ ». Ce Musée se situe au cœur du jardin public de la ville. Nous y reviendrons plus loin. Elle y tient ses séances jusqu'à ce qu'un incendie ne le

⁵⁰¹ *Ibidem*, page 26.

⁵⁰² Victor Amédée GOUYE, « Extrait du registre des délibérations de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'Arrondissement de Valognes. Année 1880. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome deuxième (1880 – 1881)*. Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1882, p. 15.

⁵⁰³ « Avis. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°15-16 – années 1891-92*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893, p. II.

⁵⁰⁴ « Avis. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°17 – année 1893*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1894, p. II.

⁵⁰⁵ « Extraits des procès-verbaux de 1896. Assemblée générale du 24 janvier 1897. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°20 – année 1896*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1897, p. 16.

⁵⁰⁶ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1835, Article 2.

⁵⁰⁷ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1844, Article 2.

ravage en 1899, la dernière réunion a lieu le 20 juillet. La séance du 4 janvier 1900 se tient à la mairie, « salle de la Justice de Paix »⁵⁰⁸. La Société poursuit ses migrations. La séance du 11 décembre 1902 se tient au tribunal de première instance, chambre des enquêtes⁵⁰⁹. Elle adresse ses remerciements au président du tribunal Albert Le Grin « de ce qu'il a bien voulu spontanément lui offrir l'hospitalité dans une salle spacieuse et agréable de son nouveau Palais de Justice⁵¹⁰ ». Ce lieu sera utilisé jusqu'à la séance du 16 novembre 1916, à l'issue de laquelle la société interrompra ses travaux. Ses pérégrinations se poursuivent à l'issue de la guerre, et, le jeudi 26 décembre 1918 « à l'appel de son Président, M. Dausse, une séance s'est tenue chez lui 19 boulevard du Sud⁵¹¹ ». Le président Dausse montre à nouveau son hospitalité à l'occasion de la séance du 22 mai 1919⁵¹². Ce n'est que le 13 novembre que la Société parvient enfin à se trouver un point d'attache : « M. le Président demande la ratification par le Conseil et les Membres de la Société de la location du nouvel immeuble où se trouve, aujourd'hui, réunie l'Assemblée. Après avoir recouru durant de longues années à une hospitalité étrangère, la Société est maintenant dans ses meubles et dans un local bien à elle. Grâce, en effet, aux bons offices de M. Seguin⁵¹³, qui ne saurait trop être remercié dans la circonstance, elle a loué, au n°10 de la rue de Lille, un pavillon isolé au-dessus des vieux remparts et où se trouve une salle éclairée par cinq fenêtres, qui servira à la fois de bibliothèque et de lieu de réunion. On y découvre l'admirable panorama que constituait la grande attraction du vieux Donjon écroulé, l'hiver dernier. La location, faite pour 10 ans et moyennant 100 francs par an, est approuvée de tous les Membres présents⁵¹⁴ ».

⁵⁰⁸ *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome X.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1900 – 1901, p. 75.

⁵⁰⁹ *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XI.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1902 – 1903, p. 73

⁵¹⁰ *Ibidem*, p. 75.

⁵¹¹ *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVIII.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1914 – 1919, p. 285.

⁵¹² *Ibidem*, p. 333.

⁵¹³ Jean Seguin, reçu membre titulaire en 1918, est le bibliothécaire-trésorier de la Société.

⁵¹⁴ *Ibidem*, p. 387.

2. Les musées

Les parcs et jardins sont plutôt l'apanage des sociétés dites professionnelles, c'est-à-dire les sociétés d'horticulture. Ainsi, à Avranches, le Cercle Horticole est fondé par Arsène Bataille alors conservateur au jardin botanique. Devenue Société d'Horticulture, cette société s'installe dans une bâtisse construite sur un terrain loué par la mairie, à partir du 4 septembre 1877⁵¹⁵. Pour sa part, la Société d'Archéologie se contente de l'aménagement du jardin. En 1843, elle participe à la réédification du portail roman de la chapelle de Bouillé. En 1907, elle s'associe au Touring Club de France pour procéder à l'installation d'une table d'orientation sur la terrasse du belvédère du jardin⁵¹⁶. Elle y transporte également son musée mais nous reviendrons plus loin sur ce point.

En revanche, la mise en œuvre d'un musée est régulièrement une priorité pour les sociétés de culture. Cela répond à leur objectif de préservation des richesses locales. L'archéologie, l'histoire régionale et locale se manifestent « dans les Académies abolies par la Révolution puis reconstituées, dans les sociétés nouvelles qui reproduisaient la structure des anciennes compagnies et surtout, depuis la fin de la Restauration, dans les sociétés spécialement vouées à l'archéologie et à l'histoire régionale. Certaines de ces associations réunirent des collections d' « antiquités », recueillant notamment ce qu'avaient pu retrouver les commissions que le gouvernement avaient instituées sous la Restauration pour répertorier les anciens monuments⁵¹⁷ ». On rencontre deux cas de figure : d'une part des musées fondés en-dehors des sociétés mais qui bénéficient de leur appui, ou le subissent, par le biais du personnel, des souscriptions, etc. ; d'autre part des musées mis en place par les sociétés qui y présentent leurs collections d'objets d'art, d'histoire locale et d'histoire naturelle. Sur ce point, la source essentielle tient dans les enquêtes diligentées par le ministère des Beaux-Arts et conservées aux Archives nationales⁵¹⁸, lesquelles enquêtes sont parfois accompagnées de correspondances échangées entre le ministère des Beaux-Arts, les autorités municipales et préfectorales, le personnel des musées, etc. Les premières dont on retrouve la trace datent de

⁵¹⁵ Sylvette GAUCHET, *Le jardin des plantes d'Avranches, balcon de la baie du Mont-Saint-Michel*. Caen, Editions Connaissance des Jardins, 2005, pp. 84 et 85.

⁵¹⁶ *Ibidem*, p. 83.

⁵¹⁷ Pierre MAROT, « Les musées des sociétés savantes », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, p. 147.

⁵¹⁸ Archives Nationales, F²¹ 4500 à F²¹ 4521 : musées de province (1795 – 1940).

1879 mais les dossiers renferment parfois des échanges de lettres datant au plus tôt de la fin de l'hiver 1874 – 1875 et du printemps 1875. En ce qui concerne le musée mis en place par la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg il n'existe pas de rapport parmi les archives du ministère des Beaux-Arts. En revanche, les Bulletins de la Société recèlent quelques renseignements exploitables.

a. *Les musées municipaux et les sociétés locales.*

Le musée Thomas Henry existe à Cherbourg depuis 1834. Il tire son nom du collectionneur qui en a permis l'établissement. Une notice publiée par la Société Académique de Cherbourg fait remonter à 1828 les premiers contacts entre elle-même et le donateur⁵¹⁹. Celui-ci était originaire de Cherbourg, étant né dans cette ville le 2 mars 1766 dans une famille de tanneurs. Il commence à s'intéresser à l'art au moment de la Révolution. Il devient un amateur éclairé et entreprend de peindre lui-même : il participe aux Salons entre 1798 et 1801. Il est devenu peu à peu l'un des plus brillants experts parisiens⁵²⁰, cité par Balzac dans *Le Cousin Pons*⁵²¹. Thomas Henry aurait pris contact avec un membre (non nommé) de la Société : « un généreux inconnu fit écrire à l'un de nos collègues qu'il avait l'intention d'envoyer de bons tableaux si on voulait bien leur réserver une salle convenable. La Société émit à ce sujet un vœu pressant et motivé et le transmit à l'administration qui s'empressa de l'accueillir. Toutefois quand le nombre des tableaux envoyés et annoncés fut assez grand pour exiger la construction d'un local plus étendu, le conseil municipal, pressé qu'il était par une foule de dépenses urgente, hésita, et la Société, dont plusieurs membres appartenaient à l'administration et au conseil⁵²², ne fut pas sans influence sur la détermination qui mit en

⁵¹⁹ Nicolas-Jacques NOËL-AGNÈS, « Notice historique sur la Société Académique de Cherbourg, lue à la séance publique du 1^{er} mai 1855 (centième anniversaire) », *Mémoires de la Société Impériale Académique de Cherbourg*, vol. VII, 1856. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1856, pp. 21 et 22.

⁵²⁰ Jean-Luc DUFRESNE & Benjamin SIMON, « La donation Thomas Henry, une collection, l'œuvre d'une vie. », *Art de Basse-Normandie n°128 : musée Thomas Henry, Cherbourg*. Caen, Art de Basse-Normandie, 2003, p. 6.

⁵²¹ « Les célèbres appréciateurs, feu Henry, messieurs Pigeot et Moret, Théret, Georges et Roëhn, enfin, les experts du Musée, étaient tous des enfants, comparés à Elie Magus [...] », Honoré de Balzac : *Le Cousin Pons*, cité dans : Jean-Luc DUFRESNE & Benjamin SIMON, *Op. cit.*, p. 7.

⁵²² Il s'agit probablement de Noël-Agnès (maire), Pinel (adjoint) et Bonnissent (sous-préfet). CF : « Membres de la Société Académique de Cherbourg en 1833. » in : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome I, 1833*. Cherbourg, Boulanger imprimeur-libraire, 1833.

notre possession une belle collection de peinture, qui ferait honneur à des villes beaucoup plus considérables que la nôtre⁵²³ ». Parmi les autres donateurs du musée également membres de la Société Académique, on relève les noms du collectionneur cherbourgeois Jean-Pierre Duvelleroy et du sculpteur Armand Le Véel. Le rapport du 21 octobre 1879 rappelle la valeur du legs initial : « grâce au legs de M. Henry le Musée de Cherbourg est exceptionnel. La salle qui a été disposée pour recevoir cette collection précieuse ; 165 tableaux et des bas-reliefs de Clodion est aujourd'hui insuffisante. Le dernier rang de tableaux touche au plafond. Pour loger les derniers envois de l'Etat, il a fallu les placer sur des chevalets au milieu de la galerie. Cette disposition est très défavorable car sur les chevalets les toiles sont inclinées en arrière et par conséquent fort mal éclairées. Une grande toile *La mort de Pompée* par Vignon n'a pu être accrochée et elle est roulée dans un grenier⁵²⁴. » Il mentionne aussi la composition du personnel du musée. Il est composé d'une part d'un conservateur qui se trouve être Victor Cappe, cousin de Thomas Henry et dernier conservateur issu de sa famille ; d'autre part d'une commission de cinq membres composée du maire de Cherbourg, d'un membre de la famille Henry et de trois conseillers. L'allocation municipale s'élève à 300 F. pour les deux gardiens et à 200 F. pour l'entretien et le transport des tableaux. L'enquête de 1887 révèle que la concierge de l'hôtel de ville reçoit 200 F. pour une activité de gardiennage et que la somme allouée « au matériel et à la conservation des collections » a été réduite à 150 francs. Le rapport de 1890 insiste sur les dimensions insuffisantes des pièces de l'hôtel de ville où sont installées les toiles. L'inspecteur des beaux-arts redoute les risques d'incendie et propose le transport du musée dans les locaux d'une ancienne poudrière : « les œuvres déposées dans ce musée seraient à l'abri de tous risques, le bâtiment étant isolé de toutes parts. Le conseil municipal prendrait certainement une décision prompte et définitive, s'il y était invité directement par une lettre de l'administration supérieure⁵²⁵ ». Les rapports suivants, datés du 14 juillet 1895 et de 1899, notent l'absence d'améliorations. Une lettre datée du 9 septembre 1895, adressée par le préfet au ministre, cite le maire de Cherbourg qui déplore que « les salles affectées aux œuvres d'art sont de ce fait exposées à des risques d'incendie et de détérioration, au milieu des salons de réception et des bureaux de l'hôtel de ville. La ville

⁵²³ Nicolas-Jacques NOËL-AGNÈS, « Notice historique sur la Société Académique de Cherbourg, lue à la séance publique du 1^{er} mai 1855 (centième anniversaire) », *Mémoires de la Société Impériale Académique de Cherbourg*, vol. VII, 1856. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1856, p. 21.

⁵²⁴ Archives Nationales, F²¹ 4505 (1871 – 1880), dossier « Cherbourg ».

⁵²⁵ Archives Nationales, F²¹ 4507 (1881 – 1890), dossier « Cherbourg ».

regrette assurément que son Musée ne soit pas isolé et soit insuffisant. Le manque de ressources a fait ajourner jusqu'à présent la construction d'un édifice spécial. L'administration municipale a entretenu Monsieur le Ministre de cette situation et l'a pressenti sur la question de savoir si, pour la partie de décoration artistique d'un nouvel édifice, on pourrait espérer le concours de l'Etat. [...] Le rapport signale que, lors des soirées de gala on installe même un buffet dans le Musée. Ceci appelle une explication. Le buffet n'est point dans la salle des tableaux, mais dans une autre salle ne renfermant que des bronzes fondus aux frais de la Ville et aucune toile. La salle des tableaux sert seulement de promenoir, où un gardien et un pompier veillent à la sécurité. D'autres pompiers sont aux postes d'eau et auprès des pompes. Les précautions prises en pareille circonstance écartent tout danger. Celui-ci n'existe que par la situation non isolée du Musée⁵²⁶ ».

Le musée de Coutances a été fondé le 24 août 1868. La Société Académique du Cotentin qui siège dans cette ville épiscopale ne semble pas avoir été mêlée à cette fondation. Le rapport di 22 octobre 1879 nous apprend que l'allocation municipale s'élève à 600 F. pour l'entretien et l'achat d'œuvres, le gardien recevant une indemnité de 50 F. En revanche, le conservateur est un membre de la Société susnommée : Léon Alfred Quesnel, depuis 1871. L'inspecteur des Beaux-arts fait son éloge : « Cette progression [du chiffre des visiteurs] est due au zèle et à l'intelligence du Conservateur M. Léon Quesnel à qui je ne saurais trop rendre justice⁵²⁷ ». Une lettre de 5 octobre 1885 adressée au « directeur des beaux-arts » précise les conditions d'installation du musée : « le local où se trouvent actuellement réunies les œuvres d'art qui constituent le musée de Coutances me paraît n'avoir rien à craindre du feu, les logements qui se trouvent situés en dessous étant voûtés, et fort solidement construits. Quant aux chambres contiguës elles sont inhabitées⁵²⁸ ». Ce courrier nous apprend également

⁵²⁶ Archives Nationales, F²¹ 4512 (1891 – 1900), dossier « Cherbourg ».

⁵²⁷ Archives Nationales, F²¹ 4505 (1871 – 1880), dossier « Coutances ».

⁵²⁸ On a essayé, ci-dessous, de reproduire le schéma dressé dans la lettre.

Salle 1 (peintures et sculptures)

Escaliers

Jardin

E S

X

N O

Salle 2 (peintures et sculptures)

Salle 3 (archéologie et sciences)

Salle 4 (Cf salle 3)

Salle 5 (gravures)

Salle 6 (gravures)

Salle 7 (fermée)

le nom du premier conservateur. Il s'agit Léon Quesnel, peintre et professeur de dessin breveté. Il a établi le catalogue du musée et se charge de sa surveillance. Cependant, il semble être « en butte depuis longtemps à mille tracasseries de la part d'une soi-disant société d'archéologie dirigée par l'évêque et contre laquelle sa situation, dépourvue d'une autorité suffisante, l'empêche de résister toujours avec succès ». L'auteur de la lettre finit par préciser que « plusieurs toiles assez importantes, du moins par la place qu'elles occupent, manquent aussi de cadre, ce qui ne contribue pas peu à donner à l'ensemble des galeries de peinture un aspect vraiment lamentable⁵²⁹ ». En effet, le musée ne renferme pas seulement des tableaux ou des sculptures. Des fossiles, des collections d'entomologie et de minéraux y ont été entreposées sous la pression de la Société Académique du Cotentin. La subvention municipale atteint 1.000 F. en 1895. Le personnel du musée est composé du directeur Achille Baize et du conservateur François Quesnel. Selon eux, « le Musée de Coutances laisse à désirer, par le petit nombre de peintures et de sculptures, cette dernière n'étant représentée que par plusieurs plâtres. Aussi, le Directeur du Musée et le conservateur recommandent-ils à la bienveillance de M. le Ministre des Beaux-arts pour qu'il daigne leur faire obtenir quelques tableaux et quelques statues nécessaires à l'embellissement du Musée. » Pour sa part, l'inspecteur donne son avis en ces termes : « C'est bien réellement un petit musée que possède la ville de Coutances. Il est très accessible au public et bien situé ; à l'entrée du jardin public. Le jour latéral qui éclaire les tableaux n'est pas favorable à quelques bonnes toiles placées dans la salle principale. Au cours de l'inspection, M. le Maire de Coutances a reconnu sans peine que l'Etat ne pouvait rien accorder, et cela à défaut d'espaces libres, au moins pour la peinture. Quelques bustes ou statuettes pourraient être exposées dans les deux petites salles du Musée. La salle principale contient déjà de gros ouvrages de sculpture. Cet établissement ne paraît pas devoir se développer dans l'impossibilité où on se trouve d'ouvrir de nouvelles salles. Le projet de transfert du Musée et de la Bibliothèque dans les bâtiments de la Halle aux grains ne serait réalisable que dans un avenir lointain⁵³⁰ ». L'inspection du 24 janvier 1908 est encore plus alarmiste et critique : « Pas de budget ! Un local insuffisant actuellement. Quelques œuvres intéressantes. Mais quel classement ! Et sur certains tableaux des étiquettes blanches de dimensions extraordinaires ! Des collections de papillons en poussière bonnes à jeter aux ordures ! Des dessins d'élèves d'école d'après estampe sous la désignation Ecole Italienne ! Et d'autres toiles, hélas ! données par des personnalités certes bien intentionnées,

⁵²⁹ Archives Nationales, F²¹ 4507 (1881 – 1890), dossier « Coutances ».

⁵³⁰ Archives Nationales, F²¹ 4512 (1891 – 1900), dossier « Coutances ».

mais peu soucieuses de la valeur d'art que doit présenter un musée destiné à former l'éducation de tous leurs concitoyens. Une révision sérieuse s'impose sans qu'il en coûte bien cher à la Municipalité⁵³¹. » Le rapport dressé en mars 1909 met l'accent sur les mêmes problèmes⁵³². Aucune amélioration n'est constatée l'année suivante : « Situation très médiocre. Aucune amélioration depuis bien longtemps. Grande humidité. Les murs portent de nombreuses traces de suintement. Les cadres et la peinture se détériorent. On fait parfois du feu dans les cheminées, et c'est encore autre danger très sérieux. J'ai dit, après mes collègues, combien le transfert de ce musée dans un local plus convenable était désirable. M. Lepetit, le conservateur, ne désespère pas d'arriver un jour à ce résultat. Surveillance : le gardien concierge du jardin public. Mais ici un vol est toujours à craindre. Les fenêtres ne sont pas grillées, et la nuit, dans cet endroit assez retiré de la ville, des cambrioleurs opéreraient en toute tranquillité. Un catalogue vieux et incomplet⁵³³ ».

b. Les musées des sociétés.

Pierre Marot, dans un article cité plus haut, donne quelques chiffres sur les créations de musées : « à la fin de la Monarchie de Juillet, on dénombre une trentaine de musées d'archéologie, d'histoire, et aussi de sciences naturelles créés par des Sociétés savantes, presque toujours dans des chefs-lieux de département. [...] De 1848 à 1870, une vingtaine de musées de Sociétés savantes sont créés, de 1871 à 1898 trente-sept, de 1903 à 1912 dix-huit⁵³⁴ [...] ». Il affirme également que « c'est d'abord dans les villes importantes ou moyennes que ces musées ont été créés. Ils doublent souvent les musées municipaux des beaux-arts. Il est arrivé qu'ils en aient tenu lieu⁵³⁵ ». C'est très exactement ce que nous avons rencontré dans le département de la Manche. Les sociétés avranchinaise, saint-loise et valognaise sont à l'origine de la création des musées dans leurs villes respectives. On y rencontre côte à côte des collections des beaux-arts et les résultats des prospections des membres et des correspondants des sociétés.

⁵³¹ Archives Nationales, F²¹ 4515 (1901 – 1910), dossier « Coutances ».

⁵³² Archives Nationales, F²¹ 4515 (1901 – 1910), dossier « Coutances ».

⁵³³ Archives Nationales, F²¹ 4515 (1901 – 1910), dossier « Coutances ».

⁵³⁴ Pierre MAROT, « Les musées des sociétés savantes », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, p. 147.

⁵³⁵ *Ibidem*.

Le musée d'Avranches a été fondé le 16 juillet 1835 « au moyen de souscriptions des membres de la Société d'Archéologie, de dons faits par des particuliers, d'allocations de la ville et du département et de dons faits par l'Etat⁵³⁶ ». La ville d'Avranches participe très tôt à l'entretien du musée, notamment en accordant une indemnité de 500 francs pour l'achèvement de la salle de Musée et l'achat de meubles en 1838⁵³⁷. Le Préfet de la Manche attribue à la Société, au mois de juin 1837, « les appartements de l'ancienne salle de spectacle, dans les bâtiments de l'Evêché, pour y créer un muséum de statues, de tableaux et d'histoire naturelle. Les premiers conservateurs nommés furent MM. Lacorne et Lemaistre. [...] Le jeudi 7 juin 1838, la Société se réunit pour la première fois dans la galerie destinée à recevoir son Musée, dans ledit palais épiscopal, et où elle devait désormais tenir ses séances. Elle demanda les pièces attenantes à cette galerie. Le 2 mai 1839, on arrêta que la nue propriété du Musée était cédée et transportée à la ville d'Avranches, la Société d'archéologie n'en conservant que la jouissance et l'administration, c'est-à-dire les charges⁵³⁸ ». Le secrétaire de la Société, Philippe Loyer rappelle quelques faits à propos de ce musée : « un témoignage considérable des sympathies que notre Compagnie éveille dans ce beau pays, c'est le développement rapide du Musée. Cette année encore, nous avons eu bon nombre de dons à enregistrer⁵³⁹ [...] ». Le secrétaire ne prononce que quelques mots à propos du musée dans son rapport suivant et déclare : « pour clore cette rapide analyse des travaux de la Société, mentionnons les efforts faits pour assurer la conservation de son musée, qu'elle a augmenté par l'acquisition de tableaux de valeur. Offrons l'expression toute particulière de la reconnaissance de la Compagnie au vénérable M. de Pirch, qui a eu la générosité de faire déposer dans notre galerie un beau Bûcheron, de Murillo⁵⁴⁰ ». Il s'écoule deux ans avant que le secrétaire ne

⁵³⁶ Archives Nationales, F²¹ 4505 (1871 – 1880), dossier « Avranches ». Rapport du 25 mai 1881.

⁵³⁷ Amand LEPAUMIER, « Analyse du *Journal d'Avranches*. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XX*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1922 – 1923, p. 274.

⁵³⁸ « Incendie du musée. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1898 – 1899, pp. 357 et 358.

⁵³⁹ Philippe LOYER, « Rapport sur les travaux de l'année 1851-52. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième*. Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859, p. 23.

⁵⁴⁰ Philippe LOYER, « Histoire de la Société, depuis 1856. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième*. Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859, p. 571.

présente un nouveau rapport sur les activités de la Société. Parmi les travaux mentionnés, il continue à présenter les acquisitions enregistrées par le musée, avec un certain enthousiasme : « Notre Musée s'est enrichi d'objets parfois fort précieux au double point de vue de la science et des arts. Parmi les nombreux témoignages de sympathie pour notre œuvre que nous avons recueillis depuis quelques temps, je citerai, Messieurs, une grande quantité de minéraux et de fossiles, offerts par M. et M^{me} Adrien de Chavoy, recueillis par le regrettable colonel G. de Vilaine dans diverses contrées de la France ; d'autres fossiles, qui nous sont parvenus par l'intermédiaire de M. Pigault, de la part de M. Guillemine, de Valognes ; une riche collection de minéraux et de coquilles que nous a envoyés M. Bonnissent, des Perques, l'un des naturalistes les plus expérimentés de la Manche ; plusieurs portraits offerts par les héritiers de M^{lle} Ernault de Chamfrémont ; diverses reliques archéologiques et des documents historiques, dont s'est généreusement dessaisi en notre faveur M. Hippolyte Sauvage, avocat à Mortain⁵⁴¹ ». Le 31 mars 1869, il présente un nouveau rapport. Dans un premier temps il résume la création d'un musée supplémentaire : « sur la proposition de M. Le Héricher, qui avait obtenu une allocation de M. Pron, alors préfet de la Manche⁵⁴², la Société décida l'organisation d'un musée lapidaire, où se trouvent déjà plusieurs objets, restes des monuments divers que possédait autrefois notre cité [...] ». Dans un second temps, Loyer poursuit avec les dons offerts au musée, qui sont pour la plupart un rappel de ceux qu'il avait décrits précédemment⁵⁴³. L'inspecteur des Beaux-arts, Arthur Baignères, dans son rapport du 24 octobre 1879 livre ses observations sur le musée : « Le musée d'Avranches est bien installé. Les tableaux ne sont pas mal éclairés et l'ensemble témoigne du soin qu'y apporte le Conservateur. Il est très souvent visité et des artistes du pays y travaillent presque constamment⁵⁴⁴. » Le Conseil municipal d'Avranches attribue une allocation de 300 F., et le Conseil général 100 F. Le rapport du 25 mai 1881 nous apprend que le musée « est placé dans les bâtiments de l'ancien évêché conjointement avec le greffe et le tribunal » et que « la collection du musée occupe 3 salles : celle des tableaux recevant le jour par en haut, celle des

⁵⁴¹ Philippe LOYER, « Rapport sur les travaux de la Société (depuis 1859 à 1861), lu dans la séance solennelle du 20 août 1861. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome troisième*. Avranches, Imprimerie de H. Hambis, libraire, 1864, p. 555.

⁵⁴² Nommé le 1^{er} février 1862. En poste jusqu'en novembre 1865.

⁵⁴³ Philippe LOYER, « Histoire de la Société depuis 1864. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome quatrième*. Avranches, Imprimerie Typographique Et Lithographique de M^{me} Tribouillard, 1873, p. 596.

⁵⁴⁴ Archives Nationales, F²¹ 4505 (1871 – 1880), dossier « Avranches ».

antiquités faisant face au couchant et celle d'histoire naturelle exposée au nord et à l'ouest. De plus, un musée lapidaire occupe une des cryptes de l'ancien évêché. » Les subventions sont les mêmes⁵⁴⁵. Une lettre du 22 novembre 1884 adressée par le Maire d'Avranches Gautier au sous-préfet précise quelle est l'installation du musée : « L'édifice où il est placé appartient au département. Bien que le musée ne l'occupe pas entièrement, il ne résulte de ce fait aucun danger pour sa bonne conservation. Le seul service qui y soit installé est le tribunal civil et les archives du greffe, du parquet, etc. tout, au contraire, de nature à exiger une surveillance telle que tout danger d'incendie ou de vol soit écarté. Il y a un concierge, à poste fixe, qui offre toutes les garanties désirables sous le rapport de la probité et de l'accomplissement des devoirs professionnels. En outre, un conservateur choisi parmi les membres les plus compétents de la Société est chargé de veiller spécialement à la garde du musée. M. le président m'a déclaré qu'il s'occupait de faire établir un inventaire, mais que la collection des objets et œuvres d'art n'est pas assez importante pour nécessiter l'impression du catalogue. [...] La Société d'Archéologie est, aujourd'hui, dans une situation prospère, elle administre avec zèle, dévouement et compétence, le musée qu'elle a organisé. Le mieux est donc de laisser les choses dans leur état actuel, car, je le répète, la ville ne peut prendre aucun engagement, ni pour le présent, ni pour l'avenir⁵⁴⁶. » En 1887, il est fait mention d'un concierge qui reçoit 250 F. de traitement. La Société d'Archéologie semble assumer tous les frais : « Il n'y a pas de ressources fixes, mais la société veille aux besoins de ces collections. » ; « La société fait chaque année une réserve de 250 F destinés à l'acquisition d'œuvres d'art des artistes du pays, c'est-à-dire de sa circonscription. » ; « Tous les frais sont supportés par la société archéologique⁵⁴⁷ ». Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles si la société n'avait pas eu à subir un de ces revers de fortune qui privent les chercheurs de ressources parfois passionnantes. En effet, un incendie se déclare. « Les Archives et la Bibliothèque de la Société ; le Musée, qu'elle avait créé avec tant de soins et de peines et généreusement donné à la ville, tout en continuant à l'entretenir complètement à ses frais ; ce Musée, si apprécié et si fréquenté du public et par lui aujourd'hui tant regretté, est devenu la proie des flammes dans la matinée du dimanche 17 décembre 1899. On sait qu'il occupait tout le second étage de l'ancien palais épiscopal, où se trouvaient au rez-de-chaussée et au premier étage la salle et les bureaux du Tribunal civil. Le feu, qui s'était déclaré au 1^{er},

⁵⁴⁵ Archives Nationales, F²¹ 4506 (1881 – 1890), dossier « Avranches ».

⁵⁴⁶ *Idem.*

⁵⁴⁷ *Idem.*

dans le cabinet, rempli de dossier, de M. le Procureur de la République, se propagea immédiatement au Musée avec une intensité inouïe. Tout fut bientôt consumé. Le désastre a été complet, c'est une perte irréparable. Seule le Musée lapidaire, de création beaucoup plus récente (1880) [*sic*⁵⁴⁸], a été préservé de l'incendie et de l'effondrement général, se trouvant dans la cave voûtée de l'édifice⁵⁴⁹ ». L'auteur de cet article, dont le nom ne nous est pas connu, déplore l'attitude de la ville d'Avranches qui, nous dit-il, « n'avait pas cru devoir assurer son Musée qui en valait pourtant la peine ». Laissant échapper son amertume, « l'argent, d'ailleurs, ne saurait, pour nous, remplacer tant de vieux et précieux souvenirs à jamais disparus », l'auteur fait état de la réaction de la Société : « [elle] s'est réunie à la Mairie, dans la salle de la Justice de Paix, le jeudi 4 janvier 1900, c'est-à-dire à la veille du déblaiement des décombres de l'ancien évêché, pour les mesures à prendre relativement au sauvetage des objets restants. M. Louvel, architecte de la ville et de l'arrondissement d'Avranches, s'est chargé de faire exécuter un triage convenable de ces décombres, moyennant rétribution pour ses employés. Mais, comme on devait s'y attendre, après un incendie aussi prolongé, les débris étant encore fumants, on n'a rien retrouvé d'intéressant. Les médailles, recueillies en grand nombre dans cette fournaise, sont pour la plupart défigurées, méconnaissables, en partie fondues. Le tout a été ramassé dans le musée lapidaire qui, malgré sa préservation, était encore un véritable four⁵⁵⁰ ». Les inspections menées en 1907 et 1908 laissent entendre qu'un nouveau musée a succédé à l'ancien : « La Municipalité dispose de quelques tableaux, de gravures puis des médailles et monnaies anciennes. Le local destiné au nouveau musée est très bien éclairé et les salles spacieuses. Lors de la visite de Monsieur Bienvenu Martin, alors Ministre de l'Instruction Publique, il avait formellement promis à la Ville d'Avranches de s'occuper de l'ouverture du nouveau Musée ». Le Rapport de l'Inspecteur des Musées (Steck), daté du 21 mars 1907 précise que « le Musée d'Avranches est en voie de réalisation. Les toiles sont actuellement en dépôt à la Mairie ; un bâtiment (ancienne chapelle désaffectée, attenante au collège de jeunes filles et dont l'entrée est située dans le parc jardin d'Avranches) est installé et divisé en une grande salle éclairée par le haut, et deux petites salles contiguës. Ces salles sont prêtes à recevoir les collections ;

⁵⁴⁸ Comme nous l'avons vu précédemment, le musée lapidaire daterait plutôt de la première moitié des années 1860, entre 1862 et 1864.

⁵⁴⁹ « Incendie du musée. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1898 – 1899, pp. 357 et 358.

⁵⁵⁰ *Ibidem*.

cet aménagement donne toutes garanties pour la bonne conservation ; cette initiative municipale mérite un encouragement de l'Etat. Je propose l'envoi de quelques œuvres picturales et statuares⁵⁵¹ ». Un peu plus d'un an plus tard, le même Steck regrette que « rien n' [ait] été fait dans l'installation depuis l'an dernier ; le Musée n'est ni installé ni ouvert ; le budget nécessaire aux réparations n'est même pas voté, et la Municipalité n'a pas l'air d'être pressée de le faire ; l'Etat a fait un envoi important. Il est en dépôt dans la salle future du Musée. Les Beaux-arts ont envoyé une somme de 600 F. pour la confection des vitrines. Il sera nécessaire de demander à la Municipalité de justifier l'emploi de cette somme pour que son affectation soit intégrale au Musée⁵⁵² ». Quelques progrès sont toutefois enregistrés au moment de l'envoi du rapport suivant. L'inspecteur Louis Leydet informe le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-arts que le Musée est en formation et qu'il se situe dans une ancienne chapelle du couvent des Ursulines. Il note une « ferme volonté chez les membres de la commission d'inaugurer le musée dans le courant de l'année » mais que « les travaux les plus importants de maçonnerie et de peinture ne sont pas commencés, et, si l'on veut aboutir, il importe que la ville vote les crédits nécessaires depuis longtemps promis⁵⁵³ ». Le nouveau Musée finit par être inauguré le 12 août 1910. Le 9 janvier 1912, le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-arts écrit au Préfet pour l'informer qu'une subvention de cinq cent francs est attribuée à Avranches « pour l'aider à améliorer l'installation de son Musée⁵⁵⁴ ». Le 25 janvier 1913, Albert Chevalier écrit à Léon Bérard : « tu as mérité l'année dernière la reconnaissance des Avranchinois parce que tu as bien voulu accorder à leur Musée une subvention de 500 F. Les visiteurs abondent. Mais les vitrines ne suffisent plus et, dans l'intérêt de l'art, il faut faire quelques réparations. Au nom de la Ville d'Avranches, je sollicite une nouvelle subvention de 500 F. Tu ne pourras pas la refuser. Cordialement à toi⁵⁵⁵ ». Par un arrêté du 27 novembre 1913, le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-arts attribue « une subvention de cinq cents francs (500 F.), imputable sur le chapitre 52 du Budget des Beaux-arts exercice 1913, [...] accordée à la ville d'Avranches (Manche) pour l'aider à faire face aux frais d'aménagement de son Musée⁵⁵⁶ ». Des observations datées du 21 février 1913 précisent que « Le local est bon quoique pas suffisamment éclairé. Il faut absolument des stores à toutes les

⁵⁵¹ Souligné au crayon de couleur bleu, deux fois, probablement par un employé du ministère.

⁵⁵² Archives Nationales, F²¹ 4514 (1891 – 1900), dossier « Avranches ». Rapport du 28 avril 1908.

⁵⁵³ Archives Nationales, F²¹ 4514 (1891 – 1900), dossier « Avranches ». Rapport du 15 mars 1910.

⁵⁵⁴ Archives Nationales, F²¹ 4518 (1911 – 1920), dossier « Avranches ».

⁵⁵⁵ Archives Nationales, F²¹ 4518 (1911 – 1920), dossier « Avranches ».

⁵⁵⁶ Archives Nationales, F²¹ 4518 (1911 – 1920), dossier « Avranches ».

fenêtres. Le Conservateur M. Dalimier, appuyé par la Municipalité fait tous les efforts pour reconstituer les collections brûlées en 1899. Grâce aux envois de la direction des Beaux-arts, des musées de Fleury et du Trocadéro, et de quelques dons particuliers, il est arrivé à réunir dès maintenant un ensemble intéressant visité par beaucoup de touristes et d'habitants d'Avranches (2043 entrées en 1912). J'ajoute que l'organisation paraît excellente. Déjà M. Dalimier a fait éditer à ses frais un catalogue des médailles romaines du musée⁵⁵⁷ ». De nouveaux éloges sont adressés par l'inspecteur Arsène Alexandre : « quand on considère combien il a fallu d'années aux Musées départementaux pour s'organiser d'une façon encore si défectueuse, et pour s'enrichir, et d'autre part avec quelle indifférence beaucoup de municipalités traitent des collections souvent importantes, on ne peut que savoir gré à la ville d'Avranches d'avoir reconstitué son Musée depuis l'incendie total de 1899. En ce moment Monsieur Dalimier, conservateur du nouveau Musée crée d'intéressantes collections relatives à la guerre. Il lui serait nécessaire d'avoir une vitrine pour les pièces qu'il a commencé à recueillir, et il souhaiterait obtenir du sous-secrétariat d'Etat des Beaux-arts une somme de 200 à 300 francs pour payer en partie cette vitrine. Je crois devoir appuyer cette demande, d'autant plus que le Musée d'Avranches se trouverait ainsi tout désigné pour recueillir le trop-plein ou les doubles du Musée de la Guerre en formation. Monsieur Dalimier souhaiterait également que le sous-secrétariat d'Etat des Beaux-arts intervînt auprès de Monsieur le Général Niox pour que celui-ci, à l'occasion, accordât au Musée d'Avranches, des pièces d'intérêt secondaire des réserves du Musée de l'Armée, mais qui seraient très appréciées et d'un utile enseignement patriotique dans cette région Normande. J'appuie également cette idée⁵⁵⁸ ». Un nouvel arrêté du ministère, en date du 12 septembre 1917, attribue « une subvention de deux cents francs (200 F.), imputable sur le chapitre 56 du Budget des Beaux-arts exercice 1917, est accordée à la ville d'Avranches (Manche) pour l'aider à réaliser l'acquisition d'une vitrine destinée à son Musée⁵⁵⁹ ». Quelques temps avant le conflit qui devait déchirer l'Europe, la Société avait fait dresser un « catalogue descriptif et méthodique » de son musée⁵⁶⁰. On apprend à cette occasion que le musée est divisé en quatre sections :

⁵⁵⁷ Archives Nationales, F²¹ 4518 (1911 – 1920), dossier « Avranches ». Rapport du 21 février 1913.

⁵⁵⁸ Archives Nationales, F²¹ 4518 (1911 – 1920), dossier « Avranches ». Rapport d'août 1917.

⁵⁵⁹ Archives Nationales, F²¹ 4518 (1911 – 1920), dossier « Avranches ».

⁵⁶⁰ Albert DESVOYES & Emile VIVIER, « Le musée lapidaire d'Avranches, catalogue descriptif et méthodique. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913, pp. 131 à 152.

architecture, sculpture, céramique et archéologie. La Société Archéologique d'Avranches et de Mortain a aussi soutenu, dans sa séance du 14 août 1913, la création d'un musée « dans une des salles de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel » afin de conserver des objets provenant de ce lieu. « Pour appuyer cette fondation auprès des pouvoirs publics et principalement de l'administration compétente des Beaux-Arts, la Société décide qu'il sera fait appel à toutes les Sociétés archéologiques de France, auxquelles on demandera de donner un avis favorable à la fondation de ce Musée. L'ensemble de leurs réponses formera un dossier que la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain transmettrait à la Commission des Monuments historiques⁵⁶¹ ».

Le rapport dressé le 22 octobre 1879 donne 1837 comme année de fondation du musée de Saint-Lô. Les rapports suivants la font remonter à 1835. C'est cette dernière date qu'il faut retenir. En revanche, ce premier rapport de l'inspecteur des Beaux-arts apporte quelques renseignements sur les circonstances de la naissance du musée. Il est fondé « au moyen d'une souscription de 2.000 F. Dons de M^{me} de Louvois, de la famille Saint et de M. Havin⁵⁶² ». Pour savoir ce qu'il s'est passé entre l'année de fondation et le premier rapport, on doit se reporter à un article d'Edouard Lepingard, publié dans les *Mémoires* de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche⁵⁶³. Le secrétaire laisse entendre qu'à l'évidence les collections ont eu à subir quelques désagréments, Lepingard emploie les termes de « rudes épreuves ». En effet, « les collections du Musée ont émigré trois fois. De l'ancien tribunal civil, où elles ont pris naissance, elles ont été transportées dans la maison Angoville ; de cette maison sur l'ancienne église Saint-Thomas ; de l'ancienne halle dans le local actuel. De là, des bris, des choses égarées, des étiquettes perdues, c'est-à-dire de nouveaux travaux imposés aux hommes de dévouement. A ces déménagements il faut attribuer la nomenclature incomplète qui se remarque dans nos collections et qui révèle un provisoire dont, à tout prix, il faut sortir. De louables efforts ont, sans doute, été faits dans ce but ; mais combien il en reste à faire pour achever l'œuvre commencée. » Entre temps, les collections sont devenues la propriété de la ville de Saint-Lô.

⁵⁶¹ « Séance du jeudi 14 août 1913. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913, p. 261.

⁵⁶² Archives Nationales, F²¹ 4505 (1871 – 1880), dossier « Saint-Lô ».

⁵⁶³ Edouard LEPINGARD, « Rapport sur la situation de la société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : deuxième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1864, pp. 4 et 5.

Lepingard estime à 15.000 F. les sommes déboursées par la Société pour l'enrichissement de son Musée. Le rapport de 1879 confirme la position d'usufruitière de la Société. Le Conseil municipal de Saint-Lô et la société allouent chacun 50 F. Les observations de l'inspecteur sont sévères pour ce lieu d'exposition : « l'installation du Musée de Saint-Lô est tout à fait défectueuse. Placé dans des bâtiments qui servaient autrefois d'Ecole Normale, il est au-dessus des caves d'un marchand de vins et d'alcool. Les salles sont percées de fenêtres basses, presque au ras du sol et par conséquent les tableaux sont fort mal éclairés. Au rez-de-chaussée on dispose une salle où seront tendues les tapisseries et exposées les statues. Cette salle sera convenable. Le bâtiment actuel ne pourra jamais convenir à l'installation d'un Musée. Il en faudrait bâtir un, ce à quoi la ville ne paraît nullement disposée. La collection actuelle d'ailleurs ne mérite pas les dépenses qu'on ferait pour la loger. Le régime auquel est soumis le Musée est un des moins favorables à la bonne administration et au développement des collections. La Ville s'en remet à la Société du soin de diriger le Musée et la Société qui s'intéresse à d'autres travaux prend son parti de la médiocrité du Musée en se disant que la Ville ne fait rien pour les Beaux-arts. En effet 50 F. par an pour Saint-Lô sont une maigre contribution⁵⁶⁴ ». Selon le rapport du 31 juillet 1881, le musée est administré « par une commission composée mi-partie d'Administrateurs Municipaux, mi-partie d'Administrateurs de la Société d'Agriculture, etc. Il est confié aux soins de conservateurs dont le mandat est essentiellement gratuit ». La disposition intérieure nous est décrite : « dans la galerie de tableaux sont placées des collections d'Archéologie et de Numismatique, à côté, vers le N.E. se trouvent des collections d'histoire naturelle et la Bibliothèque de la Société d'Archéologie etc. » [...] « Le musée proprement dit occupe deux galeries : l'une, au rez-de-chaussée, ayant 19 mètres de long, 6,70 mètres de large, 4,90 mètres de haut, est éclairée par onze fenêtres. Elle est orientée E.O. ; l'autre au premier étage, ayant 33 mètres de longueur, 6 mètres de largeur, 4,15 mètres de hauteur, est éclairée par une fenêtre et 8 hauts-jours. Elle est orientée moitié E.O., moitié S.N. » Enfin, il est fait mention d'un concierge qui reçoit 100 francs de la caisse municipale⁵⁶⁵ ». Une lettre du 26 juin 1884 adressée par le président de la Société au maire de la ville apporte certaines précisions : « Ils [les documents] établissent que le Musée, quoique formé par les soins de la Société est véritablement un musée municipal ; que la conservation des collections est assurée par la surveillance d'un Conservateur et de ses adjoints qui offrent toutes les garanties de savoir, d'honorabilité et de responsabilité ; que le

⁵⁶⁴ Archives Nationales, F²¹ 4505 (1871 – 1880), dossier « Saint-Lô ».

⁵⁶⁵ Archives Nationales, F²¹ 4510 (1881 – 1890), dossier « Saint-Lô ». Rapport du 31 juillet 1881.

Musée est régulièrement ouvert le jeudi et le dimanche de chaque semaine. J'ajouterai qu'il l'est également les jours de Foire, durant les concours ouverts à Saint-Lô et qu'enfin les personnes qui désirent y travailler y sont admises sous la surveillance constante du concierge. [...] La situation du Musée de Saint-Lô est celle de la grande majorité des Musées de Province, et, pour ne pas sortir du Département, cette situation tant matérielle que morale, si je puis m'exprimer ainsi, ne diffère pas de celle des musées d'Avranches, Coutances, Valognes et Cherbourg, qui comme à Saint-Lô, malgré ce que leur organisation a de peu réglementaire, ont reçu, sous tous les régimes des tableaux et statues de la munificence du Gouvernement⁵⁶⁶ ». L'enquête de 1887 présente Gaëtan Guillot comme étant « conservateur, sans traitement, nommé par la Société d'Archéologie qui a l'usufruit du Musée et des collections qu'il comprend, la Ville ayant la nue-propriété par suite d'accord intervenu entre elles. » Il a pour adjoint l'avocat et membre du conseil municipal Alfred Dieu. La concierge Angélique Capelle reçoit un traitement de 150 F. Cette enquête nous apprend aussi qu'« une nouvelle collection minéralogique et géologique concernant exclusivement le département de la Manche va être installée prochainement. Des vitrines nouvelles seront disposées à cet effet⁵⁶⁷ ». L'inspection menée le 30 mars 1890 déplore la présence du stock d'un négociant en spiritueux au sous-sol du musée. L'enquêteur propose d'utiliser une « vaste pièce inutilisée à la Mairie » qui est « suffisamment grande pour recevoir les œuvres envoyées par l'Etat et mises actuellement en dépôt dans le Musée géré par la Société artistique. Si, comme il est présumable, on ne peut obtenir une nomination régulière du conservateur et si le bail passé entre la Ville et son locataire, négociant en spiritueux, ne peut être résiliable, l'administration supérieure devra engager d'urgence la Ville de Saint-Lô à retirer du musée, qui n'offre aucune sécurité, les œuvres qui lui ont été confiées et à les placer dans la salle de la mairie, indiquée plus haut, sous la surveillance d'un conservateur de son propre choix et nommé officiellement⁵⁶⁸ ». Une nouvelle inspection menée en 1895 décrit le fonctionnement administratif du musée et pointe les mêmes défauts que précédemment. « Le conseil d'administration prononce sur toute questions intéressant l'ensemble de la collection et sa conservation, sur les échanges proposés, sur les conditions auxquelles le public est admis à visiter le musée. Le conseil d'administration se réunit quand besoin est sur la convocation du Maire ou du Président de la Société. « Après avoir constaté, de nouveau, que des cours du

⁵⁶⁶ Archives Nationales, F²¹ 4510 (1881 – 1890), dossier « Saint-Lô ».

⁵⁶⁷ Archives Nationales, F²¹ 4510 (1881 – 1890), dossier « Saint-Lô ». Enquête de 1887.

⁵⁶⁸ Archives Nationales, F²¹ 4510 (1881 – 1890), dossier « Saint-Lô ». Rapport du 30 mars 1890.

soir⁵⁶⁹ ont lieu dans les bâtiments du Musée, et que des quantités d'alcools sont accumulées au rez-de-chaussée, nous devons ajouter que les salles d'exposition sont maintenues dans un état de malpropreté et de désordre inconcevable. De plus dans la salle de peinture, les gouttières provenant de la toiture coulent le long des parois. Il résulte d'un long entretien avec le Maire, que ce magistrat, tout en reconnaissant ce qu'il y a de déplorable et d'anormal dans la situation présente, s'en tient au système de temporisation. Il pense que l'état de choses ne saurait se prolonger, étant donné le grand âge des deux membres manifestement opposés à la rupture de la convention de 1834⁵⁷⁰ ?... [...] ». Nous constatons ici qu'il existe un désaccord entre les conservateurs nommés par la Société et l'administration municipale. Celle-ci ne renouvelle pas le bail du négociant en alcools. Le local est transformé en magasin du matériel des sapeurs-pompier⁵⁷¹. L'inspection de 1908 est nettement plus favorable. « Grâce à un don de 10.000 F. le Musée est complètement agrandi et remanié. Les collections sont disposées dans plusieurs salles très convenablement aménagées. » L'inspecteur émet cependant des réserves : « Seules les précautions contre l'effraction des portes me semblent insuffisantes. [...] Quant aux craintes d'incendie, à part la contiguïté de la cheminée d'appel de l'Ecole Primaire, il ne m'apparaît pas que les autres cheminées dont les tuyaux émergent à l'extérieur constituent un voisinage dangereux⁵⁷² ». La dernière tournée d'inspection à passer par le musée de Saint-Lô, avant la Première Guerre Mondiale, date du 3 mars 1911. On y apprend que la municipalité et la Société donnent chacune 100 F. pour l'entretien du musée. Le personnel se compose de deux conservateurs, Delisle et Jacqueline, et d'un gardien Une lettre du 31 juillet 1914 envoyée par le Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-arts au Préfet de la Manche appuie le rapport que vient de lui adresser sur la situation du musée de Saint-Lô « l'Inspecteur des musées de la 2^{ème} circonscription » qui « signale que cet établissement n'est pas surveillé et qu'un vol pourrait y être très facilement commis. J'ai donc l'honneur de vous prier d'inviter M. le Maire de Saint-Lô à prendre, sans retard, les mesures nécessaires pour que la surveillance du musée soit désormais assurée jour et nuit par un gardien. Vous voudrez bien me tenir au courant du résultat de votre intervention⁵⁷³ ». La situation du musée à la veille de la guerre nous est connue grâce à un texte de Jean Follain⁵⁷⁴ : « Au musée, j'ai passé

⁵⁶⁹ Il s'agit d'un cours municipal de dessin.

⁵⁷⁰ Archives Nationales, F²¹ 4513 (1891 – 1900), dossier « Saint-Lô ». Rapport de 1895.

⁵⁷¹ Archives Nationales, F²¹ 4513 (1891 – 1900), dossier « Saint-Lô ».

⁵⁷² Archives Nationales, F²¹ 4517 (1901 – 1910), dossier « Saint-Lô ». Rapport de 1908.

⁵⁷³ Archives Nationales, F²¹ 4521 (1911 – 1920), dossier « Saint-Lô ».

⁵⁷⁴ Avocat et écrivain né à Canisy en 1903, décédé en 1971.

de longues après-midi. En bas, dans le vestibule, s'érigait le buste d'un ancien bourgeois au large visage, au cou entouré d'une fraise à godrons. [...] Une vitrine renfermait un document portant une signature de Napoléon sur sa fin. Une salle spéciale contenait des collections d'histoire naturelle. C'était surtout celle-là que mon père, me conduisant pour la première fois au musée, avait voulu me faire visiter. [...] Dans les salles à verrières dépolies, à silence mat, le temps certes agissait et les collections de coléoptères tombaient en poussière⁵⁷⁵ ». Pendant la guerre, deux inspections ont lieu. La première date du 1^{er} juin 1916. Elle parle de l'existence d'un « catalogue imprimé datant de 1905 » et qu'une « édition nouvelle du catalogue est projetée. Les additions à ajouter au catalogue actuel sont peu importantes. Il existe quelques photographies faites par un photographe local. La Société qui s'occupe du Musée donnerait l'autorisation de photographier. » Nous devons préciser que Gaëtan Guillot a publié dans les tomes XXII, XXIII et XXIV des *Mémoires* de la Société un « Catalogue du Musée de Saint-Lô » en trois parties⁵⁷⁶ et complété, pour la deuxième partie, par G. du Boscq de Beaumont. L'inspecteur décrit les lieux : « l'immeuble dans lequel se trouve le Musée appartient à la ville. La couverture est mal faite et laisse passer l'eau par endroits ; mais les œuvres n'en ont pas souffert jusqu'à présent. Le danger d'incendie ne pourrait provenir que de la proximité d'une école communale, il est presque négligeable⁵⁷⁷ ». Le 31 août 1917, le rapport de l'inspecteur est très favorable : « Ce musée a été remis en état et il est dirigé avec beaucoup de zèle⁵⁷⁸ ».

La formation d'un musée accompagne parfois celle de la société. En 1878, la ville de Valognes « [aspire] aussi à la création d'un musée où elle [pourrait] recueillir les antiques et

⁵⁷⁵ Jean FOLLAIN, *Chef-lieu*, Paris, Gallimard, 1950, cité par Claire Vaudevire in : Claire VAUDEVIRE, « Le musée des Beaux-arts de Saint-Lô. », *Art de Basse-Normandie n°124 : histoire des collections du musée des Beaux-arts de Saint-Lô*. Caen, Art de Basse-Normandie, 4^{ème} trimestre 2001, p. 19.

⁵⁷⁶ Gaëtan GUILLOT, « Catalogue du Musée de Saint-Lô. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-deuxième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1904, pp. 5 sq. ; G. du BOSQ de BEAUMONT & Gaëtan GUILLOT, « Catalogue du Musée de Saint-Lô (suite). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-troisième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1905, pp. 5 sq. ; Gaëtan GUILLOT, « Catalogue du musée de Saint-Lô (suite) », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-quatrième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1906, pp. 5 sq.

⁵⁷⁷ Archives Nationales, F²¹ 4521 (1911 – 1920), dossier « Saint-Lô ». Rapport du 1^{er} juin 1916.

⁵⁷⁸ Archives Nationales, F²¹ 4521 (1911 – 1920), dossier « Saint-Lô ». Rapport du 31 août 1917.

les objets d'art qu'elle voit avec peine disparaître de chez elle, pour aller enrichir des collections particulières et des musées étrangers⁵⁷⁹ ». Le musée est mis en marche très tôt car, dès la deuxième séance de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, le 13 janvier 1879, le procès-verbal mentionne un don d'une collection de seize coins celtiques provenant d'une découverte réalisée auprès de Portbail. Par la suite, chaque séance verra la présentation par le président d'un don adressé par un titulaire, un correspondant, ou plus simplement un habitant de l'arrondissement. Dans la séance du 10 juillet 1879, le conservateur-archiviste Charles Folliot de Fierville voit ses collègues lui exprimer « leur satisfaction [...] de la bonne installation du nouveau Musée⁵⁸⁰ ». En novembre, la municipalité fait déposer « divers objets d'art et différents échantillons de fossiles et de minéraux⁵⁸¹ ». Un premier rapport est établi le 13 août 1885. Il contient quelques renseignements sur l'organisation du musée. « Le secrétaire de la Société, logé dans le même local, a accepté la surveillance. » Le musée « est installé dans un hôtel particulier entre cour et jardins. » Il est « placé dans des bâtiments comprenant d'autres collections qui appartiennent exclusivement à la Société. » « Le musée se compose de tableaux, de statues, de vases antiques, d'un médaillier, d'une bibliothèque, de collections d'histoire naturelle. [...] Les collections sont installées dans des vitrines classées et étiquetées⁵⁸². » Au sein d'une correspondance échangée en février 1896, on découvre une note manuscrite rédigée dans les termes suivants : « Musée de la ville de Valognes et de la Société Archéologique de l'arrondissement. Archéologie, géologie, une dizaine de tableaux. Disposé dans le même local que la bibliothèque. Ce local est un parallélogramme assez vaste, anciennement une salle de spectacle, bien bâti (sans style), isolé (attenant à un ancien cloître du XVII^{ème} siècle, servant de Halle aux blés. Rez-de-chaussée vide collections au-dessus. L'aménagement pourrait, je pense, être amélioré. Bibliothèque considérable⁵⁸³ ». Revenons à

⁵⁷⁹ « Préface. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome premier (1878 – 1879)*. Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1880, p. 5.

⁵⁸⁰ Victor Amédée GOUYE, « Extrait du registre des séances de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'Arrondissement de Valognes. Année 1879. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome premier (1878 – 1879)*. Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1880, p. 29.

⁵⁸¹ *Ibidem*, p. 31.

⁵⁸² Archives Nationales, F²¹ 4511 (1881 – 1890), dossier « Valognes ».

⁵⁸³ Archives Nationales, F²¹ 4514 (1891 – 1900), dossier « Valognes ». Les mots soulignés le sont dans le texte d'origine.

présent à la correspondance entre Félix Buhot et le trésorier de la Société B. Hamel. Le 16 février 1896, ce dernier écrit la missive suivante : « Je ne sais véritablement quelles expressions employer pour vous exprimer toute ma reconnaissance de ce que vous avez fait pour enrichir notre musée. Excusez-moi de mon retard à vous répondre, mais j'ai voulu avant communiquer votre aimable lettre à notre Président M. Leclerc et à ces Messieurs composant le bureau qui tous m'ont chargé de vous exprimer leur vive reconnaissance. Je vous assure que je vais prendre tous les soins nécessaires pour que le colis nous arrive en bon état. Maintenant un mot sur notre musée. Il est vrai mon cher monsieur Buhot, qu'il est logé à l'entrée de la Bibliothèque (établissement municipal) mais dans une partie distincte de la bibliothèque. Notre musée archéologique a pris déjà une grande extension et notre intention est bien de le fermer par une cloison le séparant de la bibliothèque ce qui nous permettra l'exposition des tableaux que nous pourrions obtenir. Nous sommes animés de bonnes intentions, nous faisons même de lourds sacrifices, nous venons même d'acheter le musée d'un Monsieur Courtois de Saint-Vaast pour augmenter le nôtre. Vous me parlez de M. le docteur Fabre et de M. l'abbé Adam ce sont nos deux plus habiles chercheurs et nos plus assidus si vous écrivez à M. Adam demandez-lui donc une de ses brochures sur le vieux Valognes. Toutes les mesures seront prises demain pour prévenir Monsieur le Maire dans le cas où M. l'Inspecteur des Musées nous offrirait quelque chose pour nous récompenser du mal que nous nous donnons pour créer quelque chose de durable à Valognes ». Félix Buhot lui répond dès le lendemain : « En votre qualité d'artiste et de vieux valognais, n'auriez-vous pas quelques rapports avec Monsieur le Directeur des beaux-arts et ne pourriez-vous pas en notre nom, intercéder auprès de lui pour nous faire obtenir quelques tableaux et gravures. Voici ce dont il s'agit. Vous savez que depuis plusieurs années nous avons fondé à Valognes une Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique. Cette société a été autorisée par Monsieur le Ministre. Elle peut recevoir dons et legs de toute nature. Notre musée archéologique a pris une extension considérable et enviée de tous les amateurs. Nous voudrions maintenant l'étendre aux tableaux, gravures et sculptures. Nous en avons quelques-uns mais il nous reste encore pas mal de places vides. Je fais toucher Monsieur Buhot que Monsieur le Directeur des beaux-arts notamment Monsieur Roger Mars inspecteur principal des musées seraient disposés à favoriser la création de ces musées de province. Ne pourriez-vous pas Cher Monsieur intercéder pour nous auprès de ces messieurs et nous faire obtenir quelques tableaux, gravures ou sculptures. Vous savez mieux que moi l'attrait que ces sortes de musée donnent au public et pour nous ce serait un véritable encouragement dont nous serions infiniment reconnaissants. Excusez-moi Cher Monsieur de m'adresser à vous. Mais

vosre qualité de vieux Valognais et sachant l'intérêt que vous portez à votre ville natale j'ai pensé que vous ne refuseriez pas ce service dont je vous serai toujours personnellement reconnaissant⁵⁸⁴ ». Depuis les débuts conjoints de la société et de son musée, il semblerait que les dons se sont raréfiés. Dans le volume publié en 1899, on relève deux extraits de procès-verbaux datés des 1^{er} décembre 1887 et 20 août 1893 faisant état de cessions de sarcophages l'un en plomb, l'autre, dont la constitution n'est pas précisée, provenant de la commune de Saint-Florel⁵⁸⁵. Dans le volume suivant, les dons se limitent à un « groupe en biscuit », une médaille en cuivre et une lamelle de mica⁵⁸⁶. L'année 1903 voit le musée s'enrichir d'un papier monnaie argentin de « diez centavos », d'une pièce d'argent de 2 francs italienne (1807) et de deux boulets, l'un en fonte et l'autre en pierre⁵⁸⁷. Il existe un rapport daté du 7 mars 1910. Il est très extrêmement défavorable : « installation médiocre sous tous les rapports. Les quelques tableaux de la ville et de l'Etat se trouvent dans la bibliothèque où sont également installées, sans beaucoup d'ordre, les collections de la Société archéologique de Valognes. Le dernier envoi de l'Etat, un tableau de M. Enault, sera placé dans l'escalier et c'est encore l'endroit le plus convenable et surtout le mieux éclairé du musée. Il y a heureusement chez le conservateur, M. Le Cannelier, amateur distingué, excellent ami des arts, le désir et aussi l'espoir d'installer un jour les collections de la ville dans un local spécial⁵⁸⁸ ».

Pour éclairer l'histoire du musée de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, on ne dispose guère que des comptes-rendus de ses séances. Il n'a visiblement pas été visité par un inspecteur des Beaux-arts. Le musée est situé au siège de la société, ainsi que nous en informe l'« Avis » imprimé au début du *Bulletin* publié en 1893 : « un Musée industriel, d'objets d'art, d'histoire naturelle et d'antiquités ainsi qu'une Bibliothèque sont établis dans le

⁵⁸⁴ Archives Nationales, F²¹ 4514 (1891 – 1900), dossier « Valognes ».

⁵⁸⁵ *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome cinquième (1886 – 1899)*. Valognes, Typographie Adelus & Buchel, 1899, pp. 185 et 186. Saint-Florel est une commune du canton de Valognes.

⁵⁸⁶ « Dons faits à la Société. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome sixième (1900 – 1903)*. Valognes, Imprimerie et Typographie Adelus & Buchel, 1903, p. 125.

⁵⁸⁷ « Dons faits à la Société. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome septième (1903 – 1904)*. Valognes, Imprimerie et Typographie Adelus & Buchel, 1904, p. 121.

⁵⁸⁸ Archives Nationales, F²¹ 4517 (1901 – 1910), dossier « Valognes ». Rapport du 7 mars 1910.

local de la Société, rue Tour-Carrée, 22⁵⁸⁹ ». On ne lit à son propos que quelques notes dispersées ici ou là, des mentions dans les budgets pour son entretien. C'est à la lecture du compte-rendu de la séance du 6 décembre 1889 que l'on commence à en apprendre un peu plus. Le secrétaire Louis Barbe fait allusion à l'installation de vitrines et écrit « il faut les garnir, maintenant ; quelques donateurs nous ont déjà apporté leurs offres ; plusieurs sociétaires se sont inscrits pour enrichir nos collections⁵⁹⁰ ». A partir de la séance du 7 mars 1890, les dons des membres sont cités, avec plus ou moins de détails. Dans la séance du 4 avril 1890 le président Dutot se fait une joie d'annoncer aux membres que « sa démarche auprès de M. Jouan, conservateur du Musée d'histoire naturelle, tendant à obtenir plusieurs objets existant en double à ce Musée pour le Musée de la Société⁵⁹¹ ». Il faut cependant avouer que les dons faits au musée de la Société Artistique et Industrielle n'ont le plus souvent que peu de choses à voir avec le titre de ladite société. Peu d'objets « artistiques » ou « industriels » lui sont offerts. En effet, on relève pour l'année 1890 : « plusieurs minéraux », une collection de bois, un serpent « rapporté d'un voyage aux colonies », un madrépore⁵⁹². Tous objets qui auraient plutôt leur place dans un cabinet de curiosités. Louis Barbe déplore la pauvreté relative du musée : « ces promenades seraient, sans aucun doute, une occasion d'augmenter les collections de notre musée, déjà fort curieux, mais qui n'a pas atteint le degré de développement que nous ambitionnions. Par exemple, nous voudrions voir dans nos vitrines des spécimens d'outils, d'objets usuels accompagnés de pièces pareilles indiquant toutes les phases de la fabrication⁵⁹³. [...] » Dans le même *Bulletin* paraît la première liste de « Dons faits au Musée ».

Les sociétés savantes du département de la Manche fonctionnent en dépendant très largement des ressources pour le moins irrégulières dont elles peuvent espérer disposer. En

⁵⁸⁹ « Avis. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°15-16 – années 1891-92.* Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893, p. II.

⁵⁹⁰ Louis BARBE, « Année 1889 : extrait des procès-verbaux. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°s 13-14 – années 1889-90.* Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1891, p. 41.

⁵⁹¹ Louis BARBE, « Année 1890 : extrait des procès-verbaux. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°s 13-14 – années 1889-90.* Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1891, p. 73.

⁵⁹² Il s'agit probablement d'un fragment de corail fossilisé.

⁵⁹³ Louis BARBE, « Rapport sur la gestion et la situation morale de la Société. Budget de l'exercice 1892. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°15-16 – années 1891-92.* Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893, p. 63.

dépit de cela, nombre d'entre elles sont parvenues à établir une activité sur une longue durée et à obtenir la mise en place d'équipements culturels.

**Deuxième partie : identification des membres des sociétés
savantes de la Manche**

Devant tout groupement humain, une question évidente se pose, aussi bien au chercheur en histoire qu'au sociologue : qui sont ces individus ? D'autres questionnements ne tardent pas à se surajouter. Quel est leur nombre ? Quelle proportion de la population représentent-ils ? Quel est leur métier ? Quelle est leur origine sociale ? Où et comment vivent-ils ? Au-delà des individus, la société savante permet la constitution d'un groupe. Cela conduit également à s'interroger sur les capacités de ce groupe à intégrer de nouveaux éléments ; par extension on peut aussi se demander si les éléments intégrés apporteront une sorte de diversité ou s'il ne s'agit que de recruter dans un milieu limité. Nous avons, pour tenter de répondre à ces questions, une source principale qui s'impose d'emblée. Il s'agit des listes nominatives. Elles sont, pour la plupart, publiées par les sociétés au moment de l'impression de leurs volumes et fournissent une sorte de photographie du groupe à un moment donné. La Société Académique de Cherbourg, née en 1755, n'a pas publié avant 1833 et on pourrait croire qu'il est impossible de chiffrer ses effectifs avant cette dernière date mais cette société s'est attachée à rendre un hommage à ses membres anciens en publiant leurs noms dans ses premiers tomes⁵⁹⁴. L'*Annuaire de la Manche* a également participé à la publication de ces listes dans les années 1840. Ces listes sont malheureusement partielles. Elles comprennent toujours le nom de famille du membre. Les autres renseignements sont inégalement rapportés : prénoms, professions, dates de naissance et de décès, ville de résidence (et éventuellement le pays), date d'incorporation dans la société, statut, mandats politiques, appartenance à d'autres sociétés savantes, réception de décorations comme la légion d'honneur ou de titres comme « officier d'académie », etc. L'ensemble de ces renseignements permet une tentative d'estimation du nombre d'individus concernés par le phénomène d'appartenance à une ou plusieurs sociétés savantes. Les listes permettent également d'envisager la répartition géographique des membres d'un plan local, ceux présents dans la Manche, à un plan plus large, Normandie, France et étranger. Enfin, quoiqu'avec prudence, elles permettent d'observer quelles activités professionnelles sont celles des membres, ce qui est le plus souvent un indice du milieu social dans lequel évoluent les membres.

⁵⁹⁴ Nicolas-Jacques NOËL-AGNÈS, « Rapport à la Société Académique sur les anciens membres de cette Société. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome I, 1833*. Cherbourg, Boulanger imprimeur-libraire, 1833 & Nicolas-Jacques NOËL-AGNÈS, « Suite des notices sur les anciens membres de la Société Académique de Cherbourg. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome II, 1835*. Cherbourg, Typographie de Boulanger, Beaufort et C^{ie}, 1835.

I. Répartition géographique des membres des sociétés manchoises

A. Un essai d'évaluation de l'effectif des membres manchois

Combien d'individus habitant le département ont été concernés par le phénomène d'appartenance à une ou plusieurs sociétés savantes de la Manche ? Pendant longtemps, une seule société a existé tant bien que mal, ce qui ne plaide pas en faveur d'un effectif pléthorique. L'apparition progressive de nouvelles sociétés a, bien entendu, fait progresser le nombre total de membres, car il est évident qu'un plus grand nombre de sociétés accroît le nombre potentiel de membres pouvant être recrutés sur un territoire donné. De plus les nouvelles sociétés se sont parfois adressées à un public différent de celui de leurs aînées. Pour ainsi dire, le recrutement des sociétés est-il aussi élitiste que tout un chacun pourrait le penser ? Autre souci : il n'est pas rare qu'un même individu fasse partie, en tant que titulaire ou correspondant, de plusieurs sociétés savantes du département, voire d'autres départements français et de sociétés étrangères européennes ou plus lointaines encore. Enfin, les effectifs des sociétés connaissent des mouvements permanents dus aux décès, départs, démissions, *etc.* Estimer les effectifs reste soumis à un manque criant de sources. Jusqu'en 1833, la seule société existante étant la Société Académique de Cherbourg, l'estimation est simple. Par la suite viennent s'y greffer les membres des sociétés avranchinaises et saint-loises. Le problème qui se pose est que les sociétés ne publient leurs listes ni chaque année ni la même année, ce qui nous pousse à ne livrer qu'une estimation approximative mais que nous croyons, néanmoins, proche de la réalité. De plus, certaines, comme la Société Académique du Cotentin après 1895, publient des listes de membres puis cessent. D'autres, comme la Société d'Etudes Historiques et Economiques « Le Pays de Granville » fondée en 1905, ne publient aucune liste avant 1914 et, en effet, la seule dont nous disposons date de 1928⁵⁹⁵. Les listes de membres de la Société d'Archéologie d'Avranches sont disponibles, pour la plupart, dans ses publications. La liste de 1836, pour cette société et celle de Saint-Lô, provient de l'*Annuaire*

⁵⁹⁵ *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1 (2^{ème} série).* Rennes, Imprimerie du Nouvelliste, janvier 1928.

du département de la Manche⁵⁹⁶. De 1859 à 1888 et de 1892 à 1902, elles ont été publiées dans les volumes de *Mémoires* de la Société⁵⁹⁷. Pour 1891 et de 1905 à 1921 il a été nécessaire de consulter les volumes successifs de la *Revue de l'Avranchin*⁵⁹⁸. Précisons que nous nous sommes arrêtés aux effectifs des membres titulaires dont la publication est régulière tout au long de la période étudiée alors que ceux des correspondants sont bien plus lacunaires.

Le nombre des membres titulaires des sociétés existantes tend à stagner jusqu'à la décennie 1870⁵⁹⁹. Un pic est atteint 1885 et 1890 : la société artistique et industrielle de Cherbourg compte 351 membres en 1886, la société d'Avranches 432 deux ans plus tard. Par la suite, ces deux sociétés connaissent un lent déclin de leur effectif. La veille de la Première guerre mondiale voit les sociétés saint-loise et granvillaise atteindre un maximum respectivement en 1913, avec 114 membres, et 1914, avec 263 membres. L'effectif des membres croît au fur et à mesure des nouvelles fondations. C'est *a priori* ce à quoi l'on s'attend : des sociétés sont fondées et recrutent de nouveaux membres. Cette constatation reste vraie jusqu'au dernier quart du XIX^{ème} siècle. Celui-ci est marqué comme nous le faisons remarquer par le déclin des effectifs de deux sociétés. Ce déclin peine à être compensé par le développement des sociétés de Saint-Lô et de Granville. Quant à savoir si la Société Scientifique Flammarion de Cherbourg et les Jeux Floraux de Cherbourg ont pu compenser ces pertes nous ne pouvons malheureusement pas le déterminer faute de données disponibles. En résumé, les effectifs des membres titulaires ne dépassent pas 50 personnes avant 1860. Un pic peut être observé aux alentours de 1890, avec un effectif que l'on peut estimer à environ 800 à 900 membres titulaires présents dans le département de la Manche.

Nous devons également prendre en compte le phénomène de pluri-appartenance à des sociétés savantes. Appartenir à plusieurs sociétés savantes ne fait pas figure d'exception. La norme serait plutôt de faire partie, tel Jérôme Paturot⁶⁰⁰, d'autant de sociétés savantes que

⁵⁹⁶ *Annuaire du département de la Manche, huitième année 1836*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1836.

⁵⁹⁷ Tomes II à XV. Le tome I des *Mémoires* ne comprend pas de liste de membres.

⁵⁹⁸ Tome V de la *Revue* en 1890 – 1891. Tomes XII à XIX ensuite.

⁵⁹⁹ Voir en annexe le graphique : « Estimation des effectifs des sociétés savantes de la Manche (1833 – 1921) (graphique n°35).

⁶⁰⁰ Louis REYBAUD, *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*. Paris, Paulin Editeur, 1846. Le héros et narrateur de ce roman volontiers parodique est un fabricant de bonnets dont le succès le pousse à rechercher tous les ornements de la promotion sociale. Dans un chapitre consacré aux « sociétés philanthropiques et savantes » le personnage principal décrit ainsi l'engrenage qui le conduit à intégrer un

possible. Il s'agit de comparer entre elles les listes de membres des diverses sociétés du département. Pour celles qui siègent dans une même ville il apparaît très vite qu'elles ont en commun à la fois des titulaires et des correspondants, et encore n'avons-nous pas pris en compte le fait que nombreux sont ceux qui en plus d'appartenir, par exemple, à la Société Académique ou à la Société des Sciences de Cherbourg sont également membres de sociétés dites « professionnelles » comme la Société d'Horticulture et la Société d'Agriculture de cette même ville. Il suffit, à ce propos, d'évoquer des personnalités locales telles que le comte Napoléon Daru⁶⁰¹ qui fut membre correspondant de la Société Académique de Cherbourg en 1862, membre résidant de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Cherbourg en 1870, membre titulaire des Sociétés d'Horticulture de Cherbourg et de Valognes, et, enfin, membre fondateur puis correspondant de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes dès 1878. Sa position d'homme politique venait à l'appui de son appartenance à un grand nombre d'associations. En règle générale, on peut affirmer que les sociétés savantes, comme d'autres types de groupements, recherchent volontiers l'adhésion des représentants politiques du département qu'ils soient sénateurs, députés, conseillers généraux ou d'arrondissement, maires, etc. Rappelons que bon nombre de sociétés font des élus locaux des membres de droit, le plus souvent honoraires, et parfois se placent sous leur patronage en les nommant « président d'honneur » ou « président honoraire ». Il n'est pas rare que les membres du bureau d'une société soient nommés correspondants par les sociétés avec lesquelles ils sont censés correspondre. Parmi les membres dits « sans profession » beaucoup sont présentés comme président, directeur, secrétaire ou trésorier d'une société correspondante. Pour les autres, et comme nous venons de le voir, on retrouve les titulaires de l'une parmi les correspondants d'une autre, et inversement. Quoi qu'il en soit ce phénomène

nombre considérable de sociétés : « Dieu sait à combien d'institutions je me laissai alors affilier, et quelle situation encyclopédique je me fis en fort peu de temps ! Ainsi, je devins membre des sociétés philotechnique, entomologique, asiatique, phrénologique, géologique, philanthropique, de linguistique et de géographie, des sociétés des antiquaires, de tous les encouragements, de toutes les émulations, propagations et perfectionnements possibles, des beaux-arts, des naufrages, d'horticulture, de l'histoire de France, de l'éducation progressive, des progrès agricoles, de la morale chrétienne ; je devins membre de toutes les académies, de tous les athénées, de tous les instituts, si l'on excepte celui de France. » (Tome II, pp. 55 et 56).

⁶⁰¹ Né le 11 juin 1807 et mort le 20 février 1890, il occupa de nombreuses charges politiques nationales et départementales : ministre des Affaires étrangères, député, sénateur, président du Conseil général. Il fut également membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1860). *Dictionnaire biographique illustré, Calvados et Manche*. Paris, Librairie E. Flammarion & R. Wagner – éditeur, coll. « Dictionnaires biographiques illustrés départementaux », 1909, (2^e éd.), pp. 232 à 235.

tend à tempérer les estimations des effectifs globaux d'une sociabilité savante dans le département de la Manche.

Nous découvrons de plus des différences entre les effectifs statutaires et les effectifs réels. Comme nous l'avons vu précédemment, seules les deux plus anciennes sociétés cherbourgeoises ont fixé par leurs statuts un nombre limité de titulaires. Il est permis d'imaginer que la Société Académique de Cherbourg, née au temps de l'Ancien Régime et avec pour référence l'Académie Française, ait voulu copier le fonctionnement de l'institution fondée par Richelieu. La Société des Sciences, à son tour, et de par sa filiation avec la Société Académique, aurait alors reproduit un fonctionnement similaire. L'examen des listes de membres de la Société Académique laisse apparaître quelques différences entre le nombre de membres titulaires prévu par ses statuts et le nombre de sièges effectivement pourvus⁶⁰². La Société Académique parvient le plus souvent à combler les manques causés par des départs ou des décès. La différence entre le nombre réglementaire et le nombre réel des titulaires n'excède que rarement le chiffre de deux membres. On peut supposer en revanche des difficultés au point de vue du recrutement lorsque l'on constate qu'à aucun moment le nombre réel n'excède le nombre réglementaire, tout en s'en rapprochant quelquefois. Cette impression est en partie compensée par l'existence de deux classes de membres répondant aux critères de sélection imposés par la société. D'une part, les membres honoraires sont ceux des titulaires qui ne peuvent ou ne souhaitent plus répondre à toutes les exigences de leur fonction. Ils sont donc d'ex-membres titulaires. D'autre part, les membres libres sont, pour ainsi dire, des membres titulaires « en devenir ». Ils permettent à la société de ne pas dépasser le nombre statutaire de ses titulaires. On note également de fortes baisses de la proportion de sièges occupés en 1871, 68 %, 1875, 72 %, et 1879, 52 %. Pour la première date, on peut supposer qu'il s'agit en somme des effets secondaires de la guerre franco-prussienne, Cherbourg étant une ville en partie tournée vers la chose militaire par la présence en ses murs d'un arsenal. En 1875 et 1879 on note l'augmentation d'une part du nombre de membres honoraires qui passe de trois à cinq, et d'autre part l'apparition de trois membres libres et la perte d'un seul membre honoraire. Il est intéressant de constater que le nombre des titulaires ne décolle vraiment qu'à partir du moment où il n'est plus limité : 29 en 1891 puis 40 en 1895 et 1898. De son côté, la Société des Sciences a modifié par deux fois le nombre réglementaire de ses titulaires. A sa naissance ce nombre avait été fixé à 24. En 1860, comme nous l'avons précisé

⁶⁰² Voir en annexe le tableau : « Effectifs réglementaires et réels de la Société Académique de Cherbourg (1833 – 1891) (Tableau n°6).

auparavant, cet effectif est porté à 40 membres⁶⁰³, puis, avec les nouveaux statuts adoptés en 1865 à 48 membres⁶⁰⁴. A chaque fois, cet effectif est réparti, en théorie à égalité, entre quatre sections comportant chacune 6, 10 puis 12 représentants⁶⁰⁵. En comparant les effectifs réels et réglementaires de la Société des Sciences, on s'aperçoit que celle-ci parvient à recruter sans trop de difficultés et ne connaît de chute du pourcentage de sièges occupés que lorsqu'elle augmente le nombre de ses titulaires dans ses statuts, notamment en 1860. Cependant, comme son aînée cherbourgeoise, la Société des Sciences est tributaire des allées et venues de ses membres faisant partie d'une administration, en particulier les militaires et les employés du ministère de la Marine, quel que soit leur fonction bien qu'il s'agisse le plus souvent d'ingénieurs de la marine. La particularité de la Société des Sciences tient en ce qu'elle a choisi de diviser ses activités en quatre sections et d'y répartir ses adhérents. On remarque assez aisément que certaines sections ont plus de succès que d'autres. Ainsi, pendant de longues périodes, la 1^{ère} section, dite des « Sciences médicales », ne se trouve occupée que par un à trois membres entre 1852 et 1860, mais parvient au maximum de ses effectifs au tout début du XX^{ème} siècle. Les autres sections connaissent moins de variations du nombre de leurs membres tout en restant tributaires des départs de certains d'entre eux. Par exemple la 3^{ème} section, lorsqu'elle traite de géographie, compte nombre de militaires dont la mobilité ne favorise pas la pérennité d'un effectif. Sur un plan plus général, la Société affiche un effectif maximal dans les premières années du XX^{ème} siècle. Les listes publiées en 1906 et 1907 donnent un pourcentage de sièges occupés de l'ordre de 100 %. Ce pourcentage atteint même 108,33 % en 1910, la Société des Sciences comptant alors 52 membres titulaires pour 48 places réglementaires. Il faut toutefois préciser qu'une partie d'entre eux ne réside pas dans la Manche : on en compte deux à Paris, un à Angers et le dernier à Montpellier. Ce n'est pas une situation exceptionnelle pour cette société qui conservait son titre de membre titulaire à l'un de ses fondateurs, Emmanuel Liais, même lorsque celui-ci séjournait au Brésil en tant que directeur de l'observatoire de Rio de Janeiro.

Il est probable que la plus ancienne société du département ait voulu marquer son ancienneté en copiant l'une des dispositions de l'Académie Française en fixant une limite à

⁶⁰³ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889.*

⁶⁰⁴ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Article 3.

⁶⁰⁵ Voir en annexe les tableaux : « Effectifs réglementaires et réels de la Société des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg (1852 – 1923) » (Tableau n°7) et « Effectifs de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques, section par section (1852 – 1923) » (Tableau n°8).

son effectif. La Société des Sciences, fondée par des membres de la Société Académique, a gardé cette disposition. Il est également probable que les membres de ces sociétés aient choisi ce mode de fonctionnement et de recrutement afin de mettre en valeur une élite à la fois intellectuelle et sociale.

B. Des sociétés manchoises partagées entre un recrutement local et une ouverture vers l'extérieur

Il ne paraît pas douteux que la majeure partie des membres d'une société sont recrutés dans la ville où elle a son siège ou, à défaut, à proximité, en particulier lorsqu'il s'agit des membres titulaires. Encore que ce point soit soumis au mode de recrutement défini par les statuts. Concernant les correspondants, leurs lieux de résidence retranscrits dans les listes nominatives peuvent se révéler très éloignés de la société à laquelle ces membres appartiennent. Il arrive en effet que certaines enrôlent des individus en Asie, en Amérique du Nord ou du Sud, en Afrique ou en Océanie. Dès la rédaction de leurs statuts, les sociétés procèdent à des choix qui influencent directement le recrutement des membres appelés « titulaires » ou « résidents ». La zone géographique concernée se trouve par conséquent plus ou moins étendue. A côté de cela, la réputation d'une société a pour conséquence de se voir proposer des candidatures auxquelles elle ne donne pas toujours une suite positive. Il existe aussi des variations suivant les sociétés. On rencontre aussi bien des titulaires à l'étranger comme Emmanuel Liais en poste au Brésil et titulaire de la société des sciences de Cherbourg, que des correspondants dans l'arrondissement où siège la société.

1. Les membres titulaires

Les membres titulaires des sociétés savantes de la Manche sont majoritairement domiciliés dans ce département. Ainsi, les sociétés cherbourgeoises ne recrutent-elles que dans leur ville d'origine ou aux alentours immédiats. En ce qui concerne, par exemple, les membres titulaires de la Société Académique de Cherbourg, tous résident, entre 1829 et 1895, à Cherbourg ou dans l'arrondissement : Martinvast, Nacqueville et Tourlaville. Par la suite, à partir de 1898, on trouve un membre à Rouen, et au début du XX^{ème} siècle un membre habite Coutances.

La majorité sinon la totalité des membres de la Société des Sciences vit dans le département de la Manche, principalement à Cherbourg. Quelques autres communes sont représentées. Au voisinage immédiat de Cherbourg on trouve Equeurdreville, Querqueville, Martinvast, Couville, Teurthéville-Hague. Les autres communes sont : Les Perques, Valognes, Bricquebec, Flamanville, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Beauficel, Saint-Côme-du-Mont, Coutances, Sainte-Marie-du-Mont et Saint-Lô. Quelques villes françaises sont également mentionnées comme lieu de résidence de certains membres titulaires : Paris, Lisieux, Colomby, Cannes, Toulon, Grenoble, Angers, Belfort, Montpellier, Rochefort, Niort et Libourne. On trouve un membre en Algérie à El-Aricha. Trois autres vivent, pour une période plus ou moins longue, à l'étranger : Rio de Janeiro, Saint-Pétersbourg et Chefoo⁶⁰⁶ en Chine. Parmi ces trois dernières, Saint-Pétersbourg héberge une vingtaine de membres correspondants. En ce qui concerne la cité brésilienne, sa présence est due au poste de directeur de l'observatoire national qu'occupe Emmanuel Liais. Son statut de fondateur de la société lui a sans doute permis de conserver son titre de membre titulaire de la société des sciences alors que, dans le même temps, il était passé de titulaire à correspondant de la Société Académique de Cherbourg. Les deux autres membres géographiquement éloignés sont respectivement un professeur de littérature française, Jean Fleury, et un inspecteur des douanes, Albert Fauvel. Le second a laissé quelques articles retraçant ses « Promenades d'un naturaliste dans l'Archipel des Chusan⁶⁰⁷ et sur les côtes du Chekiang⁶⁰⁸ (Chine) » dans les tomes XXII et XXIII des *Mémoires*. Le premier n'a pas contribué aux travaux de la société mais il fût un membre éminent de la société académique qui publia bon nombre de ses écrits sur la linguistique⁶⁰⁹. Il était membre de plusieurs sociétés savantes⁶¹⁰ et il occupa auprès du tsar la position de conseiller de cour.

⁶⁰⁶ Il s'agit probablement d'un des ports ouverts au commerce en Chine à la fin du XIX^{ème} siècle. L'hypothèse la plus vraisemblable nous incite à croire que ce port est celui de Zhifu situé dans la péninsule du Shandong sur les rives du Golfe de Corée. Ce port est aujourd'hui connu sous le nom de Yantai.

⁶⁰⁷ Aujourd'hui archipel des Zhousan, au large de la province de Zhejiang.

⁶⁰⁸ Aujourd'hui Zhejiang, Province du sud-est de la Chine.

⁶⁰⁹ « Un monde révélé par la grammaire : notions de linguistique comparée » (1879), « Essai sur le patois de la presqu'île de la Manche et l'archipel Anglo-Normand » (1891) et « Causerie linguistique à propos de la Hague » (1898).

⁶¹⁰ Les listes de membres de la Société Académique citent les suivantes : Société de Linguistique de Paris, Société des Traditions Populaires, *Folklore Society* de Londres, Société Florimontane de Savoie, Société Néophilologique de Saint-Pétersbourg et Société d'Archéologie de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches.

La Société d'Archéologie d'Avranches est une société qui, aux côtés des membres résidant dans le département, compte un grand nombre de titulaires originaires soit d'un autre département soit d'un pays étranger. Les membres étrangers sont en majorité britanniques et, dans une proportion relativement élevée, des habitants des îles anglo-normandes de Jersey et Guernesey. A défaut de posséder la nationalité française, leur proximité géographique est probablement un atout. Ce sont, en effet, des territoires dont la langue, la culture et l'histoire sont proches de celles du département de la Manche. D'autres membres britanniques sont issus de l'importante colonie anglo-saxonne résidant à Avranches, dont fait partie l'épouse d'Edouard Le Héricher, Kathreen Digby. Les autres pays représentés sont l'Italie, la Russie, la Suisse et l'Allemagne. Chacun d'eux ne compte qu'un ou deux membres.

Comme pour Avranches, la première liste dont nous disposons a été publiée dans l'*Annuaire de la Manche*⁶¹¹. Les suivantes l'ont été dans les *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche*. Nous avons donc pu consulter 29 listes pour une période s'étendant de 1837 à 1920. Une légère difficulté se pose concernant la Société de la cité préfectorale. Aux côtés des membres titulaires, il a existé, dans un premier temps, des membres non-résidants puis, dans un second, des membres correspondants. Leur nature étant assez proche, nous les traiterons ensemble. On note également que les membres, titulaires ou non, sont domiciliés dans un nombre assez restreint de départements : jusqu'à 9 chez les titulaires, jusqu'à 13 chez les correspondants⁶¹². Le plus grand nombre de membres titulaires, en dehors de la Manche, se trouve dans le département de la Seine. On trouve également quelques membres dans les départements limitrophes : Ille-et-Vilaine, Mayenne, Orne et Calvados. Les sociétés fondées au cours du dernier quart du XIX^{ème} siècle connaissent un mode de recrutement similaire pour leurs membres titulaires. L'essentiel d'entre eux réside dans la Manche.

2. Les membres correspondants

Les membres correspondants sont le plus généralement des membres recrutés en dehors du département d'origine d'une société savante même si, nous venons de le voir, quelques titulaires résident également au loin. La Société Académique de Cherbourg a très tôt

⁶¹¹ *Annuaire du département de la Manche, neuvième année 1837*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1837

⁶¹² Pour faciliter la compréhension nous n'utiliserons que le terme générique de « correspondants » qu'il s'agisse de membres « non-résidents » ou de membres « correspondants ».

intégré parmi ses membres des personnes dont le lieu d'habitation ne se trouvait pas sur le territoire français. Ainsi, pour les années précédant la Révolution française on peut citer le négociant hollandais Van des Amories reçu en 1780. A la suite de sa dernière renaissance, la société a reçu de nouveaux membres venus de l'étranger, dans des proportions toutefois réduites. On relève, par exemple le nom du vice-consul de France à Egine, Gautier d'Arc, reçu en 1830 et plus tard consul général à Alexandrie⁶¹³. Il faut attendre 1847 pour noter l'apparition de plusieurs « étrangers », majoritairement des habitants de la Belgique. Cela tient en partie aux relations qu'avait gardées la famille Lechanteur de Pontaumont à la suite de la carrière du père du trésorier de la Société Académique dans ce pays. A partir des années 1870 on note la place croissante des pays scandinaves en particulier la Norvège et la Suède. Au fur et à mesure des publications de listes de membres il est possible d'identifier les lieux d'habitation des correspondants de cette société. Ces listes sont consultables pour la période 1829 – 1879. Par la suite, la société ne publie que les noms de ses membres titulaires et honoraires. Nous constatons que les étrangers constituent une part de 20% de l'effectif entre 1852 et 1867, pour atteindre 40% après 1871. Les membres français quant à eux proviennent principalement des cinq départements normands jusqu'en 1856. Par la suite, les membres résidant dans le département de la Seine prennent une place accrue dans les effectifs. La proportion de membres issus d'autres départements, c'est-à-dire en dehors de la Normandie et de la Seine, connaît une diminution drastique après 1871.

Pour la Société d'Archéologie d'Avranches, il ne faut pas manquer de souligner l'activité déployée par son président Edouard Le Héricher quant à la réception de membres correspondants. Elle se remarque grâce au doublement du nombre de correspondants français entre 1864 et 1888. Le nombre de correspondants étranger est lui multiplié par 4 pour la même période (de 8 à 37 membres). Malheureusement, les listes de membres publiées postérieurement à 1888 ne comprennent pas l'identité des correspondants de la société et ne permettent pas d'établir si le nombre de ceux-ci a suivi la même pente descendante que celui des titulaires. Nous pouvons cependant établir quelques faits. Les membres français se partagent dans un premier temps entre les départements normands pour la moitié, la Seine pour un quart et l'ensemble des autres départements français pour le dernier quart. La décennie 1880 voit une modification de cette répartition : les départements normands, la Seine et le reste de la France se partagent à peu près équitablement le total des membres.

⁶¹³ « Liste des anciens membres de la Société Académique de Cherbourg », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg* : tome V, 1847. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847.

Concernant les étrangers, les britanniques sont les plus nombreux, au moins la moitié pour chaque liste. Quelques autres pays sont représentés, en Europe (Allemagne, Belgique, Danemark, Italie, Pays-Bas Russie, Suède) mais aussi en Amérique après 1884 (Etats-Unis et Brésil).

La société saint-loise a connu une répartition des effectifs assez semblable à celle d'Avranches bien que les modifications successives de ses statuts aient amené un léger désordre. La société connaît un pic de recrutement des correspondants visible dans les listes de 1857 et 1864. Il est difficile d'expliquer la chute de leur nombre dès la liste publiée en 1879. Peut-être faut-il y voir, comme pour Avranches, les effets de la disparition de membres particulièrement actifs. D'autre part, cette société qui dans ses premières années faisait une place à l'agriculture laisse peu à peu ce sujet de côté alors que parallèlement des Sociétés d'Agriculture ont été fondées dans chacun des arrondissements du département. Un transfert a pu dès lors s'opérer d'une société savante à une ou plusieurs sociétés à visée plus professionnelle. Il est possible, pour les membres français, de distinguer une première période, depuis la fondation de la société jusqu'en 1899, pendant laquelle le recrutement des membres correspondants s'effectue majoritairement dans les départements normands. Au cours des décennies 1880 et 1890, nous comptons une vingtaine de membres normands, une dizaine vivant dans le département de la Seine accompagnés d'un nombre réduit de membres issus d'autres départements. Après 1901, le nombre de ces correspondants diminue de moitié (de 35 à 40 membres à à peine une douzaine). Quelques étrangers font partie de la Société. Ils sont très peu nombreux. On en trouve un au Canada dès 1837, il s'agit de l'abbé Couillard-Desprès dont la cure se situe à Saint-Paul d'Abbotsford. Un autre est en Chine entre 1879 et 1895. Trois pays abritent les membres résidant en Europe. La Belgique en compte 3 en 1857 et 1864 puis un seul de 1879 à 1895. Le Royaume-Uni en compte 2 en 1857 et 3 en 1864. Enfin, la principauté de Monaco compte comme membre à partir de 1898. Ajoutons à ce propos que le prince de Monaco est membre honoraire de la Société en raison des liens historiques existant entre la Manche et la principauté : le prince porte des titres de noblesse qui renvoient à des communes du département, parmi lesquels celui de baron de Torigni.

Une grande variété de département français et de pays étrangers est présentée comme le lieu de résidence des membres correspondants de la Société des Sciences. La ville de Paris accueille l'immense majorité d'entre eux. Il n'est donc pas étonnant que le département de la Seine soit le plus représenté. Cette foule de correspondants est composée pour une très large part de membres de l'Institut. Il existe cependant un doute sur le domicile réel de ces membres. On ne peut s'appuyer en la matière que sur les listes de membres de la société. Les

seuls autres documents disponibles sont les registres où le secrétaire inscrit leurs noms, mais ne donnent pas de renseignements différents⁶¹⁴. Au mieux, au lieu de Paris, rencontrait-on une commune de la région parisienne assez proche de la capitale comme Neuilly ou Joinville. Les membres parisiens représentent entre la moitié et les deux tiers des correspondants. Ils seront jusqu'à 101 en 1866, le département suivant, le Calvados, n'en comptant que 10. Ce qui frappe, bien évidemment, est leur poids numérique par rapport à celui des autres départements.

Les membres étrangers sont nettement plus nombreux que les français. L'équilibre est presque réalisé en 1852 et 1854 mais, jusqu'à la Première Guerre Mondiale, le rapport entre ces deux catégories de membres est de l'ordre de deux tiers pour un tiers. De plus, et à l'inverse des autres sociétés du département de la Manche, les correspondants étrangers sont très nombreux : 401 en 1876 par exemple. La plus grande partie d'entre eux se trouve en Allemagne. Pour simplifier nos recherches nous avons choisi de considérer les divers Etats qui ont fini par constituer l'Allemagne d'une part et l'Italie de l'autre comme en faisant déjà partie bien avant leur incorporation effective à ces Etats. Ainsi, il aurait fallu, pour l'Allemagne, détailler entre les royaumes de Prusse et de Bavière, le Schleswig-Holstein, le duché de Nassau, etc. comme il aurait fallu, pour l'Italie, séparer le Piémont du royaume des Deux-Siciles, la Toscane de la Vénétie, etc. On a donc pris en compte les frontières du Reich et du royaume d'Italie après 1870-1871. La répartition des correspondants de la société des sciences hors des frontières françaises connaît une énorme diversité. Beaucoup d'Etats européens sont représentés. Il est intéressant de noter que plusieurs sont résidents d'autres continents, ce qui constitue sinon une nouveauté du moins une originalité par rapport aux autres sociétés du département. La multitude de pays représentée parmi les correspondants s'explique en partie par le mode de recrutement de la société. Les membres appelés à intégrer l'effectif de la société sont proposés par des titulaires. L'un des fondateurs s'applique particulièrement à ce rôle. En effet, Auguste Le Jolis, qui fut longtemps le secrétaire de la société avant d'occuper d'autres fonctions de direction, était un botaniste reconnu. Les archives⁶¹⁵ conservées par la Société des Sciences renferment une masse imposante de courriers reçus par ce membre et provenant de ses propres correspondants avec lesquels il se

⁶¹⁴ Archives de la Société Nationales des Sciences Physiques, Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Registres : *Liste des membres n°1 à n°1477* et *Liste des membres, à partir du n°1478*.

⁶¹⁵ Archives de la Société Nationales des Sciences Physiques, Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Correspondance : Chemises Vertes, Chemises Rouges et Carton Correspondants 1852 – 1871.

livrait à l'échange d'échantillons de végétaux et parfois d'autographes dont il était collectionneur. Un grand nombre de ces passionnés d'herborisation a fini par accepter de devenir membre de la société. On peut citer parmi ceux reçus en 1852, et qui ont été des correspondants actifs de Le Jolis :

- Giuseppe de Notaris⁶¹⁶, de Gênes, deux courriers en 1842 et 1845 ;
- Guglielmo Gasparrini⁶¹⁷, de Naples, un courrier en 1846 ;
- *sir* William Jackson Hooker⁶¹⁸, de Kew, un courrier en 1848 ;
- Jean-Etienne Duby de Steiner⁶¹⁹, de Genève, un courrier en 1851.

Ajoutons à cela qu'Auguste Le Jolis a été le membre fondateur et titulaire le plus actif quant au recrutement de nouveaux membres. Les registres⁶²⁰ montrent qu'il est à l'origine d'au moins 80% des nouvelles inscriptions de correspondants.

Les sociétés manchoises, au point de vue de la répartition du nombre de leurs membres entre la classe des « titulaires » et celle des « correspondants », connaissent deux tendances. La première consiste en un nombre limité de titulaires, accompagné d'un nombre indéfini de correspondants. La seconde ne fixe pas de limites quant à ces nombres. Ce choix de recrutement peut être expliqué par au moins deux facteurs. D'une part, il nous faut considérer les possibilités de recrutement offertes aux sociétés en fonction des villes où se situent leurs sièges. Les sociétés cherbourgeoises, académique et scientifique, se sont cantonnées à la ville-même, éventuellement à ses environs les plus proches. En dépit du fait que Cherbourg soit la ville la plus peuplée du département cela limite *de facto* le nombre potentiel de membres. A l'inverse, la société d'Archéologie d'Avranches étend son ressort à tout son arrondissement, lequel peut être confondu avec le territoire de l'ancien évêché. D'autre part, on doit considérer qu'une société limite le nombre de ses titulaires pour des raisons de réputation. Pour certaines le modèle avoué est l'Académie Française. Un effectif limité rappelle le fonctionnement de cette institution nationale. On peut également y voir la volonté de procéder à une sélection de ceux supposés être les membres les plus intéressants pour le prestige de la société savante, introduisant par-là une tendance supplémentaire à

⁶¹⁶ Giuseppe de Notaris (1805 – 1877), directeur du jardin botanique de Gênes.

⁶¹⁷ Guglielmo Gasparrini (mort en 1866), directeur du jardin botanique de Naples.

⁶¹⁸ William Jackson Hooker (1785 – 1865), directeur des jardins botaniques royaux de Kew.

⁶¹⁹ Jean-Etienne Duby de Steiner (1798 – 1885), botaniste.

⁶²⁰ Archives de la Société Nationales des Sciences Physiques, Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Registres : *Liste des membres n°1 à n°1477* et *Liste des membres, à partir du n°1478*.

l'élitisme. Cette tendance, parfois plus marquée en ce qui concerne les titulaires, est extensible au recrutement des membres correspondants. Les sociétés de province s'adressent pour ainsi dire plus directement à leurs compatriotes, entendons par-là les Normands pour les sociétés manchoises. Cependant, on remarque une tendance forte à orienter le recrutement vers certaines zones.

Cela nous amène à jeter un regard sur la provenance géographique des membres. Les sociétés qui limitent le nombre de leurs titulaires semblent connaître une nette tendance au recrutement dans d'autres régions françaises puis dans d'autres pays. La Société Académique de Cherbourg et, à un degré bien plus élevé, la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de cette même ville montrent leur volonté manifeste d'étendre leur réseau savant aussi loin qu'il est possible. La Société Académique recrute principalement dans les départements normands et autour de Paris. Quelques pays étrangers se distinguent par le nombre de leurs membres : Belgique, Pays-Bas, Italie, pays scandinaves. La Société des Sciences a poussé cette tendance encore plus loin. On trouve en effet peu de membres normands parmi ses correspondants français. En revanche, elle compte 2/3 de membres résidant dans le département de la Seine parmi eux. De plus cette société offre une grande variété de zones géographiques représentées quant à la résidence de ses membres. C'est dans cette société que les étrangers sont les plus nombreux. L'Europe occidentale est particulièrement présente. Le monde germanophone se détache avec un grand nombre de membres vivant en Allemagne et au sein de l'empire austro-hongrois. Les Italiens et les Britanniques se distinguent également. La Belgique fournit un contingent francophone, tandis que s'affirment les liens culturels forts de la France avec l'empire russe. La Société des Sciences est pratiquement la seule à compter des correspondants hors d'Europe, notamment aux Etats-Unis. Les sociétés d'Avranches et de Saint-Lô offrent des tendances quelque peu différentes. Elles recrutent leurs membres titulaires en majorité dans le département de la Manche. On remarque cependant une présence parisienne marquée à Avranches accompagnée d'une colonie britannique non négligeable. D'autres britanniques sont membres correspondants de cette société et sont par ailleurs les étrangers les plus nombreux. Parmi les Français la répartition par origine géographique suggère 1/3 de Normands, 1/3 du département de la Seine et 1/3 vivant dans les autres départements. Saint-Lô compte environ 2/3 de Normands avec une présence constante de membres franciliens.

Si la répartition géographique des membres permet d'observer quelques tendances, la caractérisation des membres des sociétés savantes resterait incomplète si leur origine socio-professionnelle était laissée de côté.

II. Les activités professionnelles et l'origine sociale des membres des sociétés savantes manchoises

« L'appartenance sociale des membres de groupements érudits sera donc avant tout suggérée par une indication d'ordre professionnel⁶²¹. » Cette citation tirée du livre de Jean-Pierre Chaline nous paraissait toute indiquée pour débiter ce sous-chapitre. Il est en effet difficile de décrire le niveau de fortune des membres des sociétés savantes d'une part à cause de leur nombre, ce qui suscite des recherches considérables dans des archives parfois lacunaires comme celles, départementales, de Saint-Lô, et d'autre part de la mobilité liée à la carrière professionnelle que connaissaient certains des membres, nous pensons ici, par exemple, aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux militaires.

Il nous paraît important de mettre en avant un autre phénomène. Les membres des sociétés savantes font à l'évidence partie d'une classe de la population qui attache un prix à la culture et au prestige qui peut en être retiré. L'institution qu'est la société savante, héritée de l'Ancien Régime, mêle ce que l'on pourrait qualifier d' « élite ancienne » à savoir l'aristocratie et quelques grands bourgeois, et ceux qui, progressivement, s'agrègent à la société bourgeoise. Les activités professionnelles ou non des membres sont un indice de leur poids social. C'est avant tout une société d'actifs qui, d'une part, occupent des postes nécessitant un important bagage culturel et, d'autre part, mènent des activités en rapport avec le commerce à une échelle plus ou moins importante. Aux côtés de ces actifs, on peut identifier des inactifs. Ces derniers sont qualifiés de « propriétaires », « membre de plusieurs sociétés savantes », « correspondant de l'Institut », « vivant de son bien », etc. Encore faut-il nuancer notre propos car il arrive régulièrement que le membre concerné choisisse de se présenter comme « membre de société savante » plutôt que par un métier dont on pense qu'il pourrait affecter la considération portée par d'éventuels collègues ou qu'il n'a pas de rapport avec les centres d'intérêt du sujet et, plus largement, avec les objets de recherche de la société dont on fait partie. Quoi qu'il en soit, lorsque l'on parle des membres des sociétés savantes on s'attend habituellement à rencontrer les représentants d'une élite intellectuelle et sociale. « Ainsi observe-t-on une quasi-absence du monde salarial, qu'écartent à coup sûr son manque

⁶²¹ Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*. Paris, Editions du C.T.H.S., 1998, p. 172.

de moyens, son peu de temps libre, mais plus encore l'insuffisance de son instruction et l'infériorité de son statut social⁶²². » Les exceptions sont très rares. Il peut arriver que grâce à un talent particulier une personne d'extraction modeste puisse être recrutée par une société. Nous connaissons, par exemple, le cas de Marie Ravenel dite « meunière et poétesse » qui fut membre de la Société Académique de Cherbourg en 1852 et de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches, entre 1865 et 1872. Cependant elle n'est que membre correspondant, en partie parce qu'elle vit à Fermanville, à l'est de Cherbourg. La société d'Avranches publie un de ses poèmes où elle remercie d'avoir été élue⁶²³.

Il ne nous a pas été possible de déterminer les critères liés à l'âge des membres. Les données sont très lacunaires sur ce point. Les dictionnaires biographiques dont nous disposions étaient insuffisants pour la période qui sépare la guerre franco-prussienne de la Première Guerre Mondiale. Toutefois il paraît raisonnable de supposer que les membres, au moment de leur réception, appartiennent majoritairement aux classes d'âge suivantes : 30 – 39 ans et 40 – 49 ans. Nous y voyons plusieurs raisons. Tout d'abord l'espérance de vie laisse supposer que plus l'âge avance moins il y a de membres potentiels. Deuxièmement, les membres étant définis par leur activité professionnelle cela laisse supposer qu'ils ont achevé leurs études ou ont eu la possibilité de s'établir. Enfin, la proportion des « étudiants » ou des membres définis par un diplôme est très faible ce qui laisse de côté les moins de 30 ans. À côté de cela, une partie des métiers des membres est libellée en faisant précéder le métier du terme « ancien ». Cela désigne sans aucun doute des personnes qui ont cessé leur activité professionnelle, probablement pour prendre leur retraite ou ayant atteint un niveau de revenu et d'épargne suffisant pour qu'ils puissent, selon l'expression consacrée, vivre de leurs rentes.

Comme le souligne Jean-Pierre Chaline, « il apparaît très vite que certaines professions se retrouvent invariablement dans toutes les sociétés savantes, quel qu'en soit l'objectif ou le type⁶²⁴ [...] ». Celles qui dominent dans le département de la Manche sont au nombre de trois : les professions du service public, les professions libérales et les « sans profession ». D'autres sont plus ou moins bien représentées : boutiquiers et artisans,

⁶²² Jean-Pierre CHALINE, *Op. cit.*, pp. 172 et 173.

⁶²³ Marie RAVENEL, « Remerciement aux membres de la Société, par M^{me} Lecorps (Marie Ravenel), correspondant. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome quatrième*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de M^{me} Tribouillard, 1873. Nous avons reproduit ce texte en annexe.

⁶²⁴ Jean-Pierre CHALINE, *Op. cit.*, p. 172.

industriels et négociants, professions agricoles, professions artistiques, métiers de la banque et des assurances, étudiants, clergé et, enfin, journalistes et publicistes.

A. Les fonctionnaires et les membres du clergé

Les professions du service public sont réparties en cinq grandes catégories. Les pourcentages que nous donnons représentent la part approximative de chacune de ces catégories par rapport au nombre total de professionnels du service public⁶²⁵.

1. Fonctionnaires culturels

Ces fonctionnaires, dits « culturels », sont les archivistes, les bibliothécaires et les directeurs et conservateurs de musées. Leur présence n'est certes pas une surprise. Il est évident qu'ils sont directement concernés par l'activité d'une société savante : recherche de documents, publications, etc. On en rencontre généralement entre un et quatre parmi les membres titulaires dans les sociétés manchoises. Pendant certaines périodes, ils n'apparaissent pas dans les listes de membres titulaires dont nous disposons comme à Saint-Lô de 1885 à 1900 ou à la Société Académique de Cherbourg de 1829 à 1843 et de 1856 à 1875. En ce qui concerne la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, on a choisi de classer parmi eux les conservateurs des jardins publics et d'herbiers, les directeurs d'observatoires et les astronomes parce que nous avons supposé qu'ils étaient salariés par l'Etat.

2. Le monde de l'enseignement

En supposant que le critère essentiel de recrutement fût une grande érudition accompagnée d'un goût certain pour l'étude et la recherche, les enseignants sont des membres tout indiqués pour les sociétés savantes. Elles sont, pour beaucoup, un lieu d'échange, de critique mutuelle et de publication. Les enseignants sont également encouragés à adhérer aux

⁶²⁵ Voir en annexe les graphiques, du n°53 au n°62, concernant la répartition des membres titulaires et correspondants en fonction de leur métier (militaire, ingénieur, fonctionnaire de l'administration, enseignant et fonctionnaire culturel).

sociétés savantes. Hippolyte Fortoul, alors ministre de l'Instruction publique, « adressait le 10 janvier 1856 une circulaire aux recteurs les incitant à se mettre en rapport avec les présidents des sociétés savantes et à engager les professeurs à adhérer à ces sociétés⁶²⁶. » A Avranches, les membres titulaires de la société d'archéologie issus du service public ont le plus souvent été recrutés parmi les enseignants et les fonctionnaires. Le rôle d'Edouard Le Héricher est ici à souligner. Cet enseignant de rhétorique a mené de véritables campagnes de recrutement parmi ses collègues du collège d'Avranches. Sous sa présidence, de 1880 à 1890, la proportion des enseignants est la plus forte. Après sa mort elle chute à moins de 30%. De plus, le Bureau formé en 1880 ne compte que trois membres qui ne soient pas professeurs. Le secrétaire Philippe Loyer, le secrétaire-adjoint Charles Nélet sont professeurs au collège d'Avranches. L'archiviste Halley est professeur de logique. Le trésorier Anatole Doutelleaux enseigne la rhétorique. Jean-Baptiste Créances et Charles Fouqué, tous deux conservateurs du musée de la société, professent respectivement les sciences et le dessin. La personnalité de Le Héricher a incité de nombreuses personnes à rejoindre la société. Bernard Humbaire, dans son étude sur cette société écrivait : « Pendant dix ans [de 1880 à 1890], ceux-ci [les nouveaux membres], qui ne cesseront d'affluer, seront toujours attirés par la personnalité de son président⁶²⁷. » Pour ces mêmes raisons, le monde de l'enseignement est également bien représenté parmi les correspondants de la société dans une proportion de 40 % à partir de 1882. A Saint-Lô, le monde enseignant a une présence forte. Mais, comme à Avranches, cette présence ne devient très significative qu'à partir des années 1880. Jusqu'en 1895, les enseignants constituent un groupe qui représente de 40 à 50 % des effectifs, le pic étant atteint en 1889. De 1895 à 1909 les enseignants seront peu nombreux avant de regagner une place plus importante à l'orée de la Première Guerre Mondiale. Ils sont issus de plusieurs établissements : d'une part les collège et lycée de Saint-Lô et d'autre part l'institut secondaire libre d'Agneaux. Ce dernier établissement, géré par des religieux, voit un grand nombre de ses enseignants rejoindre les rangs de la société d'archéologie de la Manche : les abbés Jean-Baptiste Aubel, Auvray, Barenton, Birette, Bouquin, Denis, Druot, Dupré, Fauvel, Frémy, Gislard, Emile Lainey, Laisné, Eugène Lebrun, Lécluze, Leherpeur, Modeste et Louis

⁶²⁶ Marcel BAUDOT, « Trente ans de coordination des sociétés savantes (1831 – 1861) », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, p. 22.

⁶²⁷ Bernard HUMBAIRE, *Une académie savante au XIX^{ème} siècle, la Société Archéologique d'Avranches, 1835 – 1890*. Université de Paris I, 1986, p. 116.

Quinette. Les enseignants représentent, après 1880, 50 % des membres correspondants. Cette proportion reste stable jusqu'aux années 1920. La Société Académique de Cherbourg tout comme la Société des Sciences a défini un nombre limité de membres titulaires ce qui a pour conséquence de limiter le nombre des enseignants. On peut distinguer deux périodes pour la Société Académique. Entre 1833 et 1875 elle compte environ 30 % d'enseignants avec un pic à 40 % en 1835. De 1879 à 1912 cette proportion tombe dans une fourchette de 10 à 20 %. En 1914, un quart des membres issus du service public est constitué de professeurs. La Société des Sciences, entre 1852 et 1912 ne voit que rarement la part des enseignants dépasser les 20 %. Après 1830, les enseignants membres titulaires de la Société Académique sont (date de réception) : Lemonnier, professeur d'hydrographie (1831), l'abbé Ménard, principal du collège (1841), Frigault, professeur au collège (1853), Paul François Vibert, principal du collège puis inspecteur d'académie (1867, membre honoraire en 1877), Louis Corbière, professeur de sciences naturelles au lycée (1884), Renard, professeur de rhétorique au lycée (1891), Henri Le Roux proviseur honoraire (1893), Alfred Galland, professeur agrégé de lettres au lycée (1904) et Léon Allix, lui aussi professeur au lycée (1913). De 1852 à 1914, les enseignants membres titulaires de la Société des Sciences sont (date de réception) : Gustave Lambert, professeur d'hydrographie (1853), Duprey, professeur au collège (1860), Paul François Vibert, principal du collège (1863), Antoine Joffrès, professeur de mathématiques (1864), Boden, directeur de l'école d'application du génie maritime (1872), Lebarbé, professeur de mathématiques (1872), Coquerel, principal du collège (1872), Jean Fleury, professeur de littérature française (1876), Louis Corbière, professeur de sciences naturelles (1882), François Nicollet (1891), Pierre Fauvel, professeur de sciences (1895), Louis-Joseph Mathieu, professeur de physique (1898), l'abbé Georges Louis Lenesley et l'abbé Pichon, professeurs à l'institution Saint-Paul (1907), René Herpin, professeur de sciences naturelles à l'institution Saint-Paul (1913), Brucker, proviseur au lycée (1913), Quémeneur, professeur de mathématiques (1916), Decerf, professeur de mathématiques (1917) et Auguste Liais, professeur de sciences naturelles (1921). Les enseignants membres correspondants de la Société Académique ont vu leur proportion s'accroître de 20% en 1829 à 30 % en 1879. La Société des Sciences compte un nombre considérable de correspondants appartenant au corps enseignant : de 60 à 70 % environ. Parmi eux, on distingue un grand nombre d'universitaires. Il serait impossible de tous les citer nominalement mais on peut en revanche évoquer la matière enseignée par ces universitaires : médecine, sciences, pharmacie, anatomie, anthropologie, botanique, chimie, chirurgie, géographie, géologie, mathématiques,

minéralogie, physiologie, physique et géologie. Ils exercent dans une centaine d'universités différentes en France et à l'étranger⁶²⁸.

A Valognes, parmi les titulaires, les enseignants voient leur part évoluer. De 5 % en 1880, la proportion se stabilise autour de 20 % de 1881 à la fin du XIX^{ème} siècle. En 1903 – 1904, on atteint 40 %. Ils représenteront 55 % des membres issus du service public en 1925. A Coutances, l'essentiel des membres du corps enseignant a été recruté au lycée de la ville avec neuf enseignants. Viennent s'y ajouter deux professeurs de l'université de Caen et deux professeurs du lycée de Saint-Brieuc. La Société d'Histoire et d'Archéologie de Mortain compte en 1911 trois professeurs issus de son collège.

Les collèges et lycées sont les principaux lieux où l'on rencontre les enseignants membres des sociétés savantes. Parmi les correspondants, certains enseignent à l'université. Une place à part devrait être faite aux instituteurs car « malgré un statut social modeste et un niveau de revenu médiocre en rien supérieur à celui des autres « employés », l'instituteur, parce qu'il possède une certaine instruction, est plus précocement admis dans le monde érudit⁶²⁹ ». A l'exception de la Société Académique de Cherbourg, les sociétés savantes de la Manche vont accueillir des instituteurs :

- Avranches à partir de 1882 (2 titulaires et 1 correspondant) ;
- Saint-Lô et la Société des Sciences à partir de 1882 (1 correspondant) ;
- la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg : 2 titulaires en 1882, 3 en 1884 et 4 en 1885 ;
- Valognes à partir de 1881 (1 correspondant), puis 4 en 1884, 3 de 1886 à 1904 ;
- La Société d'Histoire et d'Archéologie de Mortain en compte 6 en 1911.

Les sociétés fondées plus tardivement au XIX^{ème} siècle accueillent plus facilement les instituteurs et les institutrices. Plus généralement, aucun n'apparaît dans les listes de membres avant 1880. Afin d'offrir une comparaison, il nous paraît utile d'évoquer brièvement ici les sociétés professionnelles. Certaines ont choisi d'orienter leur recrutement vers des personnes plus modestes. Ainsi, la Société d'Horticulture de Coutances, qui avait choisi de diffuser ses publications parmi les instituteurs, en compte jusqu'à 106 au début du XX^{ème} siècle.

⁶²⁸ Voir en annexe le Tableau n°9 : « Villes de résidence des enseignants membres correspondants de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. ».

⁶²⁹ Jean-Pierre CHALINE, *Op. cit.*, p. 173.

3. Les fonctionnaires au sens strict : personnel des préfectures, des mairies et autres administrations

Caroline Barrera notait avec acuité les motivations des fonctionnaires : « il s'agit d'une catégorie professionnelle familière aux sociétés savantes car ils disposent de loisirs, sont instruits, souvent diplômés, et ils aspirent à la fréquentation de personnes cultivées⁶³⁰. » Elle confirmait, au moins en partie, ce que décrivait Jean-Pierre Chaline à leur propos : « ces fonctionnaires relativement instruits, voire diplômés aspirent à fréquenter les quelques habitants d'un niveau culturel équivalent au leur. Mieux que tel salon cantonné dans ses distractions mondaines ou, pis encore, politiquement suspects aux yeux des autorités, mieux que tel cercle limité aux cartes, au billard ou à la consultation des journaux, la société savante est souvent la seule compagnie du lieu à véritablement répondre à leur souhait⁶³¹. » A l'appui de ces arguments, Thierry Gasnier montre que « la multiplication des sociétés dans les villes de commandement perpétue, dans le cadre du département et de l'arrondissement, les pratiques des anciennes académies à l'échelle des provinces. Le rôle souvent décisif du préfet, et des fonctionnaires locaux, dans la création ou dans le fonctionnement des sociétés montre la reconstitution, dans les nouveaux découpages administratifs, des relations étroites d'interdépendance tissées entre les agents de l'Etat et les notables locaux. Et ce, d'autant plus que, parallèlement à l'accroissement des pouvoirs préfectoraux de 1800 à 1852, les lois de 1831 – 1833, et celles de 1871 et 1884, augmentent la participation des notables aux affaires municipales et départementales. [...] [La société savante] est un instrument privilégié d'accession à la notabilité ou de sa confirmation. Le cadre administratif secrète l'activité savante⁶³². » On comprend mieux l'attachement, voire l'empressement, manifesté par les fonctionnaires locaux à l'égard des sociétés locales.

Les emplois occupés par ces fonctionnaires se répartissent entre plusieurs administrations pour lesquelles on a noté les fonctions les plus fréquentes :

⁶³⁰ Caroline BARRERA, *Les sociétés savantes de Toulouse au XIX^{ème} siècle (1797 -1865)*. Paris : Editions du C.T.H.S., 2003, p. 147.

⁶³¹ Jean-Pierre CHALINE : *Op. cit.*, p. 181.

⁶³² Thierry GASNIER, « Le Local. », in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoires, tome III, les France*. Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 1997, p. 3440.

- administration départementale et municipale : préfets, sous-préfets, agents-voyers, chefs de division de la préfecture, conseillers de préfecture, employés à la préfecture et secrétaires de mairie ;

- administration des finances : contrôleurs, inspecteurs et directeurs des contributions directes ou indirectes, receveurs, inspecteurs et vérificateurs de l'enregistrement, receveurs des finances, receveurs-généraux, directeurs des domaines, trésoriers payeurs, receveurs-entreposeurs, conservateurs des hypothèques, receveurs de l'enregistrement et des domaines, receveurs du timbre et receveurs principaux des octrois ;

- les postes et télégraphes : directeurs et inspecteurs des télégraphes, receveurs et employés des postes, commis à la direction des postes ;

- douanes : vérificateurs, receveurs, inspecteurs, sous-inspecteurs et commis principaux des douanes.

A Avranches, la part des fonctionnaires au sens strict s'élève à environ 40 % mais décroît à environ 30 % en 1902 et 20 % en 1913. Saint-Lô compte environ 60 % de ces fonctionnaires en 1837. Un maximum est atteint en 1857, 80 %, et 1864, 85 %. Par la suite, la part des fonctionnaires s'établit à un peu plus de 50 % jusqu'en 1908. A compter de cette date cette part diminue à 40 %. Saint-Lô est la préfecture du département de la Manche, cela explique très probablement la permanence de la présence de fonctionnaires des administrations locales au sein de l'effectif de la société. La Société Académique de Cherbourg compte de 15 à 20 % de fonctionnaires sauf entre 1875 et 1895 où cette proportion s'élève à 25 et 30 %. On rencontre parmi eux un bon nombre de fonctionnaires appartenant à des administrations directement liées à la marine : agent-comptable de la marine, inspecteur de la marine, commissaire de l'inscription maritime, inspecteur du service de santé de la marine, inspecteur du génie maritime et inspecteur des services administratifs de la marine. A Valognes, les débuts de la société sont marqués par une forte proportion de fonctionnaires parmi les fondateurs : ils représentent 80 % des membres issus du service public. De 1881 à 1888 ils représentent environ 65 % de cet effectif. Au début du XX^{ème} siècle, 50 % des membres du service public sont des fonctionnaires. Après la Première Guerre Mondiale, ils ne sont plus que 30 %.

4. Les ingénieurs

Alors qu'on pourrait être tenté de classer les ingénieurs parmi les « professions libérales » il a semblé plus logique de les considérer comme des fonctionnaires. En effet, ils sont issus des grandes écoles françaises, telles que l'École des Mines, les Ponts et Chaussées, etc. Ils sont censés, par conséquent, travailler pour l'Etat. Il s'agit généralement d'un groupe assez peu nombreux dans les sociétés manchoises.

On rencontre parmi eux plusieurs catégories d'ingénieurs :

- les Ponts et Chaussées : inspecteurs, ingénieurs et conducteurs
- les ingénieurs du chemin de fer ;
- les ingénieurs des mines ;
- les ingénieurs-électriciens des lignes télégraphiques ;
- les ingénieurs de la marine, des constructions navales et des travaux maritimes surtout présents à Cherbourg.

5. Les militaires

Les militaires sont habituellement peu présents parmi les membres de sociétés savantes. Cherbourg, de même que Brest ou Toulon, voit ses sociétés académiques et scientifiques recruter dans les milieux de la Marine. Ces trois villes sont des préfectures maritimes. Ce sont des fonctionnaires liés à l'administration militaire, des officiers, des médecins militaires. Sous les armes ou retraités on les rencontre assez régulièrement. La durée variable de leur affectation est un handicap qu'ils surmontent en passant de la classe des titulaires à celle des correspondants. Les militaires recrutés par les sociétés ont probablement un bagage culturel satisfaisant. Cela peut être confirmé par le grade qui est le leur lors de leur recrutement : ce sont, à de rares exceptions près, des officiers généraux, supérieurs et subalternes⁶³³. Parmi les membres militaires, on ne note à Saint-Lô que tous les titulaires sont

⁶³³ Pour mémoire (renseignements tirés du *Petit Larousse illustré 1995*. Paris, Larousse, 1994) :

Officiers généraux (armée de terre) : général d'armée, général de corps d'armée, général de division et général de brigade ;

Officiers supérieurs et subalternes (armée de terre) : colonel, lieutenant-colonel, chef de bataillon ou d'escadron, capitaine, lieutenant, sous-lieutenant et aspirant ;

issus de l'armée de terre : capitaine de cavalerie, officier de gendarmerie, capitaine au 47^{ème} régiment d'infanterie, lieutenant au 136^{ème} régiment d'infanterie, capitaine d'artillerie, chef d'escadron d'artillerie territoriale, et chef de bataillon au 45^{ème} régiment d'infanterie. A Avranches, les militaires membres titulaires sont plutôt recrutés dans l'armée de terre : colonel et capitaine de cavalerie, colonel du génie, commandant du génie, chef de bataillon du génie, lieutenant-colonel, colonel et capitaine d'artillerie, chef de bataillon d'infanterie et capitaine de gendarmerie. Mais la marine est également représentée : contre-amiral, capitaine de vaisseau, capitaine de frégate et lieutenant de vaisseau. Les deux sociétés cherbourgeoises ont compté de nombreux militaires dans leurs effectifs. L'armée de terre et la marine se partagent les effectifs mais cette dernière arme est la plus représentée. On note d'une part les grades de : capitaine d'artillerie, capitaine du génie militaire, général du génie, capitaine au 25^{ème} de ligne, capitaine et lieutenant d'infanterie coloniale, colonel et capitaine d'artillerie coloniale ; et d'autre part les grades de : lieutenant de vaisseau, capitaine de frégate, capitaine de vaisseau, capitaine de corvette, contre-amiral, vice-amiral et officier d'infanterie de marine. La présence des militaires dans certaines sociétés est assez irrégulière, comme à Avranches ou Saint-Lô où ils sont parfois totalement absents. La Société Académique de Cherbourg en compte toujours au moins 20 %, sauf de 1871 à 1875. Un maximum de 38 % est atteint en 1861 et 1867. C'est au sein de la Société des Sciences de Cherbourg que l'on rencontre les plus de militaires. A l'exception d'un creux en 1870 où ils ne représentent plus que 19 % des représentants du service public, les militaires ont toujours représenté au cours de la période étudiée une part d'environ 50 %, le minimum se situant aux alentours de 40 %. Les 60 % sont dépassés en 1852 (60 %), 1854 (65 %), 1857 et 1907 (62 %).

6. Le clergé

Essentiellement composée de prêtres et curés, cette catégorie compte aussi quelques évêques ou archevêques. On note également la présence de quelques représentants du clergé régulier et de missionnaires. Leur présence se comprend aisément. Les ecclésiastiques ont reçu une formation littéraire poussée ce qui en fait des candidats évidents. De plus, ils ont

Officiers généraux (marine) : amiral, vice-amiral d'escadre, vice-amiral et contre-amiral ;

Officiers supérieurs (marine) : capitaine de vaisseau, capitaine de frégate et capitaine de corvette ;

Officiers subalternes (marine) : lieutenant de vaisseau, enseignes de vaisseau de 1^{ère} et 2^{ème} classe et aspirant.

Dans l'armée de terre, le major est un sous-officier, dans la marine il est un officier marinier.

suffisamment de temps libre à consacrer, par exemple, à des recherches historiques ou botaniques. Un troisième argument plaide en leur faveur, et cela rejoint la place faite aux enseignants, nombre d'ecclésiastiques occupent un poste de professeur ou de direction d'un établissement scolaire, parfois d'aumônier de l'établissement en question : « c'est que le clergé, [...], fait partie de ces catégories instruites qui constituent le principal vivier des sociétés savantes. Le clergé citadin en tout premier lieu, riche souvent de bibliothèques, parfois collectionneur d'objets anciens, auteur fréquemment d'articles ou livres érudits ; mais également de plus en plus, le niveau des séminaires aidant, un clergé rural dont les membres les plus capables aspirent à conserver certaine activité intellectuelle. [...] l'érudition offre, en même temps qu'une occasion d'approfondir leurs connaissances pour ceux qui enseignent dans un séminaire ou quelque institution, un passe-temps non seulement toléré mais bien souvent encouragé par la hiérarchie⁶³⁴. » Quant à ces religieux enseignants nous avons déjà mentionné leur existence et leur activité plus haut. La Société d'Archéologie d'Avranches accueille jusqu'à 36 ecclésiastiques de 1885 à 1888. On les voit apparaître à partir de la liste publiée pour 1859 dans laquelle ils représentent une part de 7,9 %. La proportion la plus importante parmi les titulaires est atteinte en 1882 avec 14,4 %. De 1884 à 1887, cette proportion dépasse de peu les 10 % et ne les atteindra de nouveau qu'en 1899. En 1902 et 1905 puis en 1913, les 12 % sont dépassés. On est redescendu à 8,9 % entre 1907 et 1909. Chez les correspondants, entre 1859 et 1888, la part des ecclésiastiques se situe entre 5 et 7 %. A Saint-Lô, de 1882 à 1899, on trouve au moins 10,5 % de religieux dans l'effectif des membres résidents ou titulaires. Elle était auparavant moins élevée, chutant à 4 % en 1879. La proportion des ecclésiastiques ne dépasse plus 10 % au début du XX^{ème} siècle : 9,6 % en 1901, 8,3 % en 1903, 7,3 % en 1904, 6,1 % en 1905, 3,6 % en 1906 et 1907, 3,4 % en 1908, 4,6 % en 1909, 5,3 % en 1911, 5,6 % en 1912 et 7,1 % en 1914. En revanche, chez les non-résidents et correspondants, la part des religieux est bien plus importante. Elle ne dépasse pas les 10 % avant 1885 (12,8 %) mais augmente peu à peu pour dépasser 17 % de 1896 à 1899 et atteint 29,4 % en 1904 et 1905, 31,3 % entre 1906 et 1908, 35,7 % en 1909 et 1911, 38,5 % en 1912 et le maximum en 1914 avec 41,7 %. A l'inverse de ces sociétés du sud du département, les groupements de Cherbourg accueillent au XIX^{ème} siècle une proportion assez faible de religieux. La Société Académique compte un ecclésiastique en 1829, 1833, 1835 et 1852, 3 de 1861 à 1879, 2 de 1891 à 1905 et 1 en 1910 et 1914. A l'exception des années 1829, 12,5 %, et 1847, 8,9 %, la proportion se situe entre 3 et 6 %. Avant la Révolution, cette

⁶³⁴ Jean-Pierre CHALINE, *Op. cit.*, p. 216.

société a accueilli dans ses rangs plusieurs religieux. Dès 1755, on relève le nom de l'abbé Anquetil qui fut l'un des fondateurs et le premier directeur de la société. Trois abbés sont reçus en 1755 et 1756. De 1767 à 1782, sur les 50 membres reçus, 16 sont ecclésiastiques. On note parmi eux la présence de M^{gr} de Beauvais, évêque de Senez et prédicateur de Louis XV. La Société des Sciences ne compte qu'un religieux titulaire en 1866, et guère plus parmi ses correspondants. A la société de Valognes, on compte 7,2 % de religieux en 1880, 6,3 % en 1881, 2,6 % en 1886, 3,5 % en 1888, 4,4 % en 1903 et 4,8 % en 1904. Aucun n'apparaît en 1884. La Société Académique du Cotentin à Coutances est un cas particulier. Sa fondation devant beaucoup à l'activité de l'évêque M^{gr} Bravard, il était prévisible d'y rencontrer une proportion intéressante de religieux. Sur les 255 membres titulaires et correspondants reçus par cette société entre sa fondation en 1872 et 1893, on compte 76 religieux soit une part d'un peu plus de 30 %. Pratiquement toute la hiérarchie religieuse est représentée. On y rencontre deux évêques⁶³⁵, un secrétaire-général et deux secrétaires particuliers de l'évêché, vingt-deux curés, parmi lesquels des archiprêtres et des curés doyens, cinq vicaires généraux et douze vicaires, dix-sept chanoines, dont la présence dans une société dont le siège se confond avec celui d'un évêché n'est pas faite pour surprendre, les chanoines étant attachés à une cathédrale, sept aumôniers aux postes divers : aumônier des religieuses Augustines, aumôniers de lycée, aumônier de l'hospice et aumônier de la marine, un père de l'oratoire, deux chapelains et des enseignants : trois supérieurs du petit séminaire, le directeur de l'institution Saint-Jean à Coutances et le directeur de la maîtrise de Coutances

B. Les membres des professions libérales et les étudiants

Qu'ils fassent partie du monde judiciaire, du monde médical ou de celui des architectes, il est évident que le niveau d'études de ces professionnels les rend quasi automatiquement candidats à l'intégration dans les sociétés savantes. On peut les répartir en trois catégories :

- justice : procureurs, juges, juges de paix, greffiers, avocats, notaires, avoués, huissiers, greffiers ;
- médecins, pharmaciens, chirurgiens et vétérinaires ;

⁶³⁵ Il s'agit de M^{gr} Jean-Pierre Bravard, évêque de Coutances et Avranches du 12 août 1862 au 27 novembre 1875 (date de sa démission) et de M^{gr} Abel-Anastase Germain, évêque de Coutances et Avranches du 19 novembre 1875 jusqu'à son décès le 12 novembre 1897.

- architectes.

Nous avons choisi de leur adjoindre les quelques étudiants présents dans les listes de membres pour la simple raison que ceux-ci poursuivent des cursus universitaires en droit⁶³⁶.

1. La justice

Gonzague Tierny souligne que ces fonctions exercent un fort pouvoir attractif du fait du prestige qui s'en dégage : « les magistrats ont souvent joué un rôle important au sein des sociétés savantes ; il s'explique par la grande considération dont jouissait cette profession⁶³⁷. » Les professions liées à la justice peuvent être partagées entre les fonctionnaires de justice et les autres. Tout en étant conscient de la différence qu'il existe entre ceux qui ont choisi une profession libérale et ceux qui ont choisi de servir l'Etat, il nous a paru préférable de regrouper tous les intervenants du système judiciaire. De par leur formation, leur culture personnelle, leurs relations professionnelles et les passerelles entre les professions qui ont pu exister, il nous apparaissait plus cohérent de ne pas les séparer. Les gens de robes sont très présents dans les sociétés savantes. La présence d'un tribunal dans une ville entraîne la présence de magistrats et, par capillarité, d'autres professions judiciaires. La Société des Sciences de Cherbourg a fait peu de place aux juges, avocats ou notaires. On ne rencontre guère qu'un ou deux titulaires et encore moins de correspondants. Pendant de longues périodes, ils sont totalement absents comme de 1861 à 1877. Elu titulaire en 1880, Gustave Le Jolis fut tour à tour avocat, substitut puis procureur de la République. Non qu'il faille mettre en doute son goût pour les sciences, mais il a sans doute bénéficié de l'appui et des encouragements de son père, Auguste, qui, rappelons-le, fut l'un des fondateur de cette société. Joachim Ménant, élu membre titulaire en 1856, était quant à lui juge au tribunal de Lisieux. Les effectifs des professions libérales sont un peu plus partagés à la Société Académique de Cherbourg. Malgré une absence entre 1861 et 1871, les professions judiciaires sont présentes. Ce n'est qu'à partir des années 1890 qu'ils sont plus nombreux : 11 en 1895, 10 en 1912. La proportion s'établit alors à 80 % des professions libérales. Chez les correspondants de la société, à partir de 1852 on rencontre un nombre conséquent de

⁶³⁶ Voir en annexe les graphiques, du n°63 au n°72, concernant la répartition des membres exerçant une profession libérale (justice, santé, architectes).

⁶³⁷ Gonzague TIERNY, *Les sociétés savantes du département de la Somme de 1870 à 1914*. Paris, Editions du C.T.H.S., « Mémoires de la section d'histoire moderne et contemporaine », 1987, p. 128.

professionnels de la justice, de 12 en 1856 à 22 en 1879. L'entrée dans la société d'avocats, d'avoués, de notaires encourage cette hausse. La Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes, sur une période d'environ 40 ans, a recruté, titulaires et correspondants confondus, 27 notaires, 33 avocats et 16 avoués. Les titulaires sont les plus nombreux. Tous les avoués et la plupart des avocats résident à Valognes. Les notaires étaient en majorité établis à Valognes, les autres dans des études relativement proches⁶³⁸. Six présidents du tribunal civil de Valognes et autant de procureurs de la République ont intégré la société. A Avranches, dès que les effectifs deviennent plus significatifs, les professions judiciaires représentent au moins la moitié des professions libérales. Le maximum est atteint en 1895 avec une part de 70,4 %. Le recrutement des notaires et des avocats a été actif. On compte 11 avocats en 1891 et 24 notaires en 1888. Ces derniers résident dans la Manche à l'exception de quatre d'entre eux⁶³⁹. A Saint-Lô, avec des effectifs moindres, la situation est comparable. La nuance intervient par l'intermédiaire d'une présence plus marquée de membres du barreau et de quelques juges de paix. Les avocats sont proportionnellement plus présents jusqu'au début des années 1890. Auparavant, ils représentaient entre 50 et 70 % des professions judiciaires. Ensuite cette proportion tend à s'établir autour d'un quart de l'effectif. Parmi les correspondants de cette société, on ne trouve, après 1895, que des représentants du système judiciaire.

2. Les professions médicales

La présence des professionnels de santé dans les sociétés savantes ne doit cependant pas occulter leur présence dans des sociétés professionnelles qui leur sont particulièrement dédiées. Ainsi rencontre-t-on dans la Manche un Cercle Médical de Valognes (1822)⁶⁴⁰, une

⁶³⁸ Leurs études sont établies à Barfleur, Brécey, Bricquebec, Brix, Cherbourg, Coutances, Montebourg, Picauville, Portbail, Sainte-Mère-Eglise, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Saint-Vaast-la-Hougue. Toutes ces communes se situent dans l'arrondissement de Valognes.

⁶³⁹ Etienne Dupont, Jourdan et Henry Sergent à Avranches, Armand Barbé à Brécey, Hospice Desfeux à Ducey, Taurines à Granville, Maincent à Juvigny-le-Tertre, Ludovic Fontaine, Jouenne, et Léon Lanos à la Haye-Pesnel, Vardin à Portbail, Besnard, Henri Datin, Guérin et Poret à Saint-Hilaire-du-Harcouët, Geffroy à Saint-James, Gautier à Saint-Nicolas-de-Granville, Le Moine Le Chesnay à Sartilly, Davy et Auguste Fontaine à Villedieu, Jacob et Larère à Dinan (Côtes-du-Nord, aujourd'hui Côtes-d'Armor), Henry Le Court à Deauville (Calvados) et Le Moine Le Chesnay à Dives (Calvados).

⁶⁴⁰ Archives Nationales, F¹⁷ 3023 : Cercle Médical de Valognes : création (1822)

Association Médicale à Avranches (1854)⁶⁴¹, une Société de médecine vétérinaire du département de la Manche (1902 – 1904)⁶⁴² et une Société Locale des Médecins de l'arrondissement de Cherbourg⁶⁴³.

Dans les sociétés d'Avranches, Saint-Lô et Valognes, la part des professions médicales dans les professions libérales s'établit entre 20 et 40 %. La Société Académique de Cherbourg connaît deux périodes distinctes quant à la présence des professionnels de santé. De 1829 à 1871 leur part est très importante : 85 % en 1829, 60 % en 1833, 75 % en 1835, 50 % en 1847, 100 % en 1861, 75 % en 1871. Après 1873, elle chute pour s'établir autour de 15 % au début du XX^{ème} siècle, et on n'en compte aucun en 1879. La Société des Sciences a toujours compté au moins 50 % de professionnels de santé parmi les membres issus des professions libérales. Il était évident que les sujets d'études de cette société attireraient prioritairement des médecins plutôt que des avocats. Parmi les professions médicales, ce sont les pharmaciens et les « docteurs-médecins » qui se trouvent être les plus nombreux. Ainsi, à Avranches, durant la décennie 1882 – 1891, la part de ces deux professions est tout à fait remarquable, 43 professionnels de santé faisant partie de la société en 1888⁶⁴⁴.

A Cherbourg, la Société Académique et la Société des Sciences se sont chargées de recruter des médecins et des pharmaciens de l'armée. En somme, la réflexion est ici la même que pour les fonctionnaires. Ce port militaire concentre tous les types d'emplois nécessaires à son fonctionnement. Il est d'ailleurs significatif qu'un très ancien membre de la Société Académique de Cherbourg ait été Groult-Desnouettes, un chirurgien-major de la marine reçu en 1767. Elle a également accueilli les pharmaciens militaires Jouvin en 1849 et Besnou en 1854. La Société des Sciences s'est montrée encore plus active. Le recrutement s'est partagé entre les médecins en chef de la marine Jacques Delieux de Savignac (1852), Marroin (1865), André Adolphe Xavier Richaud (1868) et Jean Edmond Germain Delisle (1902) ; les

⁶⁴¹ Archives Nationales, F¹⁷ 3023 : « Association Médicale d'Avranches : renseignements ; règlement ; demande d'autorisation définitive (1854) »

⁶⁴² Archives Nationales, F⁷ 12361.

⁶⁴³ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Cette société porta d'autres noms : Société de Prévoyance & de Secours Mutuels des Médecins de Cherbourg et du nord de la Manche ; Société de Prévoyance et de Secours Mutuels des Médecins de l'arrondissement de Cherbourg ; Société Médicale de Cherbourg et du Nord de la Manche. Elle publia quelques comptes-rendus et procès-verbaux d'assemblées générales.

⁶⁴⁴ Voir en annexe le tableau n°10 : « Nombre de médecins, de pharmaciens et nombre total de professionnels de santé, membres de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg ».

médecins de la marine Brassac (1866), Maurel (1884), Bonnefoy (1902), Félix Brunet (1905), Léo (1908) et Laurent (1910) ; et les chirurgiens de la marine Payen (1852), Guillaume Théodore Dufour (1854), Brousmiche (1855), Jules Lecoq (1860) et Paul Ardouin (1900). En dehors de cette société, on rencontre quelques chirurgiens à Avranches – Emile Loyer en 1867 – et Saint-Lô – Brisset et Lavoix en 1857. A leurs côtés, on croise parfois d’autres médecins spécialistes. Les dentistes et oculistes apparaissent tardivement. A Valognes, le premier et seul dentiste apparaît en 1888 et se nomme Badoinot. Un oculiste est recruté par la Société des Sciences de Cherbourg en 1923. Autre profession d’ordre médical, les vétérinaires sont assez peu présents. Sont-ils victimes d’une sorte d’ostracisme, d’un manque de considération, d’un défaut tant de revenus que de bagage culturel, d’une implantation plus rurale qu’urbaine⁶⁴⁵ ? Ils sont quoi qu’il en soit peu nombreux. Ce sont d’ailleurs au sein des sociétés ayant réservé une place à l’agriculture qu’on les rencontrera le plus facilement, comme à Saint-Lô avec les vétérinaires Diguët, Duprey, Lominet et Saint, ou à Valognes avec Fafin, Hinet et Lemarquand. La Société des Sciences a recruté André Caré en 1902. Cependant, ce vétérinaire était aussi directeur du bureau d’hygiène médicale. On les rencontre de préférence dans les sociétés professionnelles telles que les sociétés d’agriculture : celle de Cherbourg en comptait 5 dans les années 1850.

3. Les architectes

On a choisi de classer les architectes parmi les professions libérales plutôt que parmi les artistes. Les architectes sont la catégorie la moins nombreuse des professions libérales. Ils n’apparaissent pas régulièrement dans les listes de membres. On ne compte généralement qu’un ou deux architectes parmi les titulaires des sociétés. L’exception vient de Saint-Lô. En effet, la Société d’Agriculture, d’Archéologie et d’Histoire Naturelle de la Manche a recruté plusieurs architectes dès sa fondation : Bousquet, Cochepain, Emile Didier, Hippolyte Douchin, Fauchon, Gautier, Victor Kanapell, Le Conte d’Ollonde, Le Couteur, Pilorget, Queillé, Théberge et Tréfeu.

⁶⁴⁵ Caroline BARRERA, *Les sociétés savantes de Toulouse au XIX^{ème} siècle (1797 -1865)*. Paris, Editions du C.T.H.S., 2003, pp. 153 et 154.

4. *Les étudiants*

Il existe une ambiguïté à propos des étudiants. Il faut distinguer les membres qui sont réellement étudiants au moment où ils apparaissent dans les listes de membres des sociétés et ceux qui préfèrent se présenter en mentionnant leurs diplômes plutôt que leur profession. Ajoutons à cela qu'ils sont plus fréquemment correspondants que titulaires. Les études les plus représentées sont celles de droit. A la lecture des listes de membres, on croise assez régulièrement des docteurs et des licenciés en droit. Les lettres, la philosophie, l'histoire d'une part, les sciences physiques et naturelles et la pharmacie d'autre part apparaissent. Si certains membres continuent de mentionner leurs titres universitaires en guise d'activité professionnelle, d'autres font figurer soit leurs titres et leurs professions soit dans un premier temps leurs titres puis dans un second temps leurs professions. La Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais fournit plusieurs exemples. Louis David est présenté comme docteur en droit et juge d'instruction, Charles Jouenne et Henri Moinardeau comme licenciés en droit et avoués, Alexis Trempu et Albert Letouzé comme licenciés en droit en notaires, Camille Jamont comme licencié en droit et secrétaire de mairie. A Avranches, Gabriel Frémin d'abord présenté comme étudiant en droit l'est quelques temps plus tard comme avocat ; Ernest Hardy, d'abord étudiant en pharmacie, est plus tard présenté comme pharmacien-droguiste. Parmi les correspondants de la Société des Sciences de Cherbourg, l'abbé Vastel est présenté à la fois comme vicaire et comme licencié ès-sciences. L'homme de lettres Achard de la Vente, membre de la Société d'Avranches, est aussi docteur en droit. On rencontre des membres qui font mentionner le fait qu'ils sont d'anciens élèves de l'Ecole Polytechnique ou de l'Ecole des Chartes. Ainsi à Saint-Lô, note-t-on les noms de Jean Le Chartier de Sédouy et de Paul Lecacheux, ce dernier devenant archiviste départemental. Au nombre des élèves de l'Ecole des Chartes on relève le nom d'Adolphe Vautier qui apparaît dans les effectifs de trois sociétés : la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain à partir de 1891, la Société Académique de Cherbourg en 1895 et la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques en 1910. La Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches, en 1885, accueille au moins un élève du Victoria College de Saint-Hélier à Jersey nommé Renouf.

C. D'autres statuts

1. Les « sans profession »

Bien que présents dans les effectifs des sociétés savantes, les propriétaires ne sont pas les plus nombreux. On les rencontre plus couramment au sein des sociétés professionnelles comme les sociétés d'agriculture ce qui tendrait à laisser supposer une proximité probable avec les professions agricoles. Toutefois, il s'agirait plutôt de rentiers. Nous avons préféré ne pas y inclure tous les retraités qui font partie des sociétés. Il nous a semblé plus juste de classer ceux-ci en fonction de leur carrière professionnelle. Ainsi, un membre qualifié d'« ancien magistrat » est-il comptabilisé aux côtés des avocats et autres juges.

Chez les titulaires de la Société d'Avranches, la proportion d'« inactifs » est élevée au moment de la fondation en occupant près de 55 % des sièges. Par la suite, cette proportion s'établit autour de 30 % au début des années 1880 et augmente peu à peu pour atteindre près de 40 % dès 1892. En 1913, cette proportion s'établit à 42,11 %. Chez les correspondants, cette même proportion se situe aux alentours de 25 %, pour les années où nous possédons des listes de membres⁶⁴⁶. Entre 1837 et 1895, les « sans professions » représentent 1/5^{ème} environ des membres résidents ou titulaires de la société saint-loise. Ce n'est qu'à l'orée du XX^{ème} siècle que cette part augmente progressivement. De 28,3 % en 1898, on passe à 38,46 % en 1901. Après une légère baisse en 1903 – 1904 à environ 31 %, on repasse à 35,37 % en 1905. La proportion se stabilise entre 35 et 40 %, le maximum étant atteint en 1912 avec 42,06 %. Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, la part a chuté à 25,96 %, retrouvant un niveau équivalent à celui de 1896. Les effectifs des « inactifs » chez les correspondants connaissent une évolution différente. Leur part est de 46,51 % en 1837. Pendant les cinquante années suivantes elle semble décroître progressivement pour atteindre 27,66 % en 1887. Une nouvelle stabilité s'établit pour une vingtaine d'années, mais en 1904 la part de ces membres n'est plus que de 17,65 %. A la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, les membres « sans profession », au cours des quatre années pour lesquelles nous disposons de listes complètes, représentent en moyenne 15 % de l'effectif total des titulaires. A la Société des Sciences de Cherbourg, la part des « inactifs » décroît à la fois progressivement et régulièrement entre 1852 et 1912. Leur part est fixée à 47,37 % en 1852, atteint 60 % en

⁶⁴⁶ Voir en annexe le graphique n°73 : « Société des Sciences de Cherbourg, évolution du pourcentage de membres « inactifs » (1852 – 1912) ».

1855, puis connaît une lente descente jusqu'à son minimum de 8,11 % en 1900. Elle remonte légèrement par la suite et atteint près de 15 % en 1912. Chez les correspondants de la Société des Sciences, les « sans profession » forment la moitié de cette classe de membres, au moins pendant les vingt premières années d'existence de la société. Au cours des dix années suivantes la part de ces membres régresse pour s'établir à environ 40 % et se stabilise, ne descendant jamais au-dessous de 35 %. Ce n'est qu'après-guerre qu'elle diminuera de nouveau. Au sein de la Société Académique de Cherbourg, la part des membres dits « sans profession » connaît une évolution irrégulière. De 1829 à 1852, elle augmente de 13,6 à 31 % de l'effectif. Une forte chute est enregistrée pour 1856 avec 8,33 % et 1861 avec 9,38 %. La reprise est rapide et le pic est atteint en 1867 avec une part de 38,46 % de l'effectif. Ensuite, la part se stabilise entre 10 % (1879 – 1905) et 20 % (1871 – 1875 et 1910 – 1914). En ce qui concerne les correspondants pour la période comprise entre 1829 et 1879, on peut affirmer que la part des « inactifs » s'établit dans une fourchette comprise entre 25 et 35 % des membres avec un maximum à près de 48 % en 1856. A Valognes la part de ces membres, chez les titulaires comme chez les correspondants, s'établit entre 20 et 25 %, la proportion étant légèrement inférieure chez les seconds. La Société d'Histoire et d'Archéologie de Mortain compte en 1910 environ 20 % de membres « sans profession ». La Société Académique du Cotentin à Coutances compte quant à elle environ 25 % de membres « sans profession » au moment de sa fondation en 1872. Parmi les propriétaires, qu'ils soient définis par cette « fonction » ou qu'il n'y ait aucun métier spécifié en regard de leurs patronymes, apparaissent les membres issus de la noblesse. On les rencontre de préférence dans des sociétés plus traditionnelles comme la Société Académique de Cherbourg ou la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche. Malgré cela, ils sont présents dans toutes les sociétés et y occupent parfois une place éminente à cause de leur rang social mais aussi de leur rôle dans le développement de certaines sociétés. Comment ne pas mentionner à ce propos le comte Gustave de Clinchamp à Avranches et le comte Théodose du Moncel à la Société des Sciences de Cherbourg. Se confondant parfois avec les deux catégories ci-dessus évoquées, nous constatons qu'un certain nombre de membres sont désignés par l'exercice d'un mandat politique, quelquefois par le souvenir de ce mandat lorsqu'un membre a été, par exemple, ministre. Leur présence au sein des sociétés est motivée d'une part par leur volonté propre de conserver un lien avec leur département d'origine et avec les élites locales de celui-ci et d'autre part d'un prestige qui peut être retiré de leur présence au sein desdites sociétés. Ces membres constituent un effectif très réduit mais ils sont accompagnés par les différents conseillers généraux, conseillers d'arrondissement,

maires et adjoints qui intègrent les sociétés savantes. Outre le fait que les maires sont assez souvent membres de droit des sociétés, leur présence est aussi une manière de s'assurer de leur soutien lorsqu'une subvention s'avèrera éventuellement nécessaire. Enfin, parmi les « sans profession », nous pouvons relever ceux que l'on pourrait qualifier d'intellectuels de cette catégorie, au sens où il s'agit de personnes désignées soit par leur appartenance à un ou plusieurs groupements savants (membres et correspondants de l'Institut, membres de plusieurs sociétés savantes), soit par leur sujet principal d'étude (antiquaires, botanistes, naturalistes). Cumulant ces deux possibilités, la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg accueille parmi ses correspondants une quantité impressionnante de ces membres, en particulier des botanistes dont le recrutement, nous ne le répéterons jamais assez, est pour l'essentiel dû à l'activité soutenue du fondateur Auguste Le Jolis auprès de ses propres correspondants. La société des sciences comprend une proportion particulièrement importante de botanistes et naturalistes d'une part et d'autre part de membres de sociétés savantes et de membres de l'Institut. Cette société a compté jusqu'à 267 membres, en 1876, n'exerçant pas de profession clairement identifiable. Parmi cette catégorie de membres, ceux que nous avons identifié plus haut comme botanistes, naturalistes, membres d'autres sociétés savantes ou de l'Institut représentent une proportion de 75% environ⁶⁴⁷. Même si les autres sociétés ont elles aussi recruté des membres d'autres sociétés savantes, par exemple, ce fut dans une proportion moins importante. Nous avons également choisi de classer dans cette catégorie de membres les « hommes de lettres », « littérateurs » et autres « poètes ». Premièrement, il était possible qu'ils fissent partie d'une société savante locale ou d'une académie nationale, comme le membre de l'Académie Française Octave Feuillet à Saint-Lô. Deuxièmement, il était difficile de savoir s'il exerçait ou non un métier en dehors de leur activité littéraire, autrement dit vivaient-ils, ou non, de leur plume ?

2. Les boutiquiers et artisans

Ainsi que l'affirme Jean-Pierre Chaline, « la rareté dans le monde érudit de ces commerçants ou artisans est en tout cas une évidence. Les seuls que l'on trouve assez couramment s'avèrent être des libraires ou des imprimeurs, seuls éléments « intellectuels » de

⁶⁴⁷ Voir en annexe le tableau n°11 : « Part des botanistes et naturalistes, et des membres de sociétés savantes et de l'Institut parmi les correspondants de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg (1852 – 1923) ».

leur catégorie, souvent liés d'ailleurs au sort de groupements dont ils éditent ou vendent les publications. [...] C'est seulement dans des sociétés techniquement spécialisées qu'une présence notable d'artisans ou de commerçants a quelque chance d'apparaître⁶⁴⁸. » Dans la majorité des sociétés savantes du département de la Manche, on ne trouve qu'entre 1 et 7 membres qui peuvent être classés parmi les boutiquiers et les artisans. A Avranches, on relève les noms des imprimeurs Jules Durand, Hambis, Henri Tribouillard et Henri Gibert, des libraires Albert Piel, Auguste Anfray, Aimable Lebel et Auguste Pierre Thébaut, tous d'Avranches, Lemoine à Saint-Hilaire-du-Harcouët, Dulau *foreign bookseller* à Londres et Asher à Berlin. Les autres sont : Urbain Massard membre honoraire et graveur à Paris, Marcel Albert cordier à Granville, Adolphe Havard fondateur de cloches à Villedieu et Houssard, fabricants d'ornements à Avranches. A Saint-Lô, on note les noms des imprimeurs Gaston Delamare, Théodore Elie, A. Jacqueline, Paul Jacqueline et René Jacqueline, Le Tual et Charles Barbaroux, et des libraires Hébert, Rousseau, Rousseau fils et Alphonse Lemerre. On croise également un orfèvre, P. Jacqueline, dont le patronyme laisse deviner un lien de famille avec les imprimeurs. En 1914 apparaît un quincaillier, Adam. A Valognes, avant 1914, on peut lire les noms des libraires Aristide Jean Brochard, de Valognes, et Louis Mahaut, de Bricquebec, et des imprimeurs-libraires Lamiche et Martin. En 1888, le maître-peintre Nonnon est élu membre. La société recrute d'autre commerçants et artisans dans les années 1920 : l'entrepreneur Henri Binet, le bijoutier Debrix, l'épicier Guérin, le maître d'hôtel Douet, le mécanicien Davy et le tanneur Lebrun. La Société Académique du Cotentin ne compte qu'un imprimeur-éditeur, Salettes, et un horloger, Levon. Les deux libraires membres sont correspondants : Louis Mahaut de Bricquebec, déjà mentionné ci-dessus, et le parisien Auguste Fontaine. Mortain ne compte comme commerçant qu'Henri Tesnière, propriétaire du grand-hôtel de la commune. A Cherbourg, seul l'imprimeur-éditeur Emile Le Maout fait partie à la fois de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques et de la Société Académique. Cette dernière compte également dans ses rangs Auguste Voisin dont on nous indique l'état de relieur, mais aussi sa charge d' « attaché à la bibliothèque et aux musées de la ville » et qui apparaît dans la liste publiée en 1895. Cependant, Cherbourg abrite une société dont le recrutement s'est concentré sur cette catégorie de membres. En effet, la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg a « pour but de s'occuper de tout ce qui concerne l'Industrie, les Arts et l'Instruction publique dans le département de la Manche⁶⁴⁹ » et dispose

⁶⁴⁸ Jean-Pierre CHALINE, *Op. cit.*, pp. 175 et 176.

⁶⁴⁹ S.A.I.C., Statuts Article premier.

pour l'organisation de ses expositions d'un Comité dont l'une des deux sections supervise « le Commerce et l'Industrie⁶⁵⁰ ». Nous ne disposons malheureusement de listes complètes que pour les années 1882 à 1885, mais elles nous paraissent assez révélatrices et regroupent une grande variété de métiers répartie entre artisans⁶⁵¹, commerçants⁶⁵² et prestataires de services⁶⁵³. En 1882, la proportion de boutiquiers et d'artisans s'élève à 52,83%. De 1883 à 1885 elle s'élève à, au moins, 58% (respectivement 59,91%, 58,26% et 58,43%)⁶⁵⁴.

3. Les professions en lien avec l'agriculture et l'élevage

C'est probablement le critère économique qui provoque la limitation du nombre de membres dont la profession se rapporte à l'agriculture. On rencontre d'ailleurs très peu d'agriculteurs ou de cultivateurs à l'inverse de ce qui existe dans les Sociétés d'Agriculture du département. Ainsi, concernant la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Cherbourg, entre 1852 et 1870, on a relevé 185 noms de cultivateurs sur 466 noms connus de membres. Les agriculteurs et cultivateurs sont présents parmi les titulaires de la Société d'Archéologie d'Avranches en 1885, 1887 et 1891, mais il n'y a qu'un agriculteur à chaque fois. Ephrem Houel, directeur des haras de Saint-Lô est membre résident de la société de cette ville et

⁶⁵⁰ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 18.

⁶⁵¹ Parmi les artisans, on relève : armurier, bourrelier (artisan qui fabrique et vend les pièces de harnais pour animaux et des articles en cuir), carrossier, chapelier, charron (personne qui fabrique et répare des voitures hippomobiles), constructeur, décorateur, dessinateur, doreur, ébéniste, entrepreneur, ferblantier, filateur, fondeur, foulonnier (aussi appelé foulon, ouvrier qui donne à un tissu de laine de la compacité et de l'épaisseur en produisant un feutrage plus ou moins poussé), fumiste (professionnel de l'entretien des cheminées et de l'installation des appareils de chauffage), galvanoplaste, gantier, graveur, horloger, imprimeur, libraire, maître-charpentier, maître-cordonnier, maître-couvreur, maître-maçon, maître-menuisier, maître-peintre, maître-tailleur, maître-voilier, maréchal-ferrant, mécanicien, mégissier (ouvrier qui tanne les peaux à l'alun), opticien, peintre en voitures, photographe, plâtrier, relieur, serrurier, tailleur, tanneur et teinturier.

⁶⁵² Parmi les commerçants, on relève : afficheur (professionnel qui fait poser des affiches publicitaires, annonceur qui utilise l'affiche comme support), bandagiste (personne qui prépare ou vend des bandages chirurgicaux), bintelotier (fabricant ou marchand de bibelots), boulanger, charcutier, entrepositaire, épicier, magasinier, marchand de bois, marchand de chaussures, marchand de cidre, marchand de nouveautés, marchand de parapluies, marchand de suif, mercier, pâtissier, quincailler et représentant de commerce.

⁶⁵³ Parmi les activités de service, on relève : aubergiste, cafetier, coiffeur, commissionnaire, entrepreneur de transport, maître d'hôtel, pilote et restaurateur.

⁶⁵⁴ Voir en annexe le tableau n°12 : « Part du nombre de boutiquiers et d'artisans par rapport au nombre total de membres titulaires de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg (1882 – 1885) ».

correspondant de la Société Académique de Cherbourg et de la Société d'Archéologie d'Avranches. Prosper Pichard, directeur de la station agronomique puis professeur à l'école d'agriculture, fut titulaire puis correspondant de la Société d'Archéologie d'Avranches. Emile Garnot, également agronome, occupa la fonction de président du syndicat des agriculteurs de la Manche. La catégorie la plus nombreuse est celle des agronomes. La société d'Avranches en compte 4 puis 5 entre 1882 et 1888. On les rencontre parmi les correspondants de la Société Académique et de la Société des Sciences de Cherbourg.

4. Les professions artistiques

Les artistes sont peu nombreux malgré les intitulés et les objectifs de certaines sociétés. De plus, aucune société spécifiquement dédiée aux beaux-arts n'a été créée. La part de cette catégorie de membres étant assez faible, on a choisi de donner les noms de ces artistes, en les classant par discipline.

a. *Les peintres et peintres d'histoire*

Les artistes-peintres, peintres, peintres d'histoire sont les artistes les plus fréquemment rencontrés au sein des sociétés. Les plus anciens que nous connaissons étaient membres de la Société Académique de Cherbourg. Le peintre Pierre Fréret participa à la fondation de la société. Louis Fréret, peintre d'histoire naturelle fut reçu en 1808. A Avranches, c'est le peintre et professeur de dessin Loir qui est le plus ancien artiste dont nous connaissons le nom, il a été reçu en 1836. Nous relevons également les noms de : Louis Caillou, artiste-peintre en paysages⁶⁵⁵, Dorrée, artiste-peintre⁶⁵⁶, Paul Dubufe, artiste-peintre⁶⁵⁷, Frédéric Gautier, artiste peintre⁶⁵⁸, Georges Lefèvre, artiste peintre⁶⁵⁹, Jean Massieu, artiste-peintre⁶⁶⁰,

⁶⁵⁵ Membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, reçu en 1886.

⁶⁵⁶ Membre de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, reçu en 1878, et de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, reçu en 1919.

⁶⁵⁷ Membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, reçu en 1882.

⁶⁵⁸ Membre de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, reçu en 1900.

⁶⁵⁹ Membre de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, reçu en 1881.

Orange, artiste-peintre⁶⁶¹, P. J. Oules, artiste-peintre⁶⁶², Paviez, artiste peintre⁶⁶³, Pillet, artiste-peintre⁶⁶⁴, Jean-Emile Renié, artiste-peintre⁶⁶⁵, Rudaux, artiste-peintre⁶⁶⁶, M^{lle} Ternisien, artiste peintre et professeur de peinture⁶⁶⁷ et Victor Vigot artiste-peintre⁶⁶⁸.

b. Les sculpteurs et statuaires

Les sculpteurs et statuaires forment le deuxième groupe d'artistes en termes de nombre. On note les noms de : Louis Allix, statuaire⁶⁶⁹, Barré, sculpteur⁶⁷⁰, Delteil, statuaire⁶⁷¹, Durel, statuaire⁶⁷², Ernest Gautier, sculpteur⁶⁷³, Ida Hubert, artiste en modelage⁶⁷⁴, Joseph Jacquette, sculpteur⁶⁷⁵, Francis Jacquier, sculpteur⁶⁷⁶, Edouard Kerfurus,

⁶⁶⁰ Membre correspondant de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, reçu en 1880.

⁶⁶¹ Membre de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, reçu en 1908.

⁶⁶² Membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, reçu en 1883.

⁶⁶³ Membre de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, reçu en 1900.

⁶⁶⁴ Membre de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche.

⁶⁶⁵ Membre correspondant de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, reçu en 1887.

⁶⁶⁶ Membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, reçu en 1883.

⁶⁶⁷ Membre de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, reçue en 1914.

⁶⁶⁸ Membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, reçu en 1887.

⁶⁶⁹ Membre de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes.

⁶⁷⁰ Membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.

⁶⁷¹ Membre de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, reçu en 1902.

⁶⁷² Membre de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, reçu en 1896.

⁶⁷³ Membre de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais, reçu en 1911.

⁶⁷⁴ Membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, reçu en 1883.

⁶⁷⁵ Membre de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, reçu en 1907.

⁶⁷⁶ Membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.

sculpteur⁶⁷⁷, Louis Lefebvre-Deslongchamps, sculpteur⁶⁷⁸, Armand Le Véal, statuaire⁶⁷⁹, André Lottin, sculpteur⁶⁸⁰, Marcel-Jacques, statuaire⁶⁸¹, Salinier, sculpteur⁶⁸² et Thélot, sculpteur⁶⁸³.

c. Quelques artistes divers

Deux artistes sont cités sans que nous connaissions leur spécialité. Il s'agit de Girard, membre de la Société Académique du Cotentin à Coutances (reçu en 1877) et de Simon, membre de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche.

d. Le théâtre

Concernant le théâtre, deux noms ont été portés à notre connaissance. D'une part le directeur du vaudeville Paul Parfouru Porel⁶⁸⁴ et d'autre part, Edouard Thierry membre correspondant de la Société Académique de Cherbourg depuis 1846 et qui fut tour à tour désigné comme homme de lettres, puis administrateur général de la Comédie Française (1867 et 1871), et enfin conservateur à la bibliothèque de l'arsenal à Paris.

e. La musique

⁶⁷⁷ Membre de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, reçu en 1891.

⁶⁷⁸ Membre de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg.

⁶⁷⁹ Membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain et de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, reçu en 1879.

⁶⁸⁰ Membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.

⁶⁸¹ Membre de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, reçu en 1919.

⁶⁸² Membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.

⁶⁸³ Membre de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, reçu en 1885.

⁶⁸⁴ Membre de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, reçu en 1903.

L'identité de deux musiciens nous est parvenue : Barrière compositeur et professeur de musique⁶⁸⁵ et Louis Dolley artiste compositeur⁶⁸⁶.

5. Les journalistes et les publicistes

Une petite place est réservée aux journalistes, publicistes et directeurs de journaux. Les sociétés savantes, qu'elles aient déjà publié des volumes ou qu'elles n'en aient pas encore eu la possibilité font paraître des comptes-rendus de séances, des annonces, parfois des articles, dans les journaux du département. Cela peut en partie expliquer la présence de certains directeurs de journaux au sein des sociétés, comme à Saint-Lô avec Henri Merlier, directeur du *Courrier de la Manche*, et d'Emile Enault, directeur du *Journal de la Manche*. L'autre possibilité est le recrutement du directeur d'une publication en tant que correspondant lorsque le sujet de sa publication rejoint les centres d'intérêt d'une société. On en connaît cinq exemples à la Société des Sciences de Cherbourg⁶⁸⁷. On en rencontre aussi à Avranches avec Arthur Castanier de Montpellier, directeur de l'*Abeille Méridionale*.

6. Les métiers de la banque et des assurances, industriels et négociants

Les professions économiques sont très peu représentées. Nous découvrons parfois le nom d'un banquier, d'un directeur de succursale d'un agent d'affaires ou d'un agent d'assurances. On note la présence d'employés de banque ou de commis banquier

De même, les industriels sont peu nombreux dans les sociétés savantes. Généralement on les rencontre dans des sociétés dont les travaux se rapprochent de leurs intérêts professionnels. Les négociants suivent à peu de chose près le même cheminement. Cependant,

⁶⁸⁵ Membre correspondant de la Société Académique de Cherbourg, reçu en 1858.

⁶⁸⁶ Membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, reçu en 1883

⁶⁸⁷ Il s'agit de : Adrien Dollfus (1888), directeur de la *Feuille des Jeunes Naturalistes*, Florentino Amenghino de La Plata en Argentine (1891), directeur de la *Revue Argentine d'Histoire Naturelle*, Vimercati (1875), directeur de la *Rivista scientifico-industriale di Firenze*, Benjamin Silliman de New Haven, aux Etats-Unis (1876), directeur de l'*American Journal of Science & Arts* et John Russel Hind de Londres (1861), directeur du *Nautical Almanach*.

ceux-ci sont assez bien représentés au sein de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg où l'on en compte de 25 à 30 entre 1882 et 1885. Certaines sociétés voient apparaître de temps à autre un armateur, comme à Avranches ou Granville.

Ils sont sans doute plus nombreux que nous le révèle les listes de membres des différentes sociétés manchoise. Beaucoup sont sans doute présents dans celles-ci sous le titre de « propriétaire ». A l'instar de ce qui se fait à Toulouse à la même époque, « la possession de domaines ruraux, bien que n'étant pas un critère absolu, joue ici un rôle déterminant⁶⁸⁸. »

L'économie résolument rurale du département ne favorise pas la présence de membres issus du monde de la finance. Les négociants sont un peu plus présents, du fait même de leur présence dans les villes les plus importantes, lesquelles abritent les sièges des sociétés savantes.

Au vu de ces relevés, une question se pose à nous : quelle activité est la plus représentée au sein des sociétés savantes manchoises.

Trois catégories dominent largement :

- Les personnes attachées au service public (enseignants, fonctionnaires, etc.) ;
- les « sans profession » ;
- les professions libérales.

Cela renvoie à un type de société traditionnelle. En cela l'écrasante majorité des sociétés manchoises ressemblent aux sociétés toulousaines décrites par Caroline Barrera : « ces sociétés présentent une composition socialement et professionnellement élitiste [...]. Elles accueillent les ecclésiastiques mais sont fermées, sauf exception, au monde économique, même aisé, et aux salariés⁶⁸⁹. » L'exception à cette règle est fournie par la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg qui axe son recrutement en direction de la catégorie socioprofessionnelle des « boutiquiers et artisans ». Il s'agit là d'une société plus ouverte s'assimilant, non sans raisons lorsque l'on se rappelle ses origines, aux sociétés professionnelles telles que les sociétés d'horticulture. Cela pose la question de l'intégration de certaines catégories socioprofessionnelles au monde de la sociabilité savante. L'impression qui se dégage est celle d'un univers fonctionnant quasiment en vase clos, ne se renouvelant

⁶⁸⁸ Caroline BARRERA, *Op. cit.*, p. 156.

⁶⁸⁹ *Ibidem*, p. 168.

qu'entre semblables issus d'un même horizon social. Nous avons indubitablement affaire à une sorte de sanctuaire élitiste⁶⁹⁰.

D. Un univers presque exclusivement masculin

Il apparaît très clairement à l'examen des listes de membres que les sociétés savantes sont, pour une écrasante majorité, des associations quasi exclusivement masculines. La présence de femmes ne se manifeste guère avant la moitié du XIX^{ème} siècle au sein des sociétés manchoises. Cet état de fait nous est confirmé par Jean-Pierre Chaline : « Le XIX^{ème} siècle, au contraire, fait preuve, au moins à ses débuts, d'une misogynie accentuée. La norme est partout l'exclusion tacite, censée contribuer sans nul doute au sérieux dont toute société savante tient à donner l'image⁶⁹¹. » La présence des femmes est nettement plus marquée dans les sociétés d'horticulture où elles bénéficient du titre de « dames patronnesses » comme à la Société d'Horticulture de Cherbourg, tout en précisant que leur nombre reste limité. « Un autre cheminement observé plus tard dans des organismes locaux pas assez anciens pour y opposer le poids de leurs usages, est lié au prestige de certaines autorités sociales, telle veuve au nom aristocratique parvenant à se faire admettre en lieu et place de son époux, ancien président et surtout généreux bienfaiteur de la société. Le précédent ainsi créé ouvre ensuite les portes à d'autres dames d'une moindre notoriété, sans même qu'il soit besoin de changer quoi que ce soit aux statuts, muets en général sur cette question⁶⁹². » Nous avons relevé pour chaque société les noms des femmes présentes dans les effectifs pendant la période étudiée. La Société Académique de Cherbourg n'a compté que trois femmes parmi ses membres correspondants : la poétesse Marie Ravenel en 1852, Coueffin en 1853 et Henri Gréville au début des années 1870. Henri Gréville est la fille du linguiste Jean Fleury, lequel était une personnalité éminente de la Société Académique dont il a été membre titulaire pendant de nombreuses années. La Société Archéologique d'Avranches a accueilli 42 membres titulaires, 2 honoraires et une correspondante. Cette dernière est Marie Ravenel. Elle est aussi la première femme reçue comme membre de la société avant 1872. Les deux membres

⁶⁹⁰ Voir en annexe les graphiques, du n°74 au n°84, montrant la répartition, en pourcentages, des différents métiers ou activités représentés au sein des sociétés manchoises, présentant dans un premier temps celle des membres titulaires, puis dans un second temps, celle des membres correspondants.

⁶⁹¹ Jean-Pierre CHALINE, *Op. cit.*, pp. 121 et 122.

⁶⁹² *Ibidem*, pp. 124 et 125.

honoraires sont l'épouse et la fille d'Edouard Le Héricher : Catherine Le Héricher (née : Digby), d'origine irlandaise, et Marie Le Héricher. Parmi les titulaires, les dates de réception en tant que membres s'échelonnent de 1883 (6 reçues) à 1910. Quant à leurs activités professionnelles, on relève les emplois suivants : trois artistes, parmi lesquelles Ida Hubert citée plus haut, une professeur à l'Ecole Normale de Saint-Etienne, cinq femmes de lettres auxquelles s'ajoute une membre de la Société des Gens de Lettres, deux propriétaires, une botaniste, une directrice d'école et une religieuse. Plusieurs femmes sont d'extraction noble. Leur présence au sein d'une société est assez peu surprenante en ce qu'elles représentent une élite locale bien établie. On compte ainsi deux marquises, deux comtesses, une vicomtesse et sept femmes dont le rang n'est pas précisé. Avranches étant une ville où la communauté britannique est bien implantée, il n'est pas surprenant de rencontrer quelques correspondantes au Royaume-Uni : elles sont six en Angleterre et trois à Jersey. La Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire Naturelle de la Manche à Saint-Lô a, comme son homologue d'Avranches, recruté quelques représentantes de la gent féminine. Elles sont au nombre de 33 titulaires et une bienfaitrice. En revanche, leurs métiers sont peu souvent spécifiés. Tout au plus rencontrons-nous deux institutrices. On compte également une propriétaire. Quatre nobles font partie de cette société, dont deux comtesses. La Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg n'a recruté qu'une seule femme : (M^{me}) Crova, de Cherbourg. Précisons qu'elle fut l'épouse du capitaine de frégate Crova, également membre titulaire de cette société. La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg a compté 33 femmes membres titulaires, 4 correspondantes et 1 membre perpétuel. Douze d'entre elles sont identifiées, entre autres, par leur activité professionnelle : une matelassière, une coiffeuse, deux institutrices, trois directrices d'école, deux négociantes, une aubergiste, une antiquaire, une artiste peintre, une fabricante de tricots. Nous avons ici un condensé d'activités artisanale et commerciale. On relève également la présence d'une rentière et d'une propriétaire. La Société Artistique a recruté une lauréate de l'Académie Française, résidant à Alger : Blanche Barbaroux. La Société Académique du Cotentin à Coutances n'a, semble-t-il, jamais recruté de femmes. Le fait que le recrutement des membres soit orienté vers le clergé y est sans doute pour beaucoup. La Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes compte un bon nombre de femmes. On en trouve 61 à la lecture des listes de membres de la société. Parmi elles on compte : treize propriétaires, quatre femmes au foyer, trois directrices d'école et une directrice de pensionnat, huit professeurs à l'école supérieure de Valognes, une employée à la mairie de Valognes, une institutrice et une mercière. S'y ajoutent trois représentantes de la noblesse, dont deux comtesses. La Société

Historique et Economique « Le Pays de Granville » a recruté quelques femmes. 27 sont titulaires. La vicomtesse de Bresson est membre perpétuel. Leurs métiers ne sont pas précisés. Parmi elles, dix sont issues de la noblesse : la comtesse de Gibon, les vicomtesses de Bresson, de Brachet et de Lesquen et la baronne Letourneur-Hugon. Le rang des cinq restantes n'est pas précisé. La Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais a compté trois fondatrices lors de sa création en 1911. Il s'agissait de la veuve Bazin, propriétaire à Ger, de M^{me} Chesnel, institutrice à Bion et de Marguerite Moricet (M^{me}), institutrice au Mesnil-Tôve.

Le recrutement professionnel des membres des sociétés savantes de la Manche laisse apparaître des traits dominants. Sans être tout à fait identiques d'une société à l'autre les proportions de certaines catégories de métiers tendent à se ressembler. Ainsi, constate-t-on la présence constante et majoritaire de trois de ces catégories que nous avons tâché de décrire ci-dessus. Dans toutes les sociétés à vocation littéraire et/ou scientifique ce sont les professions libérales et les fonctionnaires qui dominent. Ces derniers représentent par exemple la moitié des membres correspondants de la Société d'Archéologie d'Avranches, et dans toutes les autres sociétés ce sont les correspondants les plus nombreux, avec les membres « sans profession ». Chez les titulaires, on trouve également une proportion remarquable de sujets dont la profession n'est pas indiquée. Cependant, chez les titulaires on rencontre une proportion plus volumineuse des représentants des professions libérales. Au sein de la Société Académique de Cherbourg, les fonctionnaires ont longtemps été les plus nombreux, jusqu'à être rattrapés par les juristes et les médecins au début du XX^{ème} siècle. Cet état de fait serait à rapprocher de ce que Jean-Pierre Chaline avait constaté à propos de la ville de Rouen. De nombreuses ressemblances se font jour entre les sociétés savantes du département de la Manche et celles de cette ville. Il opposait les caractéristiques du recrutement de l'Académie de Rouen, issue de l'Ancien Régime, avec celles de sociétés bien plus récentes, comme la Société d'Emulation. Les catégories socioprofessionnelles qui selon lui dominent au sein des sociétés considérées comme plus « traditionnelles » « sont ces professions dites alors « libérales », impliquant instruction, maniement des idées, ou bien participant de l'autorité publique⁶⁹³ ». La plupart des sociétés manchoises tendent à correspondre avec cette description de l'Académie de Rouen. A l'inverse, des sociétés opérant un recrutement plus ouvert, plus tourné vers le monde émergent de l'industrie et celui du commerce se font plus

⁶⁹³ Jean-Pierre CHALINE, *Les Bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^e siècle*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982, p. 241.

rare dans la Manche. Sans doute faut-il y voir le résultat d'un moindre développement industriel d'un département resté pour l'essentiel rural. Cependant, on pourrait comparer les origines professionnelles des membres de la Société d'Emulation de Rouen dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, en particulier lorsqu'elle absorbe « en 1855 [...] la Société libre du commerce et de l'industrie, peuplée avant tout de négociants⁶⁹⁴ », ou celles des membres de la Société industrielle créée en 1872 dans la préfecture de Seine-Maritime, avec celles de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. Les quelques listes de membres que nous avons pu consulter pour cette société font ressortir une très large proportion de boutiquiers et d'artisans. Ce sont des types de profession qui ne sont présents dans les autres sociétés du département que de façon marginale. Une dernière catégorie signale sa présence au sein des effectifs des sociétés du département. Nous voulons ici dire un mot des clercs. Ces hommes de Dieu, instruits, dotés d'une autorité morale, souvent passionnés par l'histoire et la biologie locales, volontiers auteurs de monographies autour de leurs paroisses, sans représenter une proportion des plus importantes des membres se signalent par leur activité. Ainsi parmi les membres correspondants de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de Saint-Lô leur proportion ne cesse d'augmenter pour atteindre les environs de 40% de cette catégorie de membres en 1914. Les clercs constituent également un peu moins du tiers des membres titulaires reçus par la Société Académique du Cotentin à Coutances dont on a déjà décrit la fondation par l'évêque local.

Aux questions que nous avons soulevées au début de cette partie quant à l'identité des membres, leur nombre, leur métier, leur origine géographique et sociale, nous avons essayé d'apporter des réponses aussi claires que nous l'ont permis les sources disponibles. Il en ressort que les sociétés manchoises ont plus volontiers recruté au plus proche, privilégiant leur siège et ses alentours, puis le département, la région et le reste du pays avec une prédilection pour les résidents franciliens. Au point de vue professionnel, les sociétés ont plutôt privilégié un public éduqué constitué par les fonctionnaires, les professions libérales et les personnes que l'on peut supposer libre de toute contrainte professionnelle tout en étant suffisamment aisées pour s'adonner à leurs violons d'Ingres. Comme le fait très justement remarquer Jean-Pierre Chaline, « c'est ainsi que l'érudition, jointe à l'associativité déjà constatée dans d'autres domaines, va permettre l'essor des sociétés savantes⁶⁹⁵. » Cette érudition est l'immanquable point de départ des activités des sociétés savantes.

⁶⁹⁴ *Ibidem*, page 244.

⁶⁹⁵ *Ibidem*, page 239.

Troisième Partie : Les activités des Sociétés

Les membres des sociétés savantes se sont regroupés et organisés avec pour but de partager et développer une activité intellectuelle. L'aspect normé, encadré et quelque peu répétitif des pratiques de la sociabilité savante n'est pas à négliger. La société savante apparaît comme le lieu des échanges autour de sujets choisis. On découvre sans trop de surprise une articulation entre le contenu des séances, la diffusion des connaissances par des moyens divers (publications de volumes de mémoires, mise en place de cours publics, ouverture et gestion de musées locaux, constitution et mise à disposition de bibliothèques...). Il ne s'agit pas de dresser un panégyrique des sociétés savantes bien qu'il nous soit possible d'interroger les sources disponibles afin de déterminer quelle reconnaissance les sociétés reçoivent, soit à titre collectif, soit par des récompenses adressées à certains individus, volontiers mis en avant comme étant les membres les plus remarquables et dont les travaux paraissent les plus aboutis. Parmi ces travaux, on peut aussi se demander dans quelle proportion le caractère régional normand parvient à être exprimé. Aussi, pouvons-nous, à la suite de François Guillet, prendre pour hypothèse que le « travail des sociétés savantes normandes s'organise [...] autour de trois axes : la sauvegarde des monuments, la constitution de collections, les publications à caractère scientifique. Les antiquaires normands se sont surtout préoccupés d'amasser, de recenser des matériaux pour servir à l'histoire de la province⁶⁹⁶. »

⁶⁹⁶ François GUILLET, *Naissance de la Normandie : genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750 – 1850*. Caen, Annales de Normandie, 2000, p. 285.

I. Les séances

Les séances, tant privées que publiques, sont la première, et parfois la principale, manifestation d'activité à laquelle se livrent les sociétés savantes. Elles concentrent à la fois la sociabilité qui relie les membres entre eux et le savoir qui est partagé par eux.

A. Les séances privées

1. Une définition

Ces séances sont l'essence même de l'activité des sociétés savantes. Elles sont la manifestation de son existence, de ses travaux, de ses capacités de recrutement et de son rayonnement local. Elles sont largement évoquées dans les statuts des sociétés. Leur périodicité, leur fréquence, leur durée, leur déroulement y sont décrites, souvent avec précision.

2. La périodicité

Une périodicité fréquente des séances est un indice de vitalité d'une société alors que l'inverse aurait tendance à dissuader les membres de continuer à livrer leurs travaux à leurs groupements et, par extension, à s'en détacher progressivement au sens propre comme au figuré.

« Une tentative d'évaluation de cette activité des sociétés savantes doit d'abord en examiner l'ordinaire, à travers le calendrier de leurs réunions diverses dont il convient d'examiner l'objet mais aussi la fréquence et le lieu⁶⁹⁷. » Nous nous proposons de suivre cette injonction en exposant aussi précisément que possible le nombre et la fréquence des séances des sociétés. Au plan national, la fréquence de la tenue de séances est très variable, allant d'une séance hebdomadaire à une séance trimestrielle. Les chiffres avancés par l'*Annuaire*

⁶⁹⁷ Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*. Paris, Editions du C.T.H.S., 1998, p. 272.

*des sociétés savantes*⁶⁹⁸ publié en 1846 et repris par Jean-Pierre Chaline⁶⁹⁹ montrent que la moitié des sociétés recensées se réunit une fois par mois et que 30 % se réunissent deux fois par mois.

Au cours de leur existence, les sociétés savantes de la Manche ont connu une périodicité de leurs séances particulières très variable. La norme s'établit autour d'une séance par mois. Cette généralité a connu des variations au cours du temps⁷⁰⁰.

La Société Académique de Cherbourg⁷⁰¹ commence par tenir ses réunions le jeudi. Les réunions sont hebdomadaires : le premier jeudi du mois est consacré à la lecture d'un ouvrage, les trois autres à « conférer sur les Sciences et sur les Arts, depuis cinq heures du soir jusqu'à sept⁷⁰². » Quelques années plus tard, la Société Académique décide qu'elle « s'assemblera tous les vendredis à l'hôtel de ville ; les séances particulières seront de 2 heures, savoir depuis 5 heures du soir jusqu'à sept⁷⁰³. » En 1807, les réunions de la société ne sont plus hebdomadaires mais bimensuelles et reviennent au jeudi, le premier et le troisième du mois, désormais à dix-huit heures⁷⁰⁴. La société finira par ne se réunir qu'une fois par mois, comme le montrent les statuts publiés en 1833 : « La société se réunit en séance particulière le premier vendredi de chaque mois, à six heures du soir⁷⁰⁵. » Ceux publiés en 1847 apportent quelques modifications : « La société, outre les séances spéciales qui pourront être convoquées par le directeur, se réunit en séance particulière le premier vendredi de chaque mois, à l'heure indiquée sur le billet d'invitation⁷⁰⁶. » L'article 17 des statuts de 1852 indique l'introduction d'une nouveauté : « La société n'aura point de séance pendant le mois de septembre⁷⁰⁷. » Les statuts arrêtés le 5 juin 1854 refondent les règles de la tenue des séances : « Les séances obligatoires seront au nombre de dix par chaque année et auront lieu dans la première semaine de chaque mois, au jour indiqué d'avance. [...] Il n'y aura pas de séance

⁶⁹⁸ *Annuaire des sociétés savantes de la France et de l'étranger, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*. Paris, 1846.

⁶⁹⁹ Jean-Pierre CHALINE, *Op. cit.*, pp. 272 et 273.

⁷⁰⁰ Voir en annexe le tableau n°13 : « Périodicité des séances privées des sociétés savantes du département de la Manche ».

⁷⁰¹ Voir en annexe les graphiques n°85 et 86.

⁷⁰² Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1755, Article IX.

⁷⁰³ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article XIV.

⁷⁰⁴ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1807, Article XV.

⁷⁰⁵ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1833, Article 12.

⁷⁰⁶ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1847, Article XVI.

⁷⁰⁷ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1852, Article 17.

dans les mois de septembre et d'octobre⁷⁰⁸. » A partir de 1891, la vacance a lieu aux mois d'août et de septembre⁷⁰⁹. Enfin, en 1910, « Les séances obligatoires seront au nombre de dix par chaque année, elles ont lieu en principe le premier mercredi de chaque mois et sont rappelées par lettres de convocation. Il n'y aura pas de séance dans les mois d'août et de septembre⁷¹⁰. »

Au moment de sa fondation, la Société d'Archéologie d'Avranches opte pour un fonctionnement mensuel de ses réunions : « Les séances ordinaires de la société auront lieu le premier lundi de chaque mois, à midi⁷¹¹. » Elle se réserve la possibilité de convoquer des séances extraordinaires : « Le Président pourra la réunir extraordinairement lorsque quelque motif l'exigera ; dans ce cas elle aura lieu sur convocation, et la lettre en indiquera le jour et l'objet⁷¹². » Sept ans plus tard, ces dispositions sont modifiées « La Société a une séance ordinaire le premier jeudi de chaque mois, à deux heures précises de l'après-midi. » et « Au cas où le jeudi serait un jour férié, la séance aurait lieu le jeudi suivant⁷¹³. » On peut supposer que les réunions sont fixées au jeudi en raison de la présence de nombreux enseignants parmi les membres. Entre 1844 et 1880, nous ignorons quelle a été la périodicité des séances de cette société car elle ne publiait ni statuts ni comptes-rendus de séances. Le tome V des *Mémoires*⁷¹⁴ contient les procès-verbaux des séances du dernier trimestre de 1880 et des années 1881 et 1882. Grâce à cela nous connaissons les dates des séances de cette période : 21 octobre et 16 décembre 1880 ; 20 janvier, 17 février, 31 mars, 19 mai, 30 juin, 28 juillet, 27 octobre et 1^{er} décembre 1881 ; 19 janvier, 16 février, 30 mars, 25 mai, 29 juin, 27 juillet, 26 octobre et 7 décembre 1882. On compte huit séances par an. Un nouveau changement apparaît après 1885. Les comptes-rendus sont désormais reproduits dans les volumes de la *Revue de l'Avranchin*, et ce dès le premier tome⁷¹⁵, mais on n'en compte plus que quatre par an. Par

⁷⁰⁸ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1854, Article XV.

⁷⁰⁹ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1891, Article 15.

⁷¹⁰ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 13.

⁷¹¹ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1835, Article 9.

⁷¹² *Idem*.

⁷¹³ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1842, Article 27.

⁷¹⁴ *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome V*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Henri Gibert, 1882.

⁷¹⁵ *Revue trimestrielle de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain, tome I*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1882 – 1883.

exemple, en 1896 les séances sont organisées les 6 février, 7 mai, 16 juillet et 29 octobre⁷¹⁶. Cette société a donc adopté un fonctionnement trimestriel, à l'image de ce que prévoyait la société préfectorale dès ses premiers statuts.

La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche prévoit dès 1838 qu'elle « aura par an quatre réunions qui auront lieu dans les mois de *janvier*, d'*avril*, de *juillet* et d'*octobre*⁷¹⁷. [...] » Les mêmes dispositions sont conservées dans les statuts adoptés à des dates postérieures⁷¹⁸. Les statuts de 1840 prévoient cependant qu'« en cas d'urgence, la Société peut régulièrement se réunir et délibérer, sur la simple convocation des Membres résidants qui habitent Saint-Lô⁷¹⁹. »

La Société des Sciences de Cherbourg⁷²⁰ adopte le même mode de fonctionnement que son aînée cherbourgeoise : « [...] la Société se réunit au moins une fois par mois en séance particulière, et une fois chaque année en séance publique⁷²¹. » A l'aide des registres conservés dans ses archives⁷²² nous avons pu établir le nombre de séances et leur distribution au cours de l'année. Le jour des séances est fixé dès les premières réunions : « Les séances auront lieu pour l'instant une seule fois par mois, le second lundi de chaque mois, sauf circonstance de force majeure et les séances extraordinaires que le président jugerait utile de convoquer conformément aux statuts⁷²³. » Ce jour est modifié un peu moins de sept ans plus tard : « On arrête également que désormais les séances ordinaires auront lieu le second vendredi de

⁷¹⁶ *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VIII*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1896 – 1897.

⁷¹⁷ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 18.

⁷¹⁸ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 21 & 1903, Article 17.

⁷¹⁹ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 24.

⁷²⁰ Voir en annexe les graphiques n°87 et 88.

⁷²¹ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 1.

⁷²² Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques : Registre : *Registre des procès-verbaux des séances de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1852 – 1859* ; Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889* & Registre : *Comptes-rendus des séances de la Société des Sciences, 1890 – 1921*.

⁷²³ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques : Registre : *Registre des procès-verbaux des séances de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1852 – 1859*. Séance du 27 décembre 1852.

chaque mois⁷²⁴. » La Société des Sciences change à nouveau ses dates de réunion au printemps 1863 : « Afin de faire droit aux demandes de plusieurs Membres titulaires n'habitant pas Cherbourg, la Société décide qu'à l'avenir ses séances se tiendront alternativement le second vendredi et le second dimanche de chaque mois, à partir de la séance de juin qui aura lieu le dimanche 14⁷²⁵. » Cette disposition tient peu de temps et le 13 janvier 1865 il est décidé que « Dans le but de faciliter aux Membres l'assistance aux séances, la Société décide qu'à l'avenir celles des séances qui auraient eu lieu le second dimanche du mois seront transférées au second jeudi de ces mêmes mois⁷²⁶. » Le principe de la vacance est institué en 1874 : « La Société décide qu'elle ne tiendra pas de séance en août et septembre⁷²⁷. »

La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg a, pour sa part, choisi d'organiser des réunions mensuelles : « Les membres titulaires de la Société se réunissent tous les mois en assemblée ordinaire⁷²⁸ [...] ». Le jour n'est pas précisément fixé mais, avec une légère différence quant au procédé utilisé, la Société communique celui-ci à ses membres : « Les réunions mensuelles de la Société ont lieu sur convocation par voie de la presse⁷²⁹ [...] ». Grâce aux registres des procès-verbaux on sait que les réunions se tenaient habituellement le premier vendredi du mois, le changement intervenant en 1918 : « Sur la demande d'un certain nombre de membres, la société fixe dorénavant au 2^{ème} vendredi du mois ses séances mensuelles. (Ces séances se tenaient antérieurement le 1^{er} vendredi)⁷³⁰. »

⁷²⁴ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques : Registre : *Registre des procès-verbaux des séances de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1852 – 1859*. Séance du 5 décembre 1859.

⁷²⁵ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques : Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*. Séance du 22 avril 1863.

⁷²⁶ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques : Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*. Séance du 13 janvier 1865.

⁷²⁷ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques : Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*. Séance du 10 juillet 1874.

⁷²⁸ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 14.

⁷²⁹ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 6.

⁷³⁰ Société Artistique et Industrielle de Cherbourg : Registre : *Registre de présence aux séances, 6 novembre 1908 – 11 novembre 1923*, Séance du 8 février 1918. On a respecté la typographie originale.

La Société Académique du Cotentin a adopté un mode de fonctionnement quasi similaire à celui de son homonyme cherbourgeoise : « La Société se réunit, sur la convocation du Secrétaire, au lieu de ses séances, le premier vendredi de chaque mois, à 7 H. ½ du soir, sauf les mois de septembre et d'octobre qui n'ont pas de réunions. Si une séance tombe dans la quinzaine de Pâques, elle est avancée ou retardée par une délibération prise dans la séance précédente. Si elle tombe un jour férié, elle est remise au lendemain⁷³¹. » Notons au passage que cette société fortement marquée par le milieu ecclésiastique adapte les dates de ses réunions au calendrier religieux. De plus, la quinzaine de Pâques s'étend du dimanche des Rameaux à celui de *quasimodo*. Il est évident que dans ces conditions les réunions se verraient désertées par les prêtres occupés aux célébrations religieuses.

Les statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes mettent en place une périodicité des réunions qui rappelle celle mise en œuvre à Avranches à la même époque (1878) : « La Société se réunit, sur la convocation faite huit jours d'avance par le Secrétaire, après avoir pris l'avis du Président, au lieu de ses séances dans la première quinzaine des mois de novembre, janvier, mars, mai et juillet, à deux heures du soir, autant que possible le jeudi⁷³². [...] »

D'après ce que nous avons constaté à la lecture des journaux de Cherbourg pour le début du XX^{ème} siècle, il semblerait que l'Académie de la Manche, dite aussi « Jeux Floraux de Cherbourg », se réunissait une fois par mois.

3. Les assemblées générales

La Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais semble limiter ses réunions à une assemblée générale annuelle : « L'Assemblée générale de la Société aura lieu une fois chaque année, dans le courant du mois de Mai, un dimanche. Le Conseil d'administration tiendra une séance le même jour, immédiatement avant l'Assemblée générale. Tout ce qui peut contribuer au progrès de la Société sera du ressort des discussions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale⁷³³. [...] » Ainsi, « la première assemblée

⁷³¹ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 12.

⁷³² Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 11.

⁷³³ Statuts de la Société Historique et Archéologique du Mortainais, Article 10.

générale ou constituante de la Société [se tient] le dimanche 17 Mars [1912], à 1h. ½ de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville de Mortain, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal⁷³⁴. » La deuxième assemblée a lieu conformément aux statuts « le dimanche 1^{er} juin, à 2 heures ½ de l'après-midi, à Mortain, dans la salle de la Justice de Paix⁷³⁵. » Suivant ce principe, la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg a mis en place deux assemblées générales par an : « Les membres titulaires de la Société se réunissent tous les mois en assemblée ordinaire et deux fois par an, janvier et juillet, en assemblée générale⁷³⁶. » Habituellement, on y procède aux élections et à la vérification du budget de la société.

4. Le déroulement de la séance

Le déroulement des séances est pratiquement partout identique. Que nous ayons affaire à un registre manuscrit de procès-verbaux ou à un compte-rendu imprimé de séance, nous découvrons une grande similarité dans la succession des travaux. Souvent, celle-ci est définie par un ordre du jour établi à l'avance. Nous en trouvons l'illustration dans les comptes-rendus publiés par la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain. La séance du 18 juillet 1889 s'est tenue de la manière suivante⁷³⁷ :

« 1. Lecture du procès-verbal, par M. le Secrétaire. » Il s'agit du procès-verbal de la séance précédente. Généralement, ils sont adoptés sans discussion. Quelques membres apportent parfois des précisions sur un travail présenté précédemment.

« 2. Correspondance et livres offerts à la Société. » Ce jour-là, la Société avait reçu quelques courriers et livres notamment plusieurs volumes de la Smithsonian Institution distribués par le ministère de l'Instruction publique, auxquels étaient venus s'ajouter

⁷³⁴ Charles JOUENNE, « Procès-verbal de la première Assemblée générale de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais. », *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale* : n°3. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 juin 1912.

⁷³⁵ Charles JOUENNE, « Procès-verbal de la deuxième Assemblée Générale de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais. », *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale* : n°7. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 juillet 1913.

⁷³⁶ Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 14.

⁷³⁷ « Séance du 18 juillet 1889. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain* : tome IV. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1888 – 1889, pp. 433 sq.

« différents objets d'antiquités égyptiennes » et « des objets rapportés de l'Annam et de la Cochinchine par M. Maincent, sergent-major, et offerts par lui au musée de sa ville natale⁷³⁸ ».

3. Présentation et adoption de onze nouveaux membres titulaires.

4. Lecture de dix-sept communications, dans des genres très divers⁷³⁹.

5. Distribution du cinquième numéro de la *Revue de l'Avranchin*. »

Cet ordre du jour était suivi de la liste des membres présents et excusés. Cette succession de lectures fait écho à ce que prévoyait des statuts adoptés depuis plusieurs années : « Les séances ordinaires seront consacrées à la lecture de la correspondance et des rapports ou mémoires qui lui seront soumis, soit par les membres, soit par les étrangers, qui pourront même être admis, par le Président, à en faire la lecture⁷⁴⁰ » et « dans ces séances, la Société reçoit les communications qui lui sont faites, les dons qui lui sont offerts, discute les propositions qui lui sont soumises, et particulièrement celles qui lui sont déférées par son conseil d'administration⁷⁴¹. »

La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche décrit dans ses statuts la marche à suivre quant à l'organisation de ses séances : « on y lira, 1° le résumé des travaux de la Société ; 2° la liste des nouveaux membres et une notice sur ceux dont la mort aurait privé la Société ; 3° les mémoires communiqués à l'avance au

⁷³⁸ *Ibidem*, p. 437.

⁷³⁹ Les pièces lues au cours de cette séance publique étaient les suivantes : *La Vierge aux Oiseaux*, par Sylvestris, lue par M^{lle} Ida Hubert, bibliothécaire ; *Une pointe en Bretagne*, par MM. Ch. Yvon et Le Héricher ; *Le Président au Congrès de la Sorbonne : les Salines de l'Avranchin*, compte-rendu par le Président, délégué ; *Une lettre de M. J. Fleury*, professeur à Saint-Petersbourg, membre titulaire (lettre philologique) ; *Dictons de l'Avranchin*, par le Président ; *Notice sur M. Marquis*, de Lillemanière, membre titulaire décédé, par le Président ; *François I^{er} et le Cidre de Morsalines*, par M. Siméon Luce, membre de l'Institut ; *La Femme*, par M^{me} de X., lue par M^{lle} Marguerite Beaumont ; *Biographie de M. Victor Blondel*, directeur de l'Ecole Pompée, membre décédé par le Président ; *Une Conférence*, par M. H. Jouan, capitaine de vaisseau en retraite à Cherbourg, membre correspondant ; *Dubourg, l'homme à la cage de fer du Mont-Saint-Michel*, par M. Le Héricher ; *Fulgence Girard*, par Monsignor Deschamps Du Manoir, lu par M. Sosthène Mauduit ; *Une Poésie patoisée*, par M. Langlois-Fréville, doyen des acteurs de l'Odéon, officier d'académie, membre titulaire ; *Questions variées*, par M. Sosthène Mauduit, secrétaire-adjoint ; *Un Enlèvement dans le parc de Beaubois*, par M. le comte Joseph d'Avenel, lu par M. de Chabannes, secrétaire ; *Nenia*, romance traduite de l'espagnol par le missionnaire L. Boutry, mise en vers par M. Jules Durand ; 20. *La Tour d'Heilly*, légende rolandienne, cycle de Charlemagne, par M. Etienne Dupont, lue par M. Paul Bouvattier.

⁷⁴⁰ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches 1835, Article 10.

⁷⁴¹ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches 1842, Article 28.

conseil, lorsqu'il en aura autorisé la lecture⁷⁴². » L'article suivant précise ces points de règlement : « [Les trois réunions trimestrielles] auront pour but de mettre de l'ensemble dans les travaux de la Société. On y entendra la lecture des mémoires ou notices et des autres ouvrages que les membres voudront bien lui soumettre. Les membres non-résidents qui ne pourront y assister enverront leurs ouvrages au président qui en ordonnera la lecture⁷⁴³. » Le fonctionnement de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg est semblable : « Dans ces réunions, la Société reçoit les communications et propositions de toute espèce qui lui sont faites par ses membres, mais il ne peut être statué que sur celles mises à l'ordre du jour⁷⁴⁴. »

La lecture de ces mémoires est le but premier de ces réunions : « Les séances particulières seront employées à la lecture des mémoires que les associés fourniront de leur propre volonté et de ceux qui auront été présentés à la société par des étrangers ; à la répétition des expériences, et des observations nouvelles dont ils seront informés, à des extraits raisonnés de leurs lectures et à la lecture raisonnée de quelques mémoires des autres académies⁷⁴⁵. » La Société Académique de Cherbourg déclare vouloir entendre « dans ses séances particulières, la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis ; elle admet la discussion sur toutes sortes de matières, en tant qu'elles ont rapport aux belles lettres, aux sciences et aux arts⁷⁴⁶. » « Toute discussion sur la religion et la politique est interdite » dès 1852. L'établissement d'un ordre du jour est simplifié grâce à une disposition arrêtée dans les statuts de 1910 : « Les sociétaires désirant faire quelque communication en préviennent le Secrétaire huit jours avant la séance, et celui-ci en fait mention sommaire sur les lettres de convocation⁷⁴⁷. »

⁷⁴² Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 18.

⁷⁴³ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 19 & 1903, Article 18.

⁷⁴⁴ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 6.

⁷⁴⁵ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779.

⁷⁴⁶ Statuts de la Société Académique de Cherbourg : 1833, Article 15 ; 1847, Article 18 ; 1852, Article 19 ; 1854, Article 18 ; 1867, Article 19 « Travaux de la Société » & 1891, Article 19.

⁷⁴⁷ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 13.

5. L'assiduité

Dans toutes les sociétés savantes, la présence des membres titulaires est requise à toutes les séances de la société. Leur absence peut être une cause de renvoi. Cependant, dans les faits, on observe dans les comptes-rendus de séances des sociétés que, pour diverses raisons, quelques membres envoient des courriers pour justifier leur absence.

Nous ne disposons de suffisamment de données que pour la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg⁷⁴⁸. Ainsi que le précisent ses statuts en 1852, « les Membres titulaires prennent l'engagement d'assister régulièrement aux séances, de prendre une part active aux travaux de la Société⁷⁴⁹. » En réalité une assez faible proportion de ces membres assiste réellement aux assemblées de la société. Pour la période s'étendant de 1852 à 1921, nous avons relevé les dates de 758 séances. Nous n'avons pas de chiffres pour huit d'entre elles. Pour toutes les autres, nous avons connaissance soit du nom des membres présents, soit, cas le plus fréquent, du nombre de membres qui assistaient à la séance. Il apparaît très clairement que le nombre de membres présents à chaque séance est très loin de rejoindre celui des membres titulaires appartenant à la Société des Sciences. Le plus petit nombre de membres présents à une séance est atteint en décembre 1854, février 1862, novembre 1863, avril et octobre 1864, octobre 1867, décembre 1868, septembre 1870, août 1872, juillet 1903, mars 1905 et juin 1920. Ces séances ne virent que 3 membres y assister. En juillet 1903 ils n'étaient que 3 sur 45. La séance de juin 1874 voit l'assistance dépasser de peu le nombre prévu de titulaires. A cela, nous pouvons fournir une explication très simple. Le 21 juin⁷⁵⁰, la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg accueille 23 membres de la Société Linnéenne de Normandie, dont cinq correspondants de la Société des Sciences, à l'occasion d'une séance privée suivie d'une séance publique⁷⁵¹.

⁷⁴⁸ Voir en annexe le graphique n°89.

⁷⁴⁹ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 4.

⁷⁵⁰ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques, Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*. Séance du 21 juin 1874.

⁷⁵¹ Il s'agissait, pour la Société des Sciences de Cherbourg de Horace Hamond (membre titulaire reçu en 1865, consul d'Angleterre à Cherbourg), Victor Levieux (membre titulaire reçu en 1860, propriétaire à Cherbourg), Henri Jouan (membre titulaire reçu en 1858, officier de marine à Cherbourg), Boden (membre titulaire reçu en 1872, directeur de l'école d'application du génie maritime), Chabirand (membre titulaire reçu en 1870, lieutenant

Les séances particulières sont réservées aux seuls membres. L'article XVII des statuts adoptés en 1779 par la Société Académique de Cherbourg est conservé tout au long de la période étudiée : « Ceux qui ne seront point de la société ne pourront être admis aux séances particulières ; que quand ils seront présentés par quelqu'un des associés pour y donner communication de quelque ouvrage académique⁷⁵². » Cet article, peu modifié par la suite⁷⁵³, n'exclut cependant pas la présence lors des séances de membres correspondants. De la même manière, il arrive que quelques correspondants de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg assistent aux séances. Le 9 avril 1875, on note la présence des correspondants polonais et botanistes J. Rostafinski⁷⁵⁴ et Eduard de Janczewski⁷⁵⁵, ce dernier

de vaisseau), Gilles-Louis de Maupéou d'Ableiges (membre titulaire reçu en 1874, ingénieur de la marine), Félix Carlet (membre titulaire reçu en 1874, directeur des constructions navales), Xavier Richaud (membre titulaire reçu en 1868, médecin en chef de la marine), Anatole Bonamy de Villemereuil (membre titulaire reçu en 1874, capitaine de frégate), Auguste Le Jolis (membre fondateur, négociant et botaniste), Auguste Guiffard (membre titulaire reçu en 1855, docteur-médecin), Eugène Lebel (membre titulaire reçu en 1854, docteur-médecin à Valognes), Legard-Lafosse (membre titulaire reçu en 1865, docteur-médecin), Amédée-Barthélémy Cournerie (membre titulaire reçu en 1852, ingénieur civil), Paul Vibert (membre titulaire reçu en 1863, principal du collège de Cherbourg) et Emile Bertin (membre titulaire reçu en 1867, ingénieur des constructions navales). Les membres présents de la Société Linnéenne étaient : le docteur Favel (président de la Société Linnéenne de Normandie et professeur à l'école de médecine), Morière (secrétaire de la Société Linnéenne de Normandie, professeur à la faculté des sciences et membre correspondant de la Société des Sciences depuis 1852), le docteur Bourienne (professeur à la faculté de médecine), le docteur Delouey (professeur à la faculté de médecine), Leblanc (ingénieur en chef des Ponts et chaussées), Vieillard (ingénieur des mines, reçu membre correspondant de la Société des Sciences en 1874), de Bonnechose (propriétaire à Monceau près Bayeux), Edmond de Bonnechose (propriétaire à Bayeux), G. Villers (secrétaire de la Société Académique de Bayeux), Loutreuil (président de la Société d'Horticulture et de Botanique de Lisieux), Gasnier (propriétaire à Vimoutiers dans l'Orne), Mellion (pharmacien à Vimoutiers), Fauvel (bibliothécaire de la Société Linnéenne de Normandie, entomologiste et membre correspondant de la Société des Sciences depuis 1870), Osmont (entomologiste et contrôleur des douanes à Caen), Berjot (trésorier de la Société Linnéenne de Normandie et fabricant de produits chimiques), de Parsay (botaniste à Verneuil dans l'Eure), de Boispréau (propriétaire à Gisors dans l'Eure), Leblanc-Hardel (imprimeur à Caen), Paulmier (naturaliste à Caen), Mesnil (botaniste à Caen), Tranquille Husnot (botaniste à Cahan par Athis dans l'Orne, membre correspondant de la Société des Sciences depuis 1873), de Bierre (botaniste à Caen) et Crié (préparateur de botanique à la faculté des sciences et membre correspondant de la Société des Sciences depuis 1874).

⁷⁵² Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article XVII.

⁷⁵³ Statuts de la Société Académique de Cherbourg, 1807, Article XVI ; 1833, Article 13 & 1852, Article 18.

⁷⁵⁴ Membre correspondant reçu en 1874.

⁷⁵⁵ Membre correspondant reçu en 1872.

étant également mentionné pour la séance du 14 mai 1875. Rostafinski est cité, une nouvelle fois, parmi les membres assistant à la séance du 12 janvier 1877⁷⁵⁶. Au moment de la Première Guerre Mondiale, certains membres correspondants viennent se réfugier à Cherbourg ou bien y sont affectés. Parmi eux on note la présence de Jean Charcot⁷⁵⁷, Victor Grignard⁷⁵⁸ et Camille Flammarion⁷⁵⁹ qui préside la séance du 12 juillet 1918. Ce dernier a par ailleurs prononcé un discours dans lequel il remerciait la Société pour son hospitalité : « Messieurs et chers collègues, j'ai accepté avec empressement l'invitation qui m'a été adressée par votre savant et sympathique secrétaire perpétuel d'assister à votre réunion d'aujourd'hui, parce que je tenais à vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'inscrivant au nombre de vos membres correspondants⁷⁶⁰. » En contradiction avec ces règles, la Société d'Avranches accueille au cours de ses séances des personnes extérieures. Ainsi lors de la séance du 12 juillet 1888 sont mentionnés « M. et M^{me} Effosse, principal du Collège, et un groupe d'élèves du Collège⁷⁶¹ », le 25 octobre 1888 sont cités « M. H. Sarlin plusieurs autres élèves du collège⁷⁶². » On retrouve la mention de la présence d'un « groupe d'élèves des classes supérieures du collège » pour les séances des 31 janvier et 2 mai 1889 et 13 février 1890. Le 28 juillet 1890, « un grand nombre de membres de la Société d'Archéologie, de membres de l'Association Normande et d'habitants de notre circonscription, hommes et dames, se pressent dans la salle, tellement remplie que beaucoup

⁷⁵⁶ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques, Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*. Séances des 9 avril et 14 mai 1875, 12 janvier 1877.

⁷⁵⁷ Membre correspondant reçu en 1914.

⁷⁵⁸ Membre correspondant reçu en 1912.

⁷⁵⁹ Membre correspondant reçu en 1914.

⁷⁶⁰ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques, Liasse : 1904 – 1922 : « *Correspondance intéressant la Société des Sciences, déposée aux archives le 15 juillet 1924.* », « Discours de Flammarion » (1914).

⁷⁶¹ *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IV*. Avranches : Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1888 – 1889.

⁷⁶² *Idem*.

d'assistants refluant dans ses trois couloirs⁷⁶³. » Enfin, lors de la séance du 16 avril 1891, on compte « en tout, 25 sociétaires, et 27 personnes⁷⁶⁴. »

On rencontre des personnes extérieures à l'effectif de la société concernée à l'occasion de séances communes à deux sociétés : l'une de la Manche, l'autre invitée pour une célébration particulière ou une visite.

6. Un cas particulier, la société en excursion

Parmi les activités collectives pratiquées par les sociétés savantes, on relève parfois l'organisation d'excursions ou de visites. Celles-ci sont directement en relation avec les centres d'intérêt des sociétés concernées.

La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg pratique régulièrement visites et excursions. Il semblerait qu'une distinction s'impose entre ces deux activités bien que souvent un terme soit employé pour l'autre. Les visites consistent pour l'essentiel à l'envoi d'un groupe de membres chez un industriel local pour y observer la manière dont son entreprise fonctionne puis d'en tirer un rapport qui sera lu en séance et publié dans le bulletin. Nous relevons plusieurs exemples au fil des publications : à la Stéarinerie de Cherbourg⁷⁶⁵, à la briqueterie des Rouges-Terres⁷⁶⁶, dans une fabrique de couvertures⁷⁶⁷, aux établissements Brégaint⁷⁶⁸, dans un moulin⁷⁶⁹, aux mines de fer de la Hague⁷⁷⁰, dans une carrière de granit⁷⁷¹

⁷⁶³ *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891, p. 138.

⁷⁶⁴ *Idem.*

⁷⁶⁵ « Rapport sur une visite à la Stéarinerie de Cherbourg. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 5° - années 1881-82.* Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1882. Une stéarinerie est une entreprise où l'on utilise la stéarine, un corps gras qui est le principal constituant des graisses animales. Elle sert, par exemple, à la fabrication de bougies.

⁷⁶⁶ « Rapport sur la visite à la briqueterie des Rouges-Terres. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 5° - années 1881-82.* Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1882. Les Rouges-Terres sont un lieu-dit à la sortie de Cherbourg qui relie cette ville à la commune de La Glacerie.

⁷⁶⁷ « Rapport sur la visite à la fabrique de couvertures de MM. Le Goupil-Golle et Lesage. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 5° - années 1881-82.* Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1882.

⁷⁶⁸ « Visite à l'établissement de M. Brégain. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 6° - années 1882-83.* Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1883.

et plus généralement des visites industrielles⁷⁷². Les excursions concernent un nombre plus important de membres. Des comptes-rendus sont publiés mais les objets visités sont différents. Il est fait mention dans les *Bulletins* de la Société d'excursions archéologiques⁷⁷³ et historiques⁷⁷⁴, ou utilisant des innovations récentes dans le département comme les chemins de fer⁷⁷⁵. A Valognes, la Société décrivait ses excursions comme suit : « Chaque année, pendant l'été, la Société organise une Excursion d'Etudes dans l'arrondissement et les arrondissements limitrophes. Un programme qui paraît une quinzaine de jours avant la date fixée, indique avec détails les points de l'itinéraire. Le programme comporte spécialement la visite et l'étude des sites, monuments, églises, châteaux, statues, objets mobiliers classés, leur histoire, leurs styles et les raisons d'art et d'époques qui caractérisent leurs différences. Ces excursions (ainsi que celle, plus restreinte, qui a lieu après la séance du mois de mai et concerne l'étude de certains monuments de la Ville) sont suivies avec un grand empressement

⁷⁶⁹ MOLLERAT, « Visite au moulin de M. Pontus. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 11-12 – années 1887-88*. Cherbourg, Imprimerie Fortin et Lamiche, 1889.

⁷⁷⁰ G. GUTELLE, « Rapport sur la visite aux mines de fer de Diélette – Flamanville (21 août 1887). », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 11-12 – années 1887-88*. Cherbourg, Imprimerie Fortin et Lamiche, 1889. Diélette est un lieu-dit situé dans la commune de Flamanville au sud de la péninsule de la Hague.

⁷⁷¹ Auguste VOISIN, « Excursion à l'exploitation de granites de Gatteville, le samedi 11 août 1900, compte-rendu. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°24 – année 1900*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1901. Gatteville se trouve à l'est de Cherbourg.

⁷⁷² « Visites industrielles : Imprimerie du Réveil ; Atelier de tricotage mécanique. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°25-26 – années 1901 – 1902*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1903.

⁷⁷³ Auguste VOISIN, « Excursion du 6 juin 1896. Visite à l'Exploitation d'os fossiles de Brévands. Promenade à Saint-Côme et à Sainte-Marie-du-Mont. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°20 – année 1896*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1897 ; Léon HARMOIS, « Excursion archéologique dans la commune de Hardinvast. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°29 – année 1905*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906.

⁷⁷⁴ Henri de LA CHAPELLE, « Excursion du 9 juin 1888. Gonneville et Saint-Pierre-Eglise. » & « Visite au château de Flamanville. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 11-12 – années 1887-88*. Cherbourg, Imprimerie Fortin et Lamiche, 1889 ; Auguste VOISIN, « Excursion du 14 septembre 1901, à Valognes, Montebourg et Emondeville, compte-rendu. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°25-26 – années 1901 – 1902*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1903.

⁷⁷⁵ « Excursions de la Société en chemin de fer. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 11-12 – années 1887-88*. Cherbourg, Imprimerie Fortin et Lamiche, 1889.

par les membres de la Société, dont le but d'ailleurs est de connaître et de mettre en valeur les nombreuses richesses que possède l'arrondissement de Valognes, comme histoire, archéologie, arts et sciences⁷⁷⁶. » Ce paragraphe est suivi d'un tableau récapitulatif intitulé « liste des excursions » comprenant les dates et les lieux visités⁷⁷⁷. Celles-ci se déroulent dans le nord du département de la Manche avec une incursion aux îles anglo-normandes⁷⁷⁸. L'intérêt des promeneurs se porte avant tout sur des bâtiments anciens, tels que châteaux et églises, parfois sur des constructions plus récentes comme l'arsenal et la digue de Cherbourg datant tous deux du XIX^{ème} siècle.

Plus d'un siècle avant que cette société ne commençât son activité, la Société Académique de Cherbourg se livrait déjà à des activités en plein air : « la Compagnie s'est transportée à la pointe d'Equedreville sur le fort Choiseul⁷⁷⁹. » Il s'agissait alors de se livrer à l'observation du « passage de Vénus sur le disque du soleil. » En 1773, sous la direction de Pierre de Chantereyne, quelques membres se livrent à des recherches archéologiques à Tourlaville⁷⁸⁰. Nous ne disposons malheureusement pas de preuves postérieures d'autres excursions des membres de cette société.

⁷⁷⁶ *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome douzième (1934 – 1938)*. Valognes, Imprimerie et Typographie Pillu-Rolland, 1938, pages 111 à 113.

⁷⁷⁷ Voir en annexe le Tableau n°14 : « Liste des 7 premières excursions de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes (1910 – 1923) ».

⁷⁷⁸ Le 18 juin 1910, les membres se sont rendus aux monuments druidiques des Moitiers-d'Allone, à Carteret (falaises, dunes et camp de César) et à Barneville (église romane). Le 8 juin 1911, ils ont visité l'église du Vaast et ses environs et les églises de Saint-Pierre-Eglise et Fermanville. Le 13 juillet 1912 la Société s'est rendue à Saint-Vaast-la-Hougue, Tatihou, Rideauville, La Pérnelle et Pépinvast. Le 3 juillet 1913 les membres ont visité Sainte-Mère-Eglise, Sainte-Marie-du-Mont, la crypte de Saint-Marcouf et le château de Fontenay. Du 6 au 8 juin 1914 une expédition mène les membres sur l'île de Jersey. Après l'interruption due à la guerre, les excursions reprennent en juillet 1922.

⁷⁷⁹ Archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg. Procès-verbaux de 1755 à 1776 : *Journal académique pour servir à l'enregistrement des délibérations, mémoires, dissertations, discours, récapitulations, réceptions & élections*. Séance du 3 juin 1769.

⁷⁸⁰ Robert LEROUVILLOIS, « Une société savante de l'époque des Lumières : Genèse, débuts et singularité de la Société Nationale Académique de Cherbourg, de sa fondation à la Révolution française (conférence donnée le samedi 4 juin 2005). », *Société Nationale Académique de Cherbourg, 1755 – 2005, commémoration du deux cent cinquantième, 3 & 4 juin 2005*. Marigny, Editions Eurocibles, 2005, p. 20. Voir aussi : Robert LEROUVILLOIS, *Scicy, la forêt engloutie : 300 ans d'archéologie en Cotentin*. Lassy, Paoland Connaissance – Café-Livres de Lassy, 1999, pp. 53 et 54.

Nous savons que la Société d'Archéologie d'Avranches s'est déplacée en nombre à l'occasion de quelques excursions. Il est difficile d'établir à ce propos une chronologie ou une périodicité précise. La séance du 27 février 1909 mentionnait que « sur la proposition de M. Dausse, la Société adopte en principe le projet d'excursions archéologiques à faire pendant la belle saison. Les frais en seraient supportés, partie par la Société, partie par les excursionnistes⁷⁸¹. » Quelques articles témoignent de ces sorties que nous n'hésiterions pas à qualifier de pédagogiques si elles ne concernaient des personnes d'âge mûr. Les comptes-rendus que nous avons pu lire concernent des excursions aux Perriers⁷⁸² et dans la forêt de Villecartier⁷⁸³ en 1888, à Chassilly et La Paluelle⁷⁸⁴ en 1909 et dans l'arrondissement d'Avranches⁷⁸⁵ en 1912. L'excursion de 1888 ne semble avoir concerné que deux membres : Edouard Le Héricher et Charles Yvon. Celle de 1909, à l'inverse, avait été préparée par le président Dausse, chargé de solliciter « les autorisations nécessaires pour visiter les châteaux de Chassilly et de la Paluelle, et qu'il s'assurera d'adhésions en nombre suffisant⁷⁸⁶. » Le compte-rendu qu'en dresse Eugène Dausse nous rapporte que « les dames, les jeunes filles elles-mêmes, par un aimable contraste, prennent goût à l'archéologie dès qu'elle se mobilise. Aussi étaient-elles nombreuses parmi les dix-huit touristes qui s'embarquèrent le 19, vers

⁷⁸¹ « Séance du samedi 27 février 1909. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XV*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1909, p. 2.

⁷⁸² Edouard LE HERICHER, « Excursion aux Perriers. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie de Henri Gibert, 1888.

⁷⁸³ Charles YVON & Edouard LE HERICHER, « Excursion dans la forêt de Villecartier. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie de Henri Gibert, 1888.

⁷⁸⁴ Eugène DAUSSE, « Excursions archéologiques : Chassilly & La Paluelle. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XV*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1900, pp. 87 à 90.

⁷⁸⁵ Eugène DAUSSE, « La Société en campagne. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913.

⁷⁸⁶ « Séance du jeudi 17 juin 1909. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XV*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1909, p. 59.

midi, en deux larges breaks⁷⁸⁷. » La participation est semble-t-il limitée à peu de membres. L'année suivante, quelques membres se déplacent à Mortain : « partis d'Avranches le 30 juin 1910, à 7 heures du matin, malgré la pluie, les membres de la Société en déplacement ont été accueillis à la gare de Mortain-Neufbourg par leur confrère, M. Gastebois⁷⁸⁸ [...]. » Cette visite est l'occasion d'une séance tenue à l'Hôtel de ville de Mortain, de diverses visites et d'un déjeuner. Pour 1912, « le principe d'une excursion à Dinan avec retour par la Rance, si la marée le permet, est décidé⁷⁸⁹ », mais il semblerait que la Société se soit contentée de visiter l'arrondissement d'Avranches. Il faut attendre 1920 pour que la Société se déplace à nouveau. Une séance publique est alors tenue à la salle des fêtes de l'hôtel-de-ville de La Haye-Pesnel. Cette séance s'est accompagnée de visites au « prieuré d'Hocquigny ou de Saint-Maur » et « au château Ganne⁷⁹⁰ ». La société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche a peu organisé d'excursions. On n'en trouve guère de trace avant la relation d'une sortie à Carentan, datée du 19 mai 1921 : « renouant une tradition perdue depuis 1850, la Société d'Archéologie, sous la direction de M. le Docteur R. Le Clerc, Président, a fait une excursion à Carentan⁷⁹¹. »

⁷⁸⁷ Eugène DAUSSE, « Excursions archéologiques : Chassilly & La Paluelle. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XV*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1900, p. 87.

⁷⁸⁸ « Séance du jeudi 30 juin 1910 dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Mortain. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVI*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1910, p. 70.

⁷⁸⁹ « Séance du jeudi 6 juin 1912. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913, p. 44.

⁷⁹⁰ « Séance publique du dimanche 22 août 1920 en la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de La Haye-Pesnel. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIX*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1920 – 1921, p. 116.

⁷⁹¹ « Excursion à Carentan. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-quatrième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1922, p. 175.

B. Les séances publiques

1. Une définition

Comme les séances particulières ou privées, les séances publiques sont décrites dans divers articles des statuts des sociétés. On y apprend leur périodicité, leur contenu et l'identité des personnes, sociétaires ou non, qui sont conviées à y assister. Elles sont encadrées, réglées et surveillées par les Bureaux des sociétés. Elles font partie de l'image que la société donne d'elle-même.

2. La périodicité

La norme est d'une séance publique par an. Parfois, les sociétés savantes choisissent d'en organiser deux. En 1779, la Société Académique de Cherbourg prévoit la préparation de deux séances publiques par an, tenues à l'Hôtel de Ville « l'une le premier vendredi d'après le dimanche de *quasimodo*⁷⁹², l'autre le premier vendredi du mois de septembre à trois heures du soir⁷⁹³. » A cette occasion, la Société Académique réglementait *a posteriori* une pratique qui avait été mise en place quelques années plus tôt. En effet, la plus ancienne séance publique dont nous ayons connaissance est à dater du 16 septembre 1773 et avait l'hôtel de ville pour cadre⁷⁹⁴. Les suivantes ont lieu les 6 octobre 1774, 27 avril et 7 septembre 1775, 18 avril et 5 septembre 1776 et après un silence de trois années le 2 septembre 1779, précédant de trois mois l'adoption des statuts cités plus haut⁷⁹⁵. Lorsque la Société renaît sous le Premier Empire, elle ne fixe pas de date précise pour ses séances publiques « [...] qui ont lieu chaque année ; le jour et l'heure en sont fixés par une délibération⁷⁹⁶. » On sait cependant qu'il y en

⁷⁹² Le dimanche de *quasimodo* se tient une semaine après le dimanche de Pâques.

⁷⁹³ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article XVIII.

⁷⁹⁴ Archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg. Procès-verbaux de 1755 à 1776 : *Journal académique pour servir à l'enregistrement des délibérations, mémoires, dissertations, discours, récapitulations, réceptions & élections*. Séance publique du 16 septembre 1773.

⁷⁹⁵ Archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg. Livret : *Société Académique de Cherbourg : Procès-verbaux de 1779 à 1817*. Séance du 30 août 1779, séance publique du 2 septembre 1779 et séance extraordinaire du 2 décembre 1779.

⁷⁹⁶ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1807, Article XVII.

eut deux en 1808, le 19 mai et le 22 septembre, en 1809, le 4 mai et le 12 octobre, une seule en 1810, le 7 juin, de même en 1811, le 14 septembre, et en 1812, le 29 octobre⁷⁹⁷. Les termes se font plus précis en 1833 : « Une séance publique à lieu tous les ans dans le mois de novembre⁷⁹⁸. » Après 1847, la date précise n'est à nouveau plus fixée par les statuts. Vingt ans plus tard, la tenue de ce type de séance n'est même plus une obligation : « une séance publique sera tenue, s'il y a lieu⁷⁹⁹ [...] ». Les termes ne changent plus pour la période étudiée. La Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes et la Société Académique du Cotentin suivent le modèle de leur aînée qu'est la Société Académique de Cherbourg en affirmant que « La Société peut se réunir en séance publique et extraordinaire. Il est statué annuellement sur l'opportunité, et, s'il y a lieu, sur l'époque de cette solennité⁸⁰⁰. »

A Avranches, « il y a chaque année une séance publique, le 31 du mois de mai, ou le jeudi suivant si le 31 est un jour férié⁸⁰¹. » Auparavant, des séances publiques s'étaient tenues le 22 mai 1840, à nouveau le 22 mai en 1841. La décision avait été prise en 1839 de tenir « une séance solennelle et publique chaque année le 22 mai, anniversaire du jour où Henri II, roi d'Angleterre, s'inclina à la porte de l'ancienne cathédrale⁸⁰² ». En 1842, on la rencontrait sous le titre de séance solennelle⁸⁰³.

A Saint-Lô, « La réunion d'octobre, qui est générale et publique, doit être annoncée au moins quinze jours d'avance⁸⁰⁴. »

⁷⁹⁷ Archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg. Livret : *Société Académique de Cherbourg : Procès-verbaux de 1779 à 1817*.

⁷⁹⁸ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1833, Article 14.

⁷⁹⁹ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1867, Article 20.

⁸⁰⁰ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 13 & Statuts de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes, Article 12.

⁸⁰¹ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches 1842, Article 29.

⁸⁰² Amand LEPAUMIER, « Analyse du *Journal d'Avranches*. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XX*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1922 – 1923, p. 278. D'après cette analyse, cette information a été publiée dans le numéro 54 de la 2^{ème} année du *Journal d'Avranches*, à la fin du mois de juin 1839.

⁸⁰³ *Ibidem*.

⁸⁰⁴ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 23.

3. Le public présent

« Toutes personnes auront entrée aux séances publiques⁸⁰⁵. » Ce principe est admis par toutes les sociétés.

La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche se montre plus précise quant au public attendu lors de la tenue de ses séances publiques : « les Membres résidants doivent y assister, les Membres non résidants y sont invités⁸⁰⁶. » Cela souligne la volonté de se montrer comme un corps constitué et organisé, de faire montre d'une solidarité entre les membres.

4. Le déroulement de la Séance

Comme nous le soulignons plus haut, les séances publiques font partie de l'image qu'une société renvoie d'elle-même aux personnes qui n'en sont pas membres. L'existence d'une volonté partagée par tous les dirigeants de ces sociétés apparaît aisément et consiste à disposer d'un contrôle total sur tous les travaux littéraires ou scientifiques censés y être lus. A la Société Académique de Cherbourg on décide très vite qu'« aucun ouvrage ne pourra être lu aux séances publiques, s'il n'a été auparavant jugé de nature à être lu publiquement dans quelque une des séances particulières⁸⁰⁷. » Les termes se font plus précis en 1833 : « les mémoires lus dans cette séance doivent avoir été lus dans une séance convoquée *ad hoc*, et adoptés au scrutin secret⁸⁰⁸. » En 1847, une disposition supplémentaire renforce l'autorité du directeur : « La lecture sera faite en public sur le manuscrit remis au directeur au moins huit jours à l'avance⁸⁰⁹ », mais cette autorité est équilibrée par l'article 20 des statuts votés en 1852 : Les mémoires destinés à la lecture doivent être soumis à la société, dans une des séances particulières ou dans une séance spéciale convoquée à cet effet, et adoptés soit par la voie ordinaire, soit au scrutin secret, sur la demande de trois membres⁸¹⁰. » Ce principe du

⁸⁰⁵ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article XVIII.

⁸⁰⁶ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 23.

⁸⁰⁷ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article XXII.

⁸⁰⁸ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1833, Article 14.

⁸⁰⁹ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1847, Article 19.

⁸¹⁰ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1852, Article 20.

scrutin secret est conservé par la suite⁸¹¹. Il faut attendre 1910 pour enregistrer une innovation supplémentaire par le biais de la désignation d'une Commission spécialisée, nommée en octobre, composée « de trois membres chargés de faire un rapport sur les œuvres proposées ; le Directeur fait partie de droit de cette Commission⁸¹². » Elle prend en charge le choix des travaux à lire en public : « les mémoires destinés à la lecture seront soumis à la Société dans une de ses séances ordinaires. Les mémoires devront être admis au scrutin secret après rapport de la Commission instituée à l'article [19]⁸¹³. » La Société des Sciences de Cherbourg avait adopté un principe semblable dès sa fondation en 1852 : « Les Mémoires destinés à être imprimés ou à être lus en séance publique, sont d'abord proposés par chaque section dans une séance particulière, et la Société est appelée à voter au scrutin secret, sur leur admission. Les manuscrits sont remis, immédiatement après le vote, entre les mains de l'Archiviste, et ne peuvent plus être modifiés par les auteurs sans une permission spéciale et une nouvelle approbation de la Société⁸¹⁴. »

D'une manière générale, la vérification des mémoires présentés en séance publique est assurée par une Commission particulière : « l'ordre des lectures qui y seront faites sera déterminé par une commission composée du président et de deux membres de la Société choisis par lui⁸¹⁵ » ou encore « on y lit : [...] les mémoires communiqués d'avance au Conseil, et dont il a autorisé la lecture : le tout est déposé aux archives⁸¹⁶. » Ces commissions se réunissent dans ce que les sociétés savantes ont coutume de désigner sous le terme « séance extraordinaire ».

Ces séances sont ouvertes par un discours du Directeur.

« Le secrétaire y présente le tableau des travaux de la Société⁸¹⁷. »

« On y lit : 1° le résumé annuel des travaux de la Société ; 2° la liste des nouveaux Membres, et une notice sur ceux dont la mort l'a privée ; 3° les mémoires communiqués d'avance au Conseil, et dont il a autorisé la lecture : le tout est déposé aux archives⁸¹⁸. »

⁸¹¹ Statuts de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1854, Article 19.

⁸¹² Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 19.

⁸¹³ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 18.

⁸¹⁴ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 20.

⁸¹⁵ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches 1842, Article 29.

⁸¹⁶ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 23.

⁸¹⁷ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches 1842, Article 29.

5. Des cas particuliers, les célébrations : anniversaire de la société, jubilé d'un membre, banquets...

Ainsi que le souligne Jean-Pierre Chaline⁸¹⁹, « certaines manifestations à première vue secondaires telles que promenades ou repas de société [sont] génératrices d'une atmosphère de familiarité confraternelle [...] ces sorties, ces banquets, auxquels on invitera souvent les dames, tissent entre membres des liens supplémentaires qui renforcent singulièrement ceux qu'avait pu faire naître un goût commun des lettres, des sciences et des arts. » Dans un sens plus général, les diverses célébrations qui jalonnent de loin en loin l'existence d'une société ne sont pas sans importance quant à la solidité des liens établis entre les membres. Elles sont une manifestation de la sociabilité et du respect mutuel entre les membres plutôt que de l'érudition. Les sociétés savantes rendent hommage à leurs membres les plus anciens comme, par exemple, la Société des Sciences envers son fondateur Auguste Le Jolis⁸²⁰. Le cinquantenaire de la société correspond aux cinquante années de présence de son fondateur. Cette célébration voit les membres réunis offrir à leur doyen un « Bronze de Barbedienne⁸²¹ « Etude et Méditation » par Paul Dubois⁸²² » acquis grâce aux nombreuses cotisations spéciales adressées à la fois par les titulaires et les correspondants. Nous en avons trouvé quelques traces dans les archives de la société où une enveloppe spécialement consacrée à cet événement regroupait environ 90 mandats envoyés de toute la France et de l'étranger⁸²³. Peut-être avons-nous ici affaire à une personnification de la Société des Sciences par son plus ancien membre encore vivant. Les mérites et les titres de cet homme de savoir sont censés

⁸¹⁸ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 23.

⁸¹⁹ Jean-Pierre CHALINE, *Op. cit.* pp. 284 sq.

⁸²⁰ Louis CORBIERE, « Cinquantenaire de la Société et jubilé de M. Le Jolis, son fondateur. Compte rendu du banquet et de la séance extraordinaire tenue à cette occasion le 29 décembre 1901. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXIII (quatrième série, tome III)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1903.

⁸²¹ Ferdinand Barbedienne (Saint-Martin-de-Fresnay 1810 – Paris 1892) était un industriel français spécialisé dans la production et la commercialisation de copies réduites de sculptures.

⁸²² Paul Dubois (Nogent-sur-Seine (Aube) 1829 – Paris 1905) : sculpteur et peintre français.

⁸²³ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Enveloppe Jubilé Auguste Le Jolis & Cinquantenaire de la Société.

rejaillir sur l'ensemble de l'association. Les cinquantenaires semblent être l'occasion de cérémonies particulières. La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, en 1921, organise des célébrations et convie ses membres sont conviés à une soirée concert ainsi que nous pouvons le lire dans les registres des procès-verbaux de la société⁸²⁴. A la suite de cette convocation adressée à chaque membre on découvre le programme de la soirée musicale⁸²⁵. Le compte-rendu de la soirée, rédigé par Louis Sallé, s'attarde dans un premier temps sur l'identité des notables présents, notamment le maire de Cherbourg, Albert Mahieu, le général Vérillon, Le Grin, directeur de la Société Académique, des membres du conseil municipal et des professeurs du lycée. Dans un deuxième temps le rédacteur dresse un panégyrique de la Société Artistique et Industrielle par le biais d'un bref historique. Pour l'occasion, la société

⁸²⁴ Registre : *Registre de présence aux séances, 6 novembre 1908 – 11 novembre 1923*. Compte-rendu des Fêtes du Cinquantenaire de la Société.

⁸²⁵ Le programme proposé alterne les pièces musicales et les récitations de pièces en vers. Nous donnons ci-après le détail de ce programme (le nom de l'interprète est cité en premier) :

Par M^{me} Bogé, le commandant Bogé et M. B. Henry : un *Andante* de Wolfgang Amadeus Mozart (compositeur autrichien, Salzbourg 1756 – Vienne 1791) ;

Par M^{lle} G. Bertrand : *A propos (en vers)* de E. Crespel ;

Par M^{lle} Y. Postel : l'*Air de Salomé* extrait de l'*Hérodiade* de Jules Massenet (compositeur français, Montaud près de Saint-Etienne 1842 – Paris 1912) ;

Par A. Le Brun : un poème inédit de sa composition intitulé *Eux et nous* ;

Par M^{lle} Chorin : *Carnaval de Vienne* de Robert Schumann (compositeur allemand, Zwickau 1810 – Endenich près de Bonn 1856) ;

Par M. Ruissel : un autre extrait d'*Hérodiade* intitulé *Vision fugitive* et l'air *Pourquoi* extrait de *Lakmé* de Léo Delibes (compositeur français, Saint-Germain-du-Val 1836 – Paris 1891) ;

Par M^{me} Bogé, le commandant Bogé et M. B. Henry : un *Menuet* et un *Allegretto* extraits des œuvres de Mozart ;

Par M^{lle} G. Bertrand : des *Chansons du XVIII^{ème} siècle*,

Par M^{me} Bogé : *Romance du 2^{ème} concerto en ré mineur pour violon* de Henryk Wieniawsky (compositeur polonais, Lublin 1835 – Moscou 1880) et *Poème hongrois (pour violon)* de Jeno Hubay (compositeur hongrois, Pest 1858 – Budapest 1937) ;

Par M^{lles} Y. Levêque et Y. Postel : le *Duo* extrait du *Roi d'Ys* d'Edouard Lalo (compositeur français, Lille 1823 – Paris 1892) ;

Par A. Le Brun : *Diction* ;

Par M^{lle} Y. Postel : *L'Attente* de Camille Saint-Saëns (compositeur français, Paris 1835 – Alger 1921) ;

Par M^{lle} G. Bertrand : *Au soir du cinquantenaire (à propos en vers)* de E. Aubel ;

Par M. Ruissel : *La Prière* extrait de l'opéra *La Tosca* de Giacomo Puccini (compositeur italien, Lucques 1858 – Bruxelles 1924) puis le *Chant de victoire* co-écrit par Louis Sallé et Henri Buffet (ce dernier sous le pseudonyme de Melchior-Seyma).

avait commandé des médailles commémoratives distribuées au cours de la fête La répartition en trois catégories des œuvres musicales et poétiques interprétées durant ce concert laisse apparaître :

- des œuvres du XVIII^{ème} siècle sous la forme de trois pièces de Mozart jouées au piano et de chansons anonymes ;
- des œuvres de compositeurs contemporains (XIX^{ème} siècle), français : Massenet, Delibes, Lalo et Saint-Saëns ; et étrangers : Schumann, Wieniawsky, Hubay et Puccini ;
- des compositions des membres.

On note également l’alternance des pièces instrumentales et des textes dits ou chantés, ces derniers composant l’essentiel du programme. La lecture de pièces est, semble-t-il, courante au cours de ces manifestations. On en trouve un exemple très largement antérieur à propos de la Société d’Archéologie d’Avranches. Cette société avait organisé un banquet à la fin du printemps de 1842, Eugène Castillon de Saint-Victor avait fait à la Société la lecture de *Le Chien de l’Aveugle* alors qu’avaient été récitées les pièces intitulées *Les Banquets Antiques* et *Les Vieux*⁸²⁶.

⁸²⁶ Amand LEPAUMIER, « Analyse du *Journal d’Avranches*. », *Revue de l’Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d’Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d’Avranches et de Mortain : tome XXI*. Avranches, Imprimerie Typographique de l’Avranchin, 1924 – 1926, p. 120.

II. La diffusion des connaissances

A. Les publications

De la part des sociétés savantes, s'efforcer de publier des travaux répond à la fois à une nécessité et à un désir. Jean-Pierre Chaline expose que « toute société savante au fonctionnement régulier, dès lors que ses finances le lui permettent, n'a de cesse de donner à ses activités la consécration de l'imprimé⁸²⁷ ». Parmi les raisons qu'il énumère, cette ambivalence entre nécessité et désir devient apparente. S'il est raisonnable, sinon nécessaire, de considérer que tout travail imprimé sera mieux conservé et mieux diffusé que de simples manuscrits, il n'est pas déraisonnable de considérer que les sociétés et les auteurs de ces travaux ne sont pas dépourvus de vanité : « voir mentionner leur nom ou leur participation » et « souhait d'être remarqué par le CTHS et d'obtenir, qui sait, quelque distinction honorifique ou quelque subvention⁸²⁸. »

1. La diffusion d'imprimés divers

Par publications on entend généralement la parution plus ou moins régulière de bulletins ou de volumes de mémoires. On rencontre de temps à autres soit d'autres supports soit des imprimés au contenu différent de celui des publications habituelles. Ainsi, entre 1808 et 1812, la Société Académique de Cherbourg diffuse des imprimés. Ils sont vraisemblablement adressés en premier lieu aux membres de la société, dans un deuxième temps aux sociétés correspondantes, enfin, il est possible qu'ils aient été adressés d'une part à des notables locaux et d'autre part à quelques bibliothèques locales. Ces imprimés consistent en des résumés des mémoires présentés en séance⁸²⁹ et en comptes-rendus des séances

⁸²⁷ Jean-Pierre CHALINE, *Op. cit.*, p. 289 sq.

⁸²⁸ *Ibidem*.

⁸²⁹ *Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 9 septembre 1807*, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1807 ;

Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 19 mai 1808 jusqu'au 27 septembre 1808, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1808 ;

Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 27 septembre 1808 jusqu'au 4 mai 1809, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1809 ;

publiques⁸³⁰. La Société a également fait imprimer des listes de ses membres pour les années 1808 et 1809⁸³¹. Dans un recueil bibliographique anglo-saxon⁸³², nous avons trouvé la trace de « Comptes-rendus annuels et sommaire des travaux » pour les périodes 1755 – 1793 et 1807 – 1833. Cependant, cette notice est la seule à mentionner ces comptes-rendus. Aucune preuve, même minime, de leur existence n’a pu être découverte ailleurs. Les archives de la Société Académique n’en recèlent pas. Peut-être s’agit-il d’une confusion avec les recueils manuscrits de procès-verbaux de séances lesquels, à notre connaissance, n’ont jamais fait l’objet ni d’une publication ni d’une impression. En revanche, la *Revue de l’Avranchin* rapporte qu’ « elle [la Société Académique de Cherbourg] avait fait paraître, de 1807 à 1812, sept petites notices sur ses travaux⁸³³. » Les sociétés n’utilisent pas toujours comme support les volumes de mémoires pour informer les non membres de leurs activités habituelles. Beaucoup ont, souvent dans un premier temps, délégué la publication des comptes-rendus de leurs travaux à d’autres imprimés, en particulier les journaux locaux. Ce point est développé par Bernard Humbaire⁸³⁴ à propos de l’historique des premières années de la Société

Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 4 mai 1809 jusqu’au 12 octobre 1809, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1809 ;

Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 12 octobre 1809 jusqu’au 7 juin 1810, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1810 ;

Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 7 juin 1810 jusqu’au 14 novembre 1811, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1811 ;

Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 14 novembre 1811 jusqu’au 29 octobre 1812, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1812.

⁸³⁰ *Compte-rendu de la séance publique du 19 mai 1808*, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1808 ;

Compte-rendu de la séance publique du 22 septembre 1808, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1808 ;

Compte-rendu de la séance publique du 4 mai 1809, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1809 ;

Compte-rendu de la séance publique du 7 juin 1810, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1810.

⁸³¹ *Liste des membres de la Société Académique en 1808*, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1808 ;

Liste des membres de la Société Académique en 1809, Cherbourg, Imprimerie Boulanger, 1809.

⁸³² Samuel Hubbard SCUDDER, *Catalogue of scientific serials of all countries, including the transactions of learned societies in the natural, physical and mathematical sciences, 1633 – 1876*. Cambridge, Library of Harvard University, 1879, p. 74, paragraphe 1127.

⁸³³ « Séance du jeudi 9 juillet 1891. », *Revue de l’Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d’Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d’Avranches et de Mortain : tome V*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891, p. 423.

⁸³⁴ Bernard HUMBAIRE, *Une académie savante au XIX^{ème} siècle, la Société Archéologique d’Avranches, 1835 – 1890*. Université de Paris I, 1986, p. 22.

d'Archéologie d'Avranches : « des bulletins, ou des mémoires, sont les formes courantes qu'ont les sociétés savantes de se faire connaître [...]. Mais elle trouva bien mieux : les colonnes d'un journal – on pourrait presque dire les colonnes de son journal, tant le contenu de celui-ci fourmille d'articles d'archéologie, d'histoire, rendant compte de ses séances et de toute une série d'évènements de la vie intellectuelle de la cité et de la région. Le *Journal d'Avranches*, de l'imprimeur et unique gérant Tostain, sort son premier numéro le 2 juillet 1837. Pendant vingt ans, il restera le seul hebdomadaire publié dans la localité. » « Les sociétés savantes, dont les fonds n'étaient jamais très abondants, pouvaient se passer d'éditer des bulletins, alors qu'elles disposaient de journaux prêts à recevoir leurs communications, à une époque où les sujets politiques étaient très étroitement surveillés ou ne demandaient pas à être longuement exposés à des lecteurs par ailleurs abonnés aux feuilles parisiennes. Dans ces journaux, les faits agricoles et divers de la vie cantonale côtoient les écrits littéraires et savants⁸³⁵. » Ce fait se trouve confirmé par des publications postérieures de cette même société. Ainsi, dans le tome XX de la *Revue*, Emile Vivier introduit comme suit les travaux de son collègue Amand Lepaumier : « Ceux d'entre nous qui ont feuilleté la collection des premières années du *Journal d'Avranches*, que M^{gr} Deschamps du Manoir a léguée à notre Société, ont pris un vif intérêt à la lecture de cette chronique locale déjà vieille de près d'un siècle. Albert Desvoyes avait autrefois conçu le projet d'en publier l'analyse détaillée ; ce qu'il n'a pas eu le temps de faire, M. Lepaumier [*sic*] entreprend aujourd'hui de le réaliser : c'est un travail de longue patience mais d'utilité incontestable. Le *Journal d'Avranches* était en effet une feuille hebdomadaire politique et littéraire. Si la politique n'y tenait pas tout d'abord une grande place, les nouvelles littéraires et archéologiques y étaient largement exposées. Les collaborateurs du journal étant presque tous membres de la Société d'Archéologie, le journal servait d'organe à la Société⁸³⁶. » Amand Lepaumier mène l'analyse de ce journal dans le tome XX et les suivants. On constate qu'au moins un tiers des numéros comprennent des articles directement reliés à la Société d'Archéologie : des comptes-rendus de séances, des résultats d'élections, des notes sur les textes lus devant la société, d'autres sur la préservation des monuments de l'arrondissement, etc. A côté de ses publications habituelles, à l'occasion d'évènements ou de nécessités ponctuels, il arrive qu'une société

⁸³⁵ *Ibidem*, p. 24.

⁸³⁶ Emile VIVIER, « Introduction à l'analyse du *Journal d'Avranches*. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XX*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1922 – 1923, p. 233.

fasse paraître des catalogues de bibliothèque ou d'exposition. Dès 1881, la Société des Sciences de Cherbourg publie le catalogue des périodiques qu'elle a coutume de recevoir de la part des sociétés savantes et des nombreux instituts et observatoires avec lesquels elle entretient une correspondance⁸³⁷. La Société Artistique et Industrielle, qui déploie une activité continue dans ce domaine, donne à l'impression les catalogues des expositions qu'en 1879, 1902 et 1906, elle s'est chargée d'organiser⁸³⁸.

2. Les mémoires et bulletins : forme, nombre de pages, périodicité...

La publication de mémoire met en jeu la réputation de sérieux des sociétés quant à la qualité des écrits qu'elles choisissent de publier. Ainsi, il n'est pas étonnant de les voir réglementer ce point dans leurs statuts⁸³⁹.

La Société Académique de Cherbourg déclare qu'« un volume de mémoires sera imprimé toutes les fois que la situation financière de la société le permettra. Chaque article destiné à l'impression sera lu préalablement dans une réunion spéciale, et devra être admis, au scrutin secret. Le manuscrit sera signé par l'auteur et par le directeur qui le remettra, séance tenante, à l'archiviste chargé d'en surveiller l'impression⁸⁴⁰. » En 1910, elle met en place une commission qui s'occupe des publications : « Il est nommé à la séance d'octobre de chaque année une Commission de trois membres chargés de faire un rapport sur les œuvres proposées ; le Directeur fait partie de droit de cette Commission. Il est statué au scrutin secret sur l'admission des mémoires⁸⁴¹. » Entre temps, la Société des Sciences de cette ville montrait

⁸³⁷ Auguste LE JOLIS, *Catalogue de la bibliothèque de la Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg. 1, Publications des Académies, Sociétés savantes et établissements scientifiques : recueils périodiques*. Cherbourg, Imprimerie Charles Syffert, 1881.

⁸³⁸ - *Société Artistique et Industrielle. Exposition. Catalogue complet de l'exposition*. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1879 ;

- *Exposition rétrospective 1789 – 1848, catalogue*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1902 ;

- *Concours d'Artistes Amateurs du département de la Manche. Catalogue de l'exposition*. Cherbourg, Imprimerie Artistique A. Périgault, 1906.

⁸³⁹ Voir en annexe le tableau n°15 : « Tableau récapitulatif des publications des sociétés savantes de la Manche, avec l'année de leur première parution ».

⁸⁴⁰ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1847, Article 22.

⁸⁴¹ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 19.

un laconisme efficace : « [...] Elle publie les travaux qui lui sont adressés et qui obtiennent son approbation⁸⁴² [...] »

Les dernières décennies du XIX^{ème} siècle voyait l'apparition de la Société Artistique et Industrielle qui, dans son règlement intérieur définissait les modalités de publication de son *Bulletin* : « Le Comité de rédaction est chargé de rédiger le *Bulletin* que la Société publie aussi fréquemment que ses ressources le lui permettent ; il entend la lecture des articles soumis à son examen, les discute et donne son avis sur les modifications à y apporter. Il admet ou rejette les documents autres que ceux dont l'impression a été votée par la Société. Il détermine, dans les limites du crédit qui est attribué au *Bulletin* et sur la communication du Secrétaire à qui sont envoyés toutes les pièces, les matériaux qui doivent composer chaque numéro de cette publication et veille à l'impression⁸⁴³. » Comme le décident généralement les autres sociétés du département, « aucun article, mémoire ou document ne peut être inséré au *Bulletin* s'il n'a été admis, après vote au scrutin secret, par les 2/3 des membres du Conseil réunis en séance⁸⁴⁴. » En revanche, et à l'inverse de ce qui se pratique couramment, « le Comité peut aussi recevoir des articles émanant de personnes étrangères à la Société et qui révéleraient ainsi la pensée d'être utiles au but poursuivi par elle, mais l'impression n'en sera décidée qu'après autorisation du Conseil⁸⁴⁵ », tout en décidant que « dans tous les cas, les auteurs sont toujours et personnellement responsables de leurs œuvres⁸⁴⁶. » L'article s'achève par la présentation d'un plan général des bulletins à venir : « Le *Bulletin* comprend : l'histoire de la Société, le compte-rendu de ses travaux et expositions. Il contient les rapports des commissions permanentes et autres, les notes et communications dont l'insertion a été votée. Il rend compte des découvertes ou inventions dues aux sociétaires et en général de tout ce qui peut présenter quelque intérêt au point de vue de l'Industrie, des Arts et de l'Instruction⁸⁴⁷. »

Le principe d'une commission spécialement chargée de superviser les publications de la société est aisément admis. Ainsi, à Avranches, « la Société fait imprimer ses Mémoires ; une commission, nommée par elle, en choisit les matériaux, et détermine la forme et le mode de publication. Cette commission ne pourra livrer à l'impression des publications ordonnées

⁸⁴² Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 1.

⁸⁴³ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 15.

⁸⁴⁴ *Idem.*

⁸⁴⁵ *Idem.*

⁸⁴⁶ *Idem.*

⁸⁴⁷ *Idem.*

par la Société, sans s'être concertée avec le conseil d'administration pour les frais d'impression⁸⁴⁸. »

Il semblerait que la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle soit la seule qui ait établi par ses statuts une périodicité stricte de ses publications, « la Société imprime et publie ses travaux au moins tous les deux ans⁸⁴⁹ [...] », dès 1840. Mais on sait qu'elle n'a pas respecté cette décision avant la fin du siècle. On n'a pu lire des exemplaires de ses *Mémoires* qu'en 1857, 1864, 1868 et 1878 : un intervalle bien plus important que ce qui avait été prévu⁸⁵⁰.

3. Le contenu

Le contenu des publications n'est pas sans rapport avec le nom que se choisissent les sociétés. Ce nom est parfois à lui seul le résumé de leur programme d'études même si, parfois, dans une titulature, tel élément se trouve privilégié lorsque tel autre est négligé.

Par conséquent, nous avons essayé de dresser, pour chacune des sociétés savantes du département, une statistique des articles publiés⁸⁵¹. Il s'agit de déterminer quels sont les sujets abordés et la place qu'ils occupent dans les divers volumes de *Mémoires* publiés au cours de la période qui nous intéresse. Il s'agit aussi de signaler quels auteurs sont les plus actifs. Ce qui a été publié montre ce que les sociétés ont désiré voir être adressé à leur public. S'intéresser aux travaux des sociétés savantes aurait impliqué une étude des procès-verbaux des séances plutôt qu'aux *Mémoires*. Des lacunes trop nombreuses ne nous ont pas permis de nous livrer à ce travail. Aussi, étudier le contenu des publications nous a paru être un biais pour aborder les travaux savants. Pour cela, nous nous sommes servis des tables des matières

⁸⁴⁸ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1842, Article 32.

⁸⁴⁹ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 29.

⁸⁵⁰ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche* :

premier volume, deuxième partie. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857 ;

deuxième volume. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1864 ;

troisième volume. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1868 ;

quatrième volume. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1878.

⁸⁵¹ Voir en annexe les graphiques, du n°90 au n°103, concernant la proportion d'articles par discipline, ainsi que le nombre de pages consacré à chaque thème dans chaque volume publié par les sociétés savantes de la Manche.

contenues dans chaque volume et des tables récapitulatives publiées de loin en loin par les différentes sociétés du département⁸⁵².

⁸⁵² Les tables utilisées sont les suivantes :

Gaëtan GUILLOT, « Table des 26 premières années. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-neuvième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1911 ;

Emile LE BACHELEY, « Table des mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg (1833 – 1942) », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XXIV, 1950*. Saint-Lô, Imprimerie R. Jacqueline, 1950 ;

« Table méthodique des matières contenues dans les 10 volumes composant la première série des Mémoires de la Société (1852 - 1864). », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome X*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1864 ;

« Table générale des matières contenues dans les 10 volumes composant la 2ème série (T. XI à XX, 1865 - 1876) des Mémoires de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XX (deuxième série, tome X)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1876 ;

« Table générale des matières contenues dans les 10 volumes composant la 3ème série (T. XXI à XXX, 1877 - 1897) des Mémoires de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXX (troisième série, tome X)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1897 ;

« Table générale des matières contenues dans les 10 volumes (tomes XXXI - XL) de la 4ème série des mémoires de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, directeur et archiviste perpétuel de la Société. Tome XL (quatrième série, tome X)*. Cherbourg, Imprimerie de « La Dépêche de Cherbourg », 1929 ;

« Table des tomes I à LII (1852 – 1966) des Mémoires de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg : table des matières par tome, table alphabétique par noms d'auteurs, table analytique par matières. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Maurice Durchon, directeur de l'Institut de Zoologie à la faculté des sciences de Lille, directeur de la Société. Tome LIII, 1967 – 1968*. Coutances, Imprimerie OCEP, 1968 ;

« Table générale, et alphabétique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les cinq derniers volumes des *Mémoires* (X à XIV), envoyés à l'Exposition Universelle de 1900, avec les cinq derniers volumes de la *Revue de l'Avranchin* ou *Bulletin trimestriel* (V à IX), ces dix volumes formant la série décennale de nos publications, depuis 1889 pour les *Mémoires* et 1890 pour la *Revue* (exécution des circulaires du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, datées du 24 octobre 1898, article II de l'Annexe, et du 28 novembre 1899). », *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIV, années 1898 – 1899*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1899 ;

a. L'Histoire

Les activités intellectuelles des sociétés savantes manchoises tendent à montrer une inclination particulière vers l'histoire, en particulier locale. Robert de Lasteyrie, dans sa *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, recense « 132.235 articles consacrés à l'histoire par les sociétés savantes jusqu'en 1901. Dans l'ultime décennie du [XIX^{ème}] siècle, cette masse déjà considérable est encore accrue de 42.612 articles supplémentaires⁸⁵³. » Dans l'esprit des fondateurs des sociétés savantes, l'histoire et l'archéologie sont deux domaines indissociables. Les sociétés normandes sont à l'avant-garde de cette orientation, grâce à sa proximité avec la Grande-Bretagne et à l'activité déployée par Arcisse de Caumont : « le second [modèle] se trouve non pas en France, mais en Angleterre : il s'agit de la Société des antiquaires de Londres, dont la société normande a repris la titulature et dont elle se veut l'homologue en

« Table générale, et alphabétique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les neuf premiers volumes des *Mémoires* commencés en 1836 et parus de 1842 à 1888. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIV, années 1898 – 1899*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1899 ;

« Table générale, et alphabétique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les sept *Bulletins* annuels de 1844 à 1847 et de 1849 à 1851. (il n'y en eut point en 1848). », *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIV, années 1898 – 1899*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1899 ;

« Table pour les années 1900 – 1903, faisant suite aux Tables générales depuis 1842, et alphabétiques, par noms d'auteurs, placées à la fin du Tome IX de la *Revue de l'Avranchin* (1898 – 1899), et du tome XIV des *Mémoires* (comprenant aussi ces mêmes années 1898 – 1899). », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1902 – 1903 ;

« Table des matières, alphabétique par noms d'auteurs ; admissions, bibliographie, correspondance, nécrologe. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XII*. Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de Jules Durand, 1904 – 1905 ;

« Table des matières, alphabétique par noms d'auteurs ; admissions, bibliographie, correspondance, nécrologe. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIII*. Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de L'Avranchin, 1906 – 1907 ;

⁸⁵³ Thierry GASNIER, « Le Local. », in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoires, tome III, les France*. Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, pp. 3448 et 3449.

Normandie. Comme la Société des antiquaires de Londres, la Société des antiquaires de Normandie se fixe pour buts premiers la connaissance et la conservation des monuments du passé et veut agir auprès des autorités et du public afin d'atteindre ses objectifs⁸⁵⁴ [...]. » Ce qu'écrit ici François Guillet à propos de la Société des Antiquaires de Normandie renvoie à quelques-uns des objectifs définis par les sociétés savantes de la Manche. Toutes ces sociétés à dominante littéraire expriment leur penchant pour l'architecture ancienne. « La conservation des monuments anciens et en particulier des Eglises étant le principal objet que l'administration s'est proposée, en provoquant la formation d'une société archéologique dans chaque arrondissement, chaque membre, pour atteindre plus sûrement ce but, doit se regarder comme plus spécialement chargé d'observer et de découvrir ceux qui pourraient être dans son voisinage. Il devra surtout porter son attention sur ceux qu'on se proposerait de réparer ou reconstruire ; il en étudiera les différentes parties et signalera à la société ce qui lui paraîtrait mériter d'être conservé, afin qu'elle puisse elle-même éclairer l'administration, et provoquer, s'il y a lieu, son intervention⁸⁵⁵. » Sous la direction du président de Clinchamps, la Société d'Archéologie d'Avranches se posait en relais plus local de la Société des Antiquaires de Normandie. A la même époque, la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche déclare vouloir s'occuper « de la recherche et de la conservation des monuments anciens, de favoriser le développement de l'agriculture et de réunir dans un musée les objets d'antiquité et d'histoire naturelle qui intéressent le département de la Manche⁸⁵⁶. » Comme l'écrit Thierry Gasnier : « La production locale d'histoire ne dissocie pas, dans ses activités, l'étude savante de la préservation des vestiges du passé⁸⁵⁷. » D'autres, fondées plus tardivement, montrent le même souci de préservation des édifices du passé, à Coutances, par exemple : « La Société s'occupe de la recherche et de la conservation des antiquités, des études relatives à l'histoire du Cotentin, aux Belles-Lettres, aux Sciences et aux Beaux-Arts, et de la formation d'un musée⁸⁵⁸ » ; ou à Mortain : « La *Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais*, dont le siège social est établi à l'Hôtel de Ville de Mortain, a

⁸⁵⁴ François GUILLET, *Naissance de la Normandie : genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750 – 1850*. Caen, Annales de Normandie, 2000, p. 271.

⁸⁵⁵ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1835, Article 13 et dernier.

⁸⁵⁶ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 1^{er}.

⁸⁵⁷ Thierry GASNIER, « Le Local. », in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoires, tome III, les France*. Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, p. 3454.

⁸⁵⁸ Statuts de la Société Académique du Cotentin, Article 2.

pour but de rechercher et de publier tout ce qui concerne le Mortainais, et par ce moyen de développer le goût de l'histoire locale ou *histoire de la terre natale* pour la faire mieux connaître et aimer de plus en plus⁸⁵⁹. » Ce mouvement visant à la conservation des monuments est guidé par des directives émises par l'Etat. En 1838, le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques diffusent dans les départements un questionnaire archéologique. « Sous le second Empire, le même comité lancera un *Répertoire archéologique* et un *Dictionnaire topographique*, par départements, dont les premiers volumes commencent à paraître à partir de 1861⁸⁶⁰. »

La Société Académique de Cherbourg privilégie dans ses publications les articles traitant d'histoire et de belles lettres. L'histoire, même lorsqu'elle ne constitue pas la majorité des articles, occupe régulièrement la moitié des volumes. On remarque un vif intérêt pour la période « moderne » qui occupe 65 publications sur un total de 152⁸⁶¹. Le prolifique Lechanteur de Pontaumont est assez représentatif de cette tendance. Il donne par exemple : « Précis historique de l'hôpital de la marine à Cherbourg⁸⁶² » en 1852, « Histoire anecdotique du Vieux Cherbourg⁸⁶³ » en 1867 ou « Concessions royales faites aux ville et port de Cherbourg de 1464 à 1718⁸⁶⁴ » en 1871. L'essentiel des articles concernant l'histoire et l'archéologie ont pour sujet Cherbourg et le Cotentin. Dans cette même ville, la Société des Sciences consacre quelques pages à d'autres sujets que les sciences exactes, notamment à l'histoire. On devrait dire, pour commencer, à la préhistoire. Liées à la géologie, ces études sont menées par Alexandre Bigot, « Sur l'existence d'une station préhistorique à La Hougue (Manche)⁸⁶⁵ », et Henri Menut, « Essai sur la station préhistorique de Bretteville⁸⁶⁶ ». Les

⁸⁵⁹ Statuts de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais, Article 2.

⁸⁶⁰ Thierry GASNIER, « Le Local. », in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoires, tome III, les France*. Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, p. 3449.

⁸⁶¹ Voir en annexe le Tableau n°16 : « Articles d'Histoire publiés par la Société Académique de Cherbourg ».

⁸⁶² *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VI, 1852*. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852, pp. 169 à 177.

⁸⁶³ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IX, 1867*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuarden, 1867, pp. 151 à 235.

⁸⁶⁴ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome X, 1871*. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1871, pp. 285 à 301.

⁸⁶⁵ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXV (troisième série, tome V)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Ch. Syffert, Imprimeur, 1885, pp. 277 à 280.

⁸⁶⁶ *Idem*, pp. 225 à 256.

travaux menés pour l'aménagement du port de Cherbourg, en particulier du bassin de subsistance, entraînent la publication de divers articles dont un, dû au marquis Anatole Hüe de Caligny et à Emile Bertin, revient « Sur la fondation de l'ancien port de Cherbourg : 1686 – 1739 à 1743 – 1758⁸⁶⁷ ». Félix Brunet, de son côté, dresse le portrait d' « Un précurseur de la chirurgie moderne : le Maître normand Henri d'Emondeville, chirurgien de Philippe le Bel⁸⁶⁸ ».

Un très grand nombre d'articles traitant d'histoire sont publiés par la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, finissant par occuper l'intégralité des derniers volumes. Comme à Cherbourg, la période moderne domine avec 55 articles bien que le Moyen Âge soit également un sujet de choix avec 47 articles. L'antiquité et la période contemporaine sont négligées avec seulement 4 et 9 articles⁸⁶⁹. L'histoire médiévale est abordée à travers des articles, comme par exemple : « André de Coutances, trouvère du XIII^{ème} siècle⁸⁷⁰ » par Charles Lebreton en 1873, « L'église de Brécey au XV^{ème} siècle⁸⁷¹ » par le chanoine Pigeon en 1882, « Henri II, roi d'Angleterre, à Avranches⁸⁷² » par Gustave Bouvattier en 1882 ou « Une prétendue insurrection populaire en Basse-Normandie (XV^{ème} siècle)⁸⁷³ » par Edouard Le Héricher. L'étude de cette période consiste également, sur le modèle des *Mémoires* de la Société des

⁸⁶⁷ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXII (troisième série, tome II)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Ch. Syffert Imprimeur, 1879, pp. 5 à 72.

⁸⁶⁸ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXVI (quatrième série, tome VI)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1907, pp. 275 à 366.

⁸⁶⁹ Voir en annexe le Tableau n°17 : « Articles d'Histoire publiés par la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain ».

⁸⁷⁰ *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome quatrième*. Avranches, Imprimerie Typographique Et Lithographique de M^{me} Tribouillard, 1873, pp. 359 à 398.

⁸⁷¹ *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome V*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Henri Gibert, 1882, pp. 193 à 211.

⁸⁷² *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome VI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Henri Gibert, 1884, pp. 281 à 301. Henri II Plantagenêts, né à Le Mans en 1133, est duc de Normandie en 1150 et roi d'Angleterre de 1154 à sa mort à Chinon en 1189.

⁸⁷³ *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie de Henri Gibert, 1888, pp. 305 à 347.

Antiquaires de Normandie, en la publication annotée et commentée de textes originaux parmi lesquels : « Documents relatifs à Daniel Huet et à L. de Vicques, découverts et donnés à la Société⁸⁷⁴ » par Trochon en 1885. La période moderne semble être celle qui retient le plus l'attention des auteurs les plus assidus de la Société. On découvre par exemple une « Notice sur l'hospice d'Avranches⁸⁷⁵ » par Charles de Robillard de Beaurepaire en 1859, une « Chronique d'Avranches aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles⁸⁷⁶ » par le chanoine Pigeon en 1885. On note aussi les études de l'abbé Masselin, signées L. C., sur les paroisses de l'Avranchin⁸⁷⁷ publiées en 1893, les nombreuses contributions d'Alfred de Tesson, en particulier à propos de sa famille avec par exemple « Réception d'un écuyer de Louis XVI : le comte de Tesson⁸⁷⁸ » (1902), et d'Hippolyte Sauvage, futur fondateur et vice-président de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais.

La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche accorde un privilège manifeste à l'histoire. La période médiévale est la plus étudiée, occupant 69 articles, devant la période moderne, 60 articles. L'antiquité et la période contemporaine, bien qu'abordées, sont peu représentées dans les publications avec respectivement 15 et 10 articles⁸⁷⁹. Les sujets abordés concernent, à de rares exceptions près, le territoire du département de la Manche. Les articles d'histoire médiévale l'illustre tout à fait avec des articles comme : « Fiefs des vicomtés de Coutances et d'Avranches au XIV^{ème} siècle⁸⁸⁰ » par Nicolas Dubosc en 1864, « Le Cimetière mérovingien du Clos-aux-Moines, en

⁸⁷⁴ *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome VII.* Avranches, Typographie & Lithographie Henri Gibert, 1885, pp. 265 à 268.

⁸⁷⁵ *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième.* Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859, pp. 297 à 397.

⁸⁷⁶ *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome VII.* Avranches, Typographie & Lithographie Henri Gibert, 1885, pp. 193 à 232.

⁸⁷⁷ *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome XI (années 1892 – 1893).* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1893, pp. 177 à 479.

⁸⁷⁸ *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XV, années 1900 – 1902.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1902, pp. 81 à 96.

⁸⁷⁹ Voir en annexe le Tableau n°18 : « Articles d'Histoire publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche ».

⁸⁸⁰ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : deuxième volume.* Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1864, pp. 173 à 194.

Lison⁸⁸¹ » par Emile Didier en 1893 ou encore, par le très actif Edouard Lepingard, « Les Effets à Saint-Lô de la conquête de la Normandie par les Anglais, 1418 – 1437⁸⁸² » publié en 1890. Ce même Edouard Lepingard aborde également dans ses travaux la période moderne avec, par exemple, « Un arrêt des grands jours tenus à Bayeux en 1540⁸⁸³ » (1892). On note la présence récurrente de G. du Boscq de Beaumont avec des articles comme « Les Conséquences de la Saint-Barthélémy dans le diocèse de Bayeux⁸⁸⁴ » (1898). Tout comme sa consœur avranchinaise, et sur le même modèle de la Société des Antiquaires de Normandie, la société saint-loise consacre une partie de ses pages à la publication de textes anciens. Alors que l'impression de ses volumes devient plus régulière à partir des années 1890, le nombre de pages se trouve limité entre 100 et 150. Cela explique pourquoi les textes sont livrés en plusieurs parties par leurs commentateurs. Notons que les deux exemples que nous allons citer ci-après sont transcrits dans leur langue d'origine, à savoir l'ancien français. L'orthographe est conservée. Edouard Lepingard donne une transcription d'un texte du Moyen-Âge tardif : « Le Cartulaire de l'Eglise Notre-Dame de Saint-Lô » en quatre parties⁸⁸⁵. De son côté, après des recherches menées à Rouen, Hippolyte Sauvage rapporte « La Recherche de Jean Le Venart, lieutenant de l'élection de Coutances au siège de Saint-Lô, commissaire du roi en 1523 », publié quant à lui en trois parties⁸⁸⁶.

⁸⁸¹ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : onzième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1893, pp. 132 à 139.

⁸⁸² *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : neuvième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1890, pp. 164 à 168.

⁸⁸³ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dixième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1892, pp. 9 à 23.

⁸⁸⁴ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : seizième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1898, pp. 32 à 42.

⁸⁸⁵ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dix-septième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1899, pp. 99 à 146 ; *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dix-huitième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1900, pp. 131 à 146 et *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dix-neuvième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1901, pp. 75 à 85 ; 1908, pp. 21 à 76.

⁸⁸⁶ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-quatrième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1906, pp. 51 à 86 ; *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-cinquième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1907, pp. 66 à 95 et

L'histoire est un sujet de conférences et d'articles qui prend parfois une très grande place dans les *Bulletins* de la Société Artistique et Industrielle. On relève entre autres : « Histoire de l'Etat Civil en France⁸⁸⁷ » par L. Barbe, « L'Architecture chez les anciens Egyptiens⁸⁸⁸ » par G. Gutelle, « Le Coton, histoire de l'industrie cotonnière⁸⁸⁹ » par P. Lelièvre. Les contributeurs les plus actifs sont Auguste Voisin et E. Tollemer. Le premier donne surtout des articles traitant d'archéologie, tout en ne négligeant pas d'autres périodes : « Les Disques de pierre de Nacqueville⁸⁹⁰ », « La Reliure d'autrefois⁸⁹¹ », « Les Descendants de Jeanne d'Arc à Cherbourg⁸⁹² », « Inventaire des découvertes archéologiques du département de la Manche⁸⁹³ », « L'Allée couverte (monument détruit) de la lande Saint-Gabriel, à Turlaville, près Cherbourg⁸⁹⁴ », « Inventaire des découvertes archéologiques du département de la Manche (Supplément)⁸⁹⁵ » et « Nouvelles découvertes préhistoriques à Nacqueville (Manche)⁸⁹⁶ ». A l'exception de son premier article, « Questions de préhistorique⁸⁹⁷ », le second semble s'être intéressé à la période moderne : « Histoire

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-sixième volume. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1908, pp. 5 à 20.

⁸⁸⁷ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°15-16 – années 1891-92.* Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893, pp. 202 à 217.

⁸⁸⁸ *Idem*, pp. 138 à 140.

⁸⁸⁹ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°17 – année 1893.* Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1894, pp. 28 à 33.

⁸⁹⁰ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. nos 13-14 – années 1889-90.* Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1891, pp. 123 à 126.

⁸⁹¹ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°15-16 – années 1891-92.* Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893, pp. 175 à 189

⁸⁹² *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°20 – année 1896.* Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1897, pp. 75 à 80.

⁸⁹³ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°24 – année 1900.* Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1901, pp. 17 à 198.

⁸⁹⁴ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°28 – année 1904.* Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1905, pp. 19 à 30.

⁸⁹⁵ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°30-31 – années 1906 – 1907.* Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1908, pp. 57 à 148.

⁸⁹⁶ *Idem*, pp. 149 à 160.

⁸⁹⁷ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°29 – année 1905.* Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906, pp. 109 à 112

sommaire des anciens propriétaires et seigneurs de la Viconté et Barronnie de Bricquebet⁸⁹⁸ » [sic], « Registre de Jean Doucet, sieur de la Comtey, avocat du roy en la Viconté d'Alençon en Cotentin⁸⁹⁹ » et « Extraits d'anciennes archives recueillies dans les environs de Cherbourg et de Valognes⁹⁰⁰ ».

La Société Académique du Cotentin est une société portée sur l'histoire : histoire qu'on pourrait qualifier de « civile » et histoire sainte. Son recrutement orienté vers le clergé local, le rôle prépondérant du chanoine Pigeon quant à la rédaction des articles amènent cette société à consacrer ses pages à des sur la vie des saints locaux.

Parmi les articles d'histoire, on peut citer « L'Histoire de la ville et du château de Saint-James de Beuvron » par le chanoine Ménard, publiée de 1891 à 1896, ou, du même auteur, « Les Vendéens dans le département de la Manche (novembre 1793), publié de 1896 à 1900.

Quant à l'histoire religieuse, entièrement orientée vers l'hagiographie, elle est l'œuvre exclusive du chanoine Emile Pigeon. Il débute son travail par des « Actes des saints du diocèse de Coutances et d'Avranches⁹⁰¹ ». Viennent dans les volumes suivants des évocations de : saint Lo (évêque de Coutances), saint Aubert (évêque d'Avranches)⁹⁰², saint Sever, saint Marcouf, saint Hélier, saint Gaud⁹⁰³, saint Romphaire (évêque de Coutances), saint Fragaire (évêque d'Avranches), saint Ortaire (abbé de Landelles), saint Léodoval, sainte Pience, saint Fromond (évêque de Coutances), saint Léon de Carentan (évêque et martyr de Bayonne)⁹⁰⁴, saint Patern de Coutances, saint Magloire, saint Clair, saint Laumer, saint Berthevin⁹⁰⁵, saint Georges, le vénérable Norgot, le bienheureux Serlon, saint Anastase et le vénérable Robert de

⁸⁹⁸ *Idem*, pp. 69 à 104.

⁸⁹⁹ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*, n°30-31 – années 1906 – 1907. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1908, pp. 1 à 18.

⁹⁰⁰ *Idem*, pp. 149 à 160.

⁹⁰¹ *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts)*. Tome septième. Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1891.

⁹⁰² *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts)*. Tome huitième. Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1892.

⁹⁰³ *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts)*. Tome dixième. Avranches, Imprimerie Typographique Alfred Perrin, 1894.

⁹⁰⁴ *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts)*. Tome onzième. Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1895.

⁹⁰⁵ *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts)*. Tome douzième. Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1896.

Tombelaine, saint Guillaume Firmat⁹⁰⁶ et, enfin, une « Vie de Saint Firmat, patron de Mortain⁹⁰⁷ ».

L'histoire et l'archéologie, telles qu'elles sont abordées dans les *Mémoires* de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes sont avant tout centrées sur Valognes et son arrondissement. On peut citer : « Découverte archéologique faite à Alleaume (Alauna) d'un tombeau présumé Gallo-Romain⁹⁰⁸ » par Charles Folliot de Fierville, « Le Dernier siège de Valognes⁹⁰⁹ » par Alfred Fagart, « Les Derniers jours du bailliage de Valognes⁹¹⁰ » par Pierre-Julien Guimond, « Histoire de la porcelaine de Valognes⁹¹¹ » par Alphonse de Brébisson, « Note sur la découverte d'un vase antique à Valognes⁹¹² » Jean Lemarquand, « La Ligue à Valognes (1589)⁹¹³ » par Léopold Delisle ou « La Fin des Cent Jours à Valognes (juin 1815)⁹¹⁴ » par Pierre Clamorgan.

b. Les Sciences

Au même titre que les recherches historiques et archéologiques ayant pour objet le recensement des richesses du territoire, des recherches scientifiques ont été menées avec pour

⁹⁰⁶ *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome treizième.* Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1897.

⁹⁰⁷ *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome quatorzième.* Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1898.

⁹⁰⁸ *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome premier (1878 – 1879).* Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1880.

⁹⁰⁹ *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome troisième (1882 – 1883 – 1884).* Valognes, Typographie Louis Luce, Libraire, 1885, pp. 37 à 48.

⁹¹⁰ *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome quatrième (1885 – 1886).* Valognes, Typographie Louis Luce, 1887, pp. 55 à 84.

⁹¹¹ *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome cinquième (1886 – 1899).* Valognes, Typographie Adelus & Buchel, 1899, pp. 101 à 148.

⁹¹² *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome sixième (1900 – 1903).* Valognes, Imprimerie et Typographie Adelus & Buchel, 1903, pp. 27 à 30.

⁹¹³ *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome neuvième (1907 – 1912).* Valognes, Imprimerie et Typographie Pillu-Rolland, 1912, pp. 97 à 101.

⁹¹⁴ *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome dixième (1913 – 1925).* Valognes, Imprimerie et Typographie Pillu-Rolland, 1925, pp. 69 à 82.

objectif la constitution d'inventaires de la faune et de la flore locale. Jean-Pierre Chaline le souligne : « Relevé, collection, classement seront ainsi longtemps au premier rang des activités savantes, qu'il s'agisse des sciences de la nature ou de celles de l'homme, avec des résultats qu'on ne peut dédaigner. L'inventaire de la flore, de la faune locales, celui des formations géologiques de la région, ou encore les patientes observations météorologiques, voilà quelques domaines d'excellence pour nos érudits, concrétisés par la constitution d'herbiers, de collections d'insectes, de fossiles, d'échantillons minéralogiques, la présentation d'animaux naturalisés, l'établissement de statistiques climatologiques, etc.⁹¹⁵ » A l'appui de cette citation il nous est possible de relever quantité d'exemples. On rencontre ainsi, dans les *Mémoires* de la Société d'Archéologie d'Avranches une introduction à un « Essai géologique sur le département de la Manche » par P. Bonissent⁹¹⁶, des « Notes sur quelques arbres et arbustes remarquables de la contrée » par Charles Guérin⁹¹⁷. A Saint-Lô, l'inclination vers l'histoire naturelle, présente dans le nom de la société, est illustrée par un « Catalogue des oiseaux observés dans le département de la Manche, plus particulièrement dans l'arrondissement de Saint-Lô depuis près de 25 ans » dressé par Lemennicier⁹¹⁸. A Cherbourg, pour le compte de la Société Académique, P.A. de La Chapelle dresse un catalogue des « Thalassiophytes articulés recueillis sur les côtes de l'arrondissement de Cherbourg⁹¹⁹ » puis des « Thalassiophytes inarticulés⁹²⁰ ». Ce même membre poursuit ses collectes et publie une suite de catalogues de ses herborisations réalisées dans l'arrondissement de Cherbourg : les mousses⁹²¹, les graminées⁹²² et les lichens⁹²³. Louis Corbière donne une « Flore littorale du département de la Manche⁹²⁴ » en 1891.

⁹¹⁵ Jean-Pierre CHALINE : *Op. Cit.*, pp. 333 et 334.

⁹¹⁶ *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième.* Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859, pp. 511 à 533.

⁹¹⁷ *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome VII.* Avranches, Typographie & Lithographie Henri Gibert, 1885, pp. 381 à 386.

⁹¹⁸ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quatrième volume.* Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1878, pp. 113 à 158.

⁹¹⁹ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome II, 1835.* Cherbourg, Typographie de Boulanger, Beaufort et C^{ie}, 1835, pp. 245 à 292.

⁹²⁰ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome III, 1838.* Cherbourg, Typographie de Boulanger & Lecauf, 1838, pp. 237 à 320.

⁹²¹ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IV, 1843.* Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1843, pp. 59 à 92.

Des observations météorologiques sont menées à Saint-Lô par Delaplanche pour l'année 1877⁹²⁵, lequel est également l'auteur d'une « Climatologie du département de la Manche⁹²⁶ ». A Cherbourg, elles sont tout d'abord le fait de Lamarche, pour une période s'étendant de 1838 à 1841⁹²⁷, et sont poursuivies par Emmanuel Liais pour les années 1848 à 1851⁹²⁸

Les sciences sont abordées en particulier avant 1870. La fondation de la Société des Sciences Naturelles à Cherbourg, par des membres de la Société Académique, a détourné de cette dernière bon nombre d'articles scientifiques. Une certaine variété se dégage parmi ces articles. On trouve des études théoriques : « Théorie de la perspective apparente⁹²⁹ » par Théodose du Moncel en 1847, « Comparaison des distances par l'arc du Grand Cercle entre New York et Cherbourg et Brest⁹³⁰ » par de Rostaing en 1856 ; des études botaniques : « Plantes rares découvertes aux environs de Cherbourg⁹³¹ » par Auguste Le Jolis en 1847 ou « Flore littorale du département de la Manche⁹³² » par Louis Corbière en 1891. On a pu

⁹²² *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847, pp. 361 à 388.

⁹²³ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VII, 1856*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1856, pp. 311 à 364.

⁹²⁴ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XIV, 1891*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1891, pp. 186 à 211.

⁹²⁵ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : cinquième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1879, pp. 95 à 102.

⁹²⁶ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : sixième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1885, pp. 62 à 74.

⁹²⁷ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IV, 1843*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1843. Les graphiques sont disposés à part, en fin de volume.

⁹²⁸ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VII – 1859*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1860, pp. 361 à 375.

⁹²⁹ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847, pp. 191 à 248.

⁹³⁰ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VII, 1856*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1856, pp. 365 à 369.

⁹³¹ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847, pp. 266 à 296.

⁹³² *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XIV, 1891*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1891, pp. 186 à 211.

remarquer, en trois occasions, des rapports à propos d'épidémies qui, peu de temps auparavant, avaient sévi à Cherbourg, ce qui tend à montrer un souci de la santé publique : « Notice sur le choléra qui a régné à Cherbourg en 1831⁹³³ » (1835) et « Notice sur l'angine couenneuse qui a régné à Cherbourg sur les enfants en 1841⁹³⁴ » (1843) par le docteur Obet, et « Rapport sur une épidémie de grippe qui a régné à Cherbourg en 1864⁹³⁵ » par Loysel en 1867. Les travaux locaux d'Auguste Le Jolis apparaissent dans les publications de la Société Académique avec « Plantes rares découvertes aux environs de Cherbourg⁹³⁶ ». Par la suite, ses observations sur les plantes locales sont régulièrement publiées par la Société des Sciences. Dans cette société spécialisée, ce sont évidemment les sciences qui dominent.

Parmi les sciences on constate la place conséquente réservée aux sciences du vivant, à savoir la botanique et la zoologie. Les travaux consistent essentiellement en inventaires d'espèces vivant dans une zone géographique déterminée et en travaux plus précis sur un genre ou un type particulier d'animal ou de végétal. Parmi les premiers nous pouvons citer une « Note sur quelques diatomées marines rares ou peu connues du littoral de Cherbourg⁹³⁷ » (1854) par Alphonse de Brébisson, par ailleurs auteur d'une *Flore de la Normandie* (1836), une étude sur les « Poissons de mer observés à Cherbourg en 1858 – 1859⁹³⁸ » signée par Henri Jouan en 1860, une « Liste des Algues marines de Cherbourg⁹³⁹ » par Auguste Le Jolis (1864) et à propos de contrées plus lointaines : « Etudes sur les lichens d'Algérie⁹⁴⁰ » par W.

⁹³³ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome II, 1835*. Cherbourg, Typographie de Boulanger, Beaufort et C^{ie}, 1835, pp. 1 à 72.

⁹³⁴ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IV, 1843*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1843, pp. 9 à 46.

⁹³⁵ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IX, 1867*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1867, pp. 277 à 305.

⁹³⁶ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847, pp. 266 à 296.

⁹³⁷ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 2^{ème} volume*. Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1854, pp. 241 à 258.

⁹³⁸ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VII – 1859*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1860, pp. 116 à 147.

⁹³⁹ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome X*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1864, pp. 5 à 168

⁹⁴⁰ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 2^{ème} volume*. Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1854, pp. 305 à 344.

Nylander (1854) ou « Deux familles de plantes en Chine⁹⁴¹ » par Henry Leveillé (1906). La seconde catégorie d'articles concerne soit un type de plante ou d'animal d'un point de vue général, « Essai d'une nouvelle classification des lichens⁹⁴² » par W. Nylander (1854) ou « Quelques remarques sur la nomenclature générique des algues⁹⁴³ » d'Auguste Le Jolis (1856), soit une famille ou une espèce en particulier : « Sur l'anatomie et le développement du corps ligneux dans les genres *Yucca* et *Dracaena*⁹⁴⁴ » d'Alexis Millardet (1865) et « Monstruosité de la Chicorée (*Cichorium intybus* L.)⁹⁴⁵ » par le professeur russe Alexandre Békétoff (1877). L'espace consacré à la botanique ne semble pas être étranger à la présence parmi les fondateurs de la société d'Auguste Le Jolis. Celui-ci est, de son vivant, un botaniste et algologue de bonne réputation, doté d'un réseau conséquent de correspondants, également botanistes. De plus, le XIX^{ème} siècle est une période où les découvertes d'espèces vivantes se multiplient au fur et à mesure que le monde inconnu est désormais arpenté. Parmi les diverses classifications entreprises on peut relever celles d'Augustin-Pyrame de Candolle⁹⁴⁶, F. Th. Bartling⁹⁴⁷, John Lindley⁹⁴⁸, Stephen Endlicher⁹⁴⁹, Adolphe Brongniart⁹⁵⁰, Maurice Wilkomm⁹⁵¹, T. Caruel⁹⁵² et George Bentham et *sir* Joseph Dalton Hooker⁹⁵³. La plupart de ces savants sont par ailleurs reçus membres correspondants de la Société des Sciences.

⁹⁴¹ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXV (quatrième série, tome V).* Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906, pp. 381 à 398

⁹⁴² *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 2^{ème} volume.* Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1854, pp. 5 à 16

⁹⁴³ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 4^{ème} volume.* Paris, J.B. Baillière Libraire & Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1856, pp. 65 à 84.

⁹⁴⁴ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XI (deuxième série, tome I).* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1865, pp. 329 à 352.

⁹⁴⁵ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXI (troisième série, tome I).* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1877, pp. 183 à 202.

⁹⁴⁶ *Théorie élémentaire de la Botanique*, Paris, 1813.

⁹⁴⁷ *Ordines plantarum*, Göttingen, 1830. F. T. Bartling (1798 – 1875), membre correspondant en 1866.

⁹⁴⁸ *The Vegetable kingdom*, Londres, 1847. John Lindley (1799 – 1865), membre correspondant en 1853.

⁹⁴⁹ *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita*, Vienne, 1840.

⁹⁵⁰ *Enumération des genres de plantes cultivées au Muséum d'histoire naturelle de Paris*, Paris, 1850. Adolphe Brongniart (1801 – 1876), membre correspondant en 1852.

⁹⁵¹ *Anleitung zum Studium der wissenschaftlichen Botanik...*, Leipzig, 1854.

La géologie et la minéralogie sont sensiblement moins représentées. A propos de la Manche, on découvre des « Notes sur quelques roches siluriennes du nord du département de la Manche » par Jules Lesdos⁹⁵⁴ ou, dans un but probablement plus utilitaire, sous les plumes conjointes de Louis Corbière et d'Alexandre Bigot une « Etude géologique de la tranchée du chemin de fer entre Sottevast et Martinvast (Manche) ; découverte d'une nouvelle station de grès de May et de schistes à trinocléus⁹⁵⁵ ». L'œuvre la plus marquante publiée par la société des sciences est à mettre au crédit du géologue M. Bonnissent qui, après avoir donné des « Notes sur le gisement de quelques roches du département de la Manche⁹⁵⁶ », commence la publication de son « Essai géologique sur le département de la Manche ». Cet essai sera publié en huit parties⁹⁵⁷, s'arrêtant successivement sur les terrains primitifs, cumbrien,

⁹⁵² *Pensieri sulla tassonomia botanica*, Rome, 1881. T. Caruel, membre correspondant en 1867

⁹⁵³ *Genera plantarum*, Londres, 1862 à 1883. George Bentham (1800 – 1884), membre correspondant en 1856 ; sir Joseph Dalton Hooker (1817 – 1911), membre correspondant en 1852.

⁹⁵⁴ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, 2^{ème} volume. Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1854, pp. 373 à 376.

⁹⁵⁵ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXIV (troisième série, tome IV)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Ch. Syffert, Imprimeur, 1882, pp. 97 à 118.

⁹⁵⁶ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, 4^{ème} volume. Paris, J.B. Baillière Libraire & Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1856, pp. 281 à 288.

⁹⁵⁷ « Première partie », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VI – 1858*. Paris, J.B. Baillière & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1859, pp. 73 à 156 ; « Deuxième partie : terrains primitifs », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VIII*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1861, pp. 57 à 94 ; « Terrain cumbrien » et « Terrain silurien », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome IX*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1863, pp. 1 à 68 et 249 à 294 ; « Terrain dévonien, terrain carbonifère, terrain permien et terrain du Trias », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome X*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1864, pp. 169 à 224 ; « Terrain jurassique et terrain crétacé », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XI (deuxième série, tome I)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1865, pp. 179 à 228 ; « Terrain tertiaire », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XIII (deuxième série, tome III)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert,

silurien, dévonien, carbonifère, permien, du trias, jurassique, crétacé, tertiaire, quaternaire et s'achevant par l'étude des alluvions anciens et modernes. A l'issue de cette publication dans les *Mémoires*, ces divers articles sont regroupés en un volume publié en 1870⁹⁵⁸.

Les articles traitant de médecine sont peu nombreux. Une majorité d'entre eux traite des maladies infectieuses et de la manière de les endiguer : « Trois observations d'inoculations accidentelles de la variole hémorragique⁹⁵⁹ » par le docteur Charles Renault, « Etude sur l'état sanitaire de Cherbourg. Les eaux de la Divette et la fièvre typhoïde⁹⁶⁰ » et « Contribution à l'étiologie de la fièvre typhoïde à Cherbourg⁹⁶¹ » par le docteur René Collignon, « Considérations sur le sérum antityphoïde de Chantemesse⁹⁶² » par le chirurgien Paul Ardouin et « Sur les mesures prises à New York pour enrayer la propagation de la tuberculose⁹⁶³ » par le docteur Bonnefoy. Ces articles induisent une manière de considérer la médecine comme un instrument d'amélioration de la santé du corps social. Ici, l'objet de la science médicale est de limiter et contenir la propagation des maladies. Il n'est pas exclu

1867, pp. 5 à 34 ; « Terrain quaternaire. Alluvions anciennes. Alluvions modernes. *Addenda et corrigenda* », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XV (deuxième série, tome V)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1870, pp. 255 à 312.

⁹⁵⁸ M. BONNISSENT, *Essai géologique sur le département de la Manche*. Cherbourg, Ch. Feuardent, 1870.

⁹⁵⁹ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XVI (deuxième série, tome VI)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1872, pp. 140 à 144.

⁹⁶⁰ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXVI (troisième série, tome VI)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie du Progrès, 1889, pp. 97 à 136.

⁹⁶¹ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXVII (troisième série, tome VII)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1891, pp. 181 à 188.

⁹⁶² *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXIII (quatrième série, tome III)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1903, pp. 151 à 170.

⁹⁶³ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire perpétuel et archiviste de la Société. Tome XXXVII (quatrième série, tome VII)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910, pp. 201 à 210.

qu'on puisse y voir une métaphore du corps social : « le microbe peut être une métaphore du danger social qu'il faut repérer, surveiller et empêcher de se diffuser⁹⁶⁴. »

A l'exception d'un « Essai sur l'origine et les fondements de la géométrie⁹⁶⁵ » de Joseph Sornein, les articles traitant de mathématiques sont de courtes notes.

La physique est représentée par deux des fondateurs de la société : Emmanuel Liais et Théodose du Moncel. Si le premier s'est consacré à l'astronomie, « Sur la mesure de la radiation solaire et du rayonnement vers les espaces célestes⁹⁶⁶ » par exemple, et à la météorologie comme son texte sur l' « Influence de la mer sur les climats, ou résultats des observations météorologiques faites à Cherbourg en 1848, 1849, 1850, 1851⁹⁶⁷ », le second se livre à l'étude des effets de l'électricité et à ses applications : « Application de l'électricité aux instruments de musique⁹⁶⁸ » ou « Dispositions diverses des électro-aimants usitées dans les applications de l'électricité⁹⁶⁹ ». Par la suite, on peut signaler les nombreux travaux de l'ingénieur des constructions navales Emile Bertin à propos des mouvements marins, parmi lesquels « Données théoriques et expérimentales sur les vagues et le roulis⁹⁷⁰ ».

La géographie se teinte d'un travail naturaliste et d'ethnographie : « l'ensemble des instruments scientifiques, mis au point au XIX^{ème} siècle, contribue aux nouveaux développements de la pensée géographique. Le monde est saisi dans un réseau d'informations : enquêtes des naturalistes, observations météorologiques, recensements...,

⁹⁶⁴ Olivier FAURE, « Médecine ». in Christian DELPORTE, Jean-Yves MOLLIER & Jean-François SIRINELLI, *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*. Paris, P.U.F., coll. « Quadrige dicos poche », 2010, p. 522.

⁹⁶⁵ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXIV (quatrième série, tome IV)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1904, pp. 257 à 360.

⁹⁶⁶ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 3^{ème} volume*. Paris, J.B. Baillière Libraire & Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1855, pp. 203 à 214.

⁹⁶⁷ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VII – 1859*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1860, pp. 171 à 238.

⁹⁶⁸ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1^{er} volume*. Cherbourg, Imprimerie de Lecauf, 1852, pp. 243 à 247.

⁹⁶⁹ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 2^{ème} volume*. Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1854, pp. 259 à 293.

⁹⁷⁰ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XVII (deuxième série, tome VII)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1873, pp. 209 à 352.

autant de piliers assurant, selon Vidal de la Blache, la solidité de l'édifice⁹⁷¹ ». Cherbourg, ville maritime, a laissé partir aux antipodes quelques-uns de ses natifs. De plus, la constitution d'un empire colonial naissant laisse toute latitude à des militaires à l'observation. Le contre-amiral Adolphe Mottez fait part à la société de « Quelques observations faites à bord de la Loire pendant un voyage en Nouvelle-Calédonie⁹⁷² ». Mais c'est au commandant Henri Jouan que l'on doit la plupart des articles : « Note sur les îles basses et les récifs de corail du Grand-Océan⁹⁷³ », « Hong Kong, Macao, Canton⁹⁷⁴ », « Notes sur les archipels des Comores et des Séchelles⁹⁷⁵ [sic] », « Notes sur l'archipel hawaïen (îles Sandwich)⁹⁷⁶ », « A propos du peuplement de la Polynésie⁹⁷⁷ » ou « A propos du peuplement de Madagascar⁹⁷⁸ ». Il est par ailleurs chargé de l'administration des collections d'histoire naturelle et d'antiquités de la ville de Cherbourg qu'il contribue très activement à enrichir « de plus de 400 objets, en grande partie grâce à des dons⁹⁷⁹ ».

⁹⁷¹ Gilles PALSKEY, « Un monde fini, un monde couvert. », in Isabelle POUTRIN, *Le XIX^{ème} siècle. Science, politique et tradition*. Paris, Berger-Levrault, 1995, p. 144.

⁹⁷² *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XIX (deuxième série, tome IX)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1875, pp. 246 à 250.

⁹⁷³ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VII – 1859*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1860, pp. 148 à 170. Par « Grand-Océan » il faut entendre Océan Pacifique.

⁹⁷⁴ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XIII (deuxième série, tome III)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1867, pp. 107 à 112.

⁹⁷⁵ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XV (deuxième série, tome V)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1870, pp. 45 à 123.

⁹⁷⁶ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XVII (deuxième série, tome VII)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1873, pp. 5 à 104.

⁹⁷⁷ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXIV (troisième série, tome IV)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Ch. Syffert, Imprimeur, 1882, pp. 119 à 192.

⁹⁷⁸ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXVI (troisième série, tome VI)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie du Progrès, 1889, pp. 153 à 190.

⁹⁷⁹ Cécile BINET, *Histoire du muséum Liais*. Cherbourg-Octeville, Editions Ville de Cherbourg-Octeville, coll. « Unica », 2008, p. 32.

La Société des Sciences, si elle privilégie des mémoires d'une portée plus générale et théorique, ne dédaigne donc pas les travaux locaux. Entre autres exemples nous signalons la prépublication, en plusieurs parties, dans les *Mémoires* de la société par le géologue Pierre Bonnissent de son « Essai géologique sur le département de la Manche⁹⁸⁰ ». Avec un titre similaire, ce même Bonnissent publie dans un volume de la société d'Avranches⁹⁸¹. Dans ce même volume, Edouard Le Héricher donne un « Essai sur la botanique populaire de Normandie et d'Angleterre⁹⁸² ». Ce n'est qu'au cours des années 1880 que les sciences redeviennent visibles avec, entre autres, des articles⁹⁸³ du docteur Loyer : « Les Signes de la mort », « L'Alcoolisme et l'absinthisme » et « Les Maladies de l'esprit » tous publiés en 1885. Ce sont, de notre point de vue, des articles représentatifs des théories nouvelles qui ont agité le XIX^{ème} siècle, les progrès de la clinique, l'hygiénisme et la lutte anti-alcoolique, la psychiatrie et ses applications.

⁹⁸⁰ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VI – 1858.* Paris, J.B. Baillière & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1859, pp. 73 à 156 ; *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VIII.* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1861, pp. 57 à 94 ; *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome IX.* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1863, pp. 1 à 68 & pp. 249 à 294 ; *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome X.* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1864, pp. 169 à 224 ; *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XI (deuxième série, tome I).* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1865, pp. 179 à 228 ; *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XIV (deuxième série, tome IV).* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1868, pp. 5 à 34 ; *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XV (deuxième série, tome V).* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1870, pp. 255 à 312.

⁹⁸¹ *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième.* Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859, pp. 511 à 533.

⁹⁸² *Idem*, pp. 209 à 295, avec une « Addition » pp. 497 à 510.

⁹⁸³ *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome VII.* Avranches, Typographie & Lithographie Henri Gibert, 1885, respectivement pp. 269 à 275, 295 à 303 et 349 à 356.

Les sciences, à Saint-Lô, se partagent également en deux aspects. Le premier porte sur le département de la Manche : « Observations entomologies⁹⁸⁴ » par Edouard Lepingard (1857), « Catalogue des oiseaux observés dans le département de la Manche, plus particulièrement dans l'arrondissement de Saint-Lô depuis près de 25 ans⁹⁸⁵ » par Louis-Jérôme Lemennicier (1878) ou « Climatologie du département de la Manche⁹⁸⁶ » par Delaplanche (1885). Le second regroupe des articles aux visées plus larges. Lemennicier donne des « Notes sur les vipères de France⁹⁸⁷ » en 1864, J. Péroche apporte un long article à propos des « Végétations fossiles dans leurs rapports avec les révolutions polaires et avec les influences thermiques de la précession des équinoxes⁹⁸⁸ » (1887). Le docteur René Le Clerc livre un article intitulé « De la rage, à propos des derniers travaux de M. Pasteur⁹⁸⁹ » (1887).

Le commandant Henri Jouan, quant à lui, se livre à des observations sur les poissons de mer pêchés à Cherbourg⁹⁹⁰.

Autre sujet directement relié à la titulature de la société : les inventions, terme auquel il faudrait adjoindre « innovations techniques ». On peut citer par exemple : « Appareil de sauvetage de M. Poullain⁹⁹¹ » ou « Explosif Favier, poudre de sûreté⁹⁹² » par Henri de La

⁹⁸⁴ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie.* Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857, pp. 205 à 210.

⁹⁸⁵ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quatrième volume.* Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1878, pp. 113 à 158.

⁹⁸⁶ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : sixième volume.* Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1885, pp. 62 à 74.

⁹⁸⁷ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : deuxième volume.* Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1864, pp. 195 à 200.

⁹⁸⁸ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : septième volume.* Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1887, pp. 1 à 154.

⁹⁸⁹ *Idem*, pp. 155 à 164.

⁹⁹⁰ *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VII – 1859.* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1860, pp. 116 à 147 ; *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XVIII (deuxième série, tome VIII).* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1874, pp. 353 à 368.

⁹⁹¹ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 6° - années 1882-83.* Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1883, pp. 19 et 20.

Chapelle. D'autres contributions traitent de progrès techniques contemporains. Ainsi, découvre-t-on un article anonyme sur « La Navigation aérienne⁹⁹³ » en 1893, qui, bien que traitant des ballons et dirigeables, voit l'apparition d'autres appareils ; rappelons que Clément Ader connaît son premier vol le 9 octobre 1890. Henri Menut signe un article sur « Les Rayons X et la photographie de l'invisible⁹⁹⁴ » dans le numéro double 21-22 du *Bulletin* paru en 1899. Il dresse une sorte de vulgarisation de la découverte de Wilhelm Röntgen⁹⁹⁵, datée de 1895. Emile Le Maout, quant à lui, évoquait « La production de pluie artificielle⁹⁹⁶ » en rappelant diverses tentatives dont celle consistant à bombarder les nuages. Rappelons que la première expérience réussie visant à obtenir une pluie artificielle a été réalisée en 1947 dans le New Hampshire (Etats-Unis).

Dans une optique assez proche des articles cités ci-dessus, la Société Artistique et Industrielle publie quelques communications traitant des sciences. Nous relevons, de la main d'Henri Menut, une « Conférence sur l'âge de l'homme⁹⁹⁷ », de celle de Louis Leroy un article sur « L'Amiante⁹⁹⁸ ». En 1895, L. Mathieu rend hommage au grand savant français qui venait de décéder : « Pasteur et son Œuvre⁹⁹⁹ ».

A Coutances, la botanique est traitée à travers une série de trois articles du pharmacien en chef de la marine Léon Besnou qui dresse, en 1877, 1880 et 1884, un « Catalogue raisonné des plantes vasculaires et cellulo-vasculaires du département de la Manche¹⁰⁰⁰. »

⁹⁹² *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n^{os}13-14 – années 1889-90. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1891, pp. 120 à 122.

⁹⁹³ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n^o17 – année 1893. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1894, pp. 50 à 58.

⁹⁹⁴ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n^o21-22 – années 1897 – 1898. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1899, pp. 110 à 125.

⁹⁹⁵ Wilhelm Conrad Röntgen (1845 – 1923), prix Nobel en 1901.

⁹⁹⁶ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n^o15-16 – années 1891-92. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893, pp. 141 à 164.

⁹⁹⁷ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. 8^o - années 1884-85. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1885, pp. 84 à 91.

⁹⁹⁸ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n^o15-16 – années 1891-92. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893, pp. 170 à 174.

⁹⁹⁹ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n^o19 – année 1895. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1896, pp. 1 à 10.

¹⁰⁰⁰ *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts)*. Tome second. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1877 ; *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts)*. Tome troisième. Coutances, Imprimerie de

c. *Un sujet régional : défense et illustration de la langue normande*

L'attachement à la terre natale s'exprime également par le biais d'études philologiques ou scientifiques, selon l'orientation que s'est fixée la société savante concernée. Comme le souligne François Guillet, l'« archéologie des traditions provinciales » a commencé par la « quête [...] des noms et du langage¹⁰⁰¹ ». La première œuvre de collecte menée sous le patronage d'une société savante semble être celle de Lamarche, à Cherbourg. Celui-ci expose la genèse de son travail dans le volume publié en 1843. La société académique, sur la proposition de son président d'alors, Asselin, charge, au commencement de 1839, une commission composée de quatre membres de recueillir les mots du patois bas-normand, parlé dans les campagnes des arrondissements de Cherbourg, Valognes et Saint-Lô. Cette recension devait aboutir à la publication d'un dictionnaire, avec pour but de conserver la trace de ce parler particulier. Cependant, cette commission, perd assez rapidement trois de ses membres. L'un décède, un autre est muté dans un département éloigné et le troisième démissionne. Lamarche reste alors le seul auteur potentiel d'un lexique du patois pratiqué dans le Cotentin. En 1841, lors d'une séance, il communique « un manuscrit renfermant à peu près mille mots de ce patois qui ne se trouvent dans aucun dictionnaire moderne de la langue française, ou, s'il s'y en trouve quelques-uns, ils y sont pris dans une acception différente de celle dans laquelle les habitants de nos campagnes les emploient¹⁰⁰². » Cette excellente relation de travail engagée avec Ephrem Houël a, par ailleurs, permis au capitaine Lamarche de publier, sous le même titre, un nouvel extrait de son dictionnaire dans le premier volume¹⁰⁰³ des *Mémoires de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche*

Salettes, libraire-éditeur, 1880 & *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome quatrième*. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1884.

¹⁰⁰¹ François GUILLET, *Naissance de la Normandie : genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750 – 1850*. Caen, Annales de Normandie, 2000, p. 128.

¹⁰⁰² LAMARCHE, « Extrait d'un dictionnaire du vieux langage, ou patois des habitants des campagnes des arrondissements de Cherbourg, de Valognes et de Saint-Lô. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IV, 1843*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1843, pp. 125 et 126.

¹⁰⁰³ LAMARCHE, « Extrait d'un dictionnaire du vieux langage, ou patois des habitants des campagnes des arrondissements de Cherbourg, de Valognes et de Saint-Lô. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, première partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1851, pp. 87 sq.

après que son travail ait été lu en séance le 21 octobre 1847. A la fin du XIX^{ème} siècle, c'est à nouveau à Cherbourg qu'un lexique est publié. F. Le Boullenger a lu en séance, entre 1872 et 1889, divers extraits de son « Essai sur le patois de La Hague¹⁰⁰⁴ ». Cet essai publié, il insiste dans des « notes préliminaires » sur la nécessité « que les mots disparus du langage usuel continuent de figurer dans les Recueils qui sont destinés aux mots demeurés en usage, attendu que, comme ces derniers, ils doivent concourir à former l'histoire de la langue française¹⁰⁰⁵. » Il s'agit essentiellement d'un travail de collecte ou de recensement plutôt qu'une tentative de réflexion sur la formation d'une langue locale.

La formation et l'emploi d'Edouard Le Héricher, comme professeur de rhétorique et de philosophie, l'amènent tout naturellement à se pencher sur des sujets de linguistique. Il a établi et publié dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches* trois importants et imposants glossaires :

- « Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française¹⁰⁰⁶ » en 1864 ;
- « Glossaire germanique, scandinave et hébraïque des noms d'hommes, français et anglais¹⁰⁰⁷ » en 1884 ;
- Glossaire anglo-normand¹⁰⁰⁸ » en 1887.

Son travail, à Avranches, présente de sérieuses différences avec celui de Lamarche. Là où ce dernier limitait sa publication à la signification du vocabulaire, Edouard Le Héricher étend son étude à l'origine et à la formation de la langue locale. Ainsi parmi les quatorze chapitres qui composent son glossaire de 1864 on relève :

- une grammaire anglo-normande (chapitre IV) ;

¹⁰⁰⁴ F. LE BOULLENGER, « Essai sur le patois de La Hague en forme de glossaire étymologique. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XVI, 1898*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1898, pp. 349 à 372.

¹⁰⁰⁵ *Ibidem.*, p. 350.

¹⁰⁰⁶ *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome troisième*. Avranches, Imprimerie de H. Hambis, libraire, 1864, pp. 1 à 482. Le texte est découpé en une introduction et 14 chapitres.

¹⁰⁰⁷ *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome VI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Henri Gibert, 1884, pp. 235 à 279

¹⁰⁰⁸ *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome VIII*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1887, « Introduction » pp. VII à XVI, le texte s'étend entre des pages 1 à 224.

- une recherche sur les diverses origines du normand, à savoir : origines celtiques (chapitre VII), latines (chapitre VIII), germaniques (chapitre IX) et scandinaves (chapitre X) ;
- un part consacrée à ce que l'on pourrait appeler le folklore avec un « légendaire normand » (chapitre XI) et la « poésie populaire normande » (chapitre XII).

Son glossaire anglo-normand s'attache plutôt à montrer quelle a été l'influence du normand, et plus généralement du français, sur la langue anglaise.

d. Autres sujets abordés

Parmi les autres sujets abordés, celui dit des « belles lettres » est parfois à rapprocher de celui de la linguistique et du folklore normand. Quelques membres de la Société Académique de Cherbourg fournissent des œuvres de fiction : « Le Château de Mont Haguez, nouvelle normande¹⁰⁰⁹ » par Ragonde en 1835, « Une heure chez Ninon, comédie¹⁰¹⁰ » par Frigoult en 1871 et « Récits d'une soirée d'hiver dans La Hague¹⁰¹¹ » par Lechanteur de Pontaumont en 1873. D'autres présentent à la Société des traductions d'œuvres étrangères, en particulier anciennes. Deux membres proposent des extraits d'auteurs classiques de la Grèce : A. E. de La Chapelle aborde Homère avec la publication de « Traduction en vers de fragments de *l'Odyssée*¹⁰¹² » en 1833 et 1835, tandis qu'en 1871 sont publiées « Deux scènes du *Plutus* d'Aristophane, traduites du grec en vers français¹⁰¹³ ». Enfin, une place est laissée à la poésie sous toutes ses formes. Parmi les auteurs de ces pièces souvent courtes on note l'abondance de la production de Louis Sallé, par ailleurs fondateur de l'Académie poétique de la Manche. Ce souci se manifeste également par la publication de quelques études littéraires.

¹⁰⁰⁹ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome II, 1835*. Cherbourg, Typographie de Boulanger, Beaufort et C^{ie}, 1835, pp. 351 à 380.

¹⁰¹⁰ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome X, 1871*. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1871, pp. 47 à 92.

¹⁰¹¹ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XI, 1873*. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, 1873, pp. 60 à 69

¹⁰¹² *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome I, 1833*. Cherbourg, Boulanger imprimeur-libraire, 1833, pp. 103 à 156 & *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome II, 1835*. Cherbourg, Typographie de Boulanger, Beaufort et C^{ie}, 1835, pp. 135 à 156.

¹⁰¹³ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome X, 1871*. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1871, pp. 461 à 473.

Sous ce terme nous regroupons d'une part des études portant sur des œuvres ou des auteurs et d'autre part des travaux philosophiques ou sociologiques. Parmi les études littéraires on note : « Introduction de la littérature anglaise en France. Persécution de Shakespeare et de ses traducteurs par Voltaire et l'Académie ou première rencontre des classiques et des romantiques¹⁰¹⁴ » par Bailhache en 1843, « Etude sur les poètes de Grande-Bretagne¹⁰¹⁵ » par A. E. de La Chapelle en 1852, « De la littérature espagnole et de Calderon¹⁰¹⁶ » par Lechanteur de Pontaumont en 1847, « Etude sur Lord Byron¹⁰¹⁷ » en 1875 et « Considérations sur le roman moderne¹⁰¹⁸ » en 1871 par Buchner, « Littérature orale des Polynésiens¹⁰¹⁹ » par Henri Jouan en 1891. Les travaux philosophiques prennent des formes variables. Ainsi trouve-t-on un « Essai sur la philosophie d'Homère¹⁰²⁰ » par A. E. de La Chapelle en 1843 ou « Du beau considéré dans ses rapports avec les croyances religieuses de la Société¹⁰²¹ » par Digard de Lousta en 1847. La Société Académique a accueilli dans ses pages un travail d'Alexis de Tocqueville intitulé « Mémoire sur le paupérisme¹⁰²² » (1835). A Avranches, une place importante laissée, en nombre d'articles, aux récits littéraires et à la poésie, en particulier dans les *Bulletins*. A l'identique de ce qui se fait à la Société Académique de Cherbourg, les articles littéraires se répartissent en récits de fiction, poésies et traductions versifiées. Les récits sont peu nombreux. On peut noter « Les Miroirs (étude morale tirée...

¹⁰¹⁴ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IV, 1843*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1843, pp. 159 à 180.

¹⁰¹⁵ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VI, 1852*. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852, pp. 278 à 314.

¹⁰¹⁶ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847, pp. 297 à 302.

¹⁰¹⁷ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XII, 1875*. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, 1875, pp. 115 à 135.

¹⁰¹⁸ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome X, 1871*. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1871, pp. 317 à 338.

¹⁰¹⁹ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XIV, 1891*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1891, pp. 167 à 185.

¹⁰²⁰ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IV, 1843*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1843, pp. 181 à 244.

¹⁰²¹ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847, pp. 25 à 34.

¹⁰²² *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome II, 1835*. Cherbourg, Typographie de Boulanger, Beaufort et C^{ie}, 1835, pp. 293 à 344.

par les cheveux)¹⁰²³ » par Sosthène Mauduit en 1892. Un goût pour les auteurs anciens se manifeste également à Avranches. Cette fois c'est un auteur latin qui est traduit : « Essai de traduction de quelques odes d'Horace¹⁰²⁴ » par Charles Halley en 1859 et 1864, le même Charles Halley ayant auparavant publiés dans les *Bulletins* : « Ode d'Horace, essai de traduction » en 1850 et « Etude sur Horace et traduction en vers¹⁰²⁵ » en 1851. Beaucoup de poésies sont publiées par la Société d'Archéologie d'Avranches. Parmi les auteurs les plus actifs on relève les noms de Paul Blier, Jean Vaudon ou Charles Carpentier. La Société a accueilli parmi ses correspondants Marie Ravenel, une poétesse reconnue de Fermanville, qui donne un texte à la Société¹⁰²⁶. A Saint-Lô, les lettres sont peu abordées. Nous trouvons d'une part une étude littéraire exposant une « Hypothèse sur l'existence d'un poème géographique Dorien antérieur de 300 ans à Homère¹⁰²⁷ » par le capitaine Henri Tauxier en 1879.

Le volume publié en 1914 constitue une particularité parmi les publications des sociétés du département. Ce vingtième tome est entièrement consacré à l'édition des mémoires du sculpteur Armand Le Véel, auteur notamment d'une statue équestre de Napoléon érigée à Cherbourg encore en place de nos jours malgré les aléas de l'Histoire. Dans l' « Avertissement¹⁰²⁸ » qui précède le texte, Louis Corbière cite une lettre de Le Véel datée du 1^{er} décembre 1904 : « Si le manuscrit qui est entre vos mains vous était quelquefois réclamé par quelqu'un, je vous prie instamment de nous en dessaisir en faveur de *qui que ce soit* et vous autorise à le garder, sauf uniquement réclamé par moi. Cela vient à dire que même et surtout vous en restiez le gardien pour en faire en faveur de mon nom d'artiste disparu le meilleur usage possible. » ; et Corbière poursuit ainsi : « La Société Académique de Cherbourg, à laquelle j'avais tout naturellement songé pour la publication des Mémoires qui

¹⁰²³ *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome X*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892, pp. 129 à 135

¹⁰²⁴ *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième*. Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859, pp. 475 à 489 et 1864, pp. 523 à 533.

¹⁰²⁵ *Bulletin* de 1850, pp. 47 à 49, et de 1851, pp. 66 à 74.

¹⁰²⁶ Marie RAVENEL, « Remerciement aux membres de la Société, par M^{me} Lecorps. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome quatrième*. Avranches, Imprimerie Typographique Et Lithographique de M^{me} Tribouillard, 1873, p. 578. Voir annexes pour le texte.

¹⁰²⁷ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : cinquième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1879, pp. 63 à 83.

¹⁰²⁸ Louis CORBIÈRE, « Avertissement. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XX, 1914*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1914, pp. I à III.

m'étaient confiés, accueillit avec empressement la demande que je ne tardai pas à lui faire à ce sujet. »

La Société académique publie peu de procès-verbaux de ses séances. Au mieux lit-on tel discours prononcé à l'occasion d'une séance publique : « Discours prononcé à la séance publique du 13 décembre 1845 par M. Noël-Agnès, directeur¹⁰²⁹ » (1847). L'essentiel de ce que nous regroupons sous le titre « Vie de la Société » consiste en notices nécrologiques de membres disparus. Notons toutefois les notices publiées par Noël-Agnès sur les anciens membres de la Société Académique en 1833 et 1835 et sur l'histoire de la Société en 1856.

Quelques articles à propos de la société sont publiés. Ce sont des articles résumant l'activité de la Société signés par Philippe Loyer d'une part et des notices biographiques ou nécrologiques d'autre part. Les comptes-rendus de séances sont dirigés vers une nouvelle publication de la Société, à savoir *La Revue de l'Avranchin*. Cette publication existe en parallèle des *Mémoires* dès 1882 et leur survit dès 1902.

La société publie des comptes-rendus des séances : une « Analyse des travaux de la société » du tome I au tome X. Après une longue parenthèse, on les voit réapparaître sous le titre « Extraits des procès-verbaux des séances de la société » à partir du tome XXXIII. Contrairement à d'autres sociétés savantes du département, la Société des Sciences publie peu de nécrologies. Elles ne concernent que les principaux membres : Gustave Thuret¹⁰³⁰, Frédéric-Auguste Guiffart¹⁰³¹, Emmanuel Liais¹⁰³², Auguste Le Jolis¹⁰³³ et Henri Jouan¹⁰³⁴.

¹⁰²⁹ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847, pp. XIV à XXII.

¹⁰³⁰ Edouard BORNET, « Notice biographique sur M. Gustave-Adolphe Thuret. Liste des publications scientifiques. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XX (deuxième série, tome X)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1876, pp. 5 à 68.

¹⁰³¹ René COLLIGNON, « Eloge funèbre de M. le Dr. Frédéric-Auguste Guiffart prononcé à ses obsèques, le 3 février 1899. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXXI (quatrième série, tome I)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1900, pp. 320 à 323.

¹⁰³² Louis CORBIÈRE, « Notice nécrologique sur M. Emmanuel Liais, Fondateur, Secrétaire honoraire et ex-Président de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Tome XXXII (quatrième série, tome II), publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1902, pp. 349 à 361.

¹⁰³³ Louis CORBIÈRE, « Notice nécrologique sur M. Auguste-François Le Jolis. Liste de ses publications. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M.*

La Société Artistique et Industrielle de Cherbourg se veut probablement plus pragmatique que purement intellectuelle. Les articles concernant le fonctionnement de la société (procès-verbaux, concours, expositions) constituent la quasi-totalité de la plupart des *Bulletins*. Sous le titre vie de la société, nous regroupons l'ensemble des articles qui rapportent au lecteur des informations sur le fonctionnement de la société : les extraits des procès-verbaux des séances privées et des assemblées générales, les rapports sur la situation financière, les excursions et les banquets. Il est à noter qu'assez régulièrement les extraits des procès-verbaux ne sont pas toujours présentés les uns à la suite des autres mais parfois entrecoupés d'articles sur les concours ou d'autres sujets. Les nécrologies sont assez courtes, se contentant souvent de ne donner que le nom du membre disparu. On peut en déduire que le *Bulletin* sert en grande partie à tenir les membres de la société au fait de son fonctionnement. Dans une optique similaire, on remarque assez aisément la place récurrente accordée à la tenue de concours et à leurs résultats. En moyenne, ces articles occupent 25 pages. Les articles consistent d'une part en un « Rapport de la Commission des concours » dressé par le secrétaire de la société, et d'autre part en la liste des lauréats. Les *Bulletins* présentent également des rapports sur les expositions. Il nous faut distinguer ici les articles traitant des expositions organisées par la société de ceux constitués par les rapports de membres envoyés par la société à d'autres expositions. Dans les volumes que nous avons pu consulter, quatre expositions locales étaient décrites. Le *Bulletin* pour les années 1886 – 1887, comprend un compte-rendu¹⁰³⁵ de l'exposition qui s'est tenue en 1886. Le n°23 du *Bulletin* comprend plusieurs articles à propos d'une « Exposition historique et archéologique régionale ». Trois d'entre eux sont rédigés par Auguste Voisin : un « Rapport », un « Catalogue » et « l'Exposition et la presse locale, extraits de la *Vigie de Cherbourg*, du *Phare de la Manche*, de la *Chronique cherbourgeoise* & du *Réveil cherbourgeois*¹⁰³⁶ ». L. Coutil poursuit par un

L. Corbière, *secrétaire de la Société. Tome XXXV (quatrième série, tome V)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906, pp. 1 à 20.

¹⁰³⁴ François LE CANNELLIER, « Notice nécrologique sur le Commandant Henri Jouan. Liste de ses ouvrages et articles. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire perpétuel et archiviste de la Société. Tome XXXVII (quatrième série, tome VII)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910, pp. 1 à 28.

¹⁰³⁵ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 9-10 – années 1886-87*. Cherbourg, Imprimerie du Commerce, 1887, pp. 45 à 134.

¹⁰³⁶ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°23 – année 1899*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1900 : « Rapport », pp. IV à VII ; « Catalogue », pp. 1 à 52 ;

récit de sa visite à l'exposition¹⁰³⁷. Cette série d'article est conclue par une liste de diplômes remis aux participants¹⁰³⁸. L'exposition suivante consiste en un rétrospectif historique cherbourgeois, de la Révolution à la fin de la Monarchie de Juillet. Les articles consistent en « Extraits des comptes-rendus de la Presse locale¹⁰³⁹ » et en un « Catalogue¹⁰⁴⁰ ». La dernière exposition dont nous ayons connaissance s'intitulait comme suit « Programme de l'Exposition-Concours et de l'Exposition rétrospective et moderne de dentelles et broderies (depuis nos grand'-mères jusqu'à nos jours)¹⁰⁴¹ ». Il existe également un « Catalogue¹⁰⁴² » de cette exposition.

A l'occasion des Expositions universelles tenues à Paris en 1889 puis en 1900, la Société Artistique et Industrielle y envoie des délégués. Trois articles totalisant une vingtaine de pages sont consacrées à la première : « Rapport sur les divers outils, installations et matières remarquables par le délégué, à l'Exposition Universelle¹⁰⁴³ » par A. Lavallée, « Exposition Universelle. Rapport du délégué. Carrosseries, machines, etc...¹⁰⁴⁴ » par J Durox, et « Matériel de navigation et de sauvetage, etc...¹⁰⁴⁵ » par F. Griffon. Il est vraisemblable que ces délégués aient porté une attention particulière à la « Galerie des machines » qui constituait une des attractions de l'exposition. Une plus large place est accordée à l'Exposition de 1900. Ce sont en effet soixante pages réparties en quatorze articles qui regroupent les impressions des divers délégués de la société et de la ville. C'est un

« l'Exposition et la presse locale, extraits de la *Vigie de Cherbourg*, du *Phare de la Manche*, de la *Chronique cherbourgeoise* & du *Réveil cherbourgeois* », pp. 53 à 116.

¹⁰³⁷ *Idem*, pp. 117 à 122.

¹⁰³⁸ « Diplômes d'honneur décernés par la Société Artistique et Industrielle pour participation à l'Exposition historique et archéologique régionale », *Idem*, p. 123.

¹⁰³⁹ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°25-26 – années 1901 – 1902. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1903, pp. LVIII à LXX.

¹⁰⁴⁰ *Idem*, pp. 1 à 44.

¹⁰⁴¹ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°32-33 – années 1908 – 1909. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910.

¹⁰⁴² *Idem*.

¹⁰⁴³ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°s13-14 – années 1889-90. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1891, pp. 44 à 55.

¹⁰⁴⁴ *Idem*, pp. 56 à 60.

¹⁰⁴⁵ *Idem*, pp. 61 à 65.

« Rapport¹⁰⁴⁶ » de Louis Sallé qui introduit cette série de rapports portant respectivement sur « la plâtrerie¹⁰⁴⁷ », « la zinguerie¹⁰⁴⁸ », « le moulage¹⁰⁴⁹ », « l'ébénisterie¹⁰⁵⁰ » (deux articles), « les machines¹⁰⁵¹ », « l'enseignement professionnel¹⁰⁵² » (deux articles), « la mutualité scolaire¹⁰⁵³ », « l'imprimerie, la librairie, la reliure¹⁰⁵⁴ », « l'imprimerie, la papeterie, la brochure¹⁰⁵⁵ », « la captation des eaux¹⁰⁵⁶ » et « le matériel d'incendie¹⁰⁵⁷ ». On s'aperçoit aisément que les sujets privilégiés sont tous en rapport avec les activités professionnelles de nombreux membres de la société, négligeant ainsi les versants architecturaux, artistiques, voire sportifs de l'Exposition Universelle.

Comme nous l'avons précisé par ailleurs, les articles à propos des fabriques et des industries sont des rapports dressés par des membres à l'occasion d'une visite. Après 1890, les articles prennent une tournure plus générale : « La Tannerie¹⁰⁵⁸ » par Brégaint, lui-même tanneur, en 1893 ou « L'Industrie verrière aux environs de Cherbourg¹⁰⁵⁹ » par Auguste Voisin.

Face à une organisation centralisatrice des institutions, une production intellectuelle locale existe, dans tous les domaines de la recherche. Les savants, professionnels ou non,

¹⁰⁴⁶ Louis SALLÉ, « Extrait des mémoires des délégués de la ville de Cherbourg à l'Exposition Universelle de 1900. Rapport. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°24 – année 1900. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1901, pp. 199 et 200.

¹⁰⁴⁷ B. EUGÈNE, « Rapport sur la plâtrerie. », *Idem*, p. 201.

¹⁰⁴⁸ H. VALÈS, « Rapport sur la zinguerie. », *Idem*, pp. 202 et 203.

¹⁰⁴⁹ RÉMYON, « Rapport sur le moulage. », *Idem*, pp. 204 et 205.

¹⁰⁵⁰ TESSON, « Rapport sur l'ébénisterie. » & Emile SALAÛN, « Rapport sur l'ébénisterie. », *Idem*, pp. 206 à 209 & p. 210.

¹⁰⁵¹ CATHERINE, « Rapport sur les machines. », *Idem*, pp. 211 à 224.

¹⁰⁵² URVOY, « Rapport sur l'enseignement professionnel. » & M^{lle} FOSSARD, « Rapport sur l'enseignement professionnel », *Idem*, pp. 225 à 227 & p. 228.

¹⁰⁵³ A. JALADE, « Rapport sur la mutualité scolaire. », *Idem*, pp. 229 à 233.

¹⁰⁵⁴ Charles FEUARDENT, « Rapport sur l'imprimerie, la librairie, la reliure. », *Idem*, pp. 234 à 245.

¹⁰⁵⁵ Auguste PÉRIGAUT, « Rapport sur l'imprimerie, la papeterie, la brochure. », *Idem*, pp. 246 à 255.

¹⁰⁵⁶ POUPPEVILLE, « Rapport sur la captation des eaux. », *Idem*, p. 256.

¹⁰⁵⁷ Albert SAILLARD & Armand BENOIST, « Rapport sur le matériel d'incendie. », *Idem*, pp. 257 à 260.

¹⁰⁵⁸ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°17 – année 1893. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1894, pp. 1 à 10.

¹⁰⁵⁹ *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°18 – année 1894. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1895.

installés dans le département en font volontiers leur terrain d'étude en même temps que leur champ d'investigation. En cela, ne suivent-ils pas l'esprit d'une recommandation de M. de Quatrefages, prononcée lors du congrès de l'Institut des provinces, en 1866 : « [...] Paris est et doit être le centre de la science vers lequel doivent venir converger tous les travaux de la province. [...] Mais ce n'est pas là une cause de mort pour les Sociétés, si elles savent rester dans leur véritable voie et si elles s'occupent de questions locales, au lieu d'aller disserter sur des sujets qui leur sont étrangers. L'archéologue et le naturaliste doivent explorer leur zone, en se tenant au courant des travaux de la capitale et de l'étranger, et chacun d'eux doit chercher les questions utiles et les traiter en les appliquant à son pays¹⁰⁶⁰. »

4. Les auteurs

On s'attend à ce que les auteurs les plus actifs soient également des membres titulaires des différentes sociétés du département. Afin d'identifier quels auteurs étaient les plus représentés en terme de nombre d'articles publiés, nous nous sommes reportés aux tables des matières des volumes de mémoires¹⁰⁶¹. Il nous faut préciser que certaines sociétés ne laissent aucune place aux contributions de leurs correspondants. Nous pensons en particulier à la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais et à la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. La première, pour la période étudiée, est une création tardive, ce qui peut expliquer ce relatif repli. La seconde, en revanche, manifeste ainsi une certaine fermeture sur elle-même, mais cela tient à la part très importante dédiée au fonctionnement de la société : séances, visites, concours, etc. Les autres sociétés manifestent une ouverture plus ou moins grande. Un premier groupe de sociétés voit une participation très majoritaire des membres titulaires à la rédaction des articles : la Société Académique de Cherbourg (89%), la société valognaise (93%), la société saint-loise (82%), la Société Académique du Cotentin (94%). Deux sociétés accordent une place plus large aux contributions des membres correspondant. La première, la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, publie des articles rédigés pour 61% par ses titulaires et 37% par ses correspondants. La seconde, la

¹⁰⁶⁰ *Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques*. Paris, Derache, Hachette, Dentu & Caen, Le Blanc-Hardel, 1867, p. 276.

¹⁰⁶¹ Voir en annexe les graphiques, du n°104 au n°109, détaillant la proportion d'articles rédigés par chaque catégorie de membre.

Société d'Archéologie d'Avranches, publie des articles rédigés pour 77% d'entre eux par ses titulaires et 19% par ses correspondants, les auteurs des 4% restants sont inconnus.

On note que les sociétés dont le nombre de membres est le plus élevé manifestent une plus grande ouverture envers les travaux de leurs correspondants, ainsi que nous pouvons l'identifier avec la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg et la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches. La Société des Sciences a par ailleurs publié des articles en latin¹⁰⁶², au nombre de quatre, et en langue étrangère, quatre également : trois en italien¹⁰⁶³ et un en anglais¹⁰⁶⁴. Cela n'est pas sans soulever un certain enthousiasme de la part du rapporteur de la *Revue des Sociétés savantes* : « la Société des sciences naturelles de Cherbourg compte parmi ses correspondants étrangers des savants d'un mérite reconnu, qui correspondent effectivement avec elle et qui lui font part des

¹⁰⁶² W. NYLANDER, « *Genus familiae Apidarium Heriades, quod synopsi monographica exponit* », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, 4^{ème} volume. Paris, J.B. Baillière Libraire & Cherbourg, Feuardenet Imprimeur-Libraire, 1856 ; abbé A. HUE, « *Heppiearum ultimae e familiae Collemacearum tribus nonnullas species morphologica et anatomice elaboravit A. Hue* » *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXVI (quatrième série, tome VI)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1907, « *Lichenum generis Crocyniae Mass plerasque species juxta archetypa specimina morphologica et anatomice descripsit A. Hue* » *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire perpétuel et archiviste de la Société. Tome XXXVII (quatrième série, tome VII)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910 & « *Monographiam generis Solorinae Ach. Morphologica et anatomice, addito de genere Psoromaria Nyl. Appendice, condidit A. Hue* », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire perpétuel et archiviste de la Société. Tome XXXVIII (quatrième série, tome VIII)*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1912.

¹⁰⁶³ Francesco ZANTEDESCHI, « *Del fenomeni fisici osservati nell'eclisse del di 7 di febbrajo 1860* » & « *Intorno al fenomeni osservati in Italia nell'eclisse parziale du sole accaduto nel giorno 18 di luglio 1860* », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VIII*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1861. Domenico RAGONA, « *Sull'oculare a separazione di immagini applicati all'equatoreale del Reale Osservatorio di Modena* », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XIII (deuxième série, tome III)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1867.

¹⁰⁶⁴ Arthur EDWARDS, « *Bacillaria, what are they ?* », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXVI (quatrième série, tome VI)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1907.

résultats de leurs recherches. Grâce à ce précieux concours, le volume qu'elle vient de publier s'est enrichi de quatre mémoires d'une valeur incontestable. Nous devons savoir gré à cette laborieuse compagnie d'avoir admis dans son recueil ces importantes communications¹⁰⁶⁵ [...] ».

B. Les concours

La Société Académique de Cherbourg a mis en place un concours au bout de quelques années. Ce concours avait un rapport avec la situation à la fois portuaire et militaire de la ville : « Le Roy ayant bien voulu jusqu'ici accorder une dispense, ou d'une campagne au service de Sa Majesté, ou d'une année de navigation de commerce, ou d'une année d'âge pour être reçu capitaine de long cours, à celui des navigateurs qui serait jugé digne du premier prix par la société au concours qu'elle a établi depuis plusieurs années et qu'elle se propose de continuer tous les ans, en faveur des élèves d'hydrographie ; le prix sera présenté chaque année à la fin de la première séance publique de la main du Directeur qui en rendra compte¹⁰⁶⁶. » Il a fallu ensuite attendre le début du XX^{ème} siècle pour que cette société prévoie à nouveau l'organisation d'un concours : « La Société pourra ouvrir des concours sur des sujets relatifs à ses études. Le prix sera d'une valeur de cent francs au moins et portera le nom d'un des membres qui auront le plus honoré la Société¹⁰⁶⁷. » A notre connaissance un tel concours ne semble pas avoir été organisé.

Le principe du concours avait également été adopté par la Société des Sciences dans ses premiers statuts : « elle ouvre des concours, et distribue des prix¹⁰⁶⁸ ». A l'article 22, le fonctionnement en était décrit : « La Société mettra des questions scientifiques au concours, et décernera des prix selon ses ressources pécuniaires. Ces concours auront autant que possible pour objet des questions de science appliquée et intéressant la localité. Le programme des conditions du concours sera publié au moins deux ans d'avance. Les Membres titulaires ne prennent point part au concours¹⁰⁶⁹. » Effectivement, une note publiée en 1866 indique quelle

¹⁰⁶⁵ P. DUCHARTRE, « Rapport sur le tome XIX des Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg. », *Revue des Sociétés savantes. Troisième série, tome I.*, Paris, Imprimerie Nationale, 1878, p. 43.

¹⁰⁶⁶ Statuts de la Société Royale Académique de Cherbourg, 1779, Article XXV.

¹⁰⁶⁷ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 21.

¹⁰⁶⁸ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 1.

¹⁰⁶⁹ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 22.

sera la question mise au concours¹⁰⁷⁰. Ce programme était daté du 8 juin 1865. Il s'agit d'une question à visée utilitaire : « Des Varechs au double point de vue de l'Agriculture et de l'Industrie ». Les candidats doivent déterminer la meilleure méthode pour procéder à la récolte de ce végétal, trouver « les moyens de concilier [...] les intérêts des agriculteurs avec ceux des fabricants d'iode et de sels de varechs¹⁰⁷¹ », et montrer comment utiliser de manière optimale cette plante comme engrais naturel. Les exigences de la société sont clairement exposées : « les réponses [...] doivent être basées, non pas sur des considérations théoriques, mais sur des expériences nouvelles et sérieuses propres aux auteurs des mémoires et soigneusement décrites¹⁰⁷². » Elle exige également que les mémoires soient écrits « en français, en latin ou en anglais » et adressés à Auguste Le Jolis avant le délai de rigueur fixé au 1^{er} juillet 1868. Le prix réservé pour ce concours consiste en « une médaille d'or de 500 francs », avec cette précision que, le cas échéant, « la Société pourra décerner des Médailles d'argent aux auteurs des mémoires qui, sans résoudre complètement les questions proposées, auront néanmoins fourni des indications utiles et de nature à mériter cette distinction¹⁰⁷³. » Le résultat est donné en 1868¹⁰⁷⁴. Henry Jouan, après avoir rappelé les termes du concours, nous apprend que « trois mémoires étaient parvenus à la Société qui désigna, pour les examiner, une commission composée de MM. Le Jolis, Levieux, L. Fleury et Jouan¹⁰⁷⁵ » et que « plusieurs séances furent consacrées par la commission à l'étude de ces travaux¹⁰⁷⁶. » Cependant, aucun prix n'est remis, aucun des concurrents n'ayant, du point de vue de la commission, entièrement répondu à la question posée. Nous n'avons pas connaissance d'un concours postérieur à celui-ci.

La Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches avait elle aussi décidé de tenir des concours, comme elle l'expose dans ses statuts : « Dans la séance

¹⁰⁷⁰ « Programme de concours pour 1868. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XII (deuxième série, tome II)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1866, pp. 394 et 395.

¹⁰⁷¹ *Idem.*

¹⁰⁷² *Idem.*

¹⁰⁷³ *Idem.*

¹⁰⁷⁴ Henri JOUAN, « Rapport sur le concours de 1868 : "Des varechs au double point de vue de l'agriculture et de l'industrie". », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XIV (deuxième série, tome IV)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1868, pp. 328 à 342.

¹⁰⁷⁵ *Idem.*

¹⁰⁷⁶ *Idem.*

publique, la Société distribue les prix pour lesquels elle a précédemment ouvert un concours. On y fait connaître les sujets des prix pour l'année suivante¹⁰⁷⁷. » On remarque ici la volonté d'organiser annuellement un concours. L'organisation est précisée à l'article suivant : « Dans une des séances qui précéderont la séance publique, la Société nommera, au scrutin secret, une commission de cinq membres pour faire l'examen et le rapport des ouvrages envoyés au concours. » Laquelle commission « devra en même temps rédiger et soumettre à la Société les sujets des prix qui seront proposés pour l'année d'après¹⁰⁷⁸. » Pourtant, il ne semble pas que des concours aient été organisés chaque année comme il était prévu. La lecture des comptes-rendus des séances publiés dans la *Revue de l'Avranchin* nous a permis de relever les notes suivantes, écrites suite à une question posée par un membre : « Depuis lors, des recherches ont été faites par notre zélée bibliothécaire-archiviste dans les anciens registres des délibérations. Un seul concours y est mentionné. Il fut ouvert le 7 octobre 1841 « pour le mémoire qui déterminerait le mieux quel était avant le règne de Childebert III la position géographique du Mont-Saint-Michel et indiquerait si à une époque quelconque il avait été entouré par une forêt. » M. le secrétaire fut invité à donner de la publicité à ce programme. Dans la séance solennelle du 26 mai 1842, une médaille d'or de cent francs fut décernée à ce même secrétaire, M. Fulgence Girard, et, une mention honorable à M. de Lespinasse, de Mortain¹⁰⁷⁹. » Sans la séance suivante, nous apprenons que la conclusion du rapport de Charles Philbert, « rapporteur de la Commission chargée d'examiner les projets de conférences et de concours » est formulée en ces termes : « Plaise à la Société prendre en délibération le projet de concours et en fixer la discussion à telle date qu'elle jugera convenable. » « Avant qu'il soit procédé au vote sur cette dernière question, le P^t déclare qu'il croit de son devoir de faire connaître les précédents : Un seul concours a eu lieu, il y a juste un demi-siècle. Par 14 voix contre 8 sur 22 votants, l'Assemblée se prononce négativement. Elle ne désire pas l'application des art. 30 et 31 du règlement relatifs aux concours¹⁰⁸⁰. » Ce

¹⁰⁷⁷ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1842, Article 30.

¹⁰⁷⁸ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1842, Article 31.

¹⁰⁷⁹ « Séance du jeudi 5 février 1891. Concours. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891, p. 284.

¹⁰⁸⁰ « Séance du jeudi 16 avril 1891. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891, p. 305.

qui signifie très clairement que la Société d'Avranches ne souhaite pas tenir de nouveaux concours.

La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche distribue des récompenses dès l'exposition qu'elle contribue à organiser en 1852. Le rapport¹⁰⁸¹ dressé par Lamariouze nous permet de répertorier quelles ont été les récompenses remises. Celles-ci avaient été prévues dans le « Programme » de l'exposition aux articles 12 et 13 : « Au jour de la clôture de l'Exposition et sur le rapport d'un Jury qui aura été institué à cet effet, des récompenses seront décernées à ceux des exposants du département de la Manche qui en auront été jugés dignes. » et « Ces récompenses consisteront en médailles d'or, médailles d'argent, médailles de bronze, mention honorables et citations favorables¹⁰⁸² » dans les disciplines de l'industrie, des beaux-arts et de l'horticulture¹⁰⁸³. Une nouvelle exposition est organisée en 1866. Elle s'accompagne d'un concours d'œuvres d'art. Un rapport¹⁰⁸⁴ contient les résultats de ce concours. Comme lors de l'exposition précédente, Armand Le Véel remporte un premier prix des beaux-arts. Parmi les lauréats extérieurs au département apparaît le nom de Camille Corot aux côtés de deux autres artistes « mis hors concours, les récompenses que le Jury aurait pu leur décerner n'étant pas à la hauteur de leur mérite¹⁰⁸⁵. »

Aucune remise de prix n'est plus mentionnée avant 1907. Cette année-là, la Société met en place des « prix cultureux¹⁰⁸⁶ » qui ne sont pas sans rappeler les prix attribués par les

¹⁰⁸¹ LAMARIOUZE (de), « Rapport sur l'exposition de l'industrie, des arts et de l'horticulture du département de la Manche, pour l'année 1852. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857, pp. 5 à 64.

¹⁰⁸² *Idem*, pp. 5 à 8.

¹⁰⁸³ Voir en annexe le Tableau n°19.

¹⁰⁸⁴ Voir en annexe le Tableau n°20. Il provient du compte-rendu dressé par BONTEMPS-DUBARRY, « Exposition régionale des Beaux-Arts et exhibition d'objets d'archéologie, en 1866. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : troisième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1868, pp. 1 à 30.

¹⁰⁸⁵ *Idem*, p. 15.

¹⁰⁸⁶ « Inauguration des nouvelles salles du Musée de Saint-Lô. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-cinquième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1907. Le « Rapport sur les prix cultureux » est lu au moment de cette inauguration et occupe les pages 102 à 106. Les autres articles sont : « Prix cultureux décernés, en 1908, dans l'arrondissement d'Avranches. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-sixième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1908, pp. 94 à 106 ; P. MARIE, « Prix cultureux décernés en 1909, dans

Société d'Agriculture fondées dans chaque arrondissement du département. Un article publié dans l'*Annuaire du département* en 1839 montre que les sociétés d'agriculture d'Avranches et de Coutances ont ouvert des concours et que celle de Mortain « établira des concours agricoles où des primes seront distribuées aux animaux¹⁰⁸⁷. » A partir de 1908, les récompenses sont offertes par divers personnes et organismes : la Société, le journal *L'Opinion de la Manche*, le député Lucien Dior, le colonel de Brécey, la Société des Agriculteurs de France, etc. Il semblerait que pour la période qui nous intéresse, les dernières récompenses aient été attribuées en novembre 1913. Le jury s'est rendu successivement dans les arrondissements de Saint-Lô (1907 et 1913), Avranches (1908 et 1912) et Coutances (1909). Le nombre de participants a varié de 2 à 10. A chaque fois, des récompenses ont été attribuées, consistant le plus souvent en médailles de métaux divers et en sommes d'argent¹⁰⁸⁸.

Il nous faut également faire mention des nombreux concours « professionnels » ou « artistiques » mis en place par la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. Nous n'en donnerons pas le détail à cause du grand nombre de concours organisés. Le premier, de dessin, est institué dès 1874¹⁰⁸⁹. Un concours ouvrier est créé en 1885¹⁰⁹⁰. Suivent un concours de travaux manuels ouvert aux jeunes filles en 1890¹⁰⁹¹ et un concours d'amateurs

l'arrondissement de Coutances. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-septième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1909, pp. 87 à 103 ; CHAPTAL, (comte), « Prix cultureux décernés en 1912, dans les arrondissements d'Avranches et de Mortain, 28 août 1912. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trentième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1912, pp. 90 à 104 ; « Distribution des récompenses pour le Concours Agricole de Saint-Lô. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-et-unième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1914, pp. 208 à 210.

¹⁰⁸⁷ *Annuaire du département de la Manche, onzième année 1839*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1839, pp. 324 et 325.

¹⁰⁸⁸ Voir en annexe le Tableau n°21.

¹⁰⁸⁹ « Historique de la Société Artistique et Industrielle. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 9-10 – années 1886-87*. Cherbourg, Imprimerie du Commerce, 1887, p. 136.

¹⁰⁹⁰ « Concours de dessin de 1885 et concours ouvrier. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 9-10 – années 1886-87*. Cherbourg, Imprimerie du Commerce, 1887.

¹⁰⁹¹ Louis BARBE, « 4^{ème} Concours ouvrier, 1^{er} Concours de travaux manuels (jeunes filles), 15^{ème} Concours de Dessin. Programmes et règlements. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. nos 13-14 – années 1889-90*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1891.

en 1895¹⁰⁹². Les prix décernés consistent en sommes d'argent déposées sur un livret de Caisse d'épargne remis aux lauréats des différentes sections composant chaque concours. Tout en poursuivant ce type de concours, la Société Artistique et Industrielle a proposé en 1913 un sujet de mémoire concernant « La Crise de l'Apprentissage et les remèdes qui peuvent être proposés ». On constate que l'orientation professionnelle est mise en avant. Ce concours « est ouvert du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 1913. Les prix seront décernés vers le 15 juin 1913. Les récompenses seront adressées aux lauréats et le palmarès à tous les concurrents dans les 15 jours qui suivront la distribution. » Le tract sur lequel nous avons trouvé ces informations détaille les prix :

- le prix d'honneur consiste « en une Médaille d'argent du *Ministre du Commerce et de l'Industrie* » accompagnée d'une lecture « en séance publique » et d'une publication « au Bulletin de la Société et tiré à 10 exemplaires au profit de son auteur » ;
- « les autres prix en des Médailles et Diplômes de la Société ».

Grâce aux journaux locaux que nous avons pu consulter, nous savons que l'Académie poétique de la Manche a ouvert un concours annuel. Un compte-rendu de la séance du 31 juillet 1905 donne le programme des fêtes poétiques qui ont été organisées les 19, 20 et 26 août suivants. La « Distribution des prix du concours des Jeux floraux de Cherbourg » a lieu le 19 dans les salons de l'Hôtel de ville de Cherbourg « sous la présidence de M. Manuel Marquez, conseiller général de la Seine, président de la Société normande le « Bouais-Jan » à Paris¹⁰⁹³ ». En utilisant les mêmes sources¹⁰⁹⁴, nous avons pu disposer des détails du concours de 1906, au cours duquel de nombreux prix ont été remis¹⁰⁹⁵.

C. L'enseignement : la mise en place de cours et de conférences.

« Certaines sociétés n'hésitent pas à organiser de véritables enseignements ou, au moins, à encourager de façon très concrète les initiatives en ce sens¹⁰⁹⁶. » Jean-Pierre Chaline

¹⁰⁹² Charles DEMAY, « 20^{ème} Concours de dessin, 6^{ème} Concours de travaux manuels, 7^{ème} Concours ouvrier, 1^{er} Concours d'amateurs. Distribution solennelle des récompenses. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*, n°19 – année 1895. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1896.

¹⁰⁹³ Archives départementales de la Manche. *Cherbourg-Eclair*, 4 Mi 94 R 3.

¹⁰⁹⁴ Archives départementales de la Manche. *Cherbourg-Eclair*, 4 Mi 94 R 5.

¹⁰⁹⁵ Voir en annexe le Tableau n°22.

¹⁰⁹⁶ Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*. Paris, Editions du C.T.H.S., 1998, p. 294.

met ici en avant l'une des tâches que s'assignent certaines sociétés. Il poursuit un peu plus loin : « Plus conformes au modèle courant de l'association érudite, d'autres organismes, outre leurs travaux et publications spécifiques, consacrent une partie de leur temps et de leurs moyens à un objectif d'instruction populaire, sous la forme principalement d'enseignements pratiques visant à renforcer une qualification professionnelle¹⁰⁹⁷. » Dans ses statuts de 1852, la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg s'attache à mettre en place de tels cours : « Elle charge ses Membres de professer des cours publics sur diverses branches des Sciences¹⁰⁹⁸ » en précisant que « [les membres titulaires] doivent présenter au moins un travail chaque année, ou professer un cours¹⁰⁹⁹ ». Plus loin les modalités qu'elle croit nécessaires sont exposées : « Les cours publics sont toujours sous la surveillance de la Société. Tout Membre chargé d'un cours est tenu de lui soumettre le programme détaillé du cours qu'il doit professer¹¹⁰⁰. » Dans la séance du 11 octobre 1852, « [La Société] décide ensuite que des cours publics seront professés à partir du milieu du mois de novembre et que, pour l'ouverture de ces cours, elle donnera à la fin de ce mois une séance publique dans laquelle il sera fait des lectures de littérature scientifique et un discours du président pour expliquer le but de la société et, en particulier, l'établissement des cours publics¹¹⁰¹. » Un court article publié dans le premier volume de *Mémoires* nous fournit quelques détails :

« Cours publics professés par les membres de la société, pendant l'hiver 1852 – 1853.
Cours d'Electricité et de Magnétisme, professé par M. Th. du Moncel.
Cours de Mécanique appliquée, professé par M. le docteur Payerne.
Cours d'Analyse mathématique, commencé par M. Emm. Liais¹¹⁰². »

Cependant, la Société des Sciences a connu de nombreuses difficultés dans l'organisation de ses cours. Dans la séance du 22 novembre 1852, « Le Président annonce que le Maire ayant refusé l'éclairage et le chauffage à la Société, non seulement pour ses séances, mais encore pour ses cours, il a réclamé, mais sans rien obtenir, et il donne communication de

¹⁰⁹⁷ *Ibidem*, page 295.

¹⁰⁹⁸ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 1.

¹⁰⁹⁹ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 4.

¹¹⁰⁰ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 21.

¹¹⁰¹ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Registre : *Registre des procès-verbaux des séances de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1852 – 1859*. Séance du 11 octobre 1852.

¹¹⁰² « Cours publics. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1^{er} volume*. Cherbourg, Imprimerie de Lecauf, 1852, p. 363.

la lettre du Maire de Cherbourg, en réponse à la réclamation. La Société arrête qu'une demande non seulement d'éclairage et de chauffage, mais encore de subvention, sera adressée au Conseil municipal, et elle charge le Président de cette demande¹¹⁰³. » Un an plus tard, la question n'est toujours pas réglée. Dans la séance du 14 novembre 1853, Prosper-Antoine Payerne « appelle l'attention de la société sur les cours publics et sur la nécessité de faire connaître les causes qui amènent leur interruption, s'il n'est pas possible de les reprendre. La société arrête qu'il est urgent de faire connaître les motifs qui ont amené l'interruption du cours, s'ils ne doivent pas recommencer cette année, et elle charge le bureau, pour se fixer à ce sujet, d'écrire à l'administration municipale pour la prier de statuer sur la demande de subvention que la société lui a adressée l'année dernière¹¹⁰⁴. » Des copies de courriers conservés dans les archives de la société nous en apprennent un peu plus : « la Société a réalisé le but de son institution [...] par la création de deux cours : l'un de mécanique appliquée, dont M. le dr. Payerne a bien voulu se charger, a réuni un auditoire zélé et attentif ; l'autre, d'électricité considérée au point de vue de l'application, a été accompagné d'expériences dispendieuses, dont le professeur, M. le vicomte Th. du Moncel, a fait généreusement tous les frais. » La suite de cette lettre détaille les difficultés rencontrées : « mais loin d'obtenir l'appui qu'elle espérait, elle [la Société] ne tarda point à avoir les preuves d'une malveillance qui amena bientôt des faits d'une certaine gravité. Ceux de ses membres qui avaient accepté la tâche fatigante d'entreprendre des cours dans l'intérêt de la population de la ville, se virent obligés de subvenir à leurs frais à l'éclairage et au chauffage de l'école communale où les cours avaient lieu, de s'occuper eux-mêmes de la disposition et de l'ouverture de la salle, ainsi que de l'ordre à maintenir car la police municipale n'était pas envoyée à ces réunions. Bientôt se succédèrent une foule de tracasseries dont il est inutile de donner le détail, mais nonobstant lesquelles les cours furent continués et achevés. » En date du 21 octobre 1864, une lettre de la main d'Auguste Le Jolis, en réponse à un courrier du maire de Cherbourg, traite de « l'établissement dans notre ville de lectures du soir ». Le Jolis rappelait à cette occasion qu'en 1852 – 1853 trois cours avaient été organisés et que ceux de mathématiques et de mécanique appliquée avaient été « plus spécialement suivis par les

¹¹⁰³ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Registre : *Registre des procès-verbaux des séances de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1852 – 1859*. Séance du 22 novembre 1852.

¹¹⁰⁴ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Registre : *Registre des procès-verbaux des séances de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1852 – 1859*. Séance du 14 novembre 1853.

maîtres et ouvriers de la ville et du port militaire ». Nous ignorons cependant si cet échange de missives a été suivi d'effets. Un rappel de ces activités est proposé par ce même Auguste Le Jolis dans l'un des rapports qui constituent le compte-rendu de la séance publique du 30 décembre 1876 : « il est bien vrai également que ces cours avaient attiré un auditoire sérieux. Mais, en les inaugurant, la Société avait de trop tôt devancé son époque. Autant, plus tard, ces institutions devinrent à l'ordre du jour et furent entourées des sympathies et des encouragements de l'autorité, autant il y a 24 ans était-il loin d'en être ainsi. On devra donc pardonner à la Société, si, à l'entrée de l'hiver 1853-54, elle se vit forcée de s'abstenir¹¹⁰⁵. »

Nous ne savons pas si d'autres sociétés de la Manche ont organisé des cours. En revanche, d'autres ont également eu ce souci de l'instruction populaire, enrichie par le biais de conférences. Ainsi, la Société d'Archéologie d'Avranches en a organisé au début du XX^{ème} siècle, en rapport avec l'histoire et l'archéologie : « M. le Président a rendu compte de la Conférence donnée le 20 octobre, à la Salle Jeanne-d'Arc, par M. E. Dupont. La Société a approuvé toutes les mesures prises et les dépenses faites pour cette Conférence, et a émis le vœu que d'autres Conférences soient organisées pour vulgariser l'histoire d'Avranches, de Mortain, et des autres localités importantes des deux arrondissements¹¹⁰⁶. » Quelques mois plus tard : « Le Président a reçu une lettre, dont il donne connaissance à la Société, touchant l'établissement de conférences régulières à Avranches, sur des sujets historiques ou artistiques, et qui seraient faites par des hommes ayant l'habitude de traiter ces sujets. L'établissement de ces conférences ne peut se faire qu'à la suite de longues études préliminaires et la question est réservée pour l'instant¹¹⁰⁷. » Par la suite, on ne trouve pas trace d'une nouvelle conférence avant le 24 avril 1921 : « le dimanche 24 avril a eu lieu la Conférence de M. l'abbé Emile Sevestre. La salle des mariages, aimablement prêtée par la municipalité Avranchinaise, fut trop petite pour contenir les auditeurs qui s'y pressaient. M.

¹¹⁰⁵ « Compte-rendu de la séance extraordinaire tenue par la Société, le 30 décembre 1876, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de sa fondation. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XX (deuxième série, tome X)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1876, p. 359.

¹¹⁰⁶ « Séance du jeudi 24 octobre 1912. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913, p. 75.

¹¹⁰⁷ « Séance du jeudi 17 avril 1913. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913, p. 229.

Descoqs, Vice-Président, après avoir présenté M. l'abbé Sevestre, remercia la nombreuse assistance qui avait répondu à l'appel de la Société, et donna la parole au conférencier qui traita comme sujet : *L'ancienne Cathédrale et l'Histoire Religieuse d'Avranches pendant la Révolution* (1789 – 1801). [...] Ses dernières paroles furent saluées par de vifs applaudissements¹¹⁰⁸. »

D. L'insertion dans la vie culturelle locale

« L'effort très général de diffusion des connaissances s'accompagne, dans la plupart des sociétés, d'une incitation multiforme allant du simple encouragement jusqu'à la création d'équipements culturels¹¹⁰⁹. » Cet effort diffère selon les sociétés. Dans le département de la Manche, la plupart ont créé leur bibliothèque, beaucoup ont participé à la création et, éventuellement, à l'administration des musées locaux.

1. La fondation de bibliothèque(s)

Systématique dans l'ensemble des sociétés du département, la fondation de bibliothèques participe de la volonté de conservation des sociétés savantes. Les sociétés y conservent les mémoires échangés et les dons des membres. Frédéric Barbier note que « la collection de livres est donc [...] une des richesses principales de la société. Elle symbolise son activité, et sa mise à disposition constitue le premier service offert aux membres, voire, sous certaines conditions, au public élargi des savants et des concitoyens. La gestion courante de la bibliothèque, le catalogage des collections et leur mise à disposition, accaparent une partie notable des activités de chaque société¹¹¹⁰. »

Les statuts de la Société Académique de Cherbourg résument assez clairement de quelle manière les bibliothèques des sociétés s'enrichissent, en présentant la nature de ses

¹¹⁰⁸ Jean SEGUIN, « Conférence du 24 avril. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIX*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1920 – 1921, p. 296.

¹¹⁰⁹ Jean-Pierre CHALINE, *Op. cit.*, p. 297.

¹¹¹⁰ Frédéric BARBIER, « Les bibliothèques des sociétés savantes. » in : Dominique VARRY, *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 3. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^{ème} siècle, 1789 – 1914*. Paris, Edition Promodis – Cercle du Livre, 1990, p. 457.

actifs dont une partie est composée « [...] 2° D'une bibliothèque comprenant les travaux imprimés et manuscrits des membres de la Société, depuis sa fondation en 1755, des livres donnés par leurs auteurs et des mémoires des Sociétés françaises ou étrangères obtenus par voie d'échange¹¹¹¹. » Le don consenti par les auteurs est également mentionné dans les statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg : « Ils [les membres titulaires] remettent à la bibliothèque de la Société un exemplaire des ouvrages qu'ils publient¹¹¹² » et « Ils sont invités à adresser leurs publications à la bibliothèque de la Société¹¹¹³. » Un problème de place s'est posé au bout de quelques années à cette société. Ainsi, dans la séance du mardi 4 novembre 1873, elle décide de céder sa bibliothèque à la ville de Cherbourg pour les raisons suivantes :

« Considérant qu'un des buts de sa fondation a été de créer à Cherbourg une bibliothèque spéciale destinée à réunir les ouvrages nécessaires pour l'étude approfondie des sciences et qui faisait défaut dans la bibliothèque publique de la Ville ;

Considérant que, par d'importantes acquisitions et surtout par l'échange de ses publications contre celles des principales Académies et Etablissements scientifiques du monde entier, elle a déjà constitué une bibliothèque d'une très grande valeur et qui tend à s'accroître de jour en jour d'une manière considérable et rapide ;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour que, dans le cas où la Société viendrait à cesser d'exister, une collection aussi précieuse ne soit pas exposée à des éventualités regrettables et pour que, au contraire, elle conserve toujours la destination qu'ont eue en vue les fondateurs de cette bibliothèque¹¹¹⁴ [...]. »

Un accord en trois articles est proposé à la municipalité. Les deux premiers points de l'article I^{er} montrent la volonté de maintenir une distinction bien nette entre le fonds municipal et les livres de la Société des Sciences : « 1° La Ville n'entrera en pleine possession de la Bibliothèque qu'au moment où la Société aura cessé de fait, et qu'elle aura été légalement dissoute par un décret du Gouvernement » et « 2° Cette Bibliothèque, lorsque la Ville en prendra alors la jouissance sera toujours conservée comme un fonds distinct et inaliénable ; elle aura son catalogue particulier, et chacun des volumes qui la composent continuera à

¹¹¹¹ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1891, Article 24.

¹¹¹² Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques, 1865, Article 4.

¹¹¹³ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques, 1865, Article 6.

¹¹¹⁴ Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*. Séance du 4 novembre 1873.

porter une étiquette indiquant qu'il provient de la Société¹¹¹⁵ ». Les trois autres points précisent quels devraient être les financements à engager par la ville de Cherbourg pour l'entretien de la bibliothèque scientifique : les frais de reliure, le prêt d'un local et les frais d'assurance. L'article II expose les engagements que la Société des Sciences doit tenir : « La Société, tout en conservant l'entière jouissance et direction de sa bibliothèque, prend l'engagement formel d'en maintenir l'intégrité absolue, et de n'aliéner aucun des ouvrages et volumes qui la composent, sauf les doubles exemplaires¹¹¹⁶. » Enfin, l'article III précise que « la Société ouvrira l'accès de sa bibliothèque à ceux des habitants de Cherbourg qui voudront en user pour leurs travaux scientifiques et elle arrêtera, de concert avec l'administration municipale, les mesures nécessaires pour en sauvegarder l'intégrité et la bonne conservation¹¹¹⁷. »

Douze ans plus tard, dans la séance du 19 décembre 1885, la Société a tenu à préciser quel serait le rôle d'un employé municipal au sein de sa bibliothèque : « dans le cas où l'administration municipale appointerait un employé pour le service de la Bibliothèque sous les ordres de l'archiviste, cet employé salarié par la ville serait autorisé à communiquer aux personnes qui en ferait la demande, et ce dans la salle de lecture de la Bibliothèque municipale, les volumes relevés appartenant à la Bibliothèque de la Société. Cette communication serait faite sous la responsabilité dudit employé et les volumes seraient immédiatement réintégrés dans la bibliothèque. Aucune brochure ou livraison séparée ne pourront être communiquées. Un exemplaire des livraisons parues du Catalogue de la Bibliothèque serait déposé à la Bibliothèque municipale et mis à la disposition du public¹¹¹⁸. »

Dans ses statuts la Société Académique prévoit sa disparition possible et tient à assurer la préservation de ses acquis : « En cas de dissolution de la Société, la bibliothèque et les objets seraient donnés à la Ville de Cherbourg. Il en serait de même des fonds restant en caisse, à charge par elle de les employer pour sa bibliothèque¹¹¹⁹. »

La question de l'accès aux bibliothèques des gens extérieurs à la société se pose. Comme nous venons de le voir, le cas de la Société des Sciences est réglé par un accord avec la ville de Cherbourg, alors que, primitivement, le prêt de livres était beaucoup plus limité :

¹¹¹⁵ *Idem.*

¹¹¹⁶ *Idem.*

¹¹¹⁷ *Idem.*

¹¹¹⁸ Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*. Séance du 19 décembre 1885.

¹¹¹⁹ Statuts de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1910, Article 25.

« l'archiviste ne prêtera de livres, brochures, ou manuscrits de la société qu'à ceux des membres qui accompagneront leur demande d'une note écrite¹¹²⁰. » Ailleurs, d'autres dispositions sont prises. La Société d'Archéologie d'Avranches, dans ses statuts, limite la consultation à ses seuls membres : « Tous les membres de la Société peuvent prendre connaissance sur place des livres qui lui appartiennent ; mais aucun ne pourra être déplacé que sur une demande motivée, et pour huit jours seulement. Dans le cas où le membre qui aura demandé ce déplacement aurait besoin d'un plus long délai, il devra renouveler sa demande dans la même forme ; mais, si, dans l'intervalle, un autre membre avait réclamé le même ouvrage, ce dernier membre devra avoir la préférence. » Cette société se préoccupe de la conservation de documents que l'on peut supposer plus fragile : « S'il s'agit d'un manuscrit, l'autorisation du conseil d'administration sera nécessaire. » Elle tient également à se préserver de la dispersion de ses collections : « Tout membre qui formera une demande de ce genre devra, en échange des objets qui lui seront confiés, inscrire son reçu sur un registre à ce destiné. Lorsqu'il les rapportera, le bibliothécaire émargera le registre, en y faisant mention de la réintégration des objets¹¹²¹. »

L'enrichissement d'une bibliothèque de société savante passe essentiellement par les apports de ses membres. On pense, de prime abord, aux dons et envois régulier de ceux-ci, de leur vivant, souvent au moment de leur réception. Il ne faut cependant pas négliger les acquisitions réalisées après leur mort. Ici, deux cas se sont présentés à la Société des Sciences que nous avons pu découvrir dans ses registres. Le premier cas se pose durant l'automne 1869, avec la question de l'acquisition de biens d'un ancien membre. Le 10 septembre 1869, « Une Commission composée de MM. Renault et de la Chapelle est déléguée pour assister à la vente après décès du mobilier de M. Bertrand-Lachênée et acheter les diverses collections, les manuscrits et surtout l'herbier de ce naturaliste si les prix d'adjudication restent modérés relativement à la valeur des objets, ainsi que tout le fait supposer¹¹²². » Dans un courrier daté du 22, ces deux membres précisent que « Les objets ont été adjugés à la société pour le prix de 150 francs plus les frais¹¹²³. » Cette acquisition trouve sa conclusion dans la séance du 8 octobre suivant : « MM. le Dr. Renault et de la Chapelle rendent compte de l'achat qu'ils ont

¹¹²⁰ Registre : *Registre des procès-verbaux des séances de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1852 – 1859*. Séance du 27 décembre 1852.

¹¹²¹ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1842, Article 25.

¹¹²² Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*. Séance du 10 septembre 1869.

¹¹²³ Caisse 1852 – 1870. Courrier du 22 septembre 1869.

fait au nom de la Société de l'herbier et des manuscrits de M. Bertrand-Lachênée pour la somme de 150 francs. L'herbier restera déposé dans un local dépendant de l'Hôtel de ville. M. le Dr. Renault est chargé de veiller à sa conservation et de procéder à son examen et à son dépouillement avec l'aide de M. Le Jolis¹¹²⁴. » Le second est une conséquence de l'attachement que peuvent éprouver certains membres envers la société dont ils ont fait partie. Auguste Le Jolis, l'un des fondateurs, avait tout au long de sa vie entretenu une riche correspondance avec de nombreux botanistes. Après son décès, le 20 août 1904, sa veuve offre à la société la bibliothèque et les herbiers de son mari : « Bien que mon mari soit décédé sans avoir fait connaître ses intentions au sujet de sa Bibliothèque personnelle et de son Herbier, sans doute parce qu'il souffrait de voir que sa chère Bibliothèque de la Société des sciences continuait d'être reléguée dans un étroit local indigne d'elle, je crois répondre à son secret désir en venant aujourd'hui, où l'avenir me paraît enfin assuré, prier la Société de vouloir bien accepter le don que je suis heureuse de lui faire, tant en mon nom qu'en celui de ma fille. Si la Société accepte notre offre, il va de soi que je conserverai volontiers, dans l'appartement où ils se trouvent actuellement, les livres et l'herbier, jusqu'au moment où la Société pourra leur donner asile dans sa nouvelle bibliothèque¹¹²⁵. » Cette bibliothèque est celle que la société a pu occuper grâce au legs d'Emmanuel Liais. On peut aussi citer ce courrier du bibliothécaire de la société, Eugène Marion, en date du 14 mai 1909, qui informe ses collègues de l'héritage que leur laisse le physicien Léon Fleury « membre de la société, décédé le 29 du mois dernier » qui avait « exprimé le désir de voir ses livres réunis à ceux de la bibliothèque de la Société. [...] Monsieur Fleury ayant antérieurement offert la collection du Bulletin de la Société Chimique de Paris et celle de l'Annuaire du Bureau des Longitudes¹¹²⁶. »

Il nous reste à signaler un fait qui nous paraît suffisamment original pour être mentionné. En février 1914, Adrien Le Grin, alors président de la Société Académique de Cherbourg, avait proposé à Louis Corbière, son homologue à la tête de la Société des Sciences, de fusionner les collections de leurs bibliothèques respectives : « Au cours d'une conversation, nous avons envisagé M. Corbière et moi, l'idée de voir s'il ne serait pas

¹¹²⁴ Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*. Séance du 8 octobre 1869.

¹¹²⁵ Liasse : 1904 – 1922 : « *Correspondance intéressant la Société des Sciences, déposée aux archives le 15 juillet 1924*. ». Courrier du 10 mai 1905.

¹¹²⁶ *Idem*. Courrier du 14 mai 1909.

possible de réunir cette bibliothèque à celle de la société des sciences, lorsque celle-ci sera définitivement aménagée ; la société académique y trouverait l'avantage de pouvoir utiliser des livres très intéressants, contenant des travaux sur les sujets les plus variés, la société des sciences y trouverait de son côté l'avantage d'avoir à la disposition de ses membres des ouvrages principalement d'histoire et de littérature qu'elle ne possède pas¹¹²⁷. »

2. La création de musées

« [Les sociétés savantes] jouent un double rôle, par la création de leurs propres musées, et par la mise en place des musées municipaux. Les sociétés créent ainsi une cinquantaine de musées entre 1830 et 1870, cinquante-trois entre 1871 et 1914. [...] Au total, un cinquième des musées de province est dû aux sociétés savantes¹¹²⁸. » Ces chiffres montrent assez la préoccupation manifestée par les sociétés savantes à la création de musées et à la présentation de leurs collections. La question qui se pose ici, puisqu'il s'agit de traiter de la vie culturelle locale, est de savoir quels sont les objets et les œuvres proposées au public, s'il s'agit d'œuvres d'artistes locaux, si des œuvres d'artistes reconnus au plan national ou international sont exposées. Face à cet ensemble de créations il est décidé d'instituer une inspection des musées de province. A partir de 1879, et sous l'impulsion d'Eugène Guillaume, alors directeur des Beaux-Arts, cette inspection débute¹¹²⁹.

a. *Le rôle des sociétés manchoises dans la fondation des musées*

Le cas manchois présente la particularité d'avoir, d'une part, des sociétés qui fondent un musée et s'occupent de sa gestion, à Saint-Lô, Avranches et Valognes, et, d'autre part, des sociétés à l'origine de la fondation de musées mais qui ne gardent qu'un regard lointain sur ces derniers, comme à Coutances et Cherbourg.

¹¹²⁷ Liasse : 1904 – 1922 : « *Correspondance intéressant la Société des Sciences, déposée aux archives le 15 juillet 1924.* ». Courrier du 9 février 1914.

¹¹²⁸ Thierry GASNIER, « Le Local. », in Pierre NORA (dir.) : *Les lieux de mémoires, tome III, les France*. Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, p. 3445.

¹¹²⁹ Dominique POULOT, *Une histoire des musées de France, XVIII^{ème} – XX^{ème} siècle*. Paris, Editions La Découverte, coll. « La Découverte Poche Sciences Humaines et Sociales », n°292, 2005, p. 131.

« Le musée de Coutances a été ouvert le 28 mai 1874 dans un ancien hôtel particulier des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles légué à la ville en 1852 par son dernier propriétaire, Jean-Jacques Quesnel-Morinière¹¹³⁰. » La Société Académique du Cotentin est indirectement impliquée dans sa fondation au sens où elle a nommé une commission qui, conjointement à une autre commission nommée par le Conseil municipal, a rédigé un « projet de création¹¹³¹ ».

Cherbourg a la particularité de présenter deux musées aux visées très différentes. On y trouve dans un premier temps un cabinet d'histoire naturelle et d'antiquités créé en 1830, devenu par la suite un musée d'histoire naturelle. A son origine se trouve François-Henri Duchevreuil, membre de la Société Académique dès 1807, qui constitua le premier cabinet de curiosités du département. A la mort de ce brillant érudit, la Société Académique prend toutes les initiatives pour que la ville se décide enfin à acheter ses collections afin d'en éviter la dispersion. C'est finalement en juillet 1832 qu'est inauguré le premier musée de Cherbourg. A cette époque, les objets d'histoire naturelle et d'archéologies cohabitent encore avec les premiers tableaux du legs de Thomas Henry. Le musée des beaux-arts constitué grâce à ce legs est mis en place dans un second temps et est inauguré le 29 juillet 1835. Dès 1831 ce collectionneur avait commencé à envoyer des œuvres à la municipalité de Cherbourg. Il avait par ailleurs gardé quelques contacts avec d'autres personnalités de sa ville natale : Bonnissent, Asselin ou Duchevreuil. Tous étaient également collectionneurs d'art et par ailleurs étaient membres de la Société Académique de la ville.

Le musée de Saint-Lô fut fondé en 1835. L'inspecteur précise dans son rapport de juillet 1881 que ce musée est « communal en tant que la Ville de Saint-Lô en est copropriétaire avec la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche qui l'a fondé et dont le siège est à Saint-Lô¹¹³² », et qu'il est administré « par une commission composée mi-partie d'Administrateurs Municipaux, mi-partie d'Administrateurs de la Société d'Agriculture, etc. Il est confié aux soins de conservateurs dont le mandat est essentiellement gratuit¹¹³³. » Une enquête menée en 1887 précise que la Société

¹¹³⁰ *Art de Basse-Normandie n°83 : musées et lieux d'intérêt de Basse-Normandie accessibles au public*. Caen, Art de Basse-Normandie, printemps 1981, p. 32.

¹¹³¹ Archives Départementales de la Manche, 118 J Papiers du chanoine Pigeon. 118 J 35 : Archives de la Société Académique du Cotentin.

¹¹³² Archives Nationales. F²¹ 4510 (1881 – 1890) Saint-Lô : rapports (31 juillet 1881 & 30 mars 1890), correspondance (du 6 mai 1881 au 22 décembre 1886).

¹¹³³ *Idem*.

d'Archéologie a l'usufruit du musée et des collections qu'il comprend, la Ville ayant la nue-propriété à la suite d'un accord intervenu entre elles¹¹³⁴, ce que vient confirmer un courrier adressé par le président de la société au maire de Saint-Lô : « Ils [les documents] établissent que le Musée, quoique formé par les soins de la Société est véritablement un musée municipal¹¹³⁵ ».

Le musée d'Avranches a été fondé le 16 juillet 1835, « au moyen de souscriptions des membres de la Société d'Archéologie, de dons faits par des particuliers, d'allocations de la ville et du département et de dons faits par l'Etat. [...] Il porte le nom de Musée de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain et de Musée Lapidaire¹¹³⁶. » L'inspecteur, en 1881, précise que le musée « appartient à la société¹¹³⁷ ». Une lettre du maire d'Avranches adressée au directeur des beaux-arts contredit cette assertion : « Si la Société est gérante et usufruitière du Musée c'est la ville qui en est propriétaire¹¹³⁸ ». Le maire cite Edouard Le Héricher. Il était situé dans les appartements de l'ancienne salle de spectacle de l'évêché¹¹³⁹. Après l'incendie de 1899, le musée est fermé. Une seconde fondation a lieu le 12 août 1910¹¹⁴⁰.

Le musée valognais a été fondé en même temps que la société, en 1878. Il est précisé dans le rapport de l'inspecteur, en date du 13 août 1885, qu' « il appartient à la Société avec retour éventuel à la ville, en cas de dislocation de la Société¹¹⁴¹. »

b. Les conservateurs et le personnel des musées

¹¹³⁴ *Idem.*

¹¹³⁵ *Idem.* Lettre du 26 juin 1884. L'expression soulignée l'est également dans le texte original.

¹¹³⁶ Archives Nationales. F²¹ 4506 (1881 – 1890) Avranches : rapports (25 mai 1881 & 6 février 1890), correspondance (du 5 mars 1881 au 7 mai 1890).

¹¹³⁷ *Idem.*

¹¹³⁸ *Idem.* Lettre du 23 décembre 1886 « Le Maire d'Avranches (Desdouits) à M. Le directeur des beaux-arts. »

¹¹³⁹ « Incendie du musée. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1898 – 1899, p. 357.

¹¹⁴⁰ Archives Nationales. F²¹ 4518 (1911 – 1920) Avranches : rapports (21 février 1913 & 31 août 1917), correspondance (du 26 janvier 1911 au 18 janvier 1918).

¹¹⁴¹ Archives Nationales. F²¹ 4511 (1881 – 1890) Valognes : rapport (13 août 1885), correspondance (du 4 juin 1884 au 17 octobre 1885).

Quelques personnes font le lien entre le musée et la société savante. Les conservateurs sont issus des rangs des sociétés savantes locales, même lorsque le musée concerné n'est pas directement administré par l'une de ces sociétés. Dans ce dernier cas, cette fonction fait partie de celles composant le Bureau directeur de l'association. Le personnel comprend un nombre variable d'individus. Ainsi, la Société Archéologique d'Avranches désigne trois conservateurs chargés de la direction de son musée. Les statuts adoptés en 1842 précisent le rôle de chaque conservateur :

- « Un des conservateurs est chargé du classement et de la garde des tableaux, statues, plâtres et tous autres objets d'art. »
- « Le second, du classement et de la garde des objets d'histoire naturelle. »
- « Le troisième, de tout ce qui concerne les médailles et les antiquités. »

Leur fonction est par ailleurs précisée : « Chacun d'eux reçoit du questeur tous les dons concernant sa partie qui sont faits à la Société, et tient note de ceux dont le dépôt lui est confié¹¹⁴². » Ces extraits d'articles sont particulièrement intéressants parce qu'ils nous montrent la volonté manifeste des membres des sociétés de se préoccuper d'un éventail très large de connaissances : l'art, la science, l'histoire.

c. Les œuvres et objets montrés : leur provenance

Le musée répond en somme à deux objectifs : montrer et conserver. Aussi est-il régulièrement précisé dans les statuts de la Société Archéologique d'Avranches que « la société recevra, avec reconnaissance, tous les objets d'art et d'antiquité dont il lui sera fait hommage. Les noms des donateurs seront inscrits dans son catalogue et sur les objets donnés, autant que possible¹¹⁴³. » Tandis que les statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche prévoient que « les objets provenant du département seront classés méthodiquement, ils porteront une étiquette indiquant leur nom, celui de la personne qui les aura donnés et un n° renvoyant au catalogue général. », et que « les objets étrangers au département seront classés séparément avec les mêmes indications¹¹⁴⁴. » Les objets déposés sont considérés comme la propriété de la société :

¹¹⁴² Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1842, Article 12.

¹¹⁴³ Statuts de la Société Archéologique d'Avranches, 1835, Article 3.

¹¹⁴⁴ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 21.

« Aucun objet ne devra être enlevé du musée, les doubles pourront être échangés avec l'agrément du conseil¹¹⁴⁵. » Le but d'instruction du public est manifesté par le soin apporté par les sociétés savantes à l'identification des objets présentés. Il s'agit de donner à voir tout en apportant des connaissances supplémentaires. Par ailleurs, certains objets sont décrits par le biais d'articles ou de notules visibles dans les publications des sociétés.

Parmi les objets exposés, les œuvres d'art, en particulier les tableaux, figurent en bonne place. Une grande partie provient de dons de l'Etat. En effet, dès les années 1860, celui-ci s'est engagé sur le marché de l'art et enrichit ses collections : « la conséquence toute mécanique de ses achats est la croissance du musée du Luxembourg, et des dépôts annexes que constituent les musées de province¹¹⁴⁶. » Grâce au *Catalogue* publié dans les *Notices, mémoires et documents* de la société saint-loise¹¹⁴⁷ nous pouvons avoir une idée de la provenance des objets exposés¹¹⁴⁸. Parmi les 103 tableaux exposés dans ce musée, 28 ont été envoyés par l'Etat et 3 l'ont été par une administration. La société a acheté 10 œuvres. Les dons privés représentent la source la plus importante d'entrée au musée avec 44 occurrences. Enfin, la provenance de 18 tableaux n'est pas établie précisément. Les dons de l'Etat regroupent les œuvres envoyés par trois entités distinctes : l'Empereur – il s'agit de Napoléon III –, le ministère de l'Intérieur et le ministère d'Etat. Sous l'appellation « dons d'une administration » nous avons recensé trois œuvres données par :

- la ville de Saint-Lô,
- le préfet de la Manche,
- le tribunal civil.

¹¹⁴⁵ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1838, Article 22.

¹¹⁴⁶ Dominique POULOT, *Op. cit.*, p. 131.

¹¹⁴⁷ Gaëtan GUILLOT, « Catalogue du musée de Saint-Lô. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-quatrième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1904, pp. 5 à 48 ; G. du BOSQ de BEAUMONT & Gaëtan GUILLOT, « Catalogue du Musée de Saint-Lô (suite). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-troisième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1905, pp. 5 à 36 et Gaëtan GUILLOT, « Catalogue du musée de Saint-Lô (suite) », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-quatrième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1906, pp. 5 à 11.

¹¹⁴⁸ Voir en annexe le Tableau n°23 : « Tableau récapitulatif des œuvres exposées à Saint-Lô (1887 et 1905) », et le graphique n°110 : « Provenance des dons de tableaux adressés au Musée de Saint-Lô d'après son *Catalogue* ».

La majorité des dons de tableaux est le fait de donateurs privés. On en compte dix-huit différents : Parey (1), de Bourboulon de Saint-Edme (2), Duperron (1), Paul Guillot (2), les marquises de la Tour du Pin et de Louvois (14), Le Jolis de Villiers (1), d'Herissé (1), Anne-Charles Le Brun duc de Plaisance (6), du Boscq de Beaumont (2), les héritiers Diguët (1), Gaëtan Guillot (1), le marquis d'Auvers (1), Angot (1), Anthelme Costaz (1), Léonor-Joseph Havin (1), M^{me} Clément (1), le comte de Montalivet (1) et la famille Blanchet (6). Quatre œuvres sont offertes par leurs auteurs : Le Jolis de Villiers, Lacorne, Richon-Brunet et, le plus célèbre d'entre eux, Camille Corot. Les marquises de la Tour du Pin et de Louvois sont les descendantes de Jacques IV de Matignon qui fut capitaine de Granville et de Cherbourg et gouverneur de Saint-Lô. Ce don consiste en un ensemble de tableaux de la famille Grimaldi. Ces tableaux sont l'œuvre du marseillais Michel Serre (1658 – 1733), du peintre officiel de la cour de Monaco Pierre Gobert (1662 – 1744), du monégasque Joseph de Bressan, enfin cinq autres sont attribués à Jean-Baptiste Van Loo. D'autres personnalités ont réalisé quelques dons au musée de Saint-Lô. Ainsi Léonor Havin, natif de Saint-Lô, fut conseiller général de la Manche et membre de la société d'archéologie. Le début du XX^{ème} siècle voit également l'entrée au musée de dons adressés par quelques membres éminents de la Société d'Archéologie, dont Gaëtan Guillot et du Boscq de Beaumont, par ailleurs rédacteurs du *Catalogue*¹¹⁴⁹. Nous nous devons de préciser que d'autres objets sont exposés. Une constatation s'impose d'emblée, en dehors des tableaux les envois de l'Etat sont très limités. Nous ne voyons apparaître dans le *Catalogue* que deux sculptures. Autre constatation extrêmement frappante : la provenance de plus de la moitié des objets exposés est inconnue. Nous ne pouvons que supposer une négligence dans la tenue des registres du musée. Pourtant, chaque fois qu'un objet est apporté, et en cela il suffit de se reporter aux statuts, il doit être clairement identifié. Il est sans doute possible de retrouver l'origine de certains dons en examinant les comptes-rendus de séances mais nous n'avons malheureusement pas accès à l'ensemble de ces documents. A la lecture du *Catalogue*, nous constatons également que certains noms réapparaissent de manière régulière, comme celui de « M^{me} Duhamel, née Giffard » qui est, parmi eux, le plus fréquent. Cette personne a procédé à une quantité impressionnante de dons regroupés sous l'intitulé « legs Duhamel » entré au musée en

¹¹⁴⁹ Claire VAUDEVIRE, « Le musée des Beaux-arts de Saint-Lô. », *Art de Basse-Normandie n°124 : histoire des collections du musée des Beaux-arts de Saint-Lô*. Caen, Art de Basse-Normandie, 4^{ème} trimestre 2001, pp. 21 & 22. Nous nous sommes en particulier servis des paragraphes concernant « Les collections du musée entrées avant 1944 ».

1900¹¹⁵⁰. Signalons enfin les dons de la famille Blanchet. Le docteur Blanchet, chirurgien éminent de l'Institut des sourds-muets fondé par l'abbé de l'Épée, était un membre important de la société savante saint-loise. Lui-même et sa famille ont offert de nombreux objets au musée de Saint-Lô. Nous avons noté 6 peintures¹¹⁵¹, accompagnées d'un buste en bronze d'Antoine-Augustin Préault, et de divers émaux, lesquels sont en partie présentés comme « quarante-cinq briques émaillées, ayant servi de pavage dans une maison sise rue Belle-Croix, qui appartenait au docteur Blanchet¹¹⁵² ». Les tableaux ont disparu en 1944. Le buste en bronze, bien qu'abîmé, est aujourd'hui conservé au nouveau musée de Saint-Lô de même que quelques émaux de Limoges représentant la Passion du Christ. Le musée possède depuis 1921 un buste du docteur Blanchet, œuvre de Préault¹¹⁵³. La société d'archéologie a tâché d'enrichir son musée autant qu'elle le pouvait. Elle a réalisé quelques achats, nous en avons trouvé 10, « plus régionalistes, consacrés à des artistes de Vire : Edmond Legrain (1821 – 1871) ou de Saint-Lô : Daniel Saint (1778 – 1847)¹¹⁵⁴ [...] ».

¹¹⁵⁰ Le legs Duhamel comprenait :

5 tapisseries d'Aubusson ;

20 pièces d'ameublement : une table en chêne sculpté (style Henri II), un bahut supportant une desserte (fin XVI^{ème} siècle), une crédence (époque Louis XIII) deux chaises, deux fauteuils flamands, deux chauffeuses, deux tabourets, un canapé (Louis XIV), un petit cabinet, une table de nuit et un guéridon acajou et cuivre (Louis XVI), un cabinet italien à tiroirs, deux buffets en noyer sculpté (Second Empire), un chiffonnier en marqueterie (*idem*) et une vitrine en placage de tuya [sic] et palissandre (*idem*) ;

2 bronzes : *Le Penseur* et *Le Moïse* d'après Michel-Ange ;

146 céramiques (assiettes, soupières, potiches, gourdes, plats, tasses, écuelles, jattes, théières, etc.

¹¹⁵¹ Il s'agit des tableaux suivants :

- *Portrait du Dr Blanchet*, par Pierre-Auguste Pichon (n°83),

- *Jeune homme en manteau noir*, auteur inconnu (N°90),

- *Saint Jérôme*, auteur inconnu (n°91),

- *Jeune femme devant une glace*, par Eugène Accard (n°101),

- *Le Brouillard dans la montagne d'Aubrac (Bestiaux dans le paysage)*, par G. Gall (n°102),

- *Paysage d'Italie*, auteur inconnu (n°104).

¹¹⁵² G. du BOSQ de BEAUMONT & Gaëtan GUILLOT, « Catalogue du Musée de Saint-Lô (suite). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-troisième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1905, p. 18.

¹¹⁵³ Claire VAUDEVIRE, « Le musée des Beaux-arts de Saint-Lô. », *Art de Basse-Normandie n°124 : histoire des collections du musée des Beaux-arts de Saint-Lô*. Caen, Art de Basse-Normandie, 4^{ème} trimestre 2001, p. 24.

¹¹⁵⁴ *Ibidem*, p. 29.

Quant aux autres objets exposés dans ce musée¹¹⁵⁵, nous avons pu en dénombrer 484. La provenance de 249 objets est indéterminée. 231 sont issus de dons privés. 2 sont des dons de l'Etat et 2 sont achetés par la société savante locale. Les objets archéologiques sont le plus souvent découverts dans le département. Cela doit être relié à l'origine géographique des membres de la Société, lesquels sont majoritairement installés dans ce même arrondissement. De plus, l'attention de la Société, de par ses objectifs, se porte sur les éventuelles découvertes réalisées dans le territoire auquel elle s'intéresse. Dans le sixième volume des *Notices, mémoires et documents* imprimé en 1885, nous découvrons l'exemple d'objets acquis par la Société : « En 1862, la Société a fait l'acquisition d'un sceau, d'une plaque gravée, ainsi que de monnaies d'or et d'argent trouvés à Saint-Lô, dans la Vire, aux abords du pont de Candol¹¹⁵⁶. » Ces objets apparaissent dans le « Catalogue du musée de Saint-Lô » sous la rubrique « Objets de l'Antiquité et du Moyen Age provenant de fouilles ou de démolitions¹¹⁵⁷ ». L'intérêt de cette partie du catalogue est de nous renseigner sur les endroits où ont été trouvés la plupart des objets archéologiques exposés au musée. 46 références sur 75 comportent la mention du lieu de découverte¹¹⁵⁸.

d. L'avis, parfois tranché, des inspecteurs

L'Etat, réalisant des envois d'œuvres, s'attache à vérifier leur bonne conservation en même temps que contrôler les lieux d'exposition. Les documents que nous avons pu consulter concernent les inspections réalisées à partir de 1879. La direction des Beaux-arts confie à douze artistes, qu'elle salarie à mi-temps, la tâche d'évaluer les musées de province. Dès 1885, l'administration réclame la constitution de catalogues. Les inspecteurs missionnés par le Ministère prennent garde à noter l'existence ou l'absence de catalogue avec, par exemple

¹¹⁵⁵ Voir en annexe le Tableau n°24 : « Provenance des objets exposés au musée de Saint-Lô d'après son *Catalogue* ».

¹¹⁵⁶ Edouard LEPINGARD, « Sceau et plaque de Guy de Mauny trouvés dans la Vire. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : sixième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1885, p. 8.

¹¹⁵⁷ G. du BOSQ de BEAUMONT & Gaëtan GUILLOT, « Catalogue du Musée de Saint-Lô (suite). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-troisième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1905, pp. 5 sq.

¹¹⁵⁸ Voir en annexe le tableau n°25 : « Lieu de découverte des objets archéologiques du musée de Saint-Lô ».

cette note d'un inspecteur : « il existe un catalogue manuscrit¹¹⁵⁹ ». Les sociétés de Saint-Lô et d'Avranches ont, toutes deux, publié leur catalogue sous forme d'articles.

« En 1895, un questionnaire méticuleux témoigne pour la première fois du souci de connaître le nombre de visiteurs, les programmes éducatifs, les rapports avec les sociétés artistiques locales et leurs expositions. La plupart des remarques d'inspection concernent cependant le manque d'espace, les risques d'incendie, l'humidité ou les autres périls qui menacent les collections. Au bilan, sur les 82 musées inspectés en 1879 – 1880, seul un quart jouit d'un bâtiment séparé : la moitié est encore installée en mairie, et le reste se partage des logis de hasard, écoles, postes et autres édifices publics¹¹⁶⁰. » Le rapport en date du 22 octobre 1879 à propos du musée de Saint-Lô souligne le fait que « L'installation du Musée de Saint-Lô est tout à fait défectueuse. Placé dans des bâtiments qui servaient autrefois d'Ecole Normale, il est au-dessus des caves d'un marchand de vins et d'alcool. Les salles sont percées de fenêtres basses, presque au ras du sol et par conséquent les tableaux sont fort mal éclairés. Au rez-de-chaussée on dispose une salle où seront tendues les tapisseries et exposées les statues. Cette salle sera convenable. Le bâtiment actuel ne pourra jamais convenir à l'installation d'un Musée. Il en faudrait bâtir un, ce à quoi la ville ne paraît nullement disposée. La collection actuelle d'ailleurs ne mérite pas les dépenses qu'on ferait pour la loger¹¹⁶¹. » L'inspection de 1890 met en relief que rien n'a été fait : « Un négociant en spiritueux occupe le sous-sol du musée. Cet état de chose ne peut se prolonger¹¹⁶². » Cependant, l'état de chose se prolonge : « Après avoir constaté, de nouveau, que des cours du soir¹¹⁶³ ont lieu dans les bâtiments du Musée, et que des quantités d'alcools sont accumulées au rez-de-chaussée, nous devons ajouter que les salles d'exposition sont maintenues dans un état de malpropreté et de désordre inconcevable. De plus dans la salle de peinture, les gouttières provenant de la toiture coulent le long des parois. Il résulte d'un long entretien avec le Maire, que ce magistrat, tout en reconnaissant ce qu'il y a de déplorable et d'anormal dans la situation présente, s'en tient au système de temporisation. [...] En attendant une réorganisation complète, rien, selon nous, ne doit être accordé au musée de Saint-Lô¹¹⁶⁴. » Pourtant, la municipalité se décide à agir et ne renouvelle pas le bail du négociant en alcools.

¹¹⁵⁹ Archives Nationales, F²¹ 4506 (1881 – 1890), musée d'Avranches, enquête de 1887.

¹¹⁶⁰ Dominique POULOT, *Op. cit.*, p. 132.

¹¹⁶¹ Archives Nationales, F²¹ 4505 (1871 – 1880). Rapport du 22 octobre 1879, rubrique « observations ».

¹¹⁶² Archives Nationales, F²¹ 4507 (1881 – 1890). Inspection de 1890.

¹¹⁶³ Il s'agit d'un cours municipal de dessin. [*Note de l'Inspecteur des Beaux-arts*].

¹¹⁶⁴ Archives Nationales, F²¹ 4513 (1891 – 1900). Inspection de 1895.

Le local est transformé en magasin du matériel des sapeurs-pompiers. Lors de l'inspection réalisée en 1906, l'envoyé du ministère met en avant la qualité des œuvres exposées mais note que « l'installation est mauvaise et les œuvres peuvent être détruites par un incendie toujours à craindre par suite du voisinage d'une école de dessin où les cours ont lieu le soir. Cette école est éclairée par le gaz, chauffée par des poêles, elle est incorporée dans les salles servant de musée. Le bâtiment est aussi mal entretenu, des tableaux ont été abîmés par l'humidité. Il n'y a pas de notices¹¹⁶⁵. » Les mêmes constatations sont reproduites lors de l'inspection de 1908. Les rapports rédigés par les inspecteurs lors de leurs visites en 1916 et 1917 sont à la fois beaucoup plus favorables et optimistes. Ainsi, en 1916, l'inspecteur note : « L'immeuble dans lequel se trouve le Musée appartient à la ville. La couverture est mal faite et laisse passer l'eau par endroits ; mais les œuvres n'en ont pas souffert jusqu'à présent. Le danger d'incendie ne pourrait provenir que de la proximité d'une école communale, il est presque négligeable¹¹⁶⁶. » L'année suivante, l'inspecteur précise que : « ce musée a été remis en état et il est dirigé avec beaucoup de zèle¹¹⁶⁷. »

Concernant le musée de Valognes, les premières indications permettent de le situer dans le même bâtiment que la bibliothèque municipale. Longtemps, aucun reproche n'est formulé. Cependant, le rapport du 7 mars 1910 dénonce une « installation médiocre sous tous les rapports. Les quelques tableaux de la ville et de l'Etat se trouvent dans la bibliothèque où sont également installées, sans beaucoup d'ordre, les collections de la Société archéologique de Valognes¹¹⁶⁸. » L'inspecteur tempère ce jugement sans ambages en précisant qu' « il y a heureusement chez le conservateur, M. Le Cannelier, amateur distingué, excellent ami des arts, le désir et aussi l'espoir d'installer un jour les collections de la ville dans un local spécial¹¹⁶⁹. »

Enfin, nous ne pouvons pas manquer d'aborder la question du musée d'Avranches. Celui-ci a recueilli les suffrages des inspecteurs qui l'ont visité : « Le musée d'Avranches est bien installé. Les tableaux ne sont pas mal éclairés et l'ensemble témoigne du soin qu'y apporte le Conservateur. Il est très souvent visité et des artistes du pays y travaillent presque constamment¹¹⁷⁰. » Les restrictions à ces éloges sont apportées par la municipalité, par la

¹¹⁶⁵ Archives Nationales, F²¹ 4517 (1901 – 1910). Inspection de 1906.

¹¹⁶⁶ Archives Nationales, F²¹ 4521 (1911 – 1920). Rapport daté du 1^{er} juin 1916.

¹¹⁶⁷ *Idem*. Rapport daté du 31 août 1917.

¹¹⁶⁸ Archives Nationales, F²¹ 4517 (1901 – 1910). Rapport du 7 mars 1910.

¹¹⁶⁹ *Idem*.

¹¹⁷⁰ Archives Nationales, F²¹ 4505 (1871 – 1880). Rapport du 24 octobre 1879.

plume de Jean Desdoutils : « Nos musées ne remplissent aucune des conditions exposées dans la lettre de M. l'Inspecteur des Beaux-arts : le Conservateur n'est pas nommé par le Préfet, le Catalogue n'est pas à jour et le bâtiment n'est pas spécial¹¹⁷¹. » En effet, la Société d'Avranches partage les locaux de ce qui était auparavant le palais épiscopal avec la salle et les bureaux du Tribunal civil. Cette administration occupe le rez-de-chaussée et le premier étage, le musée de la Société Archéologique est au deuxième étage où il emplit trois salles. Les objets exposés, nous dit-on, « provoquèrent l'étonnement et l'admiration de M. de Salvandy, écrivain distingué, membre de l'Académie Française, alors Ministre de l'Instruction Publique et de passage à Avranches¹¹⁷². » Une rupture brutale à lieu le dimanche 17 décembre 1899 : « Les Archives et la Bibliothèque de la Société ; le Musée, qu'elle avait créé avec tant de soins et de peines et généreusement donné à la ville, tout en continuant à l'entretenir à ses frais ; ce Musée, si apprécié et fréquenté du public et par lui aujourd'hui tant regretté, est devenu la proie des flammes [...] Le feu, qui s'était déclaré au 1^{er}, dans le cabinet, rempli de dossiers, de M. le Procureur de la République, se propagea immédiatement au Musée avec une intensité inouïe. Tout fut bientôt consumé. Le désastre a été complet, c'est une perte irréparable¹¹⁷³. » Un autre témoignage nous apprend que : « Le Musée a complètement été détruit par un incendie sans qu'on ait rien tenté pour sauver des flammes les objets les plus intéressants au point de vue local¹¹⁷⁴ ». Le rapport porte l'identification de 24 œuvres détruites pendant cet incendie¹¹⁷⁵.

L'inspecteur des musées Steck, dans son rapport daté du 21 mars 1907 précise que : « Le Musée d'Avranches est en voie de réalisation.

- Les toiles sont actuellement en dépôt à la Mairie ;

¹¹⁷¹ Archives Nationales, F²¹ 4506 (1881 – 1890). Lettre du 23 décembre 1886 « Le Maire d'Avranches à M. le directeur des Beaux-Arts ».

¹¹⁷² « Incendie du musée. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1898 – 1899, p. 358.

¹¹⁷³ *Idem*, p. 357.

¹¹⁷⁴ Archives départementales de la Manche. 13 J 128 Beaufort. « Mémoires d'enfance de Joseph II de Beaufort, recopiés par son frère, grand-père de M. François de Beaufort. », copié d'un texte communiqué par M. François de Beaufort en avril 1991.

¹¹⁷⁵ Voir en annexe le Tableau n°26 : « Relevé des œuvres placées en dépôt par l'Etat dans le musée d'Avranches et qui ont été détruites lors de l'incendie du 17 décembre 1899 ».

- Un bâtiment (ancienne chapelle désaffectée, attenante au collège de jeunes filles et dont l'entrée est située dans le parc jardin d'Avranches) est installé et divisé en une grande salle éclairée par le haut, et deux petites salles contiguës. Ces salles sont prêtes à recevoir les collections ;
- Cet aménagement donne toutes garanties pour la bonne conservation ;

Cette initiative municipale mérite un encouragement de l'Etat. Je propose l'envoi de quelques œuvres picturales et statuares¹¹⁷⁶. » Cependant, l'année suivante, ce même inspecteur reproche son inaction à la mairie d'Avranches en regrettant que le musée ne soit ni installé ni ouvert. Il joint à son rapport une liste des œuvres envoyées par l'Etat et détruites en 1899. La situation semble meilleure en 1910. L'inspecteur Louis Leydet rapporte qu'on espère ouvrir le musée dans le courant de l'année. Il nous apprend en outre que « les nombreux envois de l'Etat, moulages du Trocadéro et peintures, sont exposés dans la grande salle. Installation un peu hâtive, mais provisoire, puisqu'il faudra procéder à un placement plus sérieux et définitif une fois les travaux de maçonnerie et de peinture terminés¹¹⁷⁷. » Suite au sinistre ayant frappé la Société, il ne lui restait plus qu'un musée lapidaire. Dans l'introduction au catalogue de ce musée, Albert Desvoyes et Emile Vivier regrettent l'état d'abandon dans lequel il a été laissé depuis les années 1880, et précisent qu'« en ces dernières années les objets du Musée Lapidaire n'avaient même plus d'étiquettes ; elles étaient depuis longtemps pourries et illisibles sauf une, d'une rédaction d'ailleurs un peu naïve puisqu'on croyait nécessaire d'y expliquer le mot *sarcophage*¹¹⁷⁸. »

Le but d'instruction des musées n'est pas contestable au sens où une attention particulière est portée à l'identification des œuvres. Dans une certaine mesure, les prêts d'œuvres par l'Etat répondent à la volonté de former un goût artistique parmi les citoyens. Les sociétés savantes du département accompagnent ce geste en proposant des expositions où se retrouvent leurs préoccupations intellectuelles. Il s'agit d'amener le spectateur à adopter une attitude devant l'art qui se porterait sur l'admiration des sujets nobles, reprenant les

¹¹⁷⁶ Archives Nationales, F²¹ 4514 : Avranches, Rapport de l'Inspecteur des Musées (Steck), 21 mars 1907. Souligné au crayon de couleur bleu, deux fois, probablement par un employé du ministère.

¹¹⁷⁷ Archives Nationales, F²¹ 4514 : Avranches, Rapport du 15 mars 1910.

¹¹⁷⁸ Albert DESVOYES & Emile VIVIER, « Le musée lapidaire d'Avranches, catalogue descriptif et méthodique. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913, p. 132.

caractéristiques d'une iconographie issue de l'Antiquité gréco-romaine et de périodes postérieures avec une multiplication des sujets historiques¹¹⁷⁹.

3. *Les expositions organisées*

a. *A Saint-Lô*

Lors d'une séance générale extraordinaire tenue le 15 mars 1852, les membres présents débattent d'une « proposition ayant pour but de demander à la Société son concours pour l'organisation d'une Exposition des produits artistiques, industriels et horticoles du département, qui aurait lieu à Saint-Lô, en 1852¹¹⁸⁰. » La Société marque son intérêt en évoquant successivement l'absence de « point de ralliement » de l'industrie et de l'horticulture, puis le soutien de l'administration municipale. Le rapport sur cette exposition est lu en séance publique le 12 septembre 1852. L'exposition, nous affirme Lamariouze, est « riche et brillante. Le public nombreux qui se presse dans les salles peut la juger. Le nombre des exposants est de 283, et celui des objets exposés de 2139, non compris les produits de l'horticulture, qui se comptent par milliers¹¹⁸¹. » Une note de bas de page nous apprend que 206 exposants ont présenté 1895 objets relatifs à l'industrie, 68 exposants ont présenté 244 objets ressortant des beaux-arts, tandis que seulement 9 exposants ont apporté des objets d'horticulture. Une grande diversité de produits est visible. Parmi ceux-ci, certains, nous dit-on, « ont particulièrement fixé l'attention du Jury ». Pour l'industrie ce sont d'une part des produits chimiques et d'autre part des dentelles fabriquées dans la Manche. Concernant les beaux-arts, le rapporteur précise que l'exposition « a pour but et doit avoir pour effet d'encourager les artistes et de les guider dans une voie sûre en donnant des enseignements

¹¹⁷⁹ Anne-Emmanuelle DEMARTINI, « Goût(s) ». in Christian DELPORTE, Jean-Yves MOLLIER & Jean-François SIRINELLI, *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*. Paris : P.U.F., coll. « Quadrige dicos poche », 2010, p. 366.

¹¹⁸⁰ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857, p. 4.

¹¹⁸¹ LAMARIOUZE (de), « Rapport sur l'exposition départementale des produits des beaux-arts, de l'horticulture et de l'industrie. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857, p. 21.

profitables au goût¹¹⁸² ». L'œuvre du jeune Le Véel, notamment un buste de Tourville, est remarquée, l'artiste recevant l'une des quatre médailles d'or remises par le jury pour l'ensemble de l'exposition¹¹⁸³.

Quelques années plus tard, la Société est de nouveau impliquée dans la tenue d'une exposition. Pour reprendre l'expression de Bontemps-Dubarry, cette exposition est un « musée éphémère » : « Le Concours régional de Saint-Lô a été l'occasion d'une exhibition artistique et archéologique remarquable à la fois par le nombre et la valeur des objets exposés. Les amateurs des départements de la Manche et du Calvados, obéissant à un sentiment élevé de patriotisme local, ont tenu à honneur d'y faire figurer les plus belles pièces de leurs collections. Les uns ont envoyé des tableaux, des bijoux, des faïences anciennes ; d'autres des manuscrits, des éditions rares ; d'autres, enfin, des armes ou des autographes conservés de génération en génération comme des souvenirs précieux et des titres de gloire¹¹⁸⁴. » Par la suite, les expositions organisées par la société saint-loise se raréfient, au point que, dans son rapport du 12 mars 1895, l'inspecteur du ministère des beaux-arts précise qu' « il n'y a plus [d'expositions locales] depuis 20 ans¹¹⁸⁵ ».

b. Par la Société artistique et industrielle de Cherbourg

La nature même de cette société, en particulier en raison de l'origine socio-professionnelle de ses membres, implique une volonté de présenter leur travail au public. Son règlement intérieur délivre les indications nécessaires à cet aspect de la vie de la Société : « La Société organise aussi fréquemment que possible des expositions », et « ces expositions sont ouvertes à tous les artistes, industriels, ouvriers et amateurs, instituteurs et institutrices, sociétaires ou non, étrangers ou non au département de la Manche ; mais ne sont admis à concourir pour les récompenses à décerner que les objets faits ou fabriqués par les exposants et aux conditions du programme spécial à chaque exposition¹¹⁸⁶. » « L'organisation des expositions est confiée à un Comité spécial dont fait partie de droit le Conseil

¹¹⁸² *Idem*, p. 47.

¹¹⁸³ Voir en annexe le Tableau n°19.

¹¹⁸⁴ BONTEMPS-DUBARRY, « Exposition générale de Beaux-Arts et exhibition d'objets d'archéologie, en 1866. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : troisième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1868, pp. 15 & 16.

¹¹⁸⁵ Archives Nationales. F²¹ 4513 (1891 – 1900) Saint-Lô : Rapport du 12 mars 1895.

¹¹⁸⁶ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 17.

d'administration. – Le nombre des membres de ce Comité est porté à 25 par des élections complémentaires faites en Assemblée générale. » « Le Comité se divise en deux grandes sections : les Arts et l'Instruction publique, le Commerce et l'Industrie. » « Le Président de la Société est président de l'exposition et en a la police. » « Les deux Vice-Présidents sont présidents des deux sections : Arts et Industrie¹¹⁸⁷. » Les quatre premières expositions ont eu lieu en 1872, 1874, 1879 et 1886 ainsi que nous l'apprend un historique de la Société¹¹⁸⁸.

Il faut ensuite attendre 1899 pour qu'une nouvelle exposition soit organisée. Elle diffère grandement des précédentes, tant dans son intitulé que dans les objets présentés. Le rapporteur Auguste Voisin commence son rapport par ces mots : « Dans la séance du 10 février dernier¹¹⁸⁹, M. le Président a, sur ma proposition, présenté un projet d'exposition historique et archéologique de l'arrondissement de Cherbourg. Ce projet a été adopté à l'unanimité par l'assemblée, à laquelle j'adresse mes vifs remerciements pour le bon accueil qu'elle a bien voulu faire à cette proposition. Cet accueil prouve que l'amour du sol natal est toujours vivace dans notre pays ; que tout ce qui s'y rattache, de quelque manière que ce soit, présente un intérêt auquel tout homme intelligent ne saurait se soustraire¹¹⁹⁰. » On comprend par cette remarque l'un des buts avoués de ce type d'exposition : faire sa place au régionalisme en soulignant les aspects positifs de l'histoire locale. La suite du rapport nous conforte dans cette impression : « Messieurs les Membres de la Société qui assistaient à cette séance ont compris toute l'importance que nous attachons à une exhibition de tout ce qui peut concerner le coin de terre qui nous a vu naître. Ce coin de terre ne fait-il pas partie intégrante de notre pays, et l'attachement au sol natal, n'est-ce pas l'amour de la Patrie toute entière, et n'est-ce pas faire œuvre utile et patriotique que de mettre sous les yeux des jeunes générations tout ce qui a pu la rendre grande et glorieuse dans le passé¹¹⁹¹ [...] »

L'exposition historique qui a lieu à l'été 1902 fait suite à la précédente. Cependant elle ne couvre que la période allant de la Révolution à la fin de la Monarchie de Juillet.

¹¹⁸⁷ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 18.

¹¹⁸⁸ « Historique de la Société Artistique et Industrielle. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. 9-10 – années 1886-87. Cherbourg, Imprimerie du Commerce, 1887, pp. 135 & 136.

¹¹⁸⁹ Il s'agit du 10 février 1899. Le rapport dont il est question est lu pendant la séance du 3 mars de la même année.

¹¹⁹⁰ Auguste VOISIN, « Exposition historique & archéologique régionale (1899). Rapport. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°23 – année 1899. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1900, p. IV.

¹¹⁹¹ *Idem*, pp. IV & V.

c. A Avranches

Le musée d'Avranches bénéficie de prêts d'œuvres issus des réserves des grands musées nationaux. En 1875, les musées d'Avranches et de Coutances reçoivent un envoi d'objets antiques. Les autres musées du département ne semblent pas avoir joui des mêmes largesses. La liste datée du 22 avril 1875 mentionne vingt-trois objets envoyés par le musée du Louvre au musée d'Avranches. Ce document se trouve aujourd'hui dans les dossiers concernant les musées de provinces. Il s'agit d'une simple liste sur papier, sans beaucoup de précisions hormis la mention « en provenance du Louvre¹¹⁹² ». Il comporte l'identification des objets envoyés avec un numéro qui renvoie très probablement à un inventaire. Ce sont des œnochoés¹¹⁹³, un olpé¹¹⁹⁴, des canthares¹¹⁹⁵, des kylix¹¹⁹⁶, un prochous¹¹⁹⁷, des plats vernissés, des lampes, des aryballes¹¹⁹⁸, un vase et des amphores.

Nous avons connaissance d'un autre envoi adressé au musée d'Avranches, daté cette fois de juillet 1911. Il ne s'agit cette fois pas d'une simple liste mais d'un décret signé par le président de la République Armand Fallières et portant à l'article 1^{er} la mention suivante : « les objets ci-après désignés provenant des réserves du Musée de Cluny sont attribués, à titre de dépôt temporaire, au Musée d'Avranches (Manche)¹¹⁹⁹ ». Le musée de Cluny, ouvert en

¹¹⁹² Archives nationales. F²¹ 4505 (1871 – 1880). Liste datée du 22 avril 1875. Ce document comporte la liste suivante : 2 œnochoés (119 & 120) ; 1 olpé (255) ; 3 canthares (367, 368 & 369) ; 1 kylix archaïque (503) ; 1 prochous vernissé (576) ; 1 kylix (629) ; 2 plats vernissés (706 & 726) ; 2 lampes (1016 & 1047) ; 8 aryballes (1313, 1326, 1184, 1197, 1179, 1389, 1318 & 1277) ; 1 vase de terre à une anse (1458) ; 2 petites amphores (1491 & 1515).

¹¹⁹³ Cruche de la Grèce Antique, à embouchure le plus souvent trilobée, avec une anse verticale et une panse ovoïde, servant à puiser puis à verser le vin dans les coupes. (Cette définition, et les suivantes, proviennent d'un dictionnaire Larousse).

¹¹⁹⁴ Sorte d'œnochoé, à panse moins large, et dont l'anse ne dépasse pas l'embouchure ronde.

¹¹⁹⁵ Vase à boire, caractérisé par deux grandes anses verticales plus hautes que le bord du vase.

¹¹⁹⁶ Coupe pourvue d'anses horizontales légèrement recourbées. D'abord assez profonde et sans pied, la kylix archaïque et classique a une vasque assez plate sur un pied haut et mince.

¹¹⁹⁷ Egalement une sorte d'œnochoé, de taille plus réduite.

¹¹⁹⁸ Petit vase, souvent à une anse, à panse globulaire, piriforme ou ovoïde, et à goulot étroit dont les bords larges permettaient d'étaler sur la peau les huiles parfumées. C'est l'une des formes caractéristiques de la céramique protocorinthienne (VIII^{ème} – VII^{ème} s. av. J.C.).

¹¹⁹⁹ Archives Nationales. F²¹ 4518 (1911 – 1920), Avranches : Décret en date du 21 juillet 1911.

1843, étant spécialement dédié à la conservation des objets du Moyen-Âge et de l'Antiquité tardive, on ne s'étonne pas de découvrir une série de pièces dont les datations oscillent entre le XIII^{ème} et le XVII^{ème} siècles, les quelques mentions faites au XIX^{ème} siècle concernent des restaurations. Comme la liste d'objets envoyés par le Louvre en 1875, ce décret comporte l'identification des objets accompagnée d'un numéro d'inventaire¹²⁰⁰. Le musée d'Avranches semble être le seul du département à avoir bénéficié d'un envoi du musée de Cluny.

¹²⁰⁰ Idem. La liste des objets envoyés est la suivante : « 6523 : mortier en fer ; 5360 : obélisque en granit rose d'Egypte ; 7940 : Padenas XVII^{ème} (incomplet) ; 489 : statue de nègre en marbre et albâtre (Italie) ; 7289 : moulin à café, fin XVII^{ème} ; 7333 : vase du Caucase, en bois ; 6233 : lustre flamand, XVII^{ème} ; 6114 : trépied en fer forgé XIX^{ème} ; 7337 : parapluie articulé XVIII^{ème} ; 1392 : coffret écaillé XVII^{ème} ; 7079 : balance de changeur XVIII^{ème} ; 7976 : médaille de pèlerinage XVII^{ème} ; 5160 : petite cuiller argent, début du XVIII^{ème} ; 5161 : petite cuiller cuivre, XVII^{ème} ; 7332 : grand chapelet en buis XVII^{ème} ; 7320 : hameçon trouvé à Nantes (curage du port) ; 7197 : cuiller – fourchette en buis XVII^{ème} ; 7189 : petite cuiller repercée à jour XVII^{ème} ; 7157 : cuiller en bronze fragment XVI^{ème} ; 7156 : fourchette bronze fragment XVII^{ème} ; 7155 : cuiller étain fin XVII^{ème} ; 7152 : cuillère antique, en bronze ; 5181 & 5182 : deux tasses cuivres oriental XVIII^{ème} ; 8041, 8042 & 8043 : trois manches de couteau XIV^{ème} et XV^{ème} en os ; 8052 : un manche de couteau XVI^{ème} en os ; 8057 : clochette bronze XVI^{ème} ; 7777 : sept cuillères en bronze XVI^{ème} et XVII^{ème} ; 4346 à 4355 : dix petites gourdes en grès XV^{ème} et XVI^{ème} ; 4374, 4375 & 4376 : trois pots de pharmacie grès XV^{ème} ; 4288 à 4292 : cinq coupes en grès XIV^{ème} et XV^{ème} Paris ; 4195 à 4234 : quarante écuelles grès XIV^{ème} XV^{ème} Paris ; 874 : Evêque, panneau sculpté XVI^{ème} ; 802 : tête de chérubin, bois XVIII^{ème} ; 18455 : clarinette provenant vraisemblablement de l'Autriche ; 12026 : guitare ; 14618 : Peinture XVII^{ème} (Wassel) ; 14578 : encensoir XIII^{ème} réfection XIX^{ème} ; 18339 : écrin en ivoire, dans sa boîte ; 18355 : trois clefs en fer ; 14570 : sculpture bronze XIX^{ème} un chevalier ; 14619 : reliquaire XVII^{ème} cadre ; 14579 : clochette ; 14605 : chandelier cuivre style renaissance ; 14608 : pied de meuble en bronze ; 18352 : mortier en porphyre ; 18344 : balance XVIII^{ème} ; 18364 : deux poids en terre cuite ; 10944 & 10945 : deux chandeliers en bronze, copie de fig. égyptiennes ; 15464 : pierre consacrée d'autel portatif XVIII^{ème} marbre ; 18446 : pipe en terre XVII^{ème} ; 10741 : fourchette cuivre tordu XVII^{ème} ; 18454 : jayet espagnol Saint-Jacques-de-Compostelle XVI^{ème} ; 10077 : bas-relief bronze femme debout ; 1324 : deux trépieds cuivre doré style renaissance ; 18452 : buveur flamand, plaquette sur moulage ; 17498 : bossette de harnachement France XVII^{ème} ; 12490 : caryatide (cachet) XVII^{ème} ; 18479 : trois bagues ; 15235 : écrin de collier maroquinerie XVII^{ème} (Wassel) ; 14962 : petite croix de cou XVII^{ème} ; 15078 : figurine bronze XVII^{ème} ; 14971 : cadre de reliquaire, cristal XVII^{ème} ; 14972 : cadre de reliquaire, églomisé ; 15142 : médaillon, dessin, encadré ; 15104 : plaque gravure (Diraque) ; 15463 : plaque gravure (du Molin) ; 15094 : applique en bronze ciselé XVIII^{ème} ; 18434 : peigne espagnol ; 18445 : agneau d'argent (Pérou) ; 18428 : petite glace XVII^{ème} ; 11506 : tête de chérubin, bois XVII^{ème} ; 224 : panneau anges adorant la croix XVIII^{ème} bénitier ; 16799 : fuite en Egypte XVIII^{ème} panneau ; 16279 : cadre sculpté style renaissance (moderne) ; 277 : La Vierge XVI^{ème} ; 16848 à 16852 : cinq morceaux décoratifs, bois doré XVII^{ème} ; 16853 : dix-huit fragments suite de la décoration précédente ; 16806 : apôtre bois XVII^{ème} ; 16801 : cadre style renaissance (Napoléon III) ; 16802 : cadre composite Louis XIII ; 18470 : mobilier dans une bouteille, salon XIX^{ème} ; 18471 : mobilier dans une bouteille, billard XIX^{ème}. ».

III. La reconnaissance au plan local, national et international des sociétés savantes manchoises et de certains membres

A. La diffusion des publications

1. Auprès des membres

La diffusion des publications pose la question du lectorat. Mis à part les membres eux-mêmes, d'autres personnes ou organismes reçoivent des exemplaires des *Mémoires* des sociétés savantes. De plus, les publications étant constituées de travaux lus en séance, les membres titulaires, censés y assister, connaissent déjà la majorité des textes. L'intérêt est alors probablement de donner à lire et à voir les travaux de ces mêmes membres titulaires et, parfois, de quelques correspondants. « A la fin de chaque volume il sera fait mention des travaux publiés et des découvertes faites par les Membres titulaires¹²⁰¹ » : cette disposition prise par la Société des Sciences de Cherbourg va dans le sens de notre propos. Les travaux scientifiques de ses membres sont exposés afin que les lecteurs éventuels puissent se tenir au courant de possibles progrès réalisés, en tirer profit ou encore apporter leur concours.

A Avranches, pendant la séance du 4 novembre 1886, « le Président¹²⁰² fait un rapport oral sur la distribution des *Mémoires* de la Société, spécialement des tomes VI et VII. Il constate peu d'empressement à les retirer des mains du Président ou de M^{lle} la Bibliothécaire¹²⁰³ et l'obligation où il s'est trouvé de rayonner personnellement autour de notre centre pour les remettre aux membres titulaires. C'est ainsi qu'ont été répartis de trois à quatre cents volumes, pour rester fidèles à notre mission littéraire, enseignante et de civilisation sociale. Quant à la *Revue de l'Avranchin*, régulièrement adressée aux titulaires et à des correspondants de choix, elle a sans doute, par sa nature même, un plus grand nombre de

¹²⁰¹ Statuts de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, 1852, Article 23.

¹²⁰² Il s'agit d'Edouard Le Héricher.

¹²⁰³ La Bibliothécaire de la Société est Ida Hubert.

lecteurs : vu notre nombre de cinq à six cents membres, on peut croire qu'elle y a près d'un millier de personnes qui la lisent¹²⁰⁴. »

2. Après de bibliothèques

Dans un objectif de diffusion des travaux et des publications, et implicitement des connaissances, il apparaît important d'assurer la lecture des *Mémoires* ou des *Revues* des sociétés par le plus grand nombre. L'accès aux bibliothèques municipales permet dès lors cette diffusion. Nous trouvons un exemple de cette volonté dans les comptes-rendus de séances de la Société d'Avranches. « Elle [la *Revue de l'Avranchin*] est déposée par le Président à la bibliothèque publique de la ville, au cercle littéraire, et communiquée à un certain nombre de personnes qui n'appartiennent pas à la Société¹²⁰⁵ ». En 1913, la *Revue de l'Avranchin* peut être consultée à la bibliothèque municipale et à la bibliothèque populaire d'Avranches, ainsi qu'aux bibliothèques municipales de Rouen, Caen et Cherbourg¹²⁰⁶.

La Société des Sciences de Cherbourg reçoit également des demandes d'envoi de mémoires en provenance de bibliothèques. Parmi beaucoup d'autres, nous pouvons citer les deux exemples suivants :

- par un courrier daté du 18 décembre 1869, Ed. Frère, de Rouen, demande l'envoi des derniers mémoires publiés par la société pour la bibliothèque municipale de cette ville ;
- le 1^{er} janvier 1870, un courrier provenant de la mairie du XVI^{ème}, un envoi de mémoires est requis pour compléter les collections de la bibliothèque de cet arrondissement¹²⁰⁷.

¹²⁰⁴ « Séance du 4 novembre 1886. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome III*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1886 – 1887, pp. 257 et 258.

¹²⁰⁵ « Séance du 4 novembre 1886. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome III*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1886 – 1887, p. 258.

¹²⁰⁶ *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913, p. 396.

¹²⁰⁷ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Correspondance. Carton 1852 – 1871.

Cette administration a adressé un courrier similaire, daté du 4 janvier 1870, à la Société Académique de Cherbourg¹²⁰⁸. Les archives de cette société, bien que lacunaires, livrent quelques autres exemples :

- « une lettre du maire de Dunkerque remerciant d'un envoi de volumes de mémoires pour la bibliothèque de cette ville » (22 septembre 1856)¹²⁰⁹ ;
- « lettre de M. Valentin, préfet de police à Paris, remerciant de l'envoi de volumes » (12 octobre 1871) & « lettre de M. Valentin demandant l'envoi de mémoires de la société pour la bibliothèque de la préfecture » (16 septembre 1871)¹²¹⁰ ;
- « lettre du bibliothécaire de Saintes demandant l'envoi de volumes » (28 avril 1872)¹²¹¹.

Nous devons également mentionner l'existence d'une bibliothèque au sein du ministère de tutelle des sociétés savantes. Ainsi une ordonnance royale du 27 juillet 1845 introduit la notion de dépôt des publications en demandant aux sociétés savantes de réserver deux exemplaires de leur production : « Art. 2. Toutes les Sociétés scientifiques et littéraires du royaume, régulièrement autorisées, adresseront à l'avenir, au Département de l'instruction publique, deux exemplaires de leurs publications de toute nature, pour y rester déposés et y former la bibliothèque des Sociétés savantes, prévue en l'article 22 de l'arrêté du 4 avril 1838¹²¹². » On assiste ici aux prémices d'un dépôt légal. Ce dépôt s'effectue par la suite auprès de la bibliothèque nationale. Nous avons eu connaissance de divers courriers adressés par le ministère de l'Instruction publique aux présidents des sociétés et nous pouvons citer à l'appui de ce propos un extrait des séances de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches en date du 4 novembre 1886 : « le ministre vient de les [les mémoires] réclamer pour la bibliothèque nationale¹²¹³. » Le dépôt légal consistant en

¹²⁰⁸ Archives de la Société Académique de Cherbourg. LECHANTEUR de PONTAUMONT, *Archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg de 1834 à 1873, recueillies et mises en ordre le 20 avril 1874*. Courrier n° 148 bis.

¹²⁰⁹ *Idem*. Courrier n°27

¹²¹⁰ *Idem*. Courriers n°s 164 & 164 bis.

¹²¹¹ *Idem*. Courrier n° 169 bis.

¹²¹² « Ordonnance du Roi qui prescrit la publication d'un annuaire des sociétés scientifiques et littéraires du royaume. » (27 juillet 1845), reproduite dans Xavier CHARMES, *Le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (Histoire et documents). Tome deuxième*. Paris, Imprimerie Nationale, 1886, p. 102.

¹²¹³ « Séance du 4 novembre 1886. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome III*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1886 – 1887, p. 258.

l'obligation de la remise d'exemplaires de toutes publications pour la constitution et l'accroissement des collections publiques, on comprend aisément que les sociétés savantes s'y soient pliées de bonne grâce : cela correspond en plein à leur objectif de diffusion de connaissances et à leur souci de se conformer à la légalité¹²¹⁴.

3. Dans la correspondance, des demandes d'échanges entres sociétés

« Le *Bulletin* est adressé à toutes les Sociétés avec lesquelles des relations sont établies¹²¹⁵. » Cette prescription émise par la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg tient lieu de règle pour toutes les sociétés du département. L'échange de publications est probablement l'élément qui rend tangible la nature des relations entre les sociétés savantes. Il s'agit de fonder un réseau d'échanges de publications, et par une évidente extrapolation un moyen d'échange de connaissances, entre les organisations.

La preuve la plus simple de la réalité de ce réseau est matérialisée par la présence, dans les archives des sociétés, de courriers, souvent d'accusés de réception, adressés lors de la réception des mémoires.

Parmi les 349 courriers conservés et référencés par Lechanteur de Pontaumont au profit de la Société Académique de Cherbourg, huit concernent d'une manière explicite des échanges directs entre deux sociétés, consistant en un échange de travaux. Il s'agit des sociétés suivantes : l'Académie de Rouen¹²¹⁶, la Société des Sciences Morales et des Lettres

¹²¹⁴ La définition du « dépôt légal » sur laquelle nous nous appuyons est tirée de : Serge GUINCHARD & Gabriel MONTAGNIER, *Lexique des termes juridiques*, 13^{ème} édition, 2001. Paris, Editions Dalloz, 2001, p. 199.

¹²¹⁵ Règlement Intérieur de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Article 16.

¹²¹⁶ Archives de la Société Académique de Cherbourg. LECHANTEUR de PONTAUMONT, *Archives de la Société Impériale Académique de Cherbourg de 1816 à 1851 (recueillies et mises en ordre le 20 avril 1853)*. Courrier n°92.

de Seine-et-Oise¹²¹⁷, l'Académie de Toulouse¹²¹⁸, la Société d'Histoire de Châlon¹²¹⁹, la Boston Society of Natural History¹²²⁰ et la Société Royale Danoise des Sciences¹²²¹.

Citer quelques exemples, lorsqu'ils sont peu nombreux, reste envisageable. Concernant la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, l'accès aux archives nous a été grandement facilité. Ainsi, nous avons pu parcourir les différents contenants des courriers adressés à cette société et en recenser environ 6300, pour une période allant de 1852 à 1920. Les dates d'émission des courriers s'échelonnent du 3 mars 1852 au 13 juillet 1920. Parmi ceux-ci 1382 courriers concernent un échange d'un ou plusieurs volumes de mémoires entre la société des sciences et un organisme correspondant. Il peut s'agir d'une société, d'une université, d'une bibliothèque, d'un observatoire, d'un musée ou d'une administration. Après avoir effectué un large tri, nous avons identifié 364 sociétés correspondantes différentes, localisées tant en France qu'à l'étranger. A l'appui de ces constatations s'intègre ici un extrait du compte-rendu de la séance publique du 30 décembre 1876, marquant les 25 ans de cette société. Un premier rapport, de la main d'Auguste Le Jolis, nous apprend que les « Mémoires furent accueillis avec une faveur marquée, - surtout à l'Etranger, où l'on avait guère non plus l'habitude de recevoir les publications des Sociétés françaises, qui rarement alors dépassaient la frontière. Pour nous, dès le principe, nous adressâmes nos Mémoires aux Académies et aux établissements scientifiques les plus renommés d'Europe et d'Amérique, qui tout aussitôt répondirent à nos avances avec un généreux empressement et nous accordèrent en retour le don de leurs précieuses publications¹²²². »

Il nous faut noter que l'échange des publications entre les sociétés françaises est assez largement encadré par le ministère de l'Instruction publique. Grâce au travail de compilation

¹²¹⁷ *Idem.* Courrier n°105.

¹²¹⁸ *Idem.* Courrier n°109 & LECHANTEUR de PONTAUMONT, *Archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg de 1834 à 1873, recueillies et mises en ordre le 20 avril 1874.* Courrier n°93

¹²¹⁹ LECHANTEUR de PONTAUMONT, *Archives de la Société Impériale Académique de Cherbourg de 1816 à 1851 (recueillies et mises en ordre le 20 avril 1853).* Courriers n°s 110 & 115.

¹²²⁰ LECHANTEUR de PONTAUMONT : *Archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg de 1834 à 1873, recueillies et mises en ordre le 20 avril 1874.* Courrier n°102.

¹²²¹ *Idem.* Courrier n°184.

¹²²² « Compte-rendu de la séance extraordinaire tenue par la Société, le 30 décembre 1876, à l'occasion du 25ème anniversaire de sa fondation. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XX (deuxième série, tome X).* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1876, p. 357.

effectué au sein du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques à la fin du XIX^{ème} siècle nous avons accès aux circulaires adressées aux présidents des sociétés savantes précisant les modalités des échanges. Cependant, il semble que le sujet central de ces circulaires soit la gratuité des envois entre les sociétés. Ceci est visible dès la première circulaire que nous avons pu recenser, en date du 5 juillet 1838 : elle concerne « l'échange en franchise » des publications par l'intermédiaire du ministère¹²²³. Malgré l'opposition de l'administration des postes qui considère que cette franchise doit être réservée au seul bénéfice des « correspondances exclusivement relative au service de l'Etat¹²²⁴ », le ministre des Finances appuie la demande de son collègue : « M. le Ministre de l'instruction publique fait valoir que les membres des Sociétés savantes peuvent d'autant plus être assimilés aujourd'hui aux fonctionnaires, qu'il existe au budget de son Département un crédit pour subventions et encouragements aux Sociétés savantes, ce qui rend nécessaire avec ces sociétés une correspondance qui doit, comme toutes celles de l'espèce, avoir lieu en franchise¹²²⁵. » Ainsi, les dispositions suivantes sont préconisées :

« 1° Qu'à l'avenir les Sociétés savantes pourront s'adresser, sous le couvert de M. le Ministre de l'instruction publique, les publications qu'elles échangent entre elles¹²²⁶ ;

2° Que les présidents des Sociétés savantes seront compris au nombre des correspondants de ce Département ;

3° Enfin que ces dispositions recevront leur exécution, sans attendre la promulgation de l'ordonnance à intervenir¹²²⁷. »

La circulaire suivante, en date du 10 janvier 1850, apporte quelques précisions sur les modalités d'envoi. Le point le plus intéressant de ce courrier est le fait qu'il soit demandé aux sociétés d'annoncer chaque envoi de mémoire « par une lettre d'avis renfermant la liste des

¹²²³ « Circulaire autorisant entre les sociétés savantes l'échange en franchise de leurs publications par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique. » (5 juillet 1838), reproduite dans : Xavier CHARMES, *Le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (Histoire et documents). Tome deuxième*. Paris, Imprimerie Nationale, 1886, p. 70.

¹²²⁴ « Décision du Ministre des Finances autorisant entre les sociétés savantes l'échange en franchise de leurs publications par l'intermédiaire du Ministre de l'Instruction publique. » (3 mars 1847), *ibidem*, p. 108.

¹²²⁵ *Ibidem*, pp. 108 et 109.

¹²²⁶ A cet endroit, le texte original porte une note dont nous reproduisons le texte ci-après : « *Les paquets formés avec ces publications ne doivent pas peser plus de 5 kilogrammes et chaque société ne peut en expédier qu'un par jour.* »

¹²²⁷ *Ibidem*, p. 109.

destinataires, afin qu'il soit possible de vérifier le nombre des exemplaires transmis et quels sont les exemplaires manquants, si l'envoi n'est pas parvenu complet¹²²⁸ » et qu'une limite au poids des envois est instituée : « lorsque l'envoi à transmettre sera composé de mémoires formant des volumes, il sera nécessaire de le diviser, s'il est considérable, et de m'adresser successivement, jour par jour, des paquets de dix à douze exemplaires¹²²⁹. » Cette prescription est parfois ignorée par les expéditeurs et une circulaire du 15 avril 1878 vient rappeler la limite fixée à 5 Kg. pour les envois des sociétés savantes¹²³⁰.

En même temps qu'un signe d'activité manifeste, l'échange des publications souligne à la fois l'intégration de la société concernée dans le monde intellectuel et la reconnaissance de l'intérêt de ses travaux. Si elles gardent toutes des relations avec des sociétés géographiquement proches, il existe entre les sociétés manchoises d'importantes différences que ne manquent pas de manifester les listes de sociétés correspondantes fournies par chacune d'elles. Ces échanges nous permettent de matérialiser le rayonnement et par là la notoriété des sociétés manchoises. Nous avons consulté les listes de sociétés correspondantes disponibles, depuis les diverses dates de fondation jusqu'en 1920, afin d'obtenir une vue générale des échanges entre elles¹²³¹. Nous remarquons trois tendances. Premièrement, nous observons des échanges soutenus avec les sociétés normandes. Des sociétés proches géographiquement échangent aisément leurs publications. Nous supposons ici que les membres faisant partie de plusieurs sociétés jouent un rôle. La Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes et la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg correspondent avec toutes les autres sociétés manchoises. A côté de cela, la société saint-loise correspond avec 21 sociétés normandes, dont 6 manchoises. Elle est suivie par la société d'Avranches qui entretient des relations avec 14 sociétés normandes, dont 5 manchoises. Les deux sociétés que nous citons en premier lieu correspondent respectivement avec 17 et 16 sociétés normandes, y compris les manchoises. Deuxièmement, une différence notable apparaît quant au nombre de sociétés correspondantes en France. Les deux sociétés les plus tardivement créées, et pour lesquelles nous disposions de données, à savoir Valognes et Coutances ne comptent respectivement que 3 et 7 sociétés

¹²²⁸ « Circulaire concernant le service d'échange et de transmission des publications des sociétés savantes. » (10 janvier 1850). *Ibidem*, p. 142.

¹²²⁹ *Idem*.

¹²³⁰ « Circulaire relative aux échanges de publications entre sociétés savantes. » (15 avril 1878). *Ibidem*, p. 281.

¹²³¹ Voir en annexe le Tableau n°27 : « Répartition géographique des sociétés correspondantes des sociétés manchoises. (toutes listes confondues jusqu'en 1920, sauf mention contraire) ».

correspondantes. Avranches en compte 14. Deux sociétés se distinguent. La société préfectorale échange avec 61 sociétés françaises dont 6 à Paris. On pourrait parler d'une célébrité relative. Mais, que faudrait-il alors penser de la Société des Sciences de Cherbourg qui ne compte pas moins de 95 sociétés françaises correspondantes, dont 21 à Paris. Cette impression numérique est encore renforcée par le nombre de sociétés correspondantes étrangères et ultramarines. Cette troisième tendance est particulièrement remarquable avec la société scientifique cherbourgeoise. Alors que les autres sociétés manchoises comptent entre 4 et 16 sociétés étrangères dans leurs volumes, elle échange avec 197 sociétés européennes, 33 américaines, 3 africaines, 3 asiatiques et 2 australiennes.

Il nous est permis également de matérialiser les échanges effectués entre sociétés grâce à la présence, dans les comptes-rendus de séances, d'une rubrique consacrée aux ouvrages reçus depuis la séance précédente. Quelquefois, certaines sociétés consacrent un article particulier à ces échanges. Ainsi, la *Revue de l'Avranchin* comprend un « Bulletin bibliographique ». Dans son tome XVII, le bulletin contient des notices sur le n°2 de la *Revue du Mortainais*, les volumes XXVIII et XXIX de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, les tomes XXXVII et XXXVIII des *Mémoires* de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg et s'achève avec un coup d'œil sur les tomes XXX et XXXI des *Mémoires* de la Société Historique et Archéologique de l'Orne¹²³².

4. Par la vente

La vente de volumes laisse penser que des personnes extérieures à la société sont suffisamment intéressées par les sujets abordés pour faire l'achat d'un ou plusieurs exemplaires. Ce sujet est assez peu abordé dans les archives de sociétés que nous avons eu le loisir d'examiner. Tout au plus peut-on citer une intervention du président de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : « Nos *Mémoires* se vendent¹²³³ », et un extrait des statuts de la Société saint-loise : « La Société imprime et publie ses travaux

¹²³² « Bulletin bibliographique. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913, pp. 379 à 383.

¹²³³ *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913, p. 396.

au moins tous les deux ans. Ces publications sont remises gratuitement aux Membres résidants, les autres les reçoivent sur leur demande au prix qui est fixé par le Conseil¹²³⁴. »

B. Des commentaires à propos des publications

Il reste difficile d'estimer quel peut être la notoriété ou la réputation d'une société savante au sens où il est difficile de se reporter pour cela à un commentaire strictement objectif. Les membres ne se prononcent pas à l'encontre de l'association qui les a accueillis. Généralement les autres publications locales, et nous entendons par là aussi bien celles des sociétés savantes que les journaux, ne comportent pas de critiques.

Afin de trouver quelques précisions sur ce sujet nous avons consulté quelques numéros de l'*Annuaire de l'Institut des provinces* et de la *Revue des sociétés savantes*. L'objectif avoué de ces bulletins et de proposer un résumé des travaux entrepris par les sociétés savantes : « Beaucoup de Sociétés en sont encore, ce nous semble, à se rendre compte de l'à-propos et de la valeur réelle du résumé que nous voudrions faire de leurs travaux ; et beaucoup, isolées dans leurs étroites circonscriptions, paraissent ne pas vouloir comprendre quel intérêt nous avons tous à connaître leurs travaux et quel prix chacun de nous, dans la sphère de ses études, mettrait à posséder une foule de notices et de mémoires, qui, faute d'une divulgation suffisante, n'arrivent pas à franchir les limites étroites du cercle où leur existence ne donne en quelque sorte aucun des résultats qu'une convenable publicité ne manquerait pas de leur assurer¹²³⁵. » Les sociétés de la ville de Cherbourg ont adressé à l'Institut des provinces des résumés de leurs travaux : « La ville de Cherbourg compte deux Sociétés qui entretiennent des rapports sympathiques avec l'Institut des provinces. L'une, nommée Société impériale académique, a eu pour rapporteur M. de La Chapelle, qui s'est attaché à justifier la réputation de l'Association dont il est le secrétaire. L'autre est celle des Sciences naturelles, dont M. du Moncel vous a redit, il y a quelques années, les efforts persévérants. Il est à regretter que les deux rapporteurs, juges compétents du mérite des communications qui leur étaient faites, se soient bornés à une simple nomenclature. On voudrait croire qu'ils ont renversé la devise

¹²³⁴ Statuts de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, 1840, Article 29.

¹²³⁵ A. du CHATELIER, « Rapport sur les travaux des sociétés savantes pendant l'année 1867. », *Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques*. Paris, Derache & Caen, A. Hardel, 1869, pp. 216 & 217.

latine et qu'ils aient dit : *Non ponderantur sed numerantur*¹²³⁶. » On le voit, même si les indices sont maigres, les termes employés sont laudatifs.

La *Revue des sociétés savantes*, dans ses articles consacrés aux sciences, donne régulièrement connaissance des publications de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg. A de nombreuses reprises, l'auteur des commentaires tresse des lauriers, mérités semble-t-il, à cette société :

- « La Société des Sciences naturelles de Cherbourg dont la fondation ne remonte pas au-delà de quelques années, a pris rapidement un rang distingué parmi les compagnies savantes de nos départements¹²³⁷. » ;
- « Chacun des volumes de ce recueil, comme on a déjà pu en juger dans nos précédents rapports, renferme toujours une belle suite de travaux scientifiques¹²³⁸. » ;
- « Dans le mouvement des compagnies savantes des départements, la Société des sciences naturelles de Cherbourg se distingue, depuis nombre d'années, par son activité, par la régularité de ses publications, et, disons-le, souvent aussi par l'importance de ses mémoires¹²³⁹. » ;
- « La Société des sciences naturelles de Cherbourg compte parmi ses correspondants étrangers des savants d'un mérite reconnu, qui correspondent effectivement avec elle et qui lui font part des résultats de leurs recherches. Grâce à ce précieux concours, le volume qu'elle vient de publier s'est enrichi de quatre mémoires d'une valeur incontestable. Nous devons savoir gré à cette laborieuse compagnie d'avoir admis dans son recueil ces importantes communications¹²⁴⁰. [...] ».

¹²³⁶ *Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques*. Paris, Derache & Caen, A. Hardel, 1861, pp. 32 et 33.

¹²³⁷ Emile BLANCHARD, « Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg* ; T. VI et T. VII. », *Revue des sociétés savantes. Tome II*. Paris, Imprimerie et Librairie Administratives de Paul Dupont, 1862, p. 119.

¹²³⁸ Emile BLANCHARD, « Rapports sur les *Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg*. T. VIII (1861). », *Revue des sociétés savantes. Tome II*. Paris, Imprimerie et Librairie Administratives de Paul Dupont, 1862, p. 377.

¹²³⁹ Emile BLANCHARD, « Rapports sur les divers travaux de zoologie. *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, t. XII. », *Revue des sociétés savantes. Deuxième série. Tome II*. Paris, Imprimerie Impériale, 1868, p. 135.

¹²⁴⁰ P. DUCHARTRE, « Rapport sur le tome XIX des *Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg*. », *Revue des sociétés savantes. Troisième série. Tome I*. Paris, Imprimerie Nationale, 1879, p. 43.

Cette société en tire une certaine fierté et ne manque pas d'y faire référence lors de la séance marquant son 25^{ème} anniversaire : « nos travaux ont toujours été signalés de la façon la plus élogieuse dans les rapports annuels lus à la Sorbonne au nom du Comité des Sociétés savantes¹²⁴¹. »

Il existe, ainsi que le qualifie Jean-Pierre Chaline¹²⁴², un « tableau d'honneur du C.T.H.S. ». Il s'agit d'un ensemble de feuillets sur lesquels l'érudit et chartiste manchois Léopold Delisle a dressé plusieurs listes de sociétés provinciales en fonction de leurs qualités propres¹²⁴³. Parmi celles désignées comme étant « les meilleures » apparaît la Société des Sciences naturelle de Cherbourg, en 22^{ème} position sur 40. Il est nécessaire de préciser que ces listes ne constituent pas un classement, les sociétés étant classées par ordre alphabétique de leur département de résidence. Aucune société de la Manche n'apparaît parmi les 67 qualifiées de « bonnes ». Une dernière rubrique consiste en l'énumération de 44 sociétés « signalées seulement par M. L. Delisle et qu'on a pas cru devoir comprendre dans les deux listes précédentes ». Cinq sociétés situées dans le département de la Manche apparaissent dans cette ultime liste, également classée par ordre alphabétique du département de résidence :

- Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche à Saint-Lô, en 22^{ème} position,
- Société Académique de Cherbourg, en 23^{ème} position,
- Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts, en 24^{ème} position,
- Société Académique du Cotentin, à Coutances, en 25^{ème} position,
- Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes, en 26^{ème} position.

Il semblerait donc que les sociétés du département soient dotées d'une grande considération par leurs contemporains, même si Léopold Delisle, natif de Valognes, est susceptible d'être soupçonné d'un manque d'objectivité en ce domaine concernant des groupements où il compte quelques connaissances et qui l'ont reçu comme membre. Les sociétés manchoises se placent d'emblée dans une relation apaisée avec les autorités

¹²⁴¹ « Compte-rendu de la séance extraordinaire tenue par la Société, le 30 décembre 1876, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de sa fondation. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XX (deuxième série, tome X)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1876, p. 360.

¹²⁴² Jean-Pierre CHALINE, *Op. Cit.*, pp. 424 et 425.

¹²⁴³ Archives Nationales. F¹⁷ 3023 : Dossier : « Sociétés savantes des départements par ordre alphabétique des départements, tous renseignements réunis. » (1875 – 1876).

nationales. Nombre de membres participent aux congrès des sociétés savantes, aussi bien en Normandie sous le patronage du comte Arcisse de Caumont, qu'à Paris lors des réunions à la Sorbonne organisées par le Comité. Dans le premier cas, prenons l'exemple du congrès de 1862. Il nous est rapporté, au tout début du volume en rendant compte que « La Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches délègue : MM. Léopold Delisle, membre de l'Institut ; le docteur Niobey ; le docteur Robin ; Lainé, président de la Société¹²⁴⁴ » ; plus loin : « La société impériale académique de Cherbourg délègue : MM. l'abbé Rocquier, principal du Collège ; le comte du Moncel ; le comte de Tocqueville ; Gaslonde, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; Dufrière, ingénieur des ponts et chaussées, Esnault¹²⁴⁵ » ; enfin, « La Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg délègue : MM. Chatin, Guérin-Menneville, Payen et le comte du Moncel¹²⁴⁶ ». Le Congrès en Sorbonne des sociétés savantes attire également des représentants manchois de la sociabilité érudite. Les archives de la Société des Sciences nous ont permis de consulter quelques programmes de ces congrès. Parmi les communications prévues au congrès de mars 1894, nous relevons le nom de l'abbé Pigeon, de la Société Académique du Cotentin, venu traiter d'une question d'histoire médiévale au sein de la section d'archéologie, tandis que des interventions de Louis Corbière, Auguste Le Jolis et Henri Jouan sont prévues pour les 28 et 30 mars dans la section des sciences¹²⁴⁷.

C. Des membres honorés

1. Par des médailles et des récompenses

a. *Les récompenses remises au titre des travaux au sein des sociétés*

En tant que membres d'une élite à la fois intellectuelle et sociale, il n'est pas rare que des membres de sociétés savantes soient récipiendaires de diverses décorations.

¹²⁴⁴ *Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques*. Paris, Derache & Caen, A. Hardel, Derache & Dentu, 1863, p. 15.

¹²⁴⁵ *Idem*, p. 17.

¹²⁴⁶ *Idem*.

¹²⁴⁷ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Caisse : Correspondants 1891 – 1895. Congrès des Sociétés Savantes, 1894, communications.

Régulièrement, ces distinctions apparaissent dans les listes de membres. En effet, les décorations reçues sont souvent mentionnées en particulier lorsqu'il s'agit d'une part de la légion d'honneur et d'autre part des palmes académiques.

La Société des Sciences de Cherbourg fut probablement la société du département de la Manche la plus régulièrement distinguée par son ministère de tutelle. Auguste Le Jolis rappelle, au cours de la séance publique du 30 décembre 1876, « qu'on ne doit pas passer sous silence les encouragements qu'elle a rencontrés dans le cours de ses travaux et les récompenses qui sont venues couronner ses efforts¹²⁴⁸. » Il nous apprend que dès 1862, une médaille commémorative était décernée à la Société par le ministre de l'Instruction publique. Lors des deux réunions suivantes à la Sorbonne, des membres sont honorés. En 1863, Auguste Le Jolis reçoit « une médaille d'argent pour des travaux de botanique, et une médaille commémorative de bronze¹²⁴⁹ », cette dernière destinée à être conservée dans les archives de la Société. En 1864 c'est au tour de Bonnissent d'obtenir la même récompense pour sa *Géologie du département de la Manche*. En 1868, « une médaille d'or fut remise à M. Jouan pour ses *Etudes d'histoire naturelle sur la Nouvelle-Calédonie*, et une médaille d'argent à M. le D^r Bornet, pour la découverte du mode de fécondation dans les Floridées. Enfin ce même collègue recevait en 1874 une médaille d'or pour ses recherches sur la constitution des Lichens¹²⁵⁰. » Ces réunions ne sont pas les seuls lieux où la Société des Sciences a reçu collectivement des témoignages d'approbation. Ainsi, lors de l'Exposition Universelle à Paris, en 1889, elle reçoit du jury de cet évènement international une médaille d'argent et un diplôme. Le docteur René Collignon rappelle que « l'exposition de la Société comprenait la collection de ses mémoires et les belles collections d'algues de M. Le Jolis. La haute récompense collective qui lui a été attribuée est une preuve de l'estime en laquelle sont tenus les travaux de la Société, ainsi que ceux de son directeur¹²⁵¹. »

Il est régulièrement fait état de la remise de récompenses à des membres de sociétés savantes manchoises pour leurs travaux ou leurs activités, culturelles ou sociales. Louis Sallé,

¹²⁴⁸ « Compte-rendu de la séance extraordinaire tenue par la Société, le 30 décembre 1876, à l'occasion du 25ème anniversaire de sa fondation. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XX (deuxième série, tome X)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1876, p. 359.

¹²⁴⁹ *Ibidem*.

¹²⁵⁰ *Ibidem*, p. 360.

¹²⁵¹ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Registre : *Comptes-rendus des séances de la Société des Sciences, 1890 – 1921*. Séance du 14 novembre 1890.

membre actif de plusieurs sociétés cherbourgeoises, reçoit de la « Société Nationale d'Encouragement au Bien dans sa séance publique tenue à Paris, le dimanche 5 juillet [1914], sous la présidence d'un membre du Gouvernement, [...], une médaille d'honneur en argent pour longs et dévoués services aux arts, aux lettres et aux œuvres humanitaires. En 1910, M. Sallé avait déjà reçu de la Société d'Encouragement au Bien une médaille d'honneur¹²⁵². »

b. Les médailles décernées en France et à l'étranger

L'immédiat après-guerre voit ce même membre recevoir une décoration émanant du Saint-Siège : « Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Sallé, avocat, vient d'être honoré par Sa Sainteté le Pape Benoît XV de la croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, en récompense des grands services qu'il a rendus à l'Eglise et aux Œuvres¹²⁵³. » D'autres membres reçoivent des décorations françaises et étrangères. Nous le savons grâce aux listes de membres publiées par les sociétés. Concernant les décorations étrangères, seule la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques en fait état. On note, dans les listes publiées entre 1865 et 1874, les titres d'Auguste Le Jolis : chevalier des ordres de Sainte Anne de Russie, de l'Aigle Rouge de Prusse, des Saints Maurice et Lazare d'Italie, commandeur des ordres de Saint Stanislas et d'Albert le Valeureux. A son propos, la séance du 11 mai 1866 nous apprenait la raison de la remise d'une de ces décorations : « M. Le Jolis vient d'être nommé Chevalier de l'Ordre royal italien de Saint-Maurice en considération de l'importance de ses travaux scientifiques¹²⁵⁴. » D'autres membres ont reçu des titres étrangers. Le consul d'Angleterre à Cherbourg Horace Hamond est chevalier de l'ordre des Guelfes de Hanovre, Théodose du Moncel est chevalier de l'ordre de Saint Wladimir de Russie, Emmanuel Liais a été fait officier de l'ordre de la Rose du Brésil, l'architecte François Dominique Geufroy est chevalier de l'ordre de Saint Grégoire le Grand, le docteur Richaud porte la décoration espagnole d'officier de l'ordre de Charles III. Léon Panot est, comme Le Jolis, chevalier de l'ordre de l'Aigle Rouge et porte également la croix de commandeur de l'ordre luxembourgeois de la Couronne de Chêne.

¹²⁵² Archives de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. Registre : *Registre de présence aux séances*, 6 novembre 1908 – 11 novembre 1923.

¹²⁵³ *Idem*. Séance du 19 mai 1920.

¹²⁵⁴ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre)* : 1860 – 1889.

La décoration française la plus courante est la croix de la légion d'honneur. Nous en trouvons trace dans les listes de trois sociétés manchoises : la Société des Sciences et la Société Académique de Cherbourg, et la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche. L'intitulé de la décoration n'est pas spécifié en toutes lettres. Nous avons le plus souvent affaire à un petit dessin la représentant. Pour Saint-Lô, en



1857, nous trouvons le sigle ci-contre. Des précisions sont données quant au grade du titulaire C pour Chevalier, O pour Officier, G C pour Grand croix, G O pour Grand officier.



Les abréviations sont les mêmes dans les listes de la Société Académique de Cherbourg pour laquelle, en 1867, nous découvrons le symbole ci-contre.

Ce sont généralement les légions d'honneur remises aux membres titulaires qui sont mentionnées. Seule la société saint-loise fait mention des légions d'honneur obtenues par ses membres non-résidants puis correspondants. La Société d'Archéologie d'Avranches ne signale pas aux lecteurs de ses publications les distinctions reçues par ses membres, à une exception près. Pour 1859, le nom du membre titulaire Grandin de Mansigny est suivi de la note suivante : chevalier de Saint-Louis.

Un membre titulaire de plusieurs médailles peut voir son nom suivi d'une titulature de ce type¹²⁵⁵ :

SALLÉ, O, ✱, ✚, ✛, Médailles d'honneur
de l'Assistance publique, de la Société
nationale d'Encouragement au bien, de
la Ligue du Bien public, Secrétaire ;

Le cas est cependant rare.

Au moment de la Première Guerre Mondiale nous constatons l'apparition de sigle faisant référence à la Croix de guerre, les deux à Saint-Lô :

¹²⁵⁵ « Liste des membres. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XIX, 1912*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1912



en 1914



en 1920

c. *La distinction d'officier d'académie*

Avec la légion d'honneur, il s'agit de la distinction la plus systématiquement mentionnée dans les listes de membres. Ce titre honorifique, créé en 1808, est réservé à l'Université, y compris les lycées. Auparavant matérialisée par un insigne brodé, cette distinction devient une décoration en 1866. Il nous semble que ce titre d'officier d'académie, ou le sigle qui manifeste son obtention utilisé dans les listes de membres, est cité à côté de la Légion d'honneur parce qu'il est attribué par le Ministère de l'Instruction publique, lequel est également le ministère de tutelle des sociétés savantes : « Connaissance est donnée à la Société que, par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, en date du 10 courant, sur la proposition du Comité des travaux historiques des Sociétés savantes, MM. Le Jolis et Jouan ont été nommés Officiers d'Académie pour leurs travaux dans la Société des Sciences naturelles de Cherbourg¹²⁵⁶. » Ce ministère attribue les autorisations, distribue, avec parcimonie, les subventions. Préciser qu'un contingent de membre titulaire a reçu cette décoration nous paraît manifester à la fois une déférence envers le ministère et souligner le travail et les capacités des récipiendaires. Enfin, il n'est pas douteux qu'au sein des sociétés savantes on attache un prix à cette décoration. Lorsqu'on examine les notices nécrologiques, cette distinction est systématiquement mentionnée, nous prenons pour exemple la notice concernant Eugène Harivel : « Je n'aurai garde d'oublier que [...] le ministre de l'instruction publique lui avait conféré une distinction des plus flatteuses pour un universitaire, en le nommant Officier d'Académie¹²⁵⁷. »

¹²⁵⁶ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*. Séance du 14 août 1864.

¹²⁵⁷ Jules LEMARE, « Notice nécrologique sur M. Harivel, Eugène Constant Casimir. », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome premier*. Coutances, Typographie de Daireaux, imprimeur-libraire, 1875, p. 193.

Le sigle suivant suit le nom des membres ayant reçu les palmes académiques, ou étant



officiers d'académie :

2. Une minorité de membres honorés

Les notices nécrologiques font partie, avec les comptes-rendus de séances, de ces articles qui apparaissent plus ou moins régulièrement au fil des pages des *Mémoires* des sociétés. Deux cas s'offrent à nous. D'une part, le nom d'un membre récemment décédé est cité dans cette rubrique, et son existence, sa carrière, ses réussites sont évoquées en quelques lignes. Nous pouvons prendre pour exemple la nécrologie publiée par la Société Académique de Cherbourg en 1905. Il nous est appris : « depuis la publication du dernier volume de ses *Mémoires*, la *Société Académique de Cherbourg* a eu à enregistrer la mort de huit de ses Membres titulaires¹²⁵⁸. » Suivent alors de courtes notices sur chacun de ces membres. Il est à noter au passage que les nécrologies concernent majoritairement des membres honoraires ou titulaires. Plus rarement il nous est donné de lire quelques lignes, encore plus rarement quelques pages, à propos d'un membre correspondant. Des sociétés comme la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg ou la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche publient des nécrologies courtes, la première se contentant d'une énumération des disparus, ce qui n'occupe guère plus d'une page de son *Bulletin*.

D'autre part quelques membres font l'objet de longues notices. Souvent, il s'agit d'un membre ayant particulièrement compté dans l'existence de la société. Ainsi, il nous est donné de lire l'éloge d'un membre fondateur, d'un président ou de tout autre membre éminent par ses qualités intellectuelles ou par son activité au sein du Bureau directeur.

Accompagnant un respect sans doute sincère envers le personnage ainsi présenté, il arrive que l'impression d'une tendance à l'hagiographie se manifeste. La notice nécrologique rédigée à propos de Gustave de Clinchamp, fondateur et longtemps président de la Société

¹²⁵⁸ *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XVII, 1905. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1905, pp. I à IV.

d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches, commence par ces mots : « Une Compagnie qui perd le Chef qu'elle compte dans le petit nombre de ses fondateurs, et par lequel elle a été longtemps et habilement dirigée, se doit à elle-même de lui consacrer un témoignage durable de respect et de reconnaissance¹²⁵⁹. » Dans le cas de Gustave de Clinchamp, comme pour d'autres membres de sociétés, il est rappelé quel a été son parcours dans les diverses associations savantes auxquelles il était affilié, ici à l'Association Normande.

Le second type de membre que nous évoquions plus haut est symbolisé par Edouard Le Héricher. Les mots qu'Eugène de Beaurepaire emploient laissent penser qu'il fut un homme de grande culture et très actif auprès de la Société avranchinaise : « la place que le regretté défunt tenait au sein de nos sociétés savantes, les publications nombreuses et distinguées par lesquelles il s'était signalé, l'influence considérable qu'il avait exercée par ses livres et par son enseignement, expliquent l'unanimité des regrets qui se sont manifestés¹²⁶⁰. » A Cherbourg, nous pouvons citer l'exemple d'Henri Jouan. Cet ancien commandant fait l'objet de deux biographies, l'une dans les mémoires de la Société Académique, l'autre dans ceux de la Société des Sciences. Si la Société Académique se contente pour l'essentiel de retranscrire les discours prononcés à ses obsèques¹²⁶¹, la Société des Sciences dresse un portrait plus complet : « Il appartenait à notre Société depuis cinquante années et en avait été 10 fois élu président : aussi avons-nous cru remplir un pieux devoir en plaçant, en tête du présent volume, la biographie de ce brillant marin, travailleur infatigable et savant modeste, que nous sommes, à juste titre, fiers d'avoir compté comme collègue¹²⁶². » Cette introduction

¹²⁵⁹ André-Marie LAISNÉ, « Notice nécrologique sur M. Gustave de Clinchamps, président de la Société d'Archéologie d'Avranches, etc. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome quatrième*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de M^{me} Tribouillard, 1873.

¹²⁶⁰ Eugène ROBILLARD de BEAUREPAIRE, « M. Edouard Le Héricher, notice biographique. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892 – 1893, p. 13.

¹²⁶¹ VIARD, « Nécrologie : M. le commandant Henri Jouan, discours de M. le commandant Viard », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XVIII, 1910*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910, pp. I à X.

¹²⁶² François LE CANNELLIER, « Notice nécrologique sur le Commandant Henri Jouan. Liste de ses ouvrages et articles. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la*

élogieuse est immédiatement suivie du cursus d'Henri Jouan. La société scientifique poursuit en reproduisant elle aussi les discours prononcés lors de l'enterrement et présente une bibliographie à peu de choses près similaire à celle qu'avait publiée son aînée cherbourgeoise en 1905 de la main d'Auguste Voisin¹²⁶³. La Société des Sciences a peu publié de ces éloges posthumes. Les 37 volumes publiés depuis sa fondation jusqu'en 1910 ne contiennent que cinq nécrologies ! Ce sont à chaque fois des membres qui furent importants pour cette société : Gustave Thuret, le docteur Guiffart, Emmanuel Liais, Auguste Le Jolis et donc le commandant Jouan. Parmi ses fondateurs ne manque que le portrait de Théodose du Moncel. Nous ignorons pour quelles raisons.

Un degré supplémentaire est gravi en termes de déférence envers un membre en 1901 à l'occasion d'un jubilé organisé par la Société des Sciences en l'honneur de son fondateur Auguste Le Jolis. Le cinquantenaire de la société correspond aux cinquante années de présence de son fondateur. Cette célébration voit les membres réunis offrir à leur doyen un « Bronze de Barbedienne « Etude et Méditation » par Paul Dubois » acquis grâce aux nombreuses cotisations spéciales adressées à la fois par les titulaires et les correspondants. Nous en avons trouvé quelques traces dans les archives de la société où une enveloppe spécialement consacrée à cet événement regroupait environ 90 mandats envoyés de toute la France et de l'étranger¹²⁶⁴. Peut-être avons-nous ici affaire à une personnification de la Société des Sciences par son plus ancien membre encore vivant. Les mérites et les titres de cet homme de savoir, mentionnés plus haut, sont censés rejaillir sur l'ensemble de l'association.

direction de M. L. Corbière, secrétaire perpétuel et archiviste de la Société. Tome XXXVII (quatrième série, tome VII). Paris, J.B. Baillère et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910, p. 1.

¹²⁶³ *Idem.*, pp. 17 sq. & Auguste VOISIN : « Bibliographie des ouvrages publiés par M. H. Jouan, capitaine de vaisseau en retraite, directeur de la société (1857 – 1904) », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XVII, 1905*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1905, pp. I à XX.

¹²⁶⁴ Archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg. Enveloppe Jubilé Auguste Le Jolis & Cinquantenaire de la Société.

CONCLUSION

Le département de la Manche n'est pas resté à l'écart de cette manifestation de la sociabilité et de la connaissance que sont les sociétés savantes. Les érudits normands ont accompagné les débuts puis l'essor de ce mouvement tout au long des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Cherbourg s'est distinguée en abritant l'une des académies fondées sous l'Ancien Régime. Par la suite, cette ville a vu la fondation de quatre groupements supplémentaires, dont les naissances s'échelonnent sur une période s'étendant de la Monarchie de Juillet à l'orée de la Première Guerre Mondiale. Dans le même temps, les principales villes du département voyaient émerger elles-aussi des sociétés savantes. Tour à tour, Avranches, Saint-Lô, Valognes, Coutances, Mortain et Granville sont devenues le siège de sociétés savantes.

Nous avons cherché à comprendre comment se sont déroulées les fondations de ces sociétés, puis les moyens, tant légaux que numéraires, qui leur ont permis d'exister et, par-dessus tout, de perdurer. Il nous est apparu très rapidement que les sociétés savantes tendaient à se conformer scrupuleusement aux règlements édictés par l'Etat. Etablir formellement leur fonctionnement leur a permis de mettre en place un mode de sociabilité en quelque sorte officialisé. Les sociétés savantes, par les buts qu'elles se proposent, ne sauraient être des foyers de contestation, ce qui a longtemps été une crainte des autorités au cours du XIX^{ème} siècle. Dans leur fonctionnement interne, les sociétés savantes mettent en place une direction élue se composant au minimum d'un président, d'un secrétaire, d'un archiviste et d'un trésorier. Ce « bureau » est censé organiser différentes catégories de membres dont la répartition s'effectue le plus souvent entre titulaires, honoraires et correspondants. Chaque catégorie de membre dispose de droits et de devoirs spécifiques. En cela rien ne distingue les sociétés savantes manchoises des autres sociétés françaises. Il ne suffit cependant pas de recevoir l'aval des autorités, encore faut-il disposer de liquidités afin d'assurer la pérennité de l'association. Comme ailleurs, les sociétés savantes manchoises se reposent sur deux sources de revenus principales : les cotisations versées par les membres, part d'autant plus importante que la société compte plus de membres, et les subventions attribuées par diverses administrations tant locales que nationales. Les budgets de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg nous ont offert la possibilité de déterminer à partir d'exemples concrets le mode de fonctionnement financier d'une société savante. Certaines sociétés ont dû compter parmi leurs dépenses le coût de la location de locaux lorsque les municipalités où elles résidaient ne

leur cédaient pas un lieu de réunion régulier. Peu de sociétés manchoises ont été propriétaires de leurs murs mais elles ont eu un rôle prépondérant dans l'inauguration de musées d'art et d'histoire naturelle.

La question du recrutement par les sociétés savantes vient assez rapidement après celle du cadre administratif. Il est très compliqué de se livrer à un examen rigoureux et précis de l'identité de chacun des membres des sociétés savantes manchoises, l'absence de sources n'étant pas le moindre de ces écueils. Il a toutefois été possible de dégager des informations utiles des documents disponibles. Ainsi, le recrutement des membres titulaires s'effectue pour la majorité dans une zone géographique proche du siège des sociétés. Parmi celles-ci, des sociétés ont choisi de n'enrôler qu'un nombre limité et prédéfini de membres, prenant modèle sur l'Académie française. Cela introduit la volonté manifeste de n'admettre que les individus supposés les meilleurs dans les domaines qui intéressent directement les académies provinciales, le corollaire étant une préférence marquée pour un certain élitisme. A l'inverse d'autres sociétés ont choisi un recrutement plus large de leurs titulaires, leur origine géographique restant cependant limitée le plus souvent à l'arrondissement. Les membres correspondants introduisent une dimension supplémentaire au sens où leur lieu de résidence peut être bien plus éloigné, même si les sociétés manchoises ont montré une disposition à coopter des participants dans les départements normands principalement, puis à Paris, enfin dans le reste de la France et quelquefois à l'étranger. Le critère principal de recrutement est peut-être moins géographique que culturel. La nature même de ce type particulier de sociabilité suppose une capacité de ses membres à participer aux activités proposées. Les sociétés s'orientent dès lors vers des catégories socio-professionnelles dont le bagage culturel est considéré comme un sésame à l'entrée dans cette sociabilité. L'observation des listes de membres, et des activités revendiquées, nous a permis de déterminer quelles professions ont été les plus représentées. La fonction publique fournit un contingent nombreux. Les enseignants sont un groupe très présent dans les sociétés savantes. D'autres fonctionnaires les accompagnent. La présence d'administrations amène une possibilité de recrutement aux sociétés savantes. De même, la présence d'un arsenal ou d'une garnison fournit un contingent de militaires, gradés, aux sociétés. De plus, le clergé est représenté dans toutes les sociétés, dans des proportions variables, du fait de son statut d'autorité morale et intellectuelle. Auprès des fonctionnaires les professions libérales, particulièrement celles de la justice et de la médecine, sont présentes. Il s'agit majoritairement d'avocats d'une part, et de médecins, d'autre part. Une proportion de membres supposés inactifs apparaît souvent sous le vocable de « propriétaire ». A l'inverse de la fonction publique et des professions libérales, d'autres

activités sont sous-représentées. Le commerce, l'artisanat, l'agriculture, l'industrie, la finance n'apparaissent que rarement. Cela signifierait que les sociétés manchoises sont plutôt des sociétés traditionnelles en ce qu'elles ne s'ouvrent pas aux groupes issus des révolutions industrielles mais peut-être faut-il y voir un symptôme du retard du secteur secondaire dans le département.

Dans la Manche, comme ailleurs, les membres des sociétés savantes développent des activités. Elles ont pour cadre principal les séances privées pendant lesquelles sont exposés des travaux. Les travaux jugés les meilleurs connaissent éventuellement par la suite une diffusion plus étendue soit au cours de séances publiques au cours desquelles un public plus large est convié à assister à la vie de la société, soit par l'intermédiaire de publications. Les séances sont organisées selon un rythme régulier et prédéfini. La norme se fixe autour d'une dizaine de séances par an, soit un peu moins d'une par mois. Parfois, ce nombre est plus réduit, comme à Saint-Lô. Est également défini le déroulement de la séance. Il n'est pas inintéressant de constater une inclination certaine pour les aspects ritualisés de la sociabilité. Les autorités élues de l'institution transmettent les informations utiles et distribuent les temps de parole tout en veillant au respect des statuts et à la bonne intelligence entre les membres. Il semblerait que la publication des travaux répond à la nécessité de manifester son existence, ne serait-ce que dans un but financièrement intéressé, et au désir de diffuser des connaissances. Il s'agit en effet de donner une audience aux travaux des membres les plus éminents. Le contenu des publications est présupposé par l'intitulé des sociétés. Cependant, un domaine d'érudition peut être privilégié en fonction des centres d'intérêt des membres. Il apparaît que les travaux liés à l'histoire occupent le plus de pages dans les volumes. L'histoire médiévale, l'histoire des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles sont les périodes privilégiées. L'aire géographique concernée est d'abord celle qui deviendra la Manche au moment de la Révolution. C'est l'histoire dite « locale » qui est ainsi mise en avant. L'aspect local est également choisi afin de traiter des sciences exactes. Une partie des articles publiés concerne avant tout la flore, la faune, la météorologie et la minéralogie régionales, même si la Société des Sciences de Cherbourg a donné une place prépondérante à des communications dont les applications peuvent aller bien au-delà des frontières bas-normandes. Cette société scientifique constitue par son existence une certaine originalité. Les sociétés exclusivement scientifiques sont moins nombreuses que les sociétés littéraires. Dans le domaine de la linguistique, c'est aussi la langue normande qui est traitée. Les différentes formes de patois pratiquées dans le département ont fait l'objet d'études conservées, voire publiées, par les sociétés savantes. L'un des buts de ces associations étant la préservation des monuments et des documents anciens, il est

particulièrement intéressant de les voir se préoccuper d'un patrimoine immatériel. L'activité de diffusion des connaissances ne se limite pas aux publications. Les sociétés organisent des cours et des conférences avec un succès parfois relatif. Leur implication dans la vie culturelle locale est rendue plus visible et concrète par leur participation à la fondation d'institutions culturelles. Elles ont leurs propres bibliothèques, qu'éventuellement elles ouvrent à un public extérieur à la société. Le rôle de promotion culturelle des sociétés savantes manchoises se perçoit surtout dans leur implication envers les musées. Présentes lors des fondations, dans le fonctionnement journalier, dans le choix et la description raisonnée des œuvres présentées, elles trouvent-là un moyen de diffuser un goût artistique particulier à une classe sociale, approuvé par les autorités, d'autant que ces lieux d'exposition reçoivent des objets de la part de l'Etat. L'approbation des ministères est également requise au cours des échanges de publications entre les sociétés. Les ministères ont aussi la possibilité de distinguer certains membres lors de concours en Sorbonne, d'attribution de décorations (légions d'honneur, palmes académiques, etc.).

Le département de la Manche, dans le cadre chronologique que nous avons choisi, de 1755 au début des années 1920, a vu la fondation de onze sociétés savantes. Nous avons pu, à la fois grâce aux documents qu'elles ont publié et, pour certaines d'entre elles, aux archives qu'elles sont parvenues à conserver, observer leur mode de fonctionnement et de recrutement très réglementé, de même que leur rôle, ouvertement revendiqué, de diffusion des connaissances acquises et présentées par une partie des sociétaires. Les sociétés savantes sont marquées par la présence d'individus issus des groupes sociaux les plus aisés. Elles le sont aussi par les aspirations et références culturelles de ces mêmes groupes, marquées par une dilection pour l'histoire locale et l'affirmation du goût artistique des élites en matière picturale. Ce sont des éléments qui inscrivent les sociétés savantes du département de la Manche dans un cadre similaire à ce qui existe au plan national. La participation à la vie d'une société savante intéresse en priorité les groupes sociaux qui ont à la fois la culture et le temps nécessaire à consacrer à des travaux intellectuels.

Le XIX^{ème} siècle est généralement considéré comme une période d'âge d'or des sociétés savantes. La première moitié du XX^{ème} siècle les voit subir une série de coups qui mettent à mal leur existence. Les deux guerres mondiales tout d'abord ont des conséquences immédiatement perceptibles. La Première Guerre mondiale a retranché une partie des effectifs des sociétés. La mobilisation à l'été 1914 avait privé les sociétés des membres en âge de se rendre sous les drapeaux. Les quatre années qui ont suivi ont vu la disparition d'une partie d'entre eux. Cependant les sociétés savantes ont continué leurs activités, étant parfois

conurrencées par des sociétés dites d' « amis » qui s'intéressaient plus spécifiquement au patrimoine d'une commune, comme la Société des Amis du Mont-Saint-Michel¹²⁶⁵ créée en 1911. La crise économique qui survient en France à la suite du jeudi noir de 1929 a également fragilisé des sociétés dont les ressources financières étaient difficiles à assurer. Certaines ne s'en relèvent pas. Ainsi, la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg cesse ses publications à partir des années 1930. Il n'est pas douteux toutefois que la majeure partie de ses membres ait migré, à moins qu'ils n'en fissent déjà partie, au sein de la Société d'Horticulture de Cherbourg, sa société-mère. D'autres survivent par le biais de fusions. La société valognaise a été durement touchée par les bombardements de 1944 qui détruisent une grande partie de ses collections. Elle reprend son activité après la Libération. L'idée d'une mise en commun des moyens de publications s'était faite jour et, sanctionnée par une assemblée générale extraordinaire, le 26 octobre 1958 voit la naissance des sociétés savantes valognaises et saint-loise sous le nom de Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche¹²⁶⁶. La Seconde Guerre mondiale a occasionné des destructions considérables dans le département et bien des sociétés savantes ont eu à en souffrir, notamment à Saint-Lô. D'un point de vue plus strictement intellectuel, un déplacement de la recherche est apparu en France. Si les sociétés savantes avaient assuré, au moins en partie et dans la mesure de leurs possibilités, des recherches historiques et des tentatives de protection des patrimoines locaux, elles ont été durement concurrencées par la mise en place de nouvelles structures compétentes. Loïc Vadelorge¹²⁶⁷ cite par exemple le développement des sciences humaines sous l'égide de la Nouvelle Sorbonne dès 1882 jusqu'à la création du C.N.R.S. le 19 octobre 1939.

L'existence des sociétés savantes manchoises ne s'achève pas brutalement au moment des guerres mondiales. Elles ont parfois connu des interruptions, des vacances prolongées, bien involontairement. Certaines ont disparu, comme la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, d'autres poursuivent leur existence avec, parfois, de nouvelles activités venant renouveler à la fois l'intérêt et la vitalité de ce type d'institutions. Ainsi, par exemple, la

¹²⁶⁵ Il est à noter qu'au moment de sa fondation le siège de cette société est à Paris.

¹²⁶⁶ Le siège de cette société est à Saint-Lô. Elle est composée de trois sections ayant en charge leurs arrondissements respectifs : section de Valognes (arrondissement de Cherbourg et canton de La Haye-du-Puits), section de Saint-Lô et section de Granville (arrondissement d'Avranches et canton de Bréhal).

¹²⁶⁷ Loïc VADELORGE, « Sociétés savantes » in Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *Historiographies, I. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, coll. « folio histoire », 2010, p.615.

Société des Sciences de Cherbourg a-t-elle entrepris la numérisation des herbiers que quelques membres lui avaient légué au cours de son premier siècle d'existence¹²⁶⁸. Par conséquent, de nouvelles pistes de recherche seraient à ouvrir. Les interrogations pourraient porter sur la manière dont les sociétés savantes s'adaptent aux technologies nouvelles et/ou se les approprient. Des champs de recherche pourraient également s'intéresser au recrutement des membres, sur ses ressemblances et ses dissemblances avec ce qui était en œuvre au cours des siècles précédents. Il serait également intéressant, dans un cadre temporel et géographique similaire, d'identifier quels autres types de sociabilité existent, en fonction de l'appartenance sociale des personnes qui y adhèrent.

¹²⁶⁸ Voir à ce propos :

<http://www.societesciencescherbourg.org/000001985b0ce1e49/00000198610d8af28/index.html> (consulté en juillet 2017).

TABLE DES MATIERES

Remerciements	2
INTRODUCTION.....	3
Première partie : les récits de fondation des sociétés, la mise en place de leurs statuts et les moyens de leur existence.....	15
I. Les récits de fondations des sociétés, un premier indice de la personnalité des membres des sociétés savantes manchoises	18
A. Sous l’Ancien régime, la première société savante du Cotentin.....	19
B. De la Révolution à la fin de la Seconde Restauration (1789 – 1830).....	25
C. De la Monarchie de Juillet à la fin de la II ^{ème} République (1830 – 1852), la création de nouvelles sociétés	28
D. Sous le Second Empire (1852 – 1870) et le début de la III ^{ème} République (1871 – 1914)	46
1. Une stagnation sous le Second Empire.....	46
2. Les dernières créations manchoises	48
II. L’organisation interne.....	56
A. Etre en accord avec les textes de lois.....	56
B. Une hiérarchie définie.....	61
1. Les sources à mobiliser.....	61
2. Le bureau	65
a. Les présidents, vice-présidents et directeurs.....	66
b. Les secrétaires, vice-secrétaires et secrétaires-adjoints	67
c. Les trésoriers, archivistes, conservateurs et bibliothécaires	68
d. Les autres membres des bureaux	71
e. Les commission et comités	73
f. Les élections	75

3.	Les types de membres.....	77
a.	Les membres résidants et les membres titulaires.....	77
b.	Les membres libres, adjoints, non-résidents ou vétérans.....	90
c.	Les membres correspondants ou étrangers.....	92
d.	Les membres honoraires.....	94
III.	L'organisation matérielle.....	95
A.	Les budgets.....	95
1.	Quelles sources de revenus ?.....	95
a.	Les ressources internes : cotisations et droits de diplôme.....	96
b.	Des ressources exceptionnelles : dons, legs et placements.....	101
c.	Les ressources administratives : les subventions municipales, départementales et ministérielles.....	102
2.	Une étude de cas : les budgets et les « rapports sur la gestion » de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg.....	111
3.	La dépense la plus importante des sociétés savantes : les coûts d'impression et de publication.....	115
4.	Le devenir de l'actif des sociétés savantes en cas de dissolution.....	116
B.	Les locaux.....	117
1.	Les lieux de réunion.....	118
a.	Des sociétés plutôt sédentaires.....	118
b.	Des sociétés itinérantes.....	119
2.	Les musées.....	121
a.	Les musées municipaux et les sociétés locales.....	122
b.	Les musées des sociétés.....	126
	Deuxième partie : identification des membres des sociétés savantes de la Manche.....	143
I.	Répartition géographique des membres des sociétés manchoises.....	145
A.	Un essai d'évaluation de l'effectif des membres manchois.....	145

B.	Des sociétés manchoises partagées entre un recrutement local et une ouverture vers l'extérieur	150
1.	Les membres titulaires	150
2.	Les membres correspondants.....	152
II.	Les activités professionnelles et l'origine sociale des membres des sociétés savantes manchoises.....	158
A.	Les fonctionnaires et les membres du clergé	160
1.	Fonctionnaires culturels	160
2.	Le monde de l'enseignement	160
3.	Les fonctionnaires au sens strict : personnel des préfectures, des mairies et autres administrations.....	164
4.	Les ingénieurs	166
5.	Les militaires.....	166
6.	Le clergé	167
B.	Les membres des professions libérales et les étudiants	169
1.	La justice.....	170
2.	Les professions médicales	171
3.	Les architectes.....	173
4.	Les étudiants	174
C.	D'autres statuts.....	175
1.	Les « sans profession »	175
2.	Les boutiquiers et artisans.....	177
3.	Les professions en lien avec l'agriculture et l'élevage	179
4.	Les professions artistiques	180
a.	Les peintres et peintres d'histoire	180
b.	Les sculpteurs et statuaires	181
c.	Quelques artistes divers	182
d.	Le théâtre	182

e. La musique	182
5. Les journalistes et les publicistes.....	183
6. Les métiers de la banque et des assurances, industriels et négociants.....	183
D. Un univers presque exclusivement masculin	185
Troisième Partie : Les activités des Sociétés	189
I. Les séances	191
A. Les séances privées	191
1. Une définition	191
2. La périodicité	191
3. Les assemblées générales.....	196
4. Le déroulement de la séance	197
5. L'assiduité.....	200
6. Un cas particulier, la société en excursion.....	203
B. Les séances publiques	208
1. Une définition	208
2. La périodicité	208
3. Le public présent.....	210
4. Le déroulement de la Séance	210
5. Des cas particuliers, les célébrations : anniversaire de la société, jubilé d'un membre, banquets... ..	212
II. La diffusion des connaissances.....	215
A. Les publications	215
1. La diffusion d'imprimés divers.....	215
2. Les mémoires et bulletins : forme, nombre de pages, périodicité... ..	218
3. Le contenu.....	220
a. L'Histoire	222
b. Les Sciences.....	230

c.	Un sujet régional : défense et illustration de la langue normande	242
d.	Autres sujets abordés	244
4.	Les auteurs	251
B.	Les concours	253
C.	L'enseignement : la mise en place de cours et de conférences.....	258
D.	L'insertion dans la vie culturelle locale	262
1.	La fondation de bibliothèque(s).....	262
2.	La création de musées.....	267
a.	Le rôle des sociétés manchoises dans la fondation des musées.....	267
b.	Les conservateurs et le personnel des musées	269
c.	Les œuvres et objets montrés : leur provenance	270
d.	L'avis, parfois tranché, des inspecteurs	274
3.	Les expositions organisées.....	279
a.	A Saint-Lô.....	279
b.	Par la Société artistique et industrielle de Cherbourg.....	280
c.	A Avranches.....	282
III.	La reconnaissance au plan local, national et international des sociétés savantes manchoises et de certains membres	284
A.	La diffusion des publications	284
1.	Auprès des membres.....	284
2.	Auprès de bibliothèques.....	285
3.	Dans la correspondance, des demandes d'échanges entres sociétés.....	287
4.	Par la vente.....	291
B.	Des commentaires à propos des publications	292
C.	Des membres honorés	295
1.	Par des médailles et des récompenses.....	295
a.	Les récompenses remises au titre des travaux au sein des sociétés	295

b. Les médailles décernées en France et à l'étranger.....	297
c. La distinction d'officier d'académie	299
2. Une minorité de membres honorés	300
CONCLUSION	303
TABLE DES MATIERES	309



Normandie Université

THESE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité Histoire Contemporaine

Préparée au sein de l'Université de Caen Normandie

Sociabilité et érudition locale : les sociétés savantes du département de la Manche, du milieu du XVIIIe siècle au début du XXe siècle. Tome II, Sources, Bibliographie & Annexes

**Présentée et soutenue par
Guillaume VIEL**

**Thèse soutenue publiquement le 18 décembre 2017
devant le jury composé de**

M. Dominique BARJOT	Professeur des Universités / Université Paris-Sorbonne (Paris IV)	Examineur
Mme Odile PARSIS- BARUBÉ	Maître de conférences HDR / Université de Lille 3	Rapporteuse
M. Cyril GRANGE	Directeur de recherche / Université Paris-Sorbonne (Paris IV)	Rapporteur
Mme Anne-Sarah BOUGLÉ-MOALIC	Docteure en Histoire contemporaine / Cheffe de projet, Conseil régional de Normandie	Examinatrice
M. Jean-Louis LENHOF	Maître de conférences / Université de Caen Normandie	Examineur
M. Michel BOIVIN	Professeur des Universités / Université de Caen Normandie.	Directeur de Thèse

Thèse dirigée par Michel BOIVIN, laboratoire C.R.H.Q.



SOURCES

I. Quelques sources imprimées :

Annuaire des sociétés savantes de la France et de l'étranger, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique. Paris, [s.e.], 1846

Bulletin des lois de la République Française. XII^{ème} série. Deuxième semestre de 1901, contenant les lois et décrets d'intérêt public et général publiés depuis le 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 1901. Partie principale. Tome soixante-troisième. N^{os} 2268 à 2304. Paris, Imprimerie Nationale, 1902

DENIKER, Joseph, *Bibliographie des Travaux scientifiques (sciences mathématiques, physiques et naturelles) publiés par les sociétés savantes de la France depuis l'origine jusqu'en 1888, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique. Tome I : Ain – Orne.* Paris, Imprimerie Nationale, 1916

HERICOURT, A. (d'), *Annuaire des sociétés savantes de la France et de l'étranger.* Paris, [s.e.], 1866

LASTEYRIE, Robert (de), LEFEVRE-PONTALIS, Eugène & VIDIER, Alexandre, *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique.* Paris, Imprimerie Nationale, 1888 – 1918 (9 vol.)

LEFEVRE-PONTALIS, Eugène, *Bibliographie des sociétés savantes de la France.* Paris, Imprimerie Nationale, 1886

SCUDDER, Samuel Hubbard, *Catalogue of scientific serials of all countries, including the transactions of learned societies in the natural, physical and mathematical sciences, 1633 – 1876.* Cambridge, MA, Library of Harvard University, 1879

Ville de Rouen. Congrès du Millénaire de la Normandie (911 – 1911). Compte rendu des travaux. Rouen, Imprimerie Léon Gy, 1912 (2 tomes)

II. Archives Nationales :

FAVIER, Jean (dir.), *Les Archives Nationales, état général des fonds tome II : 1789 – 1940*. Paris, Archives Nationales, 1978

FAVIER, Jean (dir.), *Les Archives Nationales, état des inventaires tome II : 1789 – 1940*. Paris, Archives Nationales, 1991

FAVIER, Jean (dir.), *Les Archives Nationales, état général des fonds tome IV : fonds divers*. Paris, Archives Nationales, 1980

FAVIER, Jean (dir.), *Les Archives Nationales, état général des fonds tome IV : fonds divers*. Paris, Archives Nationales, 1986

A. Usuels :

A 4 ALM : *Almanach royal* : consulté pour la période 1755 – 1783. L'almanach comprend une section sur les académies nationales et provinciales. Aucune des éditions successives ne mentionne la Société Académique de Cherbourg. Les almanachs royaux, impériaux et nationaux qui suivent ne donnent pas d'informations sur les sociétés établies en province.

B. Série F :

1. Sous série F¹⁷, instruction publique et beaux-arts :

ANTOINE Marie-Elisabeth & OLIVIER Suzanne, *Inventaire des papiers de la division des sciences et lettres du Ministère de l'instruction publique et des services qui en sont issus (sous série F¹⁷)*. Paris, Imprimerie Nationale, 1975 (tome I) & 1981 (tome II)

F¹⁷ 2761 à F¹⁷ 2774 : distinctions honorifiques

F¹⁷ 2826 : bureau des travaux historiques des sociétés savantes (1845 – 1896)

Situation des publications (1879)

Dépenses de l'Exposition (1878)

Liste des communications (incomplète / 1882)

Situation des crédits (1882)

Bibliothèque des Sociétés Savantes

Rapports destinés à la « situation de l'Empire », sur les Sociétés savantes et le Comité (1865 – 1869)

F¹⁷ 2836 à F¹⁷ 2888² : liste alphabétique des correspondants du Comité des Travaux Historiques

F¹⁷ 3015 : sociétés savantes : généralités, concours organisés entre elles (1858 – 1865)

Institution d'un concours entre les sociétés savantes des départements (1858 – 1870)

Liste des sociétés (1862)

Concours des sociétés savantes (1861 – 1871)

F¹⁷ 3016 :

Envois des statuts, renseignements et correspondance relative à l'échange de publications entre les sociétés savantes de France et de l'étranger (1835 – 1877)

F¹⁷ 3017 & F¹⁷ 3018 :

Envois des statuts, renseignements et correspondance relative à l'échange de publications entre les sociétés savantes de France et de l'étranger (1880 – 1881)

F¹⁷ 3019 : sociétés savantes : affaires diverses (1851 – 1873)

F¹⁷ 3021 : sociétés savantes : affaires diverses (1861 – 1865)

Demandes de croix de chevalier de la légion d'honneur (1850 – 1851)

Projets divers concernant les sociétés savantes (1840 – 1875)

Concession du titre de « royale » ou d' « impériale » à des sociétés savantes, réglementation (an XIII – 1866)

F¹⁷ 3022 : subventions accordées aux sociétés savantes (1843 – 1889)

Subventions gouvernementales aux sociétés savantes, arrêtés collectifs d'allocations (1843 – 1889)

F¹⁷ 3023 : liste des sociétés savantes par départements (1870 – 1890), Manche : 1875 et 1884

Avranches :

- Association Médicale : renseignements ; règlement ; demande d'autorisation définitive (1854)

- Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : enquête (1881 – 1882)

Cherbourg :

- Académie des Sciences du Département de la Manche : création ; statuts ; demande d'approbation ministérielle ; demande d'autorisation de participer au concours des sociétés savantes (1863)

- Société Nationale Académique : enquêtes (1875 – 1876 & 1881 – 1882)

- Société d'Agriculture : envois de procès-verbaux de séances (1862 – 1863)

- Société Artistique et Industrielle : demande de franchise pour l'envoi de publications (1873)

- Société d'Horticulture : transmission de publications (1872 – 1878)

- Société Nationale des Sciences Naturelles : transmission de publications (1852 – 1878) ; enquête (1881 – 1882)

Coutances :

- Académie Constantine : demande d'autorisation ministérielle pour une société dont les membres ne se sont jamais réunis (1836 – 1839)
- Société Académique du Cotentin : enquêtes (1875 – 1876 & 1881 – 1882)

Mortain :

- Société d'Agriculture : correspondance (1845)

Saint-Lô :

- Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle : enquête (1881 – 1882)

Valognes :

- Cercle Médical : création (1822)
- Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique : enquête (1881 – 1882)

F¹⁷ 3033 : liste des sociétés savantes par départements (Manche – Haute-Nièvre)

F¹⁷ 13004 à F¹⁷ 13038 : dons et legs en faveur des compagnies et sociétés savantes (1872 – 1925)

F¹⁷ 13491⁴ : Sociétés savantes dissoutes : renseignements, subventions (par départements), 1800 – 1941, Loiret à Seine-Inférieure.

F¹⁷ 17193 : sociétés savantes : série départementale : Manche (rapports du Comité des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes de 1834 à 1954)

Affaires générales (1817 – 1895) :

- Avranches : 1814 – 1925
- Cherbourg : 1774 – 1911 & 1853 – 1927
- Coutances : 1872 – 1888
- Mortain : 1912 – 1914 (Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais)
- Saint-Lô : 1849 – 1905
- Valognes : 1878 – 1898

F¹⁷ 17365 : Comité des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes (1834 – 1954) : dossiers des bibliothèques par département : Manche

Bibliothèques d'Avranches et de Cherbourg

2. Sous série F²¹ : beaux-arts :

F²¹ 4500 à F²¹ 4521 : musées de province (1795 – 1940)

- **F²¹ 4505 (1871 – 1880)**

Avranches :

- Rapport (24 octobre 1879) ;
- Correspondance (du 19 février au 25 mai 1875).

Cherbourg :

- Rapport (21 octobre 1879) ;
- Correspondance (du 19 février au 8 juin 1875).

Coutances :

- Rapport (22 octobre 1879) ;
- Un plan non daté ;
- Correspondance (du 26 mars 1874 au 22 mai 1875).

Saint-Lô :

- Rapport (22 octobre 1879).

- **F²¹ 4506 (1881 – 1890)**

Avranches :

- Rapports (25 mai 1881 & 6 février 1890) ;
- Correspondance (du 5 mars 1881 au 7 mai 1890).

- **F²¹ 4507 (1881 – 1890)**

Cherbourg :

- Rapports (1887 & 5 février 1890) ;
- Un plan de la ville (non daté) ;
- Un plan du musée (14 février 1887).

Coutances :

- Rapport (3 février 1890) ;
- Correspondance (du 3 avril 1881 au 23 septembre 1886).

- **F²¹ 4510 (1881 – 1890)**

Saint-Lô :

- Rapports (31 juillet 1881 & 30 mars 1890) ;
- Correspondance (du 6 mai 1881 au 22 décembre 1886).

- **F²¹ 4511 (1881 – 1890)**

Valognes :

- Rapport (13 août 1885) ;
- Correspondance (du 4 juin 1884 au 17 octobre 1885).

- **F²¹ 4511 (1891 – 1900)**

Avranches :

- Correspondance (du 29 avril 1891 au 20 juin 1895).

Cherbourg :

- Rapports (14 juillet 1895 & 1899) ;
- Correspondance (du 14 août 1895 au 25 mars 1898).

Coutances :

- Rapports (18 mai 1895 & 1899) ;
- Correspondance (du 30 mai 1895 au 17 avril 1896).

- **F²¹ 4513 (1891 – 1900)**

Saint-Lô :

- Rapports (12 mars 1895 & 1896) ;
- Correspondance (du 22 février 1893 au 11 avril 1899)

- **F²¹ 4514 (1891 – 1900)**

Valognes :

- Correspondance (du 3 au 17 février 1896).

- **F²¹ 4514 II (1901 – 1910)**

Avranches :

- Rapports (21 mars 1907 & 15 mars 1910) ;
- Correspondance (du 18 avril 1901 au 28 juillet 1910).

- **F²¹ 4515 (1901 – 1910)**

Cherbourg :

- Rapports (1903 & 1^{er} mars 1910) ;
- Correspondance (du 16 août 1905 au 20 décembre 1910).

Coutances :

- Rapports (1903 & 27 février 1910) ;
- Correspondance (24 mai 1910).

- **F²¹ 4517 (1901 – 1910)**

Saint-Lô :

- Rapports (20 mai 1905 & 24 février 1910) ;
- Correspondance (du 5 avril 1906 au 10 août 1910).

Valognes :

- Rapport (7 mars 1910).

- **F²¹ 4518 (1911 – 1920)**

Avranches :

- Rapports (21 février 1913 & 31 août 1917) ;
- Correspondance (du 26 janvier 1911 au 18 janvier 1918)

- **F²¹ 4519 (1911 – 1920)**

Cherbourg :

- Rapport (avril 1911 & 31 août 1917).

- **F²¹ 4521 (1911 – 1920)**

Saint-Lô :

- Rapports (8 avril 1911 & 31 août 1917) ;
- Correspondance (du 8 avril au 31 juillet 1914)

III. Archives départementales de la Manche :

A. Périodiques en consultation libre :

1. Annuaire du département de la Manche :

Annuaire du département de la Manche, première année 1829. Saint-Lô, Imprimerie de J. Elie, 1829.

Annuaire du département de la Manche, 2^{ème} et 3^{ème} années, 1830 – 1831. Saint-Lô, Imprimerie de J. Elie, 1830.

Annuaire du département de la Manche, quatrième année 1832. Saint-Lô, Imprimerie de J. Elie, 1832.

Annuaire du département de la Manche, cinquième année 1833. Saint-Lô, Imprimerie de J. Elie, 1833

Annuaire du département de la Manche, sixième année 1834. Saint-Lô, Imprimerie de J. Elie, 1834

Annuaire du département de la Manche, septième année 1835. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1835

Annuaire du département de la Manche, huitième année 1836. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1836

Annuaire du département de la Manche, neuvième année 1837. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1837

Annuaire du département de la Manche, dixième année 1838. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1838

Annuaire du département de la Manche, onzième année 1839. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1839

Annuaire du département de la Manche, douzième année 1840. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1840

Annuaire du département de la Manche, treizième année 1841. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1841

Annuaire du département de la Manche, quatorzième année 1842. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1842

Annuaire du département de la Manche, quinzième année 1843. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1843

Annuaire du département de la Manche, seizième année 1844. Saint-Lô, Elie fils, imprimeur, 1844

Annuaire du département de la Manche, dix-septième année 1845. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1845

Annuaire du département de la Manche, 18^{ème} année 1846. Saint-Lô, Elie fils, imprimeur, 1846

Annuaire du département de la Manche, 19^{ème} année 1847. Saint-Lô, Elie fils, imprimeur, 1847

Annuaire du département de la Manche, 20^{ème} année 1848. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1848

Annuaire du département de la Manche, 21^{ème} année 1849. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1849

Annuaire du département de la Manche, 22^{ème} année 1850. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1850

Annuaire du département de la Manche, 23^{ème} année 1851. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1851

Annuaire du département de la Manche, 24^{ème} année 1852. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1852

Annuaire du département de la Manche, 25^{ème} année 1853. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1853

Annuaire du département de la Manche, 26^{ème} année 1854. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1854

Annuaire du département de la Manche, 27^{ème} année 1855. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1855

Annuaire du département de la Manche, 28^{ème} année 1856. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1856

Annuaire du département de la Manche, 29^{ème} année 1857. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857

Annuaire du département de la Manche, 30^{ème} année 1858. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1858

Annuaire du département de la Manche, 31^{ème} année 1859. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1859

Annuaire du département de la Manche, 32^{ème} année 1860. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1860

Annuaire du département de la Manche, 33^{ème} année 1861 Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1861

Annuaire du département de la Manche, 34^{ème} année 1862. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1862

Annuaire du département de la Manche, 35^{ème} année 1863. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1863

Annuaire du département de la Manche, 36^{ème} année 1864. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1864

Annuaire du département de la Manche, 37^{ème} année 1865. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1865

Annuaire du département de la Manche, 38^{ème} année 1866. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1866

Annuaire du département de la Manche, 39^{ème} année 1867. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1867

Annuaire du département de la Manche, 40^{ème} année 1868. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1868

Annuaire du département de la Manche, 41^{ème} année 1869. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1869

Annuaire du département de la Manche, 42^{ème} année 1870. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1870

Annuaire du département de la Manche, 43^{ème} & 44^{ème} année 1871 – 1872. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1872

Annuaire du département de la Manche, 45^{ème} année 1873. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1874

Annuaire du département de la Manche, 46^{ème} année 1874. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1874

Annuaire du département de la Manche, 47^{ème} année 1875. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1875

Annuaire du département de la Manche, 48^{ème} année 1876. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1876

Annuaire du département de la Manche, 49^{ème} année 1877. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1877

Annuaire du département de la Manche, 50^{ème} année 1878. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1878

Annuaire du département de la Manche, 51^{ème} année 1879. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1879

Annuaire du département de la Manche, 52^{ème} année 1880. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1880

Annuaire du département de la Manche, 53^{ème} année 1881. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1881

Annuaire du département de la Manche, 54^{ème} année 1882. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1882

Annuaire du département de la Manche, 55^{ème} année 1883. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1883

Annuaire du département de la Manche, 56^{ème} année 1884. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1884

Annuaire du département de la Manche, 57^{ème} année 1885. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1885

Annuaire du département de la Manche, 58^{ème} année 1886. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1886

Annuaire du département de la Manche, 59^{ème} année 1887. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1887

Annuaire du département de la Manche, 60^{ème} année 1888. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1888

Annuaire du département de la Manche, 61^{ème} année 1889. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1889

Annuaire du département de la Manche, 63^{ème} année 1891. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1891

Annuaire du département de la Manche, 64^{ème} année 1892. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1892

Annuaire du département de la Manche, 65^{ème} année 1893. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1893

Annuaire du département de la Manche, 66^{ème} année 1894. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1894

Annuaire du département de la Manche, 67^{ème} année 1895. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1895

Annuaire du département de la Manche, 68^{ème} année 1896. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1896

Annuaire du département de la Manche, 69^{ème} année 1897. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1897

Annuaire du département de la Manche, 70^{ème} année 1898. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1898

Annuaire du département de la Manche, 71^{ème} année 1899. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1899

Annuaire du département de la Manche, 72^{ème} année 1900. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1900

Annuaire du département de la Manche, 73^{ème} année 1901. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1901

Annuaire du département de la Manche, 74^{ème} année 1902. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1902

Annuaire du département de la Manche, 75^{ème} année 1903. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1903

Annuaire du département de la Manche, 76^{ème} année 1904. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1904

Annuaire du département de la Manche, 77^{ème} année 1905. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1905

Annuaire du département de la Manche, 78^{ème} année 1906. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1906

Annuaire du département de la Manche, 79^{ème} année 1907. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1907

Annuaire du département de la Manche, 80^{ème} année 1908. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1908

Annuaire du département de la Manche, 81^{ème} année 1909. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1909

Annuaire du département de la Manche, 82^{ème} année 1910. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1910

Annuaire du département de la Manche, 83^{ème} année 1911. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1911

Annuaire du département de la Manche, 84^{ème} année 1912. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1912

Annuaire du département de la Manche, 85^{ème} année 1913. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1913

Annuaire du département de la Manche, 86^{ème} année 1914. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1914

2. Publications des Sociétés savantes

Avranches : Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain

1) Mémoires :

Mémoires de la Société Archéologique d'Avranches : tome premier. Avranches, E. Tostain imprimeur-libraire, éditeur, 1842

Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième. Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859

Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome troisième. Avranches, Imprimerie de H. Hambis, libraire, 1864

Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome quatrième. Avranches, Imprimerie Typographique Et Lithographique de M^{me} Tribouillard, 1873

Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome V. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Henri Gibert, 1882

Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome VI. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Henri Gibert, 1884

Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome VII. Avranches, Typographie & Lithographie Henri Gibert, 1885

Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome VIII. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1887

Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome IX. Avranches, Imprimerie de Henri Gibert, 1888

Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome X. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892

Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome XI (années 1892 – 1893). Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1893

Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XII (années 1894 – 1895). Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1895

Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIII (années 1896 – 1897). Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1897

Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIV, années 1898 – 1899. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1899

Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XV, années 1900 – 1902. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1902

2) La Revue de l'Avranchin :

Revue trimestrielle de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain, tome I. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1882 – 1883

Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome II. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1884 – 1885

Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome III. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1886 – 1887

Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IV. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1888 – 1889

Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891

- Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VI.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892 – 1893
- Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VII.* Avranches, Imprimerie Typographique & Lithographique de Jules Durand, 1894 – 1895
- Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VIII.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1896 – 1897
- Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IX.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1898 – 1899
- Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome X.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1900 – 1901
- Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XI.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1902 – 1903
- Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de Jules Durand, 1904 – 1905
- Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de l'Avranchin, 1906 – 1907
- Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIV.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1908
- Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XV.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1909
- Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVI.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1910
- Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913

Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVIII. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1914 – 1919

Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIX. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1920 – 1921

Cherbourg : Académie des Sciences du département de la Manche, Société pour l'avancement et la propagation des sciences :

Académie des Sciences du département de la Manche, Société pour l'avancement et la propagation des sciences. Statuts généraux. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine et Syffert, 1863

Cherbourg : Académie de la Manche, Jeux Floraux :

Académie de la Manche. Jeux floraux de Cherbourg. Cinquantenaire. 1904 – 1954. Cherbourg, Imprimerie Commerciale, 1954

Coutances : Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts) :

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome premier. Coutances, Typographie de Daireaoux, imprimeur-libraire, 1875

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome second. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1877

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome troisième. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1880

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome quatrième. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1884

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome cinquième. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1887

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome cinquième II. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1887

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome septième. Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1891

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome huitième. Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1892

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome neuvième. Avranches : Imprimerie Typographique Alfred Perrin, 1893

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome dixième. Avranches, Imprimerie Typographique Alfred Perrin, 1894

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome onzième. Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1895

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome douzième. Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1896

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome treizième. Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1897

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome quatorzième. Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1898

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome quinzième. Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1900

Granville : Société d'Etudes Historiques et Economiques, *Le Pays de Granville* :

Cette société publie le *Pays de Granville*, a partir de janvier 1905 et jusqu'en décembre 1951, avec deux interruptions au moment des deux guerres mondiales : de 1914 à 1927 et de 1939 à 1948.

Mémoires & Bulletins :

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1. Granville, Noël Le Coutour, Imprimeur-Editeur, 1905

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°2. Granville, Noël Le Coutour, Imprimeur-Editeur, 1905

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°3. Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, juillet 1905

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°4. Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, novembre 1905

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°5. Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, mars 1906

- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°6.* Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, 1906
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°7.* Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, septembre 1906
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°8.* Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, décembre 1906
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1 (3^{ème} année).* Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, mars 1907
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°2 (3^{ème} année).* Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, juin 1907
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°3 (3^{ème} année).* Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, septembre 1907
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°4 (3^{ème} année).* Granville, Imprimerie Moderne, Editeur, décembre 1907
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1 (4^{ème} année).* Granville, Imprimerie Moderne, Editeur, mars 1908
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°2-3 (4^{ème} année).* Granville, Imprimerie Moderne, Editeur, juin – septembre 1908
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°4 (4^{ème} année).* Granville, Imprimerie Moderne, Editeur, décembre 1908
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1 (5^{ème} année).* Granville, Imprimerie Moderne, Editeur, mars 1909
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°2 (5^{ème} année).* Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, juin 1909
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°3 (5^{ème} année).* Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, septembre 1909
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°4 (5^{ème} année).* Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, décembre 1909
- Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1 (6^{ème} année).* Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, janvier 1910

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°2 & 3 (6^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, mars – septembre 1910

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°4 (6^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, décembre 1910

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1 (7^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, mars 1911

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°2 et 3 (7^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, juin – septembre 1911

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°4 (7^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, décembre 1911

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1 (8^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, mars 1912

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°2 (8^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, juin 1912

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°3 (8^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, septembre 1912

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°4 (8^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, décembre 1912

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1 (9^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, mars 1913

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°2 (9^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, juin 1913

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°3 et 4 (9^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, septembre – décembre 1913

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1 (10^{ème} année). Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, mars 1914

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1 (2^{ème} série). Rennes, Imprimerie du Nouvelliste, janvier 1928

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°2 (2^{ème} série). Rennes, Imprimerie du Nouvelliste, avril 1928

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°3 (2^{ème} série). Rennes, Imprimerie du Nouvelliste, juillet 1928

Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°4 (2^{ème} série). Rennes, Imprimerie du Nouvelliste, octobre 1928

Mortain : Société d'Histoire de l'arrondissement de Mortain :

A partir de 1911, cette société publie *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale.*

Publications :

La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°1. Mortain, Imprimerie Danguy & Villette, 25 octobre 1911

La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°2. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 février 1912

La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°3. Mortain, Imprimerie Danguy & Villette, 25 juin 1912

La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°4. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 octobre 1912

La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°5. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 janvier 1913

La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°6. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 avril 1913

La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°7. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 juillet 1913

La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°8. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 octobre 1913

La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°9. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 janvier 1914

La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°10. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 avril 1914

Saint-Lô : Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche :

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, première partie. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1851

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : deuxième volume. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1864

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : troisième volume. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1868

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quatrième volume. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1878

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : cinquième volume. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1879

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : sixième volume, premier fascicule. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1882

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : sixième volume. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1885

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : septième volume. Saint-Lô, Imprimerie F. Le Tual, 1887

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : huitième volume. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1889

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : neuvième volume. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1890

- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dixième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1892
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : onzième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1893
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : douzième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1894
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : treizième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1895
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quatorzième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1896
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quinzième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1897
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : seizième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1898
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dix-septième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1899
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dix-huitième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1900
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dix-neuvième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1901
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-et-unième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1903
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-deuxième volume.* Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1904

- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-troisième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1905
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-quatrième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1906
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-cinquième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1907
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-sixième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1908
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-septième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1909
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-huitième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1910
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-neuvième volume.* Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1911
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trentième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1912
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-et-unième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1914
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-deuxième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1920
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-quatrième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1922
- Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-cinquième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1923

Valognes : Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes

Mémoires & Bulletins :

Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome premier (1878 – 1879). Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1880

Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome deuxième (1880 – 1881). Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1882

Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome troisième (1882 – 1883 – 1884). Valognes, Typographie Louis Luce, Libraire, 1885

Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome quatrième (1885 – 1886). Valognes, Typographie Louis Luce, 1887

Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome cinquième (1886 – 1899). Valognes, Typographie Adelus & Buchel, 1899

Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome sixième (1900 – 1903). Valognes, Imprimerie et Typographie Adelus & Buchel, 1903

Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome septième (1903 – 1904). Valognes, Imprimerie et Typographie Adelus & Buchel, 1904

Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome huitième (1905 – 1906). Valognes, Imprimerie et Typographie Adelus & Buchel, 1906

Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome neuvième (1907 – 1912). Valognes, Imprimerie et Typographie Pillu-Rolland, 1912

Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome dixième (1913 – 1925). Valognes, Imprimerie et Typographie Pillu-Rolland, 1925

Publications :

Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes : Statuts adoptés dans la séance du 7 novembre 1878, approuvés par l'autorité supérieure le 31 décembre 1878. Valognes, Typographie de G. Martin (libraire), 1879

B. Journaux, sous-série 4 Mi (microfilms) & JAL (exemplaires papier) :

Catalogue. Microfilms documentaires (Sous-Série 4 Mi). Saint-Lô, Archives Départementales, octobre 1995

Journaux. Répertoire numérique des collections de journaux conservées aux Archives départementales de la Manche (JAL). Saint-Lô, Archives Départementales de la Manche, 2002

QUELLIEN, Jean & MAUBOUSSIN, Christophe, *Journaux de 1786 à 1944, l'aventure de la presse écrite en Basse-Normandie*. Caen, Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie & Cabourg, Editions Cahiers du Temps, 1998

ROISSY (de), *Table générale alphabétique de l'Annuaire des cinq départements de la Normandie. Analyse raisonnée des matières contenues dans les 25 premiers volumes publiés par l'Association Normande (Années 1835 à 1859)*. Caen, Hardel, Imprimeur de l'Association, 1863

Liste des journaux publiés dans la Manche :

Avranches :

Journal d'Avranches (1837 – 1868) :

- 4 Mi 95 (R1 – 11) (complet)

L'Avranchin (1856 – 1944) :

- 4 Mi 96 (R1 – 29) (complet)

Carentan :

Le Cotentin – Journal de Carentan (1873 – 1920) :

- 4 Mi 106 (R1)
- JAL 53/173 : 1873 – 1880,
- JAL 53/174 : 1881 – 1902,
- JAL 53/175 : 1903 – 1905,
- JAL 53/176 : 1906 – 1908,
- JAL 53/177 : 1909 – 1923,

Cherbourg :

Le Phare de la Manche (1837 – 1920) :

- 4 Mi 19 (R1 – 24) (Bibliothèque municipale de Cherbourg, complet pour 1839 – 1862)

La Vigie de Cherbourg (1861 – 1906) :

- 4 Mi 101 (R1 – 16) (Bibliothèque Municipale de Cherbourg, complet)

Cherbourg-Eclair (1908 – 1920) :

- 4 Mi 94 (R1 – 101) (Bibliothèque Municipale de Cherbourg, PER D2, complet)

Coutances :

Journal de Coutances (1835 – 1920) :

- 4 Mi 108 (R1 – 22)

Granville :

Journal de Granville (1833 – 1925)

- JAL 36/96 : 1861 – 1877,
- JAL 36/97 : 1880 – 1883,
- JAL 36/98 : 1901 – 1925,

Le Granvillais (1869 – 1920) :

- 4 Mi 98 (R1 – 30)

Mortain :

Le Mortainais (1910 – 1920) :

- 4 Mi 104 (R1)
- JAL 40/127 : 1910 – 1911,
- JAL 40/128 : 1912 – 1913,
- JAL 40/129 : 1914 – 1918,
- JAL 40/130 : 1919 – 1922,

Saint-Lô :

Le Messager de la Manche (1852 – 1920) :

- 4 Mi 102 (R1)
- 4 Mi 103 (R1)
- 4 Mi 106 (R1)

Valognes :

Journal de l'Arrondissement de Valognes (1837 – 1924) :

- 4 Mi 20 (R1 – 13) (Bibliothèque Municipale de Valognes, complet pour 1839 – 1855)

Journal de Valognes (1893 – 1920) :

- 4 Mi 105 (R1 – 31) (Bibliothèque Municipale de Valognes)

C.Série J : documents entrés par voix extraordinaire

1. Sous-série 13 J, « Dossiers Généalogiques » :

Cette sous-série est composée de documents isolés de provenances diverses, rédigés au cours d'une période s'étendant du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècle. Chaque dossier peut éventuellement contenir :

- tableaux généalogiques succincts,
- courtes notices généalogiques rédigées, manuscrites, multigraphiées, dactylographiées,
- dépouillement d'archives,
- extraits d'ouvrages,
- ensembles de références, etc.

Les documents de cette série sont présentés sous enveloppes. Nous avons signalé, lorsque cela paraissait utile, les documents les plus utiles

13 J 76 : Avoyne de Chantereyne

Notice biographique extraite de : V^{te} A. REVEREND : *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814 – 1830. Tome premier*. Paris : Honoré Champion, 1901

13 J 128 : Beaurepaire

Livret manuscrit : « Mémoires d'enfance de Joseph II de Beaurepaire, recopiés par son frère, grand-père de M. François de Beaurepaire. », copie d'un texte communiqué aux archives départementales de la Manche par M. François de Beaurepaire en avril 1991. Ce texte comporte des renseignements sur la famille Robillard de Beaurepaire, et sur quelques personnalités d'Avranches, en particulier Edouard Le Héricher.

13 J 231 : Boudent

13 J 245 : Bourboulon

13 J 257 : Bouvattier

13 J 416 : Clinchamps

13 J 475 : Couraye du Parc

13 J 536 : Delaunay

13 J 545 : Denis

13 J 640 : Du Moncel

13 J 672 : Dumouriez

13 J 748 : Feuillet

13 J 767 : Fontaine de Resbecq

13 J 798 : Fréret

13 J 804 : Frigout de Liesville

13 J 805 : Frigout

13 J 901 : Groult

13 J 914 : Guiffart

« Société d'Archéologie de la Manche, mélanges, quatorzième série (1985) : l'Hôtel Epron de la Horie à Cherbourg, notice provisoire par Bruno CENTORAME. »

13 J 926 : Halley

13 J 970 : Houel

13 J 975 : Hubert

13 J 999 : Jouan

13 J 1014 : Kergorlay

13 J 1122 : Le Boisselier

13 J 1126 : Le Bourgeois

13 J 1156 : Lecomte d'Olonde (Le Conte d'Olonde)

13 J 1189 : Le Hérissier

13 J 1314 : Lepingard

13 J 1331 : Liais

« La maison de Branville à Branville (canton de Beaumont). Notice historique. » par Rémy VILLAND

13 J 1360 : Lucas-Girardville

13 J 1387 : Mangon

13 J 1457 : Moré de Pontgibaud

13 J 1480 : Noël

13 J 1486 : Onfroy

13 J 1511 : Payen de la Garanderie

13 J 1528 : Pezeril

13 J 1543 : Pinel

13 J 1545 : Pioerion de Mondésir

13 J 1572 : Potier de La Varde

13 J 1733 : Tesson

13 J 1799 : Viard

13 J 1813 : Vincent

2. Sous-série 118 J, « Papiers du Chanoine Pigeon » :

118 J 35 : Archives de la Société Académique du Cotentin :

- Musée de Coutances,
- Procès-verbaux des séances,
- Convocations aux séances,
- Correspondance,
- Local des séances,
- Circulaires et instructions ministérielles,
- Subventions,
- Créations et statuts.

D.Série N, Conseil général :

1 N 1 : Sessions du Conseil Général (1862 – 1864)

1 N 2 : Sessions du Conseil Général (1865 – 1866)

1 N 3 : Sessions du Conseil Général (1867 – 1868)

1 N 4 : Session ordinaire d'août 1868

1 N 6 : Sessions du Conseil Général (1869)

1 N 7 : Session extraordinaire de 1870

1 N 8 : Sessions du Conseil Général (1871)

1 N 9 : Sessions du Conseil Général (1872)

1 N 10 : Sessions du Conseil Général (1873)

1 N 11 : Sessions du Conseil Général (1874)

1 N 12 : Sessions du Conseil Général (1875)

1 N 13 : Première session ordinaire du Conseil Général (1876)

1 N 14 : Deuxième session ordinaire du Conseil Général (1876)

1 N 15 : Sessions du Conseil Général (1877)

1 N 16 : Sessions du Conseil Général (1878)

1 N 17 : Sessions du Conseil Général (1879)

1 N 18 : Sessions du Conseil Général (1880)

1 N 19 : Sessions du Conseil Général (1881)

1 N 20 : Sessions du Conseil Général (1882)

1 N 21 : Sessions du Conseil Général (1883)

1 N 22 : Sessions du Conseil Général (1884)

1 N 23 : Sessions du Conseil Général (1885)

1 N 24 : Sessions du Conseil Général (1886)

1 N 25 : Sessions du Conseil Général (1887)

1 N 26 : Première session ordinaire du Conseil Général (1888)

1 N 27 : Deuxième session ordinaire du Conseil Général (1888)

1 N 28 : Sessions du Conseil Général (1889)

1 N 29 : Sessions du Conseil Général (1890)

1 N 30 : Sessions du Conseil Général (1891)

1 N 31 : Sessions du Conseil Général (1892)

1 N 32 : Sessions du Conseil Général (1893)

1 N 33 : Sessions du Conseil Général (1894)

1 N 34 : Sessions du Conseil Général (1895)

- 1 N 35 : Sessions du Conseil Général (1896)
- 1 N 36 : Sessions du Conseil Général (1897)
- 1 N 37 : Sessions du Conseil Général (1898)
- 1 N 38 : Sessions du Conseil Général (1899)
- 1 N 39 : Sessions du Conseil Général (1900)
- 1 N 40 : Sessions du Conseil Général (1901)
- 1 N 41 : Sessions du Conseil Général (1902)
- 1 N 42 : Sessions du Conseil Général (1903)
- 1 N 44 : Sessions du Conseil Général (1904)
- 1 N 45 : Sessions du Conseil Général (1905)
- 1 N 46 : Sessions du Conseil Général (1906)
- 1 N 48 : Sessions du Conseil Général (1907)
- 1 N 49 : Sessions du Conseil Général (1908)
- 1 N 50 : Sessions du Conseil Général (1909)
- 1 N 51 : Sessions du Conseil Général (1910)
- 1 N 52 : Sessions du Conseil Général (1911)
- 1 N 53 : Sessions du Conseil Général (1912)
- 1 N 54 : Sessions du Conseil Général (1913)
- 1 N 55 : Sessions du Conseil Général (1914 – 1915)

IV. Archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg :

Les archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg contiennent un grand nombre de mémoires adressés par des sociétés savantes françaises et étrangères. Nous avons pour notre part tenté de relever toutes les archives disponibles concernant la société depuis sa fondation en 1755 jusqu'en 1939. Il est toutefois utile de préciser que les locaux où se trouvent lesdites archives sont en travaux depuis 2002 et que la consultation des documents n'est, de ce fait, pas toujours aisée. De plus, à la suite de déménagements successifs des archives et de la bibliothèque de la société, certaines pièces ont été perdues, parfois détruites, comme en témoigne la taille modeste des recueils de correspondance.

- Sources imprimées :

Sous ce nom nous regroupons les publications de la Société Académique :

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome I, 1833. Cherbourg, Boulanger imprimeur-libraire, 1833

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome II, 1835. Cherbourg, Typographie de Boulanger, Beaufort et C^{ie}, 1835

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome III, 1838. Cherbourg, Typographie de Boulanger & Lecauf, 1838

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IV, 1843. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1843

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome V, 1847. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VI, 1852. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VII, 1856. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuarent, 1856

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome VIII, 1861. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1861

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome IX, 1867. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuarent, 1867

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome X, 1871. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1871

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XI, 1873. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, 1873

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XII, 1875. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, 1875

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XIII, 1879. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, 1879

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XIV, 1891. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1891

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XV, 1895. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1895

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XVI, 1898. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1898

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XVII, 1905. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1905

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XVIII, 1910. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XIX, 1912. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1912

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XX, 1914. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1914

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XXI, 1924. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1924

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome XXXI, 1995 : figures cherbourgeoises. Mayenne, Presses de Jouve, 1995

Société Nationale Académique de Cherbourg, 1755 – 2005, commémoration du deux cent cinquantième, 3 & 4 juin 2005. Marigny, Editions Eurocibles, 2005

- Volumes de correspondance :

-

NB : Pour ces volumes nous avons choisi de ne reproduire que les titres des documents qui peuvent présenter un intérêt immédiat pour notre travail. Ainsi les mémoires manuscrits adressés à la société par les membres ne seront pas mêlés à la correspondance. Nous avons reproduit les titres donnés par Lechanteur de Pontaumont lorsque cela était possible : certaines pièces sont, en effet, en assez mauvais état.

Premier volume :

LECHANTEUR de PONTAUMONT, *Archives de la Société Impériale Académique de Cherbourg de 1816 à 1851 (recueillies et mises en ordre le 20 avril 1853)*

- n°3 : Biographie de M. Groult
n°4 : Biographies de MM. Ebinger et Delamartinière
n°7 : Notice sur M. Groult (par Duchevreuil)
n°9 : Note sur la Société Académique (par Asselin)
n°16 : Rapport sur le classement des archives de la société en 1830 (par Noël-Agnès)
n°17 : Note sur Monseigneur de Beauvais
n°17^{bis} : Son acte de naissance
n°32 & n°34 : Séance de la Société Royale des Antiquaires du Nord à Copenhague (1836)
n°55 : Rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, section des sciences physiques et mathématiques (par Emmanuel Liais)
n°56 : Rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Blois*
n°57 : Compte-rendu dans un journal de Saint-Lô¹ des *Mémoires* de la société (1852)
n°60 : Compte-rendu des *Mémoires* de 1852²
n°61 : Compte-rendu d'ouvrages offerts à la société (par Lechanteur de Pontaumont)
n°64 : Lettre du 4 mars 1817 demandant pour quelle raison la société a cessé de se réunir (par Geoffroy)
n°65 : Lettre de M ... demandant à faire partie de la société
n°66 : Lettre du préfet faisant savoir que la société est autorisée à prendre le titre de société royale (10 août 1817)
n°66^{bis} : Lettre du sous-préfet faisant savoir qu'elle sera reçue par le duc d'Angoulême (17 octobre 1817)
n°67 : Prix proposé par la Société d'Encouragement à l'Industrie Nationale
n°68 : Circulaire ministérielle au sujet de la recherche des antiquités et lettres du préfet en conséquence
n°69 : Fragment d'une lettre annonçant l'envoi de poésies
n°70 & n°71 : Lettre du préfet accusant réception à la société de ce qu'elle a nommé des inspecteurs des antiquités
n°72 : Lettre du préfet accusant réception de trois mémoires sur les antiquités des environs de Cherbourg
n°73 : Lettre de M. Dumont-Moulin faisant hommage d'un travail qu'il vient de publier
n°78 : Lettre du sous-préfet envoyant une circulaire du ministre de l'instruction publique relative aux échanges de publications entre les sociétés savantes
n°82 : Lettre de la Société d'Agriculture et d'Archéologie de la Manche (20 décembre 1838)
n°83 : Lettre de M. Vautier remerciant de son admission dans la société
n°84 : Lettre du ministre de l'instruction publique envoyant les publications de diverses sociétés
n°85 : Lettre de l'Académie Royale de Danemark³ (30 juillet 1839)
n°86 : Lettre de M. de Liancourt sollicitant son admission dans la société et proposant l'échange de publications avec la Société des Naufrages
n°89 : Lettre de M. Edouard Thierry remerciant de son admission dans la société (25 décembre 1846)
n°90 : Circulaire ministérielle à l'encontre d'une société qui prend le titre d'Institut des Provinces (4 janvier 1847)
n°91 : Circulaire ministérielle au sujet des échanges de publications entre les sociétés et ordonnance royale à ce sujet du 27 juillet 1845
n°92 : Lettre de l'Académie de Rouen demandant des volumes de mémoires (30 avril 1846)
n°95 : Programme de l'Institut des Provinces
n°96 : Lettre de M. Le Verrier remerciant de son admission dans la société (30 décembre 1846)
n°97 : Lettre de M. le comte d'Harcourt envoyant un ouvrage qu'il vient de publier

¹ *Messenger de la Manche* du 20 mars 1852.

² *Echo bayeusain* du 6 juillet 1852.

³ En danois.

- n°98 : Lettre de M. Auger remerciant de son admission dans la société (9 juin 1847)
- n°99 : Copie du diplôme de membre de la Société des *Curiosum Naturae* décerné à M. Le Jolis
- n°100 : Annonce par l'Académie de Reims de la publication de l'histoire de cette ville par Dom. Marlot
- n°102 : Lettre de M. de Cupper remerciant de son admission dans la société (1^{er} août 1848)
- n°103 : Lettre de l'Académie de Toulouse demandant à entrer en relations (11 juin 1849)
- n°104 : Lettre de M. Diron remerciant de son admission dans la société (22 juillet 1849)
- n°105 : Lettre de la Société des Sciences Morales et des Lettres de Seine-et-Oise au sujet d'échange de mémoires (26 août 1849)
- n°107 : Lettre de l'Académie Belge d'Histoire au sujet du prix de ses mémoires (27 août 1849)
- n°108 : Lettre ministérielle au sujet de l'envoi de mémoires ; ils doivent être annoncés par lettre (22 août 1849)
- n°109 : Lettre de l'Académie de Toulouse remerciant de l'envoi de mémoires (27 août 1849)
- n°110 : Envoi du 1^{er} volume de mémoires de la Société d'Histoire de Châlon (10 avril 1850)
- n°112 : Lettre de M. Blache remerciant de son admission dans la société (4 avril 1850)
- n°113 : Lettre de M. Marlin remerciant de son admission dans la société (12 avril 1850)
- n°114 : Lettre de M. Chassay envoyant un livre
- n°115 : Lettre de La Société Historique de Châlon accusant réception de mémoires
- n°116 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique accusant réception de volumes de mémoires destinés aux sociétés correspondantes
- n°117 : Lettre de M. Petit remerciant de son admission dans la société
- n°118 : Lettre de M. Chassay envoyant son ouvrage *Le Christ et la société* (11 juin 1850) et lettre du 15 juin remerciant de ce que son livre a été agréable à la société
- n°119 : Lettre de M. Joly remerciant de son admission dans la société
- n°120 : Lettre du maire de Cherbourg accusant réception de mémoires
- n°121 : Lettre de M. de Reume remerciant de son admission dans la société (15 juillet 1850)
- n°122 : Lettre de M. Roelandt remerciant de son admission dans la société (17 juillet 1850)
- n°123 : Lettre de M. Van Duyse remerciant de son admission dans la société (1^{er} décembre 1851)
- n°124 : Lettre de M. Hamel remerciant de son admission dans la société (16 juillet 1850)
- n°125 : Lettre de M. Colinez remerciant de son admission dans la société (17 juillet 1850)
- n°126 : Lettre de M. du Plessis remerciant de son admission dans la société (20 juillet 1850)
- n°127 : Lettre de M. Chassay remerciant de son admission dans la société (20 juillet 1850)
- n°127^{bis} : Lettre de M. Bottin remerciant de son admission dans la société (19 août 1850)
- n°128 : Lettre de faire-part de la mort de M. Bogaerts (mars 1851)
- n°129 : Lettre de M. Noël demandant l'admission de M. Boucher de Perthes dans la société (3 août 1851)
- n°130 : Lettre de M. Canteloup remerciant de son admission dans la société
- n°131 : Lettre de M. Sauvage remerciant de son admission dans la société et promettant certains objets (29 novembre 1852)
- n°132 : Statuts
- n°133 : Note sur les principaux ouvrages présentés à la société depuis le 9 septembre 1807
- n°135 : Lettre de M. Girardin remerciant de son admission dans la société (10 avril 1852)
- n°136 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique accusant réception de mémoires pour les sociétés correspondantes
- n°138 : Liste des membres de la société (1809)
- n°139 : Programme de la Smithsonian Institution (1853)
- n°141 : Lettre de M. Vieillard demandant son admission dans la société (14 septembre 1853)
- n°142 : Lettre du maire d'Amiens offrant des ouvrages à la bibliothèque de la ville
- n°143 : Lettre de M. Van der Heyden remerciant de son admission dans la société (10 avril 1853)
- n°144 : Lettre du président de la Société des Sciences de Cherbourg accusant réception des mémoires de la société

- n°145 : Lettre de M. Desroches remerciant de son admission dans la société (26 juin 1853)
 n°146 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique accusant réception de mémoires de la société
 n°147 : Lettre de M. Le Tertre disant qu'il a remis aux destinataires les volumes de mémoires qui lui ont été envoyés (août 1856)

Deuxième volume :

LECHANTEUR de PONTAUMONT, *Archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg de 1834 à 1873, recueillies et mises en ordre le 20 avril 1874*

- n°1 : Lettre au Ministre de l'Instruction Publique, composition de la bibliothèque, liste de membres (octobre 1834)
 n°2 : Sous-préfecture : travaux à l'église de Maupertus, intérêt historique et artistique (7 septembre 1840)
 n°3 : Lettre de M. Escher remerciant de son admission dans la société (18 avril 1841)
 n°4 : Projet d'un annuaire des sociétés savantes (octobre 1841)
 n°5 : Lettre de M. de Busscher remerciant de son admission dans la société (26 septembre 1843)
 n°6 : Liste des lectures faites aux séances de 1844 à 1851
 n°7 : Lettre de M. de Beaurepaire remerciant de son admission dans la société (1^{er} août 1852)
 n°8 : Lettre de M. Le Tertre remerciant de l'accueil fait à ses poésies (10 juillet 1851)
 n°9 : Faire-part du décès de Pierre-Noël-Aimé Lair (2 janvier 1853)
 n°9^{bis} : Lettre de M. Henry Hilliard remerciant de son admission dans la société⁴ (25 avril 1853)
 n°10 : Lettre du maire : le conseil municipal accorde à la société le chauffage et l'éclairage pour ses sessions à la mairie (4 janvier 1853)
 n°11 : Lettre de M. Le Tertre assurant l'envoi d'un travail sur l'évêque d'Avranches Huet (6 avril 1853)
 n°12 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique accusant réception de mémoires de 1852 destinés à d'autres sociétés.
 n°13 : Lettre de M. Prosper Boffarull remerciant de son admission dans la société (8 juillet 1853)
 n°14 : Lettre de M. Lepoittevin de la Croix sollicitant l'admission dans la société de M. Podesta (21 juillet 1853)
 n°15 : Lettre de M. Hyppolyte de Tocqueville au sujet de l'emploi de la subvention accordée par le département à la société (janvier 1854)
 n°16 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique demandant à compléter la collection des mémoires de la Société Académique de Cherbourg (31 janvier 1854)
 n°17 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique informant de la création d'un *Bulletin des Sociétés Savantes* (16 mars 1854)
 n°18 : Lettre de M. Lavignais obligé de quitter Cherbourg (21 avril 1854)
 n°18^{bis} : Lettre du directeur de la société en réponse (6 mai 1854)
 n°19 : Lettre de Lavignais sur le travail de M. de Peyronny (21 avril 1854)
 n°20 : Statuts de la société arrêtés en séance le 5 juin 1854
 n°21 : Lettre de M. Mangin remerciant de son admission dans la société (8 mars 1855)
 n°22 : Lettre de M. Reynaud remerciant de son admission dans la société (24 septembre 1855)
 n°23 : Lettre de M. Bellin annonçant l'envoi de divers travaux (2 septembre 1855)
 n°24 : Note sur les travaux de la société depuis le 1^{er} janvier 1855
 n°26 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au sujet du *Recueil des inscriptions de la Gaule* (14 avril 1856)

⁴ En anglais.

- n°27** : Lettre du maire de Dunkerque remerciant d'un envoi de volumes de mémoires pour la bibliothèque de cette ville (22 septembre 1856)
- n°28** : Lettre de la Société des Antiquaires de Normandie annonçant une séance publique à Caen (le 10 novembre 1856) et programme de cette séance
- n°29** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique accusant réception de mémoires pour les sociétés correspondantes (2 février 1857)
- n°30** : Lettre de M. Jubé de la Pérelle remerciant de son admission dans la société (14 mai 1857)
- n°31** : Lettre du maire demandant l'envoi de mémoires au ministère de l'agriculture
- n°32** : Lettre au questeur de la Société Archéologique d'Avranches (4 août 1856)
- n°33** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique sur les relations entre sociétés savantes et leur reconnaissance ; arrêté relatif à l'organisation du Comité des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes (29 mars 1858)
- n°34** : Lettre de M. Soucaille remerciant de son admission dans la société (12 octobre 1858)
- n°35** : Note sur les travaux de la société en 1858
- n°36** : Lettre d'envoi du programme du congrès sur la propriété littéraire et artistique à Bruxelles en 1858 (15 mai 1858)
- n°37** : Lettre de M. Deslandes remerciant de son admission dans la société (8 juin 1858)
- n°38** : Lettre de M. Le Vot remerciant de son admission dans la société (12 juin 1858)
- n°39** : Notice nécrologique sur M. Besnou, membre correspondant (octobre 1858)
- n°40** : Programme dressé par le Comité des Travaux Historiques pour l'établissement d'un répertoire archéologique de la France (10 janvier 1859)
- n°41** : Lettre de M. Guillebert remerciant de son admission dans la société (9 mai 1859)
- n°42** : Lettre de la Smithsonian Institution annonçant l'envoi de livres (10 septembre 1859)
- n°43** : Lettre de l'architecte de la ville signalant certaines sculptures sur des maisons à démolir pour la création de la Place Centrale (31 octobre 1859)
- n°44** : Lettre de M. Ardusset envoyant une pièce de vers (3 novembre 1859)
- n°45** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au sujet du *Répertoire archéologique de la France* (10 décembre 1859)
- n°46** : Lettre du préfet sur la galerie druidique (27 avril 1859)
- n°47** : Liste de 42 monuments historiques à classer
- n°48** : Lettre de M. de Pontaumont au directeur au sujet du monument druidique de Bretteville dont il y a lieu de craindre la destruction (19 octobre 1858)
- n°49** : Lettre du préfet faisant savoir que le Conseil général a voté 500 F. en faveur de l'exposition départementale qui se tiendra à Cherbourg en 1860
- n°50** : Lettre de M. Tilesius remerciant de son admission dans la société (mai 1853)
- n°51** : Lettre de M. Julien remerciant de son admission dans la société (7 juillet 1860)
- n°52** : Lettre de M. Ardusset envoyant une pièce de vers (19 mars 1860)
- n°53** : Compte-rendu des travaux de la société du 1^{er} janvier 1859 au 1^{er} avril 1860
- n°54** : M. le maire de Lyon envoie un exemplaire de la description des objets se trouvant dans le palais des arts de cette ville (3 avril 1860)
- n°55** : Lettre de la Smithsonian Institution annonçant l'envoi de livres (mai 1860)
- n°56** : Lettre de la Commission de la Topographie des Gaules disant qu'elle étudie le travail de M. Rostaing sur la position de Coriallum (4 janvier 1860)
- n°57** : Lettre de M. Daubrée remerciant de son admission dans la société (14 décembre 1860)
- n°58** : Lettre de M. Le Pelletier remerciant de son admission dans la société (16 décembre 1860)
- n°59** : Lettre de M. de Cussy remerciant de son admission dans la société (18 décembre 1860)
- n°60** : Lettre de M. Bouillet remerciant de son admission dans la société (26 décembre 1860)
- n°61** : Lettre de M. de Guiton remerciant de son admission dans la société (28 décembre 1860)
- n°62** : Lettre de M. Le Goupils remerciant de son admission dans la société (décembre 1860)

n°63 : Lettre de M. des Chesnez remerciant de son admission dans la société (1^{er} janvier 1861)

n°64 : Lettre de M. Bouët-Willamez remerciant de son admission dans la société (7 janvier 1861)

n°65 : Lettre de M. Parin de Sémainville remerciant de son admission dans la société (15 janvier 1861)

n°66 : Lettre de M. de Chantereyne envoyant un recueil de vers (28 janvier 1861)

n°67 : Lettre de M. Loreau remerciant de son admission dans la société (23 janvier 1861)

n°68 : Lettre de M. Gist [...] offrant à vendre une collection d'histoire naturelle (8 décembre 1860)

n°69 : Lettre de M. Auzoux remerciant de son admission dans la société (9 février 1861)

n°70 : Lettre de la Société de Secours des Amis des Sciences (12 février 1861)

n°71 : Lettre de M. Nittinger remerciant de son admission dans la société (12 février 1861)

n°72 : Lettre de M. le comte de Tocqueville demandant un état des travaux de la société pendant l'année écoulée pour le lire au congrès des sociétés savantes (2 avril 1861)

n°73 : Lettre de M. Fleury envoyant deux opuscules extraits des *Mémoires de la Société Académique de Brest* relatifs à Cherbourg (10 juillet 1861)

n°74 : Lettre de M. Richard remerciant de son admission dans la société (12 juillet 1861)

n°75 & n°75^{bis} : Lettres du Ministre de l'Instruction Publique invitant à la distribution des prix aux sociétés savantes (1^{er} août 1861)

n°76 : Lettre de M. Hoffmann remerciant de son admission dans la société (5 août 1861)

n°77 & n°77^{bis} : Lettres de l'architecte de la ville au sujet d'une croix ancienne que l'on pourrait ériger dans le jardin au chevet de l'église Notre-Dame-du-Vœu et demandant à la société d'indiquer l'inscription à y mettre ; réponse de la société

n°78 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au sujet du concours des sociétés savantes (7 décembre 1861)

n°79 : Congrès des sociétés savantes : médaille d'or à offrir à M. de Caumont (11 février 1862)

n°80 : Lettre de M. Quénault remerciant de son admission dans la société (12 mars 1862)

n°81 : Lettre de M. Daru remerciant de son admission dans la société (7 avril 1862)

n°82 : Lettre de M. Gaslonde à propos du congrès littéraire et scientifique (27 avril 1862)

n°82^{bis} : Compte-rendu des travaux de la société du 1^{er} janvier 1861 au 1^{er} avril 1862

n°83 : Lettre de M. Ginard à M. l'abbé Roquière relativement aux bolides (31 mai 1862)

n°84 : Lettre de M. Hoffmann quittant Cherbourg (31 octobre 1862)

n°85 : Lettre de M. de Broca remerciant de son admission dans la société (23 octobre 1862)

n°86 : Lettre de M. Prou remerciant de son admission dans la société (18 octobre 1854)

n°87 : Lettre du préfet envoyant un exemplaire de l'ouvrage de M. Lehéricher : *Histoire et glossaire du Normand, de l'Anglais et de la langue Française* (18 décembre 1862)

n°88 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique fixant la date de la distribution des prix au concours des sociétés savantes en 1863 (14 mai 1863)

n°89 : Lettre de M. de Marsy remerciant de son admission dans la société (19 juillet 1863)

n°91 : Lettre de M. de Pontaumont au président lui demandant de présenter deux candidats : MM. les abbés Guthlin et Hanauer (4 décembre 1863)

n°92 : Lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique au sujet de la réunion des sociétés savantes à Paris (14 février 1864)

n°93 : Lettre de l'Académie de Toulouse envoyant deux volumes de ses mémoires (10 avril 1864)

n°94 & n°94^{bis} : Lettres du Ministre de l'Instruction Publique au sujet des lectures publiques du soir à organiser (1^{er} & 17 octobre 1864)

n°94^{ter} : Lettre du maire de Cherbourg sur l'institution de leçons libres d'enseignement supérieur (20 octobre 1864)

n°95 : Questions mises au concours par la Société des Arts et Sciences d'Utrecht (novembre 1864)

n°96 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au sujet des récompenses accordées au concours des sociétés savantes (1^{er} décembre 1864)

- n°97** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au sujet des livres à mettre dans les écoles primaires (1^{er} décembre 1864)
- n°98** : Lettre de M. Dufour à M. de la Chapelle regrettant de ne pouvoir s'occuper d'une certaine œuvre (13 janvier 1865)
- n°99** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au sujet des récompenses accordées au concours des sociétés savantes (31 janvier 1865)
- n°100** : Lettre du Comité Central de Publication des Inscriptions Funéraires et Monumentales de Flandre Orientale (25 juin 1865)
- n°101** : Lettre de faire-part de décès de M. le contre-amiral d'Aboville (24 août 1865)
- n°102** : Lettre de la Boston Society of Natural History demandant l'échange de publications (22 novembre 1865)
- n°103** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au sujet des récompenses à attribuer à l'occasion du concours des sociétés savantes en 1865 et de leur congrès (7 janvier 1866)
- n°103^{bis}** : Faire-part de décès de M. Le Vaillant de Folleville (24 février 1866)
- n°103^{ter}** : Congresso italiano scientifico-letterario straordinario⁵ : programme et règlement (20 mars 1866)
- n°104** : Programme d'une exposition organisée à Saint-Lô en 1866 à l'occasion du concours régional (mars 1866)
- n°105** : Lettre en hongrois⁶ : « Europa orvosaihoz ! a himlőotas iigyében (t.i. 1000 db. Arary annak, ki az oltàs hasznossàgàt alaposan bebizonyi Tandja) » (juin 1866)
- n°106** : Rapport fait à l'Académie des Sciences sur un ouvrage de M. Cialdi à propos du mouvement de la mer et de ses courants (11 juin 1866)
- n°107** : Convention avec M. Feuarent imprimeur pour l'impression d'un volume de mémoires (18 juin 1866)
- n°108** : Faire-part de décès de M. Noël (7 juillet 1866)
- n°109** : Faire-part de décès de M. Claston (16 juillet 1866)
- n°110** : Lettre de remerciement du fils de M. Noël à la société qui a assisté en corps aux obsèques (21 juillet 1866)
- n°111** : Lettre de M. Jeanne demandant à acheter les *Olim* de M. de Pontaumont, étant l'auteur d'un roman relatif aux Ravalet (juin 1866)
- n°112** : Lettre de M. Dufresne envoyant sa photographie (12 septembre 1866)
- n°113** : Lettre de M. Soucaille promettant sa photographie (14 septembre 1866)
- n°114** : Lettre de M. Leysenne remerciant de son admission dans la société (4 octobre 1866)
- n°115** : Lettre de l'Académie Royale des Sciences à Amsterdam accusant réception du livre : *Banc paroissial du général Dumouriez* (11 octobre 1866)
- n°116** : Lettre de l'Association Scientifique de France au sujet de la tenue des ses sessions dans les départements (12 novembre 1866)
- n°117** : Faire-part de décès de M. de Cussy (27 janvier 1867)
- n°118** : Lettre de M. Debacq envoyant une brochure sur une question de mathématiques (17 mars 1867)
- n°119** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique accusant réception de deux brochures (6 avril 1867)
- n°120** : Lettre de la Société Aérostatique et Météorologique de France annonçant la reprise de des travaux ; liste du bureau (10 avril 1867)
- n°121** : Lettre de l'Académie d'Archéologie de Belgique annonçant un congrès (15 avril 1867)
- n°122** : Lettre de M. de Pontgibaut remerciant de son admission dans la société (7 mai 1867)
- n°123** : Lettre de M. Fonssagrives remerciant de son admission dans la société (29 juin 1867)
- n°124** : Faire-part de décès de M. Le Bidart de Thumaide (11 octobre 1867)

⁵ Congrès italien scientifique et littéraire extraordinaire.

⁶ Traduction : « Aux médecins d'Europe ! Au sujet de la vaccination contre la variole (1000 pièces d'or seront destinés à ceux qui arriveront à prouver l'utilité de la vaccination) »

- n°125** : Lettre en suédois : « Föreläsningar ooh öfnigar vid Carolinska universitetet i Lund var-terminen »⁷ (1867)
- n°126** : Prospectus de la *Nuova antologia, rivista mensile di scienze, lettere ed' arti* ⁸(1868)
- n°127** : Faire-part de décès de M. Le Sens (7 février 1868)
- n°128** : Lettre de M. Bajat remerciant de son admission dans la société (16 février 1868)
- n°129** : Lettre du recteur de l'université de Lund à propos d'un congrès (mars 1868)
- n°130** : Programme de l'exposition maritime internationale du Havre (1868)
- n°131** : Lettre de M. Nédonchel remerciant de son admission dans la société (14 mars 1868)
- n°132** : Lettre de M. Deville remerciant de son admission dans la société (22 mars 1868)
- n°133** : Lettre de M. de Grandpont envoyant deux exemplaires de sa traduction en vers des deux premiers livres de *L'imitation de Jésus Christ* (4 avril 1868)
- n°134** : Faire-part de décès de M. Fallue (9 mai 1868)
- n°135** : Lettre de M. de Parseval remerciant de son admission dans la société (9 juin 1868)
- n°136** : Lettre de M. Charles Dawson Hill sur le système métrique et les échanges monétaires (15 juin 1868)
- n°137** : Lettre du maire de Cherbourg : l'Association Scientifique de France y tiendra son congrès au mois d'août (22 juillet 1868)
- n°138** : Le Ministre de l'Instruction Publique alloue une subvention de 300 F. à la société (31 juillet 1868)
- n°139** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au sujet de la distribution des prix aux sociétés savantes (20 janvier 1869)
- n°140** : Lettre du recteur de l'académie de Caen au sujet d'un prix de 1000 F. attribué dans chaque académie au meilleur ouvrage de lettres ou sciences (13 février 1869)
- n°141** : Faire-part de décès de M. Namur (31 mars 1869)
- n°142 & n°142^{bis}** : Décret instituant le prix de 1000 F.⁹
- n°143** : Lettre du United States Department of Agriculture envoyant deux livres (12 mai 1869)
- n°144** : Lettre de M. Garnier remerciant de son admission dans la société (31 mai 1869)
- n°144^{bis}** : Lettre de la Société Archéologique du Grand-duché de Luxembourg remerciant de l'admission de son président et de son secrétaire dans la société (10 juillet 1869)
- n°145** : Lettre de M. de Ravisy remerciant de son admission dans la société (23 juillet 1869)
- n°146** : Faire-part de décès de M. l'abbé Gilbert (9 août 1869)
- n°147** : Lettre du sous-préfet faisant savoir qu'il a reçu le mandat de la subvention de 300 F.¹⁰ (28 octobre 1869)
- n°148** : La Société Scientifique de Zélande annonce la publication du tome VII de ses archives (13 novembre 1869)
- n°148^{bis}** : Les mémoires sont demandés pour la bibliothèque municipale du 16^{ème} arrondissement à Paris (4 janvier 1870)
- n°149** : Lettre de M. Seelheim remerciant de son admission dans la société (7 avril 1870)
- n°150** : Lettre du recteur de l'académie de Caen faisant savoir que le prix de 1000 F. sera cette année attribué aux départements de cette académie pour l'archéologie¹¹ (13 avril 1870)
- n°151** : Lettre d'invitation au congrès international d'archéologie à Bâle (21 avril 1870)
- n°152** : Lettre du recteur de l'académie de Caen au sujet du prix de 1000 F.¹² (2 mai 1870)
- n°153** : Lettre de M. Desor remerciant de son admission dans la société (15 juin 1870)
- n°154** : Lettre de M. de Wyss remerciant de son admission dans la société (20 juin 1870)

⁷ Programme et liste des membres de l'université Caroline de Lund

⁸ Nouvelle anthologie, revue mensuelle de science, lettres et arts

⁹ Voir n°140.

¹⁰ Voir n°138.

¹¹ Voir n°142.

¹² Voir n°150.

- n°156** : Lettre du Ministère des Lettres, Sciences et Beaux-arts : subvention de 300 F. accordée par arrêté du 13 mai (23 juin 1870)
- n°157** : Lettre de M. Digard envoyant une note promise (2 juillet 1870)
- n°158** : Lettre de M. Vischer remerciant de son admission dans la société (9 juillet 1870)
- n°159** : Lettre du maire convoquant le président de la société au sujet du local qu'elle occupe à la mairie (24 octobre 1870)
- n°160** : Lettre de l'université Carolina de Lund envoyant la cinquième année des *Acta Universitatis Lundensis* (15 juin 1870)
- n°161** : Faire-part de décès de M. l'abbé Lecardonel (7 avril 1871)
- n°162** : Lettre de L'université royale de Norvège à Christiania envoyant ses ouvrages (mai 1871)
- n°163** : L'Institut des Provinces demande à la société de désigner deux candidats pour ses élections (7 octobre 1871)
- n°164** : Lettre de M. Valentin, préfet de police à Paris, remerciant de l'envoi de volumes (12 octobre 1871)
- n°164^{bis}** : Lettre de M. Valentin demandant l'envoi de mémoires de la société pour la bibliothèque de la préfecture (16 septembre 1871)
- n°165** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique accusant réception de volumes pour la bibliothèque de la ville de Paris (24 octobre 1871)
- n°166** : Lettre de M. [...] envoyant un *Dictionnaire des rues de Rouen* (27 novembre 1871)
- n°167** : Lettre de M. Eugène Liais remerciant de son admission dans la société (9 janvier 1872)
- n°168** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au sujet du congrès des sociétés savantes (9 mars 1872)
- n°169** : Lettre du Comité des Travaux Historiques réclamant trois exemplaires du volume des mémoires de 1871 (16 avril 1872)
- n°169^{bis}** : Lettre du bibliothécaire de Saintes demandant l'envoi de volumes (28 avril 1872)
- n°170** : Invitation faite au secrétaire de prendre à la sous-préfecture un mandat de subvention (29 avril 1872)
- n°171** : Lettre humoristique de M. Dubosc, archiviste du département, faisant savoir que la société ne recevra plus de subvention du Conseil général (6 mai 1872)
- n°172** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique faisant savoir qu'il a transmis aux sociétés correspondantes les dix-sept volumes de mémoires de 1871 (10 mai 1872)
- n°173** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique faisant savoir qu'il a transmis à la bibliothèque de la ville de Saintes les trois volumes de mémoires (23 mai 1872)
- n°174** : Lettre de M. l'abbé Laborde remerciant de son admission dans la société (17 juin 1872)
- n°175** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique accusant réception de onze volumes de mémoires destinés aux sociétés correspondantes (juin 1872)
- n°176** : Lettre de M. Emile Travers recommandant la candidature de M. Henry Lelantier, auteur d'ouvrages sur la Palestine, pour être admis dans la société (6 août 1872)
- n°177** : Lettre de M. Heymans remerciant de son admission dans la société (26 août 1872)
- n°178** : Lettre de M. Lelantier remerciant de son admission dans la société (novembre 1872)
- n°179** : Lettre de M. Verly remerciant de son admission dans la société (20 novembre 1872)
- n°180 & n°180^{bis}** : Faire-part de décès de M. Dalidan (28 novembre 1872)
- n°181** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique envoyant l'année 1872 de la revue *Romania* (15 décembre 1872)
- n°182** : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique annonçant la réunion du congrès des sociétés savantes (30 décembre 1872)
- n°183** : Lettre du maire envoyant un questionnaire au sujet des bibliothèques scolaires et populaires (18 mars 1873)
- n°184** : Lettre de la Société Royale Danoise des Sciences accusant réception des mémoires de 1871 (6 mai 1873)
- n°185** : Lettre de M. Asbjørnsen remerciant de son admission dans la société (23 mai 1873)

- n°186 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique annonçant l'attribution d'une subvention de 300 F. (21 juillet 1873)
- n°188 : Lettre de M. Asbjørnsen au sujet de livres qu'il avait envoyé de Norvège et dont on n'a pas voulu payer le port (juillet 1873)
- n°189 : Lettre de M. Pichon remerciant de son admission dans la société (11 août 1873)
- n°190 : Lettre du sous-préfet demandant des renseignements sur les monuments susceptibles d'être classés (août 1873)
- n°191 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique accusant réception de douze exemplaires de mémoires à transmettre aux sociétés correspondantes (4 octobre 1873)
- n°192 : Lettre du sous-préfet à propos d'un mandat de subvention (7 octobre 1873)
- n°192^{bis} : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique renvoyant un manuscrit de M. Delachapelle (20 octobre 1873)
- n°193 : Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au sujet du décès des membres de la légion d'honneur dont avis doit être donné au grand chancelier (29 octobre 1873)
- n°194 : Lettre du secrétaire de la société faisant savoir que le bureau sera reçu par le préfet de la Manche (3 décembre 1872)
- n°196 : Lettre annonçant la réunion du 34^{ème} congrès archéologique de France à Nice
- n°197 : Lettre de M. Namur annonçant qu'il a remis un volume de mémoires au Grand-duc Constantin
- n°198 : Titres de M. Büchner, avec liste d'ouvrages publiés par lui
- n°199 : Lettre de M. Lehéricher envoyant deux volumes de mémoires de la Société Archéologique d'Avranches
- n°200 : Lettre de M. Pouchet remerciant de son admission dans la société
- n°201 : *Le rosier de ma fenêtre*, vers de Marie Ravenel
- n°202 : Lettre de la Société de Secours des Amis des Sciences sollicitant une cotisation

- Registres de la Société :

Les registres comprennent les noms des membres, les statuts et les comptes-rendus des séances. Les séances donnent le détail des membres présents, des ouvrages et de la correspondance reçus, les décisions prises par les membres titulaires et la présentation des candidats.

Premier registre : 1854 – décembre 1864

Statuts arrêtés le 5 juin 1854

Séances du 7 mai 1855 au 2 décembre 1864

Deuxième registre : janvier 1865 – juin 1878

Séances du 6 janvier 1865 au 4 juin 1878

Troisième registre : *Procès-verbaux* juillet 1878 – juillet 1910

Séances du 2 juillet 1878 au 6 juillet 1910

Ce registre comprend :

- la table du volume de 1905, avec une liste des membres et divers renseignements les concernant,
- la liste des membres correspondants admis de 1901 à 1908 avec divers renseignements les concernant.

Quatrième registre : *Procès-verbaux* octobre 1910 – décembre 1931

Séances du 12 octobre 1910 au 31 décembre 1931

Ce registre comprend un « Tableau récapitulatif des communications »

- Papiers divers :
- Un volume commençant en 1755 comprenant :
 - une préface : historique de la société et considérations diverses,
 - noms des personnes qui composent la société¹³,
 - ouvrages de la Société Académique de Cherbourg en 1755,
 - *Anacreontis odarum liber* par Mercier (1769),
 - une lettre de Dumouriez au roi (19 mars 1791),
 - diverses communications traitant de géologie et de biologie par M. Geoffroy, à Valognes, entre octobre 1808 et octobre 1817, suivies de deux courriers du même datés des 24 octobre 1816 et 20 octobre 1817.
- Divers papiers imprimés par l'imprimerie Boulanger à Cherbourg :
 - *Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 9 septembre 1807,*
 - *Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 19 mai 1808 jusqu'au 27 septembre 1808,*
 - *Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 27 septembre 1808 jusqu'au 4 mai 1809,*
 - *Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 4 mai 1809 jusqu'au 12 octobre 1809,*
 - *Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 12 octobre 1809 jusqu'au 7 juin 1810,*
 - *Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 7 juin 1810 jusqu'au 14 novembre 1811,*
 - *Notice des principaux ouvrages présentés à la Société Académique de Cherbourg depuis le 14 novembre 1811 jusqu'au 29 octobre 1812,*
 - *Compte-rendu de la séance publique du 19 mai 1808,*
 - *Compte-rendu de la séance publique du 22 septembre 1808,*
 - *Compte-rendu de la séance publique du 4 mai 1809,*
 - *Compte-rendu de la séance publique du 7 juin 1810,*

¹³ « Anquetil, prêtre ; De la Ville, docteur en médecine ; Groult, conseiller particulier du roy, titulaire en l'amirauté de Cherbourg ; Avoine de Chantereine, inspecteur des forteresses et receveur de monseigneur l'amiral à Cherbourg ; Voisin, professeur royal d'hydrographie à Cherbourg ; Fréret, artiste ; Delair, prêtre ; M. le chevalier du Homméel ; Dallaume, docteur en médecine.

- *Liste des membres de la Société Académique en 1808,*

- *Liste des membres de la Société Académique en 1809.*

- *Notice sur M. Le Clerc de Beaubirou* par Liais,
- *Statuts* de la Société Académique, adoptés en 1807.
- Livrets manuscrits intitulés :

Procès-verbaux de 1755 à 1776 : Journal académique pour servir à l'enregistrement des délibérations, mémoires, dissertations, discours, récapitulations, réceptions & élections.

Société Académique de Cherbourg : procès-verbaux de 1779 à 1817

Comprenant : statuts en 1755 et 1779, liste des membres et comptes-rendus des séances.

V. Archives de la Société Nationale des Sciences Physiques, Naturelles et Mathématiques de Cherbourg :

A) Sources Imprimées

Mémoires et Bulletins :

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1^{er} volume. Cherbourg, Imprimerie de Lecauf, 1852

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 2^{ème} volume. Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1854

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 3^{ème} volume. Paris, J.B. Baillière Libraire & Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1855

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 4^{ème} volume. Paris, J.B. Baillière Libraire & Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1856

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome V. Paris, J.B. Baillière & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1857

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VI – 1858. Paris, J.B. Baillière & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1859

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VII – 1859. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1860

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VIII. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1861

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome IX. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1863

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome X. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1864

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XI

(deuxième série, tome I). Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1865

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XII (deuxième série, tome II). Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1866

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XIII (deuxième série, tome III). Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1867

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XIV (deuxième série, tome IV). Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1868

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XV (deuxième série, tome V). Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1870

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XVI (deuxième série, tome VI). Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1872

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XVII (deuxième série, tome VII). Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1873

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XVIII (deuxième série, tome VIII). Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1874

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XIX (deuxième série, tome IX). Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1875

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XX (deuxième série, tome X). Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1876

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société.

Tome XXI (troisième série, tome I). Paris, J.B. Baillère et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1877

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXII (troisième série, tome II). Paris, J.B. Baillère et fils, Libraires & Cherbourg, Ch. Syffert Imprimeur, 1879

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXIII (troisième série, tome III). Paris, J.B. Baillère et fils, Libraires & Cherbourg, Ch. Syffert Imprimeur, 1880

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXIV (troisième série, tome IV). Paris, J.B. Baillère et fils, Libraires & Cherbourg, Ch. Syffert, Imprimeur, 1882

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXV (troisième série, tome V). Paris, J.B. Baillère et fils, Libraires & Cherbourg, Ch. Syffert, Imprimeur, 1885

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXVI (troisième série, tome VI). Paris, J.B. Baillère et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie du Progrès, 1889

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXVII (troisième série, tome VII). Paris, J.B. Baillère et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1891

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXVIII (troisième série, tome VIII). Paris, J.B. Baillère et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1892

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXIX (troisième série, tome IX). Paris, J.B. Baillère et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1895

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXX (troisième série, tome X). Paris, J.B. Baillère et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1897

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société.

Tome XXXI (quatrième série, tome I). Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1900

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Tome XXXII (quatrième série, tome II), publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1902

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXIII (quatrième série, tome III). Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1903

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXIV (quatrième série, tome IV). Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1904

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXV (quatrième série, tome V). Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXVI (quatrième série, tome VI). Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1907

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire perpétuel et archiviste de la Société. Tome XXXVII (quatrième série, tome VII). Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire perpétuel et archiviste de la Société. Tome XXXVIII (quatrième série, tome VIII). Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1912

Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, directeur et archiviste perpétuel de la Société. Tome XXXIX (quatrième série, tome IX). Cherbourg, Imprimerie de la « Dépêche de Cherbourg », 1923

Publications :

LE JOLIS, Auguste, *Catalogue de la bibliothèque de la Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg, rédigé par M. Auguste LE JOLIS, Directeur et Archiviste-perpétuel de la Société. Première Partie. Publications des Académies, Sociétés savantes et établissements scientifiques ; recueils périodiques.* Cherbourg, Imprimerie Charles Syffert, 1881 (2^{ème} édition).

Société Impériale des Sciences Naturelles de Cherbourg : Statuts. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1865.

B) Archives de la Société : registres et correspondance

1) Registres

Registre : *Liste des membres n°1 à n°1477*

Registre : *Liste des membres, à partir du n°1478*

Carton : *Exposition de 1985 sur Emmanuel Liais, pièces diverses et journaux*

Registre : *Registre des procès-verbaux des séances de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1852 – 1859*

Registre : *Procès-verbaux des séances de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (2^{ème} registre) : 1860 – 1889*

Registre : *Comptes-rendus des séances de la Société des Sciences, 1890 – 1921*

Registre : *Comptes-rendus des séances de la Société des Sciences, 1921 – 1951*

Cahier : *Liste des Sociétés Correspondantes au 1^{er} janvier 1931 :*

Cahier : *Liste des Sociétés Correspondantes au 15 janvier 1937 :*

Registre : *Comité d'Etudes Scientifiques du nord de la presqu'île du Cotentin :*

Registre : *Grand livre, septembre 1852 – janvier 1870 :*

2) Correspondance

Différents modes de classement, une partie regroupée dans des chemises classées par ordre alphabétique, d'autres dans des cartons ou des caisses en bois.

Chemises vertes :

Les lettres sont classées alphabétiquement. Ces chemises vertes, ainsi que les chemises rouges regroupent la correspondance reçue par Auguste Le Jolis, à titre privé ou en tant que membre du bureau de la société, et classée par lui. Elles contiennent aussi sa collection d'autographes de botanistes.

Chemise : A

Chemise : B

Chemise : C

Chemise : D

Chemise : E et F

Chemise : G

Chemise : H

Chemise : I et J

Chemise : L

Chemise : M, N, O et P (autographes)

Chemise : Q, R et S (autographes)

Chemise : T et U (autographes)
Chemise : V, W, X, Y et Z (autographes)

Chemises rouges :

Chemise : L, M, N, O et P
Chemise : R, S, T, U, V, W, X, Y et Z

Cartons et caisses :

Carton : *Courrier 1852 – 1871*

- chemise : étranger à la Société
- chemise : 1851 – 1859
- chemise : 1868 – 1873
- chemise : 1861 – 1870
- chemise : 1871 – 1873
- chemise : 1854 – 1867
- chemise : libraires & commissionnaires

Carton : *Correspondants 1852 – 1871*

- chemise : correspondants 1852 – 1860
- chemise : correspondants 1861 – 1865
- chemise : correspondants 1866 – 1870
- chemise : correspondants 1871 – 1878

Carton : *Correspondants 1871 – 1880*

Caisse : *Correspondants, 1891 – 1895*

Caisse : *Vrac, courriers et mémoires d'époques diverses, 1895 – 1903*

Caisse : *1852 – 1870*

Caisse : *1886 – 1891*

Caisse : *1896 – 1900*

Caisse : *1901 – 1905*

Carton : *Courriers et documents italiens, 1834 – 1881*

Carton : *Sociétés Correspondantes*

La correspondance est rangée dans des chemises vertes, par pays ou continent :

- Afrique,
- Allemagne,
- Amérique,
- Angleterre et dépendances,
- Asie,
- Autriche-Hongrie,
- Belgique,

- Danemark,
- Espagne,
- France,
- Hollande,
- Italie,
- Norvège,
- Océanie,
- Portugal,
- Roumanie,
- Russie,
- Suède,
- Suisse.

Liasse : *Courriers et mémoires, début du XX^{ème} siècle*

Liasse : *1904 – 1922 : « Correspondance intéressant la Société des Sciences, déposée aux archives le 15 juillet 1924. »*

Enveloppe : *Jubilé Auguste Le Jolis & Cinquantenaire de la Société (1901 – 1902)*

Enveloppe : *Documents divers*

- Prix des volumes de la Société,
- Société Académique,
- France,
- Principauté de Monaco,
- Roumanie,
- Bibliothèque de Louvain,
- Cambridge (Massachusetts) : Museum of Comparative Zoology, at Harvard College,
- Société des Sciences : réclamation des Sociétés relatives au 39^{ème} volume.

Caisse : *Courriers de correspondants, années 1880 et 1890*

Caisse : *Affaires diverses :*

Cette caisse comprend une série de chemises portant respectivement les titres suivants :

- Ministère de l'Instruction Publique : accusé de réception des envois de volumes
- Ministère de l'Instruction Publique : circulaires
- Ministère de l'Instruction Publique : correspondance particulière
- Titres de la Société
- Ministères et administrations publiques
- Correspondance avec les autorités locales et départementales
- Ambassades
- Membres titulaires, correspondance
- Affaires intérieures
- Ministère de l'Instruction Publique : subventions
- Ministère de l'Agriculture : subventions

VI. Archives de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg :

Les archives de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg ont été déposées, au moment de sa dissolution, à la Bibliothèque de Sciences de Cherbourg, aux côtés des archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques.

Mémoires & Bulletins :

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°4 – année 1880. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1880

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 5° - années 1881-82. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1882

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 6° - années 1882-83. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1883

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 7° – années 1883-84. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1884

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 8° - années 1884-85. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1885

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 9-10 – années 1886-87. Cherbourg, Imprimerie du Commerce, 1887

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 11-12 – années 1887-88. Cherbourg, Imprimerie Fortin et Lamiche, 1889

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°s13-14 – années 1889-90. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1891

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°15-16 – années 1891-92. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°17 – année 1893. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1894

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°18 – année 1894. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1895

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°19 – année 1895. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1896

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°20 – année 1896. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1897

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°21-22 – années 1897 – 1898.
Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1899

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°23 – année 1899. Cherbourg,
Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1900

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°24 – année 1900. Cherbourg,
Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1901

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°25-26 – années 1901 – 1902.
Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1903

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°27 – année 1903. Cherbourg,
Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1904

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°28 – année 1904. Cherbourg,
Imprimerie Emile Le Maout, 1905

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°29 – année 1905. Cherbourg,
Imprimerie Emile Le Maout, 1906

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°30-31 – années 1906 – 1907.
Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1908

Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°32-33 – années 1908 – 1909.
Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910

Publications :

Concours d'Artistes Amateurs du département de la Manche. Catalogue de l'exposition.
Cherbourg, Imprimerie Artistique A. Périgault, 1906

Exposition rétrospective 1789 – 1848, catalogue. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et
Reliure Emile Le Maout, 1902

Société Artistique et Industrielle. Exposition. Catalogue complet de l'exposition. Cherbourg,
Imprimerie Ch. Syffert, 1879

*Société Artistique et Industrielle de Cherbourg : Statuts et règlement d'administration
intérieure.* Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906

Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. Cherbourg, Imprimerie
Bedelfontaine et Syffert, 1873

Statuts de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. Cherbourg, Typographie et
Lithographie de Ch. Feuarent, 1877

Archives :

Registre : *Catalogue (minute) de la bibliothèque n°1 et n°2, situées au 1^{er} étage*

Registre : *Compte-rendu des séances de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, 12 novembre 1871 – 11 mai 1879*

Registre : *Compte-rendu des séances de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, 13 janvier 1884 – 24 janvier 1890*

Registre : *Compte-rendu des séances de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, 2 février 1890 – 3 juin 1903*

Registre : *Registre de présence aux séances, 26 août 1889 – 7 août 1908*

Registre : *Registre de présence aux séances, 6 novembre 1908 – 11 novembre 1923*

Carton : intitulé : *Courrier de la Société Artistique et Industrielle.*

- Feuilles volantes :

Exposition de 1896, règlement général.

Liste des journaux de la Normandie.

- Liasse : courrier et papiers divers :

- Affiche pour le concours de 1910, 31^{ème} concours de dessin ;
- Affiche pour le concours de 1912, 32^{ème} concours de dessin, 19^{ème} concours de travaux manuels et 13^{ème} concours ouvrier ;
- Affiche pour une « soirée offerte par la Société Artistique & Industrielle de Cherbourg à l'occasion de la distribution des récompenses des concours de 1912 » ;
- Tract pour le concours de 1913 : mémoire sur le sujet « la crise de l'apprentissage et les remèdes qui peuvent être proposés. » ;
- *Bulletin du comité des sociétés des beaux-arts des départements*, n°34, octobre 1911 ;
- *Le Sillon littéraire*, 10^{ème} année – n°224, 15 octobre 1909 ;
- Mémoire d'Albert Nodon sur *Une mission scientifique qu Sahara* ;
- Congrès des sociétés savantes à Caen : *Discours prononcé à la séance de clôture du congrès le samedi 22 avril 1911 par M. Vidal de la Blache, membre de l'Institut*. Paris : Imprimerie Nationale, 1911 ;
- Mémoire d'Albert Nodon : « Influence des variations de l'activité solaire sur la physique terrestre », extrait de : *Bulletin de la Société Belge d'Astronomie* (n°12, 1909). Bruxelles : Société Belge d'Astronomie, 1909 ;

- Liasse : courrier et papiers divers :

- Exposition de 1936 ;
- Exposition de 1886 : règlement général, affiche ;
- *Exposition Universelle de 1878, à Paris, règlement général*. Paris : Imprimerie Nationale, 1876 ;
- Exposition des beaux-arts et de l'industrie à Cherbourg en 1879 : programme ;
- Exposition des beaux-arts & de l'industrie à Cherbourg en 1874 : programme ;
- Exposition du travail, Cherbourg, du 12 au 19 août 1934 : règlement, fiches d'inscription, carton d'invitation ;
- Exposition du travail, Cherbourg, du 9 au 16 août 1936 : règlement

- Liasse : exposition 1938
- Liasse : exposition 1879

VII. Archives de la Société Scientifique Flammarion de Cherbourg :

Pratiquement aucune archive n'a pu être retrouvée à propos de cette société. Toutefois, dans les archives de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, parmi le courrier, on trouve dans une lettre datée du 13 avril 1917, une brochure intitulée : « SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE FLAMMARION DE CHERBOURG, fondée en novembre 1914 pour l'étude des Sciences d'Observation et spécialement du Climat Cherbourgeois. » comprenant un extrait des statuts et les noms des membres du bureau.

VIII. Archives municipales de Cherbourg :

AMIOT, G., *Inventaire analytique des archives de la ville de Cherbourg antérieures à 1790.*
Cherbourg : Imprimerie L'Hotellier, 1900

Les quelques sources consultables aux archives municipales de Cherbourg, concernant les sociétés savantes se trouvent également dans les autres services d'archives, y compris privés. C'est pourquoi nous n'en donnons pas le détail ici.

BIBLIOGRAPHIE

I. Outils de travail

A. Dictionnaires, atlas, codes et encyclopédies

BORLANDI, Massimo, BOUDON, Raymond, CHERKAOUI, Mohamed & VALADE, Bernard (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*. Paris, P.U.F., coll. « Quadrige dicos poche », 2005, 770 p.

BOUILLET, M.-N. (dir.), *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie contenant : 1° l'Histoire proprement dite ; 2° la Biographie universelle ; 3° la Mythologie ; 4° la Géographie ancienne et moderne. Ouvrage revu et continué par A. Chassang*. Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1878 (26^{ème} édition), 2024 p.

BOUTIER, Jean, *Atlas de l'histoire de France, XVI^{ème} – XIX^{ème} siècle, la France moderne*. Paris, Autrement, 2006, 95 p.

Code civil, cent-quatrième édition. Paris, Editions Dalloz, 2005

Conseil d'Etat, Section du rapport et des études, *Les associations reconnues d'utilité publique. Etude adoptée le 25 octobre 2000. Section de l'intérieur et Section du rapport et des études réunies*. Paris, La Documentation Française, 2000

DELPORTE, Christian, MOLLIER, Jean-Yves & SIRINELLI, Jean-François (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*. Paris, P.U.F., coll. « Quadrige dicos poche », 2010, 900 p.

DELSALLE, Paul, *Vocabulaire historique de la France moderne. XVI^{ème} – XVII^{ème} - XVIII^{ème} siècles*. Paris, Nathan, coll. « 128 », 1996, 128 p.

DUBY, Georges (dir.), *Atlas historique Duby*. Paris, Larousse, 2007, 352 p.

GUINCHARD, Serge & MONTAGNIER, Gabriel, *Lexique des termes juridiques, 13^{ème} édition, 2001*. Paris, Editions Dalloz, 2001, 592 p.

PECOUT, Gilles, *Atlas de l'histoire de France, XIX^{ème} – XXI^{ème} siècle, la France contemporaine*. Paris, Autrement, 2007, 95 p.

TULARD, Jean, FAYARD, Jean-François & FIERRO, Alfred, *Histoire et dictionnaire de la Révolution Française 1789 – 1799*. Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1998, 1223 p.

B. Dictionnaires linguistiques

Erasme, dictionnaire classique néerlandais – français, français – néerlandais. Standaard nederlands – frans, frans – nederlands schoolwoordenboek. Anvers & Bruxelles, Editions Erasme / Antwerpen & Weesp, Standaard Uitgeverij, 1984

Fransk – Dansk, Dansk – Fransk ordbog / dictionnaire français – danois, danois – français. Lausanne, Berlitz Guides, 1981

GARCIA-PELAYO Y GROSS, Ramon, *Dictionnaire Français – Espagnol / Español – Francés*. Paris, Larousse, 1989

JANES, Michael, *Harrap's plus. Dictionnaire + grammaire, Français – Anglais / Anglais – Français*. Edinburgh & Paris, Harrap Books Ltd, 1993

Jans, dictionnaire de poche français – suédois, suédois – français / fransk – svensk, svensk – fransk fickordbok. Stockholm, Jan-Forlåg, 1977

JEDLINSKA, Anna ; SZWYKOWSKI, Ludwik & TOMALAK, Jerzy : *Kieszonkowy słownik francusko – polski, polsko – francuski / dictionnaire de poche français – polonais, polonais – français*. Varsovie : Wiedza Powszechna, 1988

C. Dictionnaires biographiques

1. France

ANCEAU, Eric, *Dictionnaire des députés du Second Empire*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, 421 p.

BARGETON, René, *Dictionnaire biographique des préfets : septembre 1870 – mai 1982*. Paris, Archives Nationales, 1994, 558 p.

BARGETON, René, BOUGARD, Pierre, LE CLÈRE, Bernard & PINAUD, Pierre-François, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870, répertoires nominatif et territorial*. Paris, Archives Nationales, 1981, 423 p.

BOURLOTON, Edgar, COUGNY, Gaston & ROBERT, Adolphe, *Dictionnaire des parlementaires français : comprenant tous les membres des assemblées françaises et tous les ministres français depuis le 1^{er} mai 1789 jusqu'au 1^{er} mai 1889*. Paris, [s.e.] 1889 – 1891 (rééd. Genève, Slatkine Reprints, 2000 (5 vol. : 622 p., 640 p., 640 p., 640 p. et 647 p.))

GUEDY, Théodore, *Nouveau dictionnaire des peintre anciens et contemporains*. Paris, Imprimerie Deplanche, 1882, 260 p.

LAMOISSIÈRE, Catherine & LAHARIE, Patrick, *Le personnel de l'administration préfectorale, 1800 – 1880, répertoire nominatif, répertoire territorial et introduction*. Paris, Centre Historique des Archives Nationales, 1998, 1159 p.

LAMOISSIÈRE, Catherine & LAHARIE, Patrick, *Le personnel de l'administration préfectorale, 1881 – 1926, répertoire nominatif, répertoire territorial et introduction*. Paris, Centre Historique des Archives Nationales, 2001, 774 p.

VAPEREAU, G., *Dictionnaire universel des contemporains contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers...*, Paris, Librairie Hachette, 1893 (3 vol. : 822 p., 1629 p. et 105 p.)

YVERT, Benoît (dir.), *Dictionnaire des ministres : de 1789 à 1989*. Paris, Librairie Académique Perrin, 1994, 1028 p.

2. Basse-Normandie

BOISARD, François, *Les hommes remarquables du Calvados : notices biographiques, littéraires et critiques*. Paris, Res Universis, 1993, 364 p.

Dictionnaire biographique comprenant la liste et les biographies des notabilités dans les Lettres, les Sciences et les Arts, dans la Politique, la Magistrature, l'Enseignement, l'Armée, la Noblesse, le Haut Clergé, dans la grande Industrie, le grand Commerce, l'Agriculture, la Finance, etc., etc. du département de la Manche avec photographies des notabilités de ce département. Paris, Henri Jouve, Imprimeur-Editeur, 1894

Dictionnaire biographique illustré, Calvados et Manche. Paris, Librairie E. Flammarion & R. Wagner – éditeur, coll. « Dictionnaires biographiques illustrés départementaux », 1909, (2^e éd.), 1216 p.

GAUTIER, René (dir.), *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche, tome IV*. Marigny, Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2006, 297 p.

GENICOT, Christian (dir.), *Ecrivains de Normandie*. Saint-Lô, Normandie-Magazine, 1993

HAMEL, Jean-François, *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche, Tome I*. Marigny, Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2001, 264 p.

HAMEL, Jean-François, *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche, Tome II*. Marigny, Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2002, 296 p.

HAMEL, Jean-François, *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche, Tome III*. Marigny, Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2003, 336 p.

LEBRETON, Théodore, *Biographie normande. Recueil de notices biographiques et bibliographiques sur les personnages célèbres nés en Normandie et sur ceux qui se*

sont seulement distingués par leurs actions ou par leurs écrits. Premier Volume.
Rouen, A. Le Brument – éditeur, 1857

LEBRETON, Théodore, *Biographie normande. Recueil de notices biographiques et bibliographiques sur les personnages célèbres nés en Normandie et sur ceux qui se sont seulement distingués par leurs actions ou par leurs écrits. Deuxième Volume.*
Rouen, A. Le Brument – éditeur, 1858

LEBRETON, Théodore, *Biographie normande. Recueil de notices biographiques et bibliographiques sur les personnages célèbres nés en Normandie et sur ceux qui se sont seulement distingués par leurs actions ou par leurs écrits. Troisième Volume.*
Rouen, A. Le Brument – éditeur, 1861

LECOUTURIER, Yves, *Dictionnaire des personnages remarquables du Calvados, tome I.*
Marigny, Eurocibles, coll. « Inédits et introuvables du patrimoine normand », 2005, 256 p.

OURSEL, N. N., *Nouvelle biographie normande. Tome premier.* Paris, Alphonse Picard Editeur, 1886

OURSEL, N. N., *Nouvelle biographie normande. Tome second.* Paris, Alphonse Picard Editeur, 1886

OURSEL, N. N., *Nouvelle biographie normande. Supplément.* Paris, Alphonse Picard Editeur, 1888

OURSEL, N. N., *Nouvelle biographie normande. Second supplément.* Paris, Ernest Dumont Editeur & Rouen, A. Lestringant Editeur, 1912

II. Histoire du XIX^{ème} siècle

A. France et Europe

AGULHON, Maurice, *Nouvelle histoire de la France contemporaine, tome 8 : 1848 ou l'apprentissage de la république, 1848 – 1852.* Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1992, 284 p.

BERNARD, Philippe, *Nouvelle histoire de la France contemporaine, tome 12 : La fin d'un monde, 1914 – 1929.* Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1975, 252 p.

BRAUDEL, Fernand & LABROUSSE, Ernest, *Histoire économique et sociale de la France, tome III, 1789 – années 1880 : l'avènement de l'ère industrielle.* Paris, P.U.F., coll. « Quadrige », 1993, 1071 p.

CHARLE, Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX^{ème} siècle.* Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1991, 392 p.

- DEMIER, Francis, *La France du XIX^{ème} siècle. 1814 – 1914*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 606 p.
- DUBIEF, Henri, *Nouvelle histoire de la France contemporaine, tome 13 : Le déclin de la III^{ème} République, 1929 – 1938*. Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1976, 256 p.
- FINE, Agnès & SANGOÏ, Jean-Claude, *La Population française au XIX^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, 128 p.
- JARDIN, André & TUDESQ, André-Jean, *Nouvelle histoire de la France contemporaine, tome 6 : La France des notables 1815 – 1848, 1. évolution générale*. Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1973, 254 p.
- JARDIN, André & TUDESQ, André-Jean, *Nouvelle histoire de la France contemporaine, tome 7 : La France des notables 1815 – 1848, 2. vie de la nation*. Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1973, 256 p.
- MAYEUR, Jean-Marie, *Nouvelle histoire de la France contemporaine, tome 10 : Les débuts de la III^{ème} république, 1871 – 1898*. Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1973, 258 p.
- MEYER, Arno, *La Persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris, Aubier, coll. « Collection Historique », 2010, 351 p.
- PLESSIS, Alain, *Nouvelle histoire de la France contemporaine, tome 9 : De la fête impériale au mur des fédérés, 1852 – 1871*. Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1979, 258 p.
- POUTRIN, Isabelle (dir.), *Le XIX^{ème} siècle. Science, politique et tradition*. Paris, Berger-Levrault, 1995, 534 p.
- REBÉRIOUX, Madeleine, *Nouvelle histoire de la France contemporaine, tome 11 : La République radicale ?, 1898 – 1914*. Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1975, 259 p.

B. Normandie

- BOIVIN, Michel, DÉSSERT, Gabriel, DUPRÉ, Philippe, GARNIER, Bernard & QUELLIEN, Jean, *Atlas historique et statistique de la Normandie Occidentale à l'époque contemporaine. Volume I, circonscriptions administratives et démographie*. Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative & Editions du Lys, 1994, 167 p.
- BOIVIN, Michel, GARNIER, Bernard & QUELLIEN, Jean, *Atlas historique et statistique de la Normandie Occidentale à l'époque contemporaine. Volume II, 2^{ème} livraison, élections 1871 – 1994*. Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative & Editions du Lys, 1994, 392 p.

- BOÛARD, Michel (de) (dir.), *Histoire de la Normandie*. Toulouse : Editions Privat, 1970, 540 p.
- DÉSERT, Gabriel (dir.), *La Normandie de 1900 à nos jours*. Toulouse : Editions Privat, 1978, 457 p.
- DÉSERT, Gabriel, DUPRÉ, Philippe, GARNIER, Bernard, LEMÉNOREL, Alain & LECOUTURIER, Yves, *Atlas historique et statistique de la Normandie occidentale à l'époque contemporaine. Volume III, les communications*. Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative & Editions du Lys, 1994, 272 p.
- LE BOZEC, Christine, *La Normandie au XVIII^{ème} siècle. Croissance, Lumières et Révolution*. Rennes, Editions Ouest-France, coll. « Université », 2002, 222 p.
- LEMÉNOREL, Alain (dir.), *Nouvelle histoire de la Normandie, entre terre et mer*. Toulouse, Editions Privat, 2004, 359 p.
- LÉONARD, Emile-G., *Histoire de la Normandie*. Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1963 (3^{ème} édition complétée par Jean VIDALENC), 128 p.
- LOUCELLES, F. (de), *Histoire générale de la franc-maçonnerie en Normandie de 1739 à 1875*. Dieppe, Imprimerie du F. Emile Delevoye, 5875 (1875)

C. Manche

1. Généralités

- DERIES, Léon, « Scènes et épisodes de la vie politique dans la Manche sous Louis-Philippe, d'après la correspondance administrative. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel illustré de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXV*. Avranches, Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, 1932
- DERIES, Léon, « Scènes et épisodes de la vie politique dans la Manche sous Louis-Philippe, d'après la correspondance administrative. (suite) », *Revue de l'Avranchin, bulletin périodique illustré de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XXVI*. Avranches, Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, 1933
- DUPONT, André, *Histoire du département de la Manche, vol. 1 : les origines*. Coutances, O.C.E.P., coll. « Rétrospectives normandes », 1975, 128 p.
- DUPONT, André, *Histoire du département de la Manche, vol. 8 : le département de 1789 à 1920 (première partie)*. Coutances, O.C.E.P., coll. « Rétrospectives normandes », 1989, 181 p.

DUPONT, André, *Histoire du département de la Manche, vol. 9 : le département de 1789 à 1920 (seconde partie)*. Coutances, O.C.E.P., coll. « Rétrospectives normandes », 1989, 190 p.

GUÉNÉ, Elie (dir.), *Tout sur le département de la Manche*. Coutances, Manche-Tourisme, 1987, 460 p.

LANTIER, Maurice, *Documents électoraux de la Troisième République (département de la Manche). Annales du Centre Régional de Documentation Pédagogique de Caen*. Caen, Centre National de Documentation Pédagogique & Saint-Lô, Centre Départemental de Documentation Pédagogique & Archives Départementales de la Manche, 1980

2. Avranches

LE HÉRICHER, Edouard, *L'Heptaméron ou les Fêtes d'Avranches en 1854*. Avranches, Imprimerie Typographique de Henri Tribouillard, Libraire, 1854

3. Cherbourg

LA TOURELLE, *Etudes historiques sur Cherbourg*. [XIX^{ème} siècle]. Rééd. : Cherbourg, Philippe Le Lanchon, Libraire-Editeur, 1999, 250 p.

LE MARESQUIER, Augustin, *Histoire d'Equedreville*. Paris, Res Universis, coll. « Monographies des villes et villages de France », 1990, 187 p.

LEROY (abbé), *Le vieux Cherbourg d'après les archives du XVI^{ème}, du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècles*. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, 1885

LETOURNEUR, Guy, *Cherbourg et son histoire, tome II, de 1789 à nos jours*. Cherbourg, Editions Pierre Boulland – La Dépêche, 1985, 320 p.

VERUSMOR, Alexis Géhyn, *Cherbourg à quatre époques, 1657 – 1758 – 1786 – 1826, pages d'histoire extraites du Phare de la Manche*. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, [s.d.]

VERUSMOR, Alexis Géhyn, *Histoire de la ville de Cherbourg de Voisin-la-Hougue continuée depuis 1728 jusqu'à 1835 par Verusmor*. Cherbourg, Boulanger Libraire, 1835

4. Coutances

LE TEXIER, René, *Coutances, histoire et description*. Coutances : O.C.E.P., 1973

5. Mortain

SAUVAGE, Hyppolyte, *Histoire de Mortain*. [s.l.] : Editions du Bastion, [s.d.]¹⁴, 103 p.

6. Valognes

RENAULT, M., *Valognes. Notes historiques et archéologiques sur les communes de l'arrondissement.*, [1867 - 1874], Paris, Res Universis, 1992, 320 p.

SEVESTRE, Emile (dir.), *Valognes. La préhistoire, le Moyen Âge, les temps modernes, l'époque contemporaine.*, [1926] Paris, Res Universis, 288 p.

III. Etudes sur les élites, nationales et locales

CHALINE, Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^{ème} siècle*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982, 509 p.

CHAUSSINAND-NOGARET, Guy, « De l'aristocratie aux élites. », in : CHAUSSINAND-NOGARET, Guy (dir.), *Une histoire des élites en France, du XVI^{ème} siècle au XX^{ème} siècle : l'honneur, le mérite, l'argent*. Paris, Tallandier, 1991, pp. 217 à 318

DURANDIN, Catherine, « Entre tradition et aventure. », in : CHAUSSINAND-NOGARET, Guy (dir.), *Une histoire des élites en France, du XVI^{ème} siècle au XX^{ème} siècle : l'honneur, le mérite, l'argent*. Paris, Tallandier, 1991, pp. 319 à 438

« Les élites fin de siècle : XIX^{ème} et XX^{ème} », *Actes de la journée d'étude du 31 janvier 1992*, réunis par GUILLAUME, Sylvie. Talence, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1992, 224 p.

TUDESQ, André-Jean, *Les grands notables en France, 1840-1849. Etude historique d'une psychologie sociale*. Paris, M. Rivière, 1952. (Réédition : P.U.F., 1964), 1277 p.

IV. Etudes sur les Sociétés savantes, la sociabilité et l'érudition

A. Ouvrages et articles généraux

AGULHON, Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise : 1810 – 1848, étude d'une mutation de la sociabilité*. Paris, Armand Colin & Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, coll. « Cahier des annales », 1977, 105 p.

BARBIER, Frédéric, « Les bibliothèques des sociétés savantes. » in : Dominique VARRY, *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 3. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^{ème} siècle, 1789 – 1914*. Paris, Edition Promodis – Cercle du Livre, 1990, pp. 454 à 459

¹⁴ Cette histoire de Mortain a probablement été publiée entre 1908 et 1926.

- BART, Jean, « La loi de 1901 et les sociétés savantes. », *Bulletin de liaison des sociétés savantes*, mars 2002, n°7. Paris, C.T.H.S., 2002, pp. 1 à 3
- BAUDOT, Marcel, « Trente ans de coordination des sociétés savantes (1831 – 1861) », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, pp. 7 à 28
- BAUTIER, Robert-Henri, « L'apport des sociétés savantes à la publication des sources documentaires », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, pp. 91 à 98
- BAUTIER, Robert-Henri, « La coopération entre sociétés savantes, fédérations et colloques régionaux », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, pp. 169 à 180
- BERCÉ, Françoise, « Quand les sociétés savantes découvraient le patrimoine », *L'Histoire* n°26. Paris, Sociétés d'Éditions Scientifiques, 1980, pp. 85 à 87
- BERCÉ, Françoise, « Les sociétés savantes et la protection du patrimoine monumental », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, pp. 155 à 168
- BERCÉ, Françoise, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoires, tome I*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, pp. 1545 à 1574
- BOULOISEAU, Marc, « Les sociétés savantes et l'étude de la Révolution française. », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, pp. 91 à 98
- CARBONELL, Charles-Olivier, *Histoire et historiens, une mutation idéologique des historiens français, 1865 – 1885*, Toulouse, Privat, 1976, 605 p.
- CHALINE, Jean-Pierre, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*. Paris, Editions du C.T.H.S., 1998, 479 p.
- CHALINE, Jean-Pierre, « Les rites de sociabilité chez les élites urbaines en France au XIX^e siècle », *Memoria y Civilizacion*, 3, Pamplona, Universidad de Navarra, 2000, pp. 187 à 205
- CHALINE, Jean-Pierre, « Sociabilités savantes et académies de province en France dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. », in Etienne FRANÇOIS, *Sociabilité et société*

bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse (1750 – 1850). Travaux et mémoires de la mission historique française en Allemagne. Paris & Göttingen, Editions Recherche sur les Civilisations, 1986, pp. 171 à 176

CHALINE, Jean-Pierre, « Sociétés savantes. », in Christian DELPORTE, Jean-Yves MOLLIER et Jean-François SIRINELLI, *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine.* Paris, P.U.F., coll. « Quadrige », 2010, pp. 755 à 756

CHARMES, Xavier, *Le C.T.H.S., Histoire et Documents.* Paris, Imprimerie Nationale, 1886 (en trois tomes)

CHASTEL, André, « La notion de patrimoine. », in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoires, tome I,* Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, pp. 1433 à 1470

Colloque interdisciplinaires sur les sociétés savantes. Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, 207 p.

DALIDAN, Frédéric, « Un mot sur les sociétés savantes (lu à la séance du 5 juillet 1867) », *Mémoire de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. X, 1871.* Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1871

DELAUNAY, Henri, *Annuaire international des sociétés savantes. 1903.* Paris, A. Lahure, Imprimeur-Editeur, 1904

DELMAS, Jean, « Les sociétés savantes au service de la dialectologie et du folklore », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire.* Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, pp. 117 à 138

FORSÉ, Michel, « Les réseaux de sociabilité : un état des lieux », *L'année sociologique*, vol. 41, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 246 à 264

FORSÉ, Michel, « Sociabilité », in Massimo BORLANDI, Raymond BOUDON, Mohamed CHERKAOUI & Bernard VALADE (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique.* Paris, P.U.F., coll. « Quadrige », 2005, p. 646.

FOX, Robert, « Learning, politics, and polite culture in provincial France : the sociétés savantes in the nineteenth century. », *The culture of science in France, 1700 – 1900.* Aldershot & Brookfield, VT, Variorum – Ashgate Publishing, 1992¹⁵

FOX, Robert, « The savant confronts his peers : scientific societies in France, 1815 – 1914. », *The culture of science in France, 1700 – 1900.* Aldershot & Brookfield, VT, Variorum – Ashgate Publishing, 1992¹⁶

¹⁵ Précédemment publié dans : Donald N. BAKER and Patrick J. HARRIGAN (ed.), *The making of Frenchmen. Current directions in the history of education in France, 1679 – 1979.* Waterloo, Ontario, Historical Reflections Press, 1980, pp. 543 à 564.

- FRANÇOIS, Etienne (dir.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750 – 1850*. Paris, Recherche sur les Civilisations, 1987, 319 p.
- FUMAROLI, Marc, BROGLIE, Gabriel (de) & CHALINE, Jean-Pierre (dir.), *Elites et sociabilité en France. Actes du colloque Elites et sociabilité en France, Paris, le 22 janvier 2003*. Paris, Librairie Académique Perrin, 2003, 295 p.
- GASNIER, Thierry, « Le Local. », in Pierre NORA (dir.) : *Les lieux de mémoires, tome III, les France*. Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, pp. 3423 à 3478
- JUHEL, Vincent (dir.), *Arcisse de Caumont (1801 – 1873), érudit normand et fondateur de l'archéologie française. Actes du colloque international organisé à Caen du 14 au 16 juin 2001, par la Société des antiquaires de Normandie. Textes recueillis et publiés par Vincent Juhel. Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie – Tome XL*. Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 2004, 526 p.
- LAISSUS, Yves, « Les sociétés savantes et l'avancement des sciences naturelles, les musées d'histoire naturelle », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, pp. 41 à 68
- LEMARIGNIER, Jean-François, « Les sociétés savantes et l'histoire du droit », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, pp. 109 à 116
- LOCHER, Fabien, « Le rentier et le baromètre : météorologie « savante » et météorologie « profane » au XIXe siècle », *Ethnologie française*, 2009/4 vol. 39, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, pp. 645 à 653
- MAROT, Pierre, « Les musées des sociétés savantes », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, pp. 145 à 154
- PARSIS-BARUBE, Odile, *La province antique. L'invention de l'histoire locale en France (1800 – 1870)*. Paris, Editions du C.T.H.S., coll. « C.T.H.S. Histoire », 2011, 460 p.
- PINCHEMEL, Philippe, « Les sociétés savantes et la géographie », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, pp. 69 à 78

¹⁶ Précédemment publié dans : Robert FOX and George WEISZ (ed.), *The organization of science and technology in France, 1804 – 1914*. Cambridge, Cambridge University Press & Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1980, pp. 241 à 282.

- POMMIER, Edouard, « Naissance des musées de province. », in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoires, tome I*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, pp. 1471 à 1514
- POULOT, Dominique, *Une histoire des musées de France, XVIII^{ème} – XX^{ème} siècle*. Paris, Editions La Découverte, coll. « La Découverte Poche Sciences Humaines et Sociales », n°292, 2005, 195 p.
- ROCHE, Daniel, *Le siècle des Lumières en province, académies et académiciens provinciaux, 1680 – 1789*. Paris & La Haye : E.H.E.S.S. & Mouton, 1978, 394 p. et 520 p.
- ROCHE, Daniel, « Les académies provinciales du XVIII^{ème} siècle et la diffusion des sciences », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, pp. 29 à 40
- THEIS, Laurent, « Guizot et les institutions de mémoire. », in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoires, tome I*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, pp. 1575 à 1598
- THUILLIER, Guy & TULARD, Jean, *Histoire locale et régionale*. Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? » n°2689, 1992 (1^{ère} édition), 128 p.
- VADELORGE, Loïc, « Le fait associatif dans les politiques culturelles locales aux XIX^e – XX^e siècles », in Pierre MOULINIER (dir.), *Les associations dans la vie et la politique culturelle. Regards croisés*, Paris, Ministère de la Culture, 2001, pp. 65 à 87
- VADELORGE, Loïc, « Sociétés savantes » in Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *Historiographies, I. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, coll. « folio histoire », 2010, pp. 611 à 617.
- VAN DAMME, Stéphane, « La sociabilité intellectuelle. Les usages historiographiques d'une notion. », *Hypothèses 1998/1*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, pp. 121 à 132

B. Normandie et Manche

- BOIVIN, Michel, *La formation du département de la Manche en 1789... et 2 siècles plus tard ?* Marigny, Eurocibles, coll. « inédits & introuvables du patrimoine normand », 2002, 80 p.
- BOÛARD, Michel (de), « Les sociétés savantes en Normandie », *Etudes Normandes 1985 n°3*. Mont-Saint-Aignan, Association d'Etudes Normandes, 1985, pp. 35 à 46
- DUBUC, André, « Activité et évolution des sociétés savantes en Normandie », *Actes du 100^{ème} congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Section d'histoire moderne et contemporaine et Commission d'histoire des sciences et techniques. Les sociétés savantes et leur histoire*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, pp. 103 à 120

GUILLET, François, *Naissance de la Normandie. Genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750 – 1850*. Caen, Annales de Normandie & Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Normandie, 2000, 591 p.

GUILLET, François, « Entre stratégie sociale et quête érudite : les notables normands et la fabrication de la Normandie au XIX^e siècle », *Le Mouvement Social*, 2003/2 n°203, Paris, La Découverte, 2003, pp. 89 à 111

HUMBAIRE, Bernard, *Une académie savante au XIX^{ème} siècle, la Société Archéologique d'Avranches, 1835 – 1890*. Université de Paris I, 1986¹⁷

La sociabilité en Normandie. Rouen, Association de Recherche sur la Sociabilité, Musées départementaux de la Seine-Maritime & Service des Publications de l'Université de Rouen, 1983, 215 p.

LAMOTTE, Françoise, « L'Annuaire de la Manche sous la Monarchie de Juillet : Julien Travers et les sociétés savantes. », *Actes du 113^{ème} Congrès National des Sociétés Savantes (Strasbourg, 1988). Section d'histoire moderne et contemporaine, tome I : presse, radio et histoire*. Paris, Editions du C.T.H.S., 1989, pp. 237 à 248

LEBAINBRE, Alexandre, *La formation du département de la Manche*. Caen, L. Jouan, éditeur, 1911, 224 p.

LEROUVILLOIS, Robert, *Scicy, la forêt engloutie : 300 ans d'archéologie en Cotentin*. Lassy, Paoland Connaissance – Café-Livres de Lassy, 1999, 176 p.

VERRON, Guy, « Le goût de l'Histoire et le développement des recherches érudites en Normandie au début du XIX^{ème} siècle », *Recueil d'études offertes à Gabriel Désert, in Cahier des Annales de Normandie*, n°24, 1992, pp. 33 à 42.

VIEL, Guillaume, *Les Sociétés savantes bas-normandes. L'exemple cherbourgeois. La Société Nationale Académique de Cherbourg.*, Université de Caen, 2003¹⁸

C. Etudes sur d'autres sociétés, à titre de comparaison

BARRERA, Caroline, *Les sociétés savantes de Toulouse au XIX^{ème} siècle (1797 – 1865)*. Paris, C.T.H.S., 2003, 435 p.

TIERNY, Gonzague, *Les sociétés savantes du département de la Somme de 1870 à 1914*. Paris, C.T.H.S., 1987¹⁹, 235 p.

¹⁷ Thèse de 3^{ème} cycle sous la direction de M. Maurice AGULHON.

¹⁸ Mémoire de D.E.A. sous la direction de M. Jean-Pierre DAVIET.

¹⁹ Abrégé d'une thèse de 3^{ème} cycle sous la direction de M^{me} Adeline DAUMARD.

V. Articles sur les Sociétés savantes du département de la Manche

A. Sur la Société Nationale Académique de Cherbourg

1. Séances publiques

ASSELIN, Augustin, « Discours prononcé pendant la séance publique du 23 novembre 1832 », *Mémoires de la Société Royale Académique de Cherbourg*, vol. I, 1833. Cherbourg, Boulanger Imprimeur-Libraire, 1833

NOËL-AGNÈS, Nicolas-Jacques, « Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 13 décembre 1846 », *Mémoires de la Société Royale Académique de Cherbourg*, vol. V, 1847. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847

2. Histoire de la Société

FAVIER, Léon, « Célébration du deuxième centenaire de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 14 et 15 mai 1955 : séance solennelle du samedi 14 mai 1955 sous la présidence de M. Charles Braibant, directeur des Archives de France, président d'honneur du Conseil International des Archives ; discours de M. Léon Favier, avocat honoraire, ancien bâtonnier, directeur de la Société Nationale Académique de Cherbourg », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XXV, 1956. Saint-Lô, Imprimerie R. Jacqueline, 1956

LE GRIN, Adrien, « Notice sur la Société Nationale Académique de Cherbourg », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XVIII, 1910. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910

LE ROUVILLOIS, Robert, « Une société savante de l'époque des Lumières : Genèse, débuts et singularité de la Société Nationale Académique de Cherbourg, de sa fondation à la Révolution française (conférence donnée le samedi 4 juin 2005). », *Société Nationale Académique de Cherbourg, 1755 – 2005, commémoration du deux cent cinquantième, 3 & 4 juin 2005*. Marigny, Editions Eurocibles, 2005

MAHIEU, Maurice, « La Société Nationale Académique de Cherbourg (1755 – 1955), historique par M. le chanoine Mahieu, membre titulaire », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XXV, 1956. Saint-Lô, Imprimerie R. Jacqueline, 1956

MICQUELOT, Albert, « Célébration du deuxième centenaire de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 14 et 15 mai 1955 : séance solennelle du samedi 14 mai 1955 sous la présidence de M. Charles Braibant, directeur des Archives de France, président d'honneur du Conseil International des Archives ; Compte-rendu par M. Albert Micquelot, membre titulaire », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XXV, 1956. Saint-Lô, Imprimerie R. Jacqueline, 1956

NOËL-AGNÈS, Nicolas-Jacques, « Rapport à la Société Académique sur les anciens membres de cette Société. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome I, 1833*. Cherbourg, Boulanger imprimeur-libraire, 1833

NOËL-AGNÈS, Nicolas-Jacques, « Suite des notices sur les anciens membres de la Société Académique de Cherbourg. », *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome II, 1835*. Cherbourg, Typographie de Boulanger, Beaufort et C^{ie}, 1835

NOËL-AGNÈS, Nicolas-Jacques, « Notice historique sur la Société Académique de Cherbourg, lue à la séance publique du 1^{er} mai 1855 (centième anniversaire) », *Mémoires de la Société Impériale Académique de Cherbourg, vol. VII, 1856*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuardent, 1856

3. Tables

LE BACHELEY, Emile, « Table des mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg (1833 – 1942) », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XXIV, 1950*. Saint-Lô, Imprimerie R. Jacqueline, 1950

4. Autres

BLIGNY, « Deux anciens documents ayant trait à la Société Académique de Cherbourg », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XIV, 1891*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1891

« Liste des ouvrages offerts à la Société Nationale Académique de Cherbourg », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. VI, 1852*. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852

B. Sur la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg

1. Séances publiques

MONCEL, Théodose (du), « Discours d'ouverture prononcé dans la séance publique du 29 octobre 1852. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1^{er} volume*. Cherbourg, Imprimerie de Lecauf, 1852

2. Comptes-rendus de séances

« Analyse des travaux de la Société, rédigée par le secrétaire. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1^{er} volume*. Cherbourg, Imprimerie de Lecauf, 1852

- « Analyse des travaux de la Société, rédigée par le secrétaire. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, 2^{ème} volume. Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1854
- « Analyse des travaux de la Société, rédigée par le secrétaire. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, 3^{ème} volume. Paris, J.B. Baillière Libraire & Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1855
- « Analyse des travaux de la Société, rédigée par le secrétaire. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, 4^{ème} volume. Paris, J.B. Baillière Libraire & Cherbourg, Feuardent Imprimeur-Libraire, 1856
- « Analyse des travaux de la Société, rédigée par le secrétaire. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome V.* Paris, J.B. Baillière & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1857
- « Analyse des travaux de la Société, rédigée par le secrétaire. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VI – 1858.* Paris, J.B. Baillière & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1859
- « Analyse des travaux de la Société, rédigée par le secrétaire. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VII – 1859.* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1860
- « Analyse des travaux de la Société, rédigée par le secrétaire. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome VIII.* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1861
- « Analyse des travaux de la Société, rédigée par le secrétaire. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome IX.* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1863
- « Analyse des travaux de la Société, rédigée par le secrétaire. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome X.* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1864
- « Compte-rendu de la séance extraordinaire tenue par la Société, le 30 décembre 1876, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de sa fondation. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XX (deuxième série, tome X).* Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1876
- « Extraits des procès-verbaux des séances de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L.*

Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXIII (quatrième série, tome III). Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1903

- « Extraits des procès-verbaux des séances de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXIV (quatrième série, tome IV). Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1904*
- « Extraits des procès-verbaux des séances de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXV (quatrième série, tome V). Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906*
- « Extraits des procès-verbaux des séances de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXVI (quatrième série, tome VI). Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1907*
- « Extraits des procès-verbaux des séances de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire perpétuel et archiviste de la Société. Tome XXXVII (quatrième série, tome VII). Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910*
- « Extraits des procès-verbaux des séances de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, directeur et archiviste perpétuel de la Société. Tome XXXIX (quatrième série, tome IX). Cherbourg, Imprimerie de la « Dépêche de Cherbourg », 1923*

3. Histoire de la Société

- « Célébration du cent vingt-cinquième anniversaire de la Société des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Maurice Durchon, professeur de biologie animale à l'Université des Sciences et Techniques de Lille, Membre correspondant de l'Institut, directeur de la Société. Tome LVII, 1975 – 1978. Coutances, Imprimerie OCEP, 1978*
- CORBIÈRE, Louis, « Cinquantenaire de la Société et jubilé de M. Le Jolis, son fondateur. Compte rendu du banquet et de la séance extraordinaire tenue à cette occasion le 29 décembre 1901. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXIII (quatrième série, tome III). Paris : J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1903*
- « Cours publics. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1^{er} volume. Cherbourg, Imprimerie de Lecauf, 1852*

- JOUAN, Henri, « Rapport sur le concours de 1868 : "Des varechs au double point de vue de l'agriculture et de l'industrie". », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XIV (deuxième série, tome IV)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1868
- « Liste des Présidents de la Société, de 1864 à 1877. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XX (deuxième série, tome X)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1876
- « Programme de concours pour 1868. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome XII (deuxième série, tome II)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1866

4. Tables

- « Table méthodique des matières contenues dans les 10 volumes composant la première série des Mémoires de la Société (1852 - 1864). », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société. Tome X*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1864
- « Table générale des matières contenues dans les 10 volumes composant la 2ème série (T. XI à XX, 1865 - 1876) des Mémoires de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XX (deuxième série, tome X)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1876
- « Table générale des matières contenues dans les 10 volumes composant la 3ème série (T. XXI à XXX, 1877 - 1897) des Mémoires de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXX (troisième série, tome X)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1897
- « Table générale des matières contenues dans les 10 volumes (tomes XXXI - XL) de la 4ème série des mémoires de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, directeur et archiviste perpétuel de la Société. Tome XL (quatrième série, tome X)*. Cherbourg, Imprimerie de « La Dépêche de Cherbourg », 1929
- « Table des tomes I à LII (1852 – 1966) des Mémoires de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg : table des matières par tome, table alphabétique par noms d’auteurs, table analytique par matières. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Maurice Durchon, directeur de l’Institut de Zoologie à la faculté des*

C.Société Artistique et Industrielle de Cherbourg

1. Comptes-rendus de séances (dans l'ordre chronologique)

- « Séances et commissions. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°4 – année 1880*. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1880
- « Résumé des séances pendant l'année 1880. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 5° - années 1881-82*. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1882
- « Résumé des séances de la Société en 1881. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 5° - années 1881-82*. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1882
- « Résumé des Procès-verbaux des séances de l'année 1882. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 6° - années 1882-83*. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1883
- « Résumé des Procès-verbaux des séances de l'année 1883. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 7° – années 1883-84*. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1884
- « Extrait des procès-verbaux des séances de 1884. Séance extraordinaire du 16 août 1884. Séance solennelle du 19 octobre 1884. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 8° - années 1884-85*. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1885
- « Extrait des séances de la Société pendant l'année 1885. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 9-10 – années 1886-87*. Cherbourg, Imprimerie du Commerce, 1887
- « Extrait des séances de la Société pendant l'année 1886. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 9-10 – années 1886-87*. Cherbourg, Imprimerie du Commerce, 1887
- SAILLARD, Albert : « Année 1887. Extraits des procès-verbaux. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 11-12 – années 1887-88*. Cherbourg, Imprimerie Fortin et Lamiche, 1889
- SAILLARD, Albert : « Année 1888. Extraits des procès-verbaux. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 11-12 – années 1887-88*. Cherbourg, Imprimerie Fortin et Lamiche, 1889
- « Année 1889 : extrait des procès-verbaux. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°s13-14 – années 1889-90*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1891

- « Année 1890 : extrait des procès-verbaux. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°13-14 – années 1889-90*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1891
- « Assemblée générale du 11 janvier. Situation financière. Elections. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°13-14 – années 1889-90*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1891
- « Année 1891 : extraits des procès-verbaux. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°15-16 – années 1891-92*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893
- « Année 1892 : extraits des procès-verbaux. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°15-16 – années 1891-92*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893
- « Assemblée générale du 15 janvier 1893. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°15-16 – années 1891-92*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893
- « Extrait des procès-verbaux de 1893. Extrait du procès-verbal de janvier 1894. Assemblée générale du 28 janvier 1894. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°17 – année 1893*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1894
- DEMAY, Charles, « Extraits des procès-verbaux (février – septembre). », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°18 – année 1894*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1895
- DEMAY, Charles, « Extrait des procès-verbaux (octobre – décembre). Assemblée générale du 27 janvier 1895. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°18 – année 1894*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1895
- « Extraits des procès-verbaux de 1895. Assemblée générale du 26 janvier 1896. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°19 – année 1895*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1896
- « Extraits des procès-verbaux de 1896. Assemblée générale du 24 janvier 1897. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°20 – année 1896*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1897
- « Extraits des procès-verbaux de 1897. Assemblée générale du 30 janvier 1898. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°21-22 – années 1897 – 1898*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1899
- « Extraits des procès-verbaux de 1898 (février – juillet). », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°21-22 – années 1897 – 1898*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1899

- « Extraits des procès-verbaux de 1898 (septembre – octobre & décembre). Assemblée générale du 15 janvier 1899. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°21-22 – années 1897 – 1898*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1899
- « Extraits des procès-verbaux de 1899. Assemblée générale du 18 mars 1900. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°23 – année 1899*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1900
- « Extraits des procès-verbaux de 1900. Assemblée générale du 27 janvier 1901. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°24 – année 1900*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1901
- « Extraits des procès-verbaux de 1901. Assemblée générale du 26 janvier 1902. Extrait des procès-verbaux de 1902. Assemblée générale du 25 janvier 1903. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°25-26 – années 1901 – 1902*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1903
- « Extraits des procès-verbaux de 1903 (mars – juillet 1903). Extrait des procès-verbaux (janvier 1904). Assemblée générale du 17 janvier 1904. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°27 – année 1903*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1904
- « Extraits des procès-verbaux de 1904. Assemblée générale du 29 janvier 1905. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°28 – année 1904*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1905
- « Extraits des procès-verbaux de 1905. Assemblée générale du 29 janvier 1906. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°29 – année 1905*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906
- « Extraits des procès-verbaux de 1906. Assemblée générale du 26 juillet 1906. Assemblée générale du 20 janvier 1907. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°30-31 – années 1906 – 1907*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1908
- « Extraits des procès-verbaux de 1907. Assemblée générale du 12 janvier 1908. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°30-31 – années 1906 – 1907*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1908
- « Extraits des procès-verbaux de 1908. Assemblée générale du 17 janvier 1909. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°32-33 – années 1908 – 1909*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910
- « Extraits des procès-verbaux de 1909. Assemblée générale du 30 janvier 1910. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°32-33 – années 1908 – 1909*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910

2. Histoire de la Société

DIDIER, E., « Historique des travaux de la Société jusqu'au 1^{er} janvier 1884. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. 7^o – années 1883-84. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1884

« Historique de la Société Artistique et Industrielle. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. 9-10 – années 1886-87. Cherbourg, Imprimerie du Commerce, 1887

VOISIN, Auguste, « Les vingt-cinq premières années de la Société. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°19 – année 1895. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1896

3. Autres (dans l'ordre chronologique)

« Situation de la Société au 1^{er} janvier 1881. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. 5^o - années 1881-82. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1882

« Situation de la Société au commencement de l'année 1882. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. 5^o - années 1881-82. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1882

« Situation financière au 31 décembre 1882. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. 6^o - années 1882-83. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1883

« Situation financière de la Société au 1^{er} janvier 1884. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. 7^o – années 1883-84. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1884

« Rapport sur l'Etat financier au 31 décembre 1886. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. 9-10 – années 1886-87. Cherbourg, Imprimerie du Commerce, 1887

« Situation financière du 31 décembre 1887. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. 11-12 – années 1887-88. Cherbourg, Imprimerie Fortin et Lamiche, 1889

MENUT, Henri, « Situation de la Société à la fin de l'année 1889. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°s13-14 – années 1889-90. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1891

BARBE, Louis, « Rapport sur la gestion et la situation morale de la Société. Budget de l'exercice 1892. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°15-16 – années 1891-92. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893

BARBE, A., « Rapport de la Commission de vérification des comptes du trésorier. Budget de l'exercice 1895. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°18 – année 1894. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1895

- DEMAY, Charles, « Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. Projet de budget pour l'année 1897. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°20 – année 1896*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1897
- MACÉ, Ad., « Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. Projet de budget pour l'année 1899. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°21-22 – années 1897 – 1898*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1899
- MACÉ, Ad., « Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. Projet de budget pour l'année 1900. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°23 – année 1899*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1900
- BENOIST, A., « Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. Projet de budget pour l'année 1901. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°24 – année 1900*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1901
- LEMONNIER, E., « Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. Projet de budget pour l'année 1902. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°25-26 – années 1901 – 1902*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1903
- BENOIST, A., « Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. Projet de budget pour l'année 1903. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°25-26 – années 1901 – 1902*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1903
- SALLÉ, Louis, « Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. Projet de budget pour l'année 1904. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°27 – année 1903*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1904
- « Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. Projet de budget pour 1905. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°28 – année 1904*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1905
- « Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. Projet de budget pour 1906. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°29 – année 1905*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906
- « Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. Projet de budget pour 1907. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°30-31 – années 1906 – 1907*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1908
- « Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. Projet de budget pour 1908. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°30-31 – années 1906 – 1907*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1908

« Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°32-33 – années 1908 – 1909. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910

« Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. Projet de budget pour 1910. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°32-33 – années 1908 – 1909. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910

VOISIN, Auguste, « Exposition historique et archéologique régionale : l'exposition et la presse locale. Extraits de la *Vigie de Cherbourg*, du *Phare de la Manche*, de la *Chronique Cherbourgeoise* et du *Réveil Cherbourgeois*. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°23 – année 1899. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1900

VOISIN, Auguste, « Exposition rétrospective, 1789 – 1848. Extraits des comptes-rendus de la Presse locale. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°25-26 – années 1901 – 1902. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1903

D. Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes

1. Comptes-rendus de séances

« Extrait du procès-verbal de la séance du 20 août 1893, don d'un Sarcophage par la commune de Saint-Floxel. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes*. Tome cinquième (1886 – 1899). Valognes, Typographie Adelus & Buchel, 1899

GOUYE, Victor Amédée, « Extrait du registre des séances de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'Arrondissement de Valognes. Année 1879. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes*. Tome premier (1878 – 1879). Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1880

GOUYE, Victor Amédée, « Extrait du registre des délibérations de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'Arrondissement de Valognes. Année 1880. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes*. Tome deuxième (1880 – 1881). Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1882

GOUYE, Victor Amédée, « Extrait du registre des délibérations de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'Arrondissement de Valognes. Année 1881. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes*. Tome deuxième (1880 – 1881). Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1882

MARIE, « Extrait du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 1887, don d'un Sarcophage en plomb. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome cinquième (1886 – 1899)*. Valognes, Typographie Adelus & Buchel, 1899

2. Histoire de la Société

« Préface. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome premier (1878 – 1879)*. Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1880

E. Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche

1. Séances publiques

« Procès-verbal de la séance générale du 15 mars 1852. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857

2. Comptes-rendus de séances

DAVODET, Auguste, « Compte-rendu sommaire des séances de l'année 1921. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-quatrième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1922

« Extrait des procès-verbaux des séances de la société. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-et-unième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1903

3. Histoire de la Société

LEPINGARD, Edouard, « Rapport sur la situation de la société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : deuxième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1864

4. Tables

GUILLOT, Gaëtan, « Table des 26 premières années. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du*

département de la Manche : vingt-neuvième volume. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1911

5. Autres

BONTEMPS-DUBARRY, « Exposition régionale des Beaux-Arts et exhibition d'objets d'archéologie, en 1866. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : troisième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1868

BOSCQ de BEAUMONT, G. (du), « Inventaire sommaire des manuscrits appartenant à la Société d'Archéologie de la Manche. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-huitième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1910

BOSCQ de BEAUMONT, G. (du) & GUILLOT, Gaëtan, « Catalogue du Musée de Saint-Lô (suite). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-troisième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1905

CHAPTAL, (comte), « Prix cultureux décernés en 1912, dans les arrondissements d'Avranches et de Mortain, 28 août 1912. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trentième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1912

« Discours de M. le Maire de Saint-Lô, Président de la Commission, pour l'Exposition. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857

« Distribution des récompenses pour le Concours Agricole de Saint-Lô. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-et-unième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1914

« Exposition départementale des produits des beaux-arts, de l'horticulture et de l'industrie : programme. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857

GUILLOT, Gaëtan, « Catalogue du musée de Saint-Lô. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-quatrième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1904

GUILLOT, Gaëtan, « Catalogue du musée de Saint-Lô (suite) », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-quatrième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1906

« Inauguration des nouvelles salles du Musée de Saint-Lô. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-cinquième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1907

LAMARIOUZE (de), « Rapport sur l'exposition de l'industrie, des arts et de l'horticulture du département de la Manche, pour l'année 1852. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857

MARIE, P., « Prix culturels décernés en 1909, dans l'arrondissement de Coutances. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-septième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1909

« Prix culturels décernés, en 1908, dans l'arrondissement d'Avranches. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-sixième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1908

« Programme de la loterie de l'Exposition. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857

« Récompenses décernées par le Jury. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857

« Règlement d'administration intérieure pour l'Exposition. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1857

F. Société Académique du Cotentin (Coutances)

1. Comptes-rendus de séances

PIGEON, Emile-Aubert, « Procès-verbaux : année 1872 & année 1873. », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome premier*. Coutances, Typographie de Daireaux, imprimeur-libraire, 1875

PIGEON, Emile-Aubert, « Procès-verbaux : années 1874, 1875, 1876 & 1877. », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome second*. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1877

G. Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain

1. Séances publiques

CLINCHAMP, Gustave (de), « Discours d'ouverture de la Séance solennelle de 1852. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième*. Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859

2. Comptes-rendus de séances

L'ensemble des volumes de la *Revue de l'Avranchin* comporte des procès-verbaux des séances de la société.

3. Histoire de la Société

« Admissions, bibliographie, correspondance, nécrologies, depuis le 1^{er} janvier 1900. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1902 – 1903

« Chronique de la Société. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome III*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1886 – 1887

CLINCHAMP, Gustave (de), « Introduction aux Mémoires de la Société Archéologique d'Avranches. », *Mémoires de la Société Archéologique d'Avranches : tome premier*. Avranches, E. Tostain imprimeur-libraire, éditeur, 1842

DAUSSE, Eugène, « Excursions archéologiques : Chassilly et La Paluelle. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XV*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1909

DAUSSE, Eugène, « La Société en campagne. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913

DAUSSE, Eugène & DESCOQS, Albert, « Lettre-circulaire adressée aux Présidents des principales Sociétés Savantes de France en vertu de la motion votée par la Société dans sa séance du 14 août 1913. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912

- « Fondation & publications de la Société : notice sur ses présidents. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIV, années 1898 – 1899*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1899
- « Histoire de la Société. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain : tome V*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Henri Gibert, 1882
- « Histoire de la Société depuis le 4 décembre 1890 : admissions depuis 1891, bibliographie (résumé très succinct – indications utiles), correspondance (résumé des plus succincts – renseignements pouvant être utiles), dons (noms des donateurs). », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1898 – 1899
- « Incendie du musée. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1898 – 1899
- LE COMITÉ : « Le centenaire de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain, 1835 – 1935. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel illustré de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XXVIII*. Avranches, Société d'Archéologie, 1935
- LE COMITÉ, « Les fêtes du centenaire de la Société, 24 – 28 juillet 1935. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel illustré de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XXVIII*. Avranches, Société d'Archéologie, 1935
- LE COMITÉ, « Dernier écho des fêtes du centenaire. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel illustré de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts : tome XXIX*. Avranches, Société d'Archéologie, 1936
- LOYER, Philippe, « Rapport sur les travaux de l'année 1851-52. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième*. Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859
- LOYER, Philippe, « Histoire de la Société, depuis 1856. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième*. Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859
- LOYER, Philippe, « Rapport sur les travaux de la Société (depuis 1859 à 1861), lu dans la séance solennelle du 20 août 1861. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome troisième*. Avranches, Imprimerie de H. Hambis, libraire, 1864

LOYER, Philippe, « Histoire de la Société depuis 1864. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome quatrième*. Avranches, Imprimerie Typographique Et Lithographique de M^{me} Tribouillard, 1873

ROBILLARD de BEAUREPAIRE, Eugène (de), « Rapport sur quelques communications faites à la Société relativement à des Objets d'art, à des Documents historiques, et à certaines Découvertes locales. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome deuxième*. Avranches, Typographie de E. Tostain, libraire, 1859

ROBILLARD de BEAUREPAIRE, Eugène (de), « La Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain aux Assises de Caumont. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XV, années 1900 – 1902*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1902

4. Tables

Revue de l'Avranchin. Table des tomes 21 à 76 (1924 – 1999). Avranches, Société d'archéologie d'Avranches, Mortain et Granville, 2001

« Table générale, et alphabétique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les cinq derniers volumes des *Mémoires* (X à XIV), envoyés à l'Exposition Universelle de 1900, avec les cinq derniers volumes de la *Revue de l'Avranchin* ou *Bulletin trimestriel* (V à IX), ces dix volumes formant la série décennale de nos publications, depuis 1889 pour les *Mémoires* et 1890 pour la *Revue* (exécution des circulaires du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, datées du 24 octobre 1898, article II de l'Annexe, et du 28 novembre 1899). », *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIV, années 1898 – 1899*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1899

« Table générale, et alphabétique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les neuf premiers volumes des *Mémoires* commencés en 1836 et parus de 1842 à 1888. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIV, années 1898 – 1899*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1899

« Table générale, et alphabétique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les sept *Bulletins* annuels de 1844 à 1847 et de 1849 à 1851. (il n'y en eut point en 1848). », *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XIV, années 1898 – 1899*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1899

« Table pour les années 1900 – 1903, faisant suite aux Tables générales depuis 1842, et alphabétiques, par noms d'auteurs, placées à la fin du Tome IX de la *Revue de l'Avranchin* (1898 – 1899), et du tome XIV des *Mémoires* (comprenant aussi ces mêmes années 1898 – 1899). », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain :*

tome XI. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1902 – 1903

« Table des matières, alphabétique par noms d'auteurs ; admissions, bibliographie, correspondance, nécrologe. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de Jules Durand, 1904 – 1905

« Table des matières, alphabétique par noms d'auteurs ; admissions, bibliographie, correspondance, nécrologe. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de L'Avranchin, 1906 – 1907

5. Autres

LEPAUMIER, Amand, « Analyse du *Journal d'Avranches.* », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XX.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1922 – 1923

LEPAUMIER, Amand, « Analyse du *Journal d'Avranches.* », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXI.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1924 – 1926

LEPAUMIER, Amand, « Analyse du *Journal d'Avranches.* », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXII.* Avranches, Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, 1927 – 1929

RAVENEL, Marie, « Remerciement aux membres de la Société, par M^{me} Lecorps (Marie Ravenel), correspondant. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome quatrième.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de M^{me} Tribouillard, 1873

VIVIER, Emile, « Introduction à l'analyse du *Journal d'Avranches.* », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XX.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1922 – 1923

H. Société d'Archéologie et d'Histoire du Mortainais

1. Comptes-rendus de séances

JOUENNE, Charles, « Procès-verbal de la première Assemblée générale de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais. », *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°3.* Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 juin 1912

JOUENNE, Charles, « Procès-verbal de la deuxième Assemblée Générale de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais. », *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°7*. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 juillet 1913

I. Société d'Etudes Historiques et Economiques de Granville, « Le Pays de Granville »

1. Comptes-rendus de séances (dans l'ordre chronologique)

« Procès-verbaux des Séances de la Société. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1*. Granville, Noël Le Coutour, Imprimeur-Editeur, 1905

« Procès-verbaux des Séances de la Société. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°2*. Granville, Noël Le Coutour, Imprimeur-Editeur, 1905

« Procès-verbaux des Séances de la Société. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°3*. Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, juillet 1905

FOUGERAY du COUDREY, R., « Comptes-rendus. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°5*. Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, mars 1906

« Procès-verbal. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°8*. Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, décembre 1906

2. Histoire de la Société

BRACHET, A. (de), « Discours sur le but de la Société. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1*. Granville, Noël Le Coutour, Imprimeur-Editeur, 1905

BRACHET, A. (de), « Discours prononcé par M. de Brachet à l'Assemblée Générale du 2 septembre 1927 pour la reprise des travaux de la Société. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°1 (2^{ème} série)*. Rennes, Imprimerie du Nouvelliste, janvier 1928

« Excursions du « Pays de Granville ». », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°7*. Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, septembre 1906

« Excursion de la Société. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°3 (5^{ème} année)*. Granville, Imprimerie Moderne, R. Dechamp Editeur, septembre 1909

J. Bâtiments, parcs et musées des Sociétés

1. Bâtiments, Parcs & Jardins

Art de Basse-Normandie n°83 : musées et lieux d'intérêt de Basse-Normandie accessibles au public. Caen, Art de Basse-Normandie, printemps 1981

Art de Basse-Normandie n°104 : parcs, promenades et jardins publics de Basse-Normandie. Caen, Art de Basse-Normandie, 4^{ème} trimestre 1995

Art de Basse-Normandie n°105 : parcs, promenades et jardins privés de Basse-Normandie. Caen, Art de Basse-Normandie, 1^{er} trimestre 1996

GAUCHET, Sylvette, *Le jardin des plantes d'Avranches, balcon de la baie du Mont-Saint-Michel.* Caen, Editions Connaissance des Jardins, 2005

2. Musées

Art de Basse-Normandie n°124 : histoire des collections du musée des Beaux-arts de Saint-Lô. Caen, Art de Basse-Normandie, 4^{ème} trimestre 2001

Art de Basse-Normandie n°128 : musée Thomas Henry, Cherbourg. Caen, Art de Basse-Normandie, 2003

BINET, Cécile, *Histoire du muséum Liais.* Cherbourg-Octeville, Editions Ville de Cherbourg-Octeville, coll. « Unica », 2008

CENTORAME, Bruno, « Les donateurs du musée au XIX^{ème} siècle. », *Art de Basse-Normandie n°128 : musée Thomas Henry, Cherbourg.* Caen, Art de Basse-Normandie, 2003

CENTORAME, Bruno, « Un haut lieu de la vie culturelle. », *Art de Basse-Normandie n°128 : musée Thomas Henry, Cherbourg.* Caen, Art de Basse-Normandie, 2003

DESVOYES, Albert & VIVIER, Emile, « Le musée lapidaire d'Avranches, catalogue descriptif et méthodique. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913

DUFRESNE, Jean-Luc & SIMON, Benjamin, « La donation Thomas Henry, une collection, l'œuvre d'une vie. », *Art de Basse-Normandie n°128 : musée Thomas Henry, Cherbourg.* Caen, Art de Basse-Normandie, 2003

LOFFET, Henri-Charles, *Némeset. Les collections égyptiennes du Muséum Emmanuel Liais.* Cherbourg-Octeville, Editions Ville de Cherbourg-Octeville, coll. « Unica », 2005

MARCIGNY, Cyril (dir.), *Baligan. Les collections préhistoriques et gallo-romaines du Muséum Emmanuel Liais. Première partie, des derniers chasseurs-cueilleurs à la conquête romaine*. Cherbourg-Octeville, Editions Ville de Cherbourg-Octeville, coll. « Unica », 2006

POUGHEOL, Jacques, « Un musée qui ne ressemble à aucun autre. », *Art de Basse-Normandie n°124 : histoire des collections du musée des Beaux-arts de Saint-Lô*. Caen, Art de Basse-Normandie, 4^{ème} trimestre 2001

SIMON, Benjamin, « L'aménagement de la galerie de l'hôtel de ville. », *Art de Basse-Normandie n°128 : musée Thomas Henry, Cherbourg*. Caen, Art de Basse-Normandie, 2003

SIMON, Benjamin, « Le développement de la collection au XIX^{ème} siècle, dépôts et achats. », *Art de Basse-Normandie n°128 : musée Thomas Henry, Cherbourg*. Caen, Art de Basse-Normandie, 2003

SIMON, Benjamin, « La chimère Musée. », *Art de Basse-Normandie n°128 : musée Thomas Henry, Cherbourg*. Caen, Art de Basse-Normandie, 2003

VAUDEVIRE, Claire, « Le musée des Beaux-arts de Saint-Lô. », *Art de Basse-Normandie n°124 : histoire des collections du musée des Beaux-arts de Saint-Lô*. Caen, Art de Basse-Normandie, 4^{ème} trimestre 2001

VI. Biographies et notices biographiques

A. Biographies

DUMOURIEZ, Charles-François, *Mémoires du général Dumouriez, avec une introduction par M. Fs. Barrière*. Paris, Firmin-Didot, 1848 (2 vol.)

FATÔME, Henri, *Dumouriez, en deux conférences. Gouverneur de Cherbourg. Après Cherbourg*. Tournaville, Imprimerie Artistique Lecaux, 2001

LAMOTTE, Françoise & LANTIER, Maurice, *Urbain Le Verrier, 1811 – 1877, savant universel, gloire nationale, personnalité cotentine*. Coutances, O.C.E.P., 1977

LEBERRUYER, Pierre, *Dans l'intimité d'Alexis de Tocqueville*. Cherbourg, Imprimerie Commerciale, [s.d.]

MOTTA BARBOZA, Christina Helena (da), *Beau temps, météores à la fin de la période. Une histoire de la météorologie à la moitié du XIX^{ème} siècle, à travers les œuvres de Emmanuel Liais*. Université de São Paulo, Faculté de Philosophie, Lettres et Sciences Humaines, Département d'Histoire, 2002²⁰

²⁰ Thèse dirigée par M^{me} Maria Amélia MASCARENHAS DANTES.

MUNIZ BARRETO, Luis, *Observatório nacional, 100 anos de História*. Rio de Janeiro, Academia Brasileira de Ciências – Secretaria de Ciência e Tecnologia do Estado do Rio de Janeiro, 1987

ROBERT, Charlotte, *Arcisse de Caumont (1801 – 1873)*. Université de Paris X – Nanterre, 2000²¹

B. Notices biographiques

ACHARD de la VENTE, « Nécrologe : Joseph d'Avenel. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891

ALLIX, Marcel, « Un fondateur de la Société Académique : Thomas Groult, Procureur du Roi au siège de l'Amirauté de Cherbourg », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XXV, 1956*. Saint-Lô, Imprimerie R. Jacqueline, 1956

ANCELLIN, Jacques, « Un homme de science du XIX^{ème} siècle : l'astronome Emmanuel Liais. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Maurice Durchon, professeur de biologie animale à l'Université des Sciences et Techniques de Lille, Membre correspondant de l'Institut, directeur de la Société. Tome LVII, 1975 – 1978*. Coutances, Imprimerie OCEP, 1978

ASSELIN, Augustin, « Biographie de M. Victor Avoine de Chantereyne, conseiller à la cour de cassation, lue à la séance publique de la Société Royale Académique de Cherbourg, du 18 décembre 1834 », *Mémoires de la Société Royale Académique de Cherbourg, vol. II, 1835*. Cherbourg, Typographie de Boulanger, Beaufort et Cie., 1835

BORNET, Edouard, « Notice biographique sur M. Gustave-Adolphe Thuret. Liste des publications scientifiques. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XX (deuxième série, tome X)*. Paris, J.B. Baillière et fils & Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1876

BRACHET, A. (de), « Nécrologie : M. l'abbé Deschamps du Manoir. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°7*. Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, septembre 1906

BRACHET, A. (de), « Le comte de Gibon. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°6 (2^{ème} série)*. Rennes, Imprimerie du Nouvelliste, avril 1929

²¹ Maîtrise d'Histoire Contemporaine sous la direction de M. Francis DEMIER.

- CHANTEREYNE, Edouard (de), « Notice biographique sur Monsieur Pierre de Chantereyne », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XIII, 1879. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, 1879
- COLLIGNON, René, « Eloge funèbre de M. le Dr. Frédéric-Auguste Guiffart prononcé à ses obsèques, le 3 février 1899. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, directeur et archiviste-perpétuel de la Société. Tome XXXI (quatrième série, tome I)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1900
- COLLIGNON, René, « Nécrologie : M. le commandant Henri Jouan, discours de M. le docteur Collignon », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XVIII, 1910. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910
- CORBIÈRE, Louis, « Nécrologie : M. le commandant Henri Jouan, discours de M. L. Corbière », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XVIII, 1910. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910
- CORBIÈRE, Louis, « Notice nécrologique sur M. Auguste-François Le Jolis. Liste de ses publications. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXV (quatrième série, tome V)*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906
- CORBIÈRE, Louis, « Notice nécrologique sur M. Emmanuel Liais, Fondateur, Secrétaire honoraire et ex-Président de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Tome XXXII (quatrième série, tome II), publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société*. Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1902
- DAUSSE, Eugène, « Nécrologie : M. Delaunay (Octave), M. Amand (François-Adolphe-Marie) & M. Lanfranc de Panthou. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XV*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1909
- DAUSSE, Eugène, « M. J. Plaut, M. P. Gibert & M. Picard. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913
- DAUSSE, Eugène, « Eloge funèbre de M. Paul Bouvattier. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913
- DAUSSE, Eugène, « Nécrologie : M. Jules Tétré. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913

- DAUSSE, Eugène, « Nécrologie : allocution prononcée par M. le Président dans la séance du 6 novembre 1913, à la mémoire de M. Jourdan, ancien notaire. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913
- DAUSSE, Eugène, « Nécrologie : M. le chanoine Godefroy, supérieur de l'Institut Notre-Dame, vice-président & M. Sosthène Mauduit, vice-président et doyen de la Société. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XX*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1922 – 1923
- DAUSSE, Eugène, « Le tombeau de M. S. Mauduit. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XX*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1922 – 1923
- DAUSSE, Eugène & OBERLIN, Léon (Dr.), « Le commandant de Tesson. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1912 – 1913
- DAVAINE, « M. Georges Théry, discours de M. le président Davaine », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XVIII, 1910*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910
- DAVODET, Auguste, « Un grand sculpteur normand : Armand Le Véel (1821-1905). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-quatrième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1922
- DAVODET, Auguste, « Notice nécrologique : madame Le Sueur. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quarante-unième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1929
- DELACHAPELLE, A. E., « Notice sur M. Asselin (lue à la séance publique du 26 décembre 1845) », *Mémoires de la Société Royale Académique de Cherbourg, vol. V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847
- DEMAY, Charles, « Nécrologie : M. de la Chapelle. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°19 – année 1895*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1896
- DESCHAMPS du MANOIR, Joseph (M^{gr}), « M. l'abbé Dagueneu, 1811 – 1891. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891

- DESCHAMPS du MANOIR, Joseph (M^{gr}), « Madame la marquise de Léziart. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VIII*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1896 – 1897
- DESCHAMPS du MANOIR, Joseph (M^{gr}), « M. Edmond Lesplu-Dupré (1812 – 1871). », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XII*. Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de Jules Durand, 1904 – 1905
- DESCOQS, Albert, « Un bibliophile : Jules Le Petit. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XVIII*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1914 – 1919
- DESCOQS, Albert, « Nécrologie : Monsieur Eugène Dausse. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXII*. Avranches, Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, 1927 – 1929
- DESCOQS, Albert, « Nécrologie : M. l'abbé Louis Hulmel. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXIV*. Avranches, Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, 1931
- DESCOQS, Albert, « M. Julien Bréhier. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXIV*. Avranches, Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, 1931
- DIGARD de LOUSTA, « Notice nécrologique sur Géhyn Verusmor », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XII*, 1875. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, 1875
- DIGARD de LOUSTA, « Victor Lesens », *Mémoire de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. X*, 1871. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1871
- DUFOUR, « Notice sur M. Obet, ancien médecin en chef de la marine », *Mémoires de la Société Impériale Académique de Cherbourg, vol. VII*, 1856. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuarent, 1856
- DUQUESNAY, A., « Notice nécrologique : Henri Hue. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-deuxième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1920
- DURCHON, Maurice, « Notice nécrologique sur René Herpin (1881 – 1959), Directeur perpétuel de la Société. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Maurice Durchon, professeur à la faculté des sciences, directeur perpétuel et archiviste de la Société*.

Tome XLIV (cinquième série, tome IX), 1959 – 1960. Coutances, Imprimerie Notre-Dame, 1960

DURIER, A., « Le vicomte de Brachet, président du *Pays de Granville*. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°13 (2^{ème} série)*. Rennes, Imprimerie du Nouvelliste, janvier 1931

EMANUELLI, François, « Nécrologie : M. Gustave Amiot », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XVIII, 1910*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910

FAY (comte du), « Nécrologie : M. le comte de Clinchamp. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XX*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1922 – 1923

FONTAINE DE RESBECQ (vicomte de), « Jean Marie. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome sixième (1900 – 1903)*. Valognes, Imprimerie et Typographie Adelus & Buchel, 1903

FONTAINE DE RESBECQ (vicomte de), « La vie et les œuvres de Léopold Delisle. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome neuvième (1907 – 1912)*. Valognes, Imprimerie et Typographie Pillu-Rolland, 1912

FONTAINE DE RESBECQ (vicomte de), « Notice sur monsieur Lemarquand, président de la Société Archéologique de Valognes. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome neuvième (1907 – 1912)*. Valognes, Imprimerie et Typographie Pillu-Rolland, 1912

FREMY, Pierre (abbé), « Notice sur la vie et les travaux botaniques d'Auguste Besnard (1817 – 1890). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-huitième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1926

FREMY, Pierre (abbé), « Notices nécrologiques : M. Louis Corbière. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : cinquante-troisième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1942

FRIGOULT, Charles, « Notice sur M. Nicolas-Jacques Noël », *Mémoires de la Société Impériale Académique de Cherbourg, vol. IX, 1867*. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuarent, 1867

GASTEBOIS, Victor, « Nécrologie : Camille Jamont. », *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°2*. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 février 1912

- GASTEBOIS, Victor, « Nécrologie : Louis-Victor Picard. », *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°4*. Mortain, Imprimerie Armand Leroy, 25 octobre 1912
- GOULET, A., « M. l'abbé Lecanu, sa vie et ses œuvres. », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome quatrième*. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1884
- GUILLOT, Gaëtan, « Nécrologie : Alain Le Monnier de Gouville (1856 – 1910). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-huitième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1910
- GUILLOT, Gaëtan, « Nécrologie : Exupère Caillemer. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-et-unième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1914
- GUILLOT, Gaëtan, « Nécrologie : Emile Travers. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-et-unième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1914
- GUILLOT, Gaëtan, « Nécrologie : Louis Quenault de la Groudière. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-et-unième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1914
- GUILLOT, Gaëtan, « Nécrologie : Pierre Adigard. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-et-unième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1914
- GUILLOT, Gaëtan, « Nécrologie : Marcel Rauline. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-et-unième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1914
- GUILLOT, Gaëtan & LE CLERC, René (docteur), « Nécrologie : M. Alfred Dieu. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-septième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1909
- GUILLOT, Gaëtan & LE CLERC, René (docteur), « Nécrologie : M. le docteur Pommier. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-septième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1909
- HAMEL, Charles, « Nécrologie : M. Lucien Toullec », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XXIV, 1950*. Saint-Lô, Imprimerie R. Jacqueline, 1950

- HAVARD, Oscar, « Souvenirs d'un ancien collaborateur de l'Abbé Deschamps du Manoir. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°7*. Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, septembre 1906
- HAVARD, Oscar, « M^{gr} Deschamps du Manoir, souvenirs. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIII*. Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de L'Avranchin, 1906 – 1907
- HELLAND, « Notice biographique sur M. Pierre-Aimé Lair, de Caen. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome quatrième*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de M^{me} Tribouillard, 1873
- HERPIN, René, « Notice nécrologique sur M. Louis Corbière. Publications de M. L. Corbière. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. René Herpin, directeur perpétuel et archiviste de la Société. Tome XLIV (cinquième série, tome IV)*. Saint-Lô, Imprimerie R. Jacqueline, 1949
- HERPIN, René, « Notice nécrologique de M. Pierre Fauvel (1866 – 1958). », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. René Herpin, directeur perpétuel et archiviste de la Société. Tome XLVIII (cinquième série, tome VIII), 1957 – 1958*. Coutances, Imprimerie Notre-Dame, 1958
- HOUEL, Ephrem, « M. Feuillet », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : deuxième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1864
- JOLIVET, Pierre, « La vie et l'œuvre de l'Abbé Pierre Frémy (1880 – 1944). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : cinquante-cinquième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1945
- JOLIVET, Pierre, « Travaux scientifiques de l'Abbé Frémy. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : cinquante-cinquième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1945
- JOLIVET, Pierre, « Addenda à la liste des travaux de l'Abbé Frémy. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : cinquante-septième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1948
- JOUAN, Henri, « Nécrologie : Digard de Lousta, Ternoisien, de la Chapelle, Leroy, Besnard & Lepelley », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XIV, 1891*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1891

- JOUAN, Henri, « Nécrologie : Lechanteur de Pontaumont, Le Poittevin, Girard la Barcerie, Liais & Fleury », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XV, 1895. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1895
- JOUAN, Henri, « Nécrologie : Pouillat, de la Chapelle & Dulieu », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XVI, 1898. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1898
- LA CHAPELLE, Edouard (de), « Notice sur M. Eugène Liais », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XII, 1875. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, 1875
- LA CHAPELLE, Henri (de), « Nécrologie : M. Duvelleroy. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. 11-12 – années 1887-88. Cherbourg, Imprimerie Fortin et Lamiche, 1889
- LA HAULLE, Félix (de), « Notes biographiques sur le colonel Chauvet (1791 – 1868). », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXI*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1924 – 1926
- LAISNE, André-Marie, « Notice nécrologique sur M. Gustave de Clinchamps, président de la Société d'Archéologie d'Avranches, etc. », *Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches : tome quatrième*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de M^{me} Tribouillard, 1873
- LA NOË, général G. (de), « Mort du vicomte de Potiche. Appréciation de son œuvre. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VIII*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1896 – 1897
- LA REDACTION, « Nécrologie : MM. Marie-Amédée-César Bonfils, François-Armand Berthelot. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n^{os}13-14 – années 1889-90. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1891
- LA REDACTION, « Nécrologie : MM. Amiot, Gustave Bonfils, Louis Barbe, Victor Rouxel. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n^{os}15-16 – années 1891-92. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893
- LA REDACTION, « Nécrologie : MM. Mangin, Etienne Menut, Robe, Gustave Prémard, le docteur Mesnil, Viel, Auguste Laurent, Allemandet. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n^o17 – année 1893. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1894
- LA REDACTION, « Nécrologie : MM. Emmanuel Liais, Frigoult, Bertaux, Renouvin, Courtois-les-Hougues, Saillenfest, Solin, Miclot, Doyard de la Motte & Lemarinel. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n^o23 – année 1899. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1900

- LA REDACTION, « Nécrologie : MM. Delalande, de Mondésir, Leblâcher, Vigier, Gutelle fils & Louis Dupont. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°24 – année 1900. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1901
- LA REDACTION, « Nécrologie : MM. Belmont, Branquart, Buhot, Lepetit & Schmidt. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°25-26 – années 1901 – 1902. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1903
- LE BIEZ, Achille, « Notice biographique sur M. Folliot de Fierville. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome deuxième (1880 – 1881)*. Valognes, Typographie de G. Martin, Libraire, 1882
- LE BLOND, Louis, « François-Claude-Marie, vicomte de Briqueville, chevalier de Bretteville, 1761 – 1796 », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol .XXV, 1956. Saint-Lô, Imprimerie R. Jacqueline, 1956
- Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quatorzième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1896
- Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quinzième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1897
- Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : Mgr. Hamel. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dix-neuvième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1901
- Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : le R.P. Jeanne. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dix-neuvième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1901
- Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. Yver de la Vigne-Bernard. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dix-neuvième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1901
- Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. le chanoine Pigeon. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dix-neuvième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1901
- Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. le baron Pron. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle*

du département de la Manche : vingt-et-unième volume. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1903

Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. Quenault de la Groudière. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-et-unième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1903

Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. Rauline. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-et-unième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1903

Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : MM. Gustave Dubois, Onfroy, Fierville, Le Jolis. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-deuxième volume.* Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1904

Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. Lennier. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-quatrième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1906

Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. le duc de Plaisance. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-quatrième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1906

Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. Lepingard. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-cinquième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1907

Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. le professeur Poirier. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-cinquième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1907

Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. Eugène Thouroude. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-cinquième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1907

Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. le vicomte de Montgermond. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-cinquième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1907

Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. le docteur Bernard. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle*

- du département de la Manche : vingt-cinquième volume. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1907*
- Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. Tabard. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-cinquième volume. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1907*
- Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. de Lapparent. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-sixième volume. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1908*
- Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : M. Derbois. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-sixième volume. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1908*
- Le BUREAU de la SOCIETE, « Nécrologie : Léopold Delisle (1826 – 1910). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-huitième volume. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1910*
- Le BUREAU de la SOCIETE, « Le docteur René Le Clerc, *in memoriam*. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : cinquante-deuxième volume. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1941*
- LE CANNELLIER, François, « Notice nécrologique sur le Commandant Henri Jouan. Liste des ses ouvrages et articles. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire perpétuel et archiviste de la Société. Tome XXXVII (quatrième série, tome VII). Paris, J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910*
- LECARPENTIER, Charles, « Notice nécrologique : Monsieur Prosper Marie. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-deuxième volume. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1920*
- LECHANTEUR de PONTAUMONT, « M. d'Auvers (lu en séance le 7 juillet 1871, à l'Hôtel de Ville) », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XI, 1873. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, 1873*
- LECHANTEUR de PONTAUMONT, « M. Jouanne, sa vie et ses travaux », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XII, 1875. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, 1875*
- LECHANTEUR de PONTAUMONT, « M. l'abbé Lecardonnel (séance du 5 mai 1871) », *Mémoire de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. X, 1871. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1871*

- LECHANTEUR de PONTAUMONT, « Le docteur Norbert (séance du 4 décembre 1868) », *Mémoire de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. X, 1871. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1871
- LECHANTEUR de PONTAUMONT, « Notice sur M Bogaerts », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. VI, 1852. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852
- LECHANTEUR de PONTAUMONT, « Notice sur M. Claston », *Mémoires de la Société Impériale Académique de Cherbourg*, vol. IX, 1867. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuarent, 1867
- LECHANTEUR de PONTAUMONT, « Notice sur M. de Folleville », *Mémoires de la Société Impériale Académique de Cherbourg*, vol. IX, 1867. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuarent, 1867
- LECHANTEUR de PONTAUMONT, « Notice sur M. l'abbé Auger », *Mémoires de la Société Impériale Académique de Cherbourg*, vol. VII, 1856. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuarent, 1856
- LECHANTEUR de PONTAUMONT, « Notice sur M. l'abbé Legoupils », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. VI, 1852. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852
- LECHANTEUR de PONTAUMONT, « Notice sur M. Laimant », *Mémoires de la Société Impériale Académique de Cherbourg*, vol. VIII, 1861. Cherbourg, Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1861
- LECHANTEUR de PONTAUMONT, « Notice sur M. Lamarche », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. VI, 1852. Cherbourg, Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852
- LECHANTEUR de PONTAUMONT, « Notice sur M. P. A. Delachapelle, associé titulaire », *Mémoires de la Société Impériale Académique de Cherbourg*, vol. VII, 1856. Cherbourg, Imprimerie de Charles Feuarent, 1856
- LE CLERC, René (docteur), « Notice nécrologique : Monsieur Gaëtan Guillot. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-deuxième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1920
- LE CLERC, René (docteur), « Notice nécrologique : Monsieur Queillé, inspecteur général honoraire des finances. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-deuxième volume*. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1920
- LE CLERC, René (docteur), « Notice nécrologique : le docteur Lefranc-Lavallée (1835 – 1921). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture*,

d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-quatrième volume. Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1922

LE CLERC, René (docteur), « Notice nécrologique : Monsieur A. de Commines de Marsilly (1840 – 1921). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-quatrième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1922

LE CLERC, René (docteur), « Notice nécrologique : M. le chanoine Savary. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-cinquième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1923

LE CLERC, René (docteur), « Le statuaire Arthur Le Duc. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-neuvième volume.* Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1927

LE CLERC, René (docteur), « Notice nécrologique : Docteur Louis Alibert. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quarante-unième volume.* Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1929

LE CLERC, René (docteur), « Notice nécrologique : Monsieur Etienne Dupont. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quarante-unième volume.* Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1929

LE CLERC, René (docteur), « Notice nécrologique : le chanoine Vautier. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quarante-unième volume.* Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1929

LE CLERC, René (docteur), « Notice nécrologique : M. Albert Letenneur. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quarante-deuxième volume.* Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1930

LE COMITÉ, « Nécrologie : M. Louis Lecocq. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°5.* Granville, André Dior, Imprimeur-Editeur, mars 1906

LE COMITÉ, « Nécrologie : MM. Puel & Leforestier. », *Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville. N°2 (2^{ème} série).* Rennes, Imprimerie du Nouvelliste, avril 1928

LE GRIN, Adrien, « Nécrologie : M. le commandant Henri Jouan, discours de M. Le Grin », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XVIII, 1910.* Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910

- LE HÉRICHER, Edouard, « Notice sur deux membres décédés : M. Adrien de Chavoy & M. Maurice de Graveron. », *Revue trimestrielle de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain, tome I.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1882 – 1883
- LE HÉRICHER, Edouard, « Notice sur M. Esnault. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome III.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1886 – 1887
- LE HÉRICHER, Edouard, « Six notices : M. de Saint-Venant, M. Victor Jacques, M. Emile Pic, M. Léon Mallefille, M. Léopold Quenault, M. Gautier-Bidan. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome III.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1886 – 1887
- LE HÉRICHER, Edouard, « Funérailles de M. Charles Carpentier. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome III.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1886 – 1887
- LE HÉRICHER, Edouard, « Deux notices nécrologiques : le Père Achille Duvey & M. Valentin Clouet. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IV.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1888 – 1889
- LEHERPEUR, (abbé), « Notice nécrologique : l'abbé Emile Lainey. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-deuxième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1920
- LE JEUNE, Jean, « La vie extraordinaire d'un grand savant : Emmanuel Liais », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XXXI : Figures Cherbourgeoises, 1995.* Mayenne, Presses de Jouve, 1995
- LELOUP, Richard, « Le Verrier. », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome second.* Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1877
- LELOUTRE, Marcel, « Nécrologie : M. Léon Favier et M. Camille-Théodore Quoniam », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XXVII, 1969.* Cherbourg, Imprimerie La Dépêche, 1969
- LEMARE, Jules, « Notice nécrologique sur M. Harivel, Eugène Constant Casimir. », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome premier.* Coutances, Typographie de Daireaux, imprimeur-libraire, 1875

- LE MONNIER, « Notice sur M. Victor Châtel. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome III*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1886 – 1887
- LEPINGARD, Edouard, « Notice biographique sur M. E. Denis. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : cinquième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1879
- LEPINGARD, Edouard, « Notice biographique sur M. L. Le Mennicier. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : cinquième volume*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1879
- LEPINGARD, Edouard, « Notice biographique de M. Kanapell, conservateur au Musée de Saint-Lô. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : sixième volume, premier fascicule*. Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils, 1882
- LEPOUTRE-ADRIAN, S., « « Un savant de province », le chanoine E.-A. Pigeon, 1829 – 1902. », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville, bulletin trimestriel illustré de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches, Mortain et Granville : Tome LIV*. Avranches, Imprimerie de l'Avranchin, 1977
- LE ROUX (abbé), « Les curés du vieux Cherbourg », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol XV, 1895*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1895
- LEVERT, Paul (abbé), « La Manche, terre d'astronomes. », in : Françoise LAMOTTE & Maurice LANTIER, *Urbain Le Verrier, 1811 – 1877, savant universel, gloire nationale, personnalité cotentine*. Coutances, O.C.E.P., 1977
- LIAIS, A., « La page du souvenir : M. Louis Sallé. », *Académie de la Manche. Jeux floraux de Cherbourg. Cinquantenaire. 1904 – 1954*. Cherbourg, Imprimerie Commerciale, 1954
- MANGIN fils, A., « Nécrologie : MM. Meyer, Le Hérisssier & Ecard. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°4 – année 1880*. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1880
- MARIE, « Biographie de M. Boulatignier. », *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome cinquième (1886 – 1899)*. Valognes, Typographie Adelus & Buchel, 1899
- MAUDUIT, Sosthène, « M. Jules Le Marchand. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IV*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1888 – 1889

- MAUDUIT, Sosthène, « Notice de M. Sosthène Mauduit sur M. L. de Tesson, président honoraire. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IV*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1888 – 1889
- MAUDUIT, Sosthène, « M. Charles de Beaurepaire. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIV*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1908
- MENUT, Henri, « Notice nécrologique : A. Mangin fils, secrétaire de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*, 8° - années 1884-85. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1885
- MENUT, Henri, « Nécrologie : M. Le Boisselier. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*, n°29 – année 1905. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1906
- MESTREL, Emile, « Discours prononcé par M. Emile Mestrel, vice-président, aux obsèques de M. Tollemer, membre du conseil d'administration. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*, n°32-33 – années 1908 – 1909. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910
- MOULIN, « Monseigneur de Beauvais, évêque de Senes. Sa vie et ses œuvres (1731 – 1790) », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XIII, 1879. Cherbourg, Imprimerie Auguste Mouchel, 1879
- « Nécrologie. », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XVII, 1905. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1905
- « Nécrologie : M. Emile Altemer, M. Emile Le Maout, M. Henri Leroux, et M. François Emanuelli », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XVIII, 1910. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910
- « Nécrologie : M. Paul Andrieu », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XX, 1914. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1914
- « Nécrologie : M. Louis Sallé, M. Adolphe Vautier, M. Gustave Le Goupil, M. Auguste Le Goupil », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg*, vol. XXII, 1933. Cherbourg, M. Beaudry imprimeur-éditeur, 1933
- « Nécrologie : M. le chanoine Couppey. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXI*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1924 – 1926
- « Nécrologie : M. Edouard Barillet. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXI*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1924 – 1926

- « Nécrologie : Jules Durand & M^{gr} Auguste-Pierre Laveille. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXII*. Avranches, Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, 1927 – 1929
- « Nécrologie : M. M. Oberlin. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXII*. Avranches, Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, 1927 – 1929
- « Nécrologie : M. le docteur R. Aubrée, M. Y. de Cadaran, M. l'abbé Marie, M. Rauquot & M. François. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXIV*. Avranches, Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, 1931
- NOËL-AGNÈS, Nicolas-Jacques, « Notice sur M. Javain, lue à la séance de la Société Académique en 1840 », *Mémoires de la Société Royale Académique de Cherbourg, vol. IV, 1843*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1843
- NOËL-AGNÈS, Nicolas-Jacques, « Notice sur M. Pinel (lue à la séance publique de 1843) », *Mémoires de la Société Royale Académique de Cherbourg, vol. V, 1847*. Cherbourg, Imprimerie de Thomine, 1847
- NOËL-AGNÈS, Nicolas-Jacques, « Rapport à la Société Académique sur les anciens membres de cette société », *Mémoires de la Société Royale Académique de Cherbourg, vol. I, 1833*. Cherbourg, Boulanger Imprimeur-Libraire, 1833
- NOËL-AGNÈS, Nicolas-Jacques, « Suite des notices sur les anciens membres de la Société Académique de Cherbourg », *Mémoires de la Société Royale Académique de Cherbourg, vol. I, 1833*. Cherbourg, Boulanger Imprimeur-Libraire, 1833
- « Notice nécrologique : A. Hartel, président de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. 7^o – années 1883-84*. Cherbourg, Imprimerie Ch. Syffert, 1884
- « Notice nécrologique : le comte Jean de Kergorlay. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quarante-troisième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1931
- « Notice nécrologique : M^c Léon Favier, 1869 – 1966. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. Maurice Durchon, directeur de l'Institut de Zoologie à la faculté des sciences de Lille, directeur de la Société. Tome LII, 1965 – 1966*. Coutances, Imprimerie Notre-Dame, 1966
- « Notice nécrologique : M. Enault. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-neuvième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1927

« Notice nécrologique : M. le chanoine Marie. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-neuvième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1927

« Notice nécrologique : Monsieur le Docteur René Le Clerc. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : cinquante-et-unième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1939

« Notice nécrologique : M. Paul Groult. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quarante-troisième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1931

« Notice nécrologique : M. René Viguié. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : quarante-troisième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1931

PATRY, R., « André Descoqs, 15 janvier 1879 – 15 février 1947. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : cinquante-sixième volume*. Saint-Lô, Imprimerie Jacqueline, 1946

PIGEON, Emile-Aubert, « Le docteur Bienvenu²². », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome second*. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1877

QUENAULT, L., « Notice nécrologique sur Monseigneur Bravard. », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome second*. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1877

QUENAULT, L., « Notice biographique sur M. Richard Le Loup, juge au tribunal civil de Coutances. », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome troisième*. Coutances, Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1880

ROBILLARD de BEAUREPAIRE, Eugène (de), « M. Edouard Le Héricher, notice biographique. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892 – 1893

ROGER, Jules, « Edouard Le Héricher, souvenirs intimes. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892 – 1893

ROGER, Jules, « Souvenirs d'un sociétaire. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements*

²² Membre de la Société Archéologique d'Avranches.

d'Avranches et de Mortain : tome XVIII. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1914 – 1919

SALLÉ, Louis, « Notice sur madame Mestrel. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°32-33 – années 1908 – 1909.* Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910

SAUVAGE, Hippolyte, « M. le vicomte Athanase-Marie d'Amphernet. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome X.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1900 – 1901

SAUVAGE, Hippolyte, « Monsieur le président Le Faverais. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XI.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1902 – 1903

SAUVAGE, Hippolyte, « M. Charles Le Breton. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de L'Avranchin, 1906 – 1907

SAUVAGE, Hippolyte, « M. Lanfranc de Panthou, ancien Procureur Général. », *Revue de l'Avranchin, bulletin semestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XV.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1909

SAVARY, A. (abbé), « Nécrologie : M. Ernest Bosq. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-troisième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1905

SAVARY, A. (abbé), « Nécrologie : M. l'abbé Lemonnier. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-quatrième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1906

SAVARY, A. (abbé), « Nécrologie : M. le chanoine Blanchet, curé de Sainte-Croix de Saint-Lô, Vice-Président de la Société d'Archéologie. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-huitième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1910

SAVARY, A (abbé), « Notice nécrologique : le docteur Lhomond (1831 – 1922). », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : trente-quatrième volume.* Saint-Lô, Imprimerie A. Jacqueline, 1922

SEGUIN, Jean, « Nécrologie : M. Henri de Torquat de la Coulerie & M. Emile Sarot. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature,*

Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XX. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1922 – 1923

SEGUIN, Jean, « Nécrologie : M. Oscar Havard & M. Paul Gout. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XX.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1922 – 1923

SEGUIN, Jean, « Nécrologie : M. Robert Malet de Graville. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXI.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1924 – 1926

SEGUIN, Jean, « Nécrologie : M. Hippolyte Gilbert. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXI.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1924 – 1926

SEGUIN, Jean, « Nécrologie : M. Decauville & M. Lemoine le Chesnay. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome XXI.* Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1924 – 1926

SEGUIN, Jean, « M. Léon Deries. », *Revue de l'Avranchin, bulletin périodique illustré de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XXVI.* Avranches, Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, 1933

SEGUIN, Jean, « Nécrologie : M. Victor Dupont & M. Gabriel Letellier. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel illustré de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts : tome XXX.* Avranches, Société d'Archéologie, 1937 – 1939

TESSON, Alfred (de), « Nécrologie : Jules Villain. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891

TESSON, Alfred (de), « Nécrologie : Fortuné du Boisgobey. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891

TESSON, Alfred (de), « Nécrologie : Jacques Piel. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891

TESSON, Alfred (de), « Nécrologie : Le commandant Pigeon. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891

- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : Le docteur Vaugrente. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : L'amiral Guérin-Duvivier. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : MM. Louis Dupont et Pierre L'Homer. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : tome V*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1890 – 1891
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : le baron Henry-Evremond Laigre de Grainville, M. Adolphe-Hyacinthe Chaumeil, M. Joseph-Pierre-Ambroise Couyer de la Chesnardière. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892 – 1893
- TESSON, Alfred (de), « Le marquis de Caligny. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892 – 1893
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : Mme Savage, M. Piton du Gault, M. Victor Fauchon, M. l'abbé Paul Legrand, le comte de Pontgibaud. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892 – 1893
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : MM. Louis-Aimable Saint et Siméon Luce. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892 – 1893
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Lemasson. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892 – 1893
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : Mlle Hélène d'Allain et M. Paul Lenoir. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892 – 1893

- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : MM. Jean Fossé, Léon-Joseph-Alexandre Le Forestier, Emile-Louis Lenoël & Edme-Hippolyte Marié-Davy. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VI*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1892 – 1893
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M Jules-Thimotée de Drême du Lion. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VII*. Avranches, Imprimerie Typographique & Lithographique de Jules Durand, 1894 – 1895
- TESSON, Alfred (de), « M. Charles Philbert. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VII*. Avranches, Imprimerie Typographique & Lithographique de Jules Durand, 1894 – 1895
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Charles Philbert & M. le docteur Auguste Langlois. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VII*. Avranches, Imprimerie Typographique & Lithographique de Jules Durand, 1894 – 1895
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : MM. Jean Fleury & Arsène Boissard-Grandmaison. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VII*. Avranches, Imprimerie Typographique & Lithographique de Jules Durand, 1894 – 1895
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. le docteur Leriche & M. le docteur Alfred-Marie Lemardeley. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VII*. Avranches, Imprimerie Typographique & Lithographique de Jules Durand, 1894 – 1895
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Pierre-François-Léon Duchesne de la Sicotière, M. Hippolyte-François-Joseph-Albert Rousselle & M. Auguste-Frumence Lenoir. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VII*. Avranches, Imprimerie Typographique & Lithographique de Jules Durand, 1894 – 1895
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : Madame Edouard Le Héricher, née Catherine Digby, et M. Paul-Théobald de Tailfumyr, vicomte de Saint-Maixent. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VII*. Avranches, Imprimerie Typographique & Lithographique de Jules Durand, 1894 – 1895
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : Alfred-Léon Pophillat. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VIII*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1896 – 1897
- TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : Madame la marquise Léziart de Lavillorée. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences*

& Arts d'Avranches et de Mortain : tome VIII. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1896 – 1897

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : l'abbé Ménard. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VIII*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1896 – 1897

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Henry-Louis Le Grain, M. l'abbé Etienne-Désiré Masselin, M. l'abbé Le Breton & M. Paul Rome. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome VIII*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1896 – 1897

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Paul Dubufe. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1898 – 1899

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Hugues-Marie-Henri Fournier. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1898 – 1899

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : Beautemps-Beaupré. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1898 – 1899

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Eugène-Hippolyte de Robillard de Beaurepaire & Mademoiselle Marie-Ida-Pauline Hubert. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1898 – 1899

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Stanislas-Georges Scelle, M. Auguste-Victor Lefrançois, M. Henry-Nicolas Toupet & M. Jacques-Amable Carraud. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome IX*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1898 – 1899

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Athanase-Marie vicomte d'Amphernet, M. Emile Garnot, Madame Jules Couraye-Duparc née Valérie-Marie Le Peltier, M. Gustave-Aimable-Placide de Bailliencourt dit Courcol & M. Octave Le Chevalier. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome X*. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1900 – 1901

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Louis-François Cléret & M. Ernest-Joseph Deuve. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature,*

Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome X. Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1900 – 1901

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Emile Lepelletier, M. Arsène-Louis Garnier, M. Emmanuel Toupet & M. Gustave-Louis-Eugène Pillaut du Homme. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome X.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1900 – 1901

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Albert-Ferdinand-Paul Juin & M. Alphonse Lemonnier. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome X.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1900 – 1901

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. l'abbé Victor-Jacques-François Menard & M. René-Marie Philippes de Cantilly. » *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome X.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1900 – 1901

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. l'abbé Jean Bedel. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome X.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1900 – 1901

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. le comte Victor Tardif de Moidrey. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome X.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1900 – 1901

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Henri-Auguste Dupont d'Aisy. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XI.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1902 – 1903

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. François-Aimable-René Delaporte, M. Louis-Victor Vallée, M. Joseph-Henri comte de Chabannes & M. Henri Le Faverais. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XI.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1902 – 1903

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Joseph-Louis-Léonor-Gaud Couraye du Parc & M. Louis Caillou. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XI.* Avranches, Imprimerie Typographique et Lithographique de Jules Durand, 1902 – 1903

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Charles-Paul Dauvin, M. Alfred-Gabriel de Tesson, M. Charles-Fortuné-Jules Guérin & M. Auguste-François Le Jolis. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences*

& Arts d'Avranches et de Mortain : tome XII. Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de Jules Durand, 1904 – 1905

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. l'abbé Houssin, M. Raymond Guérard & M. l'abbé Paul Pâris-Jallobert. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de Jules Durand, 1904 – 1905

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. l'abbé Julien-Jean-François Dubois. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de Jules Durand, 1904 – 1905

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Jean-Gabriel comte de la Bigne & Eugène-Jean Le Bocey. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain : tome XII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de Jules Durand, 1904 – 1905

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : Madame veuve Jules Levallois, en littérature Julia Laurence. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de L'Avranchin, 1906 – 1907

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Antoine-Léopold-Georges Genreau & M. Joseph-François de Robillard de Beaurepaire. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de L'Avranchin, 1906 – 1907

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Cruchet (Edouard-Jacques) & M^{gr} Joseph Deschamps du Manoir. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de L'Avranchin, 1906 – 1907

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Charles Le Breton. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de L'Avranchin, 1906 – 1907

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Jourdan-Lavigne (Pierre-Henri), M. Lavalley (Auguste-Félix), M. le docteur Poirier (Paul-Julien). », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de L'Avranchin, 1906 – 1907

TESSON, Alfred (de), « Nécrologe : M. Auguste-Pierre Thébault & Mme Guérout, née Le Héricher. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIII.* Avranches, Imprimerie typographique et Lithographique de L'Avranchin, 1906 – 1907

TESSON, Alfred (de), « Nécrologie : M. Marie-Eugène Gauché, M. François-Anne-René vicomte de Guiton & M. Henri-Marie Foisil. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIV*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1908

TESSON, Alfred (de), « Nécrologie : M. Charles-Marie de Robillard de Beaurepaire. », *Revue de l'Avranchin, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain : tome XIV*. Avranches, Imprimerie Typographique de l'Avranchin, 1908

VIARD, « Nécrologie : M. le commandant Henri Jouan, discours de M. le commandant Viard », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XVIII, 1910*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1910

VOISIN, Auguste, « Bibliographie des ouvrages publiés par M. H. Jouan, capitaine de vaisseau en retraite, directeur de la société (1857 – 1904) », *Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, vol. XVII, 1905*. Cherbourg, Imprimerie Emile Le Maout, 1905

VOISIN, Auguste, « Nécrologie : M. Louis Lefèvre-Deslongchamps. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°15-16 – années 1891-92*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1893

VOISIN, Auguste, « Nécrologie : M. Guillaume Fouace. MM. Briard, Dupont, Hélène & L'Hôtelier. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°18 – année 1894*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1895

VOISIN, Auguste, « Nécrologie : MM. l'amiral Vallon, Picquenot fils, Victor Lambert, Emile Lejeune, Tellier, Philippe & Senaud. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°20 – année 1896*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1897

VOISIN, Auguste, « Nécrologie : MM. Charles Demay, Pignot, le commandant Piton, Guiffart, Leneveu, Boulland, Hervé, Birette. », *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg. n°21-22 – années 1897 – 1898*. Cherbourg, Imprimerie, Lithographie et Reliure Emile Le Maout, 1899

VII. Sitographie

<http://www.academie-francaise.fr/linstitution-lhistoire/les-grandes-dates>

<https://www.cairn.info/>

<http://cths.fr/hi/>

<http://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/revues-savantes-de-la-manche>

<http://www.lincci.it/>

<http://www.sudoc.abes.fr/>

Les sites des sociétés savantes de la Manche (tous consultés en juillet 2017) :

<https://academiedecherbourg.wordpress.com/la-societe-nationale-academique-de-cherbourg/>

<https://societearcheologieavranchin.wordpress.com/>

<http://societearcheologie.wixsite.com/societearcheologie>

<http://www.societesciencescherbourg.org/>

ANNEXES

Tableau n°1 : les dates de fondation des sociétés savantes manchoises et leur reconnaissance administrative.

Nom de la Société	Date de la fondation	Autorisation préfectorale	Autorisation ministérielle	Reconnaissance d'utilité publique
Société Académique de Cherbourg	14 janvier 1755		9 mars 1773 puis 1810	
Société d'Archéologie d'Avranches, Mortain et Granville	16 juillet 1835		9 avril 1836	
Société d'Agriculture, d'Histoire Naturelle et d'Archéologie du département de la Manche (Saint-Lô)	1835		9 août 1836	
Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg	30 décembre 1851		17 août 1852	26 août 1865
Société Artistique et Industrielle de Cherbourg	1871	22 janvier 1872		12 avril 1888
Société Académique de Coutances	22 février 1872		Juin 1872	
Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes	7 novembre 1878	31 décembre 1878		
Académie de la Manche, Jeux Floraux	1904			
Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville	1905			
Société d'Histoire du Mortainais	17 mars 1910			
Société Scientifique Flammarion de Cherbourg	Novembre 1914			

Statuts des Sociétés Savantes

Nous avons choisi de reproduire ci-après l'ensemble des statuts adoptés par les sociétés savantes de la Manche que nous avons pu retrouver.

Dans un souci de clarté, nous précisons que nous avons respecté la mise en page originelle (italiques, passage en gras).

Nous avons fait suivre ces statuts par le texte de la loi de 1901 sur les associations, son décret d'application et un modèle de statuts.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADEMIQUE DE CHERBOURG (1755)²³ :

L'an mil sept cent cinquante-cinq, le quatorzième jour de janvier.

Quelques Amateurs des sciences, de littérature et des beaux-arts, désirant se communiquer mutuellement les connaissances qu'ils possèdent, et celles qu'ils pourront acquérir, et sans cette vue ayant résolu d'ériger en cette ville une assemblée philosophique sous le titre de Société Académique et en ont par le présent acte formé l'établissement et rédigé les statuts suivants :

Article I

On aura un profond respect pour la Religion Catholique Apostolique et Romaine, on n'entrera jamais en dispute sur ses ministères.

Article II

On honorera le Roy et l'Etat, dont on ne parlera jamais qu'en très bons termes.

Article III

On évitera toute cabale et l'on conservera la meilleure union possible dans la société, sans disputes, termes fâcheux, ni railleries à l'égard les uns des autres, au sujet des vices d'esprit ou du corps.

Article IV

On ne communiquera rien aux externes de ce qui se passera d'important dans les assemblées touchant les délibérations, et on en gardera le secret sous peine d'être exclus.

Article V

Le nombre des Associés sera limité à vingt-quatre, tous résidents à Cherbourg ou lieux circonvoisins.

Article VI

On recevra des Etrangers de quelque Pays et Religion qu'ils soient, sous le titre de surnuméraires.

Article VII

²³ Archives de la Société Académique de Cherbourg : *Société Académique de Cherbourg : procès-verbaux de 1755 à 1776.*

Chaque Associé sera tenu de fournir annuellement un mémoire au moins, excepté les Artistes.

Article VIII

On élira tous les ans un Directeur pour présider aux Assemblées, faire l'analyse des mémoires des Associés, répondre aux discours de remerciements des nouveaux reçus, et faire l'éloge funèbre de ceux qui décèderont.

Article IX

On établira un secrétaire chez lequel se feront les Assemblées ; il sera le dépositaire des Registres, écrira les délibérations de la Société, et enregistrera tous les mémoires, dissertations et autres ouvrages qui seront lus dans les différentes séances.

Article X

On établira un scrutin pour recevoir les Aspirants qui seront tenus dans leurs discours de remercier de préconiser la mémoire de ceux qu'ils remplaceront.

Article XI

Les Associés prendront ensemble des mesures pour lire au moins un ouvrage tous les premiers jeudis du mois. Les autres jeudis seront employés à conférer sur les Sciences et sur les Arts, depuis cinq heures du soir jusqu'à sept.

Article XII

On ne retranchera, innovera ni augmentera rien dans les présents Statuts qu'après une délibération en forme, et du commun consentement de tous les Associés, lesquels ont promis de les observer avec exactitude.

Fait et arrêté en la dite Ville de Cherbourg
Le Jour et an que dessus par les Sieurs fondateurs –
Soussignés
Anquetil
Delaville D. M.
Avoyne de Chantereyne
Groult
Fréret
Voisin

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADEMIQUE DE CHERBOURG (1779)²⁴ :

Du deux décembre la Compagnie ayant été extraordinairement convoquée pour arrêter définitivement de nouveaux statuts prudemment rédigés et présentés par M. Vastel, s'est assemblée ce jour en l'hôtel de Ville.

M. l'abbé Michel a donné lecture desdits statuts comme il suit.

Nouveaux statuts pour la Société académique de Cherbourg :

I

La Société académique sera composée d'associés titulaires, d'associés adjoints, d'associés libres outre les vétérans.

II

Les associés titulaires pourront seuls passer par les charges ; ils auront seuls voix délibératives lorsqu'il s'agira d'élection ou d'affaires concernant la société ; les associés adjoints n'auront voix délibératives que lorsqu'il s'agira de Belles Lettres, Sciences ou Arts.

III

Les associés titulaires seront au nombre de vingt-quatre au plus ; ils seront tous domiciliés dans la ville de Cherbourg, ou à la distance de cinq lieues au plus. Si quelqu'un fixe ailleurs son domicile, sa place sera vacante et il passera dans la classe des vétérans.

IV

Le nombre des associés adjoints sera illimité. Cette classe sera composée des sujets que la société jugera à propos de recevoir, mais qui ne pourront être élus en qualité d'associés titulaires, soit à cause de leur trop grand éloignement de la ville, soit parce que le nombre des associés titulaires sera complet, soit pour d'autres considérations particulières.

V

Les associés libres ne pourront être que des personnes recommandables par leur condition ou par leurs charges, dont les occupations seront de nature à ne leur pas permettre de faire les fonctions ordinaires d'associés titulaires ou d'associés adjoints.

VI

La société aura un Directeur, un Secrétaire et un Bibliothécaire.

²⁴ Archives de la Société Académique de Cherbourg : *Société Académique de Cherbourg : procès-verbaux de 1779 à 1817.*

VII

Le Directeur présidera aux séances, il proposera les sujets des délibérations de la compagnie et il recueillera les voix et donnera la sienne le dernier, et il prononcera les résolutions qui auront passé à la pluralité des voix. Il répondra aux discours des récipiendaires et il rendra à la dernière séance publique de chaque année un compte abrégé des travaux de la société pendant l'année.

VIII

Le secrétaire aura un registre dans lequel il rédigera ce qui aura été proposé à chaque assemblée, et ce qui aura été arrêté par la compagnie, et dans lequel il fera mention de discours, mémoires, et autres ouvrages qui auront été lus, ou présentés et approuvés dans les séances publiques et particulières ; et il sera chargé de la correspondance de la société.

IX

Le Bibliothécaire aura en sa garde les anciens registres, les lettres, titres papiers, et mémoires, les livres, médailles, instruments et autres meubles appartenant à la société. Il se fera remettre à la fin de chaque année par le secrétaire les lettres et autres papiers qui auront fait la matière de sa correspondance pendant le cours de chaque année.

X

Le Directeur, le Secrétaire et le Bibliothécaire seront élus à la pluralité des voix après la dernière séance publique chaque année. Le Directeur sera élu tous les ans, le Secrétaire et le Bibliothécaire seront élus pour trois ans et tous trois pourront être continués.

XI

Les sujets qui voudront être reçus seront tenus de voir quelques officiers en exercice. Ils seront proposés à la prochaine assemblée et à l'assemblée suivante qui sera convoquée *ad hoc* ; il sera procédé à leur réception, qui ne pourra être faite qu'à la pluralité des $\frac{3}{4}$ des voix.

XII

Nul ne pourra être admis pour remplir aucune des places d'associés s'il n'est âgé de 20 ans, s'il n'est de bonnes mœurs, et s'il n'est connu du public par quelque ouvrage estimé, ou du moins de la société par quelque ouvrage académique qui ait mérité son approbation.

XIII

Lorsqu'il s'agira d'élections ou d'affaires concernant la société, les délibérations ne pourront se faire autrement que par la voix du scrutin.

XIV

La compagnie s'assemblera tous les vendredis à l'hôtel de ville ; les séances particulières seront de 2 heures, savoir depuis 5 heures du soir jusqu'à sept.

XV

Les associés titulaires, et les associés adjoints résidents à Cherbourg seront assidus à toutes les assemblées, et ils ne pourront s'en absenter plus de trois mois, sans cause légitime connue de la société ; les associés titulaires domiciliés ailleurs qu'à Cherbourg seront tenus d'assister au moins deux fois l'année, et si l'absence durait trop longtemps, ils seraient alors réputés vouloir se retirer dans la classe des vétérans.

XVI

Les vétérans continueront d'avoir voix délibérative, et seront considérés comme titulaires quoique leur nombre ne fasse point partie de celui des titulaires.

XVII

Ceux qui ne seront point de la société ne pourront être admis aux séances particulières ; que quand ils seront présentés par quelqu'un des associés pour y donner communication de quelque ouvrage académique.

XVIII

Toutes personnes auront entrée aux séances publiques qui se tiendront à l'hôtel de ville deux fois chaque année, l'une le premier vendredi d'après le dimanche de quasimodo, l'autre le premier vendredi du mois de septembre à trois heures du soir.

XIX

La société s'occupera des sciences, des belles lettres, et des arts mais les travaux auront principalement pour but l'histoire naturelle et civile du pays, le commerce, la navigation et l'agriculture.

XX

Les associés prendront les mesures nécessaires pour être promptement informés des découvertes qui pourront se faire dans le Royaume ou dans les pays étrangers, et ils seront exacts à vérifier promptement les expériences et observations nouvelles qui pourront avoir rapport à leurs études.

XXI

Les séances particulières seront employées à la lecture des mémoires que les associés fourniront de leurs propres chefs et de ceux qui auront été présentés à la société par des étrangers ; à la répétition des expériences et des observations nouvelles dont ils seront informés, à des extraits raisonnés de leurs lectures et à la lecture raisonnée de quelques mémoires des autres académies.

XXII

Aucun ouvrage ne pourra être lu aux séances publiques, s'il n'a été auparavant jugé de nature à être lu publiquement dans quelque une des séances particulières.

XXIII

Tous les ouvrages qui seront lus aux séances publiques seront aussitôt déposés entre les mains du Bibliothécaire.

XXIV

Nul ne pourra faire imprimer aucun ouvrage avec titre d'associé, sans avoir obtenu une approbation signée du Directeur et du Secrétaire et cette approbation ne pourra être expédiée que conformément au rapport des deux commissaires nommés à cet effet.

XXV

Le Roy ayant bien voulu jusqu'ici accorder une dispense, ou d'une campagne au service de Sa Majesté, ou d'une année de navigation de commerce, ou d'une année d'âge pour être reçu capitaine de long cours, à celui des navigateurs qui serait jugé digne du premier prix par la société au concours qu'elle a établi depuis plusieurs années et qu'elle se propose de continuer tous les ans, en faveur des élèves d'hydrographie ; le prix sera présenté chaque année à la fin de la première séance publique de la main du Directeur qui en rendra compte.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE DE CHERBOURG (1807)²⁵ :

Article Premier

La Société Académique sera composée d'Associés Titulaires, de Vétérans, d'Associés Adjoints, et d'Associés Libres.

II

Les Associés Titulaires pourront seuls passer par les charges ; eux seuls, avec les Vétérans, auront voix délibérative, lorsqu'il s'agit d'élections ou d'affaires relatives à l'organisation et au régime de la société ; les Associés des autres classes n'ont voix délibérative que dans les discussions sur les belles lettres, les sciences et les arts.

III

Les Associés Titulaires seront au nombre de vingt-quatre ; ils sont domiciliés dans la ville de Cherbourg, ou à la distance d'un myriamètre au plus, en sorte qu'ils puissent assister habituellement aux séances de la société. Si quelqu'un des Titulaires fixe son domicile à une plus grande distance, sa place est réputée vacante, et il passe dans la classe des Vétérans.

IV

Les Associés Vétérans sont des Associés Titulaires auxquels l'éloignement de leur domicile ne permet plus d'assister habituellement aux séances ; que leur âge ou leurs infirmités, ou toute autre cause durable, empêchent de prendre part aux travaux de la société : leur voix compte dans toute délibération à laquelle ils assistent, mais on n'est pas tenu de les convoquer, s'ils ne résident dans le rayon d'un myriamètre.

V

Les Associés Libres sont nécessairement des personnes recommandables par leurs talents ou leur emploi ; la nature de leurs occupations ne leur permettant pas toujours de fournir leur contingent en travaux académiques, ils en sont dispensés.

VI

Toute personne peut être admise en qualité d'Associé Adjoint, quelque soit le lieu de sa naissance ou de son domicile, et devenir titulaire du moment où elle réunit les conditions requises.

²⁵ Archives de la Société Académique de Cherbourg : *Statuts de la Société Académique de Cherbourg*. Cherbourg : Imprimerie Boulanger, 1807.

VII

La société a trois Officiers, un Directeur, un Secrétaire et un Bibliothécaire Trésorier.

VIII

Le Directeur préside aux séances, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats ; porte la parole au nom de la société ; et rend, tous les ans, à la dernière séance publique, un compte abrégé des travaux de l'année.

IX

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les délibérations de la société ; il est chargé de la correspondance.

X

Le Bibliothécaire Trésorier a la garde des anciens registres, des titres, papiers, mémoires, livres, médailles, instruments, objets d'histoire naturelle et meubles appartenant à la société : il en reçoit les revenus et paye les dépenses sur un mandat du Directeur.

XI

Le Directeur, le Secrétaire et le Bibliothécaire sont élus à la pluralité des voix, chacun par un scrutin séparé. Ces élections se font après la dernière séance publique de l'année. Le Directeur est élu pour un an ; le Secrétaire et le Bibliothécaire le sont pour trois ; et tous trois peuvent être réélus.

XII

Les Candidats sont proposés par un des Officiers ; ils peuvent l'être dans une séance ordinaire, mais ils doivent être élus dans une séance extraordinaire convoquée *ad hoc*. Il leur faut, pour être admis, les trois quarts des suffrages des membres ayant droit de voter et d'être convoqués.

L'absence momentanée ne fait point perdre à un Titulaire le droit de voter, non plus que celui d'être convoqué ; mais l'exercice de ce dernier peut être suspendu pour les membres sortis du département.

Tout Titulaire dûment convoqué peut se faire remplacer par un autre Titulaire, à charge d'en donner, chaque fois, avis, par écrit, au Directeur, auquel il fait connaître celui qu'il a choisi pour le représenter.

XIII

La société n'admet dans son sein que des hommes recommandables par leurs bonnes mœurs et leur probité, déjà connus du public par quelque ouvrage estimé, ou du moins de la société, par quelque production qui ait mérité son approbation.

XIV

Toute délibération se fait au scrutin, à moins que la société n'ait, à l'unanimité, manifesté le vœu contraire.

XV

La société se réunit en séance particulière les premier et troisième jeudi de chaque mois, à six heures précises du soir.

XVI

Les personnes étrangères à la société ne sont admises à ses séances particulières que lorsqu'elles sont présentées par quelqu'un de ses membres, et qu'elles ont à lui communiquer quelque ouvrage ou quelque procédé utile.

XVII

Toute personne est admise aux séances publiques qui ont lieu chaque année ; le jour et l'heure en sont fixés par une délibération.

XVIII

La Société s'occupe de tout ce qui présente un but d'utilité.

XIX

Elle entend, dans ses séances particulières, la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis ; elle admet la discussion sur toutes sortes de matières, en tant qu'elles ont rapport aux belles lettres, aux sciences et aux arts ; mais elle ne permet qu'aucun ouvrage soit lu en séance particulière, et jugé de nature à être offert au public.

XX

Tout ouvrage lu aux séances soit publiques, soit particulières, est déposé aux archives.
Nul des membres de la société ne peut prendre le titre d'Associé à la tête de ses ouvrages, s'il n'en a obtenu l'autorisation formelle.

Pour expédition conforme au registre des délibérations de la Société.

Signé, P. J. Delaville, Directeur.
Duchevreuil, Secrétaire.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADEMIQUE DE CHERBOURG (1833)²⁶

Article Premier

La société royale académique est composée d'associés titulaires et d'associés correspondants.

ART. 2

Les associés titulaires pourront seuls ont voix délibérative, lorsqu'il s'agit d'élections ou d'affaires relatives à l'organisation et au régime de la société.

ART. 3

Les associés titulaires sont ceux qui, domiciliés dans la ville de Cherbourg, ou dans l'arrondissement, à la distance d'un myriamètre, contractent l'engagement d'assister habituellement aux séances de la société. Ils sont au nombre de 24. Si quelqu'un des titulaires fixe son domicile à une plus grande distance, il passe dans la classe des correspondants, et *vice versa* ; les associés correspondants deviennent associés titulaires par le fait de leur domicile à Cherbourg ou dans la distance ci-dessus indiquée ; dans ce cas seulement, le nombre des associés titulaires pourra dépasser celui de 24.

ART. 4

La société a trois Officiers : un Directeur, un Secrétaire et un Bibliothécaire Trésorier.

ART. 5

Le Directeur préside aux séances, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats, porte la parole au nom de la société, et rend, tous les ans, à la dernière séance publique, un compte abrégé des travaux de l'année.

ART. 6

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les délibérations de la société ; il est chargé de la correspondance.

ART. 7

Le Bibliothécaire Trésorier a la garde des anciens registres, des titres, papiers, lettres, mémoires, livres, médailles, instruments, objets d'histoire naturelle et meubles appartenant à la société ; il en reçoit les revenus, et paie les dépenses sur un mandat du Directeur.

²⁶ Archives de la Société Académique de Cherbourg. Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg* : tome I, 1833. Cherbourg : Boulanger imprimeur-libraire, 1833.

ART. 8

Le Directeur, le Secrétaire et le Bibliothécaire sont élus à la pluralité des voix, chacun par un scrutin séparé. Ces élections se font après la dernière séance publique de l'année. Le Directeur est élu pour un an ; le Secrétaire et le Bibliothécaire le sont pour trois ; et tous trois peuvent être réélus.

ART. 9

Les candidats sont proposés par le bureau composé des trois officiers ; ils peuvent l'être dans une séance ordinaire ; mais tous les titulaires doivent être convoqués *ad hoc* pour la séance de leur élection. L'assemblée ne peut délibérer, hors la présence de la majorité de ses membres titulaires. Il faut aux candidats, pour être admis, les trois quarts des suffrages des membres présents.

ART. 10

La société n'admet dans son sein que des hommes déjà connus du public par quelque ouvrage estimé, ou par quelque production présentée à la société et qui ait mérité son approbation.

ART. 11

Toute délibération se fait au scrutin, à moins que la société n'ait manifesté le vœu contraire.

ART. 12

La société se réunit en séance particulière le premier vendredi de chaque mois, à six heures du soir.

ART. 13

Les personnes étrangères à la société ne sont admises à ses séances particulières que lorsqu'elles sont présentées par quelqu'un de ses membres, ou qu'elles ont à lui communiquer quelque ouvrage ou quelque procédé utile.

ART. 14

Une séance publique a lieu tous les ans dans le mois de novembre ; les mémoires lus dans cette séance doivent avoir été lus dans une séance convoquée *ad hoc*, et adoptés au scrutin secret.

ART. 15

Elle entend, dans ses séances particulières, la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis ; elle admet la discussion sur toutes sortes de matières, en tant qu'elles ont rapport aux belles lettres, aux sciences et aux arts.

ART. 16

Tout ouvrage lu aux séances soit publiques, soit particulières, est déposé aux archives.

ART. 17

Nul des membres de la société ne peut prendre le titre d'Associé à la tête de ses ouvrages, s'il n'en a obtenu l'autorisation formelle.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADEMIQUE DE CHERBOURG

(Avec les modifications arrêtées dans la séance du 7 mai 1847)²⁷

Article Premier

La société royale académique est composée d'associés titulaires, d'associés libres et d'associés correspondants.

ART. 2

Les associés titulaires sont ceux qui, domiciliés dans la ville de Cherbourg, ou dans l'arrondissement, à la distance d'un myriamètre, contractent l'engagement d'assister habituellement aux séances de la société. Si quelqu'un des titulaires fixe son domicile à une plus grande distance, il passe dans la classe des correspondants.

ART. 3

Les associés titulaires auxquels leur âge ou leurs infirmités ne permettent pas d'assister régulièrement aux réunions, deviennent, sur leur demande, associés libres. Ils sont convoqués et admis aux réunions chaque fois qu'ils s'y présentent, et y ont voix délibérative.

ART. 4

Les associés correspondants sont ceux dont le domicile habituel est éloigné de Cherbourg de plus d'un myriamètre. Ils sont admis aux réunions lorsqu'ils s'y présentent, et peuvent prendre part aux discussions littéraires et scientifiques.

ART. 5

Les associés titulaires et libres ont seuls voix délibérative lorsqu'il s'agit d'élections ou d'affaires relatives à l'organisation et au régime de la société.

ART. 6

Le nombre des associés titulaires est fixé à 25. Celui des associés libres et des correspondants est illimité.

ART. 7

La société a trois officiers : un directeur, un secrétaire et un trésorier-archiviste.

²⁷ Archives de la Société Académique de Cherbourg. Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg* : tome V, 1847. Cherbourg : Imprimerie de Thomine, 1847.

ART. 8

Le directeur préside les séances, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats, porte la parole au nom de la société, et rend, tous les ans, en séance publique, un compte abrégé des travaux de l'année.

ART. 9

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les délibérations de la société ; il est chargé de la correspondance.

ART. 10

Le trésorier-archiviste a la garde des anciens registres, des livres, mémoires, etc. appartenant à la société. Il forme un catalogue de ces divers objets, et met à la disposition des membres de la société, sur récépissé, les livres dont ils ont besoin, sans toutefois que chacun puisse les garder au-delà d'un mois. Il reçoit les revenus de la société, et paie les dépenses sur un mandat du directeur.

ART. 11

Le directeur, le secrétaire et le trésorier-archiviste sont élus à la pluralité des voix, chacun par un scrutin séparé. Ces élections se font après la séance publique de l'année. Le directeur est élu pour un an ; le secrétaire et le trésorier-archiviste le sont pour trois ans ; et tous trois peuvent être réélus.

ART. 12

En cas d'absence du directeur ou du secrétaire, le premier est remplacé de droit par l'associé le plus ancien, et le second par le trésorier-archiviste, ou, en l'absence de ce dernier, par le dernier membre élu, présent à la séance.

ART. 13

Les candidats sont proposés par le bureau composé des trois officiers, dans une séance ordinaire. L'élection a lieu dans la séance suivante, après convocation spéciale.

ART. 14

La société n'admet dans son sein que des hommes déjà connus du public par quelque ouvrage estimé, ou qui auront offert à la société une production inédite, qui ait mérité son approbation.

ART. 15

Toutes les délibérations se font au scrutin, à moins que la société n'ait manifesté le vœu contraire. Celles qui auront pour objet l'élection d'un candidat ou une modification aux statuts, ne peuvent avoir lieu hors la présence de la majorité des membres titulaires présents à Cherbourg.

ART. 16

La société, outre les séances spéciales qui pourront être convoquées par le directeur, se réunit en séance particulière le premier vendredi de chaque mois, à l'heure indiquée sur le billet d'invitation.

ART. 17

Les personnes étrangères à la société ne sont admises à ses séances particulières que lorsqu'elles sont présentées par quelqu'un de ses membres, et avec l'agrément du bureau.

ART. 18

Elle entend, dans ses séances particulières, la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis ; elle admet la discussion sur toutes sortes de matières, en tant qu'elles ont rapport aux belles lettres, aux sciences et aux arts.

Toute discussion sur la religion et la politique est interdite.

ART. 19

Tous les ans, à l'époque fixée par la société, une séance publique a lieu. Les mémoires destinés à la lecture doivent être soumis à la société, dans une des séances particulières ou dans une séance spéciale convoquée à cet effet, et adoptés au scrutin secret.

La lecture sera faite en public sur le manuscrit remis au directeur au moins huit jours à l'avance.

ART. 20

Tout ouvrage lu aux séances soit publiques, soit particulières, est remis à l'archiviste qui en fait prendre copie sur un registre à ce destiné.

ART. 21

Aucun des membres de la société ne peut prendre le titre d'associé à la tête de ses ouvrages, s'il n'en a obtenu l'autorisation formelle.

ART. 22

Un volume de mémoires sera imprimé toutes les fois que la situation financière de la société le permettra. Chaque article destiné à l'impression sera lu préalablement dans une réunion spéciale, et devra être admis, au scrutin secret. Le manuscrit sera signé par l'auteur et par le directeur qui le remettra, séance tenante, à l'archiviste chargé d'en surveiller l'impression.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE ACADEMIQUE DE CHERBOURG

Avec les modifications arrêtées dans les séances des 7 mai, 10 août et 10 décembre 1847 ; 5 mai 1848 ; 5 juillet et 4 octobre 1850 ; 7 mars 1851.²⁸

Article Premier

La société nationale académique est composée d'associés titulaires, d'associés libres et d'associés correspondants.

ART. 2

Les associés titulaires sont ceux qui, domiciliés dans la ville de Cherbourg ou dans l'arrondissement, jusqu'à la distance d'un myriamètre, contractent l'engagement d'assister habituellement aux séances de la société. Si quelqu'un des titulaires fixe son domicile à une plus grande distance, il passe dans la classe des correspondants.

ART. 3

Les associés titulaires auxquels leur âge ou leurs infirmités ne permettent pas d'assister régulièrement aux réunions, deviennent sur leur demande, associés libres. Ils sont convoqués et admis aux réunions, chaque fois qu'ils s'y présentent, et y ont voix délibérative.

ART. 4

Les associés correspondants sont ceux dont le domicile habituel est éloigné de Cherbourg de plus d'un myriamètre. Ils sont admis aux réunions lorsqu'ils s'y présentent, et peuvent prendre part aux discussions littéraires et scientifiques.

ART. 5

Les associés titulaires et libres ont seuls voix délibérative lorsqu'il s'agit d'élections ou d'affaires relatives à l'organisation et au régime de la société.

ART. 6

Le nombre des associés titulaires est fixé à 25. Celui des associés libres et des correspondants est illimité.

ART. 7

La société a trois officiers : un directeur, un secrétaire et un trésorier-archiviste.

²⁸ Archives de la Société Nationale Académique. Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg* : tome VI, 1852. Cherbourg : Imprimerie de Marcel Mouchel, 1852

ART. 8

Il sera nommé un directeur-adjoint de la société : cet officier remplacera le directeur absent ou empêché.

ART. 9

Le directeur préside les séances, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats, porte la parole au nom de la société, et rend, tous les ans, en séance publique, un compte abrégé des travaux de l'année.

ART. 10

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les délibérations de la société ; il est chargé de la correspondance.

ART. 11

Le trésorier-archiviste a la garde du sceau de la société, des anciens registres, des livres, mémoires, etc. Il forme un catalogue de ces divers objets, et met à la disposition des membres de la société, sur récépissé, les livres dont ils ont besoin, sans toutefois que chacun puisse les garder au-delà d'un mois. Il reçoit les revenus de la société, et paie les dépenses sur un mandat du directeur.

ART. 12

Le directeur, le secrétaire et le trésorier-archiviste sont élus à la pluralité des voix, chacun par un scrutin séparé. Ces élections se font après la séance publique de l'année. Le directeur est élu pour un an ; le secrétaire et le trésorier-archiviste le sont pour trois ans ; et tous trois peuvent être réélus.

ART. 13

En cas d'absence du directeur ou du secrétaire, le premier est remplacé de droit par l'associé le plus ancien, et le second par le trésorier-archiviste, ou, en l'absence de ce dernier, par le dernier membre élu, présent à la séance.

ART. 14

Les candidats sont proposés par le bureau composé des trois officiers, dans une séance ordinaire. L'élection a lieu dans la séance suivante, après convocation spéciale.

ART. 15

La société n'admet en son sein que des hommes déjà connus du public par *quelque ouvrage estimé*, ou qui auront offert à la société une *production inédite*, qui ait mérité son approbation.

ART. 16

Toutes les délibérations se font au scrutin, à moins que la société n'ait manifesté le vœu contraire. Celles qui ont pour objet *l'élection d'un candidat ou une modification aux statuts, ne peuvent avoir lieu hors la présence de la majorité des membres titulaires présents à Cherbourg.*

ART. 17

La société, outre les séances spéciales qui pourront être convoquées par le directeur, se réunit en séance particulière le premier lundi de chaque mois, à l'heure indiquée sur le billet d'invitation.

La société n'aura point de séance pendant le mois de septembre.

ART. 18

Les personnes étrangères à la société ne sont admises à ses séances particulières que lorsqu'elles sont présentées par quelqu'un de ses membres, et avec l'agrément du bureau.

ART. 19

Elle entend, dans ses séances particulières, la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis ; elle admet la discussion sur toutes sortes de matières, en tant qu'elles ont rapport aux belles lettres, aux sciences et aux arts.

Toute discussion sur la religion et la politique est interdite.

ART. 20

Tous les ans, à l'époque fixée par la société, une séance publique a lieu. Les mémoires destinés à la lecture doivent être soumis à la société, dans une des séances particulières ou dans une séance spéciale convoquée à cet effet, et adoptés soit par la voie ordinaire, soit au scrutin secret, sur la demande de trois membres.

ART. 21

L'auteur de tout ouvrage lu aux séances soit publiques, soit particulières, en remet le texte ou l'analyse à l'archiviste qui en fait prendre copie sur un registre à ce destiné.

ART. 22

Aucun des membres de la société ne peut prendre le titre d'associé, à la tête de ses ouvrages, s'il n'en a obtenu l'autorisation formelle.

ART. 23

Un volume de mémoires sera imprimé toutes les fois que la situation financière de la société le permettra. Chaque article destiné à l'impression sera lu préalablement dans une réunion spéciale, et devra être admis, soit par la voie ordinaire, soit au scrutin secret sur la

demande de trois membres. Le manuscrit sera signé par l'auteur et par le directeur, qui le remettra, séance tenante, à l'archiviste chargé d'en surveiller l'impression.

ART. 24

Au moyen d'une souscription entre les associés, une messe mortuaire sera dite dans le courant du mois de novembre de chaque année, pour les membres de la société décédés depuis sa fondation.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADEMIQUE DE CHERBOURG

Arrêtés en séance le 5 juin 1854²⁹

Article Premier

La société académique est composée d'associés titulaires, d'associés honoraires et d'associés correspondants.

ART. 2

Les associés titulaires sont ceux qui, domiciliés dans la ville de Cherbourg ou dans l'arrondissement, jusqu'à la distance d'un myriamètre, contractent l'engagement d'assister habituellement aux séances de la société. Si quelqu'un des titulaires fixe son domicile à une plus grande distance, il passe dans la classe des correspondants.

ART. 3

La société confère par privilège le titre d'associé honoraire à ceux de ses membres titulaires qui ont le plus contribué à ses travaux. Les associés honoraires ne sont pas tenus d'assister aux séances et jouissent cependant de tous les privilèges des titulaires.

ART. 4

Les associés correspondants sont ceux dont le domicile habituel est éloigné de Cherbourg de plus d'un myriamètre. Ils sont admis aux réunions lorsqu'ils s'y présentent, et peuvent prendre part aux discussions littéraires et scientifiques.

ART. 5

Les associés titulaires et honoraires ont seuls voix délibérative lorsqu'il s'agit d'élections ou d'affaires relatives à l'organisation et au régime de la société.

ART. 6

Le nombre des associés titulaires est fixé à 25. Celui des associés honoraires et des correspondants est illimité.

ART. 7

La société a trois officiers : un directeur, un secrétaire et un trésorier-archiviste.

²⁹ Archives de la Société Académique de Cherbourg. Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg* : tome VII, 1856. Cherbourg : Imprimerie de Charles Feuardent, 1856

ART. 8

Le directeur préside les séances, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats, porte la parole au nom de la société, et rend, tous les ans, en séance publique, un compte abrégé des travaux de l'année.

ART. 9

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les délibérations de la société ; il est chargé de la correspondance.

ART. 10

Le trésorier-archiviste a la garde du sceau de la société, des anciens registres, des livres, mémoires, etc. Il forme un catalogue de ces divers objets, et met à la disposition des membres de la société, sur récépissé, les livres dont ils ont besoin, sans toutefois que chacun puisse les garder au-delà d'un mois. Il reçoit les revenus de la société, et paie les dépenses sur un mandat du directeur.

ART. 11

Le directeur, le secrétaire et le trésorier-archiviste sont élus à la pluralité des voix, chacun par un scrutin séparé. Ces élections se font après la séance publique de l'année. Le directeur est élu pour un an ; le secrétaire et le trésorier-archiviste le sont pour trois ans ; et tous trois peuvent être réélus.

ART. 12

En cas d'absence du directeur ou du secrétaire, le premier est remplacé de droit par l'associé le plus ancien, et le second par le trésorier-archiviste, ou, en l'absence de ce dernier, par le dernier membre élu, présent à la séance.

ART. 13

Les candidats sont proposés par le bureau composé des trois officiers, dans une séance ordinaire. L'élection a lieu dans la séance suivante, après convocation spéciale.

Les candidats au titre de membre titulaire devront adresser ou faire adresser leur demande au directeur et présenter à l'appui un ouvrage manuscrit ou imprimé. Cet ouvrage sera renvoyé à l'examen d'une commission et donnera lieu à un rapport écrit qui sera déposé aux archives.

Toutefois la société peut faire exception à ces dispositions sur une proposition spéciale et motivée du bureau.

ART. 14

Le candidat reçu membre titulaire doit avant d'être admis aux séances adhérer aux statuts de la société en y apposant sa signature et verser entre les mains du trésorier, une somme de 5 Fr. pour droit de diplôme.

ART. 15

Les séances obligatoires seront au nombre de dix par chaque année et auront lieu dans la première semaine de chaque mois, au jour indiqué d'avance.

Dans chacune de ces séances, les membres présents recevront des jetons auxquels il sera attribué une valeur de 1 Fr. Au commencement de l'année, chaque membre devra verser entre les mains du trésorier une somme de 10 Fr. soit en argent soit en jetons.

Le membre nouvellement élu versera également cette somme de 10 Fr. et il lui sera remis autant de jetons qu'il y aura eu de séances obligatoires depuis le commencement de l'année.

Il n'y aura pas de séance dans les mois de septembre et d'octobre.

ART. 16

Toutes les délibérations se font au scrutin, à moins que la société n'ait manifesté le vœu contraire. Celles qui auront pour objet *l'élection d'un candidat ou une modification aux statuts, ne peuvent avoir lieu hors la présence de la majorité des membres titulaires présents à Cherbourg.*

ART. 17

Les personnes étrangères à la société ne sont admises à ses séances particulières que lorsqu'elles sont présentées par quelqu'un de ses membres, et avec l'agrément du bureau.

ART. 18

Elle entend, dans ses séances particulières, la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis ; elle admet la discussion sur toutes sortes de matières, en tant qu'elles ont rapport aux belles lettres, aux sciences et aux arts.

Toute discussion sur la religion et la politique est interdite.

ART. 19

Tous les ans, à l'époque fixée par la société, une séance publique a lieu. Les mémoires destinés à la lecture doivent être soumis à la société, dans une des séances particulières ou dans une séance spéciale convoquée à cet effet. Ces mémoires seront déposés aux archives jusqu'à la séance suivante où ils devront être admis au scrutin secret.

ART. 20

L'auteur de tout ouvrage lu aux séances soit publiques, soit particulières, en remet le texte ou l'analyse à l'archiviste qui en fait prendre copie sur un registre à ce destiné.

ART. 21

Un volume de mémoires sera imprimé toutes les fois que la situation financière de la société le permettra. Chaque article destiné à l'impression sera lu préalablement dans une séance ordinaire et déposé aux archives jusqu'à la séance suivante, où il devra être admis au scrutin secret.

ART. 22

Si les fonds existant dans la caisse ne sont pas suffisants pour subvenir aux dépenses d'impression des mémoires, il y est suppléé par une cotisation répartie entre les auteurs des mémoires admis à l'impression, proportionnellement à leur étendue.

A mesure qu'il rentrera des fonds dans la caisse, soit par la vente des mémoires, soit par tout autre moyen, il en sera fait, par les soins du trésorier, une répartition proportionnelle, jusqu'à concurrence de la somme avancée par chaque membre.

Les planches, dessins ou tableaux accompagnant les mémoires, soit intercalés dans le texte, soit placés en dehors, seront toujours au compte de l'auteur.

ART. 23

Tous les ans, dans le courant du mois de novembre, une messe mortuaire sera dite pour les membres de la société décédés depuis sa fondation.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADEMIQUE DE CHERBOURG

Suivant les délibérations prises dans les séances des 14 janvier 1755, 2 décembre 1779, 29 décembre 1809, 5 juin 1854 et 7 décembre 1866³⁰

A Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cherbourg

Monsieur le Sous-Préfet,

La Société impériale académique de Cherbourg, créée il y a plus d'un siècle, avec l'autorisation de l'Etat, arrêta des statuts en 1755, les modifia en 1779, 1809 et 1854 ; mais ne les soumit pas à l'autorité supérieure, formalité qui n'était pas exigée à ces diverses époques.

Voulant régulariser sa position devant la législation aujourd'hui en vigueur, la Société académique de Cherbourg a, dans sa séance du 7 décembre dernier, révisé ses statuts antérieurs et en a formé le règlement ci-joint.

Nous venons, M. le Sous-Préfet, vous soumettre ce règlement en double expédition, avec prière de le présenter à l'approbation de l'autorité supérieure pour lui donner un caractère légal et définitif.

Agréez, etc.

Les Membres du bureau de la Société :

DE LA CHAPELLE. – L. DE PONTAUMONT. – FRIGOULT.

Cherbourg, le 23 février 1867.

ARTICLE PREMIER
Composition de la Société.

La société académique est composée de membres titulaires, de membres honoraires, de membres libres et de membres correspondants.

ART. 2
Membres titulaires.

Les membres titulaires sont ceux qui, domiciliés dans la ville de Cherbourg ou dans l'arrondissement, contractent l'engagement d'assister habituellement aux séances de la société.

ART. 3
Membres honoraires.

La société confère le titre de membre honoraire à ceux de ses titulaires qui ont le plus contribué à ses travaux. Les membres honoraires ne sont pas tenus d'assister aux séances et jouissent cependant de tous les privilèges des titulaires.

³⁰ Archives de la Société Académique de Cherbourg. Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg* : tome IX, 1867. Cherbourg : Imprimerie de Charles Feuardent, 1867.

ART. 4
Membres Libres.

Les membres libres sont choisis parmi les personnes domiciliées à Cherbourg, qui, par leurs fonctions ou leurs travaux, seraient dans l'impossibilité d'assister régulièrement aux séances de la Société. La nomination de membre libre est une faveur qui ne sera accordée qu'autant que le nombre des membres titulaires sera au complet.

ART. 5
Membres correspondants.

Les associés correspondants sont ceux dont le domicile habituel est hors de la ville de Cherbourg. Ils sont comme les membres libres admis aux réunions lorsqu'ils s'y présentent, et peuvent prendre part aux discussions littéraires et scientifiques.

ART. 6
Attributions spéciales des membres titulaires et des membres honoraires.

Les membres titulaires et les membres honoraires ont seuls voix délibérative lorsqu'il s'agit d'élections ou d'affaires relatives à l'organisation et au régime de la société.

ART. 7
Chiffre numérique des membres de la Société.

Le nombre des membres titulaires est fixé à 25 ; celui des membres honoraires, des membres libres ou des correspondants est illimité.

ART. 8
Bureau.

La Société a trois officiers : un directeur, un secrétaire et un archiviste trésorier.

ART. 9
Fonctions du directeur.

Le directeur préside les séances, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats, porte la parole au nom de la société et fait tous les ans un rapport sommaire des travaux de l'année.

ART. 10
Fonctions du secrétaire.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les délibérations de la Société ; il est chargé de la correspondance.

ART. 11
Fonctions de l'archiviste-trésorier.

L'archiviste-trésorier a la garde du sceau de la Société, des anciens registres, des livres, mémoires, etc. Il forme un catalogue de ces divers objets, et met à la disposition des membres de la société, sur récépissé, les livres dont ils ont besoin, sans toutefois que chacun puisse les garder au-delà d'un mois. Il reçoit les revenus de la Société, et paie les dépenses sur un mandat du directeur.

ART. 12

Election des officiers du bureau.

Le directeur, le secrétaire et l'archiviste-trésorier sont élus chacun par un scrutin séparé, à la majorité des voix pour le premier tour de scrutin ; puis à la pluralité en cas de ballottage. Le directeur est élu pour trois ans ; le secrétaire et l'archiviste-trésorier, élus également pour trois ans, sont toujours rééligibles.

Les élections se font dans la séance du mois de décembre.

ART. 13

Remplacement du directeur et du secrétaire en cas d'absence de ces officiers.

En cas d'absence du directeur il est remplacé dans la présidence par le doyen d'âge de la séance. En cas d'absence du secrétaire, il est remplacé par le plus jeune d'âge des membres présents à la séance.

ART. 14

Nomination des candidats aux titres de membres titulaires, de membres libres, ou de correspondant.

Les candidatures aux titres de membres titulaires, de membres libres ou de correspondants doivent être proposés par trois membres titulaires ou honoraires, dont un du bureau, qui font connaître à la Société les travaux littéraires ou scientifiques du candidat ainsi présenté. Le scrutin a lieu à la séance suivante.

Si le nombre des candidats excède celui des places vacantes, il sera procédé à autant de scrutins qu'il y a de candidats, et les nominations se feront suivant l'ordre de la majorité des voix obtenues par chacun d'eux.

ART. 15

Adhésion aux statuts.

Le candidat reçu membre titulaire ou membre libre doit avant d'être admis aux séances adhérer aux statuts de la Société en y apposant sa signature. Il versera dans la caisse la somme de cinq francs pour droit de diplôme.

ART. 16

Séances obligatoires et jetons de présence.

Les séances obligatoires seront au nombre de dix par chaque année et auront lieu dans la première semaine de chaque mois, au jour indiqué par lettres de convocation.

Dans chacune de ces séances, les membres présents recevront des jetons auxquels il sera attribué une valeur de un franc. A la fin de l'année, chaque membre devra verser entre les mains du trésorier une somme de dix francs, soit en argent soit en jetons.

Le membre nouvellement élu ne sera tenu de verser, en fin d'année, qu'un nombre de jetons égal à celui des séances qui ont eu lieu depuis sa nomination.

Il n'y aura pas de séance dans les mois de septembre et d'octobre.

ART. 17

Scrutin et majorité pour certaines délibérations.

Toutes les délibérations se font au scrutin, à moins que la Société n'ait manifesté le vœu contraire. Celles qui auront pour objet l'élection d'un membre titulaire, ou une modification aux statuts, ne peuvent avoir lieu si la séance ne réunit la majorité des membres titulaires présents à Cherbourg.

ART. 18

Etrangers admis aux séances.

Les personnes étrangères à la Société ne sont admises à ses séances ordinaires que lorsqu'elles sont présentées par l'un de ses membres, et avec l'agrément du bureau.

ART. 19

Travaux de la Société.

La Société entend dans ses séances mensuelles la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis ; elle admet la discussion sur toutes sortes de matières, en tant qu'elles ont rapport aux belles lettres, aux sciences et aux arts.

Toute discussion sur la religion et la politique est interdite.

ART. 20

Séance publique annuelle.

Une séance publique sera tenue, s'il y a lieu, chaque année à l'époque fixée par la Société. Les mémoires destinés à la lecture devront être soumis à la Société dans une de ses séances ordinaires ou dans une séance spéciale convoquée à cet effet. Ces mémoires seront déposés aux archives jusqu'à la séance suivante, où ils devront être admis au scrutin secret.

ART. 21

Dépôt aux archives des mémoires lus.

L'auteur de tout ouvrage manuscrit, lu aux séances, soit publiques, soit ordinaires, en remet le texte ou l'analyse à l'archiviste-trésorier, qui fait relier lesdits ouvrages en volume à la fin de l'année.

ART. 22

Publication de mémoires.

Un volume de mémoires sera imprimé toutes les fois que la situation financière de la Société le permettra. Chaque article destiné à l'impression sera lu préalablement dans une séance ordinaire et déposé aux archives jusqu'à la séance suivante, où il devra être admis au scrutin secret.

ART. 23

Paiement des frais d'impression.
Exception pour les cartes et plans.

Si les fonds existant dans la caisse ne sont pas suffisants pour subvenir aux dépenses d'impression des mémoires, il y est suppléé par une cotisation répartie entre les auteurs des mémoires admis à l'impression, proportionnellement à leur étendue.

A mesure qu'il rentrera des fonds dans la caisse, soit par la subvention départementale, soit par la vente des mémoires, soit par tout autre moyen, il en sera fait, par les soins de l'archiviste-trésorier, une répartition proportionnelle, jusqu'à concurrence de la somme avancée par chaque membre.

Les planches, dessins ou tableaux accompagnant les mémoires, soit intercalés dans le texte, soit placés en dehors, seront toujours au compte de l'auteur.

ART. 24

Messe mortuaire annuelle.

Tous les ans, dans le courant du mois de novembre, une messe mortuaire sera dite pour les membres de la Société décédés depuis sa fondation.

Arrêté par la Société dans sa séance du 7 décembre 1866.

Signé : *Le Directeur* : DE LA CHAPELLE. – *L'Archiviste-Trésorier* : L. DE PONTAUMONT. – *Le Secrétaire* : FRIGOULT.

VU ET APPROUVE

Saint-Lô, le 26 mars 1867

Le Préfet, Signé : LEVAINVILLE.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE ACADEMIQUE DE CHERBOURG

*Adoptés par la Société le 4 novembre 1891, et approuvés par M. le Préfet de la Manche, le 23 décembre suivant.*³¹

Article Premier

La *Société Académique de Cherbourg* a pour but de s'occuper des questions littéraires et scientifiques (histoire générale et locale, archéologie, sciences médicales et naturelles, littérature).

Les mineurs ne peuvent en faire partie qu'avec l'assentiment de leurs parents ou tuteurs.

Elle est composée de membres **titulaires**, de membres **honoraires**, de membres **libres** et de membres **correspondants**.

ART. 2

Les **membres titulaires** sont ceux qui, domiciliés dans la ville de Cherbourg ou dans l'arrondissement, contractent l'engagement d'assister habituellement aux séances de la Société.

ART. 3

La société confère le titre de **membre honoraire** à ceux de ses titulaires qui ont le plus contribué à ses travaux. Les membres honoraires ne sont pas tenus d'assister aux séances et jouissent cependant de tous les avantages des titulaires.

ART. 4

Les **membres libres** sont choisis parmi les personnes domiciliées à Cherbourg, qui, par leurs fonctions ou leurs travaux, seraient dans l'impossibilité d'assister régulièrement aux séances de la Société.

La nomination de membre libre est une faveur qui ne sera accordée qu'à titre tout à fait exceptionnel.

ART. 5

Les **membres correspondants** sont ceux dont le domicile habituel est hors de la ville de Cherbourg. Ils sont, comme les membres libres, admis aux réunions lorsqu'ils s'y présentent, et peuvent prendre part aux discussions littéraires et scientifiques.

ART. 6

³¹ Archives de la Société Académique de Cherbourg. Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg* : tome XV, 1895. Cherbourg : Imprimerie Emile Le Maout, 1895

Les membres titulaires et les membres honoraires ont seuls voix délibérative quand il s'agit d'élections ou d'affaires relatives à l'organisation et au régime de la société.

ART. 7

Le nombre des membres tant titulaires qu'honoraires, libres ou correspondants est illimité.

ART. 8

La Société a trois officiers : un **Directeur**, un **Secrétaire** et un **Archiviste-Trésorier**.

ART. 9

Le Directeur préside les séances, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats, porte la parole au nom de la Société et fait tous les ans son rapport sommaire sur les travaux de l'année.

ART. 10

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les délibérations de la Société ; il est chargé de la correspondance.

ART. 11

L'Archiviste-Trésorier a la garde du sceau de la Société, des anciens registres, des livres, mémoires, etc.

Il forme un catalogue de ces divers objets, et met à la disposition des membres de la société, sur récépissé, les livres dont ils ont besoin, sans toutefois que chacun puisse les garder plus d'un mois. Il reçoit les revenus de la Société, et paie les dépenses sur un mandat du Directeur.

ART. 12

Le Directeur, le Secrétaire et l'Archiviste-Trésorier sont élus chacun par un scrutin séparé, à la majorité des voix pour le premier tour de scrutin, puis à la pluralité en cas de ballottage.

Ils sont élus pour trois ans, et toujours rééligibles. Les élections se font toujours dans le mois de décembre.

ART. 13

En cas d'absence du Directeur, il est remplacé dans la présidence par le doyen d'âge de la séance.

En cas d'absence du Secrétaire, il est remplacé par le plus jeune d'âge des membres présents à la séance.

ART. 14

Les candidats aux titres de membres titulaires, de membres libres ou de correspondants doivent être présentés par deux membres titulaires ou honoraires, dont un du Bureau, qui font connaître à la Société les travaux littéraires ou scientifiques du candidat ainsi présenté.

Le scrutin a lieu à la séance suivante. Toutefois, les membres correspondants peuvent être élus séance tenante.

ART. 15

Les séances obligatoires seront au nombre de **dix** par chaque année et auront lieu dans la première semaine de chaque mois, au jour indiqué par lettres de convocation.

Il n'y aura pas de séance dans les mois d'*août* et de *septembre*.

ART. 16

Tout membre **titulaire** verse, chaque année, entre les mains du trésorier, dans le courant du premier trimestre, une somme de *six francs* pour sa cotisation dans les dépenses de la Société. Tout membre nouvellement admis paie la même somme, à titre de cotisation pour l'année courante. Il est fait exception à cette règle en faveur des admissions prononcées dans les trois derniers mois de l'année.

Les membres honoraires, libres et correspondants ne sont soumis à aucune cotisation. Tout membre qui, ayant négligé d'acquitter sa cotisation dans le délai déterminé ci-dessus, refuserait de se mettre en règle sur l'avertissement du Bureau, est considéré comme démissionnaire.

ART. 17

Toutes les délibérations se font au scrutin, à moins que la Société n'ait manifesté le vœu contraire. Celles qui auront pour objet l'élection d'un membre titulaire, ou une modification aux Statuts, ne peuvent avoir lieu si la séance ne réunit la majorité des membres titulaires présents à Cherbourg.

La Société pourra, toutefois, passer outre, si l'urgence est déclarée à l'unanimité des membres présents, mais le vote ne sera définitif que si aucune réclamation ne se produit dans l'intervalle entre la séance du vote et la séance suivante.

ART. 18

Les personnes étrangères à la Société ne sont admises à ses séances ordinaires que lorsqu'elles sont présentées par l'un de ses membres, et agréées par le Bureau.

ART. 19

La Société entend, dans ses séances mensuelles, la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis : elle admet la discussion sur toutes sortes de matières, autant qu'elles ont rapport aux belles lettres, aux sciences et aux arts. *Toute discussion sur la religion et la politique est interdite.*

ART. 20

Une séance publique sera tenue, s'il y a lieu, chaque année à l'époque fixée par la Société. Les mémoires destinés à la lecture devront être soumis à la Société dans une de ses séances ordinaires ou dans une séance spéciale convoquée à cet effet. Ces mémoires seront déposés aux archives jusqu'à la séance suivante, où ils devront être admis au scrutin secret.

ART. 21

Un volume de mémoires sera imprimé toutes les fois que la situation financière de la Société le permettra. Chaque article destiné à l'impression sera lu préalablement dans une séance ordinaire et déposé aux archives jusqu'à la séance suivante, où il devra être admis au scrutin secret.

ART. 22

Si les fonds existant dans la caisse ne sont pas suffisants pour subvenir aux dépenses d'impression des mémoires, il y est suppléé par une cotisation répartie entre les auteurs des mémoires admis à l'impression, proportionnellement à leur étendue. A mesure qu'il rentrera des fonds dans la caisse, soit par la subvention départementale, soit par la vente des mémoires, soit par tout autre moyen, il en sera fait, par les soins de l'archiviste-trésorier, une répartition proportionnelle, jusqu'à concurrence de la somme avancée par chaque membre. Les planches, dessins et tableaux accompagnant les mémoires, soit intercalés dans le texte, soit placés en dehors, seront toujours au compte de l'auteur.

ART. 23

En cas de modification aux statuts, la Société devra demander de nouveau à l'autorité compétente l'autorisation prescrite par l'article 291 du Code pénal.

ART. 24

L'actif de la Société se compose :

1° Des cotisations annuelles des membres titulaires ;

2° D'une bibliothèque comprenant les travaux imprimés et manuscrits des membres de la Société, depuis sa fondation en 1755, des livres donnés par leurs auteurs et des mémoires des Sociétés françaises ou étrangères obtenus par voie d'échange.

En cas de dissolution de la Société, la bibliothèque serait donnée à la ville de Cherbourg ; les fonds restant en caisse, après le paiement des dettes contractées par la Société, seraient également remis à la Ville qui en disposerait en faveur des indigents.

Arrêté par la Société, dans sa séance du 4 novembre 1891.

Le Directeur,
Signé : JOUAN.

Le Secrétaire,
Signé Ch. FRIGOULT.

L'Archiviste-Trésorier, Signé : H. DE LA CHAPELLE.

Vu pour être annexé à notre arrêté de ce jour.

Saint-Lô, le 23 décembre 1891.

Le Préfet, Signé : P. FLORET.

Extrait du registre des arrêtés de la Préfecture :

Nous, Préfet du département de la Manche, officier de la Légion d'honneur.

Vu la décision préfectorale du 24 mars 1867, approuvant les statuts de la *Société Académique de Cherbourg*.

Vu les nouveaux statuts présentés par cette Association en conformité d'une délibération de ladite Société, du 4 novembre 1891.

Vu l'article 291 du Code pénal.

Vu le décret du 25 mars 1852.

Vu l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} avril 1834.

ARRÊTONS :

Article premier. – Est autorisée, d'après les nouveaux statuts ci-annexés, l'association dite *Société Nationale Académique de Cherbourg*.

Art. 2. – En cas de modification aux statuts, l'Association devra demander de nouveau à l'autorité compétente l'autorisation prescrite par l'article 291 du Code pénal.

Art. 3. – M. le Sous-Préfet de Cherbourg est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Saint-Lô, le 23 décembre 1891.

Le Préfet, Signé : P. FLORET.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général, Signé : SALVETAT.

Pour copie conforme :

Le Sous-Préfet de Cherbourg, Signé : DIENY

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE ACADEMIQUE DE CHERBOURG³²

ARTICLE PREMIER

La *Société nationale Académique de Cherbourg* a pour but l'étude des questions philosophiques, littéraires et archéologiques, et la publication des anciens textes.

Elle se compose de membres titulaires, de membres honoraires et de membres correspondants.

ARTICLE 2

La société confère le titre de membre honoraire à ceux de ses titulaires qui ont le plus contribué à ses travaux, et qui, pour une raison quelconque, ne peuvent suivre habituellement ses séances. Les membres honoraires jouissent de tous les avantages des membres titulaires.

ARTICLE 3

Les membres libres actuellement en exercice continueront à jouir des droits conférés par les anciens statuts.

ARTICLE 4

Les membres honoraires et les membres titulaires ont seuls voix délibérative.

ARTICLE 5

Le nombre des membres tant honoraires que titulaires et correspondants est illimité.

ARTICLE 6

La Société a trois officiers, un Directeur, un Secrétaire et un Archiviste-Trésorier.

ARTICLE 7

Le Directeur préside les séances, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats, porte la parole au nom de la Société et fait tous les ans son rapport sommaire sur les travaux de l'année.

ARTICLE 8

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les délibérations de la Société ; il est chargé de la correspondance.

³² Archives de la Société Académique de Cherbourg. Publiés dans : *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg* : tome XVIII, 1910. Cherbourg : Imprimerie Emile Le Maout, 1910.

ARTICLE 9

L'Archiviste-Trésorier a la garde du sceau de la Société, des anciens registres, des livres, des mémoires et des objets appartenant à la Société.

Il en forme un catalogue et met à la disposition des membres, sur récépissé, les livres dont ils ont besoin, sans toutefois que chacun puisse les garder plus d'un mois.

Il reçoit les revenus de la Société et paie les dépenses sur un mandat du Directeur. Il présente ses comptes chaque année à la séance du mois de janvier.

ARTICLE 10

Le Directeur, le Secrétaire et l'Archiviste-Trésorier sont élus pour trois ans chacun par un scrutin séparé, à la majorité des voix pour le premier tour de scrutin.

Les élections ont lieu dans la séance du mois de décembre.

ARTICLE 11

En cas d'absence du Directeur, il est remplacé dans la présidence par le Secrétaire et à défaut par l'Archiviste.

Dans le cas de l'absence du Secrétaire, il est remplacé par le plus jeune des membres présents.

ARTICLE 12

Les candidats aux titres de membre titulaire et de membre correspondant doivent être présentés par deux membres honoraires ou titulaires. Il est nommé une Commission de trois membres dont le Directeur fait partie de droit qui fait un rapport à la séance suivante, après avoir entendu les promoteurs de la candidature, il est alors voté sur l'élection.

ARTICLE 13

Les séances obligatoires seront au nombre de dix par chaque année, elles ont lieu en principe le premier mercredi de chaque mois et sont rappelées par lettres de convocation. Il n'y aura pas de séance dans les mois d'août et de septembre.

Les sociétaires désirant faire quelque communication en préviennent le Secrétaire huit jours avant la séance, et celui-ci en fait mention sommaire sur les lettres de convocation.

ARTICLE 14

Tout membre titulaire verse chaque année entre les mains du Trésorier, dans le courant du premier trimestre, une somme de dix francs pour sa cotisation dans les dépenses de la Société. Tout membre nouvellement admis paie la même somme, à titre de cotisation pour l'année courante. Il est fait exception à cette règle en faveur des admissions prononcées dans les trois derniers mois de l'année.

Les membres correspondants ne sont soumis à aucune cotisation, ils paient seulement au moment de leur nomination un droit de diplôme de cinq francs.

ARTICLE 15

Toutes les délibérations se prennent au scrutin secret, à moins que l'assemblée ne manifeste le vœu contraire.

ARTICLE 16

Les personnes étrangères à la Société ne sont admises à ses séances ordinaires que lorsqu'elles sont présentées par l'un de ses membres, et agréées par le Bureau.

ARTICLE 17

La Société entend, dans ses séances mensuelles, la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis, elle admet la discussion sur toutes les matières prévues à l'article premier. Toute discussion sur la religion et la politique est interdite.

ARTICLE 18

Une séance publique sera tenue, s'il y a lieu, chaque année. Les mémoires destinés à la lecture seront soumis à la Société dans une de ses séances ordinaires. Les mémoires devront être admis au scrutin secret après rapport de la Commission instituée à l'article suivant.

ARTICLE 19

Un volume de mémoires sera imprimé toutes les fois que la situation financière de la Société le permettra.

Il est nommé à la séance d'octobre de chaque année une Commission de trois membres chargés de faire un rapport sur les œuvres proposées ; le Directeur fait partie de droit de cette Commission. Il est statué au scrutin secret sur l'admission des mémoires.

ARTICLE 20

Les planches et dessins accompagnant les mémoires, soit intercalés dans le texte, soit placés en dehors sont toujours au compte des auteurs.

ARTICLE 21

La Société pourra ouvrir des concours sur des sujets relatifs à ses études. Le prix sera d'une valeur de cent francs au moins et portera le nom d'un des membres qui auront le plus honoré la Société.

ARTICLE 22

Tout membre dont la conduite serait de nature à nuire à l'honneur ou à la considération de la Société pourra être exclu. Son exclusion pourra être prononcée en séance, il sera appelé à s'expliquer devant le Bureau qui fera un rapport à la séance suivante. L'assemblée statuera au scrutin secret et sa décision sera souveraine.

ARTICLE 23

Tout membre qui refusera sa cotisation annuelle après qu'elle lui aura été rappelée par lettre recommandée sera considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 24

L'actif de la Société se compose :

- 1° Des cotisations annuelles des membres titulaires ;
- 2° Des droits de diplôme des membres correspondants ;
- 3° Des subventions qui peuvent lui être allouées ;
- 4° D'une bibliothèque comprenant les travaux imprimés et manuscrits des membres depuis sa fondation en 1755 ; les livres et objets donnés à la Société, les mémoires des sociétés françaises et étrangères obtenus par voie d'échange.

ARTICLE 25

En cas de dissolution de la Société, la bibliothèque et les objets seraient donnés à la Ville de Cherbourg. Il en serait de même des fonds restant en caisse, à charge par elle de les employer pour sa bibliothèque.

ARTICLE 26

La Société a son siège à l'Hôtel de Ville de Cherbourg.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES ET MATHÉMATIQUES DE CHERBOURG (1852)³³

République Française.
Ministère de l'Instruction publique et des Cultes.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Vu la demande formée par la Société des Sciences naturelles de Cherbourg ;
Vu le Règlement de cette Société ;

Arrête :

Article I^{er}.

Le Règlement de la Société établie à Cherbourg, sous le titre de *Société des Sciences naturelles de Cherbourg*, est approuvé, et cette Société est autorisée à se constituer définitivement, conformément aux dispositions du Règlement qui reste joint au présent arrêté.

Article 2.

Il ne pourra être apporté aucune modification audit Règlement sans l'approbation du Ministre de l'Instruction publique.

Fait à Paris, le 17 août 1852,
H. FORTOUL.

Statuts de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg :

Article 1 :

La Société des Sciences naturelles de Cherbourg est instituée dans le but de concourir au progrès et à la propagation des Sciences, et s'occupe spécialement d'étudier et de faire connaître les productions et le climat des environs de Cherbourg.

A cet effet, la Société se réunit au moins une fois par mois en séance particulière, et une fois chaque année en séance publique. Elle publie les travaux qui lui sont adressés et qui obtiennent son approbation ; elle ouvre des concours, et distribue des prix ; elle charge ses Membres de professer des cours publics sur diverses branches des Sciences ; enfin, elle préside à la conservation des collections publiques d'Histoire naturelle de la ville, et forme une collection spéciale d'objets recueillis dans l'arrondissement de Cherbourg.

³³ Archives de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Publiés dans : *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1^{er} volume*. Cherbourg : Imprimerie de Lecauf, 1852.

Article 2 :

La Société s'occupe exclusivement des Sciences physiques et naturelles, et de leur application. Elle s'interdit formellement toute discussion politique ou religieuse, soit dans ses publications, soit dans ses séances, soit dans ses cours.

Article 3 :

La Société est divisée en 4 sections, comme suit :

1° Sciences médicales ; - 2° Zoologie et Botanique ; - 3° Géologie, Minéralogie et Chimie ; - 4° Physique, Météorologie et Astronomie.

Chacune de ces sections se compose de six Membres titulaires résidents au plus, et d'un nombre illimité de Membres honoraires et correspondants.

Article 4 :

Les Membres titulaires prennent l'engagement d'assister régulièrement aux séances, de prendre une part active aux travaux de la Société. Ils doivent présenter au moins un travail chaque année, ou professer un cours. Ils remettent à la bibliothèque de la Société un exemplaire des ouvrages qu'ils publient. Tout membre titulaire qui, sans motif valable, aura négligé, pendant une année, d'assister aux séances, ou n'aura point participé aux travaux de la Société, pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 5 :

Les Membres honoraires jouissent de tous les droits des Membres titulaires, mais ils ne sont pas tenus d'assister aux séances, et ne font pas partie du bureau. La Société confère, par un vote, le titre de Membre honoraire, à ceux de ses anciens Membres titulaires qui ont contribué activement à ses travaux, et qui déclarent ne plus pouvoir assister habituellement aux séances.

Article 6 :

Les Membres correspondants peuvent assister aux séances de la Société, mais ils n'ont point voix délibérative pour ce qui a rapport à l'administration ou à l'élection de nouveaux Membres. Ils sont invités à adresser leurs publications à la bibliothèque de la Société.

Article 7 :

Les candidats au titre de Membre, doivent adresser ou faire adresser leur demande au Président, en indiquant de quelle section ils désirent faire partie, et présenter, à l'appui de cette demande, un ouvrage manuscrit ou imprimé. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de la section compétente, et est l'objet d'un rapport écrit qui reste déposé aux archives.

Article 8 :

Les membres correspondants sont nommés par la Société au scrutin secret, sur la présentation faite par la section, et après lecture du rapport exigé. Ils doivent réunir les

suffrages des trois quarts des membres présents à la séance. Un diplôme constatant ce titre leur est remis gratuitement.

Article 9 :

Lorsqu'il y a une place de Membre titulaire vacante dans une section, cette section dresse une liste de Candidats avec l'énumération de leurs titres à l'appui, et la Société fait son choix au scrutin secret, d'après cette liste. Pour être nommé, un candidat doit réunir au moins les suffrages des deux tiers des Membres titulaires composant la Société. Dans le cas où un Membre titulaire ne pourrait assister à la séance d'élection, il aurait le droit d'adresser au bureau son bulletin de vote cacheté. Si aucun des Candidats ne réunit le nombre de suffrages exigé, l'élection est renvoyée à la séance suivante.

Article 10 :

Le candidat reçu Membre titulaire doit, avant d'être admis aux séances, adhérer aux Statuts de la Société en y apposant sa signature, et verser entre les mains du Trésorier une somme de dix francs, pour droit de diplôme. Les anciens Membres correspondants qui seraient nommés titulaires, sont soumis aux mêmes formalités.

Article 11 :

Le Maire de la ville de Cherbourg est Président honoraire de la Société.

Article 12 :

Le bureau se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Les nominations ont lieu dans la dernière séance de chaque année.

Article 13 :

Le Président représente la Société, dirige les Séances, fait convoquer les Séances extraordinaires, nomme les Commissions, signe les procès-verbaux, les diplômes et tous autres actes ; il est de droit Président de toutes les Commissions. Le Vice-Président remplace le Président empêché.

Article 14 :

Le Président et le Vice-Président sont choisis chaque année dans une section différente. Le Vice-Président sortant devient Président pour l'année suivante, et le nouveau Vice-Président est choisi dans la section qui suit par numéro d'ordre, de manière à ce que chaque section fournisse un Président à tour de rôle.

Article 15 :

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des Séances, entretient la correspondance, accuse réception des ouvrages et mémoires adressés, donne communication des nouvelles scientifiques, et fait chaque année, en séance publique, un rapport analytique sur les travaux de la Société. Ce rapport doit contenir une mention honorable des Membres décédés pendant le cours de l'année. Le Secrétaire peut être réélu indéfiniment.

Article 16 :

Le Trésorier-bibliothécaire est chargé des recettes et des dépenses, dont il doit rendre compte dans la dernière séance de chaque année.

Il conserve les livres et manuscrits de la Société, tient l'état des Membres et délivre les diplômes contresignés par le Président et le Secrétaire ; enfin il est spécialement chargé du détail matériel de l'impression des volumes. Il peut réélu.

Article 17 :

En cas de décès ou de démission d'un des officiers du bureau, il est procédé immédiatement à son remplacement, et les fonctions du nouveau titulaire expirent à l'époque où devait finir celles du Membre qu'il remplace. Le Président et le Vice-Président sont choisis dans la section à laquelle appartenait l'ancien titulaire.

Article 18 :

La Société publie ses Mémoires par volumes divisés en livraisons. Si les fonds existant dans la Caisse de la Société ne sont pas suffisants pour subvenir aux dépenses d'impression d'un volume, il y est suppléé par une cotisation répartie entre les auteurs des Mémoires imprimés, proportionnellement à l'étendue de leurs articles. Les volumes sont mis en vente. Les Membres titulaires sont tenus d'y souscrire ; les correspondants y sont invités. A mesure qu'il rentre des fonds dans la Caisse, il en est fait, par les soins du trésorier, une répartition proportionnelle jusqu'à concurrence des sommes avancées par chaque Membre. L'excédent du produit de la vente appartient à la Caisse. Les planches accompagnant les Mémoires, sont toujours au compte particulier de l'auteur.

Article 19 :

Chaque section a droit à une part égale dans les fonds disponibles pour l'impression d'un volume ; mais dans le cas où une section n'emploierait pas la totalité des fonds qui lui sont alloués, le surplus serait réparti entre les autres sections.

Article 20 :

Les Mémoires destinés à être imprimés ou à être lus en séance publique, sont d'abord proposés par chaque section dans une séance particulière, et la Société est appelée à voter au scrutin secret, sur leur admission. Les manuscrits sont remis, immédiatement après le vote, entre les mains de l'Archiviste, et ne peuvent plus être modifiés par les auteurs sans une permission spéciale et une nouvelle approbation de la Société.

Article 21 :

Les cours publics sont toujours sous la surveillance de la Société. Tout Membre chargé d'un cours est tenu de lui soumettre le programme détaillé du cours qu'il doit professer.

Article 22 :

La Société mettra des questions scientifiques au concours, et décernera des prix selon ses ressources pécuniaires. Ces concours auront autant que possible pour objet des questions de science appliquée et intéressant la localité. Le programme des conditions du concours sera publié au moins deux ans d'avance. Les Membres titulaires ne prennent point part au concours.

Article 23 :

A la fin de chaque volume il sera fait mention des travaux publiés et des découvertes faites par les Membres titulaires.

Article 24 :

Toute proposition tendant à modifier les présents Statuts devra être faite par écrit, signée par deux Membres de chaque section, discutée dans une séance convoquée à cet effet, et réunir les suffrages des trois quarts au moins des Membres composant la Société.

STATUTS DE LA SOCIETE IMPERIALE DES SCIENCES NATURELLES DE CHERBOURG (1865)³⁴ :

« NAPOLEON, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET LA VOLONTE NATIONALE,
EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur le rapport de Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique ;

Vu la demande formée par la Société Impériale des Sciences naturelles de Cherbourg, à l'effet d'être reconnue comme Etablissement d'utilité publique ;

Vu l'avis favorable donné sur cette demande par M. le Préfet de la Manche ;

Vu la décision de Notre Ministre Secrétaire d'Etat, en date du 31 mars 1854 ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

La Société Impériale des Sciences naturelles de Cherbourg est reconnue comme Etablissement d'utilité publique.

ARTICLE 2

Les Statuts de la Société sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent décret ; aucune modification ne pourra y être apportée sans notre autorisation.

ARTICLE 3

Notre Ministre Secrétaire d'Etat du département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Fontainebleau, le 26 août 1865

Signé : NAPOLEON

Statuts de la Société Impériale des Sciences Naturelles de Cherbourg

Article 1 :

La Société Impériale des Sciences naturelles de Cherbourg est instituée dans le but de concourir au progrès et à la propagation des Sciences, et s'occupe spécialement d'étudier et de faire connaître les productions et le climat du nord du département de la Manche.

³⁴ *Société Impériale des Sciences Naturelles de Cherbourg : Statuts.* Cherbourg : Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1865.

A cet effet, la Société se réunit au moins une fois par mois en séance particulière. Elle publie les travaux qui lui sont adressés et qui obtiennent son approbation ; elle ouvre des concours, et distribue des prix ; elle charge ses Membres de professer des cours publics sur diverses branches des Sciences ; elle se charge, sur la demande de l'administration municipale, de présider à la conservation des collections publiques d'Histoire naturelle de la ville ; enfin, elle forme une collection spéciale des produits naturels de la presqu'île du Cotentin.

Article 2 :

La Société s'occupe exclusivement des Sciences physiques et naturelles, et de leur application. Elle s'interdit formellement toute discussion politique ou religieuse, soit dans ses publications, soit dans ses séances, soit dans ses cours.

Article 3 :

La Société est divisée en 4 sections, comme suit :

1° Sciences médicales ; - 2° Zoologie, Botanique et Agriculture ; - 3° Géologie et Géographie ; - 4° Sciences physiques et mathématiques.

Chacune de ces sections se compose de 12 Membres titulaires résidants au plus, et d'un nombre illimité de Membres honoraires et correspondants.

Article 4 :

Les Membres titulaires prennent l'engagement d'assister régulièrement aux séances, de prendre une part active aux travaux de la Société, et de payer une cotisation annuelle. Ils remettent à la bibliothèque de la Société un exemplaire des ouvrages qu'ils publient. Tout membre titulaire qui, sans motif valable, aura négligé, pendant une année, d'assister aux séances, ou n'aura point participé aux travaux de la Société, pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 5 :

Les Membres honoraires jouissent de tous les droits des Membres titulaires, mais ils ne sont pas tenus d'assister aux séances, et ne font pas partie du bureau. La Société confère, par un vote, le titre de Membre honoraire, à ceux de ses anciens Membres titulaires qui ont contribué activement à ses travaux, et qui déclarent ne plus pouvoir assister habituellement aux séances.

Article 6 :

Les Membres correspondants peuvent assister aux séances de la Société, mais ils n'ont point voix délibérative pour ce qui a rapport à l'administration ou à l'élection de nouveaux Membres. Ils sont invités à adresser leurs publications à la bibliothèque de la Société.

Article 7 :

Les candidats au titre de Membre titulaire ou correspondant doivent adresser ou faire adresser leur demande au Président, en indiquant de quelle section ils désirent faire partie, et présenter, à l'appui de cette demande, un ouvrage manuscrit ou imprimé. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de la section compétente, et est l'objet d'un rapport.

Article 8 :

Les membres correspondants sont nommés par la Société au scrutin secret, sur la présentation faite par la section. Ils doivent réunir les suffrages des trois quarts des membres présents à la séance.

Article 9 :

Lorsqu'il y a une place de Membre titulaire vacante dans une section, cette section dresse une liste de candidats avec l'énumération de leurs titres, et la Société fait son choix au scrutin secret, d'après cette liste. Pour être nommé, un candidat doit réunir au moins les suffrages des trois quarts des Membres titulaires présents à la séance. Dans le cas où un Membre titulaire ne peut assister à la séance d'élection, il a le droit d'adresser au bureau son bulletin de vote cacheté. Si aucun des candidats ne réunit le nombre de suffrages exigés, l'élection est renvoyée à la séance suivante.

Article 10 :

Le candidat reçu Membre titulaire doit, avant d'être admis aux séances, adhérer aux Statuts de la Société en y apposant sa signature, et verser entre les mains du Trésorier le montant des droits de diplôme. Les anciens Membres correspondants qui seraient nommés titulaires, sont soumis aux mêmes formalités.

Article 11 :

Le Maire de la ville de Cherbourg est Président honoraire de la Société.

Article 12 :

Le bureau se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Les nominations ont lieu dans la dernière séance de chaque année. Les membres titulaires empêchés d'assister à cette séance sont invités à adresser au bureau leur bulletin de vote. La Société peut aussi conférer à certain de ses Membres, des missions ou fonctions spéciales, telles que celles de Directeur, d'Archiviste, ou toutes autres qu'elle jugera nécessaires, et qui ne sont pas incompatibles avec les fonctions ci-dessus spécifiées.

Article 13 :

Le président représente la Société, dirige les séances, fait convoquer les Séances extraordinaires, nomme les commissions, signe les procès-verbaux des séances, les diplômes et tous autres actes ; il est de droit Président de toutes les Commissions. Le Vice-Président remplace le Président empêché.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, les séances sont présidées par le plus ancien en exercice des autres membres du bureau.

Article 14 :

Le Président et le Vice-Président sont choisis chaque année dans une section différente. Le Vice-Président sortant devient Président pour l'année suivante, et le nouveau Vice-Président est choisi dans la section qui suit par numéro d'ordre, de manière à ce que chaque section fournisse un Président à tour de rôle.

Article 15 :

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances, entretient la correspondance de concert avec l'Archiviste, donne communication des nouvelles scientifiques, et fait chaque année un rapport analytique sur les travaux de la Société. Le Secrétaire peut être réélu indéfiniment.

Article 16 :

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses, dont il doit rendre compte dans la dernière séance de chaque année. Il peut réélu.

Article 17 :

L'Archiviste conserve les livres et manuscrits de la Société, tient l'état des Membres et délivre les diplômes contresignés par le Président et le Secrétaire ; enfin il est spécialement chargé du détail matériel de l'impression des volumes.

Article 18 :

En cas de décès ou de démission d'un des officiers du bureau, il est procédé immédiatement à son remplacement, et les fonctions du nouveau titulaire expirent à l'époque où devait finir celle du Membre qu'il remplace. Le Président et le Vice-Président sont choisis dans la section à laquelle appartenait l'ancien titulaire.

Article 19 :

La Société publie ses Mémoires. Si les fonds existant dans la Caisse de la Société ne sont pas suffisants pour subvenir aux dépenses d'impression d'un volume, il y est suppléé par une cotisation répartie entre les auteurs des mémoires imprimés, proportionnellement à l'étendue de leurs articles. Les volumes sont mis en vente. Les Membres titulaires sont tenus d'y souscrire ; les correspondants y sont invités. A mesure qu'il rentre des fonds dans la Caisse, il en est fait, par les soins du trésorier, une répartition proportionnelle jusqu'à concurrence des sommes avancées par chaque Membre. L'excédent du produit de la vente appartient à la Caisse. Les frais de gravure des planches accompagnant les Mémoires, sont toujours au compte particulier de l'auteur.

Article 20 :

Chaque section a droit à une part égale dans les fonds disponibles pour l'impression d'un volume ; mais dans le cas où une section n'emploierait pas la totalité des fonds qui lui sont alloués, le surplus serait réparti entre les autres sections.

Article 21 :

Les Mémoires destinés à être imprimés ou à être lus en séance publique, sont d'abord proposés par chaque section dans une séance particulière, et la Société est appelée à voter au scrutin secret sur leur admission. Les manuscrits sont remis, immédiatement après le vote, entre les mains de l'Archiviste, et ne peuvent plus être modifiés par les auteurs sans une permission spéciale et une nouvelle approbation de la Société.

Article 22 :

Les cours publics sont toujours sous la surveillance de la Société. Tout Membre chargé d'un cours est tenu de lui soumettre le programme détaillé du cours qu'il doit professer.

Article 23 :

La Société mettra des questions scientifiques au concours et décernera des prix selon ses ressources pécuniaires. Ces concours auront autant que possible pour objet des questions de science appliquée et intéressant la localité. Le programme des conditions du concours sera publié au moins deux ans d'avance. Les Membres titulaires ne prennent point part au concours.

Article 24 :

Les revenus de la Société consistent en : 1° Droits de diplôme ; 2° Cotisations annuelles des Membres titulaires ; 3° Souscriptions obligées des mêmes membres aux publications de la Société ; 4° Souscriptions facultatives des Membres correspondants ; 5° Produit de la vente de ces publications ; 6° Subventions accordées par l'Etat, le Département et la Municipalité ; 7° Legs et dons faits à la Société. Ses propriétés se composent en outre de sa bibliothèque et de ses collections.

Article 25 :

Toute proposition tendant à modifier les présents Statuts devra être faite par écrit, signée par deux Membres de chaque section, discutée dans une séance convoquée à cet effet, réunir les suffrages des trois quarts au moins des Membres titulaires, et ne pourra d'ailleurs être mise à exécution qu'après avoir obtenu la sanction du Gouvernement.

Les présents statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 27 juillet 1865. »

SOCIETE ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE DE CHERBOURG

STATUTS³⁵

Article Premier :

La Société dite « Artistique et Industrielle de Cherbourg », fondée en 1871, a pour but de s'occuper de tout ce qui concerne l'Industrie, les Arts et l'Instruction publique dans le département de la Manche.

Elle a son siège à Cherbourg.

Article 2 :

La Société se compose de membres titulaires et de membres fondateurs, donateurs, souscripteurs perpétuels, honoraires et correspondants.

Pour être membre titulaire, il faut : être présenté par deux membres de la Société et agréé par le Conseil d'administration, 2° payer une cotisation annuelle dont le minimum est de cinq francs.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme égale à dix fois le montant de la cotisation annuelle.

La Société, sur la proposition du Conseil d'administration, peut conférer le titre de donateur aux membres qui ont versé une somme de cent francs, des dons d'une valeur correspondante.

Article 3 :

Le Conseil d'administration se compose de quinze membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale.

Il choisit parmi ses membres un bureau composé de : un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, un secrétaire-adjoint, un bibliothécaire-archiviste.

Les huit conseillers restant sont répartis en deux commissions permanentes : l'une des Beaux-arts et Instruction publique, l'autre de l'Industrie ; les deux vice-présidents font également partie de ces commissions, dont le nombre des membres se trouve porté à cinq.

Un Comité de rédaction de cinq membres est choisi dans le Conseil d'administration ; il pourra s'adjoindre des membres pris dans la Société.

Le Bureau est élu pour un an.

Le Conseil se réunit tous les mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les ans par tiers.

Les membres sortant sont rééligibles.

³⁵ Publiés dans : *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*. n°28 – année 1904. Cherbourg : Imprimerie Emile Le Maout, 1905, et dans : *Société Artistique et Industrielle de Cherbourg : Statuts et règlement d'administration intérieure*. Cherbourg : Imprimerie Emile Le Maout, 1906.

La présence de sept membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Article 4 :

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles, sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

Article 5 :

Les délibérations relatives aux aliénations, constitutions d'hypothèques, baux à long terme et emprunts ne sont valables qu'après l'approbation par l'Assemblée générale.

Article 6 :

Le trésorier représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile, après remise d'un pouvoir régulier et après délibération du Conseil.

Article 7 :

Toutes les fonctions de la Société sont gratuites.

Article 8 :

Les ressources de la Société se composent :

- 1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;
- 2° Des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement ;
- 3° Des subventions qui pourraient lui être accordées ;
- 4° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation du Gouvernement ;
- 5° Enfin, du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Article 9 :

Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3% sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Article 10 :

Le fonds de réserve comprend :

- 1° Le dixième de l'excédant des ressources annuelles ;
- 2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;
- 3° La moitié des libéralités autorisées sans emploi ?

Ce fonds est inaliénable : ses revenus peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

Article 11 :

Les moyens de la Société sont : bulletins, publications et mémoires, conférences et cours, création d'écoles, musées et expositions, bourses et pensions, concours, prix et récompenses, secours.

Article 12 :

La Société nomme les différentes commissions annuelles.

Article 13 :

Aucune publication ne peut être faite au nom de la Société sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau.

Article 14 :

Les membres titulaires de la Société se réunissent tous les mois en assemblée ordinaire et deux fois par an, janvier et juillet, en assemblée générale.

La présence de trente membres au moins est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les ordres du jour sont réglés par le Conseil d'administration.

Le bureau est celui du Conseil ; à la séance qui précède le renouvellement du Conseil, l'assemblée entend les rapports sur la gestion, sur la situation financière et morale de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, et fixe le jour du renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Un Bulletin comportant entre autres le rapport annuel et les comptes est adressé, chaque année, à tous les sociétaires, au Préfet du département et au Ministre de l'Intérieur.

La Société se réunit extraordinairement sur convocation du Bureau ou sur demande motivée, signée de vingt sociétaires.

Article 15 :

La qualité de membres de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, sur le rapport du Conseil d'administration et le membre intéressé dûment appelé à fournir ses explications.

Article 16 :

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt-cinq membres soumise au Bureau un mois au moins avant une séance.

L'assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice.

La délibération de l'assemblée est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Article 17 :

L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en service. Ses résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et soumises à l'approbation du Gouvernement.

Article 18 :

En cas de dissolution, l'actif de la Société est attribué, par délibération de l'assemblée générale, à un ou plusieurs établissements analogues et reconnus d'utilité publique. Cette délibération est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Article 19 :

Il sera procédé de même en cas du retrait de l'autorisation donnée par le Gouvernement.

Article 20 :

Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Préfet, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

REGLEMENT D'ADMINISTRATION INTERIEURE :

Article Premier :

La Société s'interdit d'une manière absolue toute discussion politique ou religieuse.

Article 2 :

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Tout membre titulaire verse, contre quittance, une somme de cinq francs pour sa cotisation, avant le 1^{er} avril.

Tout nouvel admis paye la même somme dans les quinze jours de son admission.

Article 3 :

Toute démission doit être adressée par écrit au président qui la communique au Conseil d'administration.

Article 4 :

Tout membre qui refuse de payer après avertissement du Bureau est considéré comme démissionnaire.

Article 5 :

Les diverses publications faites par la Société sont adressées gratuitement à tous ses membres.

Les membres titulaires reçoivent, sur demande faite au Bibliothécaire-archiviste, communication des modèles, dessins, journaux artistiques et industriels, traités divers, catalogues, prix-courants et autres publications ou documents déposés à la Bibliothèque de la Société.

Ils peuvent demander que les objets fabriqués par eux soient examinés par des commissions nommées à cet effet et soumettre à la Société, dans chaque séance, toute espèce de questions relatives aux Arts et à l'Industrie.

Article 6 :

Les réunions mensuelles de la Société ont lieu sur convocation par voie de la presse et les réunions extraordinaires par voie de convocation écrite.

Dans ces réunions, la Société reçoit les communications et propositions de toute espèce qui lui sont faites par ses membres, mais il ne peut être statué que sur celles mises à l'ordre du jour.

Un registre de présence est ouvert à chaque séance ; le Président signe le dernier.

Les Assemblées ne pourront délibérer que sur les questions qui seront spécialement indiquées dans les avis de convocation et leurs délibérations ne seront valables qu'autant que 30 membres au moins seront présents.

Si, sur première convocation, cette dernière condition n'est pas remplie, l'Assemblée sera prorogée et de nouvelles convocations seront faites.

Les délibérations de la nouvelle Assemblée seront valables quel que soit le nombre de membres présents ; mais elles ne pourront porter que sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

En cas de partage, la voix du Président sera prépondérante.

Article 7 :

Les élections pour le renouvellement total ou partiel du Conseil ont lieu tous les ans, en janvier, au scrutin de liste.

Article 8 :

Le Président, élu par le Conseil, doit réunir au 1^{er} tout de scrutin les 2/3 au moins des suffrages exprimés ; au second tour, la majorité relative suffit.

Article 9 :

Tout membre du Conseil qui a manqué six réunions dans l'année ou quatre réunions consécutives sans s'être fait excuser, est considéré comme démissionnaire et il est pourvu à son remplacement.

Article 10 :

Le Président a la haute direction des travaux et des affaires de la Société et représente celle-ci devant l'autorité et devant l'administration municipale. Il préside les séances de la Société et celles du Conseil et il en a la police.

Il conduit les délibérations, accorde ou refuse la parole et prononce des rappels à l'ordre, qui peuvent être insérés au procès-verbal.

Le Président fait, de droit, partie de toutes les Commissions, ainsi que le Secrétaire, mais les Présidents des Commissions sont nommés à l'élection par les membres de ces Commissions.

En cas d'absence ou d'empêchement, le Président de la Société est remplacé par celui des Vice-présidents qui a obtenu le plus de voix et en cas d'égalité par le plus âgé, ou par le plus anciennement élu.

Article 11 :

Le Secrétaire tient le répertoire social, il rédige les procès-verbaux des séances de la Société et du Conseil, adresse les convocations, entretient la correspondance administrative et fait le rapport annuel des travaux de la Société. Il est secondé par le Secrétaire-adjoint et en cas d'empêchement ou d'absence, suppléé par lui.

Article 12 :

Le Trésorier tient la comptabilité et est assujéti au contrôle du Conseil.

Il perçoit les cotisations des membres titulaires et tous les revenus fixes ou éventuels de l'Association.

Il paie toutes les dépenses sut mandats délivrés par le Secrétaire et visés par le Président.

Il est tenu de faire connaître par écrit au Conseil le nom de tout membre dont la cotisation n'aurait pas été acquittée au 1^{er} avril, afin que le Bureau, par un dernier avertissement, mette les retardataires en demeure de régulariser leur position.

Dans la séance de décembre, le Trésorier présente ses comptes de recettes et de dépenses au Président ; celui-ci, les remet, avec les pièces à l'appui, à l'examen d'une Commission de 3 membres, nommés par le Conseil.

Cette Commission devra déposer son rapport dans la réunion suivante du Conseil pour que celui-ci puisse le soumettre à l'approbation de la Société dans la prochaine Assemblée.

Après vote de la Société emportant l'approbation de la comptabilité, il est remis au Trésorier un extrait du procès-verbal pour lui valoir de décharge.

Les dépenses ne sont faites qu'après délibération du Conseil d'administration.

Article 13 :

Le Bibliothécaire-archiviste classe les ouvrages ou documents que possède la Société, les prête sur reçu aux sociétaires, lesquels en cas de perte ou de détérioration seraient tenus de les remplacer, tient le catalogue au courant et conserve les archives ; il fait, au Conseil d'administration, des propositions d'achat de livres, dans les limites du crédit affecté à cet objet. – Il joindrait à ses fonctions celle de Conservateur provisoire du Musée.

Article 14 :

En cas d'absence ou d'empêchement, le Trésorier et le Bibliothécaire sont suppléés par des intérimaires que les membres du Conseil choisissent parmi eux.

Article 15 :

Le Comité de rédaction est chargé de rédiger le *Bulletin* que la Société publie aussi fréquemment que ses ressources le lui permettent ; il entend la lecture des articles soumis à son examen, les discute et donne son avis sur les modifications à y apporter. Il admet ou rejette les documents autres que ceux dont l'impression a été votée par la Société. Il détermine, dans les limites du crédit qui est attribué au *Bulletin* et sur la communication du Secrétaire à qui sont envoyés toutes les pièces, les matériaux qui doivent composer chaque numéro de cette publication et veille à l'impression.

Aucun article, mémoire ou document ne peut être inséré au *Bulletin* s'il n'a été admis, après vote au scrutin secret, par les 2/3 des membres du Conseil réunis en séance.

Le Comité peut aussi recevoir des articles émanant de personnes étrangères à la Société et qui révéleraient ainsi la pensée d'être utiles au but poursuivi par elle, mais l'impression n'en sera décidée qu'après autorisation du Conseil.

Dans tous les cas, les auteurs sont toujours et personnellement responsables de leurs œuvres.

Le *Bulletin* comprend : l'histoire de la Société, le compte-rendu de ses travaux et expositions. Il contient les rapports des commissions permanentes et autres, les notes et communications dont l'insertion a été votée. Il rend compte des découvertes ou inventions dues aux sociétaires et en général de tout ce qui peut présenter quelque intérêt au point de vue de l'Industrie, des Arts et de l'Instruction.

Article 16 :

Le *Bulletin* est adressé à toutes les Sociétés avec lesquelles des relations sont établies.

Article 17 :

La Société organise aussi fréquemment que possible des expositions.

Ces expositions sont ouvertes à tous les artistes, industriels, ouvriers et amateurs, instituteurs et institutrices, sociétaires ou non, étrangers ou non au département de la Manche ; mais ne sont admis à concourir pour les récompenses à décerner que les objets faits ou fabriqués par les exposants et aux conditions du programme spécial à chaque exposition.

Les Sociétaires jouissent d'entrées de faveur lors des expositions.

Article 18 :

L'organisation des expositions est confiée à un Comité spécial dont fait partie de droit le Conseil d'administration. – Le nombre des membres de ce Comité est porté à 25 par des élections complémentaires faites en Assemblée générale.

Le Comité se divise en deux grandes sections : les Arts et l'Instruction publique, le Commerce et l'Industrie.

Le Président de la Société est président de l'exposition et en a la police.

Les deux Vice-Présidents sont présidents des deux sections : Arts et Industrie.

Article 19 :

En cas de décès d'un sociétaire, les derniers devoirs lui sont rendus par une délégation désignée par le Bureau.

Le présent règlement approuvé en séance générale extraordinaire, le 28 décembre 1887.

Le Secrétaire,
A. SAILLARD Fils

Le Président,
H. MENUT

Vu et approuvé conformément à notre arrêté en date de ce jour.
Saint-Lô, le 18 mai 1888.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général,
BOUVAGNET.

SOCIETE SCIENTIFIQUE FLAMMARION DE CHERBOURG

« Extrait des statuts :

Article I^{er} :

Une Société Scientifique est fondée à Cherbourg pour l'étude des Sciences d'Observation, et spécialement pour celle de la Climatologie de la région.

Article II :

Cette Association prend pour titre **Société Scientifique Flammarion de Cherbourg**. Son siège social est à la Mairie.

Article III :

Cette Société est ouverte à tous les amis de la Science. Pour en faire partie, il faut être présenté par deux de ses Membres et admis par le Bureau.

Article IV :

La Cotisation est de cinq francs par an. On peut prendre le titre de Membre Perpétuel et être dispensé de la cotisation annuelle par un versement unique de cent francs. »

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHEOLOGIE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES (1835 ou 1836)³⁶

Article Premier

La Société est instituée pour la recherche, l'étude, la description et la conservation des monuments anciens et de tout ce qui peut intéresser les arts et l'histoire dans l'arrondissement. Elle portera en conséquence le nom de société ARCHEOLOGIQUE de l'arrondissement d'Avranches.

Art. 2

Elle tiendra ses séances dans une des salles du collège de cette ville, mise, à cet effet, à sa disposition par M. le Maire. Ses archives et les objets d'antiquité dont la société pourra s'enrichir, y seront déposés. Chaque membre pourra en prendre communication, mais ils ne pourront être déplacés que du consentement du secrétaire, qui se fera donner un récépissé indiquant les motifs du déplacement et le délai dans lequel les objets devront être rapportés. Ce délai ne pourra excéder un mois : un plus long déplacement ne pourra avoir lieu, sans être autorisé par délibération de la société.

Art. 3

La société recevra, avec reconnaissance, tous les objets d'art et d'antiquité dont il lui sera fait hommage. Les noms des donateurs seront inscrits dans son catalogue et sur les objets donnés, autant que possible.

Art. 4

Le nombre des membres de la société est indéterminé. Elle s'empressera d'admettre dans son sein et d'associer à ses travaux toutes les personnes résidant dans l'arrondissement, qui, par leurs lumières et leur zèle, pourront concourir au but qu'elle se propose.

Art. 5

Pour être reçu membre de la société, tout candidat devra réunir les deux tiers des voix des membres présents. L'élection aura lieu au scrutin secret, dans la séance ordinaire qui suivra immédiatement celle dans laquelle le candidat aura été présenté.

Art. 6

Les dignitaires de la société sont au nombre de quatre : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier : ces deux derniers ne pourront être pris que parmi les membres résidant dans la ville d'Avranches.

Les dignitaires sont élus pour un an ; ils sont toujours rééligibles.

³⁶ Archives Nationales F¹⁷ 17193¹.

Leur élection a lieu, chaque année, le premier jeudi de juin, au scrutin et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 7

Le Président dirige les travaux, ainsi que les délibérations de la société. En cas d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Président.

Le Secrétaire rédige le procès-verbal des séances ; il est en outre chargé de la garde des archives et de tout ce qui appartient à la société.

Le Trésorier reçoit les fonds et acquitte les dépenses, sur les mandats du Président ou du Vice-Président.

Le Secrétaire et le Trésorier, en cas d'empêchement, se remplacent mutuellement.

Art. 8

Les fonds de la société se composent :

1° des subventions fournies par l'administration,

2° des dons et souscriptions tant de ses membres que des étrangers.

Art. 9

Les séances ordinaires de la société auront lieu le premier lundi de chaque mois, à midi.

Le Président pourra la réunir extraordinairement lorsque quelque motif l'exigera ; dans ce cas elle aura lieu sur convocation, et la lettre en indiquera le jour et l'objet.

Art. 10

Les séances ordinaires seront consacrées à la lecture de la correspondance et des rapports ou mémoires qui lui seront soumis, soit par les membres, soit par les étrangers, qui pourront même être admis, par le Président, à en faire la lecture.

Art. 11

L'auteur de tout mémoire lu dans le sein de la société devra lui en laisser une copie, dans laquelle elle pourra puiser tous les renseignements qu'elle jugera convenable.

Art. 12

Dans la séance du 1^{er} lundi de juin, le Président présentera le Tableau des Travaux auxquels la société s'est livrée pendant l'année ; et le Trésorier rendra compte de ses recettes et de ses dépenses.

Art. 13 et dernier

La conservation des monuments anciens et en particulier des Eglises étant le principal objet que l'administration s'est proposée, en provoquant la formation d'une société archéologique dans chaque arrondissement, chaque membre, pour atteindre plus sûrement ce but, doit se regarder comme plus spécialement chargé d'observer et de découvrir ceux qui pourraient être dans son voisinage. Il devra surtout porter son attention sur ceux qu'on se

proposerait de réparer ou reconstruire ; il en étudiera les différentes parties et signalera à la société ce qui lui paraîtrait mériter d'être conservé, afin qu'elle puisse elle-même éclairer l'administration, et provoquer, s'il y a lieu, son intervention.

Pour copie conforme.
Le Président,
G. de Clinchamp.

REGLEMENT ADOPTE PAR LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DES ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES ET DE MORTAIN, DANS LA SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 1842³⁷.

La Société d'Archéologie, formée à Avranches le 16 juillet 1833, et autorisée par M. le ministre des cultes et de l'instruction publique, le 29 décembre 1834,

Considérant que les dispositions réglementaires par elle successivement arrêtées n'est point été réunies en corps jusqu'à ce jour ;

Considérant combien il importe d'opérer cette réunion, afin que tous ses membres connaissent les obligations qu'ils ont contractés, a chargé son conseil d'administration de lui présenter un projet de règlement qui rappelle, modifie, complète et coordonne les articles précédemment adoptés.

En exécution de cette invitation, le conseil a soumis à la Société son travail qui, après avoir été discuté par elle dans sa séance du 1^{er} décembre 1842, a été définitivement adopté dans les termes ci-après :

ARTICLE 1^{er}

La Société se compose :

- 1° De membres titulaires ;
- 2° De membres honoraires ;
- 3° De membres correspondants.

A l'avenir, aucun candidat résidant dans les deux arrondissements d'Avranches et de Mortain ne pourra être présenté et admis que comme membre titulaire.

Les associés correspondants, résidant ailleurs que dans les deux arrondissements, pourront, sur leur demande, être reçus membres titulaires.

ART. 2

La Société a des archives, une bibliothèque ; elle a l'usufruit et l'administration du cabinet d'histoire naturelle, de médailles, d'antiquités et de tableaux, formant le *Musée* de la ville d'Avranches.

ADMINISTRATION

ART. 3

³⁷ *Règlement adopté dans la séance du 1^{er} décembre 1842.* Avranches : E. Tostain, Imprimeur-Libraire, 1843. Reproduit dans : Bernard HUMBAIRE : *Une académie savante au XIX^{ème} siècle, la Société Archéologique d'Avranches, 1835 – 1890.* Université de Paris I, 1986, pages 241 à 246.

La Société est administrée par un conseil composé des membres du bureau et de quatre membres nommés au scrutin.

Sont en outre membres de droit de ce conseil, le sous-préfet et le maire d'Avranches.

ART. 4

Le bureau est formé des officiers de la Société, au nombre de onze ; savoir :

Un président ;

Deux vice-présidents ;

Un bibliothécaire-archiviste ;

Un secrétaire et un secrétaire-adjoint, lequel sera chargé en outre des fonctions de secrétaire du conseil d'administration ;

Un trésorier ;

Un questeur ;

Trois conservateurs.

ART. 5

Ces officiers, ainsi que les quatre membres qui leur sont adjoints pour former le conseil d'administration, sont nommés pour un an, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Dans le cas où un second scrutin serait nécessaire, on procédera à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui auront réuni le plus de voix, et, en cas d'égalité, le plus âgé l'emportera.

ART. 6

Ils sont indéfiniment rééligibles.

ART. 7

Les élections auront lieu à la séance ordinaire du mois de décembre. Une convocation spéciale sera faite pour cette séance, et adressée à tous les membres titulaires.

Les nouveaux élus entreront en fonctions le premier janvier suivant.

ART. 8

Le scrutin pour ces élections sera fait dans les mêmes conditions qui seront énoncées en l'art. 16.

FONCTIONS DES MEMBRES DU BUREAU.

ART. 9

Le président dirige les travaux de la Société ; il est de droit membre de toutes les commissions.

En cas d'absence, il est remplacé par un des vice-présidents, et, à défaut de ceux-ci, par le plus âgé des membres présents du conseil d'administration.

ART. 10

Le secrétaire rédige les procès-verbaux des séances ; il fait les convocations ordinaires d'après le règlement, et les convocations extraordinaires ordonnées par le président ou par la Société ; il présente à la Société tous les ans, dans sa séance publique du mois de mai, le compte-rendu de ses travaux ; il correspond avec les diverses sociétés savantes, françaises ou étrangères, et avec les membres qui ne résident pas au chef-lieu ; il donne avis aux membres nouvellement admis de leur réception, en leur indiquant ce qu'ils ont à faire pour délivrer leur diplôme.

Le procès-verbal de chaque séance, consigné sur le registre à ce destiné, sera lu à l'ouverture de la séance suivante, et, après son adoption par la Société, il sera immédiatement signé par le président et par le secrétaire.

Ce procès-verbal doit mentionner les noms de tous les membres présents.

ART. 11

Le questeur est chargé de recueillir tous les objets donnés à la société, ou acquis par elle, et d'en donner la note au secrétaire dans chaque séance, afin que celui-ci puisse la mentionner dans le procès-verbal, et faire insérer dans le Journal de la localité les noms des donateurs.

Il tient registre lui-même de tous ces dons ou acquisitions, et il en fait la remise aux conservateurs spéciaux. Il est chargé de l'exécution des travaux, marchés ou autres opérations ordonnées par le conseil d'administration, ou d'urgence par le président.

En cas d'absence du questeur, il est remplacé par un des conservateurs.

ART. 12

Un des conservateurs est chargé du classement et de la garde des tableaux, statues, plâtres et tous autres objets d'art.

Le second, du classement et de la garde des objets d'histoire naturelle.

Le troisième, de tout ce qui concerne les médailles et les antiquités.

Chacun d'eux reçoit du questeur tous les dons concernant sa partie qui sont faits à la Société, et tient note de ceux dont le dépôt lui est confié.

ART. 13

Le trésorier est chargé de faire rentrer les fonds de la Société, dont il reste dépositaire. Il acquitte les dépenses ordonnées par le président, sur la proposition du questeur, après décision du conseil d'administration.

ART. 14

Le conseil d'administration est présidé par le président de la Société, ou, en cas d'absence, par un des vice-présidents, et, en cas d'absence de ceux-ci, par le plus âgé des membres présents du conseil.

Il ne peut délibérer qu'au nombre de cinq membres au moins ; il est chargé de prendre les mesures qu'il juge utiles à la conservation des objets appartenant à la Société, d'en acquérir de nouveaux, d'arrêter et de faire exécuter les plans des ouvrages qu'elle ordonne, d'autoriser les dépenses à faire par le questeur, de recevoir les comptes du trésorier.

DES ADMISSIONS.

ART. 15

Nul ne sera admis membre titulaire ou correspondant que sur la présentation écrite et signée de deux membres, avec mention que la demande expresse en a été faite à l'un d'eux par le candidat. On ne votera que dans la séance ordinaire qui suivra celle de la présentation. En cas d'urgence, déclarée par l'unanimité des membres présents, on pourra voter dans la séance ou la présentation aura été faite.

ART. 16

Le vote aura lieu au scrutin secret, sur appel nominal ; chaque membre viendra déposer sa boule ou son bulletin dans l'urne placée sur le bureau du président. Il faudra, pour être admis, avoir réuni les deux tiers des votes exprimés.

Les convocations préviendront quand il devra y avoir un scrutin d'admission.

ART. 17

Tous les membres titulaires et tous les membres correspondants auront à payer un droit de diplôme de 5 fr., et recevront, après l'avoir acquitté, leur diplôme et les bulletins des séances, si la Société en fait imprimer, et un exemplaire du règlement.

ART. 18

Les membres titulaires, résidant ou nom dans les arrondissements d'Avranches et de Mortain, auront de plus à payer une cotisation annuelle de 10 fr., exigible dans les trois premiers mois de l'année.

Ceux des membres de la Société qui voudront un exemplaire de ses Mémoires, paieront par volume une somme de 3 fr.

La Société désignera, lors de la publication de chaque volume, les autorités, les sociétés ou les personnes auxquelles elle voudra faire présent de ses Mémoires.

ART. 19

Les membres admis dans le courant de l'année devront acquitter leur cotisation en entrant, et pour toute l'année, et ne recevront leur diplôme qu'après ce paiement.

Sont exceptés de cette disposition, ceux qui auront été admis dans la dernière séance de l'année, et qui, par conséquent, n'auront pu participer aux travaux de la Société.

ART. 20

Les cotisations seront acquittées sur quittances délivrées par le trésorier.

ART. 21

Tout associé correspondant qui vient fixer sa résidence dans un des deux arrondissements, perd son titre ; mais il devient, sur sa seule demande par écrit, membre titulaire, et sujet, en cette qualité, à payer la cotisation annuelle, et les autres charges des membres titulaires.

ART. 22

Tout membre titulaire qui quitte le pays doit en faire la déclaration par écrit à la Société, qui, en ce cas et sur sa demande, le nomme associé correspondant. Faute de cette déclaration, ce membre perd son titre.

ART. 23

Les membres honoraires sont nommés par la Société dans une de ses séances ordinaires, et sur la présentation d'un ou de plusieurs membres, et admis, après un vote au scrutin secret, dans la forme prescrite par l'art. 16.

ART. 24

Les membres honoraires et les membres correspondants ont droit d'assister aux séances de la Société comme les membres titulaires, mais sans voix délibérative.

Les membres des Sociétés savantes, françaises ou étrangères, pourront y être admis sur l'autorisation du président.

Il en sera de même des simples particuliers étrangers au ressort de la Société, qui désireront y faire quelque lecture, ou communiquer quelque découverte.

Tout membre correspondant qui pendant trois ans ne se sera pas rappelé au souvenir de la Société, sera, à compter du 1^{er} janvier 1843, réputé démissionnaire.

ART. 25

Tous les membres de la Société peuvent prendre connaissance sur place des livres qui lui appartiennent ; mais aucun ne pourra être déplacé que sur une demande motivée, et pour huit jours seulement. Dans le cas où le membre qui aura demandé ce déplacement aurait besoin d'un plus long délai, il devra renouveler sa demande dans la même forme ; mais, si, dans l'intervalle, un autre membre avait réclamé le même ouvrage, ce dernier membre devra avoir la préférence.

S'il s'agit d'un manuscrit, l'autorisation du conseil d'administration sera nécessaire.

Tout membre qui formera une demande de ce genre devra, en échange des objets qui lui seront confiés, inscrire son reçu sur un registre à ce destiné. Lorsqu'il les rapportera, le bibliothécaire élargera le registre, en y faisant mention de la réintégration des objets.

ART. 26

Aucun membre ne pourra publier un manuscrit appartenant à la Société, à moins qu'il n'en soit l'auteur.

ART. 27

La Société a une séance ordinaire le premier jeudi de chaque mois, à deux heures précises de l'après-midi.

Au cas où le jeudi serait un jour férié, la séance aurait lieu le jeudi suivant.

ART. 28

Dans ces séances, la Société reçoit les communications qui lui sont faites, les dons qui lui sont offerts, discute les propositions qui lui sont soumises, et particulièrement celles qui lui sont déferées par son conseil d'administration.

ART. 29

Il y a chaque année une séance publique, le 31 du mois de mai, ou le jeudi suivant si le 31 est un jour férié.

Le secrétaire y présente le tableau des travaux de la Société.

L'ordre des lectures qui y seront faites sera déterminé par une commission composée du président et de deux membres de la Société choisis par lui.

Tous les morceaux lus dans les séances ordinaires ou extraordinaires de la Société, doivent être déposés à ses archives, et la Société peut les faire imprimer, si elle le juge convenable.

ART. 30

Dans la séance publique, la Société distribue les prix pour lesquels elle a précédemment ouvert un concours. On y fait connaître les sujets des prix pour l'année suivante.

ART. 31

Dans une des séances qui précéderont la séance publique, la Société nommera, au scrutin secret, une commission de cinq membres pour faire l'examen et le rapport des ouvrages envoyés au concours.

Cette commission devra en même temps rédiger et soumettre à la Société les sujets des prix qui seront proposés pour l'année d'après.

ART. 32

La Société fait imprimer ses Mémoires ; une commission, nommée par elle, en choisit les matériaux, et détermine la forme et le mode de publication.

Cette commission ne pourra livrer à l'impression des publications ordonnées par la Société, sans s'être concertée avec le conseil d'administration pour les frais d'impression.

ART. 33

Le présent règlement ne pourra recevoir de modifications que sur une proposition formelle, prise en considération dans la dernière séance de l'année.

Cette proposition sera renvoyée au conseil d'administration, qui en fera son rapport à la Société, laquelle la discutera dans la première séance de l'année suivante, pour laquelle tous les membres titulaires seront convoqués.

Le nombre des membres présents devra être au moins égal au quart des membres résidant à Avranches. La majorité pour les changements demandés devra être la moitié plus un des membres présents.

ART. 34

Le règlement sera imprimé. Un exemplaire en sera donné à chaque membre titulaire, honoraire ou correspondant actuel, et à chacun de ceux qui pourront être admis ultérieurement.

Le Président,
G. de Clinchamp

Le Secrétaire,
Fulgence Girard.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, DE LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS D'AVRANCHES. RÈGLEMENT ADOPTÉ DANS LA SÉANCE DU 4 JANVIER 1844³⁸.

La Société d'Archéologie, autorisée par M. le ministre de l'instruction publique, le 20 décembre 1834, établie à Avranches le 16 juillet 1835, autorisée de nouveau sous le titre de : *Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts*, par arrêté ministériel du 30 juin 1844.

Considérant que son règlement adopté dans la séance du 1^{er} décembre 1842 était devenu insuffisant, que l'expérience avait fait sentir le besoin d'y introduire des modifications, et qu'il était nécessaire de le réformer, a mis en discussion et adopté les dispositions suivantes, qui, se combinant avec les anciennes, forment un nouveau corps de statuts :

ARTICLE 1^{er}

La Société se compose :

- 1° De membres titulaires ;
- 2° De membres honoraires ;
- 3° D'associés correspondants.

A l'avenir, aucun candidat résidant dans les deux arrondissements d'Avranches et de Mortain ne pourra être présenté et admis que comme membre titulaire.

Les associés correspondants, résidant ailleurs que dans les deux arrondissements, pourront, sur leur demande, être reçus membres titulaires.

ART. 2

La Société a des archives, une bibliothèque ; elle a l'usufruit et l'administration du cabinet d'histoire naturelle, de médailles, d'antiquités et de tableaux, formant le *Musée* de la ville d'Avranches.

ADMINISTRATION

ART. 3

La Société est administrée par un conseil composé des membres du bureau et de quatre membres nommés au scrutin.

Sont en outre membres de droit de ce conseil, le sous-préfet et le maire d'Avranches, en tant qu'ils sont membres titulaires.

³⁸ *Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches. Règlement adopté dans la séance du 4 janvier 1844.* Avranches : E. Tostain, Imprimeur-Libraire, 1844. Reproduit dans : Bernard HUMBAIRE : *Une académie savante au XIX^{ème} siècle, la Société Archéologique d'Avranches, 1835 – 1890.* Université de Paris I, 1986, pages 248 à 253.

ART. 4

Le bureau est formé des officiers de la Société, au nombre de douze ; savoir :

- Un président ;
- Deux vice-présidents ;
- Un bibliothécaire-archiviste ;
- Un secrétaire et un secrétaire-adjoint, lequel sera chargé en outre des fonctions de secrétaire du conseil d'administration ;
- Un trésorier ;
- Un questeur ;
- Quatre conservateurs.

ART. 5

Ces officiers, ainsi que les quatre membres qui leur sont adjoints pour former le conseil d'administration, sont nommés pour un an, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Dans le cas où un second scrutin serait nécessaire, on procédera à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui auront réuni le plus de voix, et, en cas d'égalité, le plus âgé l'emportera.

ART. 6

Ils sont tous indéfiniment rééligibles.

ART. 7

Les élections auront lieu à la séance ordinaire du mois de décembre. Une convocation spéciale sera faite pour cette séance, et adressée à tous les membres titulaires.

Les nouveaux élus entreront en fonctions le premier janvier suivant.

En cas de vacance, il sera immédiatement pourvu au remplacement du titulaire, et les fonctions du nouvel élu expireront à l'époque fixée pour les élections générales.

ART. 8

Le scrutin pour ces élections sera fait dans les mêmes conditions qui seront énoncées en l'art. 16.

FONCTIONS DES MEMBRES DU BUREAU.

ART. 9

Le président dirige les travaux de la Société ; il est de droit membre de toutes les commissions. Il est chargé de la correspondance avec les autorités.

En cas d'absence, il est remplacé par un des vice-présidents, et, à défaut de ceux-ci, par le plus âgé des membres présents.

ART. 10

Le secrétaire rédige les procès-verbaux des séances ; il fait les convocations ordinaires d'après le règlement, et les convocations extraordinaires ordonnées par le président ou par la Société ; il présente à la Société tous les ans, dans sa séance publique du mois de mai, le compte-rendu de ses travaux ; il correspond avec les diverses sociétés savantes, françaises ou étrangères, et avec les membres qui ne résident pas au chef-lieu ; il donne avis aux membres nouvellement admis de leur réception, en leur indiquant ce qu'ils ont à faire pour qu'un diplôme leur soit délivré.

Le procès-verbal de chaque séance, consigné sur le registre à ce destiné, sera lu à l'ouverture de la séance suivante, et, après son adoption par la Société, il sera immédiatement signé par le président et par le secrétaire.

Ce procès-verbal doit mentionner les noms de tous les membres présents.

ART. 11

Le questeur est chargé de recueillir tous les objets donnés à la société, ou acquis par elle, de les présenter en séance générale sur l'invitation du président, et d'en donner la note au secrétaire dans chaque séance, afin que celui-ci puisse la mentionner dans le procès-verbal, et faire insérer dans le *Journal* de la localité les noms des donateurs.

Il tient registre lui-même de tous ces dons ou acquisitions, et il en fait la remise aux conservateurs spéciaux. Il est chargé de l'exécution des travaux, marchés ou autres opérations ordonnées par le conseil d'administration, ou d'urgence par le président.

En cas d'absence du questeur, il est remplacé par un des conservateurs.

ART. 12

Un des conservateurs est chargé du classement et de la garde des tableaux, statues, plâtres et tous autres objets d'art.

Le second, du classement et de la garde des objets d'histoire naturelle.

Le troisième, de tout ce qui concerne les médailles et les antiquités.

Le quatrième, d'une ou de plusieurs parties de l'histoire naturelle.

Chacun d'eux reçoit du questeur tous les dons concernant sa partie qui sont faits à la Société, et tient note de ceux dont le dépôt lui est confié.

ART. 13

Le trésorier est chargé de faire rentrer les fonds de la Société, dont il reste dépositaire. Il acquitte les dépenses ordonnancées par le président, sur la proposition du questeur, après décision du conseil d'administration, sauf urgence.

ART. 14

Le conseil d'administration est présidé par le président de la Société, ou, en cas d'absence, par un des vice-présidents, et, en cas d'absence de ceux-ci, par le plus âgé des membres présents du conseil.

Il ne peut délibérer qu'au nombre de cinq membres au moins ; il est chargé de prendre les mesures qu'il juge utiles à la conservation des objets appartenant à la Société, d'en acquérir de nouveaux, d'arrêter et de faire exécuter les plans des ouvrages qu'elle ordonne, d'autoriser les dépenses à faire par le questeur, de recevoir les comptes du trésorier.

DES ADMISSIONS.

ART. 15

Nul ne sera admis membre titulaire ou correspondant que sur la présentation écrite et signée de deux membres, avec mention que la demande expresse en a été faite à l'un d'eux par le candidat. On ne votera que dans la séance ordinaire qui suivra celle de la présentation. En cas d'urgence, déclarée par l'unanimité des membres présents, on pourra voter dans la séance où la présentation aura été faite.

ART. 16

Le vote aura lieu au scrutin secret, sur appel nominal ; chaque membre viendra déposer sa boule ou son bulletin dans l'urne placée sur le bureau du président. Il faudra, pour être admis, avoir réuni les deux tiers des votes exprimés.

Les convocations préviendront quand il devra y avoir un scrutin d'admission.

ART. 17

Tous les membres titulaires auront à payer un droit de diplôme de 5 fr., et recevront, après l'avoir acquitté, leur diplôme et les bulletins des séances, si la Société en fait imprimer, et un exemplaire du règlement.

ART. 18

Les membres titulaires, résidant ou nom dans les arrondissements d'Avranches et de Mortain, auront de plus à payer une cotisation annuelle de 10 fr., exigible dans le premier mois de l'année.

Les membres titulaires de la Société recevront gratuitement un exemplaire de ses Mémoires et de ses autres publications. Les membres titulaires et correspondants pourront acquérir chaque exemplaire des Mémoires d'après un prix de faveur qui sera fixé par le conseil d'administration.

La Société désignera, lors de la publication de chaque volume, les autorités, les sociétés ou les personnes auxquelles elle voudra offrir ses Mémoires.

ART. 19

Les membres admis dans le courant de l'année devront acquitter leur cotisation en entrant, et pour toute l'année, et ne recevront leur diplôme qu'après ce paiement.

Sont exceptés de cette disposition, ceux qui auront été admis dans la dernière séance de l'année, et qui, par conséquent, n'auront pu participer aux travaux de la Société.

ART. 20

Les cotisations seront acquittées sur quittances délivrées par le trésorier.

ART. 21

Tout associé correspondant qui vient fixer sa résidence dans un des deux arrondissements, perd son titre ; mais il devient, sur sa seule demande par écrit, membre titulaire, et sujet, en cette qualité, à payer la cotisation annuelle, et les autres charges des membres titulaires.

ART. 22

Tout membre titulaire qui quitte le pays doit en faire la déclaration par écrit à la Société, qui, en ce cas et sur sa demande, le nomme associé correspondant. Faute de cette déclaration, ce membre perd son titre.

ART. 23

Les membres honoraires sont nommés par la Société dans une de ses séances ordinaires, et sur la présentation d'un ou de plusieurs membres, et admis, après un vote au scrutin secret, dans la forme prescrite par l'art. 16.

ART. 24

Les membres honoraires et les membres correspondants ont droit d'assister aux séances de la Société comme les membres titulaires, avec les mêmes prérogatives que les membres titulaires.

Les membres des Sociétés savantes, françaises ou étrangères, pourront y être admis sur l'autorisation du président.

Il en sera de même des simples particuliers étrangers au ressort de la Société, qui désireront y faire quelque lecture, ou communiquer quelque découverte. Cette admission ne pourra avoir lieu que dans une des séances générales.

Tout membre correspondant qui pendant trois années consécutives, à compter du 1^{er} janvier 1843, ne se sera pas rappelé au souvenir de la Société, par une communication ou par un don, sera réputé démissionnaire.

ART. 25

Tous les membres de la Société peuvent prendre connaissance sur place des livres qui lui appartiennent ; mais aucun ne pourra être déplacé que sur une demande motivée, et pour huit jours seulement. Dans le cas où le membre qui aura demandé ce déplacement aurait besoin d'un plus long délai, il devra renouveler sa demande dans la même forme ; mais, si, dans l'intervalle, un autre membre avait réclamé le même ouvrage, ce dernier membre devra avoir la préférence.

S'il s'agit d'un manuscrit, l'autorisation du conseil d'administration sera nécessaire.

Tout membre qui formera une demande de ce genre devra, en échange des objets qui lui seront confiés, inscrire son reçu sur un registre à ce destiné. Lorsqu'il les rapportera, le bibliothécaire émargera le registre, en y faisant mention de la réintégration des objets.

ART. 26

Aucun membre ne pourra publier un manuscrit appartenant à la Société, à moins qu'il n'en soit l'auteur.

ART. 27

La Société a une séance ordinaire le premier jeudi de chaque mois, à deux heures précises de l'après-midi.

Au cas où le jeudi serait un jour férié, la séance serait remise au le jeudi suivant.

ART. 28

Dans ces séances, la Société reçoit les communications qui lui sont faites, les dons qui lui sont offerts, discute les propositions qui lui sont soumises, et particulièrement celles qui lui sont déferées par son conseil d'administration.

ART. 29

Il y a chaque année une séance publique, le 21 du mois de mai, ou le jeudi suivant si le 21 est un jour férié, ou enfin tout autre jour que les circonstances nécessiteraient d'après les observations du président.

Le secrétaire y présente le tableau des travaux de la Société.

Le choix, l'examen et le classement de toutes les lectures seront faits par une commission composée du président et quatre membres nommés au scrutin par la Société.

Tous les morceaux lus dans les séances ordinaires ou extraordinaires de la Société, doivent être déposés à ses archives, et la Société peut les faire imprimer, si elle le juge convenable.

ART. 30

Dans la séance publique, la Société distribue les prix pour lesquels elle a précédemment ouvert un concours. On y fait connaître les sujets des prix pour l'année suivante.

ART. 31

Dans une des séances qui précéderont la séance publique, la Société nommera, au scrutin secret, une commission de cinq membres pour faire l'examen et le rapport des ouvrages envoyés au concours.

Cette commission devra en même temps rédiger et soumettre à la Société les sujets des prix qui seront proposés pour l'année d'après.

ART. 32

La Société fait imprimer ses Mémoires ; une commission, nommée par elle, en choisit les matériaux, et détermine la forme et le mode de publication.

Cette commission ne pourra livrer à l'impression des publications ordonnées par la Société, sans s'être concertée avec le conseil d'administration pour les frais d'impression.

ART. 33

Le présent règlement ne pourra recevoir de modifications que sur une proposition formelle, prise en considération dans la dernière séance de l'année.

Cette proposition sera renvoyée au conseil d'administration, qui en fera son rapport à la Société, laquelle la discutera dans la première séance de l'année suivante, pour laquelle tous les membres titulaires seront convoqués.

Le nombre des membres présents devra être au moins égal au quart des membres résidant à Avranches. La majorité pour les changements demandés devra être la moitié plus un des membres présents.

ART. 34

Le règlement sera imprimé. Un exemplaire en sera donné à chaque membre titulaire, honoraire ou correspondant actuel, et à chacun de ceux qui pourront être admis ultérieurement.

ART. 35

La Société prend ses vacances immédiatement après la séance ordinaire d'août, et fait sa rentrée à la séance ordinaire d'octobre.

Le Président,
Mangon-Delalande.

Le Secrétaire,
Le Héricher.

SOCIETE D'AGRICULTURE, D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE (1838)

Règlement de la Société (1838)³⁹

Article 1^{er} :

La Société s'occupera de la recherche et de la conservation des monuments anciens, de favoriser le développement de l'agriculture et de réunir dans un musée les objets d'antiquité et d'histoire naturelle qui intéressent le département de la Manche.

Article 2 :

La Société est composée de membres résidants, de membres non-résidents, de membres correspondants et de membres honoraires.

Article 3 :

Le nombre des membres résidants et non-résident pourra être fixé suivant les circonstances ; celui des membres correspondants est illimité.

Article 4 :

Les administrateurs ne pourront être pris que parmi les membres résidants, et ceux-ci auront seuls le droit de voter.

Article 5 :

Les membres non résidants auront le droit d'assister aux réunions et d'y délibérer, sans cependant pouvoir voter, lorsqu'il s'agira d'élection ou d'administration. Les membres correspondants pourront assister aux séances.

Article 6 :

Les membres résidants qui quitteront Saint-Lô seront de droit membres non-résidents.

Article 7 :

Les membres sont répartis en trois sections différentes, savoir :

1° D'Agriculture et d'Industrie ;

2° D'Archéologie ;

3° D'Histoire naturelle.

Les membres pourront prendre part aux travaux de plusieurs sections et assister à leurs réunions.

³⁹ Archives Départementales de la Manche. Publiés dans : *Annuaire du département de la Manche, dixième année 1838*. Saint-Lô : Imprimerie d'Elie fils, 1838.

Article 8 :

On nommera par chaque section un classificateur et un classificateur-adjoint, chargés de recueillir et de classer méthodiquement tous les objets fournis par les membres de leur section.

Article 9 :

La Société est administrée par un conseil composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier, d'un conservateur-archiviste et des classificateurs de chaque section, tous nommés pour trois ans, à la majorité absolue des suffrages, dans l'une des séances annuelles qui se tiendront du 1^{er} au 15 juillet. Les classificateurs-adjoints n'assistent au conseil qu'en l'absence des titulaires.

Article 10 :

Le conseil est chargé de répartir les fonds entre les différentes sections, d'autoriser les dépenses, de recevoir les comptes du trésorier, de fixer les jours de réunion et de faire exécuter les statuts.

Article 11 :

Le président, ou, en son absence, l'un des vice-présidents, dirige les travaux de la société, signe tous les actes, ordonnance les dépenses autorisées, convoque le conseil et fixe les réunions extraordinaires toutes les fois qu'il en est besoin.

Article 12 :

Le secrétaire rédige le procès-verbal des séances, rend un compte général et annuel des travaux de la Société, tient la correspondance, signe tous les actes avec le président, et dirige la rédaction et la publication de ce qui doit être imprimé.

Article 13 :

Le trésorier ne fait ses paiements que sur un mandat signé du président et du secrétaire.

Article 14 :

Dans la dernière quinzaine d'avril, le trésorier présente ses comptes au conseil ; ce dernier nomme au scrutin secret trois de ses membres chargés de les vérifier, et dans la réunion suivante ils sont définitivement arrêtés pour la décharge du comptable : il en est rendu compte en assemblée générale.

Article 15 :

Le conservateur-archiviste est chargé de la conservation des objets qui composent le musée, dont il a le catalogue. Les mémoires, livres et manuscrits sont également confiés à sa garde et à ses soins.

Article 16 :

Les classificateurs doivent dresser un catalogue raisonné des objets fournis par leur section, et le remettre au conservateur-archiviste pour former le catalogue général. Ils dirigent les travaux de leurs sections et peuvent les réunir toutes les fois qu'il en est besoin, en en donnant avis au président.

Article 17 :

La moitié plus un des membres résidants est nécessaire pour procéder à une réception et aux élections. La majorité des membres du conseil est nécessaire pour délibérer.

Article 18 :

La Société aura par an quatre réunions qui auront lieu dans les mois de *janvier*, *d'avril*, de *juillet* et d'*octobre*. Une d'elles sera générale, elle sera annoncée au moins quinze jours d'avance, les membres résidants devront y assister, les membres non-résidents seront invités ; on y lira, 1° le résumé des travaux de la Société ; 2° la liste des nouveaux membres et une notice sur ceux dont la mort aurait privé la Société ; 3° les mémoires communiqués à l'avance au conseil, lorsqu'il en aura autorisé la lecture.

Article 19 :

Les trois réunions trimestrielles seront annoncées huit jours d'avance par le président. Ces réunions auront pour but de mettre de l'ensemble dans les travaux de la Société. On y entendra la lecture des mémoires ou notices et des autres ouvrages que les membres voudront bien lui soumettre.

Les membres non-résidents qui ne pourront y assister enverront leurs ouvrages au président qui en ordonnera la lecture.

Article 20 :

Tout ouvrage dont il aura été donné lecture sera déposé aux archives de la Société.

Article 21 :

Les objets provenant du département seront classés méthodiquement, ils porteront une étiquette indiquant leur nom, celui de la personne qui les aura donnés et un n° renvoyant au catalogue général.

Les objets étrangers au département seront classés séparément avec les mêmes indications.

Article 22 :

Aucun objet ne devra être enlevé du musée, les doubles pourront être échangés avec l'agrément du conseil.

Article 23 :

L'admission des membres résidants, non-résidents et des membres correspondants aura lieu en assemblée trimestrielle. Toute personne qui désirera se faire admettre sera présentée par un membre résidant. Le candidat devra réunir les trois quarts des suffrages pour être admis.

Article 24 :

Les différentes sections pourront se subdiviser en autant de fractions que les membres de ces sections le jugeront convenable, elles nommeront entr'elles autant de sous-classificateurs qu'il y aura de subdivisions.

Article 25 :

Aucun changement ou addition ne pourra être fait aux statuts, si la proposition n'est signée par le quart des membres résidants et adoptée par les trois quarts des membres présents à la séance.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,
Ep. HOUEL

Le Président,
FEUILLET

REGLEMENT DE LA SOCIETE D'AGRICULTURE, D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE (1840),

Approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur le 9 octobre 1840⁴⁰.

DISPOSITIONS GENERALES

Article Premier.

La Société s'occupe de la recherche et de la conservation des monuments anciens, de favoriser le développement de l'agriculture et de l'industrie, de réunir dans un musée les objets d'art, d'antiquité et d'histoire naturelle, notamment ceux qui intéressent le département de la Manche. Elle ouvre des concours, donne des récompenses, et publie les résultats de ses travaux.

Article 2 :

La Société est composée de Membres résidants, de Membres non résidants, de Membres correspondants et de Membres honoraires.

Article 3 :

Sont considérés comme Membres résidants ceux qui habitent l'arrondissement de Saint-Lô.

Article 4 :

Les Membres résidants qui quittent l'arrondissement de Saint-Lô sont de droit Membres non résidants.

Article 5 :

Les Membres non résidants ont le droit d'assister aux réunions de la Société avec voix consultative seulement.

Article 6 :

Toute personne qui désire faire partie de la Société doit être présentée, par un Membre résidant, à l'une des séances trimestrielles ou au moins un mois avant sa réception qui n'a lieu, au scrutin secret, qu'à la séance trimestrielle suivante : son nom reste inscrit, pendant cet intervalle de temps, sur un tableau placé dans la salle des délibérations.

⁴⁰ Archives Départementales de la Manche. Publiés dans : *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : premier volume, deuxième partie*. Saint-Lô : Imprimerie d'Elie fils, 1857.

Article 7 :

Les élections et admissions ont lieu à la majorité des trois quarts des voix des Membres résidants présents à la séance.

Article 8 :

Il est remis un diplôme aux Membres de la Société indistinctement, chaque diplôme est payé cinq francs par les Membres résidants, les autres le reçoivent gratuitement.

Article 9 :

Les Membres résidants seuls paient une cotisation annuelle de dix francs. Cette cotisation est exigible en totalité pour l'année de la réception inclusivement, n'importe à quelle époque elle ait lieu.

ADMINISTRATION

Article 10 :

La Société est administrée par un Conseil composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Trésorier, d'un Conservateur-Archiviste, et des Classificateurs de chaque section. Les Classificateurs-Adjoints doivent assister au Conseil en remplacement des Classificateurs qui sont tenus de leur donner avis de leur absence.

Article 11 :

Les Administrateurs ne peuvent être pris que parmi les Membres résidants qui habitent Saint-Lô ; ils sont nommés pour trois ans.

Article 12 :

Le Conseil est chargé de répartir les fonds entre les sections, d'autoriser les dépenses, de recevoir les comptes du Trésorier, de fixer les jours des réunions trimestrielles, et de faire exécuter les statuts.

La moitié, au moins, des Membres du Conseil est nécessaire pour délibérer ; toutefois, à défaut de ce nombre, après une seconde convocation, le Conseil délibère, quel que soit le nombre des Membres présents.

Il est donné lecture, à la séance trimestrielle qui suit, du procès-verbal de toute délibération du Conseil.

Article 13 :

Le Président, ou en son absence, l'un des Vice-Présidents dirige les travaux de la Société, signe tous les actes, convoque le Conseil, fixe les réunions extraordinaires toutes les fois qu'il en est besoin, ordonnance les dépenses autorisées.

En cas d'urgence, il peut mandater toute dépense non encore autorisée qui n'excéderait pas cinquante francs, sauf à en rendre compte au Conseil lors de sa prochaine réunion.

Il préside toute réunion de la Société en assemblée générale, en section ou en commission.

En cas d'absence des titulaires désignés ci-dessus, cette fonction est dévolue au plus âgé des Classificateurs ou Classificateurs-Adjoints, ou, à leur défaut, au plus âgé des Membres présents.

Dans toute délibération, la voix du Président est prépondérante, en cas de partage.

Article 14 :

Le Secrétaire-Général rédige les procès-verbaux des séances, rend dans la séance d'octobre un compte général et annuel des travaux de la Société, tient la correspondance, signe tous les actes avec le Président, et dirige la rédaction et la publication de tout ce qui doit être imprimé.

En cas d'absence, il est remplacé dans toutes ses fonctions par le Secrétaire-Adjoint.

Article 15 :

Le Trésorier ne fait ses paiements que sur mandats signés du Président et du Secrétaire.

Article 16 :

Dans la dernière quinzaine d'avril, le Trésorier présente ses comptes au Conseil qui nomme, au scrutin secret, trois de ses Membres pour les vérifier, et, dans la séance suivante, ils sont définitivement arrêtés pour la décharge du comptable ; il en est rendu compte en assemblée générale.

Article 17 :

Le Conservateur-Archiviste est chargé de la conservation des objets qui composent le musée.

Les mémoires, livres et manuscrits sont également confiés à sa garde et à ses soins. Il peut délivrer aux Membres de la Société seulement, sur récépissé et pour un temps déterminé, les livres et mémoires, les manuscrits ne devant, dans aucun cas, être déplacés.

Article 18 :

Le Conservateur-Archiviste peut être autorisé à recevoir, sur récépissé, le dépôt de tous les objets ou collections, à condition de les remettre aux propriétaires sur leur demande. Un registre spécial est ouvert pour ces sortes de dépôts, et, lors de la remise aux propriétaires, ces derniers en donnent décharge en marge du registre.

CATALOGUE

Article 19 :

Les objets provenant du département sont classés méthodiquement ; ils portent, une étiquette indiquant, autant que possible, le lieu d'où ils partent, leur nom, celui de la personne qui les a donnés, et un numéro renvoyant au catalogue général.

Les objets étrangers au département sont classés séparément avec les mêmes indications.

Article 20 :

Aucun objet, moins ceux mentionnés à l'article 17, ne doit être enlevé du musée. Des doubles peuvent être échangés après décision du Conseil.

REUNIONS

Article 21 :

La Société a, par an, quatre réunions qui ont lieu dans les mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre.

Article 22 :

Les réunions de janvier, d'avril et de juillet sont annoncées au moins huit jours d'avance par le Secrétaire. Les Membres résidants doivent y assister, les Membres non résidants y sont invités, autant que possible.

Ces réunions ont pour but de mettre l'ensemble dans les travaux de la Société. On y entend : 1° la lecture des rapports faits par les Secrétaires de section sur les travaux de leur section pendant le trimestre écoulé. Ces rapports sont déposés aux archives pour servir au compte-rendu annuellement par le Secrétaire-Général ; 2° la lecture, autorisée d'avance par le Conseil, des mémoires ou notices et des autres ouvrages que les Membres veulent bien lui soumettre, et dont le dépôt doit avoir lieu dans les archives.

Les Membres qui ne peuvent assister aux séances envoient leurs ouvrages au Président qui en ordonne la lecture, s'il y a lieu.

Article 23 :

La réunion d'octobre, qui est générale et publique, doit être annoncée au moins quinze jours d'avance. Les Membres résidants doivent y assister, les Membres non résidants y sont invités. On y lit : 1° le résumé annuel des travaux de la Société ; 2° la liste des nouveaux Membres, et une notice sur ceux dont la mort l'a privée ; 3° les mémoires communiqués d'avance au Conseil, et dont il a autorisé la lecture : le tout est déposé aux archives.

Article 24 :

En cas d'urgence, la Société peut régulièrement se réunir et délibérer, sur la simple convocation des Membres résidants qui habitent Saint-Lô.

SECTIONS

Article 25 :

La Société se divise en trois sections différentes, savoir :
D'agriculture et industrie ;
D'archéologie ;
D'histoire naturelle.

Les Membres peuvent prendre part aux travaux de plusieurs sections et assister aux réunions.

Article 26 :

On nomme, pour chaque section un Classificateur et un Classificateur-Adjoint, chargés de classer méthodiquement tous les objets dépendant de leur section ; ils en dressent un catalogue raisonné et le remettent au Conservateur-Archiviste pour former le catalogue général.

Le Classificateur ou, en son absence, le Classificateur-Adjoint, préside, sauf le cas prévu par l'article 13, la section à laquelle il appartient ; il en dirige les travaux et peut la réunir toutes les fois qu'il en est besoin, en en donnant avis au Président.

Article 27 :

Chaque section nomme un Secrétaire chargé de la convocation de ses Membres, de la rédaction des procès-verbaux et de la reddition trimestrielle du compte de ses travaux, le tout sous la responsabilité du Classificateur.

Chaque Secrétaire doit déposer dans les archives un extrait de toute délibération prise par sa section.

Article 28 :

Toute commission désigne dans son sein un Président et un Secrétaire rapporteur qui soumet son travail à l'assemblée qui l'a nommée. La minute de ce rapport est déposée aux archives. Une expédition, certifiée conforme par le Président et le Secrétaire de la Société, est adressée à qui de droit.

IMPRESSIONS

Article 29 :

La Société imprime et publie ses travaux au moins tous les deux ans. Ces publications sont remises gratuitement aux Membres résidants, les autres les reçoivent sur leur demande au prix qui est fixé par le Conseil.

Article 30 :

Chaque section contribue à cette publication selon l'étendue de ses articles, tant sur les fonds dont elle peut disposer dans la répartition des fonds de cotisation que sur ceux provenant de subventions qui peuvent recevoir cette destination.

L'impression de ce qui est considéré comme appartenant à la Société réunie est payée par les trois sections également.

Article 31 :

Une Commission nommée dans chaque section indique, parmi les morceaux à publier, ceux qu'elle croit devoir être choisis pour remplir le nombre de feuilles d'impression que ses ressources lui permettent d'employer.

Les travaux de ces Commissions sont soumis au Conseil qui les coordonne et les réunit en un seul volume.

Article 32 :

Aucun Membre ne peut faire imprimer ou publier d'ouvrage, de notice, de discours au nom de la Société ou en sa qualité de Membre de cette Société, sans l'autorisation du Conseil.

Article 33 :

En cas de dissolution de la Société, tous les objets dont on lui aura fait don, ou qui auront été achetés par elle, appartiendront à la ville de Saint-Lô, à condition de les déposer dans un musée public.

Article 34 :

Aucun changement ou addition ne peut être fait au présent règlement, si la proposition n'est signée par le quart des Membres résidants et adoptée par les trois quarts des Membres présents à la Séance.

Article 35 : DISPOSITION TRANSITOIRE

Tout Membre habitant actuellement l'arrondissement de Saint-Lô, qui n'aurait pas encore le titre de Membre résidant, peut l'obtenir en en faisant la demande au Président qui lui en fait délivrer le diplôme.

Le présent règlement adopté le 4 juin 1840 et signé de tous les Membres présents à la séance.

MODIFICATIONS AU REGLEMENT DE LA SOCIETE⁴¹

Dans sa séance du 8 novembre 1900, la Société, à l'unanimité des Membres présents, a décidé de modifier, comme suit, les articles 3 et 4 de son règlement du 4 juin 1840.

ARTICLE 3.

Sont considérés comme membres résidants ceux qui habitent le département de la Manche.

ARTICLE 4.

Les Membres résidants qui quittent le département de la Manche sont de droit Membres non-résidants.

⁴¹ Archives Départementales de la Manche. Publiées dans : *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : dix-neuvième volume*. Saint-Lô : Imprimerie A. Jacqueline, 1901.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE (1903)⁴²

Adoptés le 4 juin 1840 et modifiés le 9 novembre 1903

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article Premier :

La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche s'occupe de la recherche et de la conservation des monuments anciens, de favoriser le développement de l'Agriculture et de l'Industrie, de réunir dans un Musée tous objets d'art, d'antiquité et d'histoire naturelle, notamment ceux qui intéressent le département de la Manche. Elle ouvre des concours, donne des récompenses, et publie les résultats de ses travaux.

Article 2 :

La Société est composée de membres titulaires, de membres honoraires, et à titre transitoire, de membres correspondants.

Article 3 :

Toute personne qui désire faire partie de la Société doit être présentée par un membre titulaire à l'une des séances, ou au moins un mois avant sa réception qui n'a lieu, au scrutin secret, qu'à la séance suivante ; son nom reste inscrit pendant cet intervalle de temps, sur un tableau placé dans la salle des délibérations.

Article 4 :

Les élections et admissions ont lieu à la majorité des trois quarts des voix des Membres résidents présents à la séance.

Article 5 :

Il est remis un diplôme aux Membres de la Société indistinctement.

Article 6 :

Les Membres résidents seuls paient une cotisation annuelle de dix francs. Cette cotisation est exigible en totalité pour l'année de la réception inclusivement, n'importe à quelle époque elle ait lieu.

⁴² Archives Départementales de la Manche. Publiés dans : *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-et-unième volume.* Saint-Lô : Imprimerie A. Jacqueline, 1903.

ADMINISTRATION

Article 7 :

La Société est administrée par un Conseil composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire-Général, d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Trésorier, d'un Conservateur, de deux Conservateurs-Adjoints, d'un Bibliothécaire-Archiviste et des Classificateurs de chaque section.

Article 8 :

Les Administrateurs sont nommés pour trois ans.

Article 9 :

Le Conseil est chargé d'autoriser les dépenses, de recevoir les comptes du Trésorier, de fixer les jours des réunions trimestrielles et de faire exécuter les statuts.

Le tiers, au moins, des membres du Conseil est nécessaire pour délibérer. Il est donné lecture à la séance qui suit, du procès-verbal de toute délibération du Conseil.

Article 10 :

Le Président, ou en son absence, l'un des Vice-Présidents dirige les travaux de la Société, signe tous les actes, convoque le Conseil, fixe les réunions extraordinaires toutes les fois qu'il en est besoin, ordonnance les dépenses autorisées.

En cas d'urgence, il peut mandater toute dépense non encore autorisée qui n'excéderait pas cinquante francs, sauf à en rendre compte au Conseil lors de sa prochaine réunion.

Il préside toute réunion de la Société en assemblée générale, en section ou en commission.

En cas d'absence des titulaires désignés ci-dessus, cette fonction est dévolue au plus âgé des Classificateurs ou, à leur défaut, au plus âgé des membres présents. Dans toute délibération, la voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Article 11 :

Le Secrétaire-Général rédige les procès-verbaux des séances, rend, dans la première séance de l'année, un compte général et annuel des travaux de la Société, tient la correspondance, signe tous les actes avec le Président, et dirige la rédaction et la publication de tout ce qui doit être imprimé.

En cas d'absence, il est remplacé dans toutes ses fonctions par le Secrétaire-Adjoint.

Article 12 :

Le Trésorier ne fait ses paiements que sur mandats signés du Président et du Secrétaire.

Article 13 :

Dans la seconde séance de l'année, le Trésorier présente ses comptes au Conseil qui nomme, au scrutin secret, trois de ses membres pour les vérifier, et, dans la séance suivante, ils sont définitivement arrêtés pour la décharge du comptable ; il en est rendu compte en assemblée générale.

Article 14 :

Les Conservateurs sont chargés de la conservation des objets qui composent le musée. Les mémoires, livres, manuscrits et archives sont confiés à la garde et aux soins du Bibliothécaire-Archiviste. Il peut délivrer, aux membres de la Société seulement, sur récépissé et pour un temps déterminé, les livres et mémoires ; les manuscrits ne devant, en aucun cas, être déplacés.

CATALOGUE

Article 15 :

Les objets provenant du Département sont classés méthodiquement ; ils portent, une étiquette indiquant, autant que possible, le lieu d'où ils partent, leur nom, celui de la personne qui les a donnés, et un numéro renvoyant au catalogue général.

Les objets étrangers au Département sont classés séparément avec les mêmes indications.

Article 16 :

Aucun objet, moins ceux mentionnés à l'article 14, ne doit être enlevé du Musée. Des doubles peuvent être échangés après décision du Conseil.

REUNIONS

Article 17 :

La Société a, par an, quatre réunions trimestrielles.

Article 18 :

Ces réunions sont annoncées au moins huit jours d'avance par le Secrétaire. Les membres titulaires doivent y être convoqués, les autres membres peuvent y être invités. Ces derniers n'ont que voix consultative. Les réunions ont pour but de mettre l'ensemble dans les travaux de la Société. On y entend : 1° La lecture des rapports faits par les Secrétaires de section sur les travaux de leur section pendant le trimestre écoulé. Ces rapports sont déposés aux archives pour servir au compte rendu annuellement par le Secrétaire-Général ;

2° La lecture, autorisée d'avance par le Conseil, des mémoires ou notices et des autres ouvrages que les membres veulent bien lui soumettre, et dont le dépôt doit avoir lieu dans les archives.

Les membres qui ne peuvent assister aux séances envoient leurs ouvrages au Président qui en ordonne la lecture, s'il y a lieu.

SECTIONS

Article 19 :

La Société se divise en trois sections, savoir :
D'Agriculture et Industrie ;
D'Archéologie ;
D'Histoire Naturelle.

Les membres peuvent prendre part aux travaux de plusieurs sections et assister aux réunions.

Article 20 :

On nomme, pour chaque section un Classificateur, chargé de classer méthodiquement tous les objets dépendant de leur section ; il en dresse un catalogue raisonné et le remet au Conservateur pour former le catalogue général.

Le Classificateur préside, sauf le cas prévu par l'article 10, la section à laquelle il appartient ; il en dirige les travaux et peut la réunir toutes les fois qu'il en est besoin, en en donnant avis au Président.

IMPRESSIONS

Article 21 :

La Société imprime et publie ses travaux au moins tous les deux ans. Ces publications sont remises gratuitement aux membres titulaires ; les autres les reçoivent sur leur demande au prix qui est fixé par le Conseil.

Article 22 :

Aucun membre ne peut faire imprimer ou publier d'ouvrage, de notice, de discours, au nom de la Société ou en sa qualité de membre de cette Société, sans l'autorisation du Conseil.

Article 23 :

En cas de dissolution de la Société, tous les objets dont on lui aura fait don ou qui auront été achetés par elle, appartiendront à la ville de Saint-Lô, à condition de les déposer dans un musée public.

Article 24 :

Aucun changement ou addition ne peut être fait au présent règlement, si la proposition n'est signée par le quart des Membres résidants et adoptée par les trois quarts des Membres présents à la Séance.

DISPOSITION TRANSITOIRE

Article 35 :

Les anciens membres non résidants prendront le titre de membres correspondants. Il n'en sera pas, à l'avenir, créé de nouveaux.

Extrait du *Recueil des Actes Administratifs* de la Préfecture de la Manche (1903, n°23, p. 484)

1^{ère} Division. – 240. – ASSOCIATIONS. – *Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche.*

Exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901. – Extrait du *Journal Officiel* du 3 décembre 1903.

Déclaration du 16 novembre 1903. – Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche. But : Développement de l'Agriculture. Conservation des monuments et Musée.

Siège à Saint-Lô, rue des Halles, au musée.

Pour copie conforme :
Saint-Lô, le 19 décembre 1903,
Le Secrétaire-Général,
Signé : FACON.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE DU COTENTIN, A COUTANCES

Article 1^{er} :

La Société prend le nom de **Société Académique du Cotentin**. – Elle a son siège à Coutances.

Article 2 :

La Société s'occupe de la recherche et de la conservation des antiquités, des études relatives à l'histoire du Cotentin, aux Belles-Lettres, aux Sciences et aux Beaux-Arts, et de la formation d'un musée.

Article 3 :

La Société se compose : 1° de membres fondateurs ; 2° de membres titulaires ; 3° de membres correspondants, étrangers à l'arrondissement.

Article 4 :

Le nombre des membres titulaires et des membres correspondants de la Société est indéterminé.

Article 5 :

Les officiers de la Société sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Secrétaire-Adjoint, un Trésorier et un Archiviste.

Article 6 :

Les officiers de la Société sont élus pour trois ans, et sont rééligibles. Les élections ont lieu à la séance de Décembre, quand la période triennale est terminée. En cas de vacance, les élections, pour la fin de la période, ont lieu à la séance qui en suit la notification.

Article 7 :

L'administration des affaires de la Société est confiée à un Conseil composé de neuf membres, - dont six de droit : le Président, le Vice-Président, le Secrétaire, le Secrétaire-Adjoint, le Trésorier et l'Archiviste, - et trois membres élus pour trois ans. Les résolutions adoptées par le Conseil sont soumises à l'approbation de la Société.

Article 8 :

Il est procédé aux élections des officiers de la Société et des membres du Conseil, au scrutin secret. Les nominations ont lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si un deuxième tour de scrutin devient nécessaire, et qu'il soit sans résultat définitif,

il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix pour chaque fonction.

Article 9 :

Pour être reçu membre titulaire ou membre correspondant de la Société, tout candidat doit être présenté par deux membres titulaires, et réunir les deux tiers des voix des membres présents. L'élection a lieu dans la séance qui suit celle où a été faite la présentation.

Article 10 :

Il est délivré à chaque membre un diplôme constatant son admission, et un exemplaire des Statuts de la Société. Le droit de diplôme est de 2 *francs*.

Article 11 :

Les membres titulaires sont soumis à une cotisation annuelle de 10 *francs*, payable d'avance, dans le courant de janvier, ou dans le mois de la nomination. Ils ont seuls voix délibérative ; les membres correspondants présents aux séances ont voix consultative.

Article 12 :

La Société se réunit, sur la convocation du Secrétaire, au lieu de ses séances, le premier vendredi de chaque mois, à 7 H. ½ du soir, sauf les mois de septembre et d'octobre qui n'ont pas de réunions. Si une séance tombe dans la quinzaine de Pâques, elle est avancée ou retardée par une délibération prise dans la séance précédente. Si elle tombe un jour férié, elle est remise au lendemain.

Article 13 :

La Société peut se réunir en séance publique et extraordinaire. Il est statué annuellement sur l'opportunité, et, s'il y a lieu, sur l'époque de cette solennité.

Article 14 :

Le Président ou, à son défaut, le Vice-Président, occupe le fauteuil ; en leur absence le doyen d'âge des membres présents préside les séances.

Article 15 :

Le Président dirige les travaux de la Société, et veille au maintien des Statuts.

Article 16 :

Chaque séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la séance précédente : elle est faite par le Secrétaire, à son défaut, par le Secrétaire-Adjoint ; en leur absence, elle est faite par un membre titulaire, au choix du Président.

Article 17 :

Le Secrétaire (à son défaut, le Secrétaire-Adjoint) rédige et signe, avec le Président, le procès-verbal de chacune des séances. Il dresse annuellement le tableau analytique des travaux de la Société. Il est chargé de la correspondance. Il donne l'ordre du jour, après avoir consulté le Président.

Article 18 :

Le Trésorier est chargé de la rentrée des cotisations. Il tient un livre-journal où sont inscrites les recettes et les dépenses. A la séance du mois de décembre il présente le compte de l'année, et il propose, après s'être concerté avec le Conseil, le budget de l'année suivante.

Article 19 :

Les dépenses ne peuvent être faites sans avoir été discutées par le Conseil et votées par la Société. Le Trésorier les solde, sur le visa du Président, contresigné par le Secrétaire.

Article 20 :

L'Archiviste a la garde des archives et des collections archéologiques, artistiques et bibliographiques de la Société. Il dresse un catalogue par ordre de date des livres et objets acquis par la Société, ou qui lui ont été offerts. Sur ces derniers doit être inscrit le nom des donateurs.

Article 21 :

Aucun objet faisant partie des collections, aucun livre, aucun manuscrit faisant partie de la bibliothèque, ne peut être déplacé sans l'autorisation du Président et de l'Archiviste. Un récépissé est donné par le membre emprunteur sur un registre spécial.

Article 22 :

Les mémoires lus aux séances particulières et publiques sont déposés aux archives. Si l'impression n'en est pas faite aux frais de la Société, et du consentement des auteurs, il en est fait remise à ces derniers, sur leur demande.

Article 23 :

La Société publie, sous le titre de *Bulletin*, le compte-rendu de ses séances et les travaux de ses membres.

Article 24 :

Aucun mémoire ne peut être publié dans le *Bulletin*, si au préalable l'auteur n'en a donné ou fait donner lecture en séance, après avoir prévenu le Secrétaire, et si l'impression totale ou par extrait n'en a été autorisée par le Conseil constitué en Comité de publication.

Article 25 :

Les membres fondateurs et les membres titulaires auront droit à un exemplaire du *Bulletin* publié par la Société (ces derniers à partir du 1^{er} janvier de l'année dans laquelle ils sont élus). Toutefois ce droit est acquis aux membres correspondants qui s'engagent à payer la cotisation annuelle.

Article 26 :

La Société se réserve le droit de désigner les autorités, les Sociétés ou les personnes auxquelles elle veut offrir son *Bulletin*.

Article 27 :

Aucune modification ne pourra être faite aux présents Statuts, que sur une demande prise en considération dans une séance et adoptée dans une autre. La majorité nécessaire pour opérer cette modification sera des deux tiers des membres présents.

**STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE,
ARTISTIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DE
L'ARRONDISSEMENT DE VALOGNES ADOPTÉS DANS LA
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1878 ET APPROUVÉS PAR
L'AUTORITÉ SUPÉRIEURE LE 31 DÉCEMBRE 1878⁴³ :**

Article 1^{er} :

La Société prend le nom de Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'Arrondissement de Valognes.

Elle a son siège à Valognes.

Article 2 :

La Société s'occupe de la recherche et de la conservation des antiquités, des études relatives à l'histoire de l'arrondissement de Valognes, aux Beaux-Arts, aux Belles-Lettres et aux Sciences, et de la formation d'un Musée.

Article 3 :

La Société se compose : 1^o de Membres fondateurs ; 2^o de Membres titulaires ; 3^o de Membres correspondants étrangers à l'arrondissement.

Article 4 :

Les Membres fondateurs et les Membres titulaires qui quittent l'arrondissement sont de droit Membres correspondants.

Article 5 :

Le nombre des Membres titulaires et des Membres correspondants de la Société est indéterminé.

Article 6 :

Pour être admis Membre titulaire ou Membre correspondant de la Société, tout candidat doit être présenté par deux Membres titulaires et réunir, au scrutin secret, les deux tiers des voix des Membres présents. L'élection a lieu dans la séance qui suit celle où a été faite la présentation.

Article 7 :

⁴³ Publiés dans : *Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes. Tome premier (1878 – 1879)*. Valognes : Typographie de G. Martin, Libraire, 1880.

Il est délivré à chaque Membre un diplôme constatant son admission et un exemplaire des Statuts de la Société. Le droit de diplôme est de trois francs. Les Membres correspondants sont dispensés du paiement de ce droit.

Article 8 :

Les Membres fondateurs et les Membres titulaires sont soumis à une cotisation annuelle de douze francs, payable dans le courant de janvier. Cette cotisation est exigible en totalité pour l'année de la réception, n'importe à quelle époque elle ait lieu.

Article 9 :

La Société est administrée par un Conseil, composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Trésorier, d'un Conservateur-Archiviste et de deux Membres adjoints à ce Conseil. Le Président ou l'un des Vice-Présidents, le Secrétaire ou le Secrétaire-Adjoint, le Trésorier et le Conservateur-Archiviste doivent être pris obligatoirement parmi les Membres qui habitent Valognes. Les autres Administrateurs de la Société peuvent être choisis entre tous les Membres fondateurs ou titulaires quelle que soit leur résidence ; ils sont élus pour deux ans. Les résolutions adoptées par le Conseil d'administration sont soumises à l'approbation de la Société.

Article 10 :

Il est procédé, au scrutin secret, aux élections des Administrateurs de la Société, qui sont toujours rééligibles, à la séance de novembre, quand la période biennale est terminée ; en cas de vacances, les élections, pour la fin de la période, ont lieu à la séance qui en suit la notification. Les nominations ont lieu à la majorité absolue des suffrages des Membres présents. Si un deuxième tour de scrutin devient nécessaire et qu'il soit sans résultat définitif, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux Membres qui ont obtenu le plus de voix pour chaque fonction.

Article 11 :

La Société se réunit, sur la convocation faite huit jours d'avance par le Secrétaire, après avoir pris l'avis du Président, au lieu de ses séances dans la première quinzaine des mois de novembre, janvier, mars, mai et juillet, à deux heures du soir, autant que possible le jeudi. Les Membres fondateurs et les Membres titulaires ont seuls voix délibérative ; les Membres correspondants ont voix consultative.

Article 12 :

La Société peut se réunir en séance publique et extraordinaire, il est statué annuellement sur l'opportunité, et s'il y a lieu, sur l'époque de cette solennité.

Article 13 :

Le Président, ou à son défaut, l'un des Vice-Présidents, occupe le fauteuil, en leur absence le doyen d'âge des Membres présents préside la séance.

Article 14 :

Le Président dirige les travaux de la Société. Il peut convoquer le Conseil d'administration toutes les fois qu'il le juge nécessaire et il veille au maintien des Statuts. En cas d'urgence, il peut mandater toute dépense, non encore autorisée, qui n'excéderait pas cinquante francs, sauf à rendre compte au Conseil lors de sa prochaine réunion. Dans certains cas exceptionnels, le Président, de l'avis du Bureau, pourrait disposer d'une somme supérieure.

Article 15 :

Chaque séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, elle est faite par le Secrétaire ; à son défaut, par le Secrétaire-Adjoint ; en leur absence, elle est faite par un Membre titulaire désigné par le Président.

Article 16 :

Le Secrétaire rédige et signe, avec le Président, le procès-verbal de chacune des séances, il dresse annuellement le tableau analytique des travaux de la Société ; il est chargé de la correspondance ; il donne l'ordre du jour, après avoir consulté le Président.

Article 17 :

Le Trésorier est chargé de la rentrée des cotisations ; il tient un livre-journal, où sont inscrites les recettes et les dépenses. A la séance du mois de novembre il présente le compte de l'année, et il propose, après s'être concerté avec le Conseil, le budget de l'année suivante.

Article 18 :

Les dépenses, sauf exception mentionnée à l'article 14, ne peuvent être faites sans avoir été discutées par le Conseil et votées par la Société. Le Trésorier les solde sur mandat du Président, contresigné par le Secrétaire.

Article 19 :

Le Conservateur-Archiviste a la garde des archives, des livres et des collections archéologiques et artistiques de la Société. Il dresse un catalogue par ordre de date des livres et des objets acquis par la Société ou qui lui ont été offerts ; sur ces derniers doit être inscrit le nom des donateurs.

Article 20 :

En cas de dissolution de la Société, tous les objets qui lui auront été donnés ou qui auront été achetés par elle, appartiendront à la ville de Valognes, à la condition de les déposer dans un Musée public ou provisoirement dans sa Bibliothèque.

Article 21 :

Aucun objet faisant partie des collections, aucun manuscrit, aucun livre précieux ne seront déplacés ; les autres livres ne pourront l'être qu'avec l'autorisation du Président et de l'Archiviste-Bibliothécaire, d'après un classement opéré par le Bureau.

Un récépissé est donné par le Membre emprunteur sur un registre spécial.

Article 22 :

Les Mémoires et les Notices lus aux séances particulières et publiques sont déposés aux Archives. Si l'impression n'en est pas faite aux frais de la Société du consentement des auteurs, il en est fait remise à ces derniers sur leur demande.

Article 23 :

La Société publie, sous le titre de Mémoires, le compte-rendu de ses séances et les travaux de ses Membres. Les Membres fondateurs et les Membres titulaires seuls ont droit à un exemplaire de ces Mémoires. (*Ces derniers à partir du 1^{er} janvier de l'année dans laquelle ils sont élus*). Toutefois, ce droit est acquis aux Membres correspondants qui s'engagent à payer leur cotisation annuelle. La Société se réserve le droit de désigner les Autorités, les Sociétés et les Personnes auxquelles elle veut offrir gratuitement ses Mémoires.

Article 24 :

Aucun Mémoire ou Notice ne peuvent être publiés dans les Mémoires, si, au préalable, l'auteur n'en a donné ou fait donner lecture en séance, après en avoir prévenu le Secrétaire, et si l'impression totale ou par extrait n'en a été autorisée par la Société.

Article 25 :

Toutes discussions politiques ou religieuses sont formellement interdites dans les réunions de la Société sous peine d'exclusion.

Article 26 :

L'exclusion d'un Membre de la Société, pour n'importe quelle cause, ne peut avoir lieu qu'après qu'il aura été appelé à donner des explications, au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des voix des Membres présents.

Article 27 :

Aucune modification ne pourra être faite au présent règlement que sur une demande prise en considération dans une séance et adoptée dans une autre. La majorité nécessaire pour opérer cette modification sera des deux tiers des Membres présents.

Les présents Statuts ont été adoptés aujourd'hui 7 novembre 1878, par tous les Membres soussignés, qui prennent le titre de fondateurs, titre qui appartient également aux Membres qui ont adhéré, avant ce jour, à la création de la Société.

Le Secrétaire,
LE CACHEUX

Le Président,
A. LE BIEZ.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DU MORTAINAIS⁴⁴ :

Article 1^{er} :

Une *Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais* est créée à Mortain par les 90 Membres fondateurs dont les noms ont été publiés dans le n°2 de la *Revue du Mortainais*.

Elle est ouverte à toutes les personnes qui demanderont leur inscription à l'un des Membres du Conseil d'Administration de la Société, qui adhéreront aux présents statuts et qui seront agréés par le Conseil d'Administration.

Article 2 :

La *Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais*, dont le siège social est établi à l'Hôtel de Ville de Mortain, a pour but de rechercher et de publier tout ce qui concerne le Mortainais, et par ce moyen de développer le goût de l'histoire locale ou *histoire de la terre natale* pour la faire mieux connaître et aimer de plus en plus.

Article 3 :

L'organe officiel des publications de la Société sera la *Revue du Mortainais* qui est et qui reste la propriété absolue de son Directeur fondateur, M. Victor Gastebois.

Article 4 :

Les cotisations, fixées à *cinq francs* par an, sont perçues par les soins du Trésorier dans le courant d'Avril ; elles sont destinées à payer les frais d'administration de la Société, et à indemniser le *Directeur de la Revue du Mortainais* des dépenses d'impression et de publication de la Revue dont les numéros successifs seront adressés *gratuitement* à tous les Membres de la Société.

Article 5 :

Le Directeur de la *Revue du Mortainais*, pour être indemnisé des frais d'impression et de publication de la Revue, devra présenter au Trésorier, qui les joindra à l'appui de son rapport annuel, les notes des imprimeurs certifiées par eux sincères et véritables.

Article 6 :

La Société comprend : des *Membres fondateurs*, ce sont ceux qui ont donné leur adhésion avant le 31 janvier 1912 ;

Des *Membres titulaires*, ou Sociétaires admis après le 31 janvier 1912 ;

Des *Membres perpétuels*, ce sont ceux qui, moyennant un versement de cent francs, se sont libérés de la cotisation annuelle.

⁴⁴ Publiés dans : *La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale : n°1*. Mortain : Imprimerie Danguy & Villette, 25 octobre 1911.

De plus, la *Revue du Mortainais* publiera chaque année une liste des *Membres donateurs*, c'est-à-dire des personnes qui dans le courant de l'année écoulée auront fait un don quelconque pour le plus grand développement de la Société.

Article 7 :

La Société est administrée par un Conseil, composé de :

Un ou plusieurs Présidents d'honneur ;

Un Président ;

Deux Vice-Présidents ;

Un Secrétaire ;

Un Trésorier ;

Et des Membres correspondants : un pour chaque canton de l'arrondissement et chaque département limitrophe, et deux à Paris.

Article 8 :

Le Conseil d'administration est élu pour trois ans, par l'Assemblée générale, au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour, s'il y a lieu.

Tous les membres sont rééligibles.

En cas de décès ou de démission d'un Membre du Conseil d'administration, la prochaine Assemblée générale pourvoit à son remplacement pour le temps à courir.

Article 9 :

Le Président représente l'Association en toutes circonstances et en justice ; il convoque le Conseil d'administration et les Assemblées générales, il en dirige les délibérations ; seul il autorise les dépenses, au nom de la Société, et est par conséquent le seul responsable du déficit qu'il paie de ses deniers, le cas échéant.

Les Vice-Présidents collaborent avec le Président pour la prospérité de la Société, et le remplacent en cas d'empêchement.

Le Secrétaire tient le répertoire social, rédige les procès-verbaux des diverses séances, et adresse les convocations utiles.

Le Trésorier perçoit les cotisations, paie les dépenses par autorisation du Président, et rend compte à chaque Assemblée générale de la situation financière de la Société.

Les Membres correspondants favorisent de tout leur pouvoir le développement de la Société, en suscitant des adhésions nouvelles ; ils signalent au Président les découvertes intéressantes, les documents curieux, les écrits anciens de leur région ; ils collaborent eux-mêmes à la *Revue du Mortainais*, et recherchent des collaborateurs parmi les personnes instruites qu'ils connaissent.

Article 10 :

L'Assemblée générale de la Société aura lieu une fois chaque année, dans le courant du mois de Mai, un dimanche. Le Conseil d'administration tiendra une séance le même jour, immédiatement avant l'Assemblée générale. Tout ce qui peut contribuer au progrès de la Société sera du ressort des discussions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale. L'ordre du jour sera arrêté par le Président, qui inscrira aussi les questions posées par n'importe quel membre de la Société, pourvu que le Conseil d'Administration consulté ne rejette pas cette question comme inutile et sans intérêt.

Les Membres absents pourront se faire représenter à l'Assemblée générale par l'un des Membres présents, qui ne pourra toutefois réunir plus de cinq voix y compris la sienne.

Article 11 :

Toutes discussions politiques ou religieuses sont interdites dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée générale.

Article 12 :

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou du dixième des Membres de la Société ; les modifications proposées devront être adoptées par l'Assemblée générale représentant au moins le tiers des Membres de la Société. Toute modification aux statuts devra être proposée par écrit au Président, huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Article 13 :

La dissolution de la Société ne pourra être prononcée que par une Assemblée générale convoquée spécialement à cet effet et représentant au moins la moitié des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des Membres présents.

Article 14 :

En cas de dissolution, l'Assemblée générale nomme un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation et qui feront de l'actif l'emploi le meilleur pour la diffusion de l'histoire locale. S'il y a un passif, il est payé statutairement par le Président.

Délibéré en Assemblée générale, à Mortain, le 17 mars 1912

Le Président, Victor GASTEBOIS (Licencié ès-lettres, Officier d'Académie, Directeur de la *Revue du Mortainais*)

Le Secrétaire, Charles JOUENNE (Licencié en droit, Avoué à Mortain)

Loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations et décret d'application

Publication au JORF du 2 juillet 1901

Loi du 1^{er} juillet 1901

Loi relative au contrat d'association⁴⁵

Titre I.

Article 1 :

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

Article 2 :

Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

Article 3 :

Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet.

Article 4 :

Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Article 5 :

Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

⁴⁵ *Bulletin des lois de la République Française. XII^{ème} série. Deuxième semestre de 1901, contenant les lois et décrets d'intérêt public et général publiés depuis le 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 1901. Partie principale. Tome soixante-troisième. Nos 2268 à 2304. Paris : Imprimerie Nationale, 1902.*

La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles et nationalités de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Il sera donné récépissé.

Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration.

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront en outre consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Article 6 :

Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, des départements et des communes :

1° Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à cinq cents francs (500 F.) ;

2° Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;

3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Article 7 :

En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution de l'association sera prononcée par le tribunal civil, soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public.

En cas d'infraction aux dispositions de l'article 5, la dissolution peut être prononcée à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

Article 8 :

Seront punis d'une amende de seize à deux cents francs (16 à 200 F.) et, en cas de récidive, d'une amende double, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

Seront punis d'une amende de seize à cinq mille francs (16 à 5.000 F.) et d'un emprisonnement de six jours à un an, les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le jugement de dissolution.

Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont elles disposent.

Article 9 :

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale.

Titre II.

Article 10 :

Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique.

Article 11 :

Ces associations peuvent faire tous les actes de la vie civile qui ne sont pas interdits par leurs statuts, mais elles ne peuvent posséder ou acquérir d'autres immeubles que ceux nécessaires au but qu'elles se proposent. Cependant, elles peuvent acquérir, à titre onéreux ou à titre gratuit, des bois, forêts ou terrains à boiser. Toutes les valeurs mobilières d'une association doivent être placées en titres nominatifs.

Elles peuvent recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil et de l'article 5 de la loi du 4 février 1901. Les immeubles compris dans un acte de donation ou dans une disposition testamentaire qui ne seraient pas nécessaires au fonctionnement de l'association sont aliénés dans les délais et la forme prescrits par le décret ou l'arrêté qui autorise l'acceptation de la libéralité ; le prix en est versé à la caisse de l'association.

Article 12 :

Les associations composées en majeure partie d'étrangers, celles ayant des administrateurs étrangers ou leur siège à l'étranger, et dont les agissements seraient de nature soit à fausser les conditions normales du marché des valeurs ou des marchandises, soit à menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, dans les conditions prévues par les articles 75 à 101 du Code Pénal, pourront être dissoutes par décret du Président de la République, rendu en conseil des ministres

Les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le décret de dissolution seront punies des peines portées par l'article 8, paragraphe 2.

Titre III.

Article 13 :

Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat.

La dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres.

Article 14 :

Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée.

Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, paragraphe 2. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation.

Article 15 :

Toute congrégation religieuse tient un état de ses recettes et dépenses ; elle dresse chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de ses biens meubles et immeubles.

La liste complète de ses membres, mentionnant leur nom patronymique, ainsi que le nom sous lequel ils sont désignés dans la congrégation, leur nationalité, âge et lieu de naissance, la date de leur entrée, doit se trouver au siège de la congrégation.

Celle-ci est tenue de représenter sans déplacement, sur toute réquisition du préfet, à lui même ou à son délégué, les comptes, états et listes ci-dessus indiqués.

Seront punis des peines portées au paragraphe 2 de l'article 8 les représentants ou directeurs d'une congrégation qui auront fait des communications mensongères ou refusé d'obtempérer aux réquisitions du préfet dans les cas prévus par le présent article.

Article 16 :

Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite.

2. Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, paragraphe

La peine applicable aux fondateurs ou administrateurs sera portée au double

Article 17 :

Sont nuls tous actes entre vifs ou testamentaires, à titre onéreux ou gratuit, accomplis soit directement, soit par personne interposée, ou toute autre voie indirecte, ayant pour objet de permettre aux associations légalement ou illégalement formées de se soustraire aux dispositions des articles 2, 6, 9, 11, 13, 14 et 16.

Sont légalement présumées personnes interposées au profit des congrégations religieuses, mais sous réserve de la preuve contraire :

1° Les associés à qui ont été consenties des ventes ou fait des dons et legs, à moins, s'il s'agit de dons ou legs, que le bénéficiaire ne soit l'héritier en ligne directe du disposant ;

2° L'associé ou la société civile ou commerciale composée en tout ou partie de membres de la congrégation, propriétaire de tout immeuble occupé par l'association ;

3° Le propriétaire de tout immeuble occupé par l'association, après qu'elle aura été déclarée illicite.

La nullité pourra être prononcée soit à la diligence du ministère public, soit à la requête de tout intéressé.

Article 18 :

Les congrégations existantes au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

A défaut de cette justification, elles sont réputées dissoutes de plein droit. Il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée.

La liquidation des biens détenus par elles aura lieu en justice. Le tribunal, à la requête du ministère public, nommera, pour y procéder, un liquidateur qui aura pendant toute la durée de la liquidation tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre.

Le jugement ordonnant la liquidation sera rendu public dans la forme prescrite pour les annonces légales.

Les biens et valeurs appartenant aux membres de la congrégation antérieurement à leur entrée dans la congrégation, ou qui leur seraient échus depuis, soit par succession *ab intestat* en ligne directe ou collatérale, soit par donation ou legs en ligne directe, leur seront restitués.

Les dons et legs qui leur auraient été faits autrement qu'en ligne directe pourront être également revendiqués, mais à charge par les bénéficiaires de faire la preuve qu'ils n'ont pas été les personnes interposées prévues par l'article 17.

Les biens et valeurs acquis, à titre gratuit et qui n'auraient pas été spécialement affectés par l'acte de libéralité à une oeuvre d'assistance pourront être revendiqués par le donateur, ses héritiers ou ayants droit du testateur, sans qu'il puisse leur être opposé aucune prescription pour le temps écoulé avant le jugement prononçant la liquidation.

Si les biens et valeurs ont été donnés ou légués en vue de gratifier non les congréganistes, mais de pourvoir à une oeuvre d'assistance, ils ne pourront être revendiqués qu'à charge de pourvoir à l'accomplissement du but assigné à la libéralité.

Toute action en reprise ou revendication devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de six mois à partir de la publication du jugement. Les jugements rendus contradictoirement avec le liquidateur, et ayant acquis l'autorité de la chose jugée, sont opposables à tous les intéressés.

Passé le délai de six mois, le liquidateur procédera à la vente en justice de tous les immeubles qui n'auraient pas été revendiqués ou qui ne seraient pas affectés à une oeuvre d'assistance.

Le produit de la vente, ainsi que toutes les valeurs mobilières, sera déposé à la Caisse des dépôts et consignations.

L'entretien des pauvres hospitalisés sera, jusqu'à l'achèvement de la liquidation, considéré comme frais privilégiés de liquidation.

S'il n'y a pas de contestation ou lorsque toutes les actions formées dans le délai prescrit auront été jugées, l'actif net est réparti entre les ayants droit.

Le règlement d'administration visé par l'article 20 de la présente loi déterminera, sur l'actif resté libre après le prélèvement ci-dessus prévu, l'allocation en capital ou sous forme de rente viagère, qui sera attribuée aux membres de la congrégation dissoute qui n'auraient pas de moyens d'existence assurés ou qui justifieraient avoir contribué à l'acquisition des valeurs mises en distribution par le produit de leur travail personnel.

Article 19 :

Les dispositions de l'article 463 du code pénal sont applicables aux délits prévus par la présente loi.

Article 20 :

Un règlement d'administration publique déterminera les mesures propres à assurer l'exécution de la présente loi.

Article 21 :

Sont abrogés les articles 291, 292, 293 du code pénal, ainsi que les dispositions de l'article 294 du même code relatives aux associations ; l'article 20 de l'ordonnance du 5-8 juillet 1820 ; la loi du 10 avril 1834 ; l'article 13 du décret du 28 juillet 1848 ; l'article 7 de la loi du 30 juin 1881 ; la loi du 14 mars 1872 ; le paragraphe 2, article 2, de la loi du 24 mai

1825 ; le décret du 31 janvier 1852 et, généralement, toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Il n'est en rien dérogé pour l'avenir aux lois spéciales relatives aux syndicats professionnels, aux sociétés de commerce et aux sociétés de secours mutuels.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 1901.

Signé : EMILE LOUBET

Le président du Conseil,

Ministre de l'Intérieur et des cultes,

Signé : WALDECK-ROUSSEAU

Décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association⁴⁶

TITRE I^{er} DES ASSOCIATIONS

CHAPITRE I^{er} ASSOCIATIONS DÉCLARÉES

Article 1 :

La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1^{er} juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association. Dans le délai d'un mois, elle est rendue publique par leurs soins au moyen de l'insertion au *Journal officiel* d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

L'extrait est reproduit par les soins du préfet au *Recueil des actes administratifs de la Préfecture*.

Article 2 :

Toute personne a droit de prendre communication sans déplacement au secrétariat de la préfecture ou de la sous-préfecture, des statuts et déclarations ainsi que des pièces faisant connaître les modifications des statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction. Elle peut même s'en faire délivrer à ses frais expéditions ou extrait.

Article 3 :

Les déclarations relatives aux changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association mentionnent :

- 1° Les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction ;
- 2° Les nouveaux établissements fondés ;
- 3° Le changement d'adresse dans la localité où est situé le siège social ;
- 4° Les acquisitions ou aliénations du local et des immeubles spécifiés à l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901 ; un état descriptif, en cas d'acquisition, et l'indication des prix d'acquisition ou d'aliénation doivent être joints à la déclaration.

⁴⁶ *Bulletin des lois de la République Française. XII^{ème} série. Deuxième semestre de 1901, contenant les lois et décrets d'intérêt public et général publiés depuis le 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 1901. Partie principale. Tome soixante-troisième. Nos 2268 à 2304. Paris : Imprimerie Nationale, 1902.*

Article 4 :

Pour le département de la Seine, les déclarations et les dépôts de pièces annexées sont faits à la préfecture de police.

Article 5 :

Le récépissé de toute déclaration contient l'énumération des pièces annexées ; il est daté et signé par le préfet ou son délégué ou par le sous-préfet.

Article 6 :

Les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association sont transcrits sur un registre tenu au siège de toute association déclarée; les dates des récépissés relatifs aux modifications et changements sont mentionnées au registre.

La présentation dudit registre aux autorités administratives ou judiciaires, sur leur demande, se fait sans déplacement au siège social.

Article 7 :

Les unions d'associations ayant une administration ou une direction centrale sont soumises aux dispositions qui précèdent. Elles déclarent, en outre, le titre, l'objet et le siège des associations qui les composent. Elles font connaître dans les trois mois les nouvelles associations adhérentes.

CHAPITRE II ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Article 8 :

Les associations qui sollicitent la reconnaissance d'utilité publique doivent avoir rempli au préalable les formalités imposées aux associations déclarées.

Article 9 :

La demande en reconnaissance d'utilité publique est signée de toutes les personnes déléguées à cet effet par l'assemblée générale.

Article 10 :

Il est joint à la demande :

- 1° Un exemplaire du *Journal officiel* contenant l'extrait de la déclaration ;
- 2° Un exposé indiquant l'origine, le développement, le but d'intérêt public de l'œuvre ;
- 3° Les statuts de l'association en double exemplaire ;
- 4° La liste de ses établissements avec indication de leur siège ;
- 5° La liste des membres de l'association avec l'indication de leur âge, de leur nationalité, de leur profession et de leur domicile, ou, s'il s'agit d'une union, la liste des associations qui la composent avec l'indication de leur titre, de leur objet et de leur siège ;

- 6° Le compte financier du dernier exercice ;
- 7° Un état de l'actif mobilier et immobilier et du passif ;
- 8° Un extrait de la délibération de l'assemblée générale autorisant la demande en reconnaissance d'utilité publique.

Ces pièces sont certifiées sincères et véritables par les signataires de la demande.

Article 11 :

Les statuts contiennent :

- 1° L'indication du titre de l'association, de son objet, de sa durée et de son siège social;
- 2° Les conditions d'admission et de radiation de ses membres ;
- 3° Les règles d'organisation et de fonctionnement de l'association et de ses établissements, ainsi que la détermination des pouvoirs conférés aux membres chargés de l'administration ou de la direction, les conditions de modification des statuts et de la dissolution de l'association ;
- 4° L'engagement de faire connaître dans les trois mois à la préfecture ou à la sous-préfecture tous les changements survenus dans l'administration ou la direction et de présenter sans déplacement les registres et pièces de comptabilité, sur toute réquisition du préfet, à lui-même ou à son délégué ;
- 5° Les règles suivant lesquelles les biens seront dévolus en cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret ;
- 6° Le prix maximum des rétributions qui seront perçues à un titre quelconque dans les établissements de l'association où la gratuité n'est pas complète.

Article 12 :

La demande est adressée au ministre de l'Intérieur ; il en est donné récépissé daté et signé avec indication des pièces jointes.

Le ministre fait procéder, s'il y a lieu, à l'instruction de la demande, notamment en provoquant l'avis du conseil municipal de la commune où l'association est établie et un rapport du préfet.

Après avoir consulté les ministres intéressés, il transmet le dossier au Conseil d'État.

Article 13 :

Une copie du décret de reconnaissance d'utilité publique est transmise au préfet ou au sous-préfet pour être jointe au dossier de la déclaration ; ampliation du décret est adressée par ses soins à l'association reconnue d'utilité publique.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSOCIATIONS DÉCLARÉES ET AUX ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Article 14 :

Si les statuts n'ont pas prévu les conditions de liquidation et de dévolution des biens d'une association en cas de dissolution, par quelque mode que ce soit, ou si l'assemblée générale qui a prononcé la dissolution volontaire n'a pas pris de décision à cet égard, le

tribunal, à la requête du ministère public, nomme un curateur. Ce curateur provoque, dans le délai déterminé par le tribunal, la réunion d'une assemblée générale dont le mandat est uniquement de statuer sur la dévolution des biens ; il exerce les pouvoirs conférés par l'article 813 du Code civil aux curateurs des successions vacantes.

Article 15 :

Lorsque l'assemblée générale est appelée à se prononcer sur la dévolution des biens, quel que soit le mode de dévolution, elle ne peut conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901, attribuer aux associés, en dehors de la reprise des apports, une part quelconque des biens de l'association.

[...]

Fait à Rambouillet, le 16 août 1901.

Signé : EMILE LOUBET

Pour le Président du Conseil,

Ministre de l'intérieur et des cultes :

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, intérimaire,

Signé : G. LEYGUES

MODÈLE DE STATUTS

Associations qui sollicitent la reconnaissance d'utilité publique par application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 modifiés

I -BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 1

L'association dite :

Fondée en..... a pour but de

Sa durée est :

- fixée à (1)

- illimitée (1)

Elle a son siège social à (2)

Article 2

Les moyens d'action de l'association sont (3)

Article 3

L'association se compose de membres (4) Pour être membre, il faut être agréé par le conseil d'administration (5).

La cotisation annuelle est de..... francs pour les membres de..... francs pour les membres (6) etc.

Elle peut être rachetée en versant une somme fixée forfaitairement à..... francs.

Les cotisations annuelles peuvent être relevées par décision de l'assemblée générale.

Le titre de membre (7)..... peut être décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

Article 4

La qualité de membre de l'association se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le conseil d'administration, sauf recours à l'assemblée générale (8). Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications.

II. - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 5

L'association est administrée par un conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris entre..... membres au moins et..... membres au plus (9). Les membres du conseil sont élus au scrutin secret, pour ans, par l'assemblée générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée (10).

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale (11). Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du conseil a lieu (12)

Les membres sortants sont rééligibles (13).

Chaque administrateur ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Le conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un président, d'un ou vice-présidents (14) (15), d'un ou secrétaires, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint (16).

Le bureau est élu pour..... ans (17).

Article 6

Le conseil se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart des membres de l'association. La présence du tiers au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont établis sans blancs, ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'association.

Article 7

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du conseil d'administration, statuant hors de la présence des intéressés; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

Les agents rétribués de l'association peuvent être appelés par le président à assister, avec voix consultative, aux séances de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Article 8

L'assemblée générale de l'association comprend les membres (18).....

Elle se réunit (19) et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'association.

Son ordre du jour est réglé par le conseil d'administration.

Elle choisit son bureau qui peut être celui du conseil d'administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration (20).

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont établis sans blancs, ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'association.

Chaque membre présent ne peut détenir plus depouvoirs en sus du sien (21).

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'association.

Sauf application des dispositions de l'article précédent, les agents rétribués, non membres de l'association, n'ont pas accès à l'assemblée générale.

Article 9

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur (22).

En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Article 10

Les délibérations du conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvées par l'assemblée générale.

Article 11

Les délibérations du conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret n° 66-388 du 13 juin 1966 modifiés.

Les délibérations de l'assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

Article 12 (23)

.....
.....

III. - DOTATION, RESSOURCES ANNUELLES

Article 13

La dotation comprend :

- 1" Une somme de (24) constituée en valeurs placées conformément aux prescriptions de l'article suivant;
- 2" Les immeubles nécessaires au but recherché par l'association ainsi que des bois, forêts ou terrains à boiser;
- 3" Les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé ;
- 4" Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;
- 5" Le dixième au moins, annuellement capitalisé, du revenu net des biens de l'association ;
- 6" La partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'association pour l'exercice suivant, après affectation éventuelle à un compte de projet associatif.

Article 14

Tous les capitaux mobiliers, y compris ceux de la dotation, sont placés en titres nominatifs, en titres pour lesquels est établi le bordereau de références nominatives prévu à l'article 55 de la loi n° 87-416 du 17 juin 1987 sur l'épargne ou en valeurs admises par la Banque de France en garantie d'avance.

Article 15

Les recettes annuelles de l'association se composent :

- 1° Du revenu de ses biens à l'exception de la fraction prévue au 5° de l'article 13 ;
- 2° Des cotisations et souscriptions de ses membres;
- 3° Des subventions de l'Etat, des régions, des départements, des communes et des établissements publics;
- 4° Du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice;
- 5° Des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente (25) ;
- 6° Du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu.

Article 16

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe.

Chaque établissement de l'association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association (26).

Il est justifié chaque année auprès du préfet du département, du ministre de l'intérieur et du ministre (27) de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

IV. - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 17

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale. Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du

jour de la prochaine assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'assemblée au moins jours à l'avance.

L'assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à 15 jours au moins d'intervalle, et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 18

L'assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 19

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique, ou à des établissements visés à l'article 6, deuxième alinéa, de la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée.

Article 20

Les délibérations de l'assemblée générale prévues aux articles 17, 18 et 19 sont adressées, sans délai, au ministre de l'intérieur et au ministre (28).....

Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

V. - SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 21

Le (29) doit faire connaître dans les 3 mois, à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association (30).

Les registres de l'association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du ministre de l'intérieur ou du préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes - y compris ceux des comités locaux - sont adressés chaque année au préfet du département, au ministre de l'intérieur et au ministre..... (31).

Article 22

Le ministre de l'intérieur et le ministre (32) ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par l'association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Article 23

Le règlement intérieur (33) préparé par le conseil d'administration et adopté par l'assemblée générale est adressé à la préfecture du département. Il ne peut entrer en vigueur ni être modifié qu'après approbation du ministre de l'intérieur.

(1) Supprimer l'une des deux mentions. En cas de durée limitée, indiquer le nombre d'années prévu pour cette durée ou l'événement dont la réalisation doit entraîner la dissolution de l'association.

(2) Indiquer seulement le nom de la commune et du département, sans mentionner la rue, ni le numéro.

(3) A titre d'exemples : publications, expositions, conférences et cours, bourses, concours, prix et récompenses, secours, gestion d'établissements, organisation de comités locaux.

(4) A titre d'exemples : membres titulaires, bienfaiteurs, adhérents, correspondants, etc. Les statuts précisent les droits et les obligations de chaque catégorie de membres. Des personnes morales légalement constituées, notamment des associations déclarées conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, peuvent être admises comme membres de l'association.

(5) L'association peut, en outre, prévoir la présentation par deux ou plusieurs membres.

(6) Un taux spécial peut être prévu pour les personnes morales.

(7) Honoraire ou d'honneur.

(8) Les statuts peuvent indiquer que la radiation est susceptible d'être prononcée également pour les mêmes motifs et dans les mêmes conditions par l'assemblée générale, sur le rapport du conseil d'administration.

(9) Le chiffre de 24 paraît un maximum.

(10) Les agents salariés, membres de l'association, peuvent être élus au conseil d'administration ; leur nombre maximum, fixé par les statuts, ne doit pas dépasser le quart de l'effectif total du conseil. Dans le cas où le nombre des candidats, salariés de l'association, ayant obtenu les voix nécessaires pour être élus, dépasserait cette proportion, seuls sont proclamés élus, dans la limite statutairement définie, les candidats qui ont obtenu le plus de voix. Ils ne peuvent occuper les fonctions de président, vice-président, secrétaire général ou trésorier.

Des membres de droit peuvent siéger au conseil lorsque des circonstances particulières le justifient ; ils doivent être en nombre limité.

(11) L'association peut également indiquer dans ses statuts que, lors de chaque renouvellement du conseil d'administration, l'assemblée générale désigne un certain nombre d'administrateurs suppléants destinés à remplacer les membres qui viendraient à quitter l'association avant l'expiration de leur mandat.

(12) Le renouvellement peut avoir lieu soit intégralement, soit par moitié, tiers, quart ou cinquième, suivant la durée du mandat.

(13) Toutefois les statuts peuvent prévoir une limite au nombre de mandats consécutifs.

(14) Les agents salariés, membres de l'association, peuvent être élus au conseil d'administration ; leur nombre maximum, fixé par les statuts, ne doit pas dépasser le quart de l'effectif total du conseil. Dans le cas où le nombre des candidats, salariés de l'association, ayant obtenu des voix nécessaires pour être élus, dépasserait cette proportion, seuls sont proclamés élus, dans la limite statutairement définie, les candidats qui ont obtenu le plus de voix. Ils ne peuvent occuper les fonctions de président, vice-président, secrétaire général ou trésorier.

Des membres de droit peuvent siéger au conseil lorsque des circonstances particulières le justifient ; ils doivent être en nombre limité.

(15) Trois au plus, sauf cas exceptionnel.

- (16) En principe, les effectifs du bureau ne doivent pas excéder le tiers de ceux du conseil.
- (17) La durée du mandat ne saurait excéder la durée des fonctions du conseil.
- (18) Indiquer les catégories de membres dont se compose l'assemblée générale. Tous les membres cotisants doivent pouvoir y participer, d'une manière ou d'une autre, avec voix délibérative. Lorsqu'une association comprend des personnes morales régulièrement constituées, ses statuts doivent indiquer les conditions de leur représentation à l'assemblée générale. Le cas échéant, il faut prévoir le mode de représentation des comités locaux à l'assemblée générale.
- (19) L'assemblée doit se réunir au moins une fois par an.
- (20) Le vote par correspondance peut être prévu en ce qui concerne les élections.
- (21) Il est recommandé de ne pas dépasser, selon l'effectif des membres de l'association, entre 5 et 10 pouvoirs par membre présent.
- (22) Le règlement intérieur est facultatif.
- (23) Indiquer sommairement dans cet article les règles d'organisation et de fonctionnement des établissements de l'association ainsi que les pouvoirs conférés aux personnes chargées de leur direction. Lorsque l'association comprend des comités locaux ne constituant pas des personnes morales distinctes d'elle-même, ses statuts doivent indiquer également les règles d'organisation et de fonctionnement de ces comités et préciser quels sont leurs rapports avec le conseil d'administration de l'association. Ils doivent contenir, en outre, la disposition suivante : les comités locaux peuvent être créés par délibération du conseil d'administration approuvée par l'assemblée générale et notifiée au préfet dans le délai de huitaine.
- (24) Mentionner ici les capitaux mobiliers faisant partie de la dotation au moment de la demande.
- (25) Quêtes, conférences, tombolas, loteries, concerts, bals et spectacles, etc., autorisés au profit de l'association
- (26) Lorsque l'association possède ou se propose de créer des comités locaux, cette règle doit être étendue par une disposition des statuts
- (27) Indiquer le(s) ministre(s) au département duquel (desquels) ressortit l'association.
- (28) Indiquer le(s) ministre(s) au département duquel (desquels) ressortit l'association.
- (29) Membre du bureau chargé de la représentation de l'association en justice et dans les actes de la vie civile.
- (30) Pour les changements de personnes, mention doit être faite, par référence à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, tel que modifié par l'article 1^{er} de la loi n° 81-909 du 9 octobre 1981, des noms, professions, domiciles et nationalités.
- (31) Indiquer le(s) ministre(s) au département duquel (desquels) ressortit l'association.
- (32) Le règlement intérieur qui, dans le strict respect des statuts, ne fait que compléter ceux-ci, et ne saurait en rien être confondu avec le règlement intérieur prévu par le code du travail, est facultatif.

Tableau n°2 : Tableau récapitulatif des Membres des Bureaux des Sociétés

Sociétés	Année⁴⁷	Fonction	Durée du mandat
Société Académique de Cherbourg	1755	1 Directeur 1 Secrétaire	1 an 1 an
	1779	1 Directeur 1 Secrétaire 1 Bibliothécaire	1 an, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible
	1807	1 Directeur 1 Secrétaire 1 Bibliothécaire Trésorier	1 an, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible
	1847	1 Directeur 1 Secrétaire 1 Trésorier Archiviste	1 an, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible
	1851	1 Directeur 1 Directeur-Adjoint 1 Secrétaire 1 Trésorier Archiviste	1 an, rééligible Nommé 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible
	1854	1 Directeur 1 Secrétaire 1 Trésorier Archiviste	1 an, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible
	1867	1 Directeur 1 Secrétaire 1 Trésorier Archiviste	3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible
Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche	1838	1 Président 2 Vice-Présidents 1 Secrétaire 1 Secrétaire-Adjoint 1 Trésorier 1 Conservateur-Archiviste 3 Classificateurs	3 ans, rééligible 3 ans, rééligibles 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligibles
	1840	1 Président 2 Vice-Présidents 1 Secrétaire 1 Secrétaire-Adjoint 1 Trésorier 1 Conservateur-Archiviste 3 Classificateurs 3 Classificateurs-Adjoints	3 ans, rééligible 3 ans, rééligibles 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligibles 3 ans, rééligibles
	1903	1 Président 2 Vice-Présidents 1 Secrétaire-Général 1 Secrétaire-Adjoint 1 Trésorier 1 Conservateur 2 Conservateurs-Adjoints	3 ans, rééligible 3 ans, rééligibles 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligibles

⁴⁷ L'année indiquée ici correspond à l'année d'adoption des statuts où les modalités des différentes fonctions ont été adoptées.

		1 Bibliothécaire-Archiviste 3 Classificateurs	3 ans, rééligible 3 ans, rééligibles
Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain		1 Président 2 Vice-Présidents 1 Secrétaire 1 Secrétaire-Adjoint 1 Conservateur-Archiviste 3 puis 4 Conservateurs du Musée 1 Questeur 1 Trésorier	1 an, rééligible 1 an, rééligibles 1 an, rééligible 1 an, rééligible 1 an, rééligible 1 an, rééligibles 1 an, rééligible 1 an, rééligible
Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg	1852	1 Président 1 Vice-Président 1 Secrétaire 1 Trésorier Bibliothécaire 1 Directeur 1 Secrétaire Perpétuel 1 Archiviste Perpétuel	1 an, rééligible 1 an, rééligible 1 an, rééligible 1 an, rééligible à vie à vie à vie
Société Artistique et Industrielle de Cherbourg		1 Président 2 Vice-Présidents 1 Secrétaire 1 Trésorier 1 Secrétaire-Adjoint 1 Bibliothécaire-Archiviste	1 an, rééligible 1 an, rééligibles 1 an, rééligible 1 an, rééligible 1 an, rééligible 1 an, rééligible
Société Académique du Cotentin		1 Président 1 Vice-Président 1 Secrétaire 1 Secrétaire-Adjoint 1 Trésorier 1 Archiviste	3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible
Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes		1 Président 2 Vice-Présidents 1 Secrétaire 1 Secrétaire-Adjoint 1 Trésorier 1 Conservateur-Archiviste 2 Membres Adjoints	2 ans, rééligible 2 ans, rééligibles 2 ans, rééligible 2 ans, rééligible 2 ans, rééligible 2 ans, rééligible 2 ans, rééligibles
Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais		1 Président 2 Deux Vice-Présidents 1 Secrétaire 1 Trésorier 14 Membres Correspondants	3 ans, rééligible 3 ans, rééligibles 3 ans, rééligible 3 ans, rééligible 3 ans, rééligibles
Société Scientifique Flammarion		1 Président 1 Vice-Président 1 Secrétaire 1 Secrétaire-Adjoint 1 Trésorier	Inconnu pour tous les membres
Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville		1 Président 1 Secrétaire 1 Trésorier	<i>Idem</i>
Jeux Floraux de Cherbourg		1 Président 1 Secrétaire	<i>Idem</i>

Tableau n°3 : Tableau récapitulatif des catégories de membres, par société :

Sociétés	Année	Catégories de membres
Société Académique de Cherbourg	1755 1779 1833 1847 1854 1867 1910	Associés / Surnuméraires Associés Titulaires Associés Adjointes Associés Libres Vétérans Associés Titulaires Associés Correspondants Associés Titulaires Associés Libres Associés Correspondants Associés Titulaires Associés Honoraires Associés Correspondants Membres Titulaires Membres Honoraires Membres Libres Membres Correspondants Membres Titulaires Membres Honoraires Membres Correspondants
Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche	1838 1903	Membres Résidants Membres Non-résidents Membres Correspondants Membres Honoraires Membres Titulaires Membres Honoraires Membres Correspondants
Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain		Membres Titulaires Membres Honoraires Membres Correspondants
Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg		Membres Titulaires Membres Honoraires Membres Correspondants
Société Artistique et Industrielle de Cherbourg		Membres Titulaires Membres Fondateurs Membres Donateurs Souscripteurs Perpétuels Membres Honoraires Membres Correspondants
Société Académique du Cotentin		Membres Fondateurs Membres Titulaires Membres Correspondants
Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes		Membres Fondateurs Membres Titulaires Membres Correspondants
Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais		Membres Fondateurs / Membres Titulaires Membres Perpétuels / Membres Donateurs
Société Scientifique Flammarion ⁴⁸		Membres Titulaires / Membres Perpétuels
Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville		Membres Titulaires / Membres Perpétuels / Membres Honoraires
Jeux Floraux de Cherbourg		? ⁴⁹

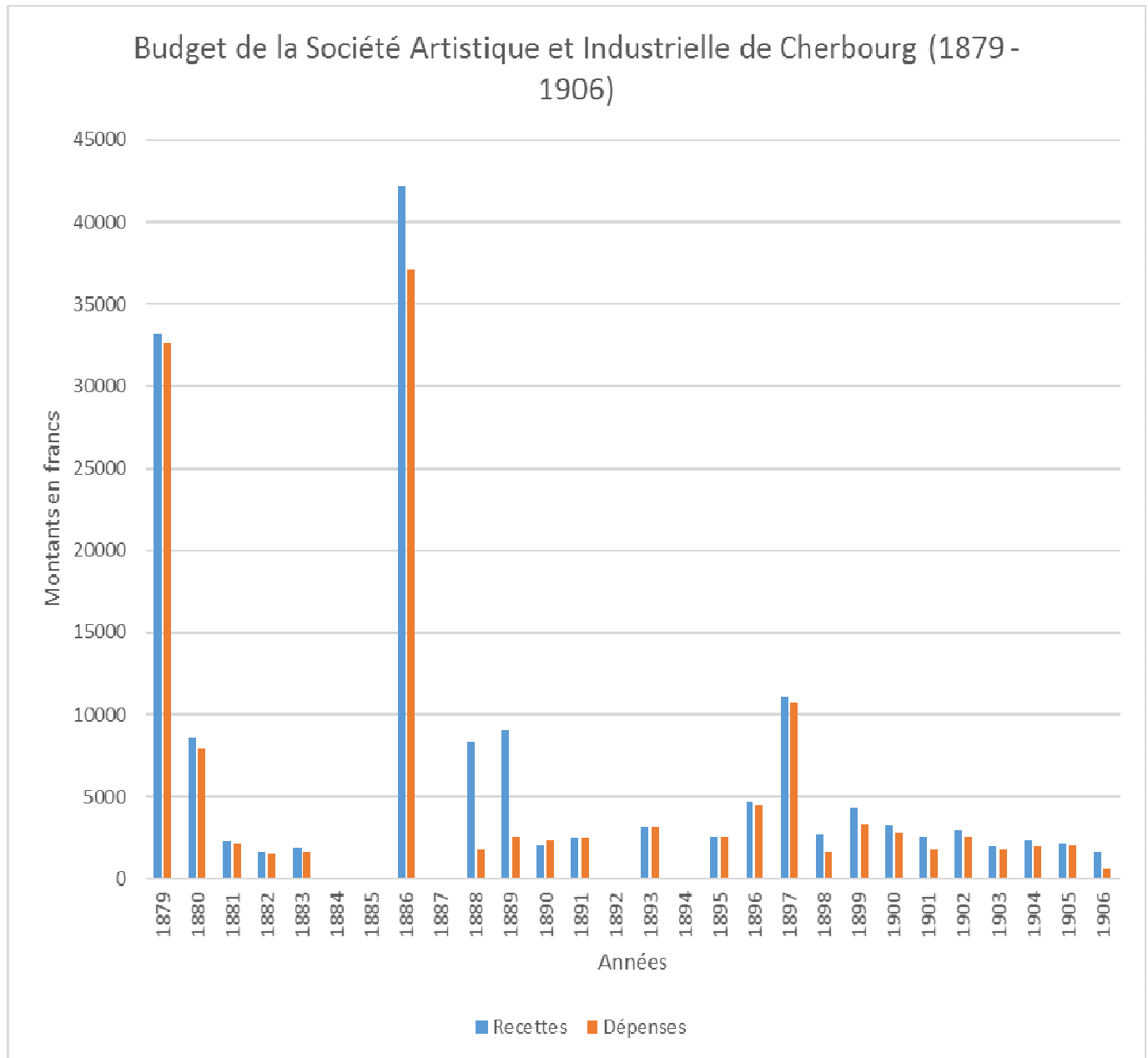
⁴⁸ On ignore si cette Société comptait des membres correspondants.

Tableau n°4 : Tableau récapitulatif des cotisations et droits de diplôme, par société :

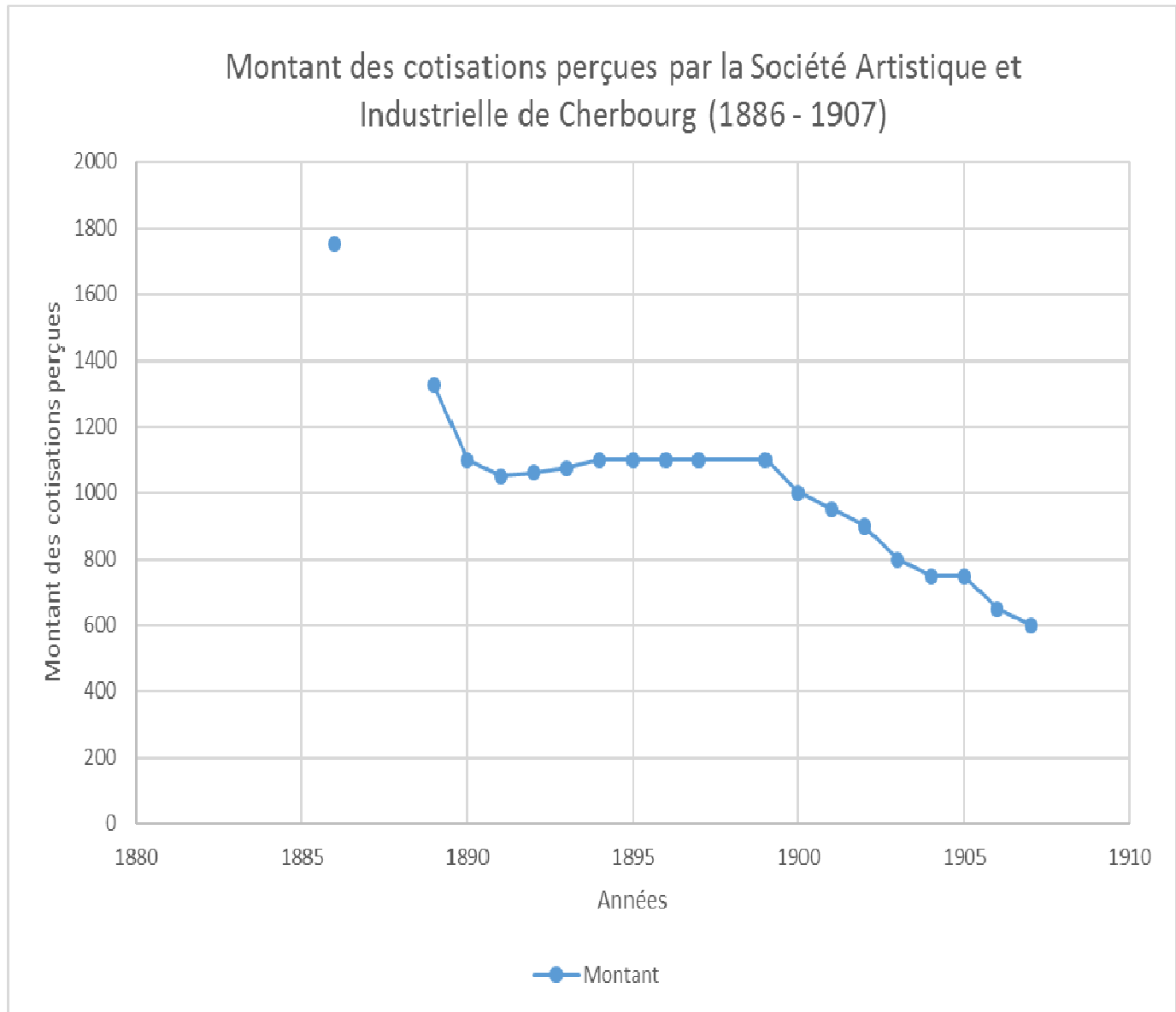
Sociétés	Cotisations	Cotisations des Membres Perpétuels	Droits de diplôme
Société Académique de Cherbourg	1854 : 10 F. (avec jetons de présence) 1891 : 6 F. 1910 : 10 F.		5 F. (après 1854)
Société Artistique et Industrielle de Cherbourg	5 F.	50 F. 100F. (Membres Donateurs)	
Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg	1852 à 1860 : 15 F. après 1861 : 10 F.	200 F. (après décembre 1885)	10 F.
Société Scientifique Flammarion de Cherbourg	5 F.	100 F.	
Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche	10 F.		1840 : 5 F. pour les membres résidants, gratuit pour les autres 1903 : gratuit pour tous
Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain	10 F.		5 F.
Société Académique du Cotentin	10 F.		2 F.
Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes	12 F. 5 F. (après 1899)		3 F., gratuit pour les correspondants
Société Historique et Archéologique de Mortain	5 F.	100 F.	

⁴⁹ On n'a pas pu déterminer quelles étaient les catégories de membres pour cette société.

Graphique n°1 :



Graphique n°2 :



Graphique n°3 :

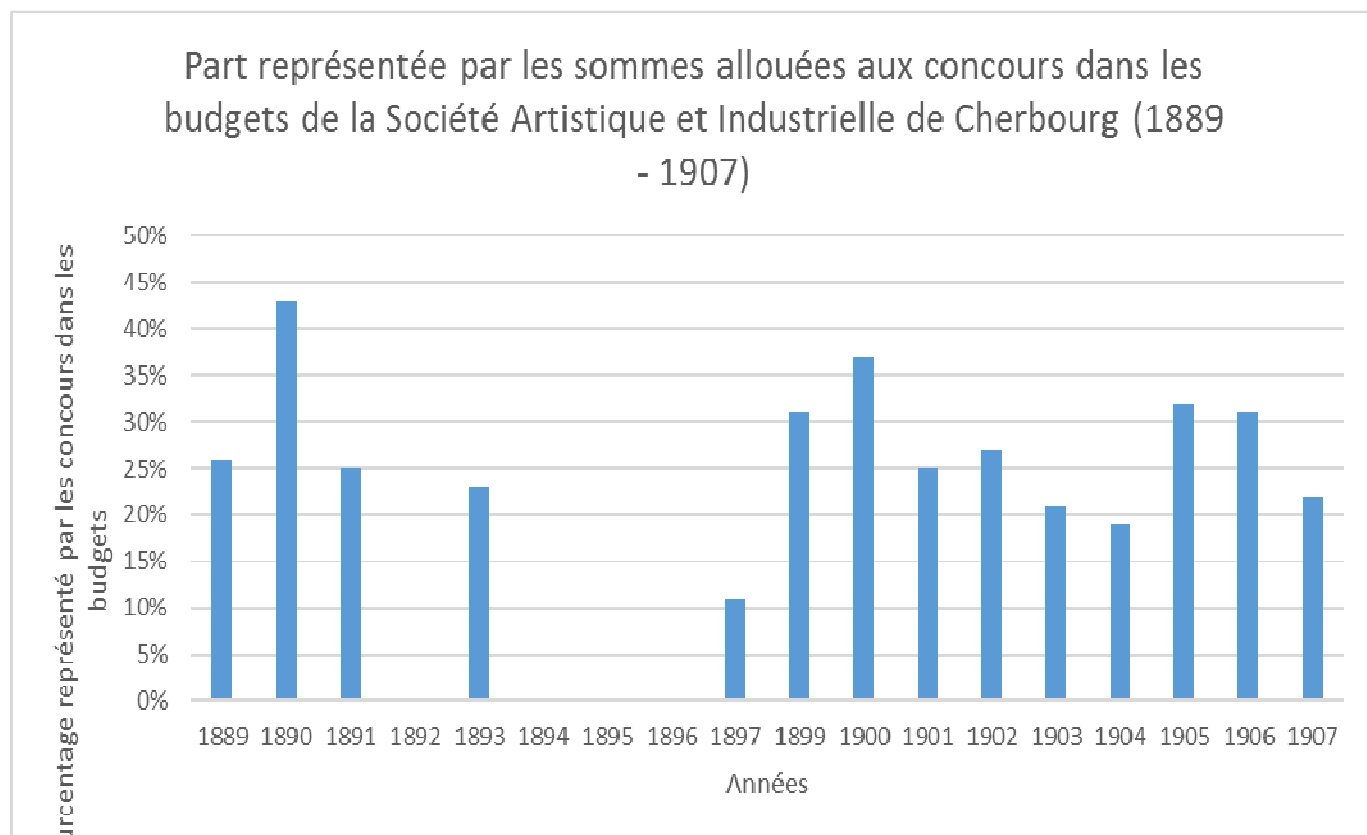


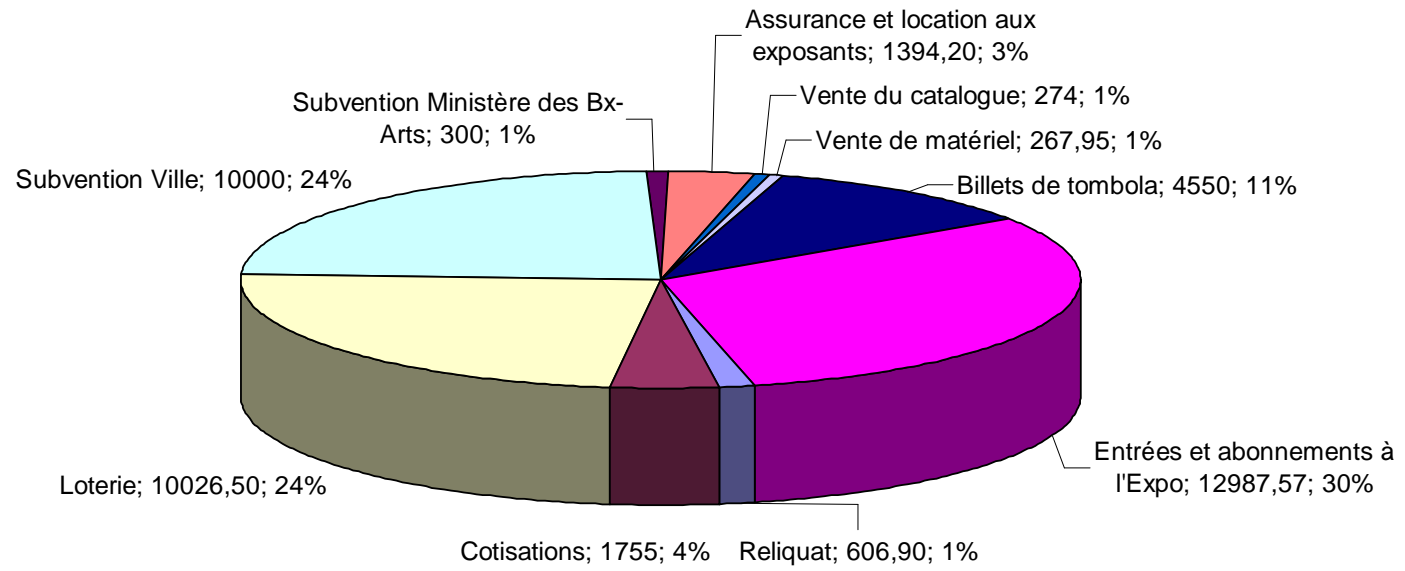
Tableau n°5 : Montant des Contributions, Assurances et frais d'Eclairage de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg (1897 - 1907).

Année	Contributions (en francs)	Assurances (en francs)	Eclairage (en francs)
1897	50	10	10
1899	70	10	20
1900	62,50	10	20
1901	62,50	10	20
1902	75	10	10
1903	75	10	10
1904	75	10	10
1905	75	10	10
1906	85	10	12
1907	90	12	12

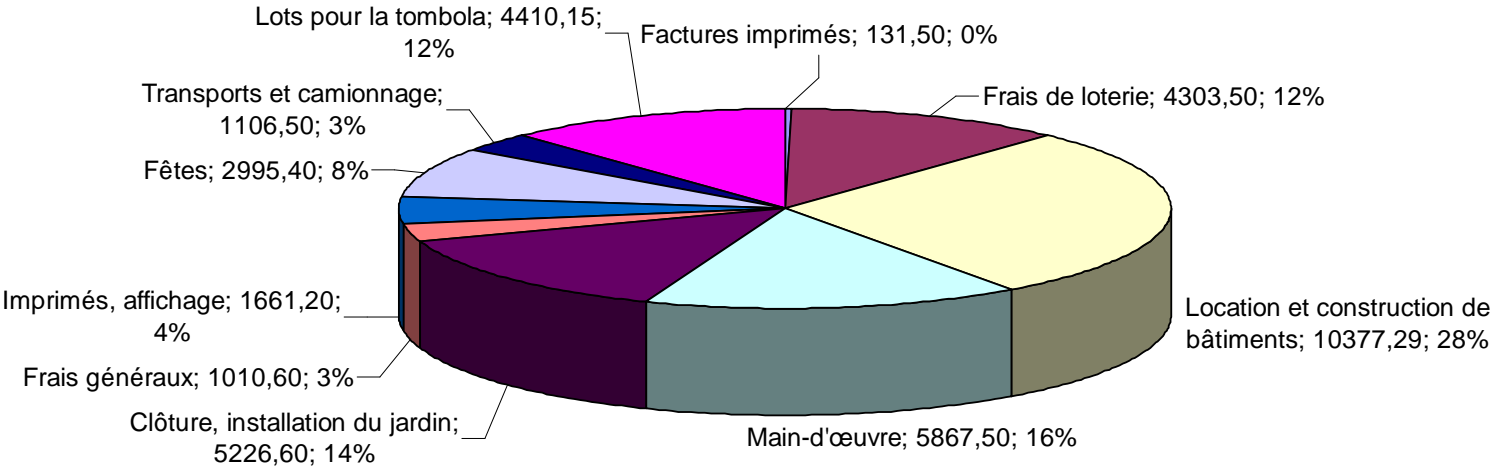
Budgets de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg (graphiques n°4 à 34)

Nous présentons ci-après les graphiques n°4 à 34 résumant l'état des recettes et des dépenses de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg.

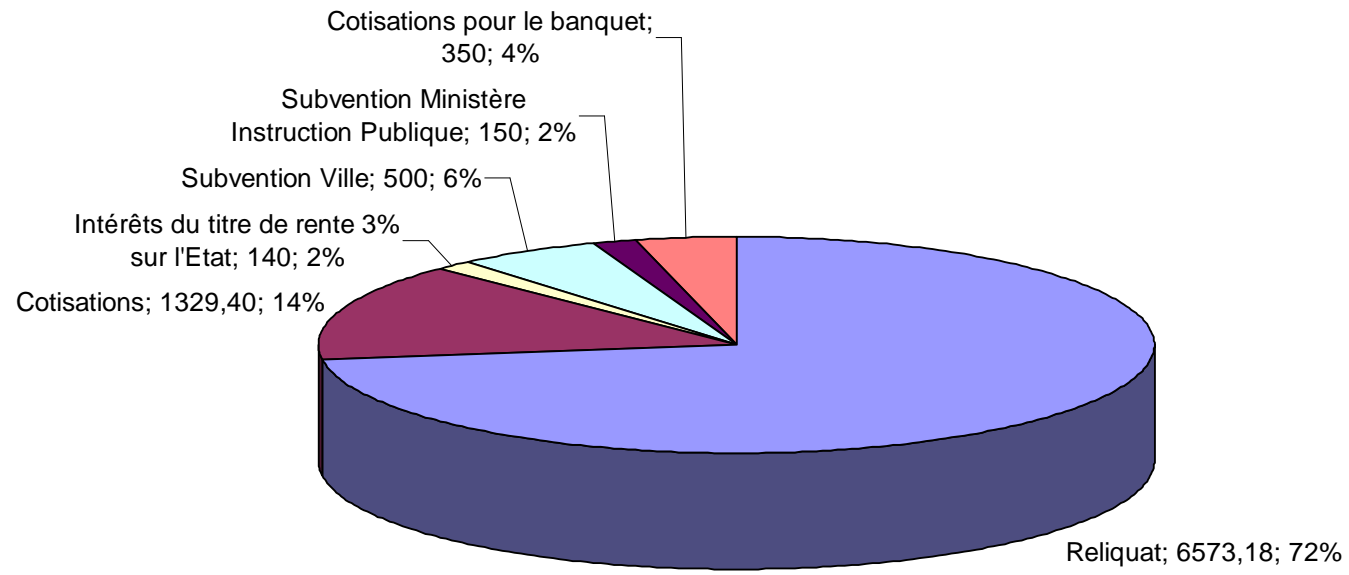
Recettes en 1886



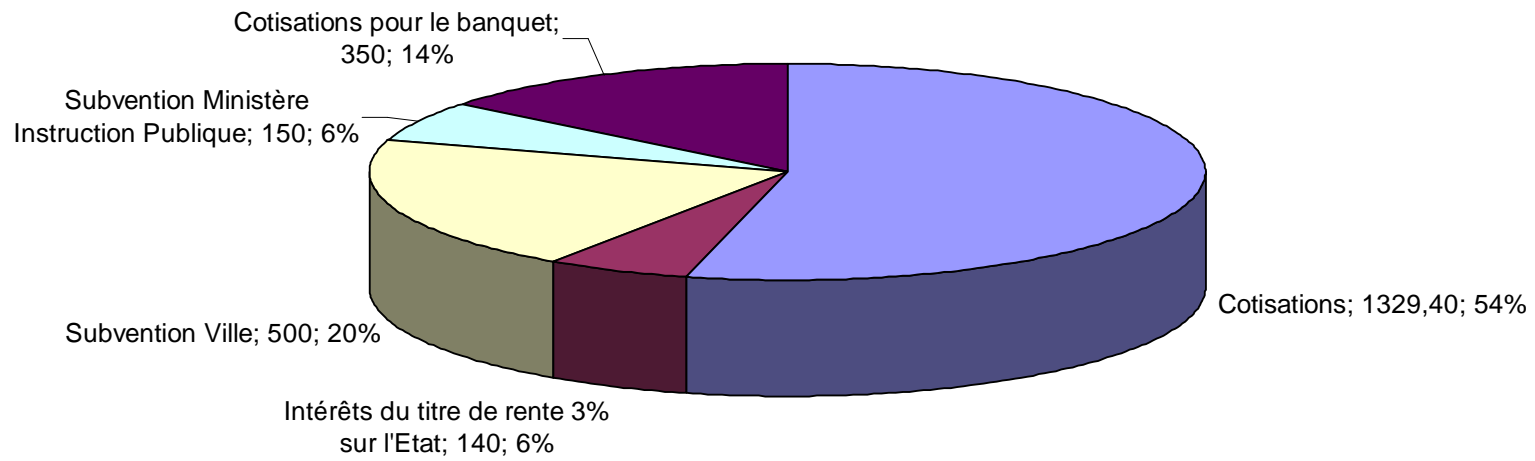
Dépenses 1886



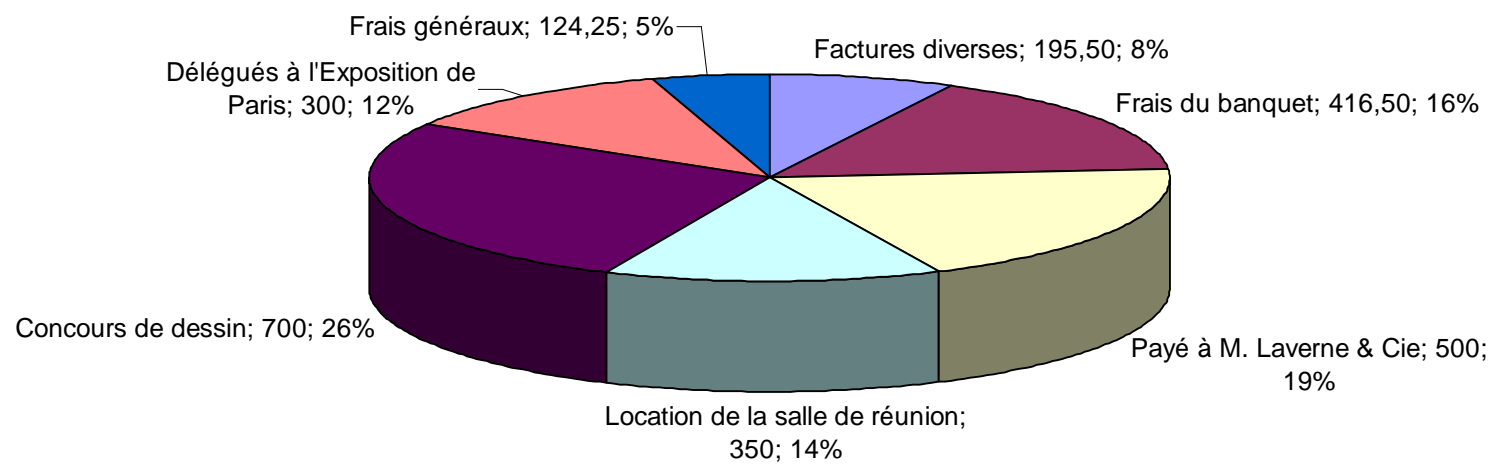
Recettes en 1889



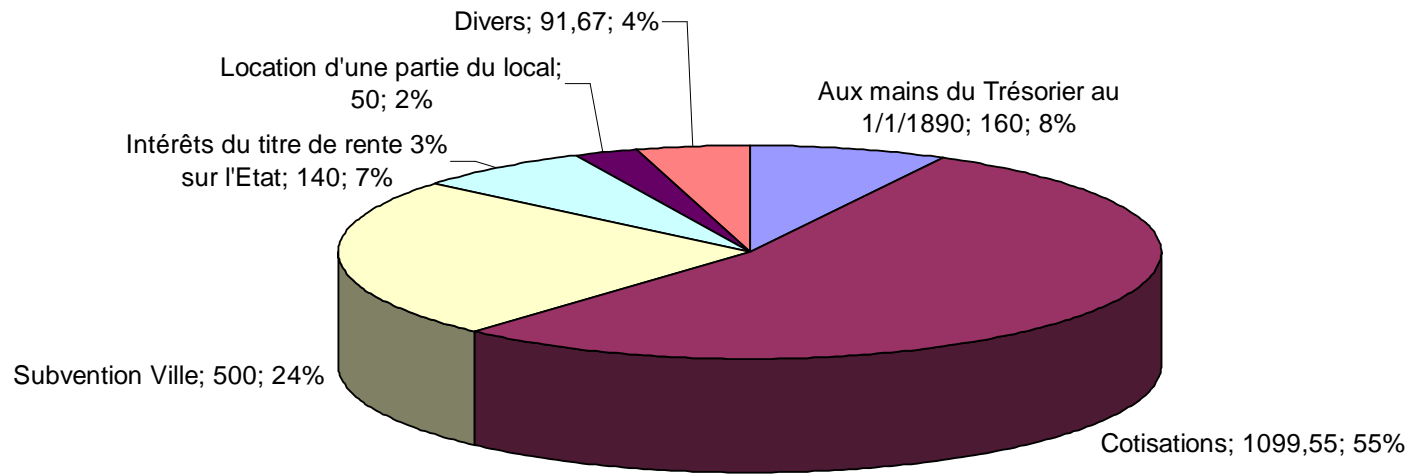
Recettes en 1889 (sans reliquat)



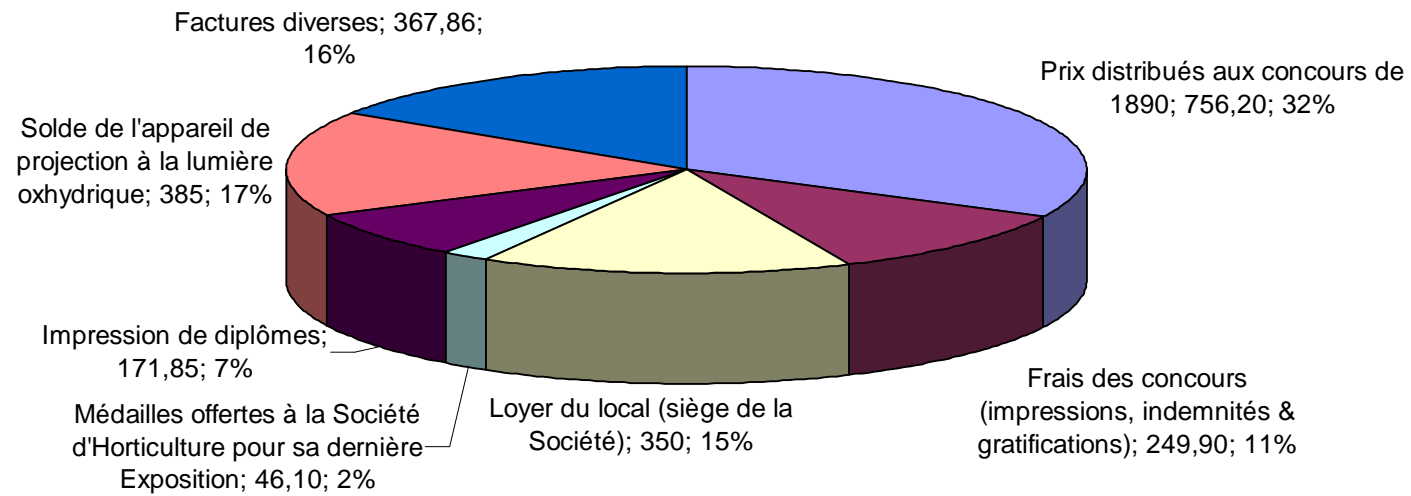
Dépenses en 1889



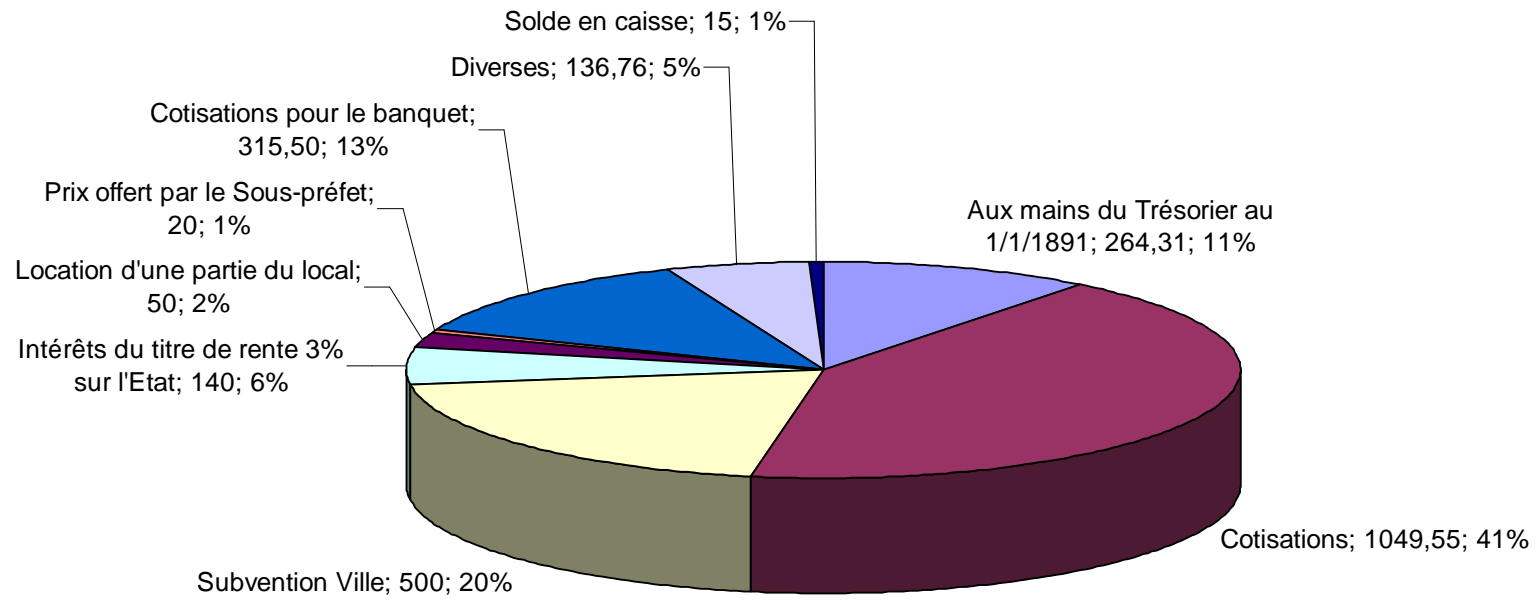
Recettes en 1890



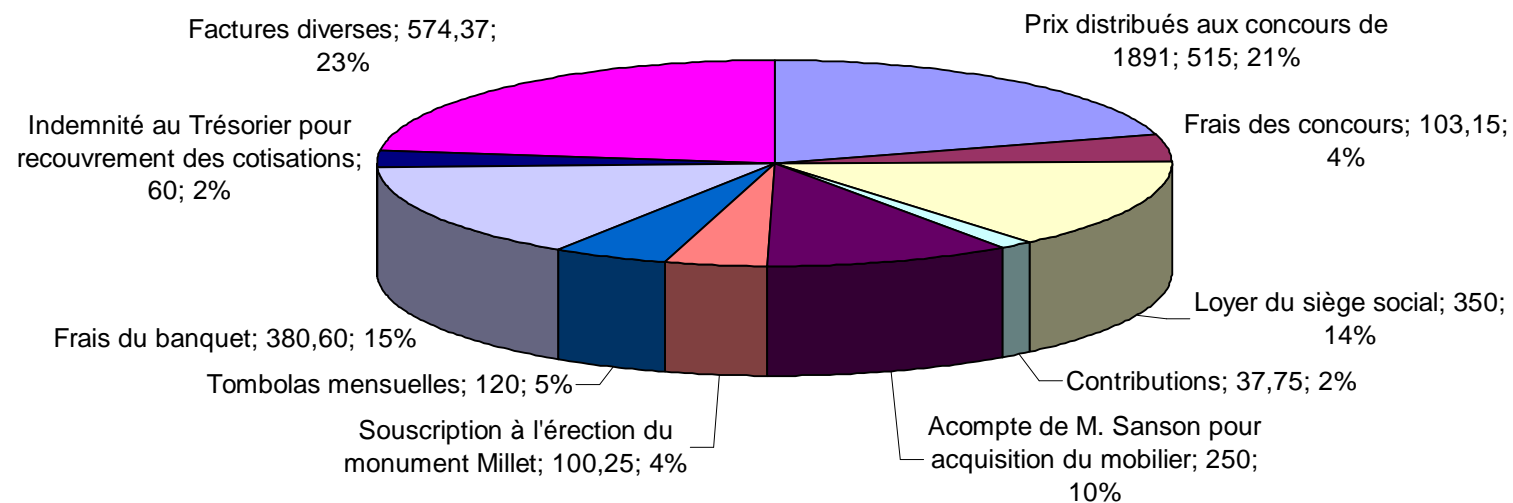
Dépenses en 1890



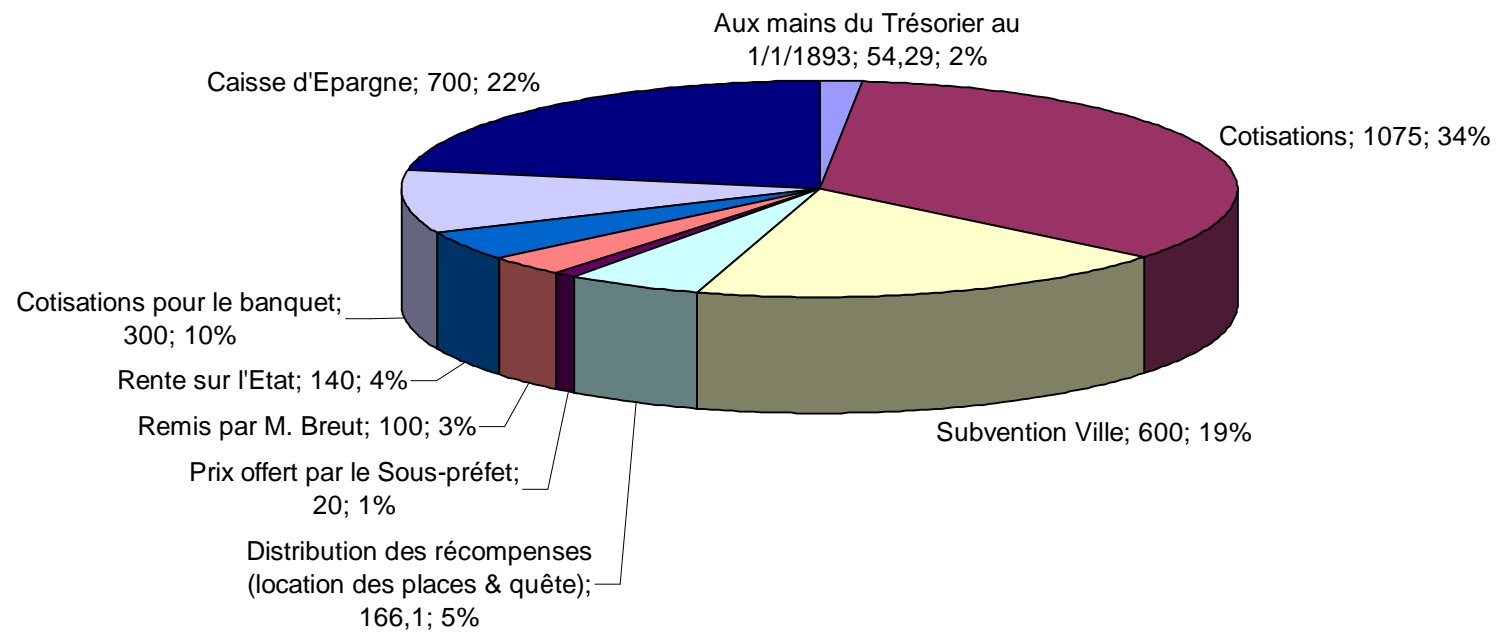
Recettes en 1891



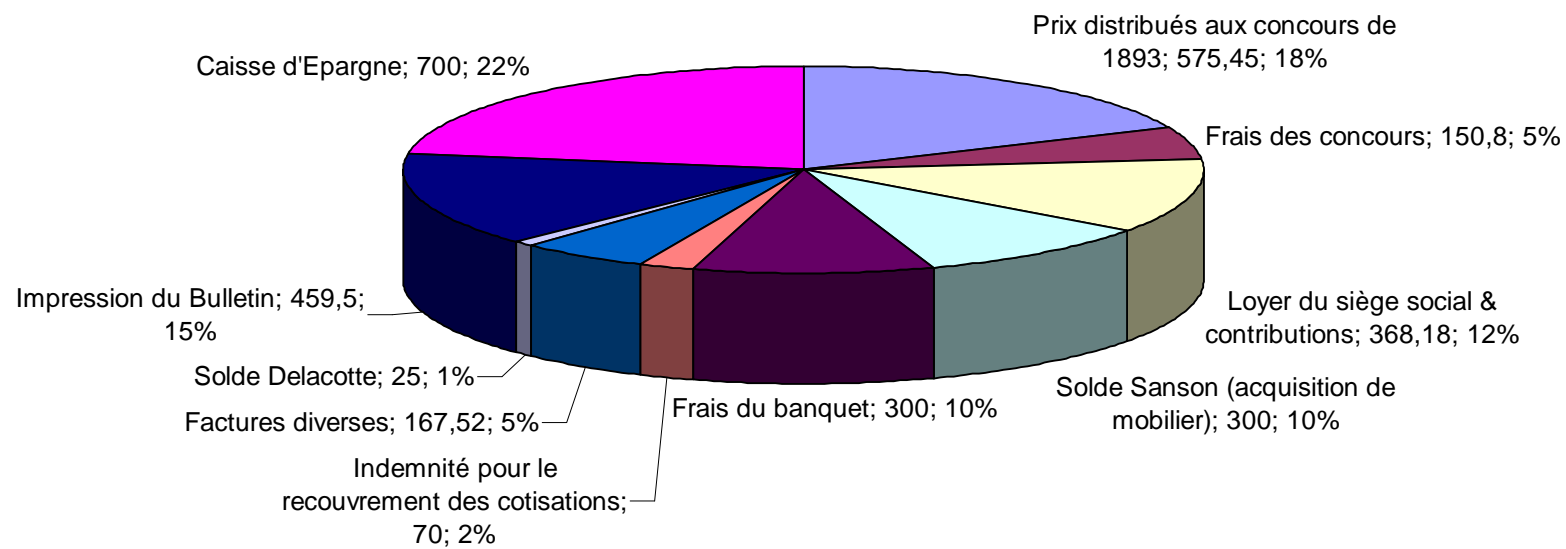
Dépenses en 1891



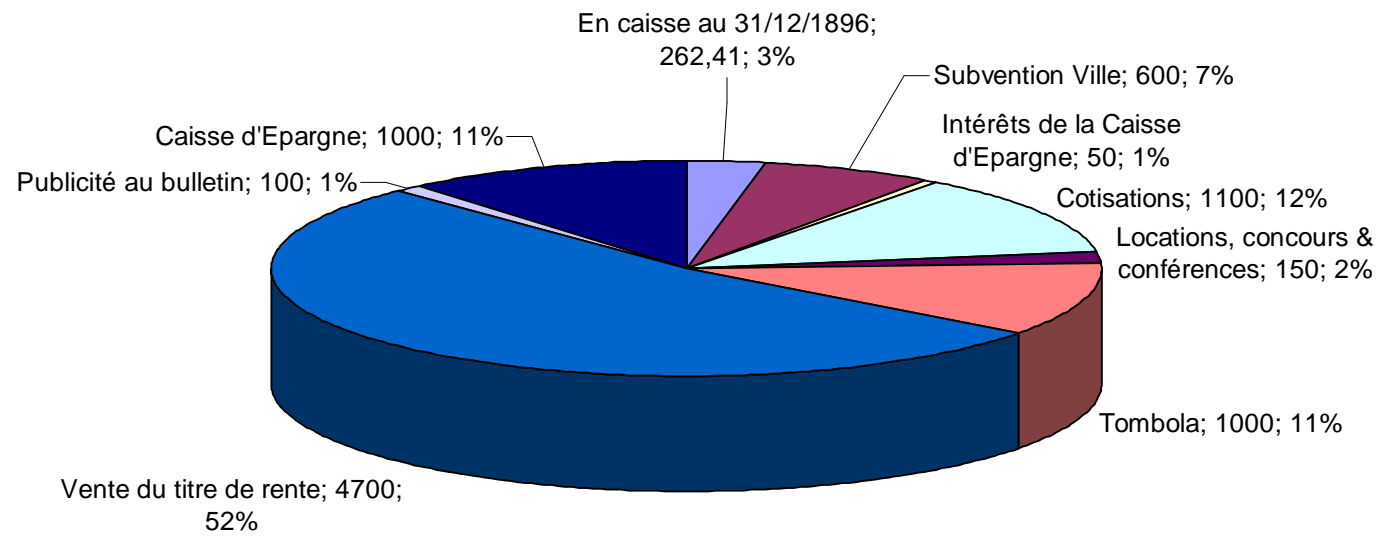
Recettes en 1893



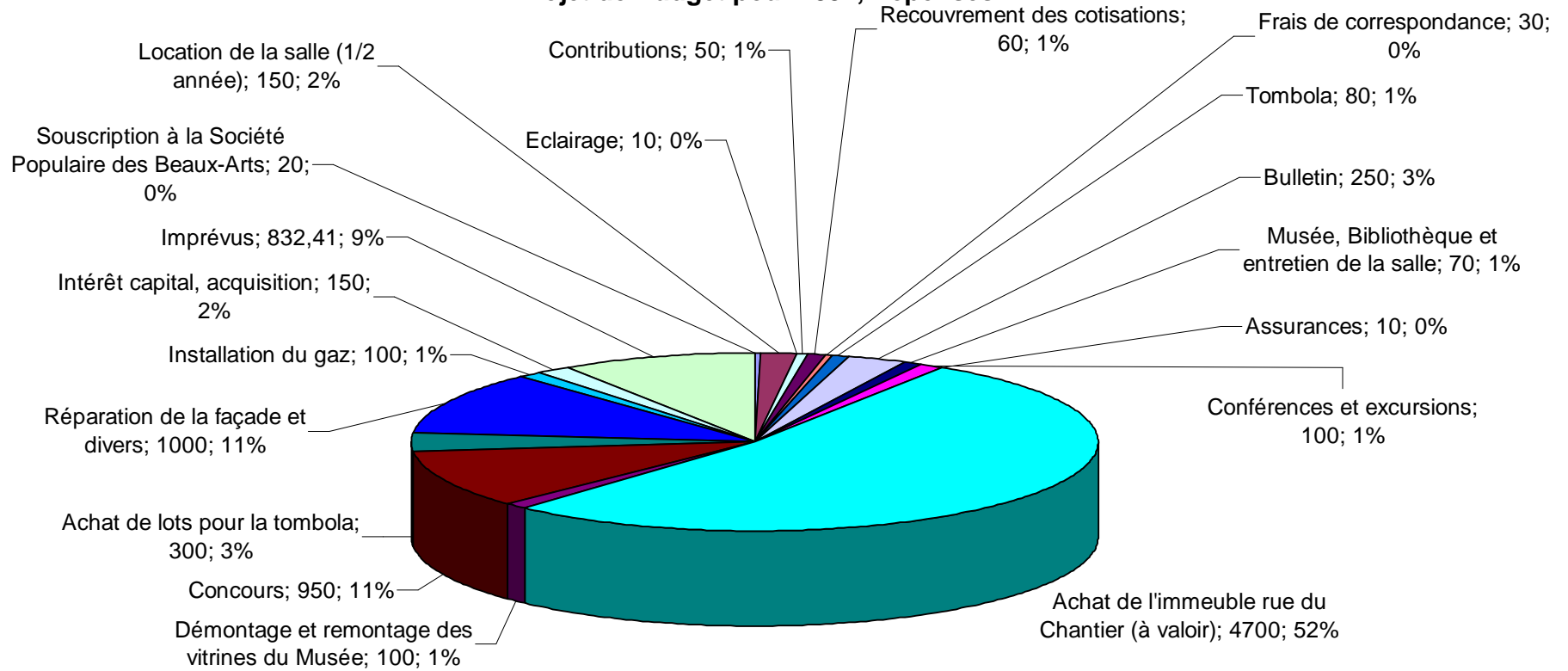
Dépenses en 1893



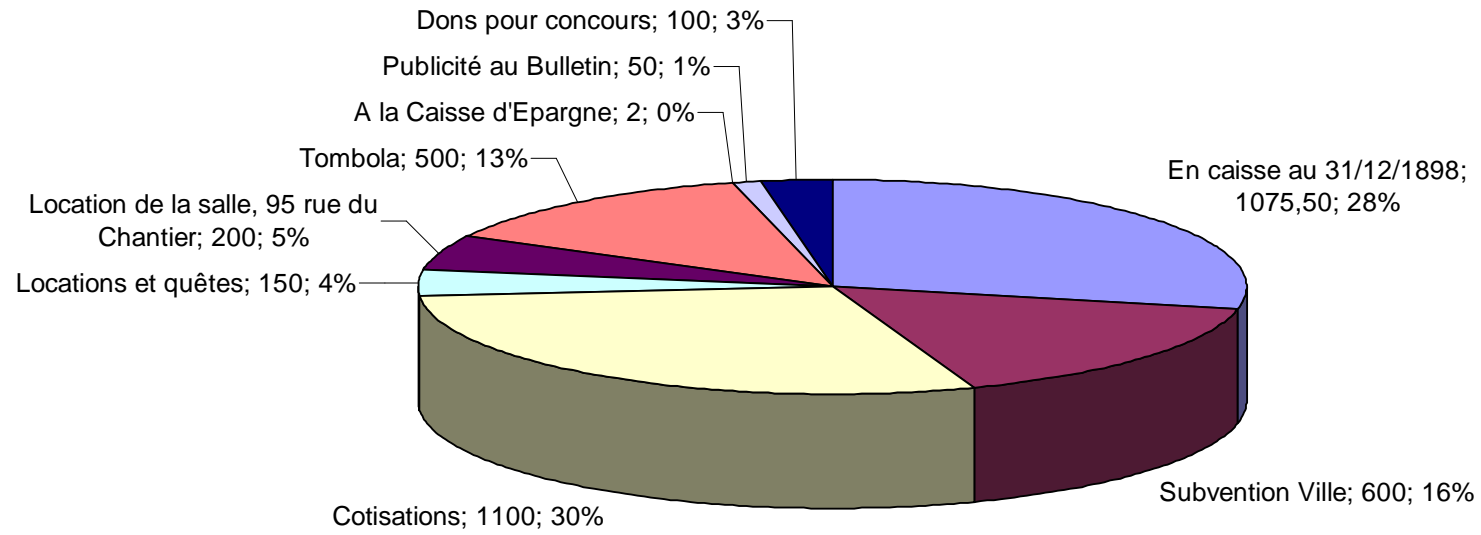
Projet de Budget pour 1897, Recettes



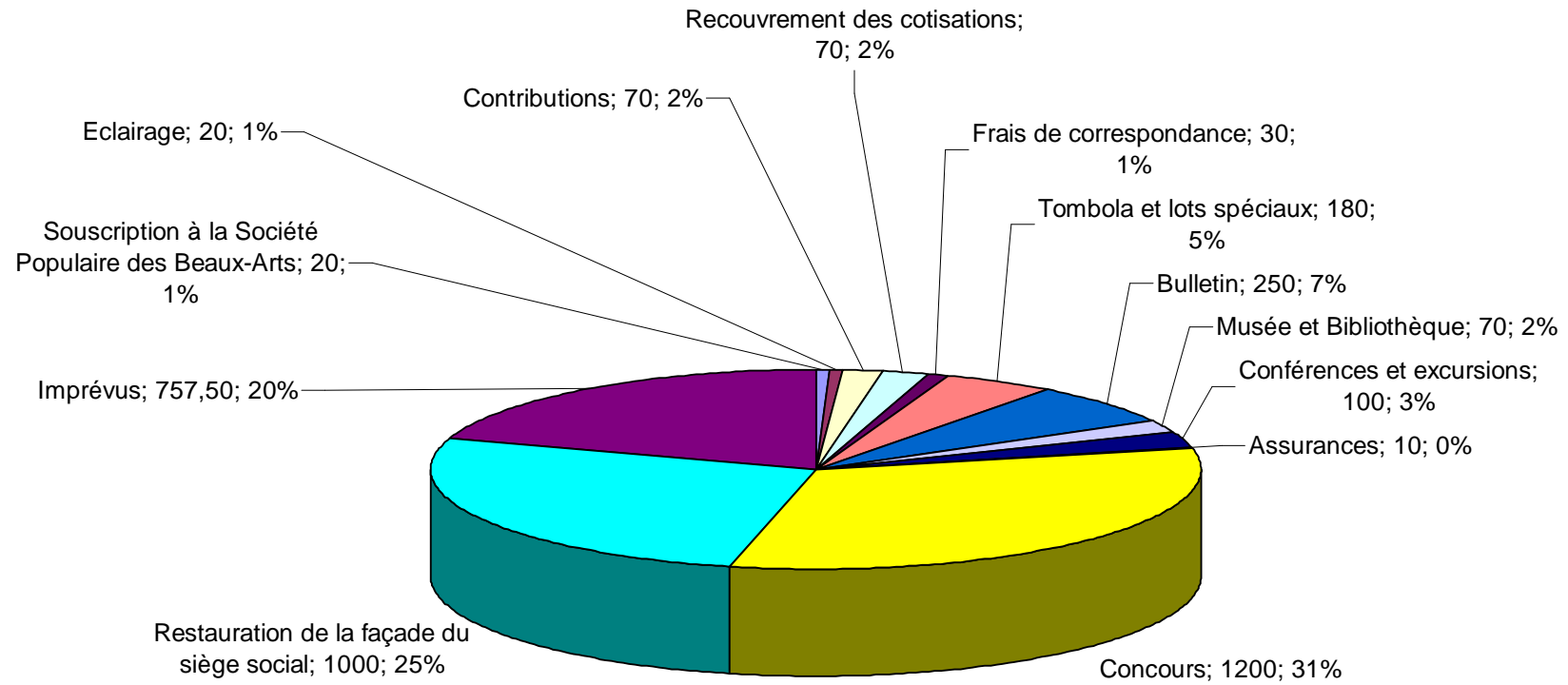
Projet de Budget pour 1897, Dépenses



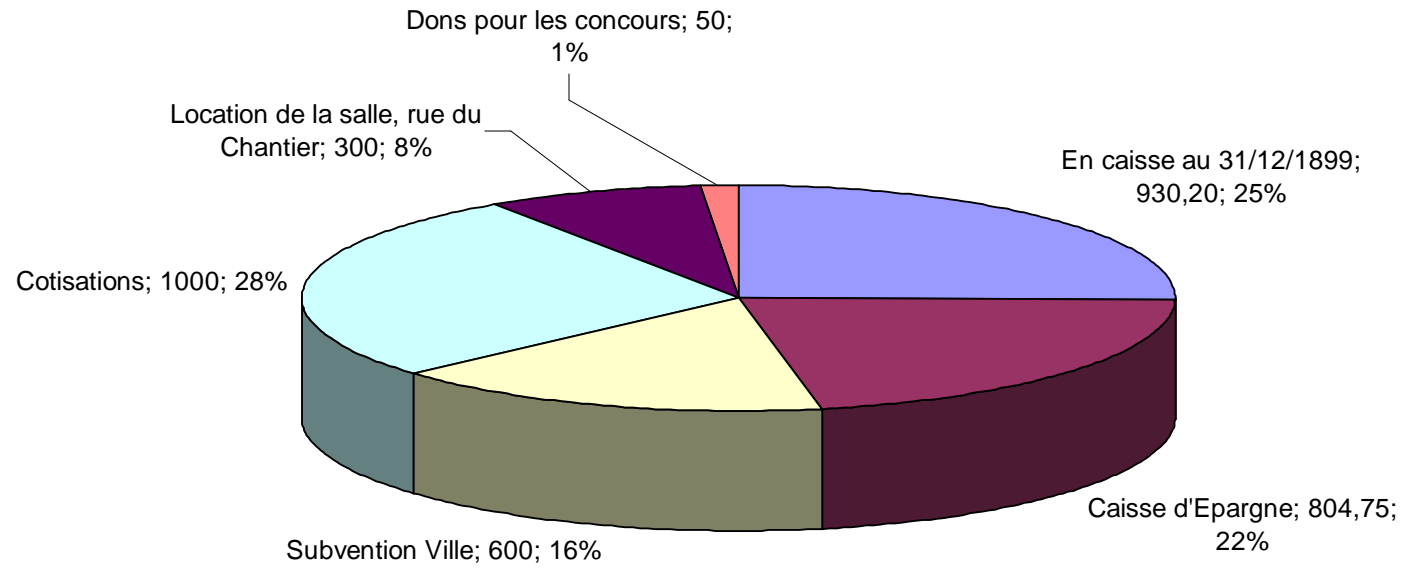
Projet de Budget pour 1899, Recettes



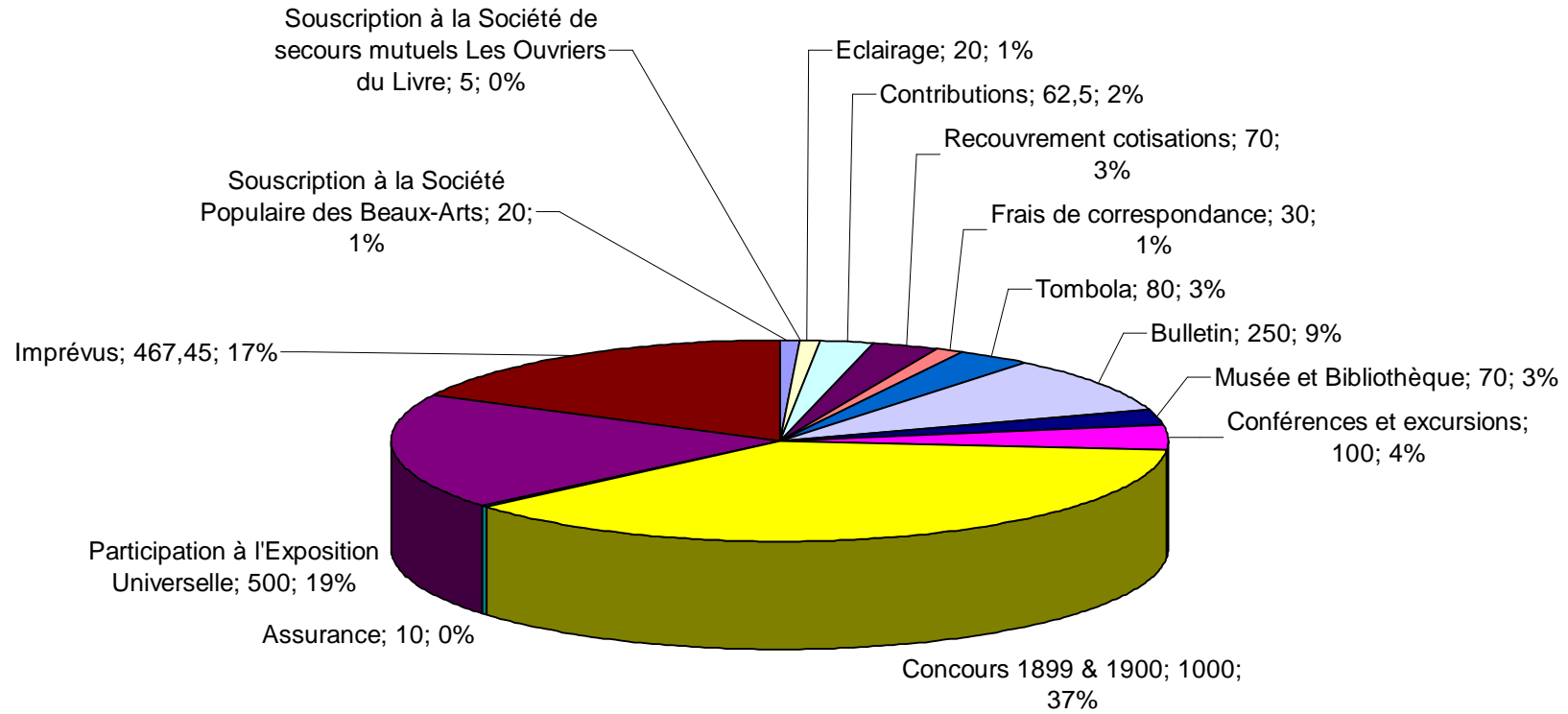
Projet de Budget pour 1899, Dépenses



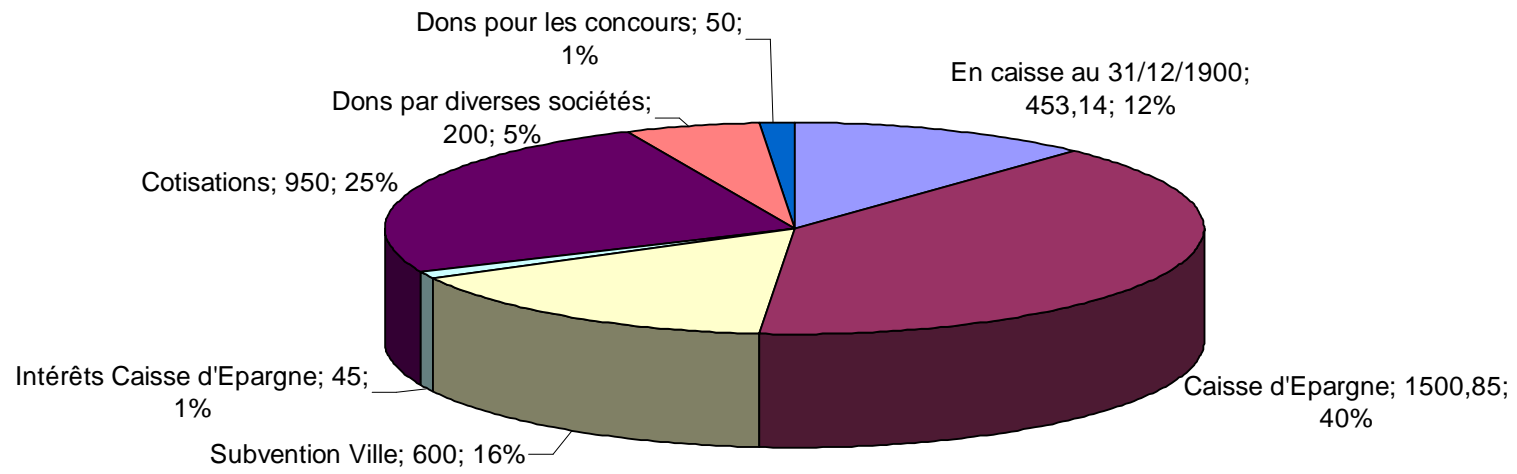
Projet de Budget pour 1900, Recettes



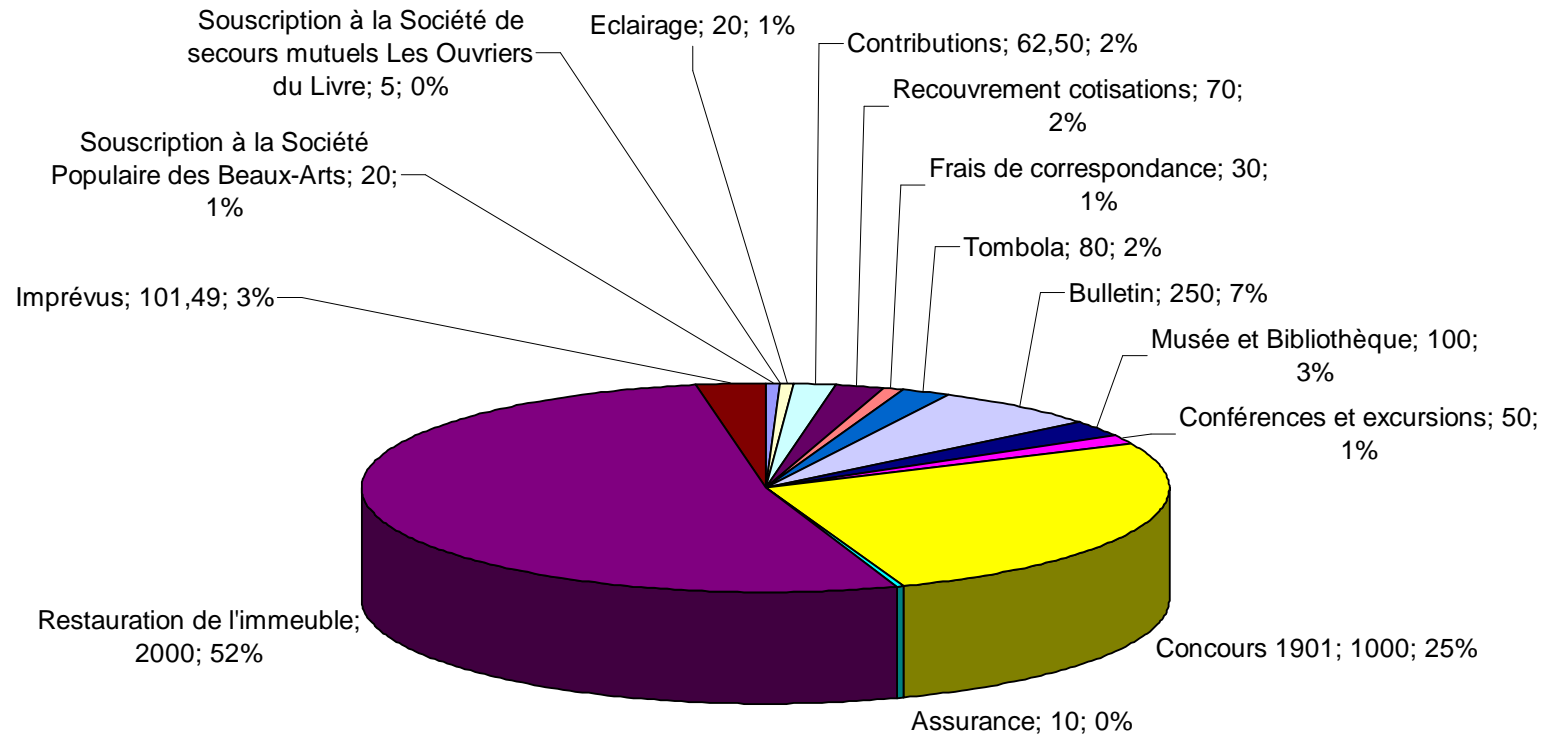
Projet de Budget pour 1900, Dépenses



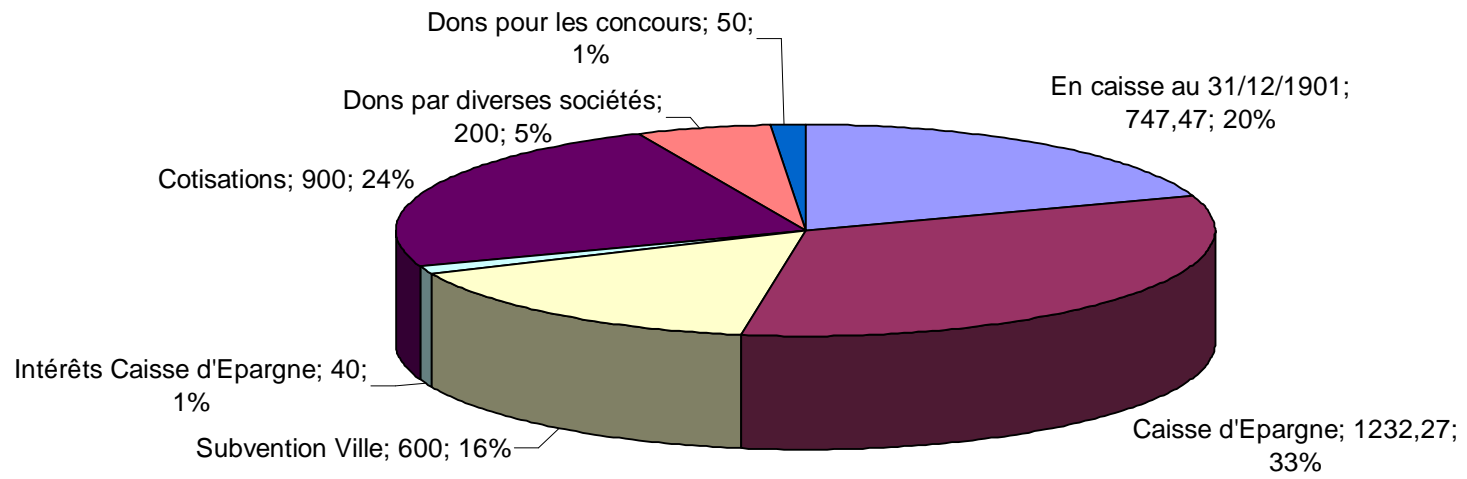
Projet de Budget pour 1901, Recettes



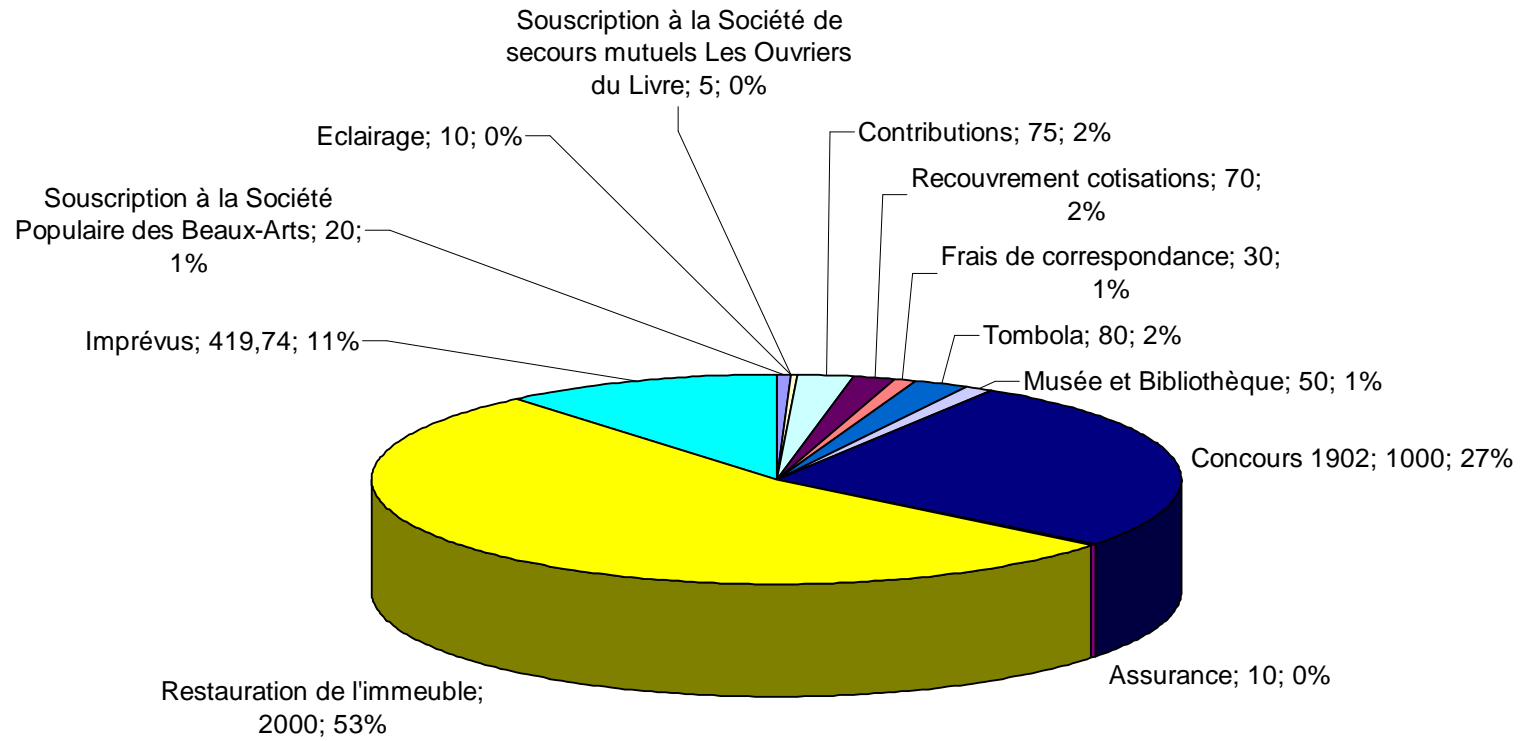
Projet de Budget pour 1901, Dépenses



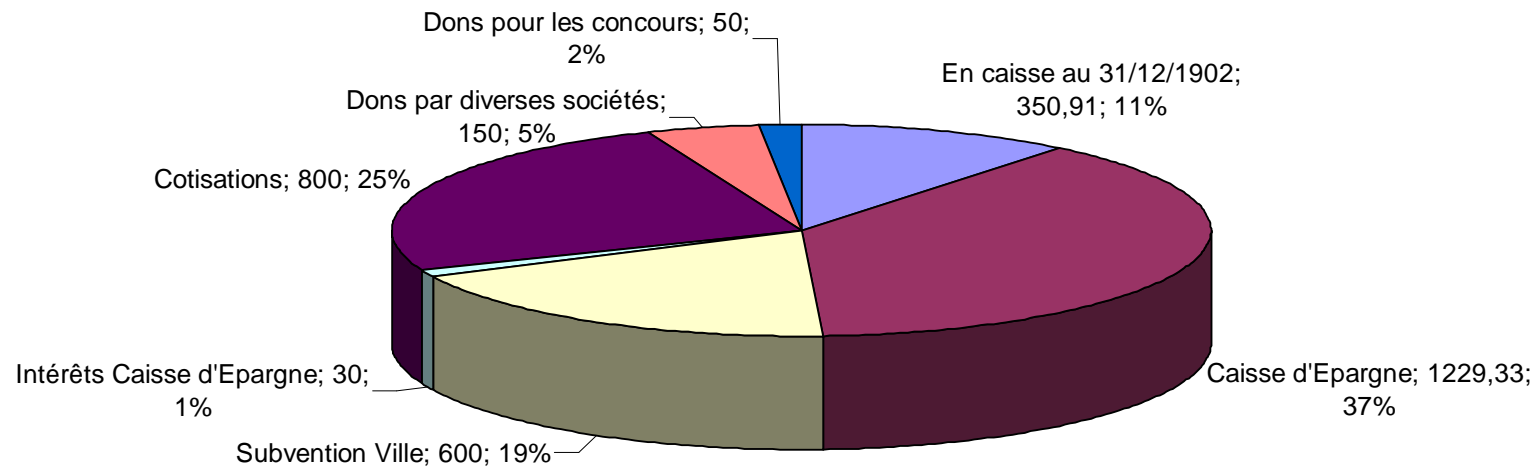
Projet de Budget pour 1902, Recettes



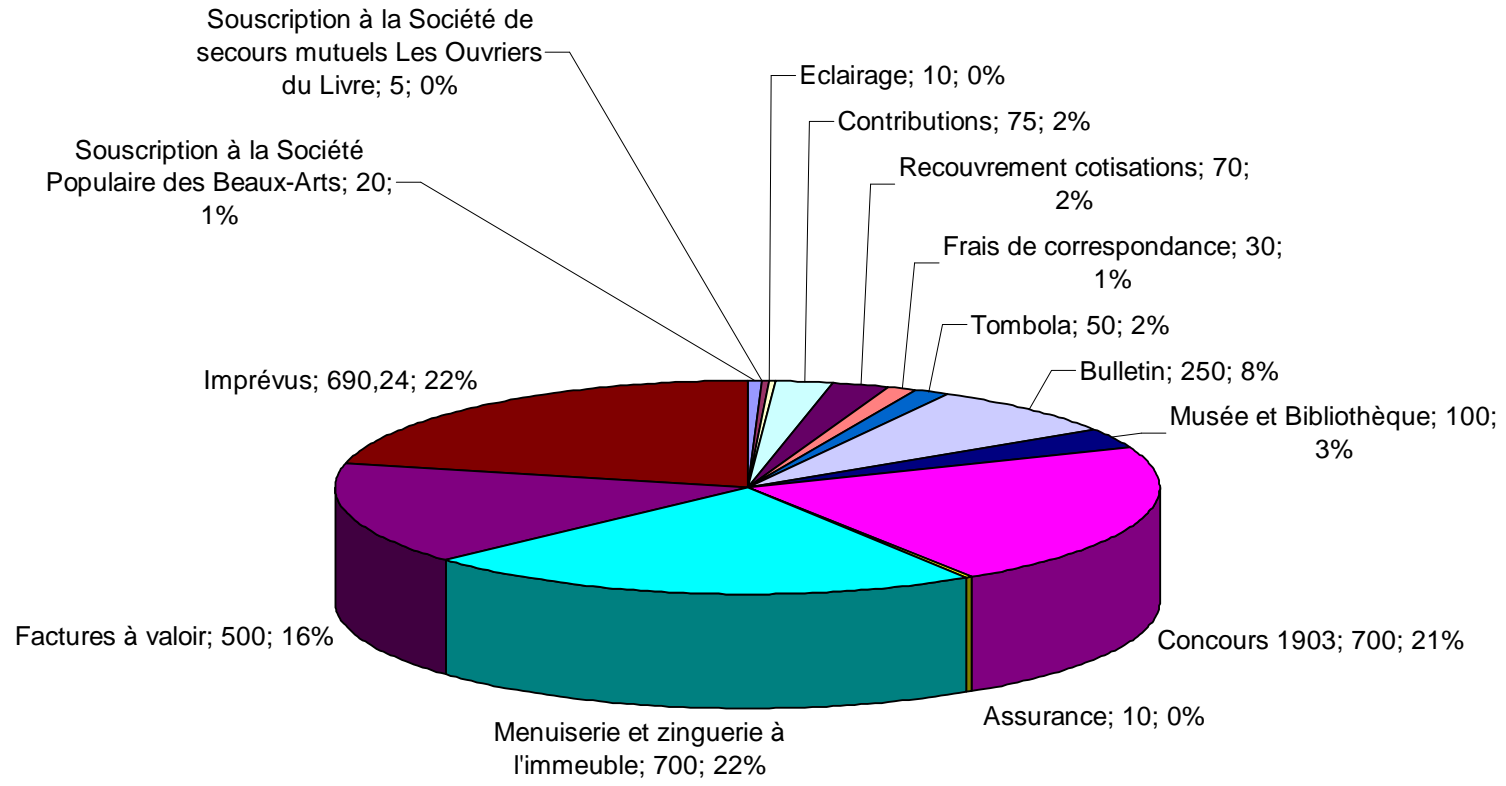
Projet de Budget pour 1902, Dépenses



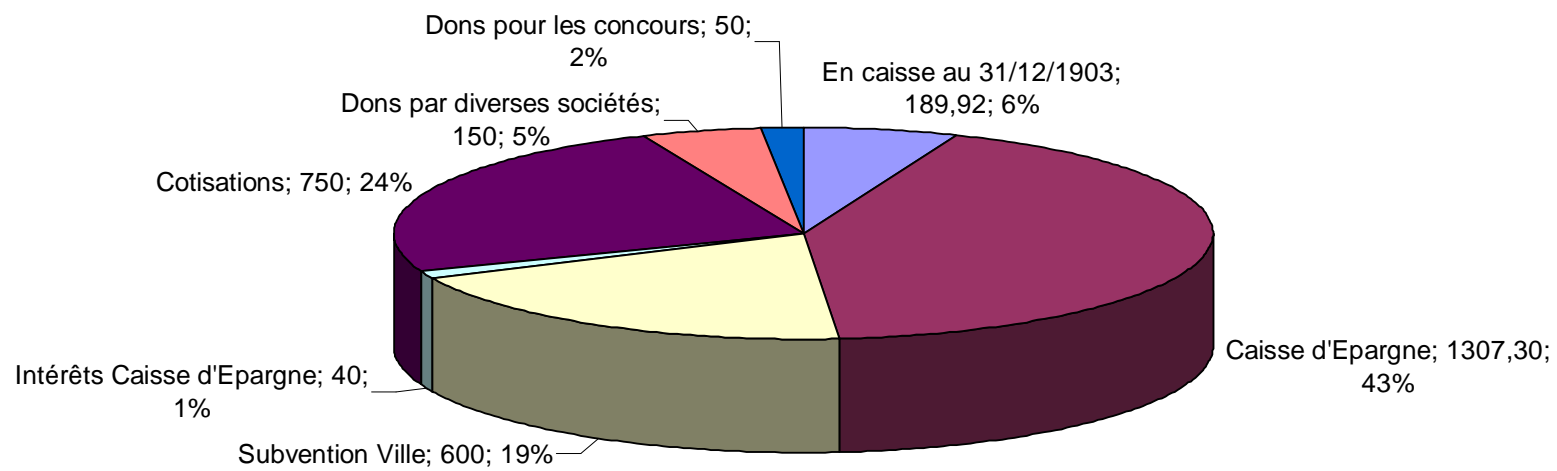
Projet de Budget pour 1903, Recettes



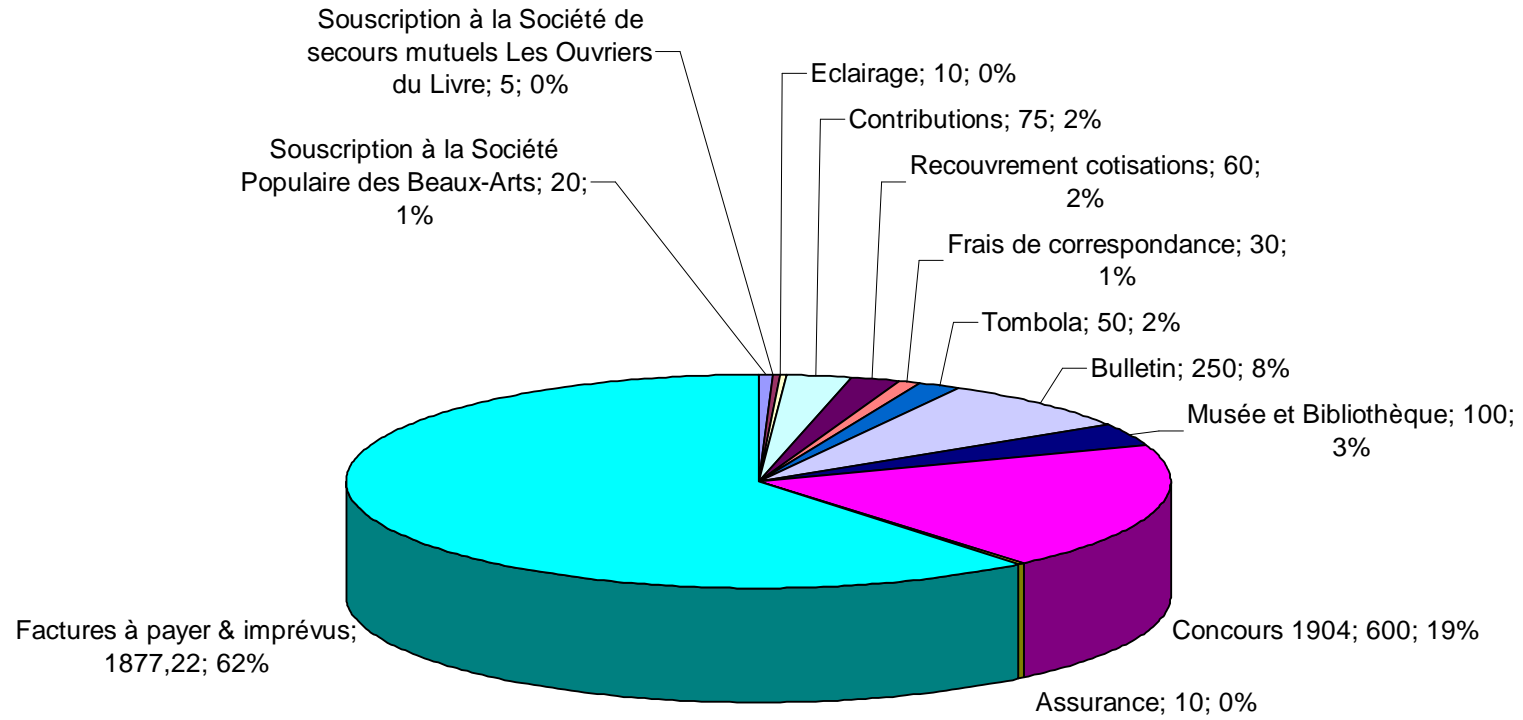
Projet de Budget pour 1903, Dépenses



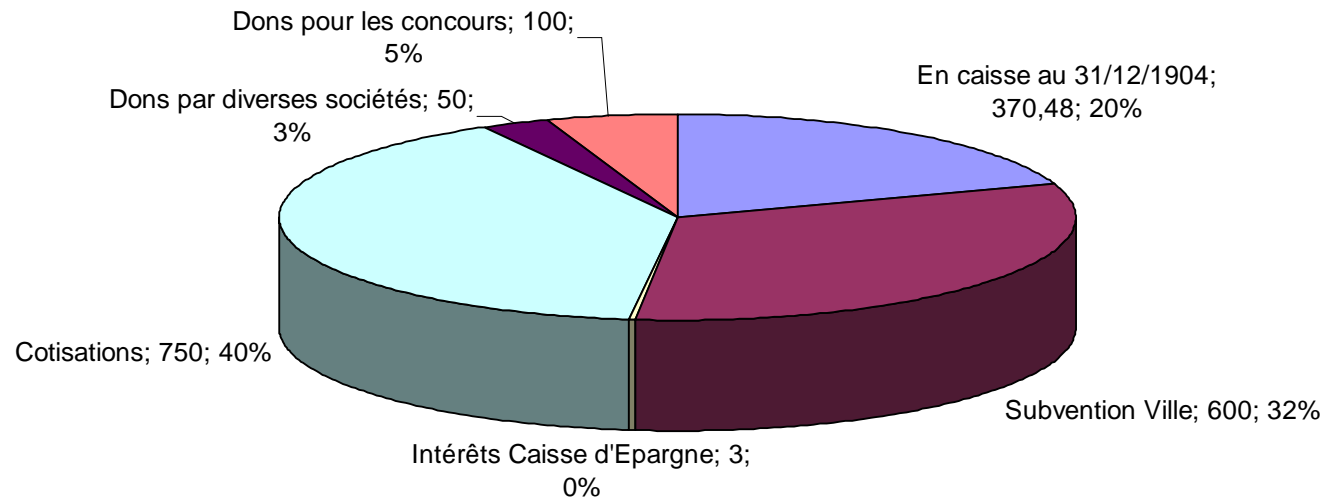
Projet de Budget pour 1904, Recettes



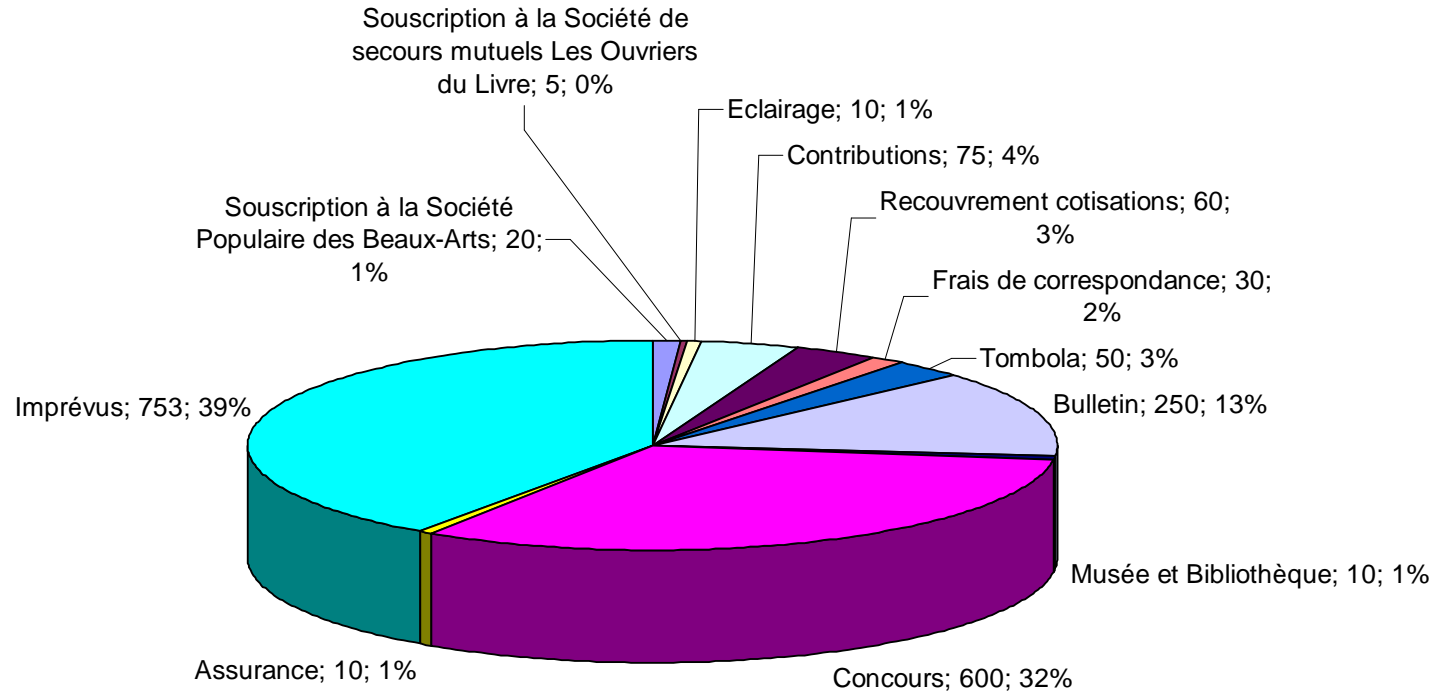
Projet de Budget pour 1904, Dépenses



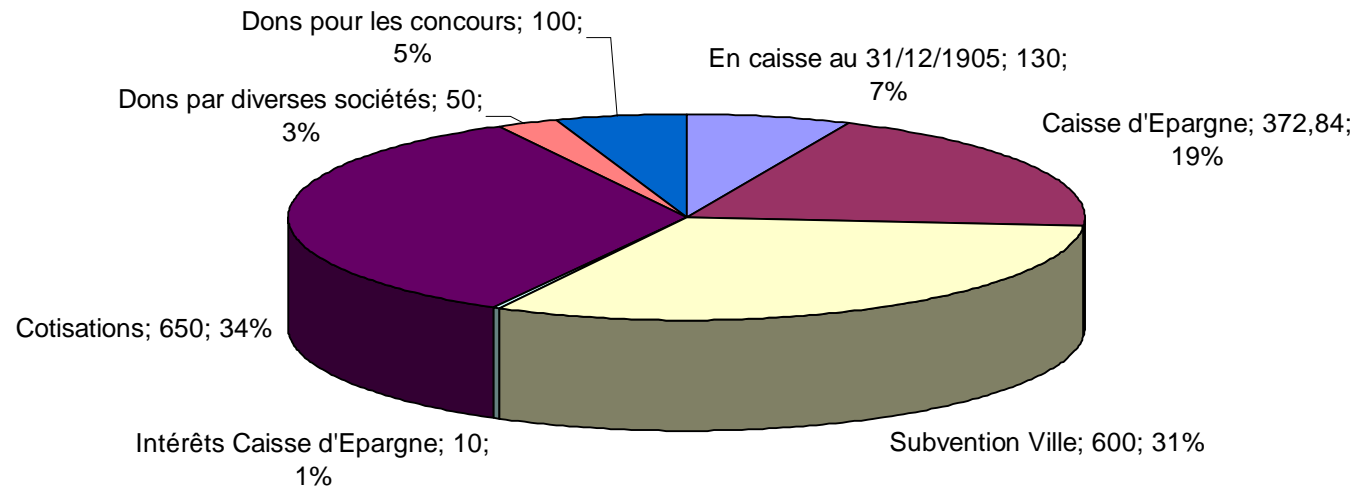
Projet de Budget pour 1905, Recettes



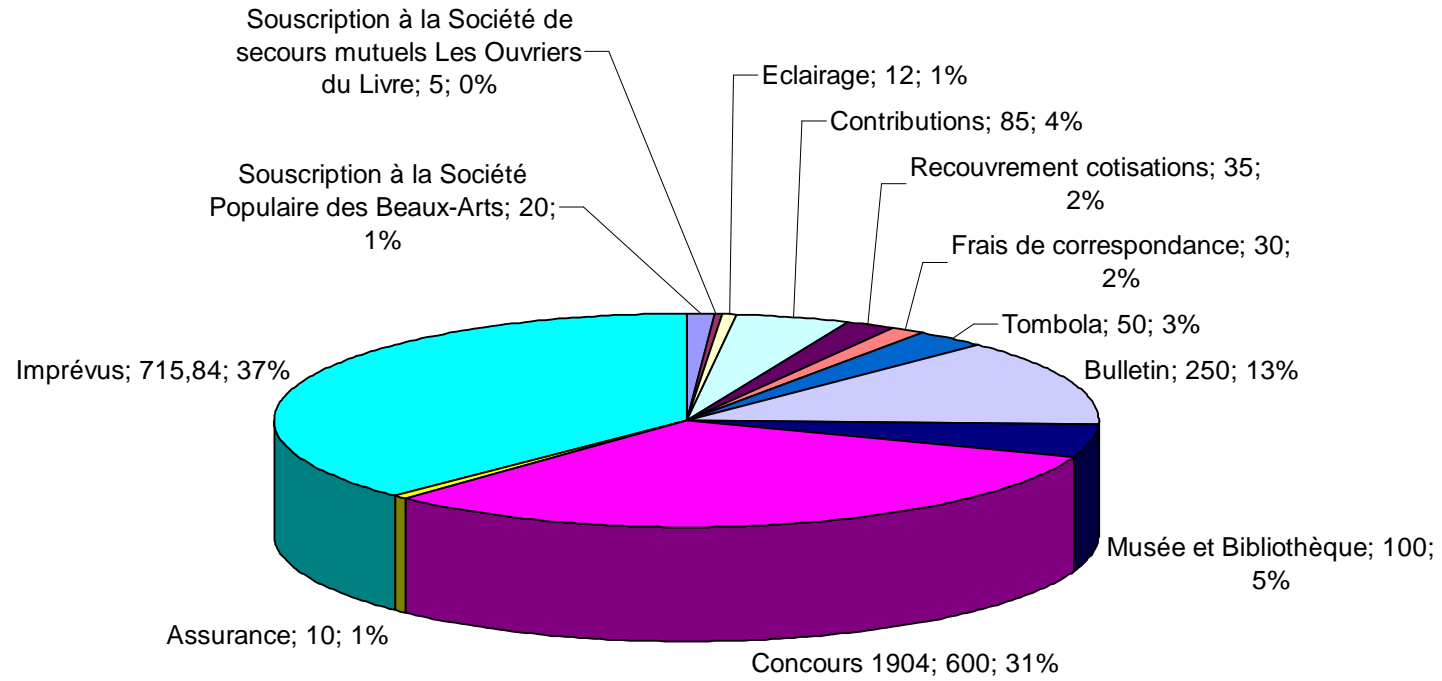
Projet de Budget pour 1905, Dépenses



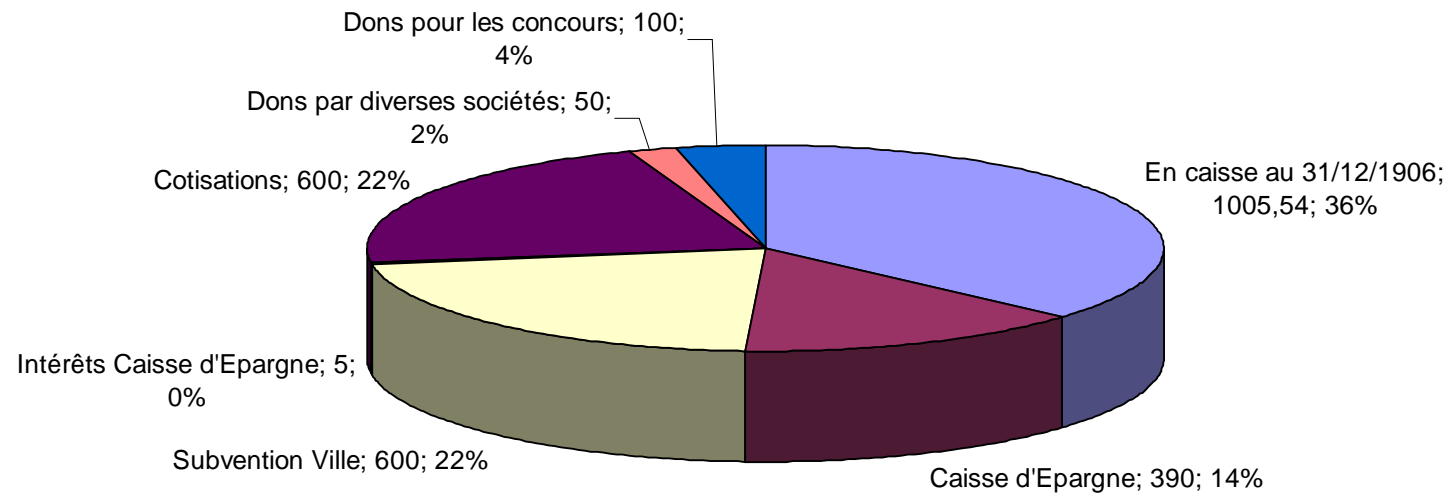
Projet de Budget pour 1906, Recettes



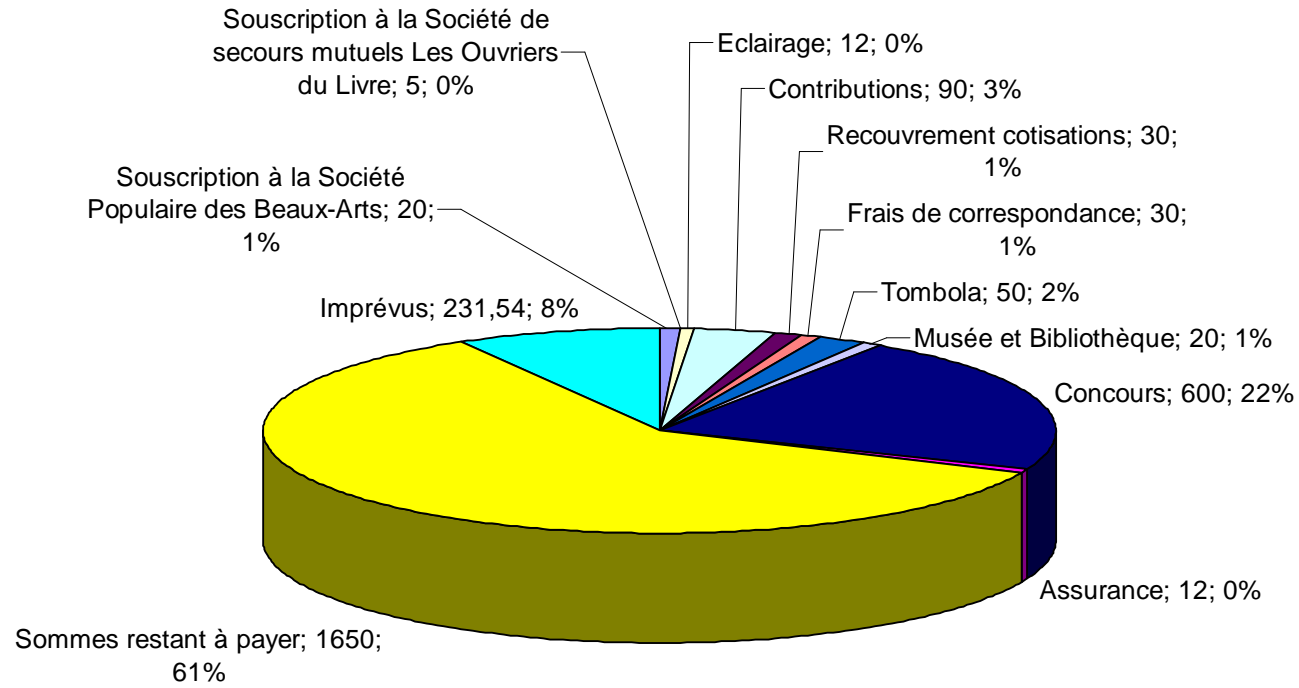
Projet de Budget pour 1906, Dépenses



Projet de Budget pour 1907, Recettes



Projet de Budget pour 1907, Dépenses



Graphique n°35 :

Estimation des effectifs des sociétés savantes de la Manche (1833 - 1921)

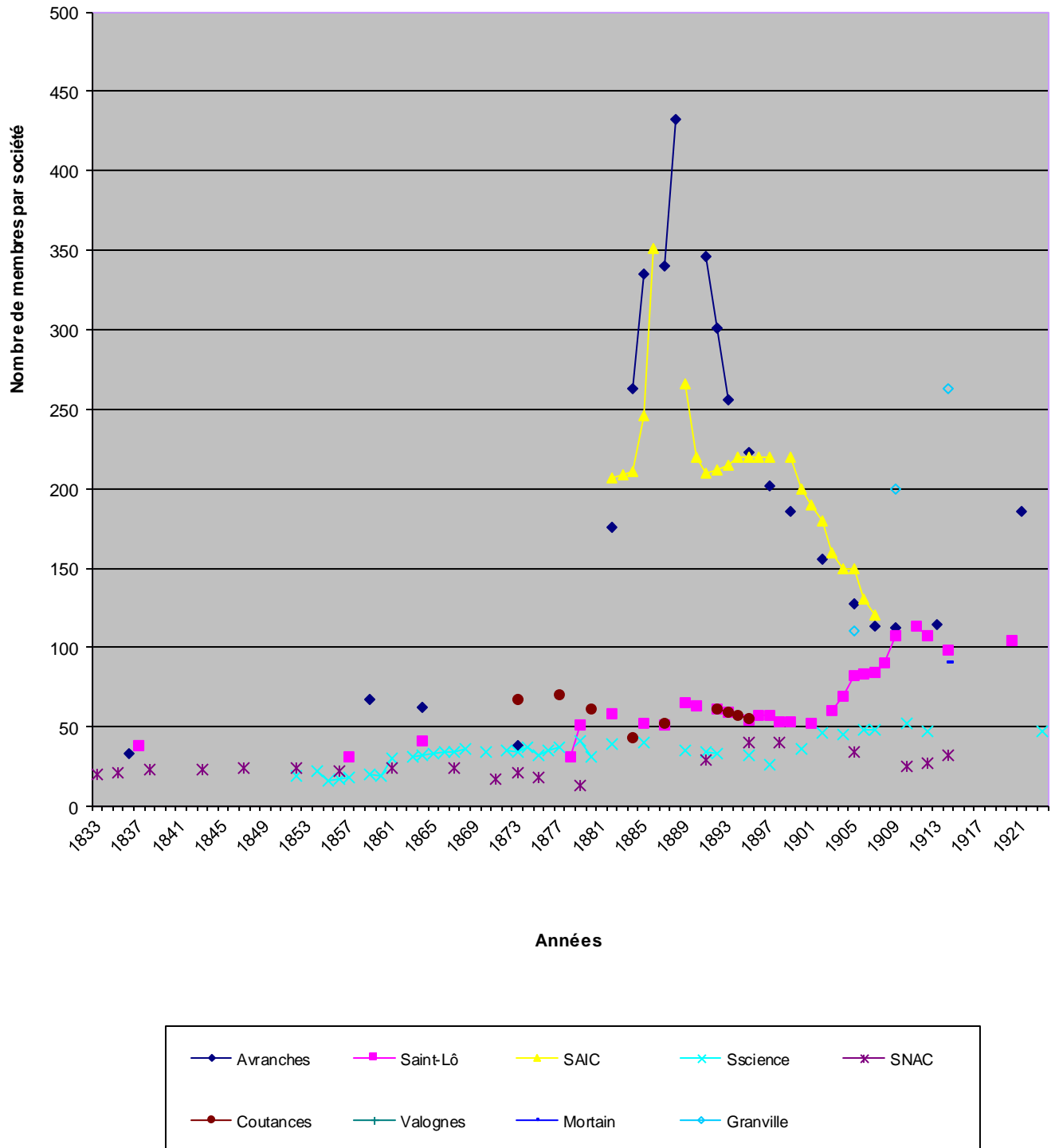


Tableau n°6 : Effectifs réglementaires et réels de la Société Académique de Cherbourg (1833 – 1891)

Année	Nombre de titulaires selon les statuts	Nombre réel de titulaires	Pourcentage de sièges occupés	Nombre des membres libres / honoraires
1833	24	20	83,33	0 / 0
1835	24	21	87,5	0 / 0
1838	24	23	95,83	0 / 0
1843	24	23	95,83	0 / 0
1847	25	24	96	2 / 0
1852	25	24	96	2 / 0
1856	25	22	88	0 / 2
1861	25	24	96	0 / 5
1867	25	24	96	0 / 3
1871	25	17	68	0 / 3
1873	25	21	84	0 / 3
1875	25	18	72	0 / 5
1879	25	13	52	3 / 4
1891	illimité	29	X	2 / 3

Tableau n°7 : Effectifs réglementaires et réels de la Société des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg (1852 – 1923)

Année	Nombre de titulaires selon les statuts	Nombre réel de titulaires	Pourcentage de sièges occupés
1852	24	19	79,17
1854	24	22	91,67
1855	24	16	66,67
1856	24	17	70,83
1857	24	18	75
1859	24	20	83,33
1860	40	19	47,5
1861	40	30	75
1863	40	31	77,5
1864	40	32	80
1865	48	33	68,75
1866	48	34	70,83
1867	48	34	70,83
1868	48	36	75
1870	48	34	70,83
1872	48	35	72,92
1873	48	34	70,83
1874	48	37	77,08
1875	48	32	66,67
1876	48	35	72,92
1877	48	37	77,08
1879	48	41	85,42
1880	48	31	64,58
1882	48	39	81,25
1885	48	40	83,33
1889	48	35	72,92
1891	48	34	70,83
1892	48	33	68,75
1895	48	32	66,67
1897	48	26	54,17
1900	48	36	75
1902	48	46	95,83
1904	48	45	93,75
1906	48	48	100
1907	48	48	100
1910	48	52	108,33
1912	48	47	97,92
1923	48	47	97,92

Tableau n°8 : Effectifs de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques, section par section (1852 – 1923)

Année	Nombre réel de titulaires / Nombre réglementaire	1 ^{ère} Section ⁵³	2 ^{ème} Section ⁵²	3 ^{ème} Section ⁵¹	4 ^{ème} Section ⁵⁰
1852	19 / 24	2	6	5	6
1854	22 / 24	3	6	6	7
1855	16 / 24	2	6	4	4
1856	17 / 24	1	6	5	5
1857	18 / 24	1	6	5	6
1859	20 / 24	2	6	6	6
1860	19 / 40	2	10	6	5
1861	30 / 40	7	10	8	5
1863	31 / 40	6	10	9	6
1864	32 / 40	6	10	9	7
1865	33 / 48	9	10	6	8
1866	34 / 48	9	11	6	8
1867	34 / 48	7	10	6	8
1868	36 / 48	9	9	6	11
1870	34 / 48	8	9	7	11
1872	35 / 48	8	8	8	10
1873	34 / 48	8	9	7	11
1874	37 / 48	8	9	7	10
1875	32 / 48	8	9	8	10
1876	35 / 48	5	6	9	12
1877	37 / 48	5	7	11	12
1879	41 / 48	3	9	13	12
1880	31 / 48	5	12	12	12
1882	39 / 48	4	11	8	8
1885	40 / 48	6	13	11	9
1889	35 / 48	7	12	11	10
1891	34 / 48	6	9	10	10
1892	33 / 48	7	9	10	8
1895	32 / 48	7	10	9	7
1897	26 / 48	6	10	8	8
1900	36 / 48	5	9	5	7
1902	46 / 48	9	10	6	11
1904	45 / 48	13	12	6	15
1906	48 / 48	14	10	7	14
1907	48 / 48	12	13	10	13
1910	52 / 48	12	12	10	14
1912	47 / 48	14	12	11	15
1923	47 / 48	15	13	8	15

⁵⁰ Dans un premier temps désignée sous le titre « Physique, Météorologie et Astronomie », elle ne conserve dans sa dénomination que « Physique et Astronomie » de 1859 à 1872 où elle prend celle de « Physique et Mathématiques » puis « Sciences Physiques et Mathématiques » l'année suivante. Elle finit par n'être désignée que sous le terme « Sciences Physiques » après 1918.

⁵¹ Elle englobe les sciences suivantes de 1852 à 1859 : « Géologie, Minéralogie et Chimie ». De 1859 à 1860, elle se nomme « Minéralogie, Géologie et Géographie ». De 1860 à 1873 elle regroupe « Géologie et Géographie ». A partir de 1873 et jusqu'après la Grande Guerre elle est consacrée aux disciplines suivantes : « Géographie et Navigation ».

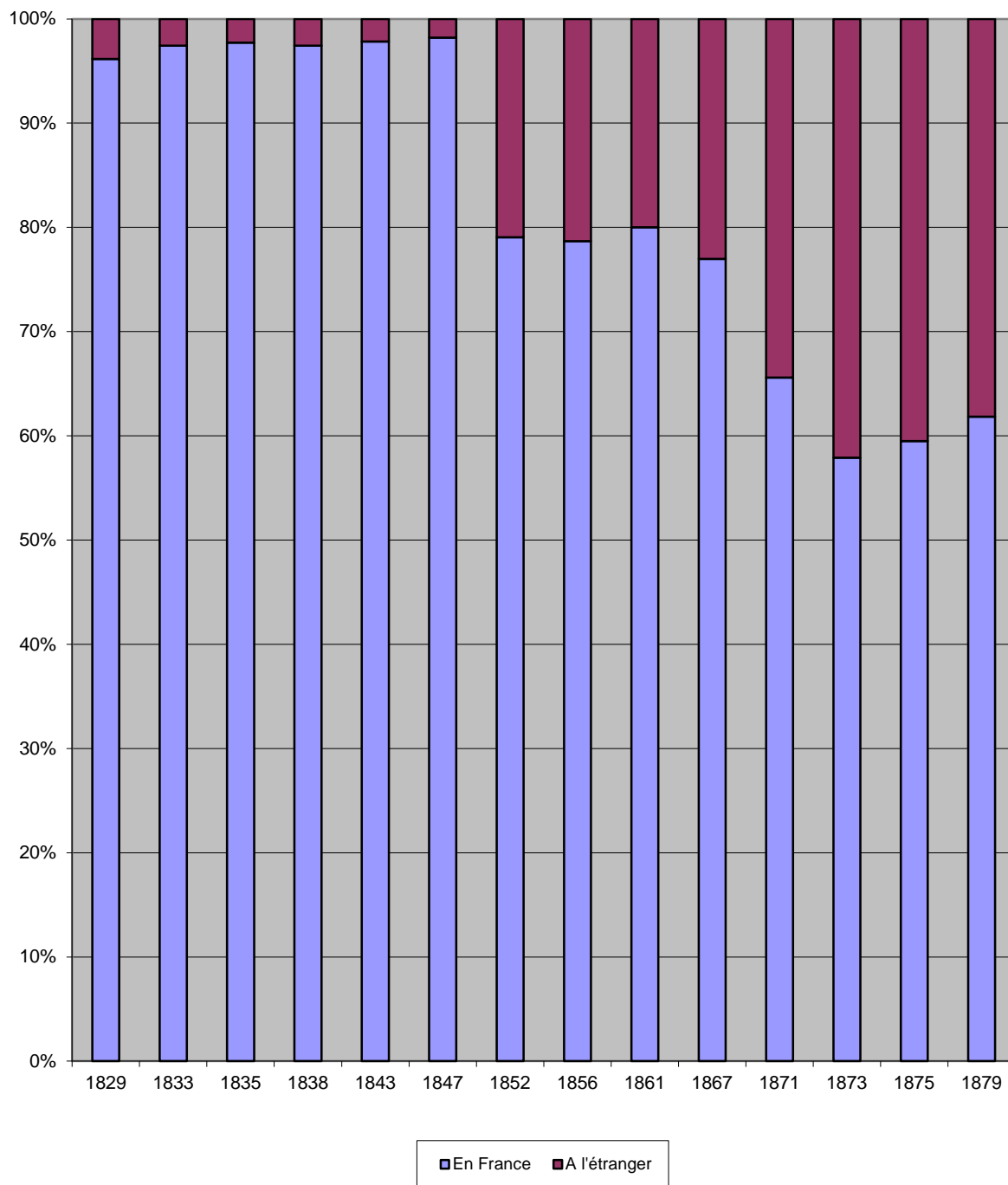
⁵² Elle porte le titre de « Zoologie et Botanique » de 1852 à 1863, « Zoologie, Botanique et Agriculture » de 1863 à 1873, « Histoire Naturelle et Agriculture » de 1873 à la Première guerre mondiale puis, à l'issue de celle-ci « Sciences Naturelles et Agriculture ».

⁵³ Pour toute la durée de la période étudiée, cette section est désignée comme étant celle des « Sciences Médicales ».

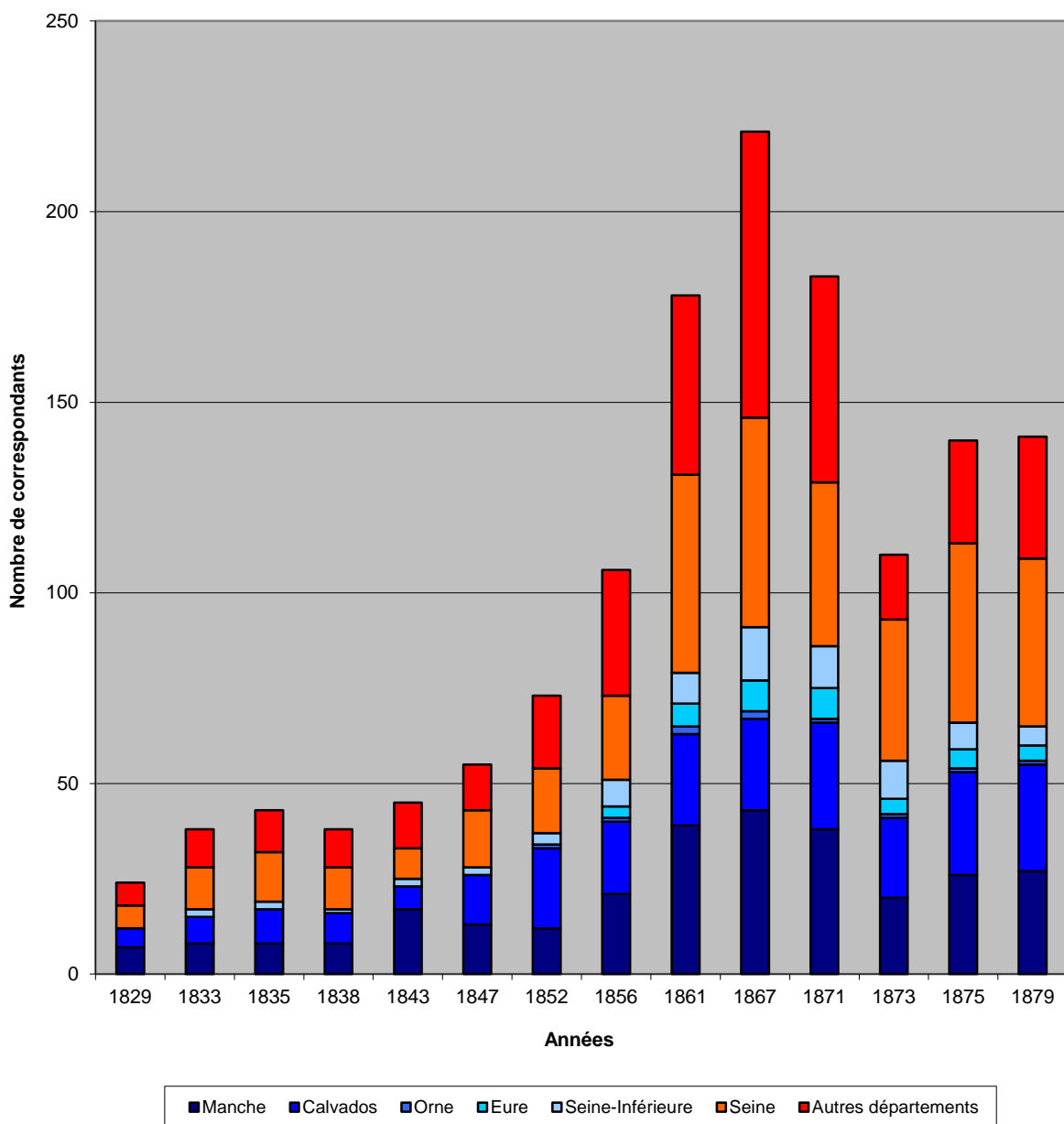
Origine géographique des membres des sociétés savantes (graphiques du n°36 au n°52)

Dans les graphiques ci-après, du n°36 au n°52, nous avons voulu montrer quelles sont les origines géographiques des membres des sociétés savantes manchoises, d'une part quelles sont les proportions de « Français » et d'étrangers, et, d'autre part, quels sont les départements de résidence des membres.

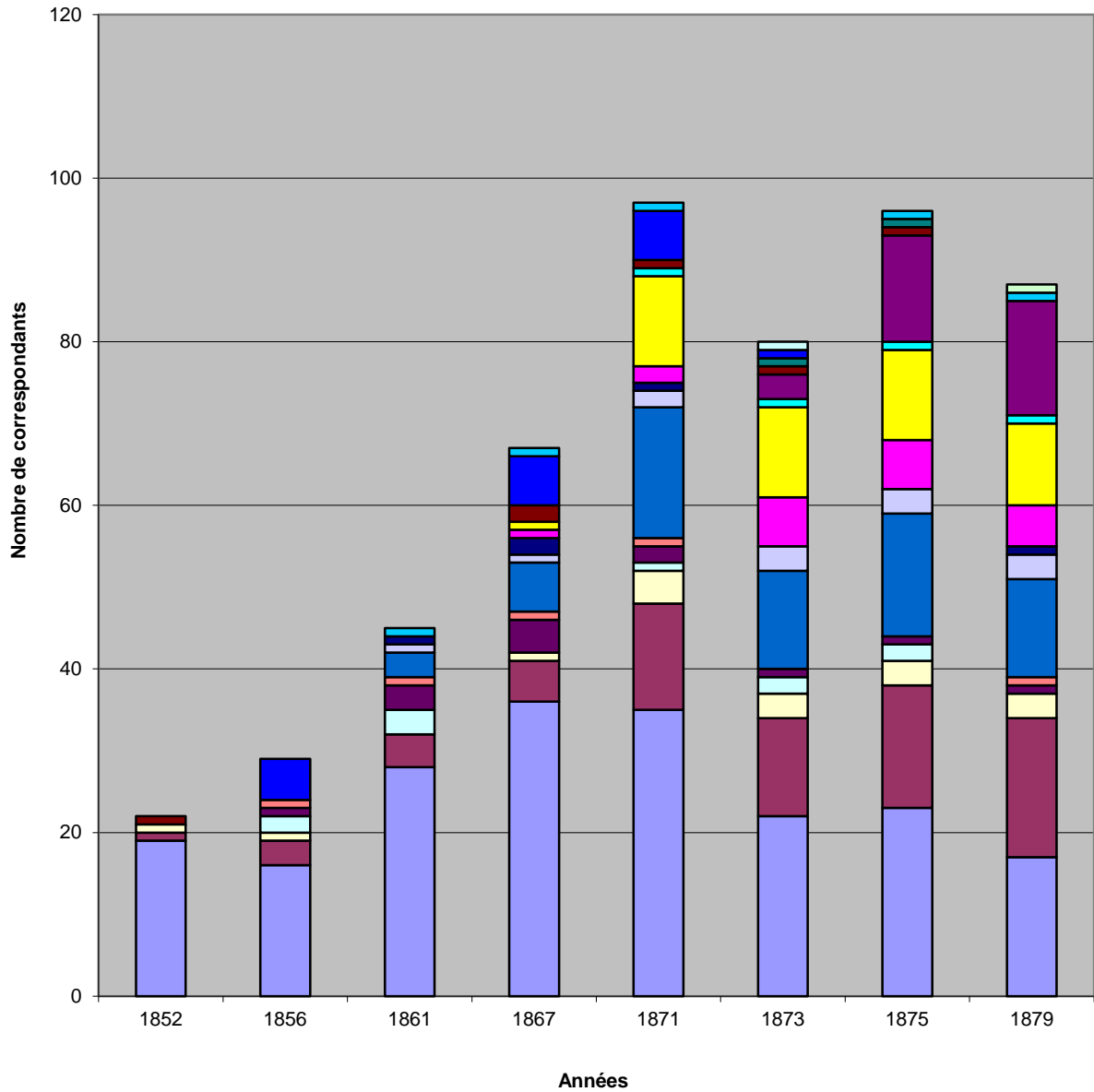
Graphique n°36 : Correspondants de la Société Académique de Cherbourg (1829 - 1879), rapport entre "Français" et "Etrangers"



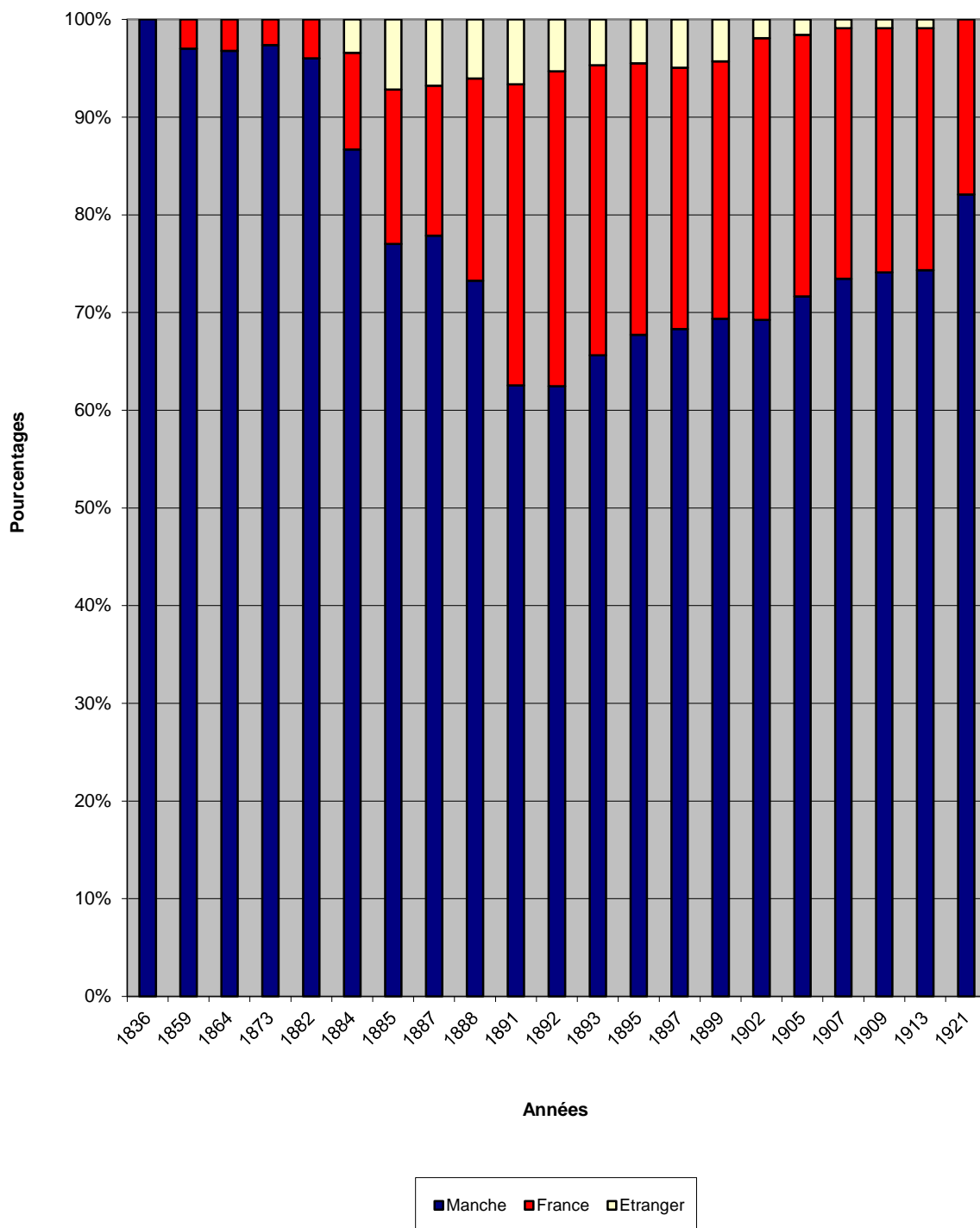
Graphique n°37 : Membres correspondants français de la Société Académique de Cherbourg (1829 - 1879)



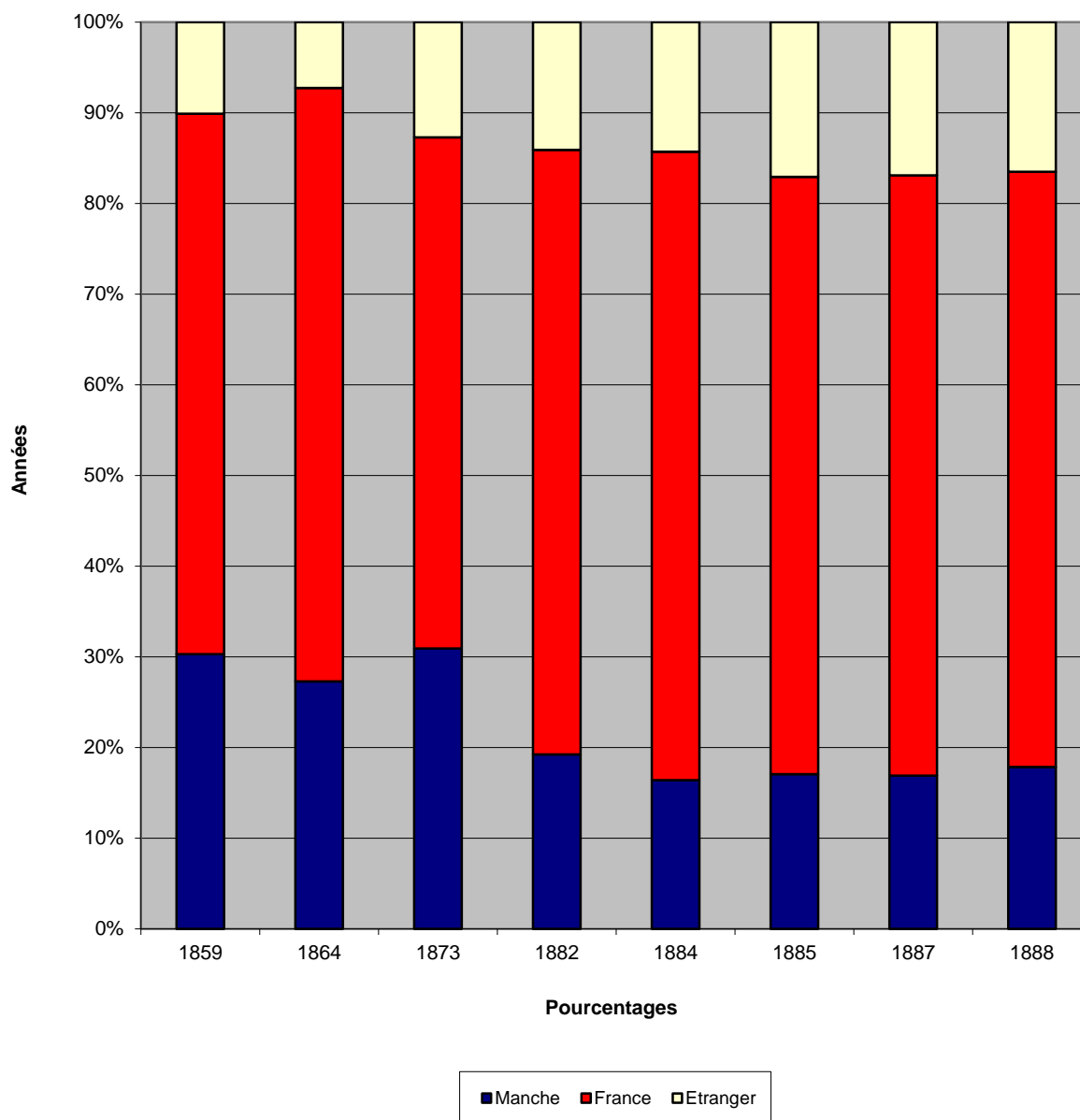
Graphique n°38 : Membres correspondants étrangers de la Société Académique de Cherbourg (1852 - 1879)



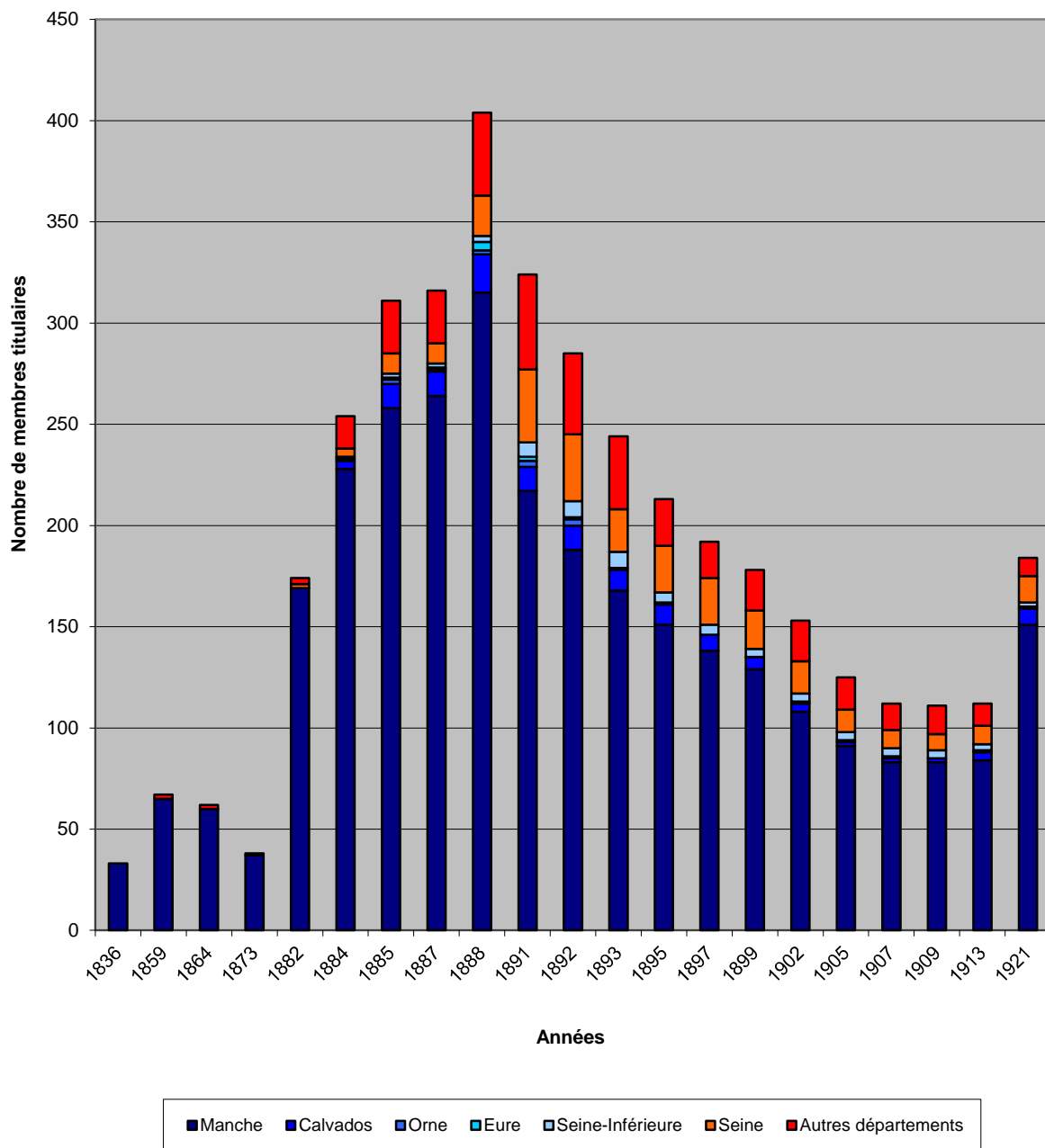
Graphique n°39 : Rapport entre les membres titulaires manchois, français et étrangers de la Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain (1836 - 1921)



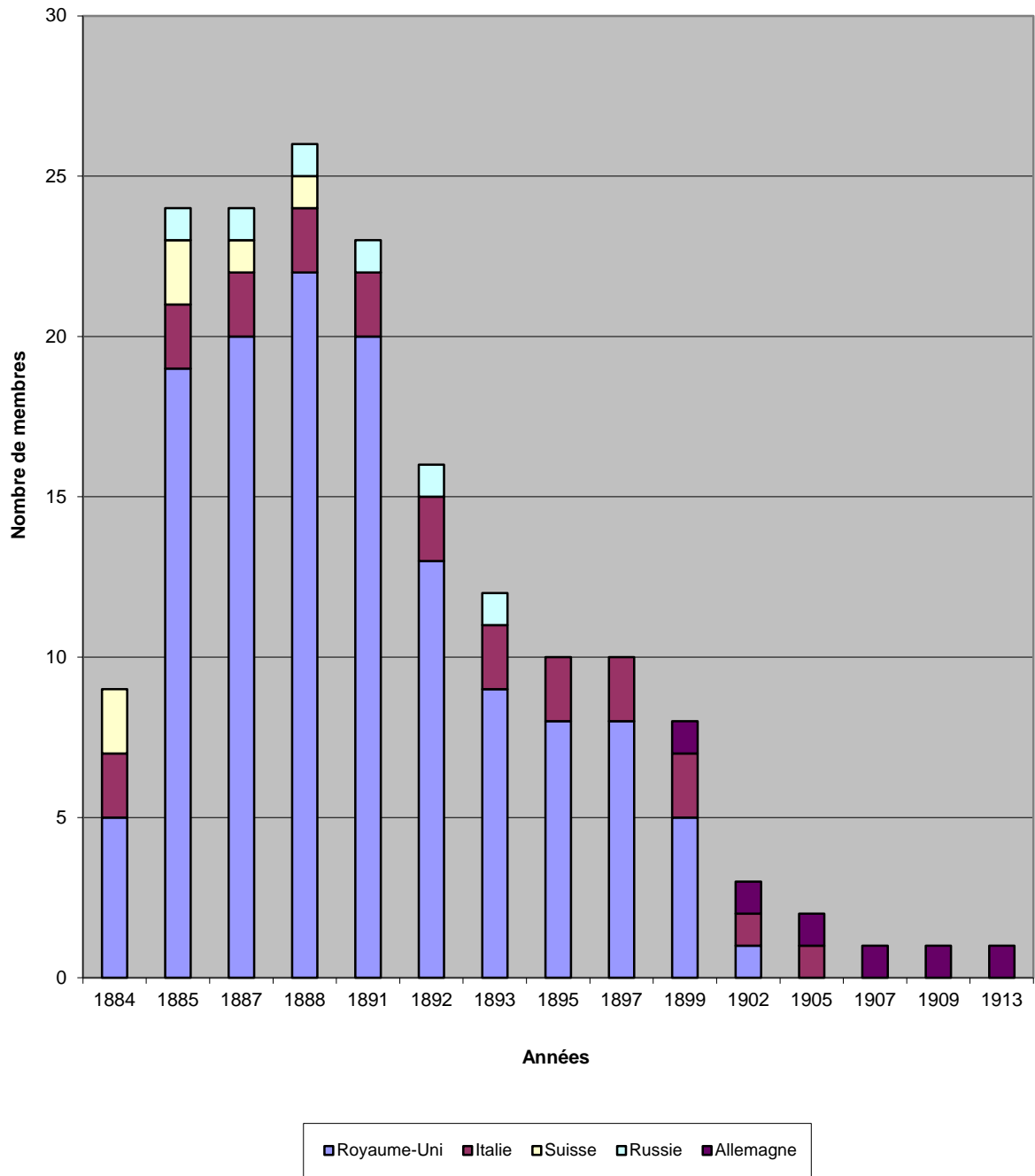
Graphique n°40 : Rapport entre les membres correspondants manchois, français et étrangers de la Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain (1859 - 1888)



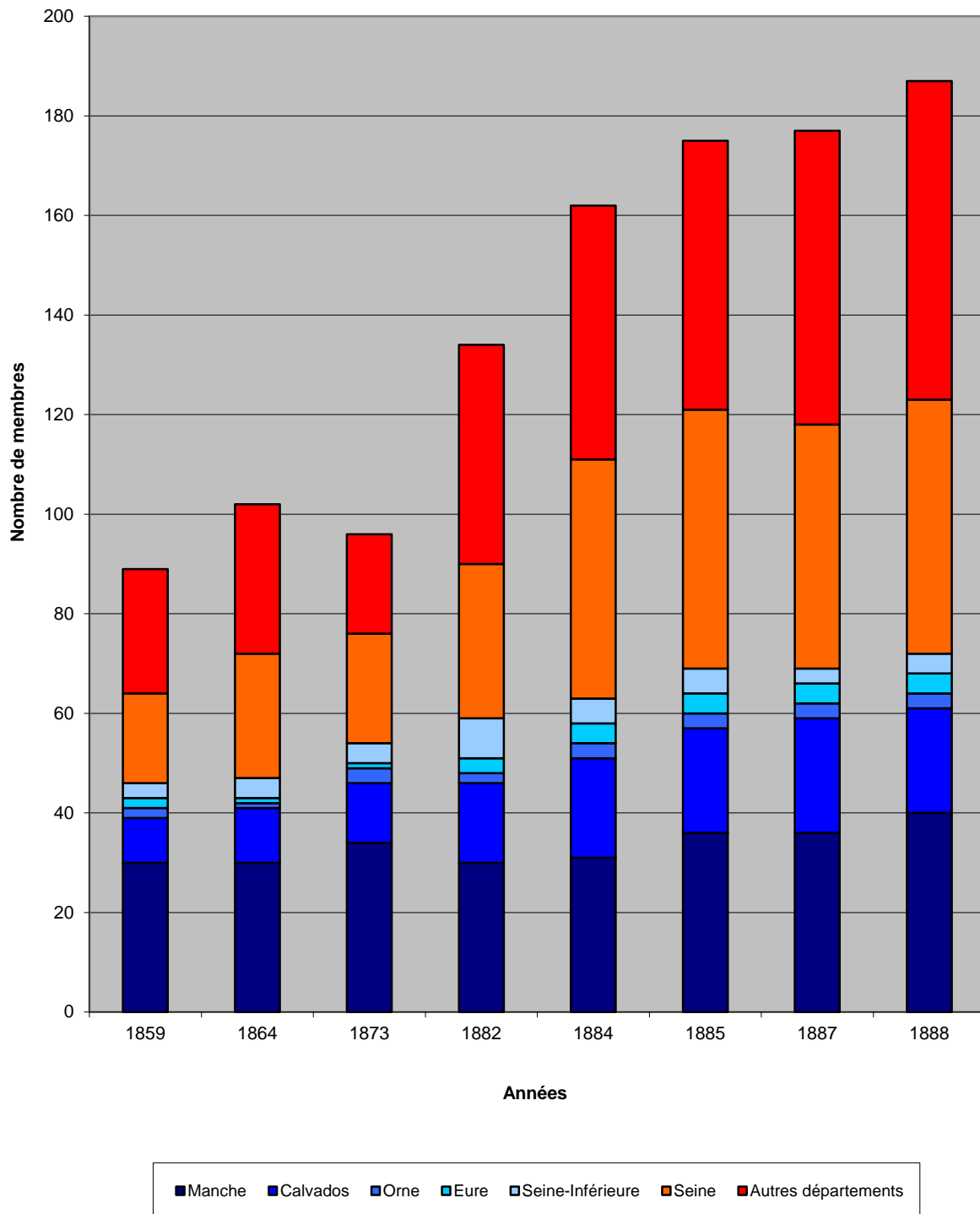
**Graphique n°41 : Membres Titulaires de la Société
d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches et de
Mortain (1836 - 1921)**



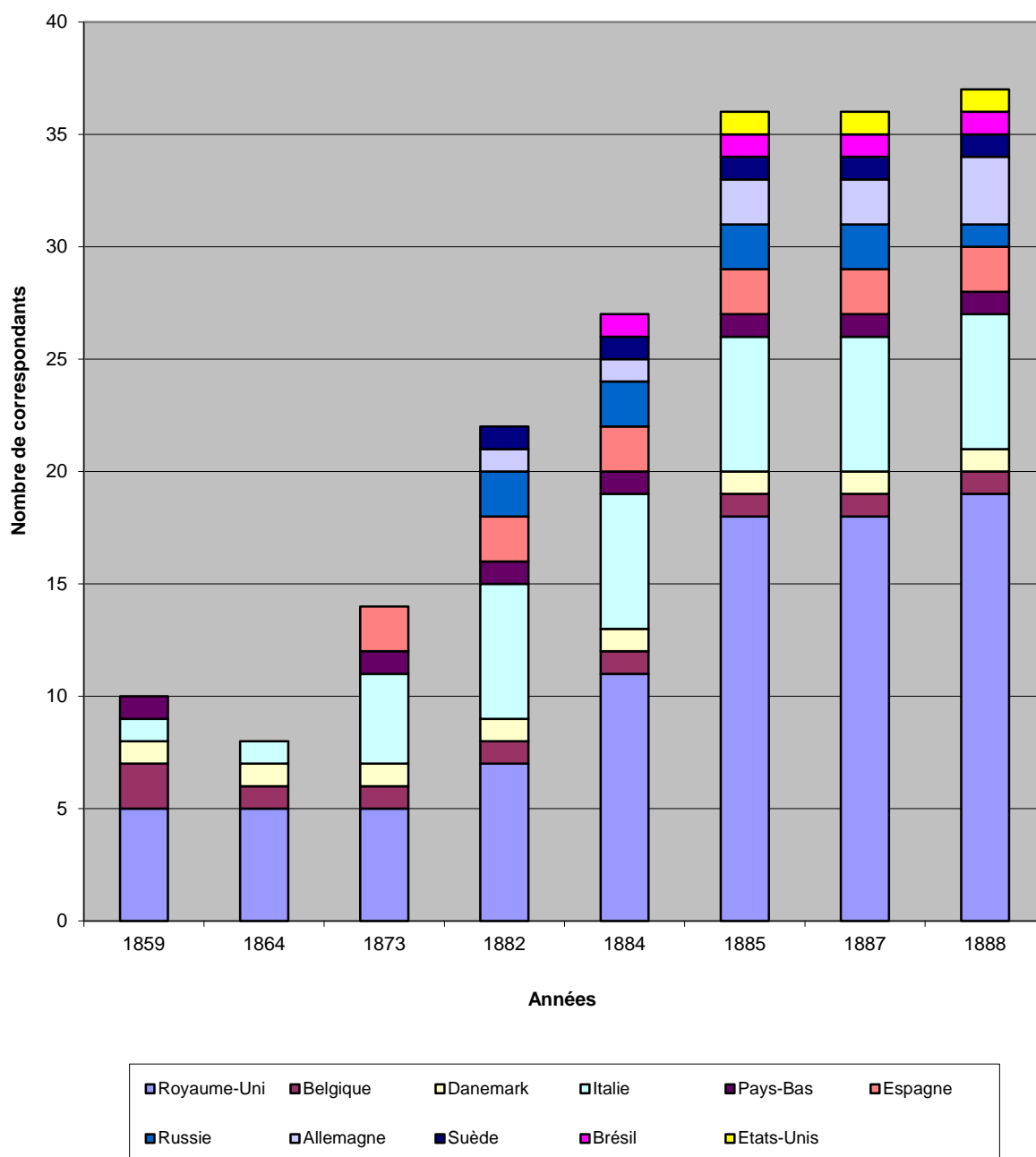
Graphique n°42 : Membres Titulaires étrangers de la Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain (1884 - 1913)



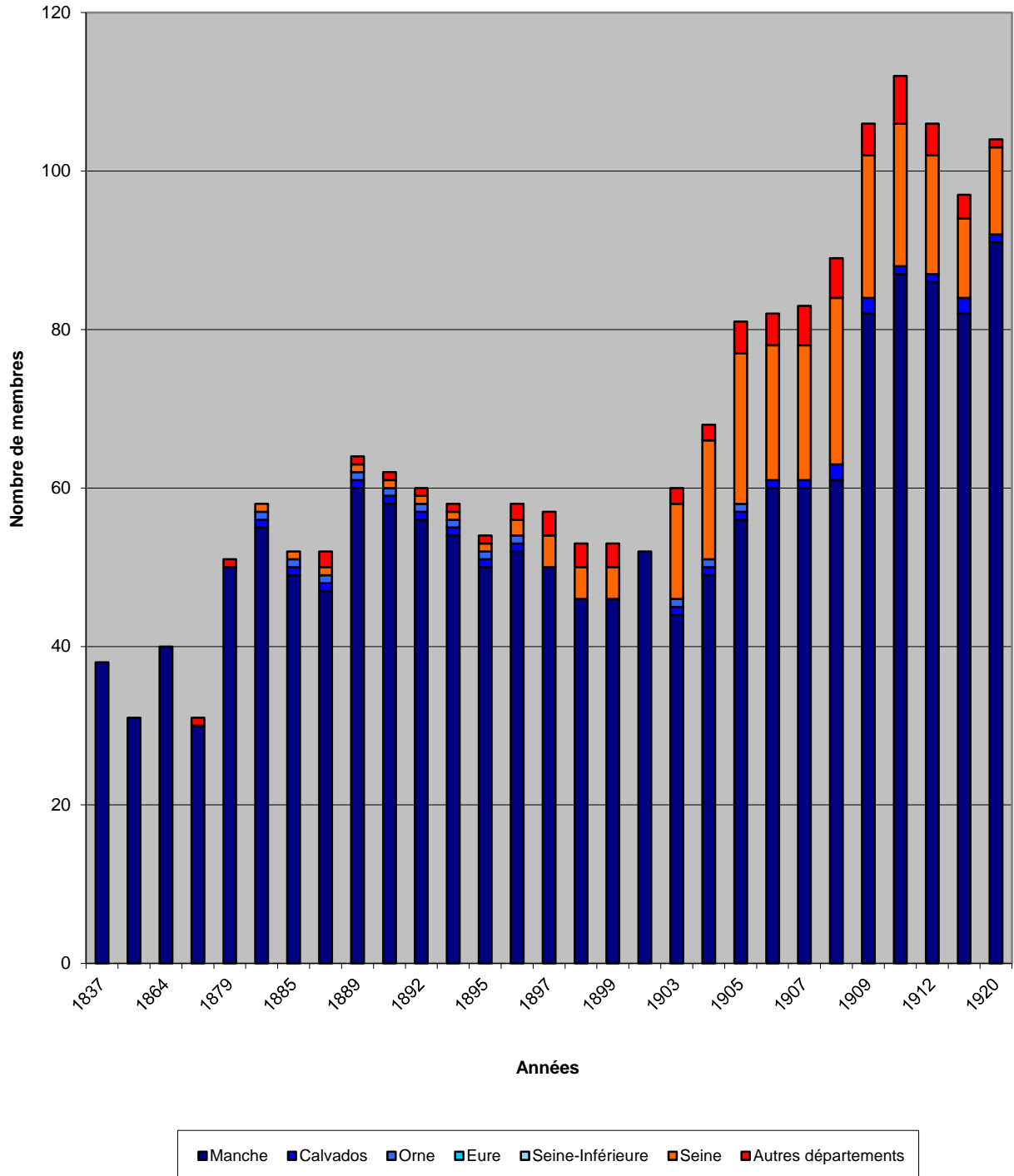
Graphique n°43 : Membres correspondants français de la Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain (1859 - 1888)



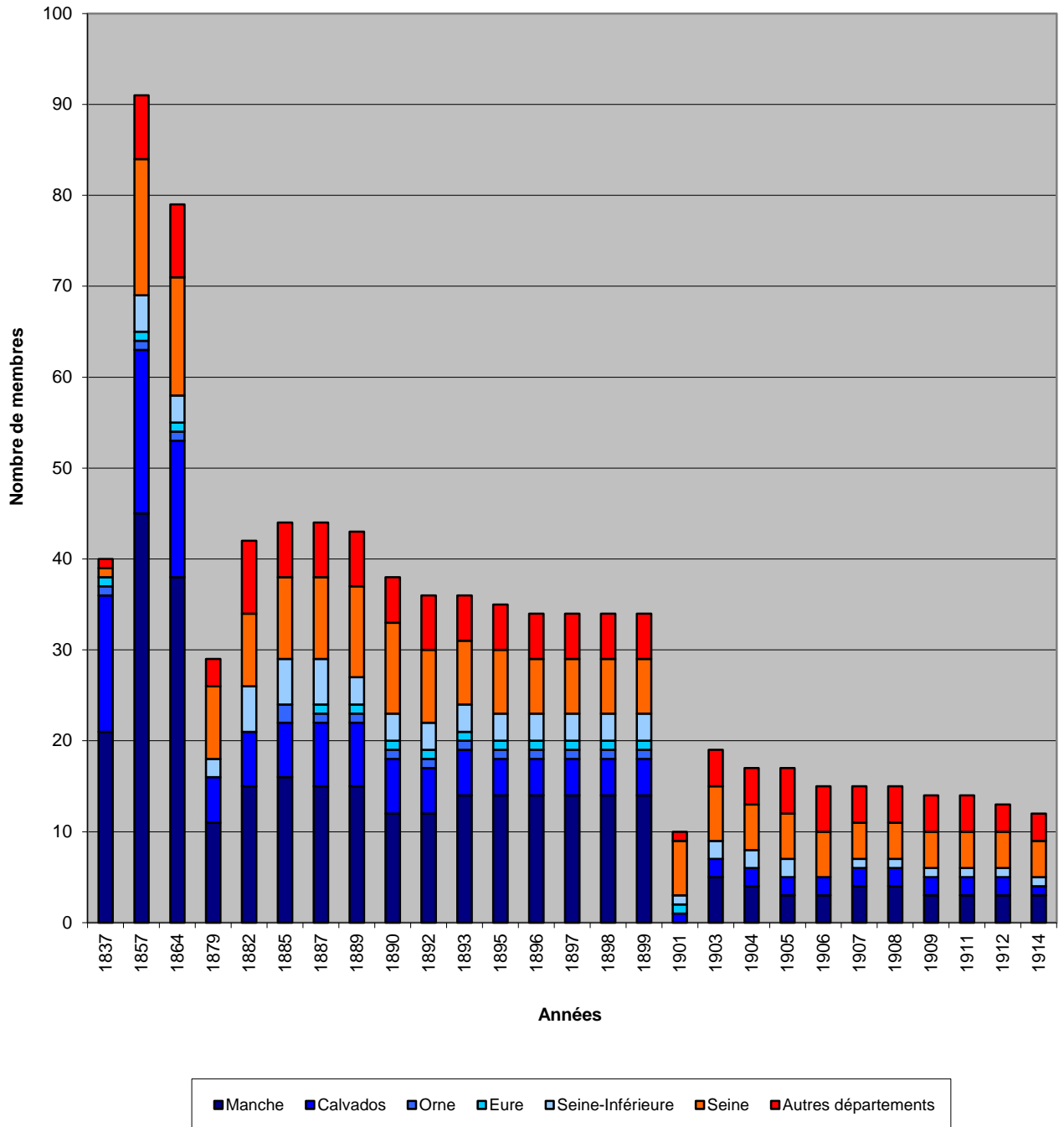
Graphique n°44 : Membres correspondants étrangers de la Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain (1859 - 1888)



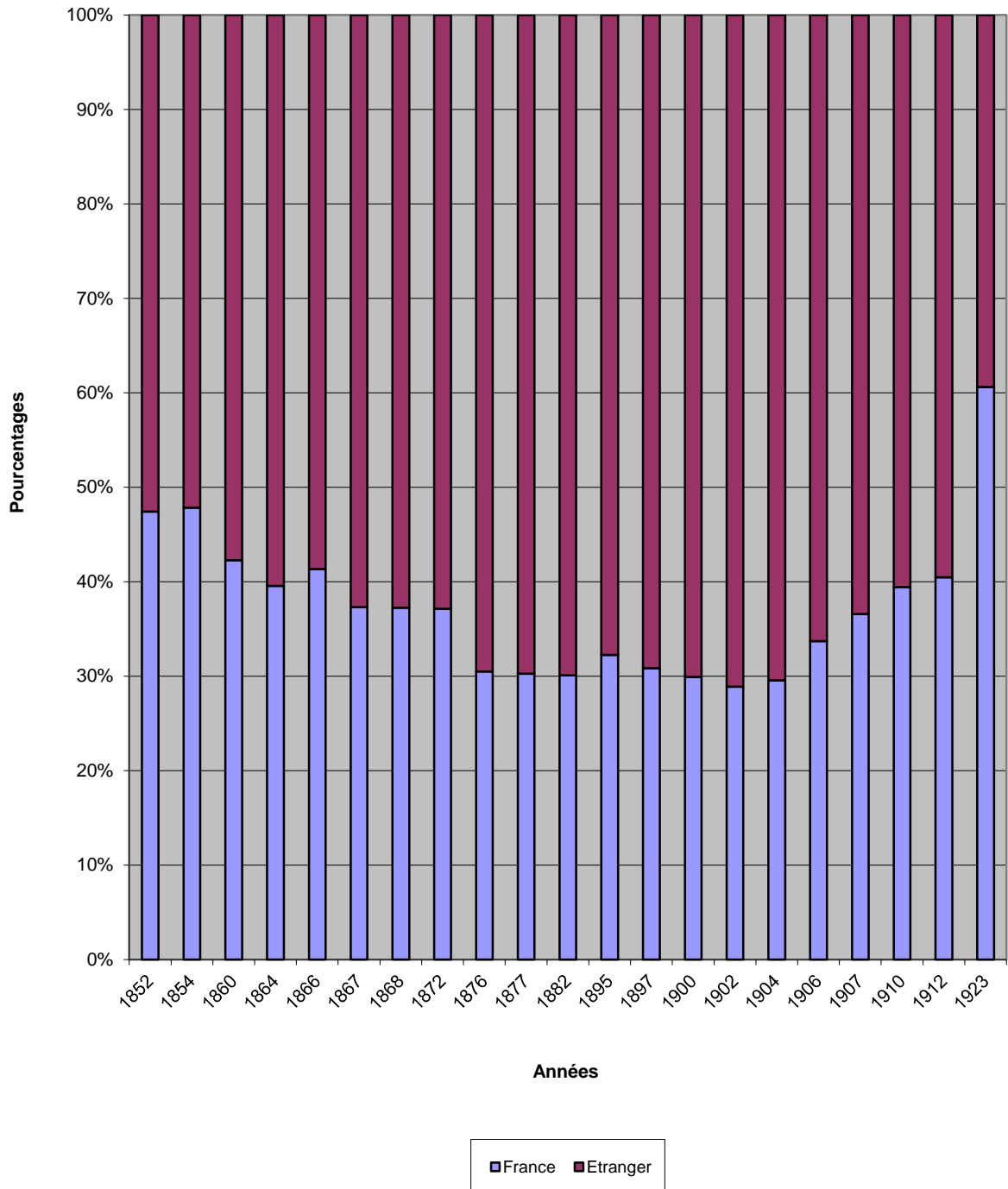
Graphique n°45 : Membres titulaires de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche (1837 - 1920)



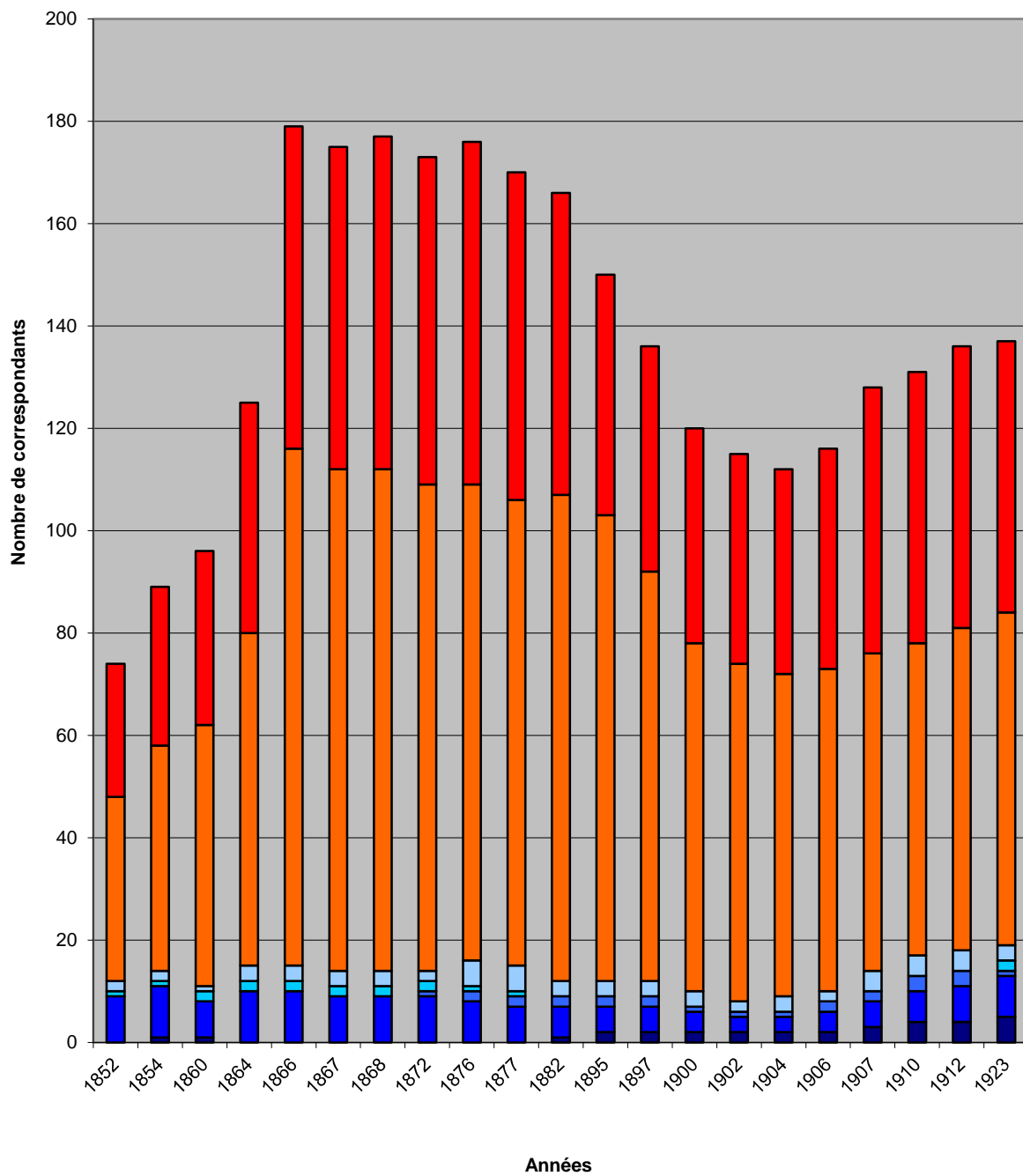
**Graphique n°46 : Membres correspondants de la Société
d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche
(1837 - 1914)**



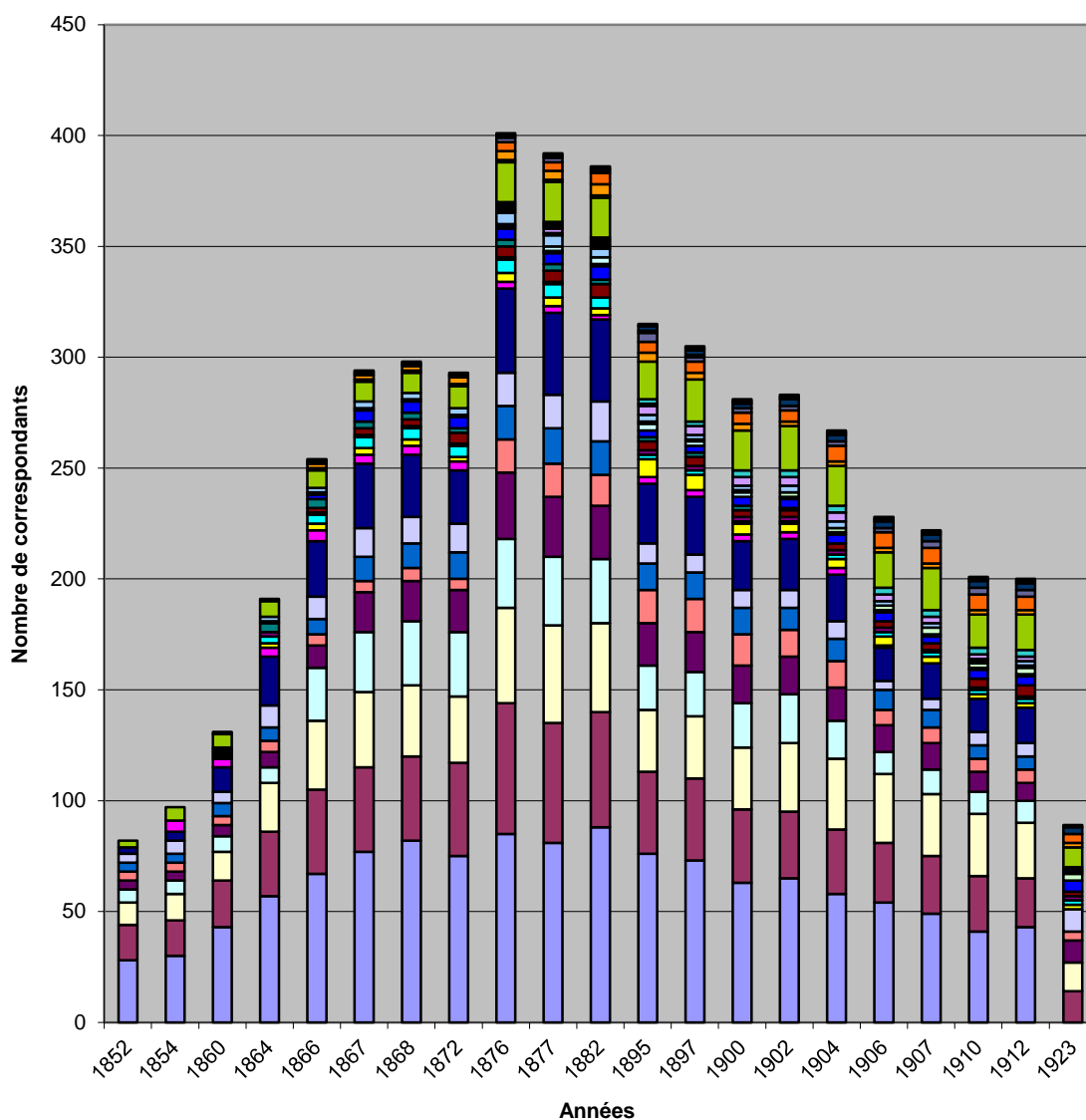
Graphique n°47 : Rapport entre les correspondants français et les correspondants étrangers de la Société des Sciences Physiques, Naturelles et Mathématiques de Cherbourg (1852 - 1923)



Graphique n°48 : Membres correspondants français de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg (1852 - 1923)

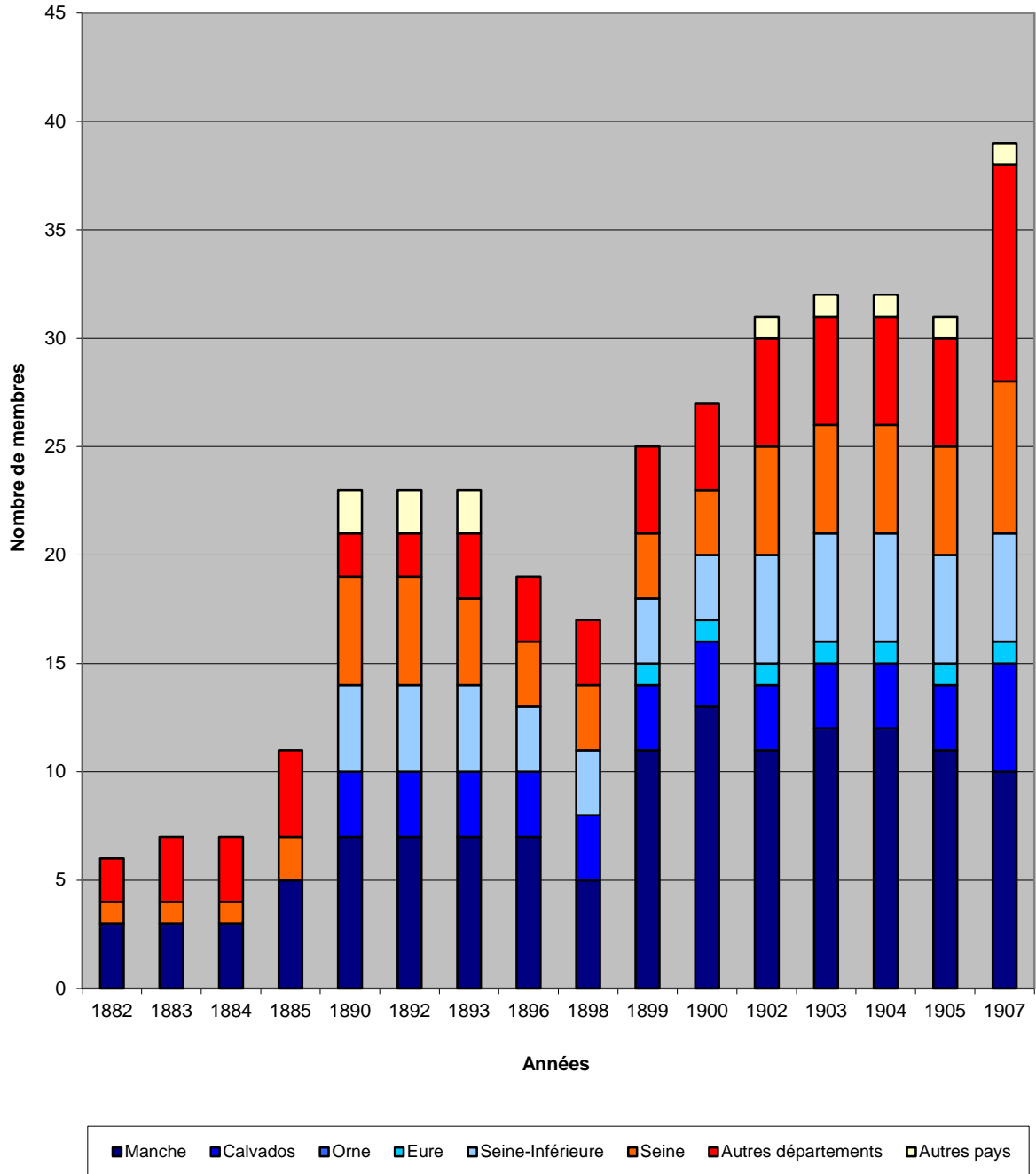


**Graphique n°49 : Membres correspondants étrangers de la Société
des Sciences Physiques, Naturelles et Mathématiques de Cherbourg
(1852 - 1923)**

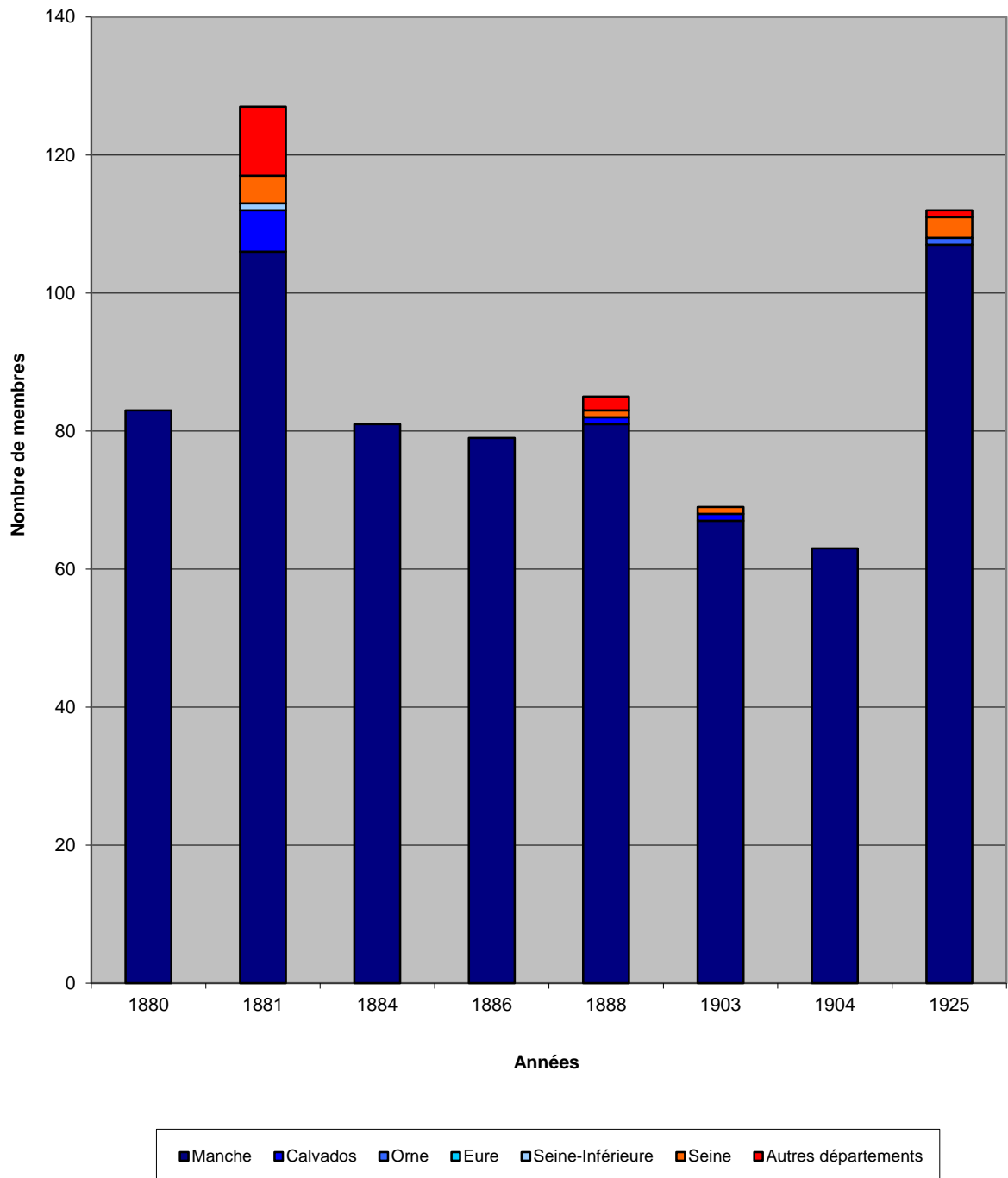


Allemagne	Italie	Royaume-Uni & Irlande	Russie
Belgique	Pays-Bas	Suède	Suisse
Autriche-Hongrie	Luxembourg	Danemark	Espagne
Finlande	Norvège	Grèce	Portugal
Serbie	Pologne	Roumanie	Monaco
Australie	Nouvelle-Zélande	Indes Néerlandaises	Ceylan
Chine	Inde	Etats-Unis	Cuba
Brésil	Argentine	Canada	Venezuela
Mexique	Uruguay	Afrique du Sud	

Graphique n°50 : Membres correspondants de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg (1882 - 1907)



**Graphique n°51 : Membres titulaires de la Société
Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de
Valognes (1880 - 1925)**



**Graphique n°52 : Membres correspondants de la Société
Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de
Valognes (1884 - 1904)**

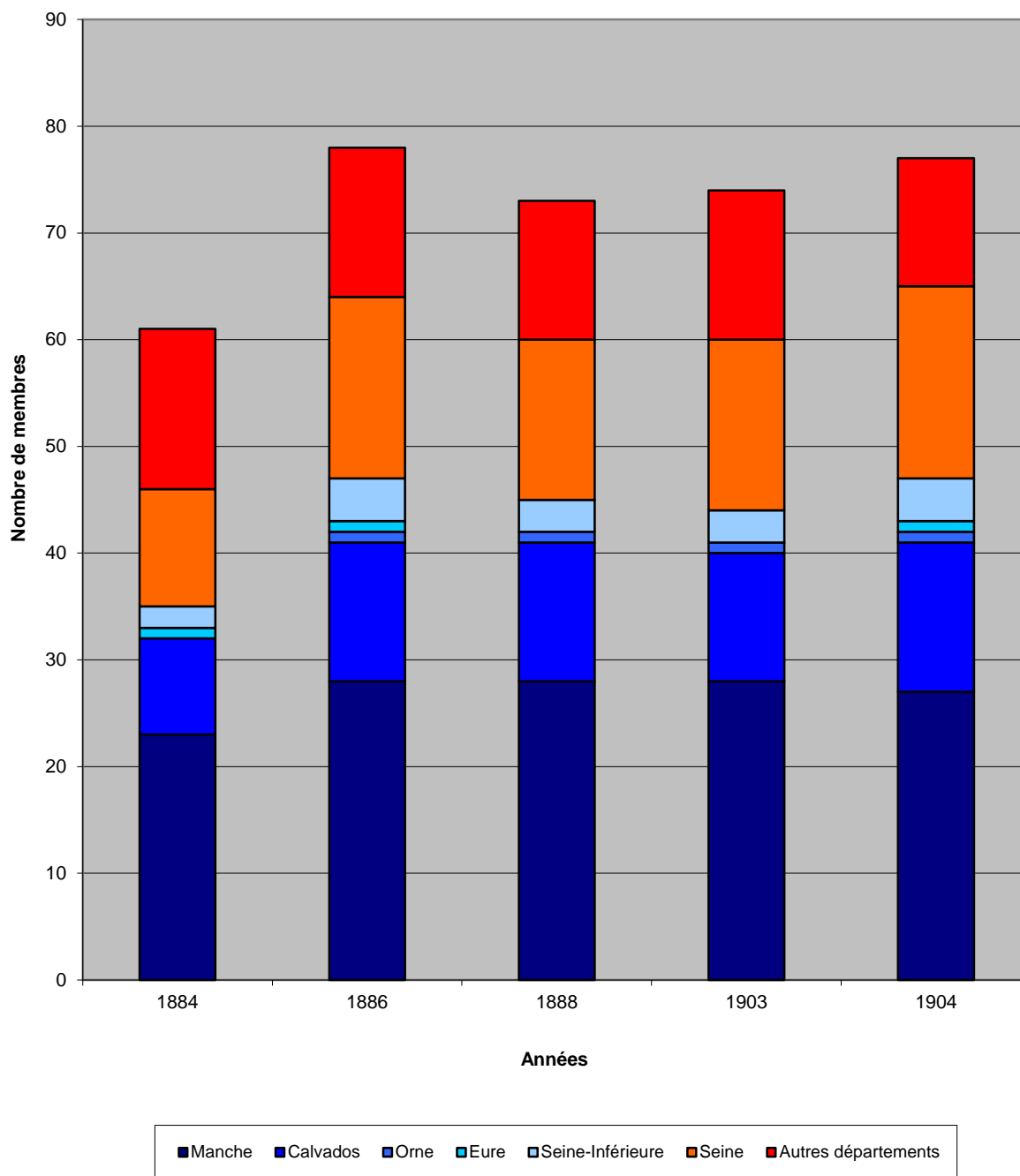


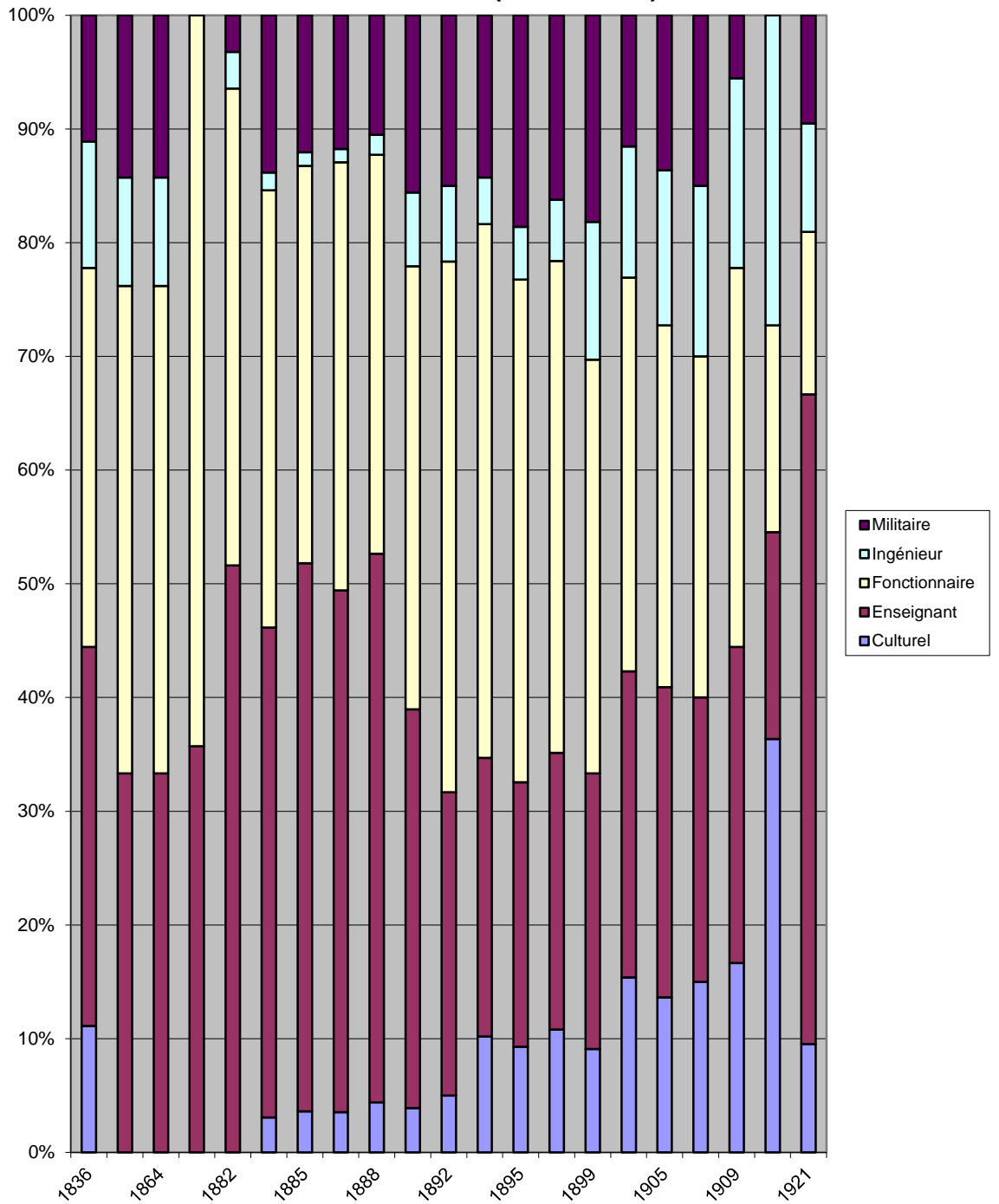
Tableau n°9 : Villes de résidence des enseignants membres correspondants de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg.

Poste occupé	Villes de résidence des enseignants
A la faculté	Aix, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Strasbourg
A la faculté de médecine	Caen, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris
A la faculté des sciences	Besançon, Bordeaux, Caen, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse
A l'école de médecine	Alger, Caen, Dijon, Paris, Toulon, Tours
A l'école de pharmacie	Paris
Université	Amsterdam, Baltimore, Cambridge, Berlin, Bologne, Breslau, Bruxelles, Cordoba, Edimbourg, Gand, Genève, Glasgow, Heidelberg, Iéna, Lausanne, Leyde, Liège, Louvain, Pise, Saint-Pétersbourg, Stuttgart, Vienne, Würzburg, Yale
Anatomie	Bâle, Cracovie Heidelberg, Leipzig, Stockholm, Toulouse, Vienne
Anthropologie	Florence, Genève, Harvard, Montpellier, Paris
Botanique	Aberdeen, Amsterdam, Angers, Anvers, Athènes, Bâle, Belfast, Berlin, Besançon, Bologne, Bonn, Bordeaux, Breslau, Brünn, Bruxelles, Bucarest, Caen, Christiania, Danzig, Dresde, Dublin, Erlangen, Fano (Milan), Gand, Genève, Glasgow, Göttingen, Halle, Heidelberg, Iéna, Kiev, Kingston (Canada), Leipzig, Leyde, Liège, Lille, Lisbonne, Londres, Lund, Luxembourg, Marburg, Modène, Montpellier, Munich, Naples, Oxford, Paris, Parme, Pise, Porto, Prague, Rome, Rostock, Saint-Pétersbourg, Strasbourg, Stuttgart, Toulouse, Tübingen, Uppsala, Venise, Vienne, Würzburg, Zürich
Chimie	Bâle, Berlin, Bonn, Genève, Heidelberg, Lille, Louvain, Lund, Luxembourg, Munich, Nancy, Naples, Paris, Pise, Rome, Saint-Louis (Missouri), Saint-Pétersbourg, Salamanque, Wiesbaden
Chirurgie	Amsterdam, Iéna
Géographie	Caen, Neuchâtel, Paris, Rennes
Géologie	Caen, Florence, Grenoble, Lille, Lund, Luxembourg, Munich, Paris, Prague, Rennes, Riga, Saint-Pétersbourg, Vienne
Mathématiques	Ahmedabad, Cambridge, Dublin, Laval, Madrid, Marseille, Paris, Saint-Pétersbourg, Rome
Minéralogie	Christiania, Dresde, Edimbourg, Iéna, Lisbonne, Moscou, Naples, Palerme, Paris, Prague, Rome, Turin
Physiologie	Copenhague, Königsberg, Munich, Paris, Strasbourg, Turin
Physique	Berlin, Bonn, Caen, Cordoba, Gand, Genève, Giessen, Glasgow, Heidelberg, Liège, Londres, Luxembourg, Munich, Padoue, Paris, Saint-Pétersbourg, Vienne
Zoologie	Berlin, Bordeaux, Breslau, Bruxelles, Caen, Christiania, Copenhague, Dijon, Dublin, Florence, Halle, Harvard, Heidelberg, Leipzig, Londres, Louvain, Lyon, Milan, Munich, New Haven, Oxford, Paris, Pavie, Rennes, Rome, Stockholm, Strasbourg, Stuttgart, Toulouse, Uppsala

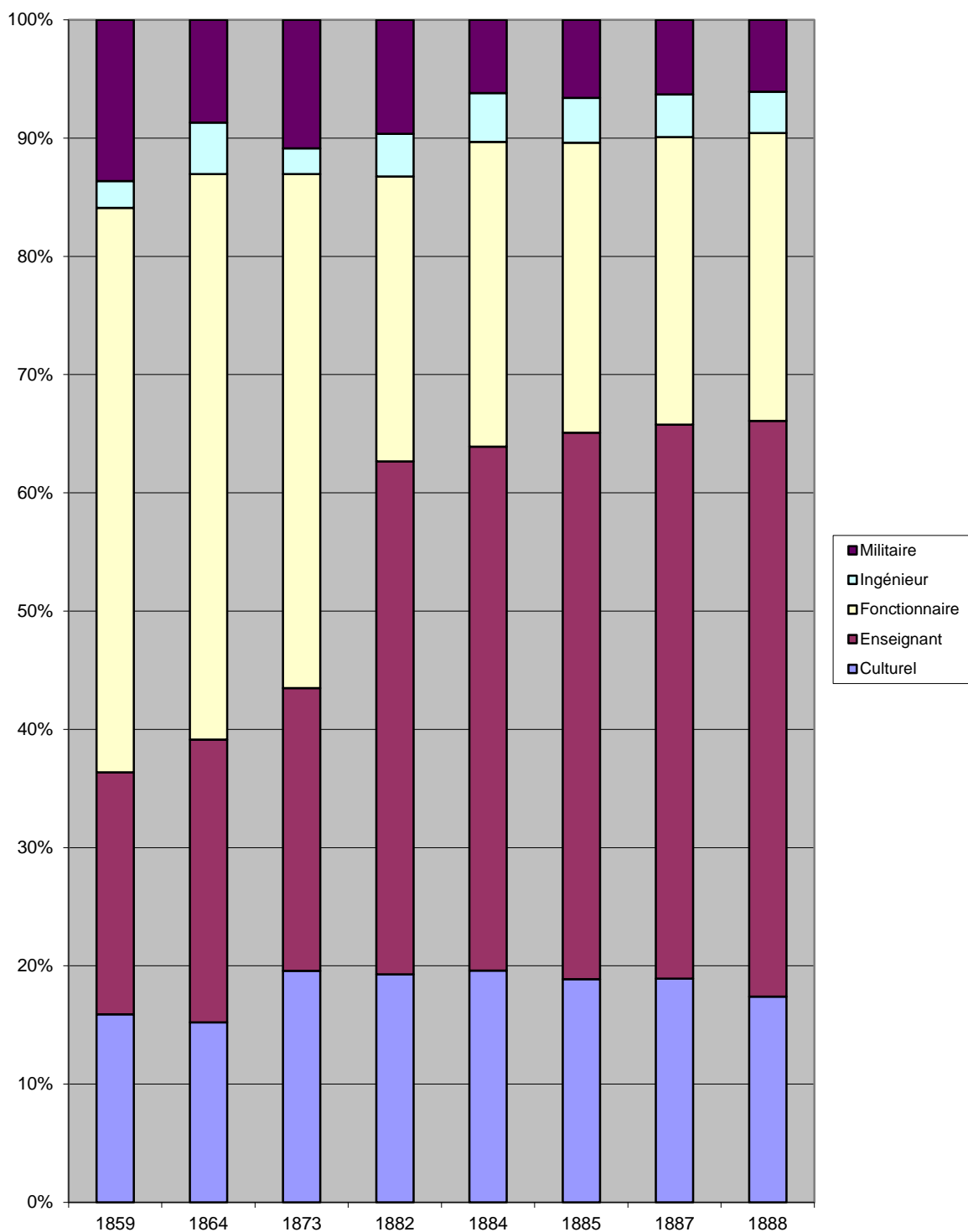
Profession des membres appartenant au service public (graphiques du n°53 au n°62)

Les graphiques suivants, du n°53 au n°62, présentent la répartition des membres des sociétés savantes appartenant au service public en fonction de leur emploi.

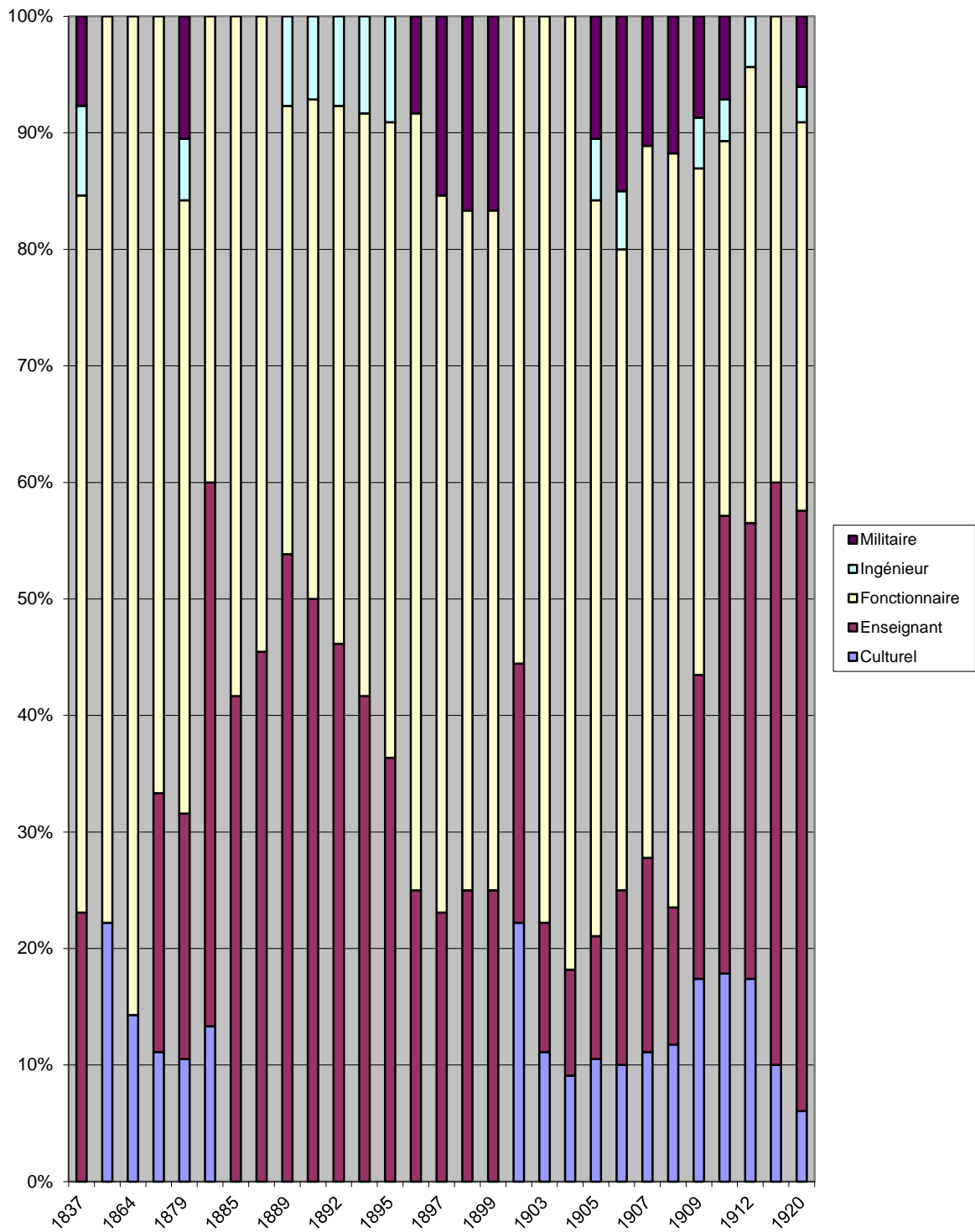
Graphique n°53 : Service Public, Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain, membres titulaires (1836 - 1921)



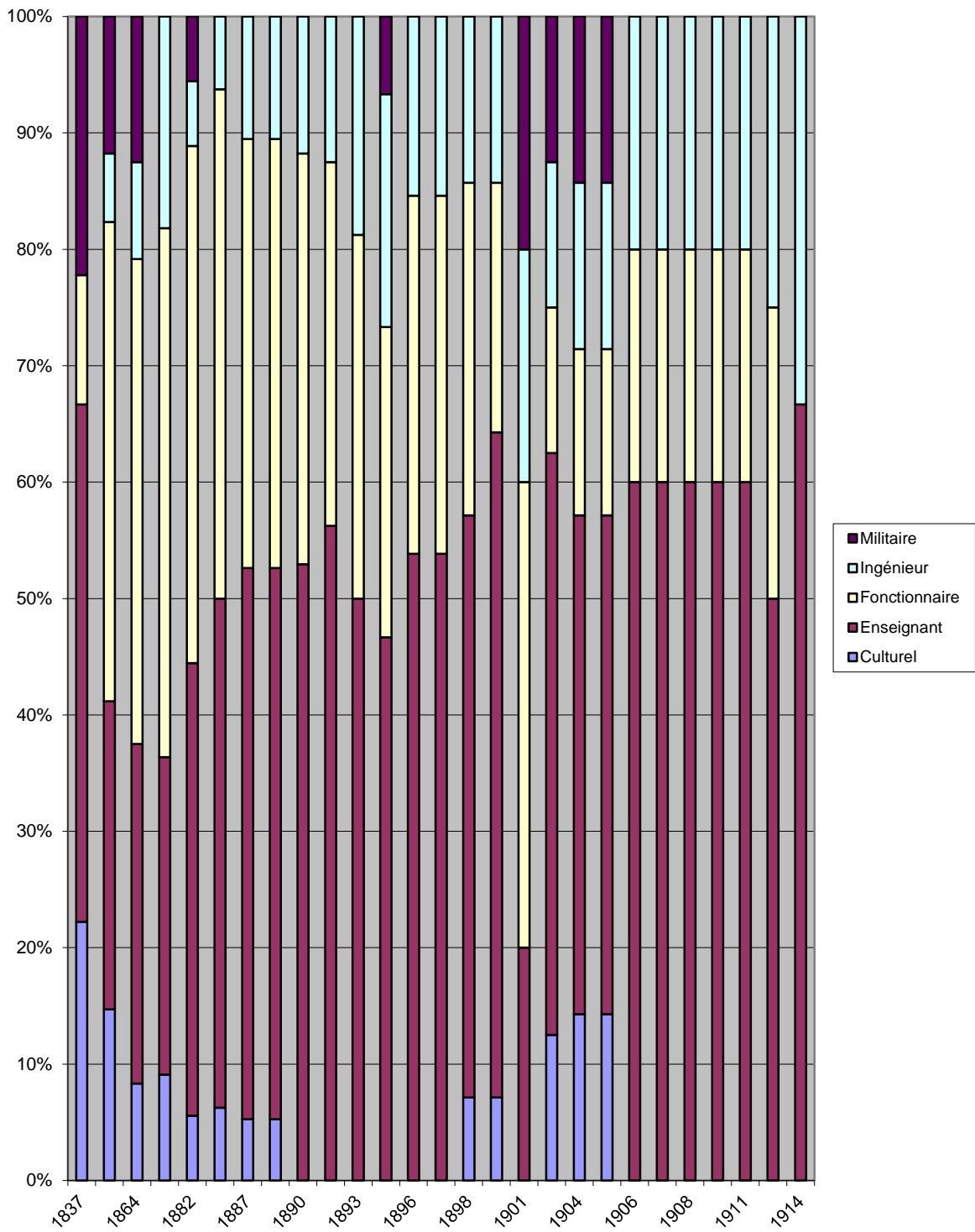
Graphique n°54 : Service Public, Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain, membres correspondants (1859 - 1888)



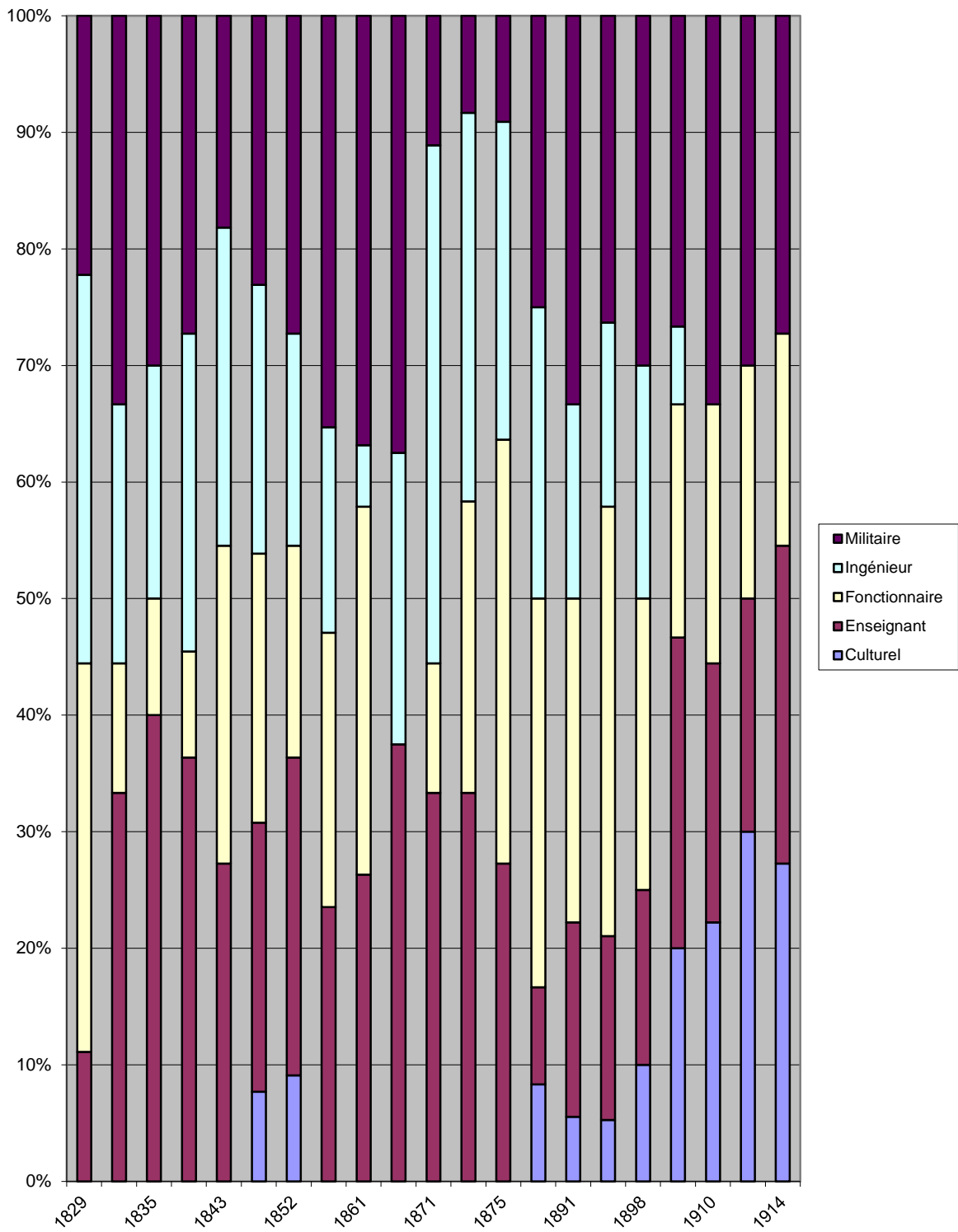
Graphique n°55 : Service Public, Saint-Lô, membres titulaires de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche (1837 - 1920)



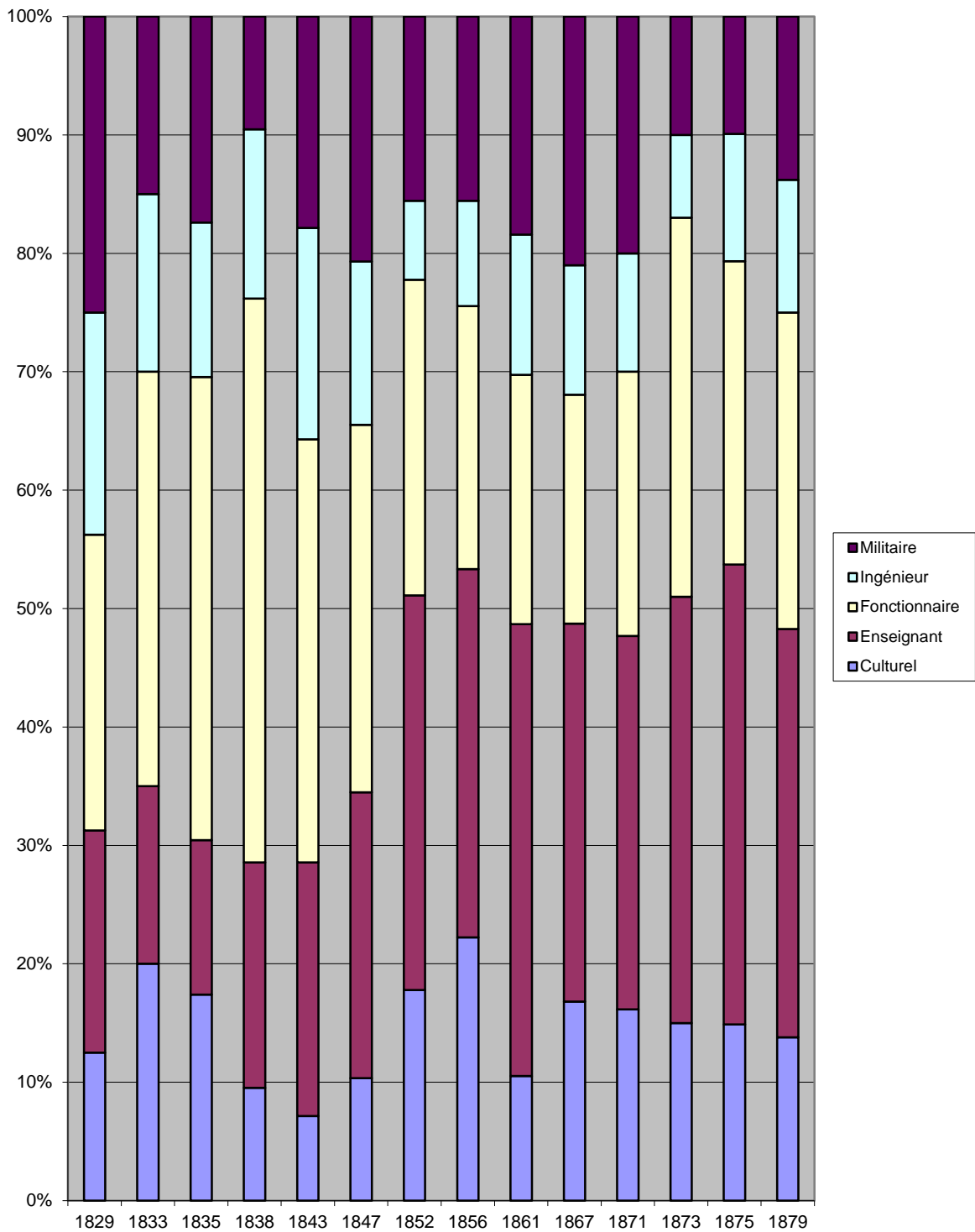
Graphique n°56 : Service Public, Saint-Lô, membres correspondants de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche (1837 - 1914)



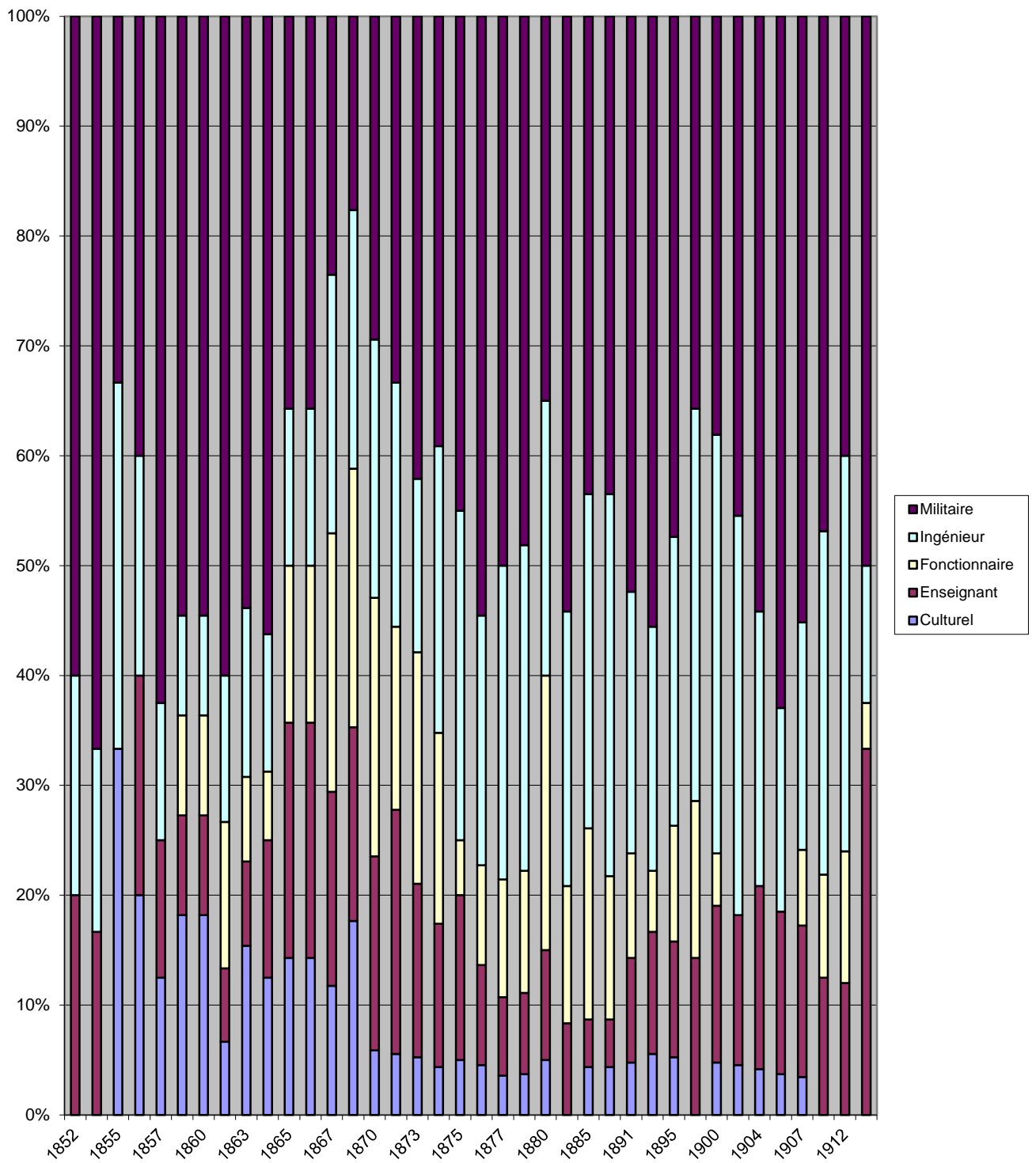
Graphique n°57 : Service Public, Société Académique de Cherbourg, membres titulaires (1829 - 1914)



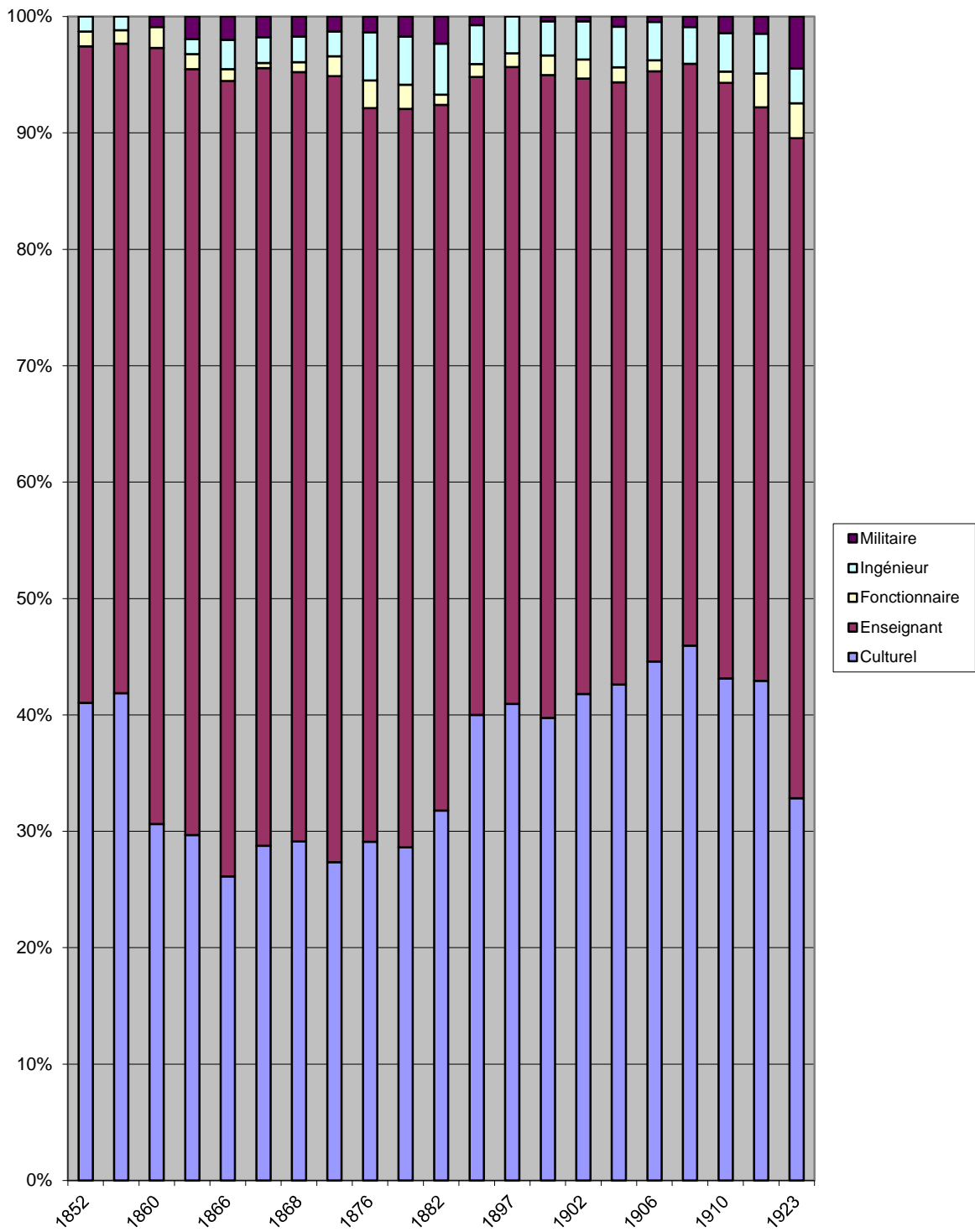
Graphique n°58 : Service Public, Société Académique de Cherbourg, membres correspondants (1829 - 1879)



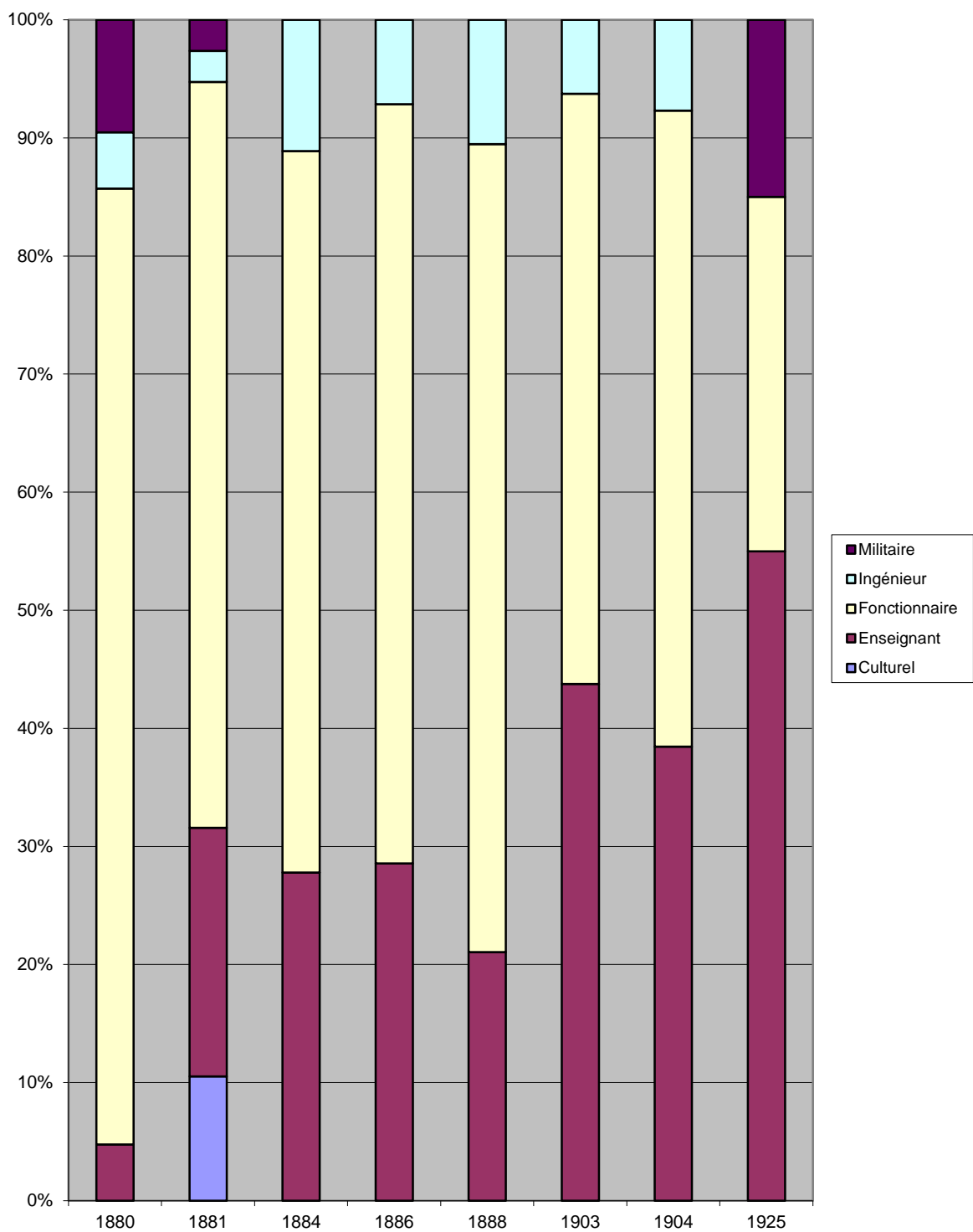
Graphique n°59 : Service Public, Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, membres titulaires (1852 - 1923)



Graphique n°60 : Service Public, Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, membres correspondants (1852 - 1923)



Graphique n°61 : Service Public, Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes, membres titulaires (1880 - 1925)



Graphique n°62 : Service Public, Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes, membres correspondants (1884 - 1904)

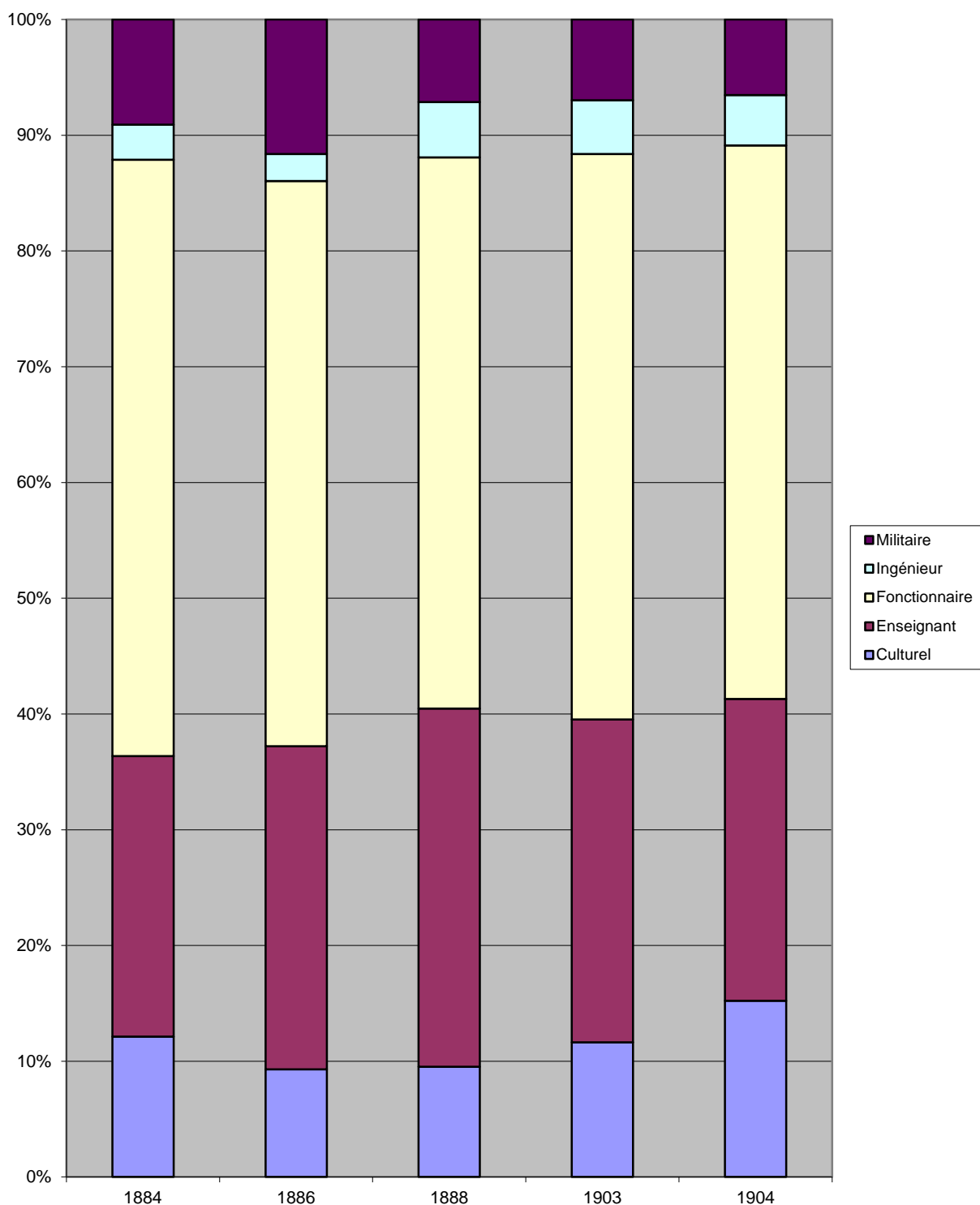


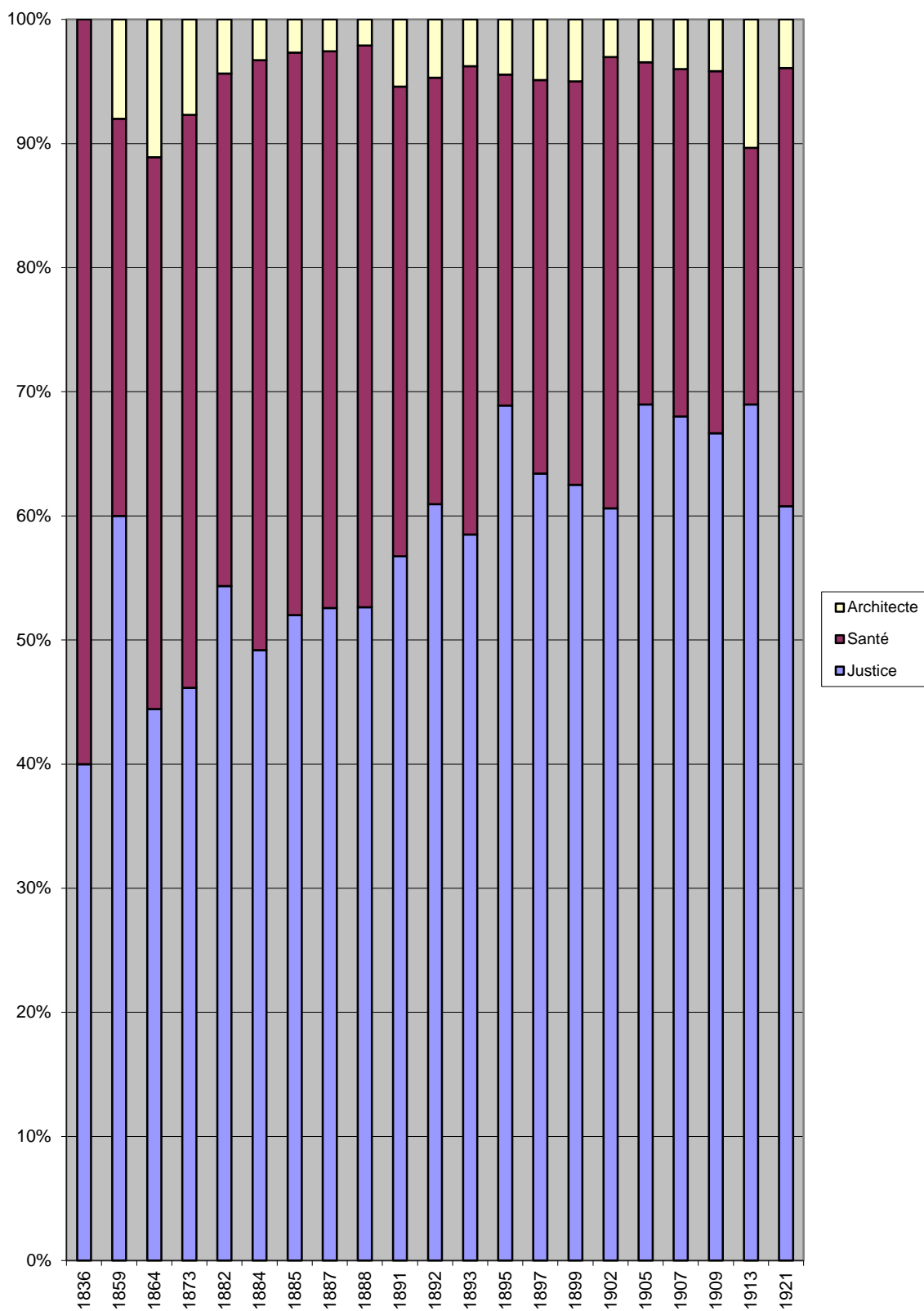
Tableau n°10 : « Nombre de médecins, de pharmaciens et nombre total de professionnels de santé, membres de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg »

Années	Nombre de médecins	Nombre de pharmaciens	Nombre total de professionnels de santé
1882	10	8	19
1884	13	15	29
1885	15	18	34
1887	16	18	35
1888	22	20	43
1891	13	11	28

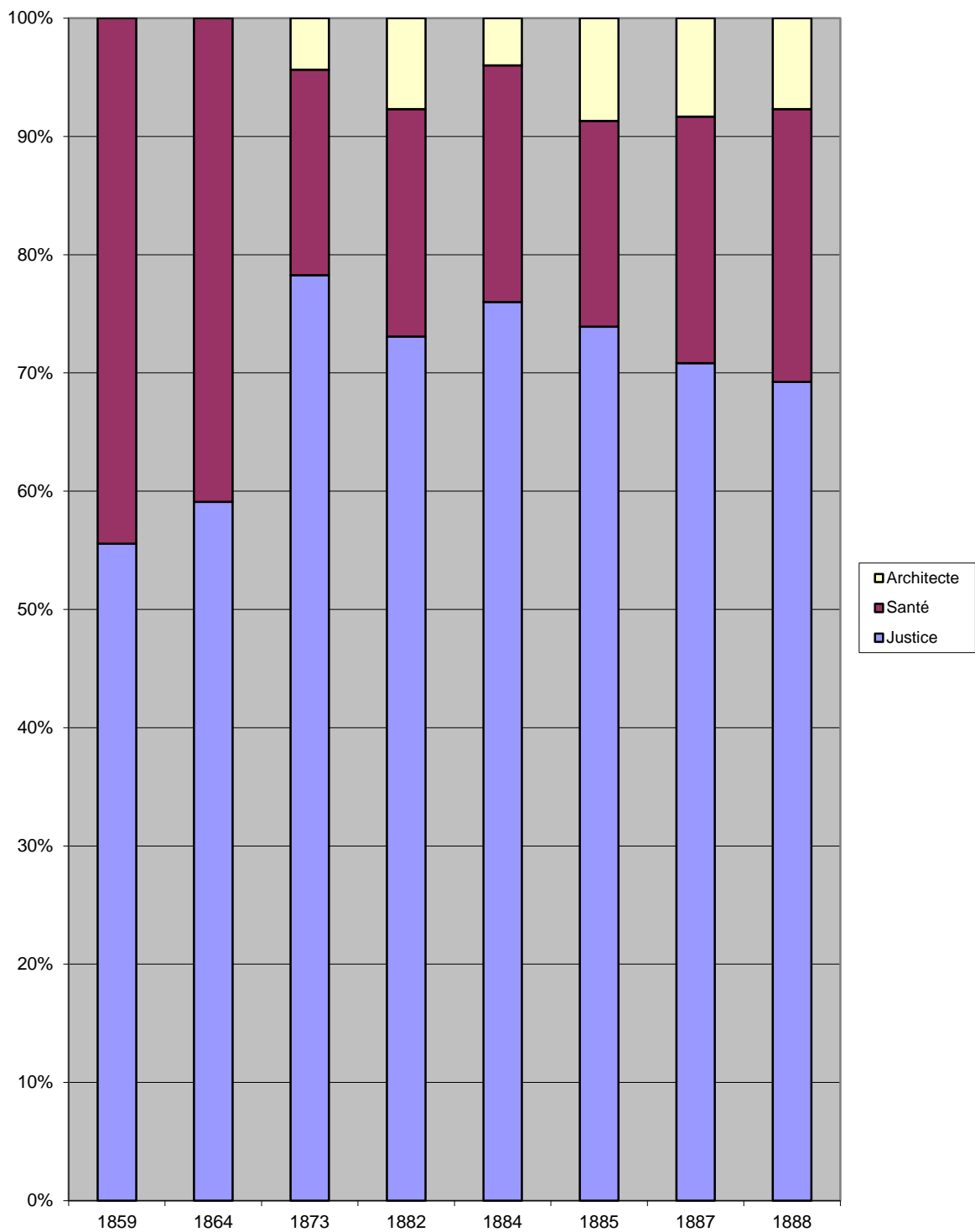
Professions des membres appartenant à une profession libérale (graphiques du n°63 au n°72)

Les graphiques suivants, du n°63 au n°72, tentent de montrer la répartition des membres des sociétés savantes manchoises exerçant une profession dite libérale, à savoir les professions du monde judiciaire, les professions liées au monde médicales et, enfin, les architectes (*voir page suivante*) :

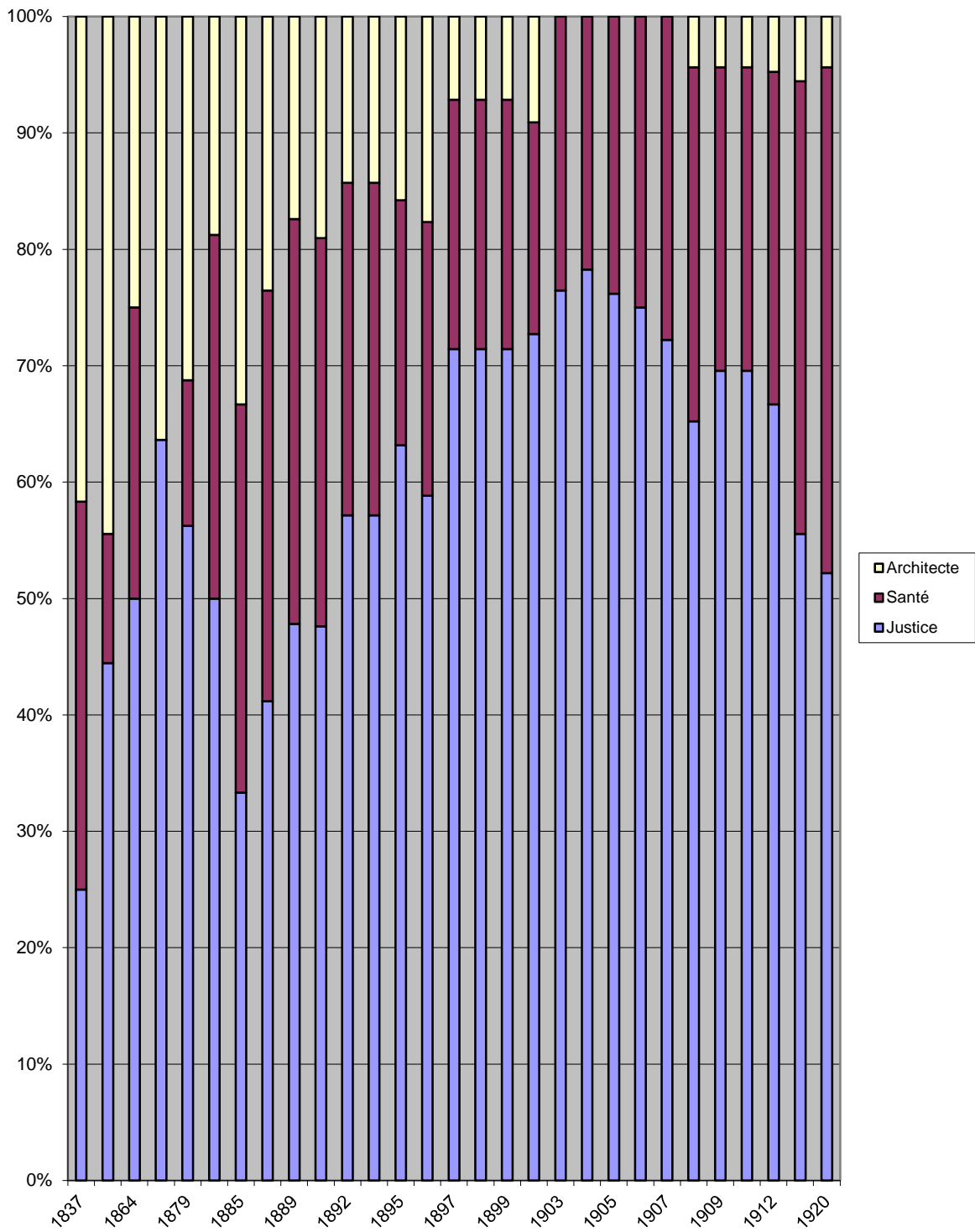
**Graphique n°63 : Professions libérales, Société
d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches et de
Mortain, membres titulaires (1836 - 1921)**



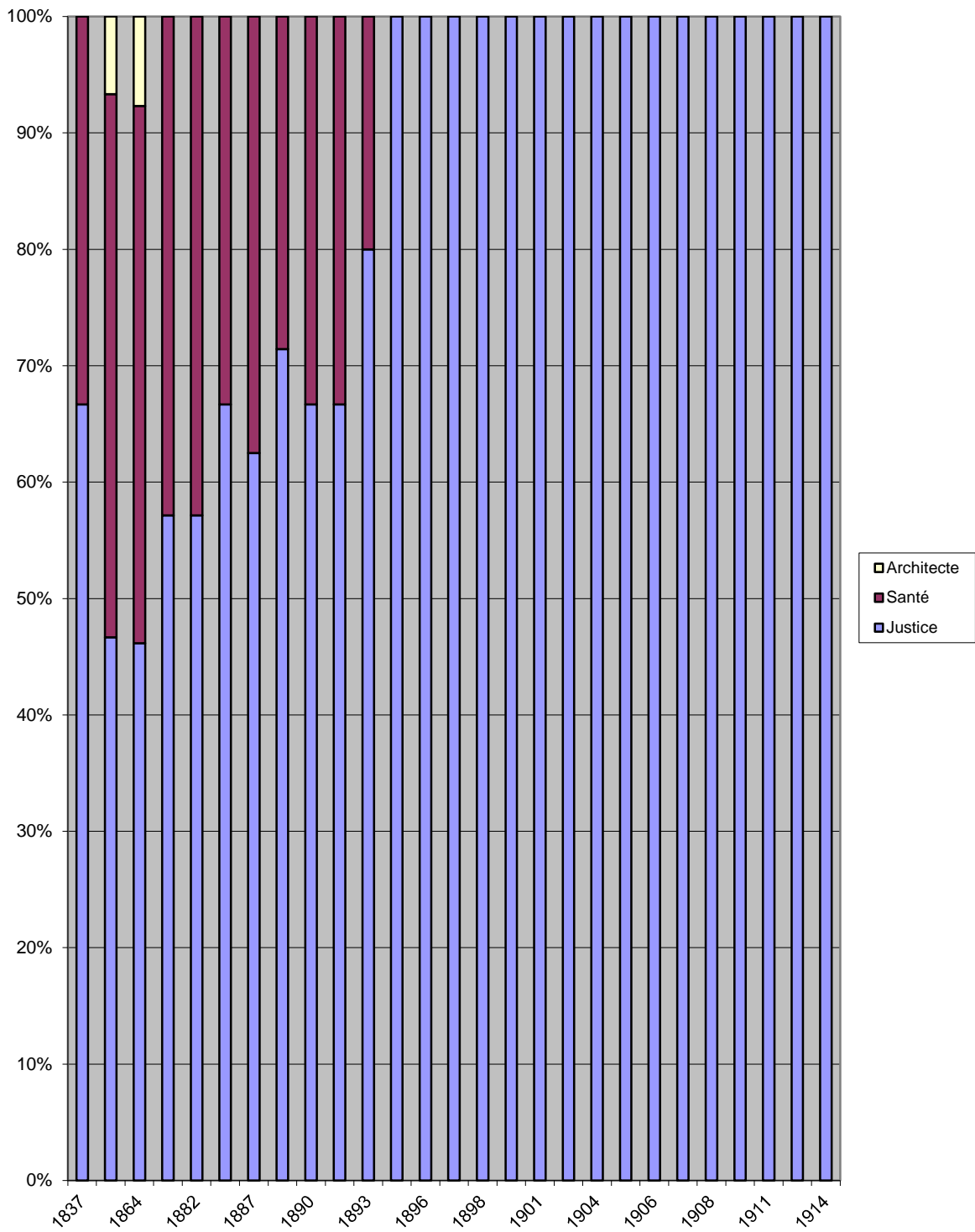
Graphique n°64 : Professions Libérales, Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain, membres correspondants (1859 - 1888)



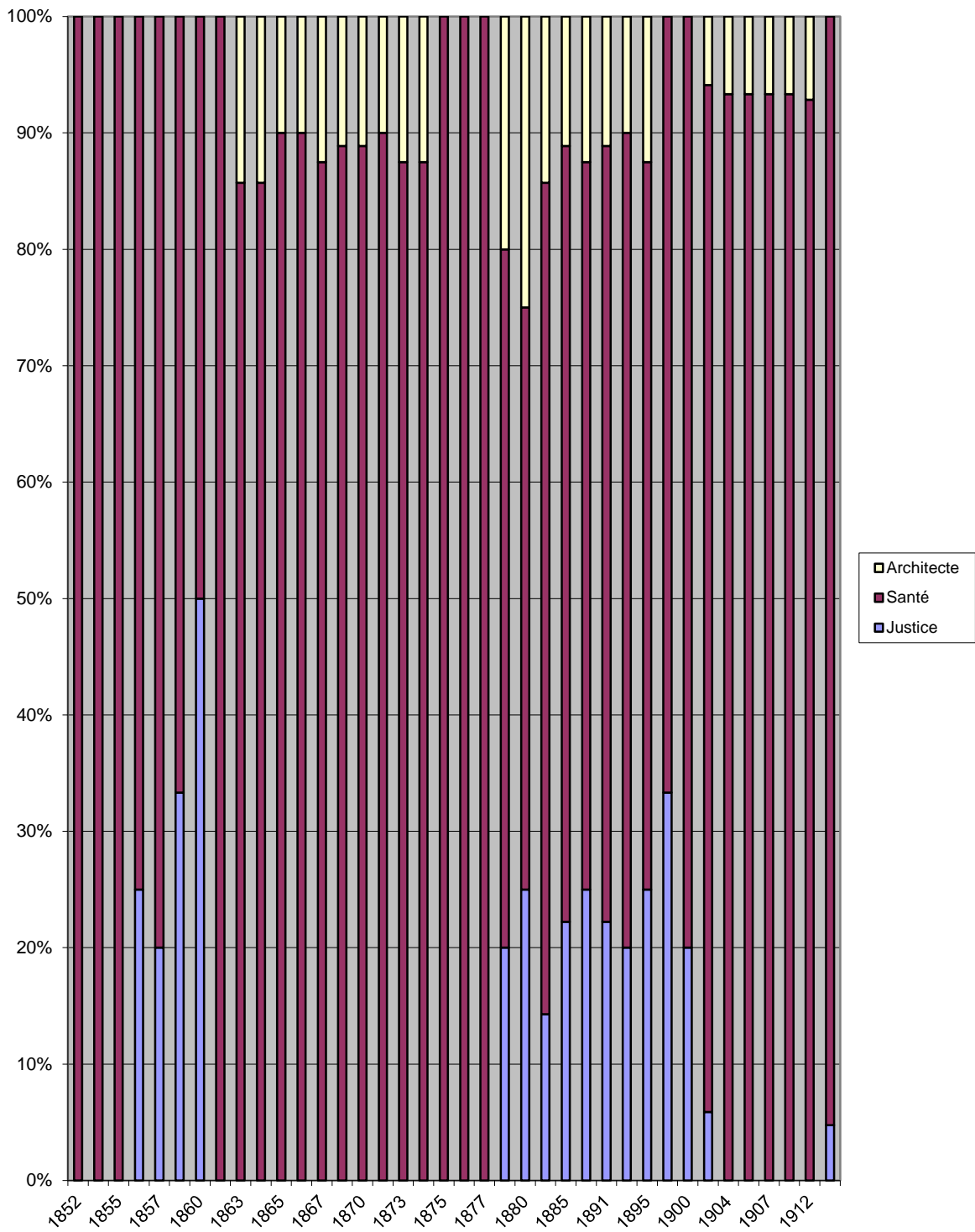
Graphique n °65 : Professions Libérales, Saint-Lô, membres titulaires de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche (1837 - 1920)



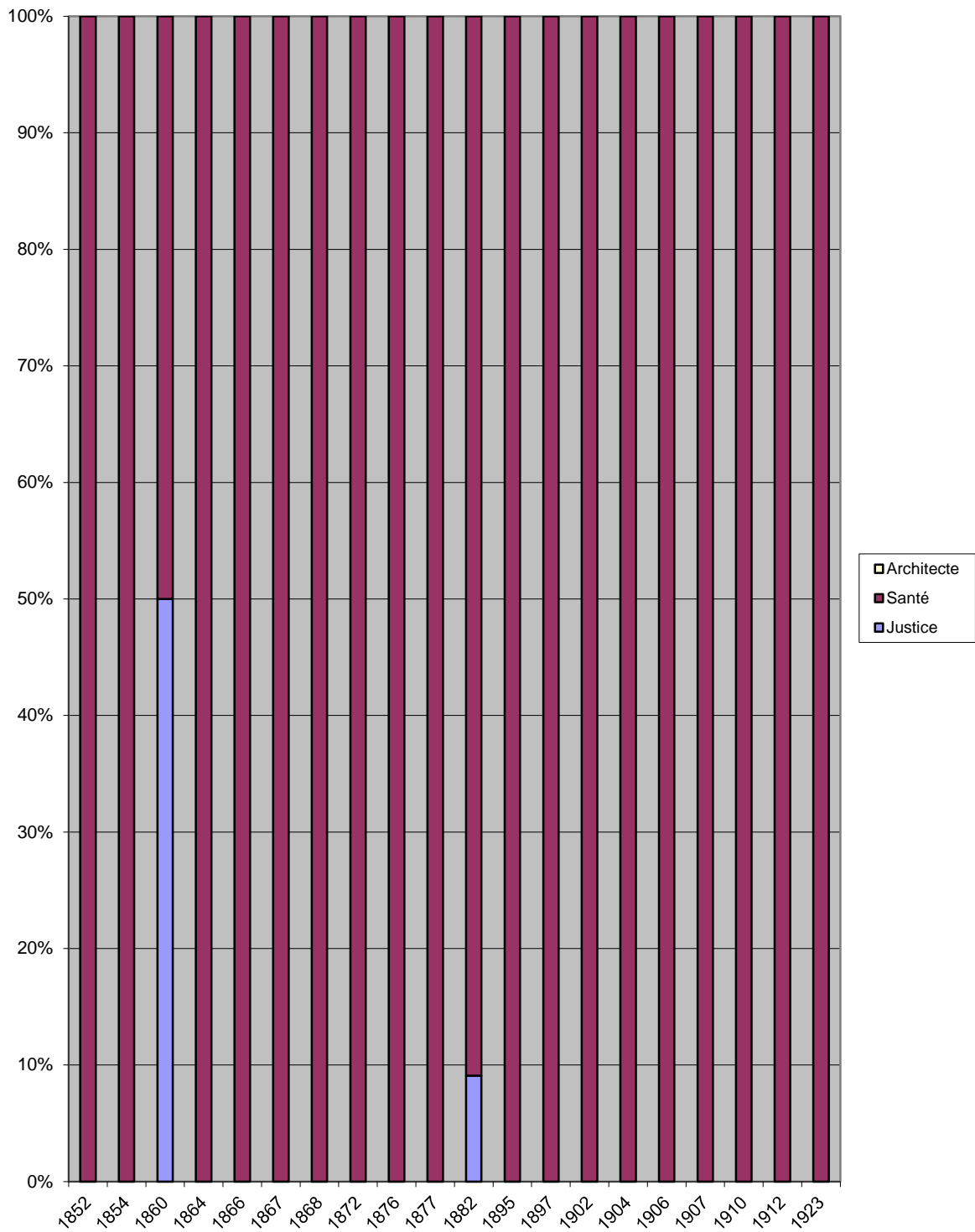
Graphique n°66 : Professions Libérales, Saint-Lô, membres correspondants de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche (1837 - 1914)



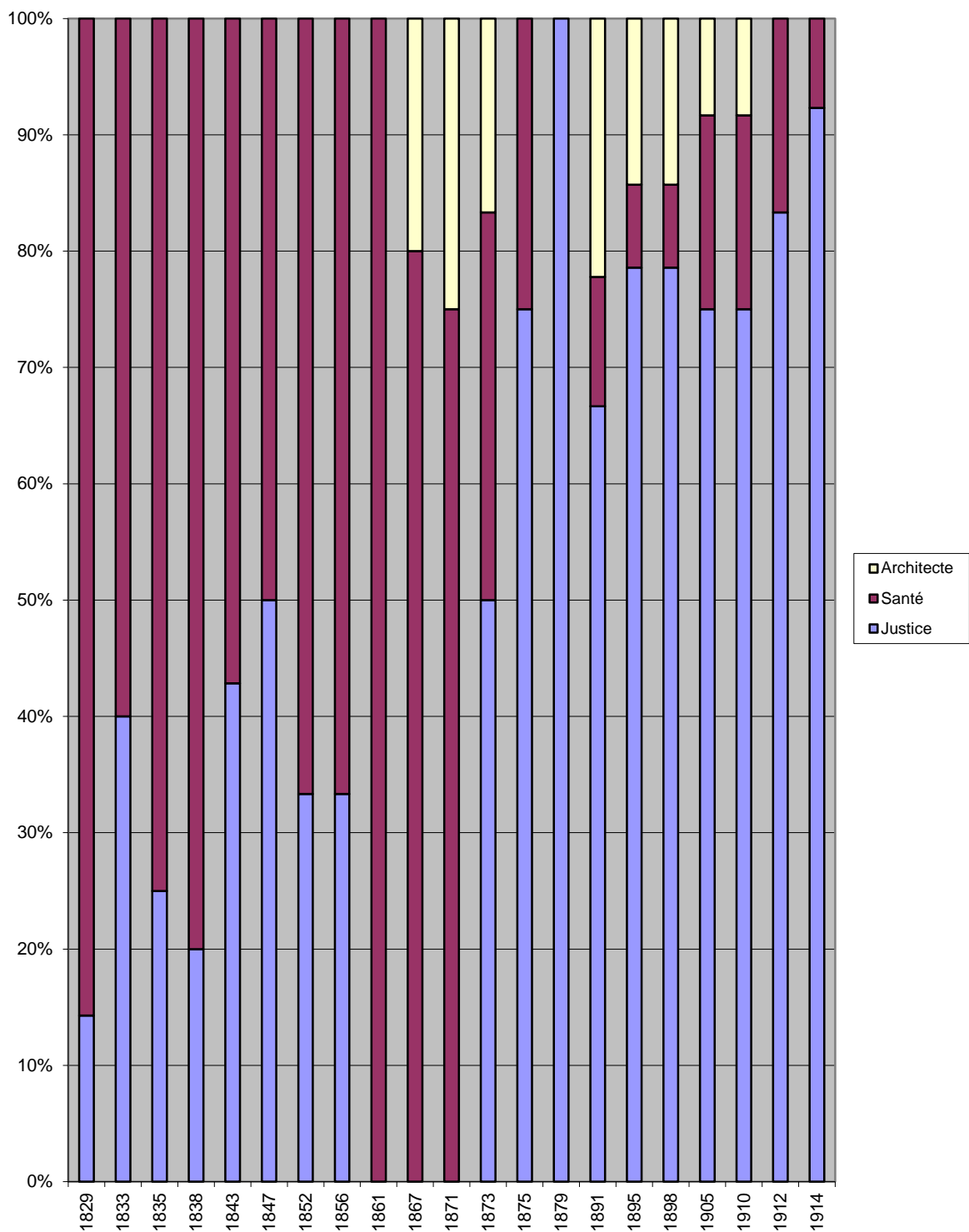
Graphique n°67 : Professions Libérales, Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, membres titulaires (1852 - 1923)



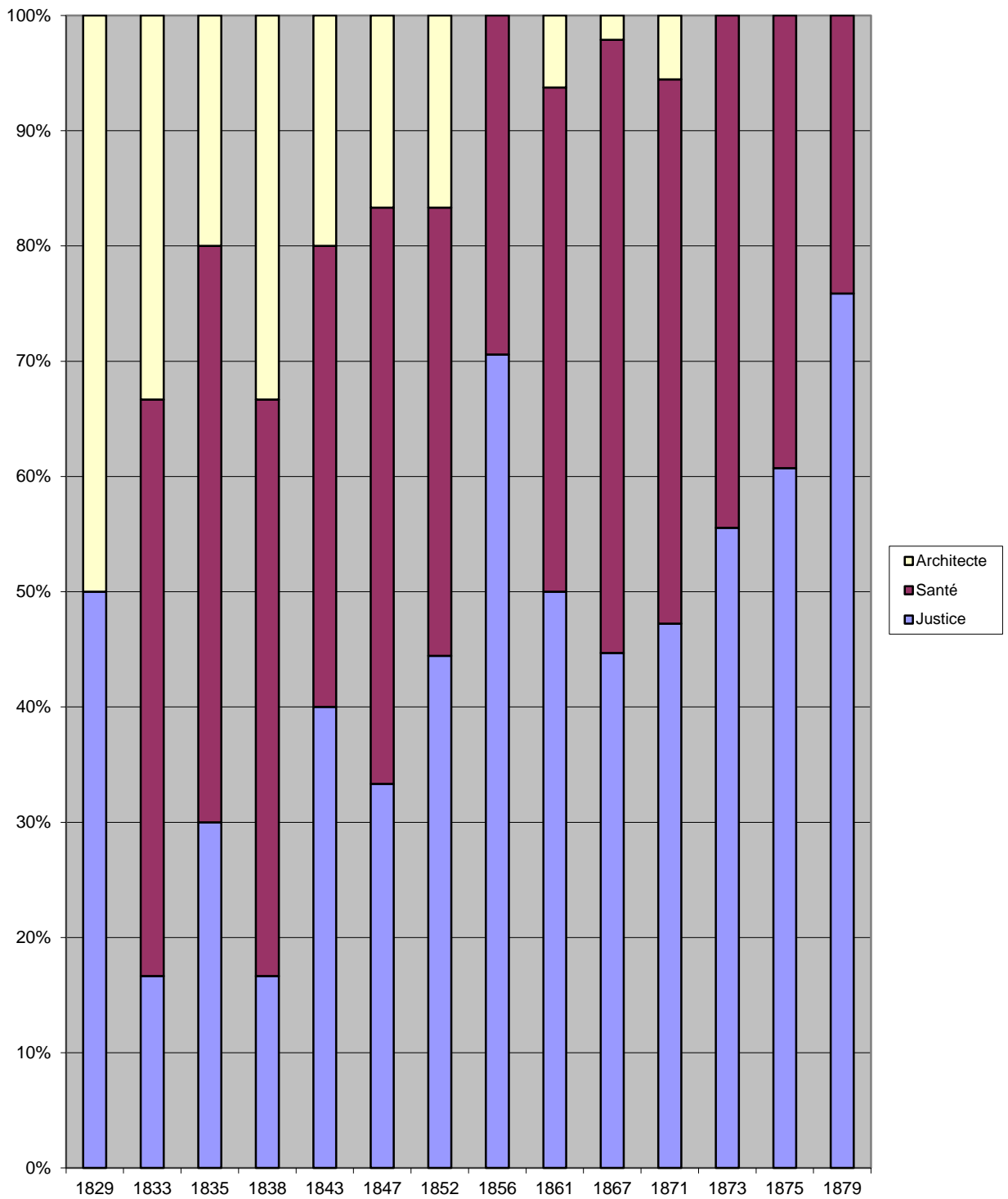
Graphique n°68 : Professions Libérales, Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, membres correspondants (1852 - 1923)



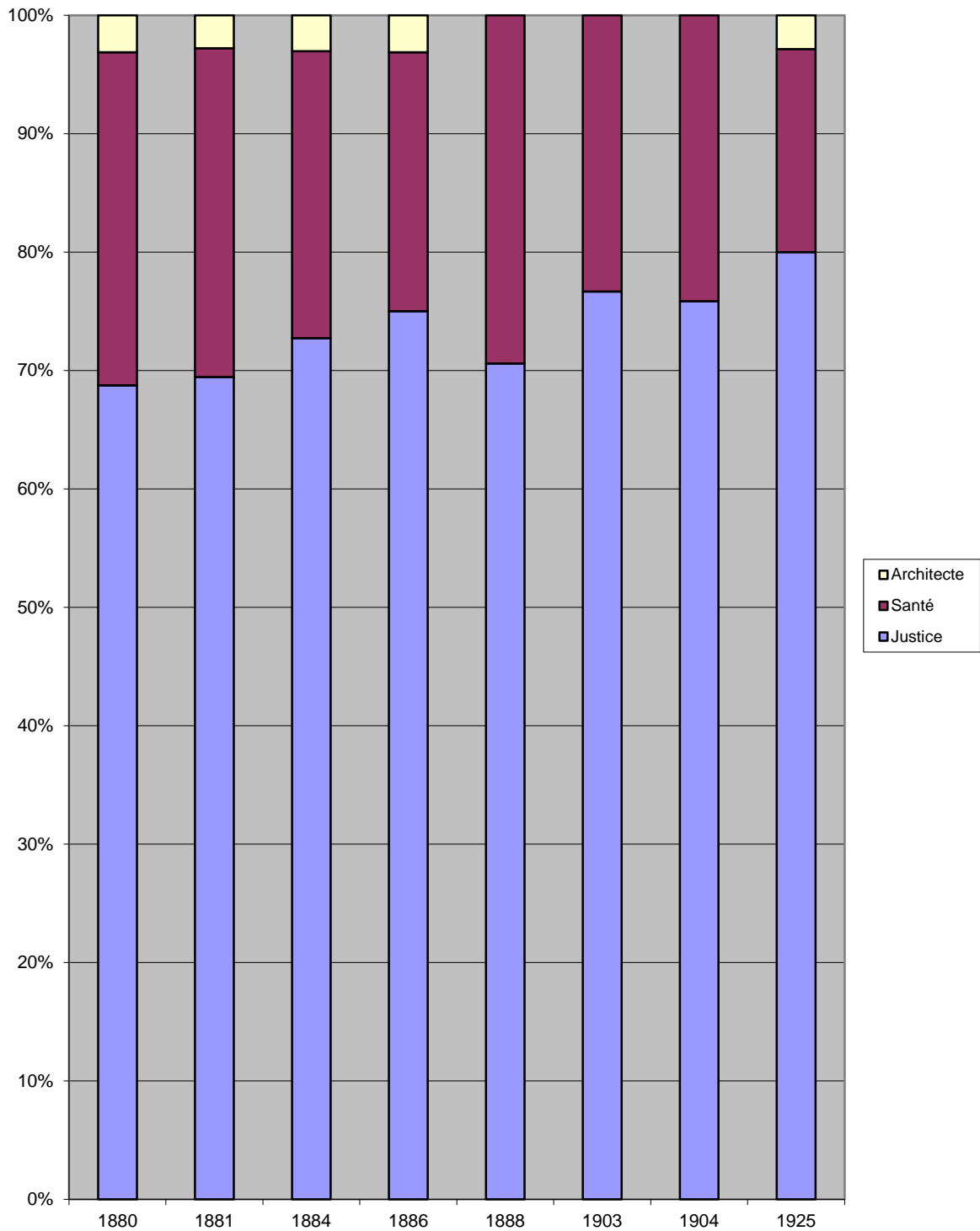
Graphique n°69 : Professions Libérales, Société Académique de Cherbourg, membres titulaires (1829 - 1914)



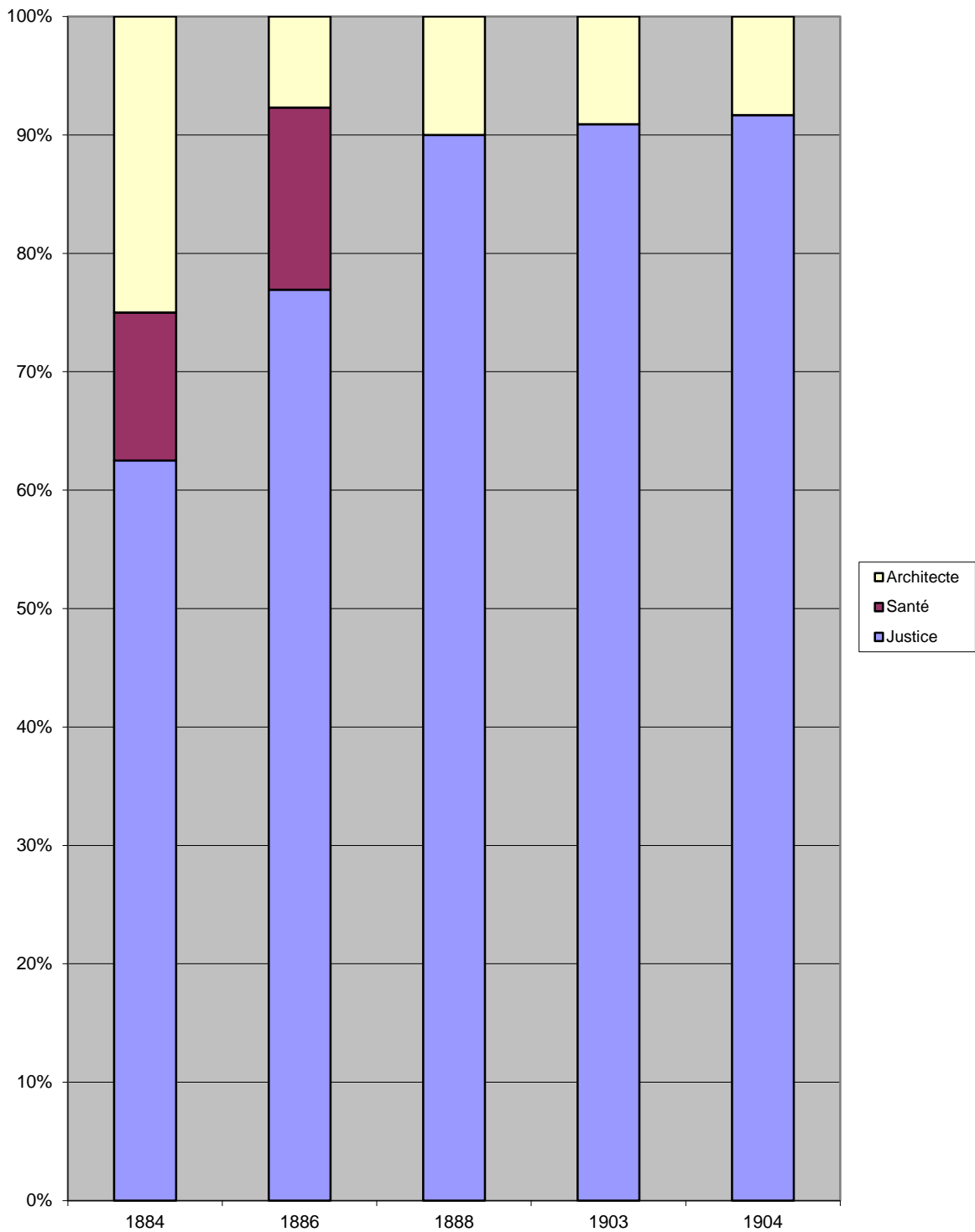
Graphique n°70 : Professions Libérales, Société Académique de Cherbourg, membres correspondants (1829 - 1879)



Graphique n°71 : Professions Libérales, Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes, membres titulaires (1880 - 1925)



Graphique n°72 : Professions Libérales, Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes, membres correspondants (1884 - 1904)



Graphique n°73 : Assiduité aux séances

Graphique n°73 : Société des Sciences de Cherbourg, évolution du pourcentage de membres "inactifs" (1852 - 1912)

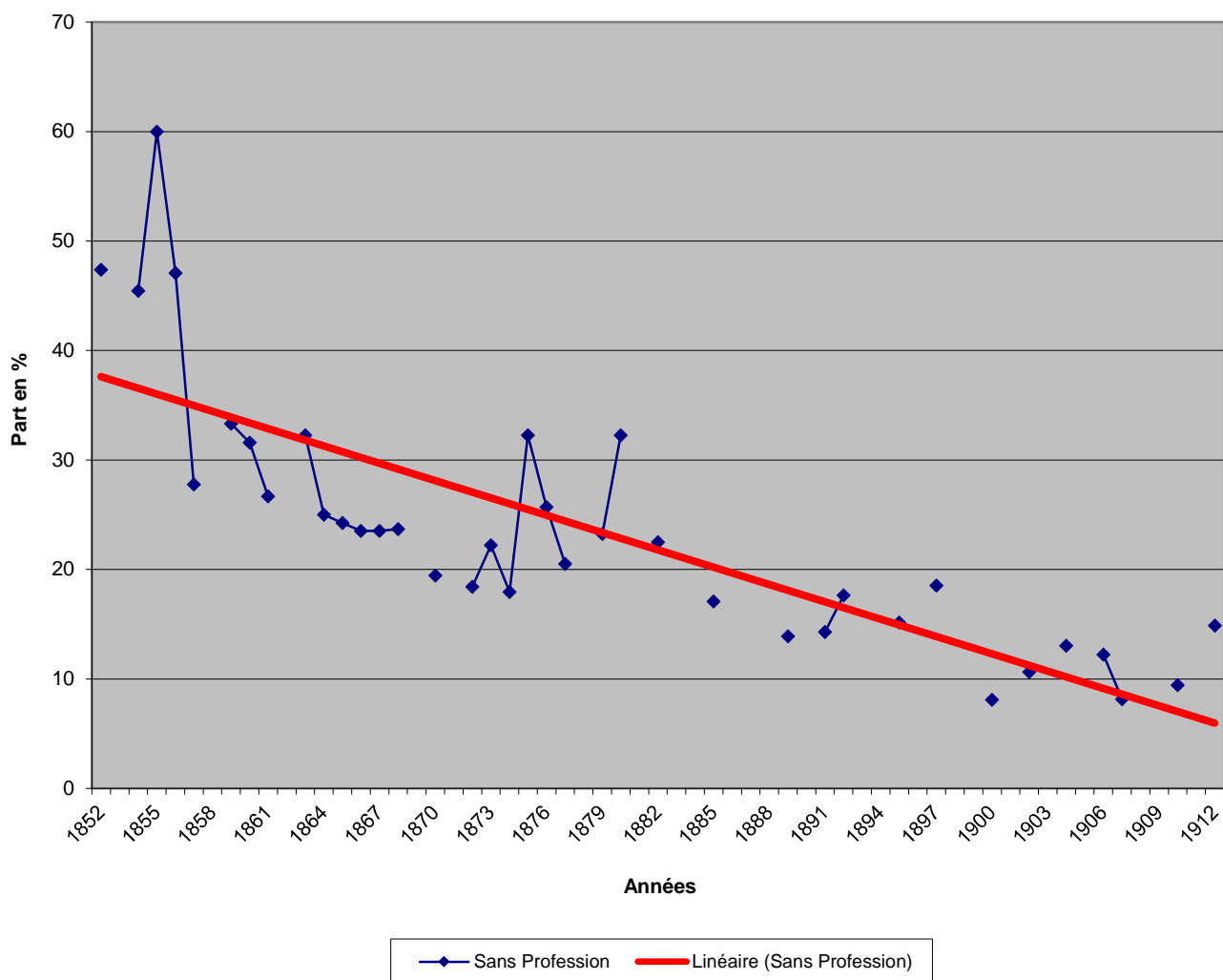


Tableau n°11 : Part des botanistes et naturalistes, et des membres de sociétés savantes et de l'Institut parmi les correspondants de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg (1852 – 1923).

Année	Botanistes	Naturalistes	Membres de Sociétés Savantes	Membres de l'Institut	Total des membres « sans profession »
1852	0	1 (1,3 %)	29 (38,2 %)	17 (22,4 %)	76
1854	0	1 (1,1 %)	35 (36,8 %)	23 (24,2 %)	95
1860	32 (28,1 %)	6 (5,3 %)	31 (27,2 %)	23 (20,2 %)	114
1864	41 (28,1 %)	13 (8,9 %)	40 (27,4 %)	29 (19,9 %)	146
1866	53 (24,3 %)	22 (10,1 %)	62 (28,4 %)	46 (21,1 %)	218
1867	60 (26,4 %)	25 (11 %)	65 (28,6 %)	44 (19,4 %)	227
1868	64 (29 %)	26 (11,8 %)	63 (28,5 %)	43 (19,5 %)	221
1872	56 (26,3 %)	25 (11,7 %)	59 (27,7 %)	41 (19,2 %)	213
1876	73 (27,3 %)	29 (10,9 %)	86 (32,2 %)	48 (18 %)	267
1877	66 (25,9 %)	27 (10,6 %)	92 (36,1 %)	43 (16,9 %)	255
1882	62 (26,4 %)	28 (11,9 %)	77 (32,8 %)	40 (17 %)	235
1895	60 (31,6 %)	27 (14,2 %)	56 (29,5 %)	24 (12,6 %)	190
1897	57 (31,3 %)	26 (14,3 %)	57 (31,3 %)	20 (11 %)	182
1900	47 (29,2 %)	26 (16,1 %)	53 (32,9 %)	17 (10,6 %)	161
1902	43 (28,3 %)	20 (13,2 %)	56 (36,8 %)	15 (9,9 %)	152
1904	42 (28,8 %)	18 (12,3 %)	56 (38,4 %)	13 (8,9 %)	146
1906	40 (31,3 %)	14 (10,9 %)	41 (32 %)	14 (10,9 %)	128
1907	45 (36,3 %)	12 (9,7 %)	39 (31,5 %)	15 (12,1 %)	124
1910	41 (35 %)	11 (9,4 %)	40 (34,2 %)	13 (11,1 %)	117
1912	40 (32,5 %)	15 (12,2 %)	42 (34,2 %)	15 (12,2 %)	123
1923	25 (36,2 %)	2 (2,9 %)	21 (30,4 %)	13 (18,8 %)	69

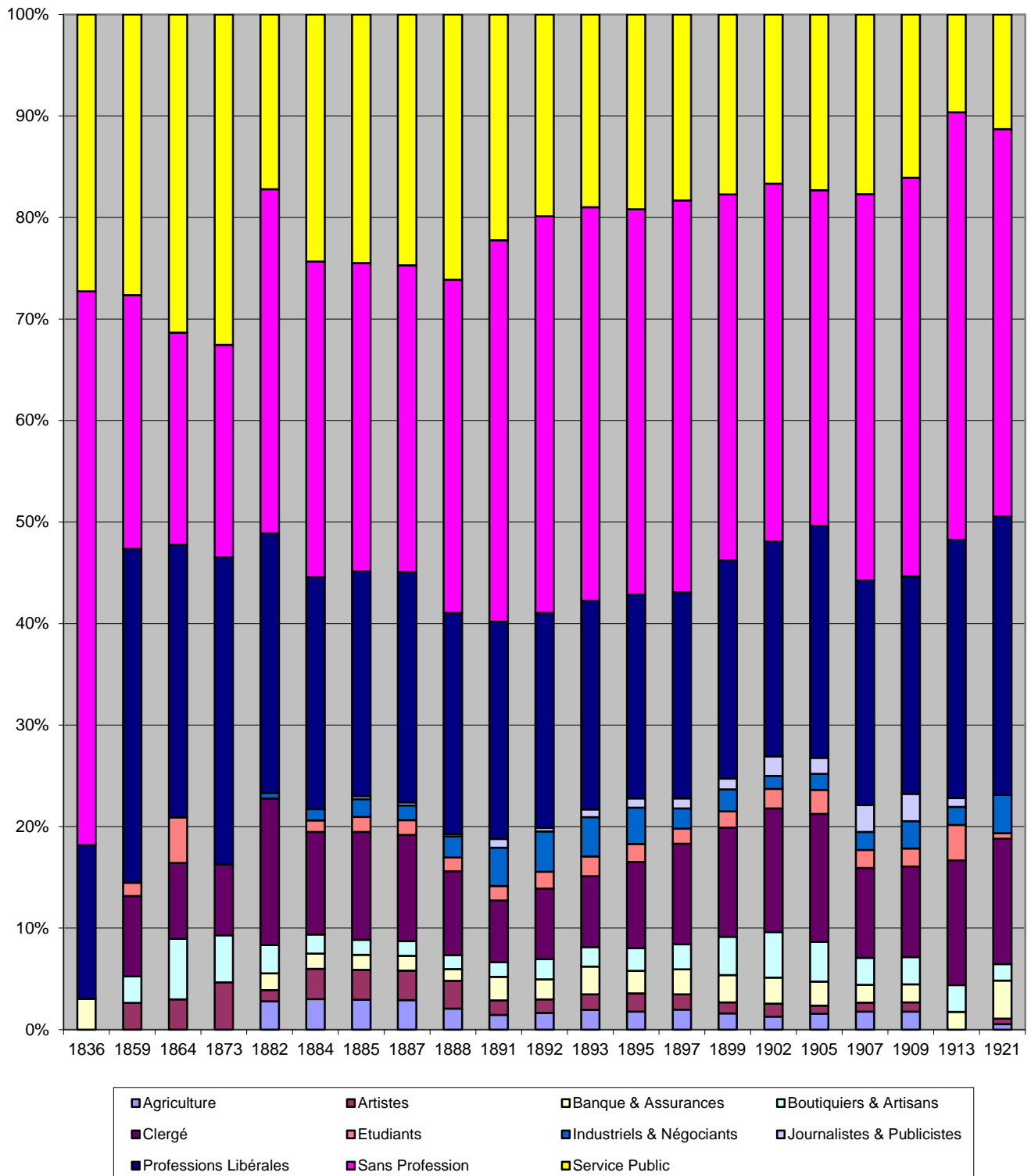
Tableau n°12 : Part du nombre de boutiquiers et d'artisans par rapport au nombre total de membres titulaires de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg (1882 – 1885)

Années	Nombre Boutiquiers et d'Artisans	de et	Nombre total de membres titulaires	Pourcentages
1882	112		212	52,83 %
1883	130		217	59,91 %
1884	127		218	58,26 %
1885	149		255	58,43 %

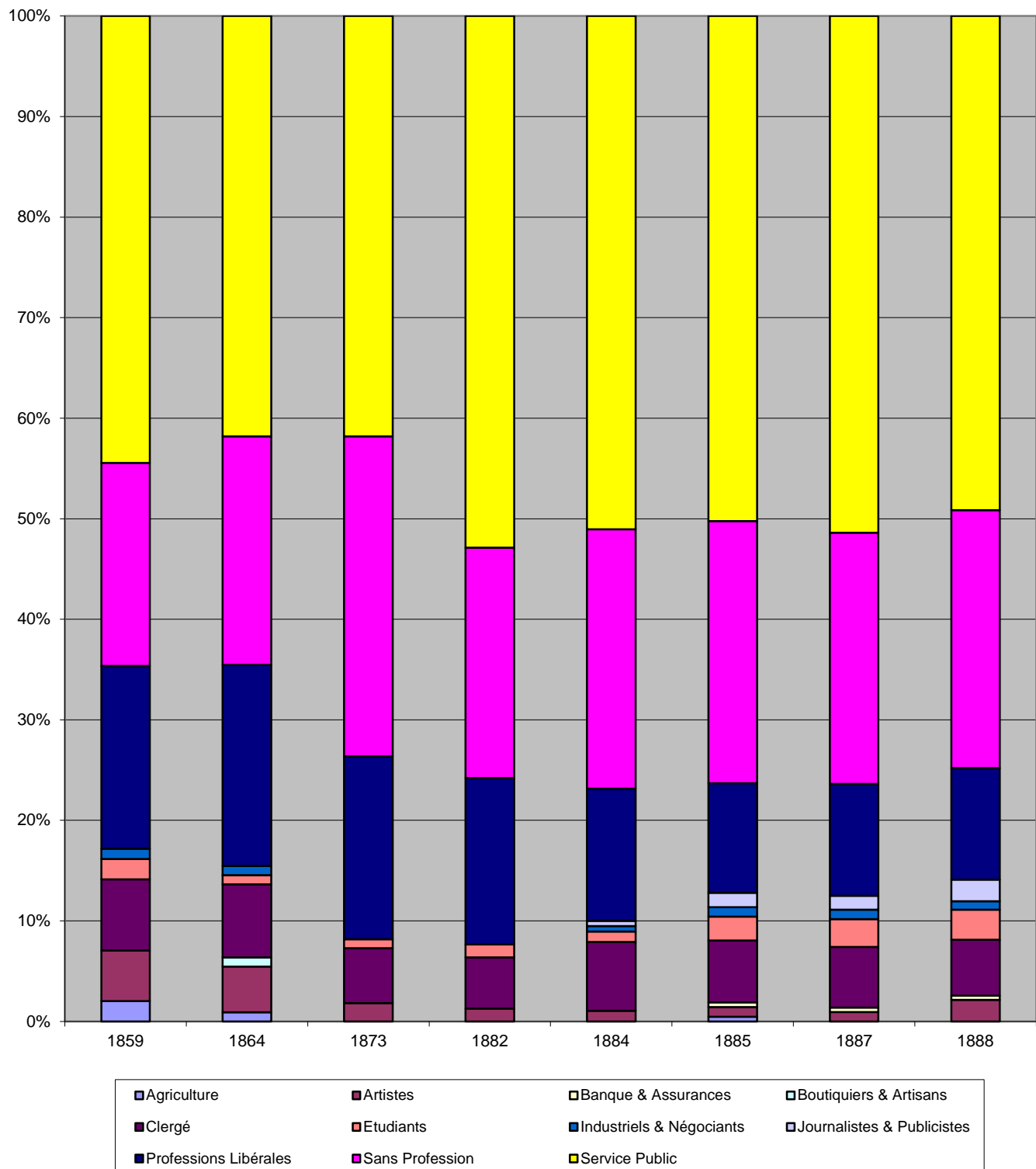
Répartition des métiers ou activités au sein des sociétés savantes manchoises (graphiques du n°74 au n°84)

Les graphiques des pages suivantes, du n°74 au n°84, montrent la répartition, en pourcentages, des différents métiers ou activités représentés au sein des sociétés manchoises, présentant dans un premier temps celle des membres titulaires, puis dans un second temps, celle des membres correspondants.

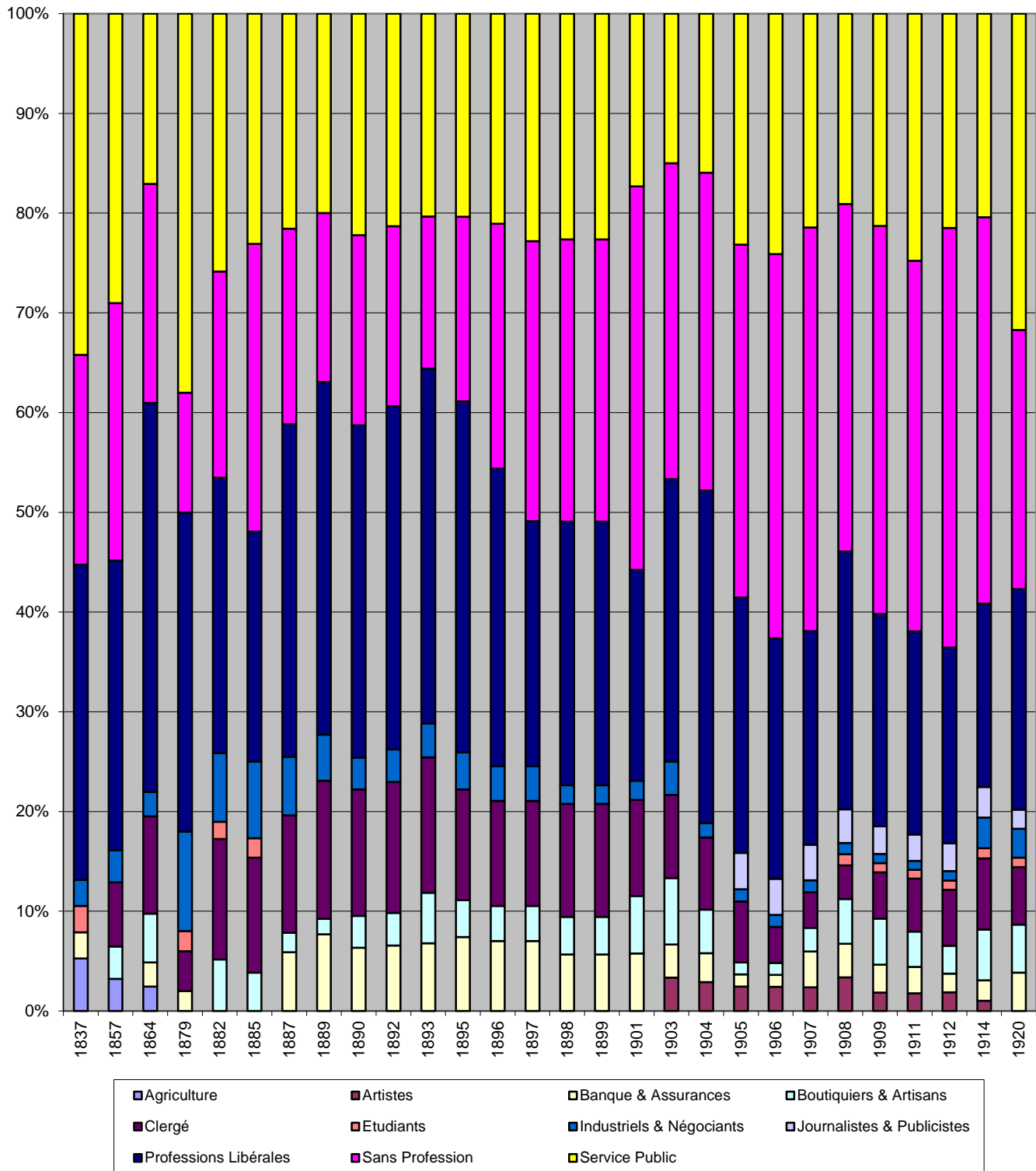
Graphique n°74 : Activités Professionnelles à Avranches, membres titulaires (1836 - 1921)



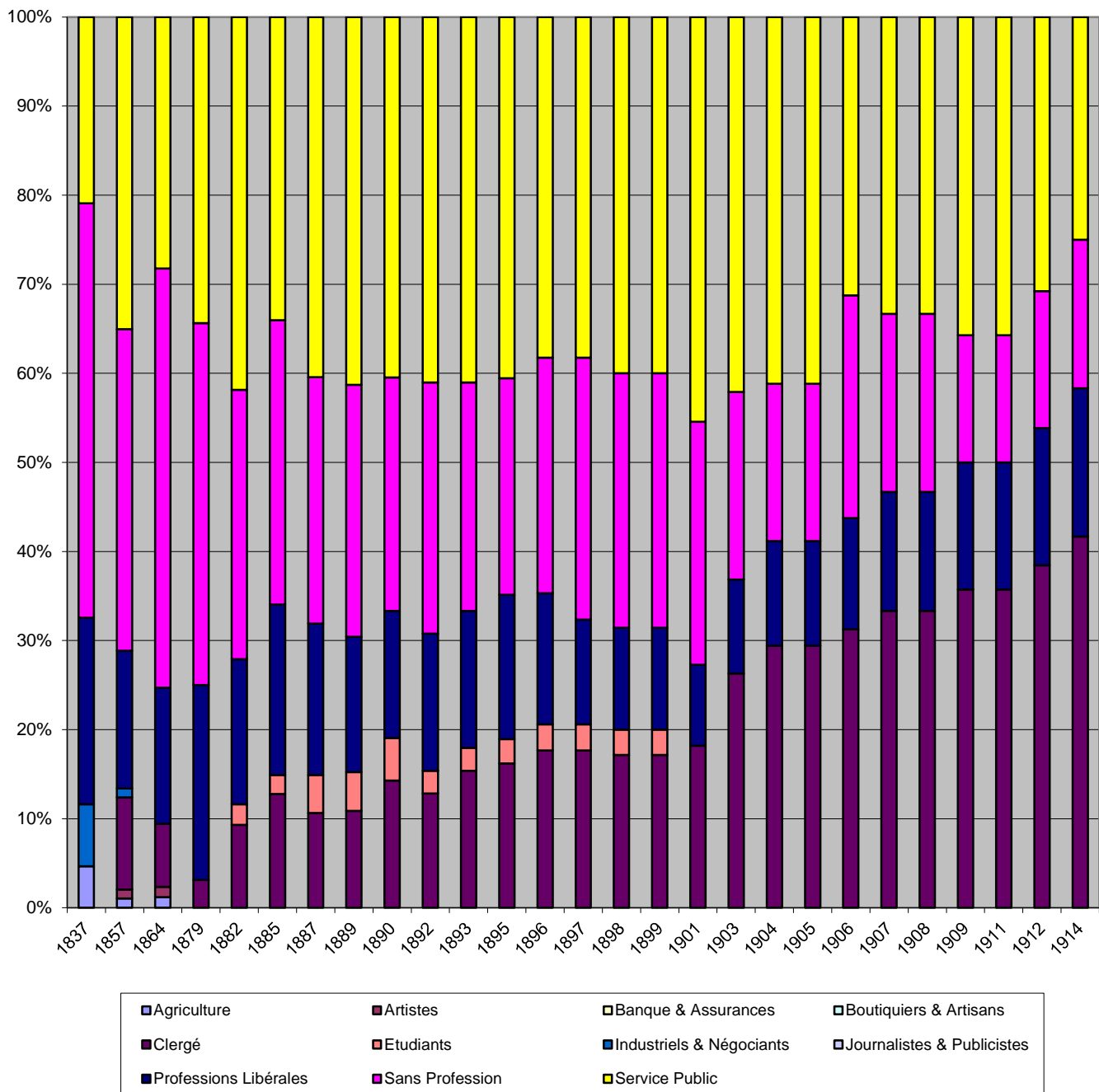
Graphique n °75 : Activités Professionnelles à Avranches, Membres Correspondants (1859 - 1888)



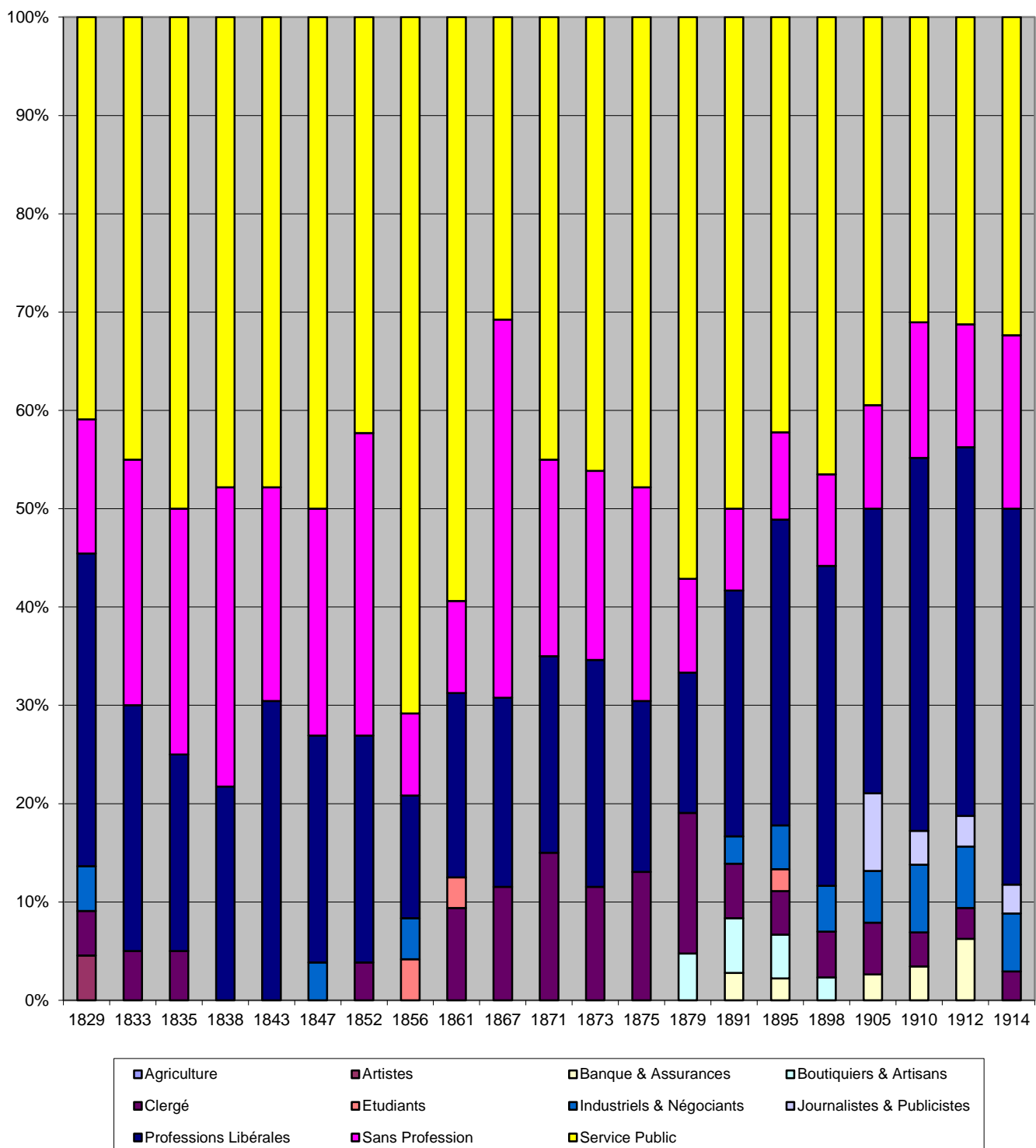
Graphique n°76 : Activités professionnelles à Saint-Lô, membres Titulaires (1837 - 1920)



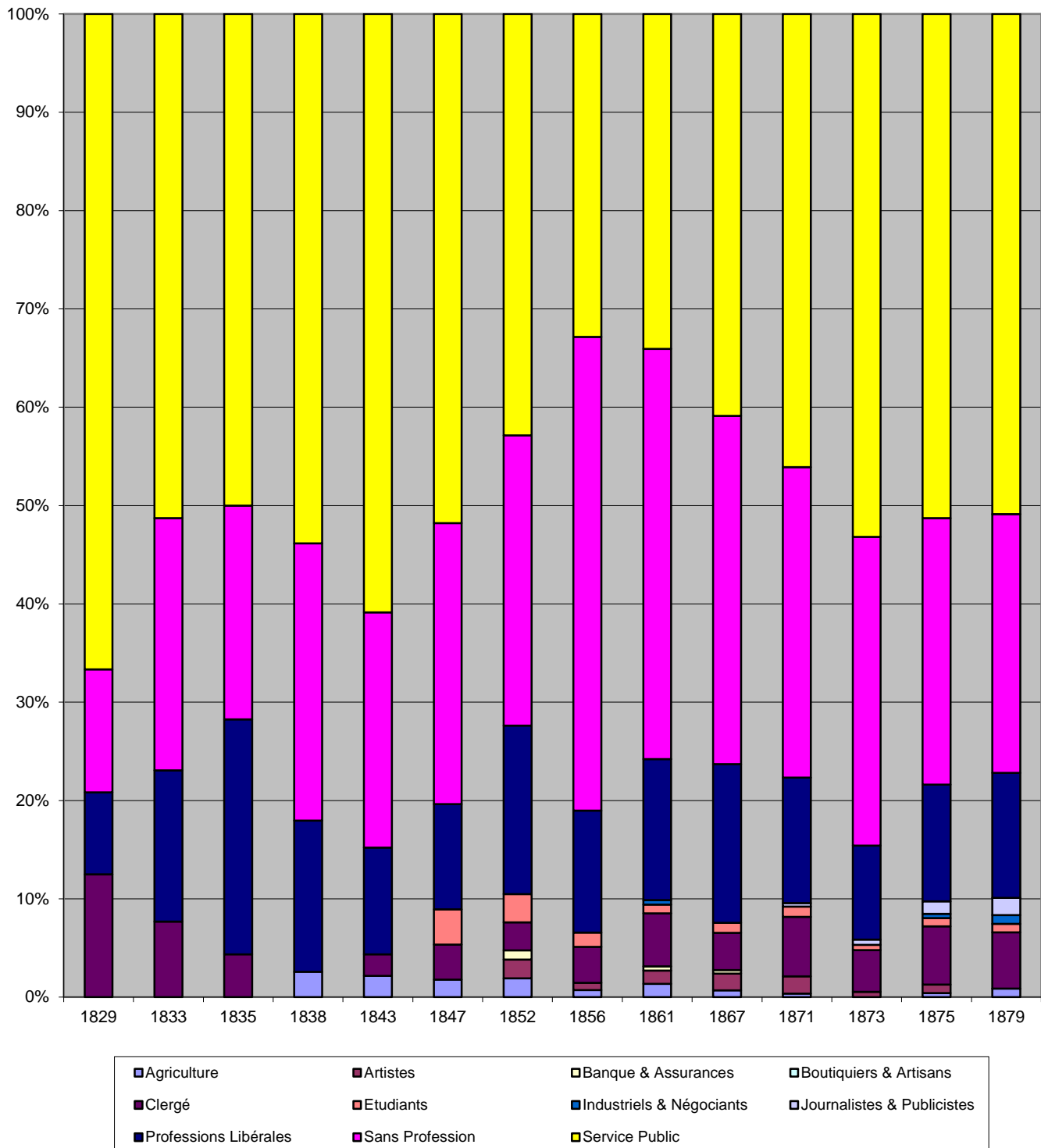
Graphique n°77 : Activités professionnelles à Saint-Lô, Membres Non-Résidents & Correspondants (1837 - 1914)



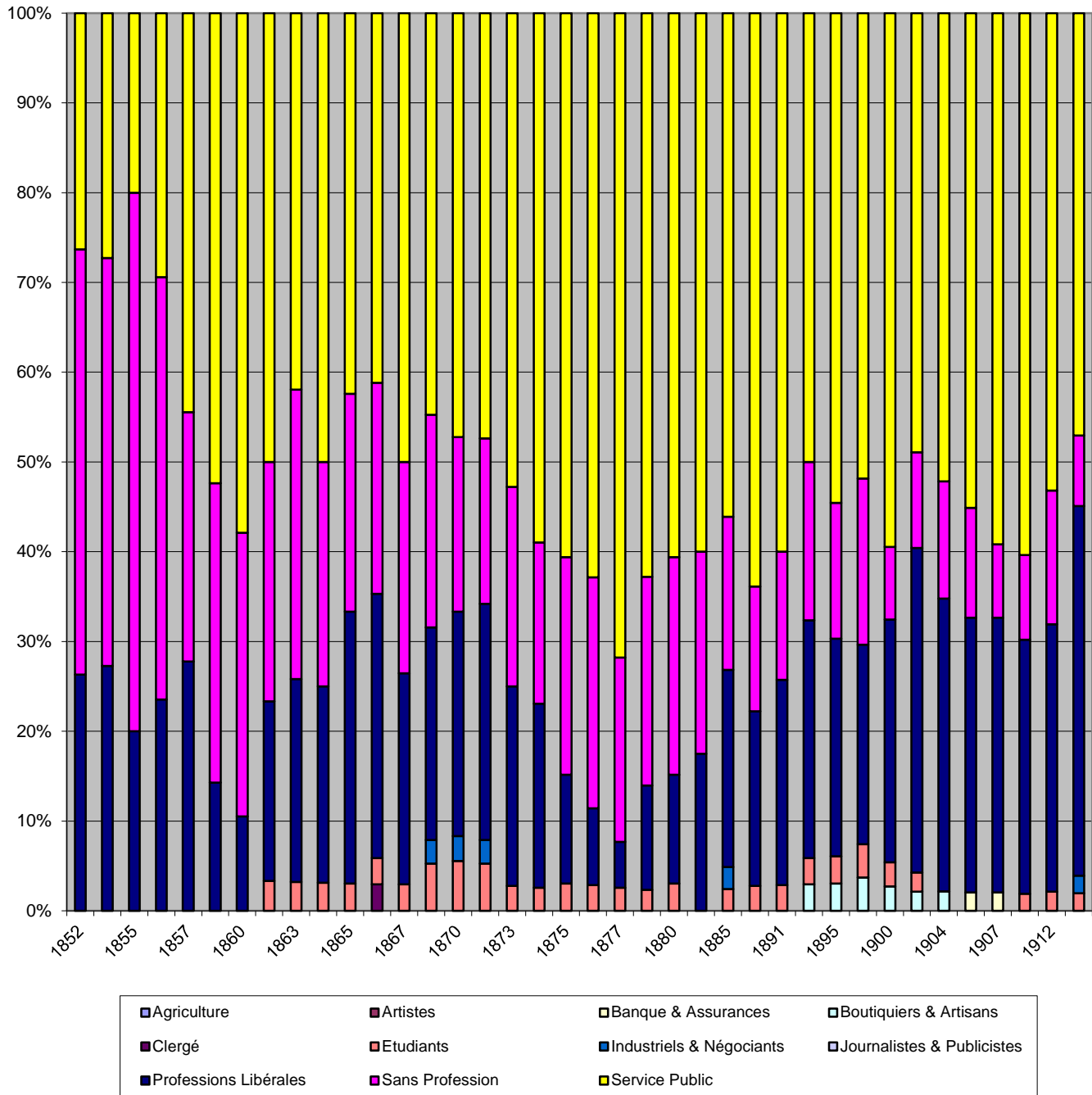
Graphique n°78 : Activités Professionnelles à la Société Académique de Cherbourg, Membres Titulaires (1829 - 1914)



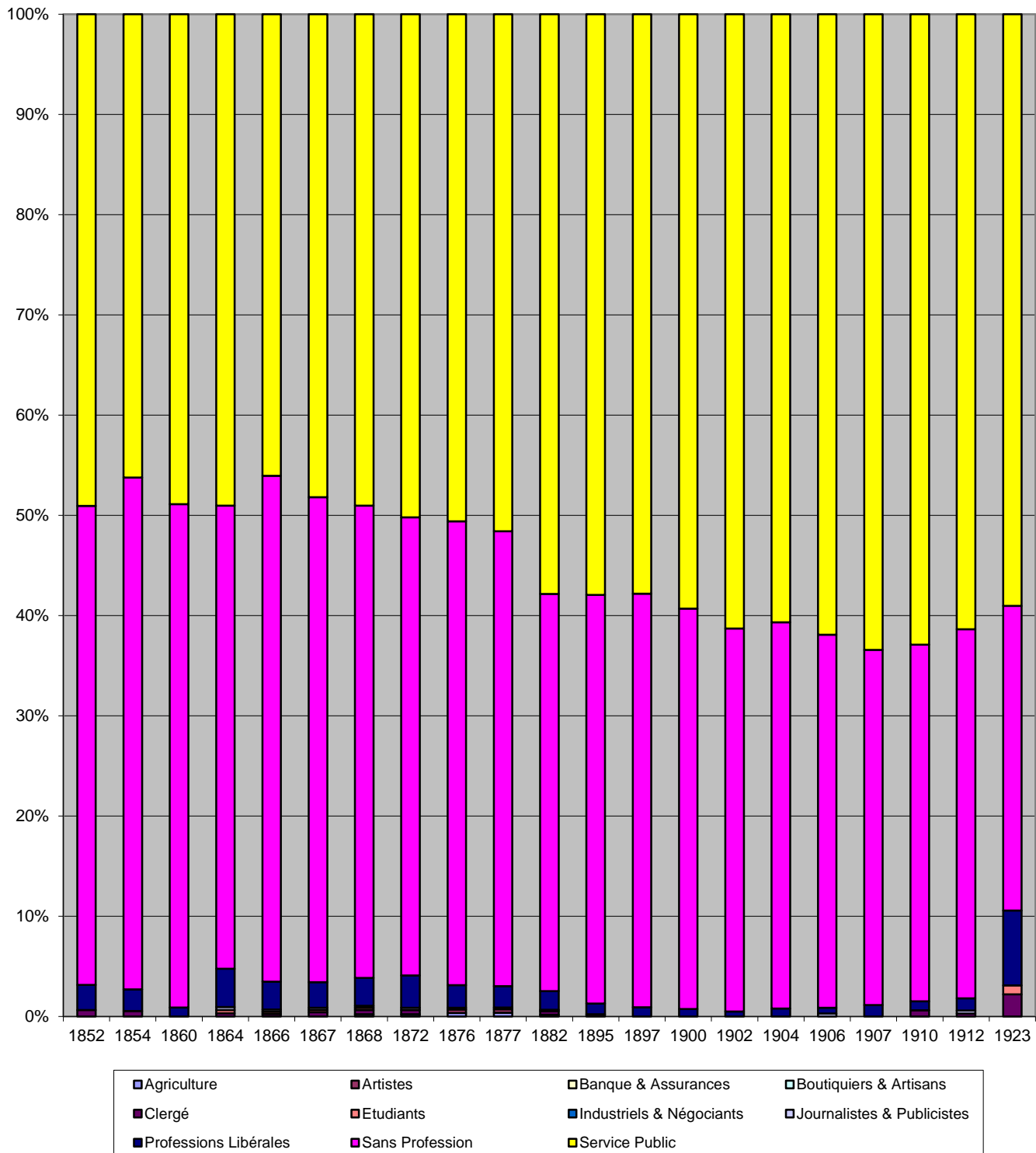
Graphique n°79 : Activités Professionnelles à la Société Académique de Cherbourg, Membres Correspondants (1829 - 1879)



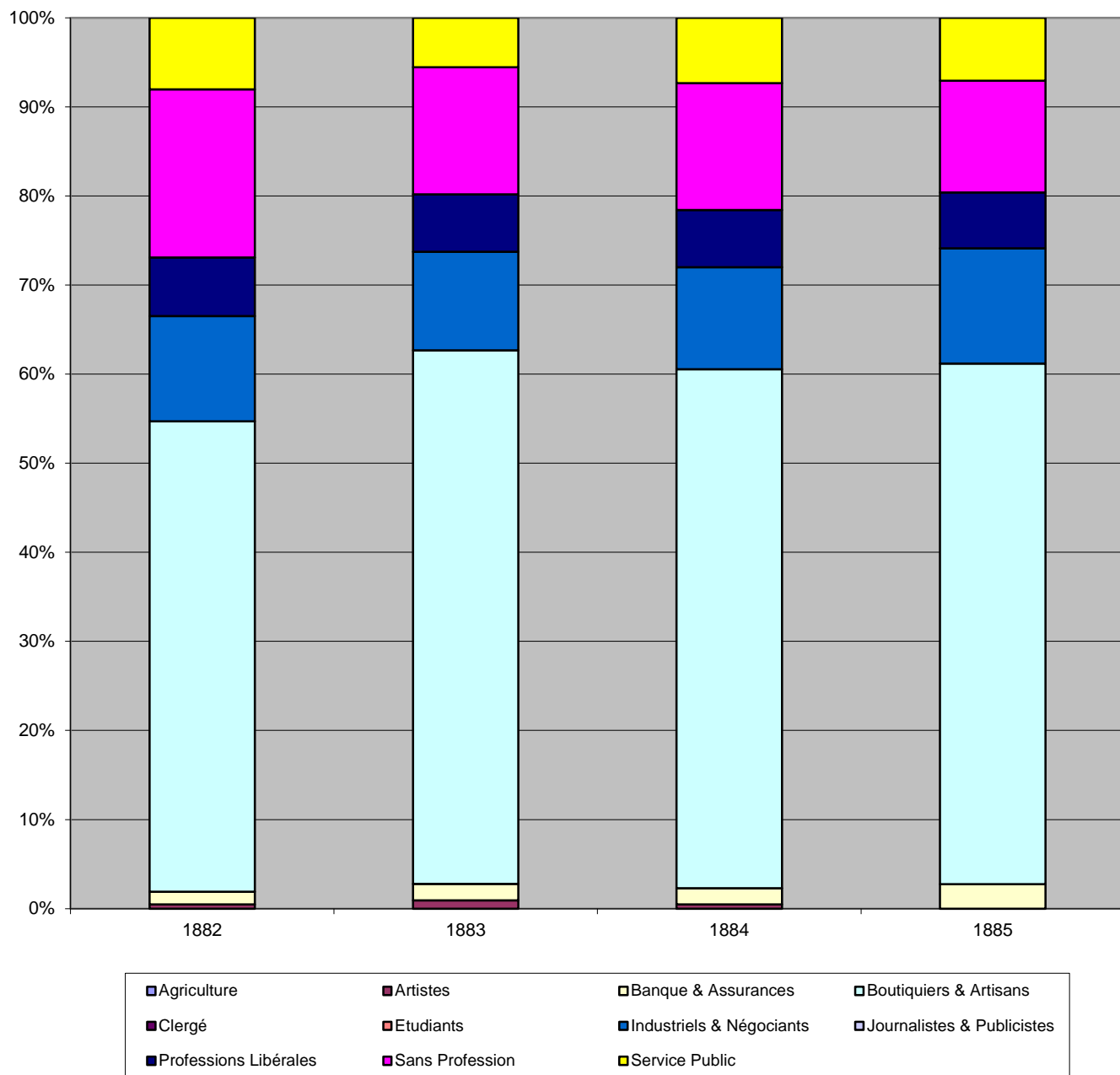
Graphique n°80 : Activités Professionnelles à la Société des Sciences de Cherbourg, Membres Titulaires (1852 - 1923)



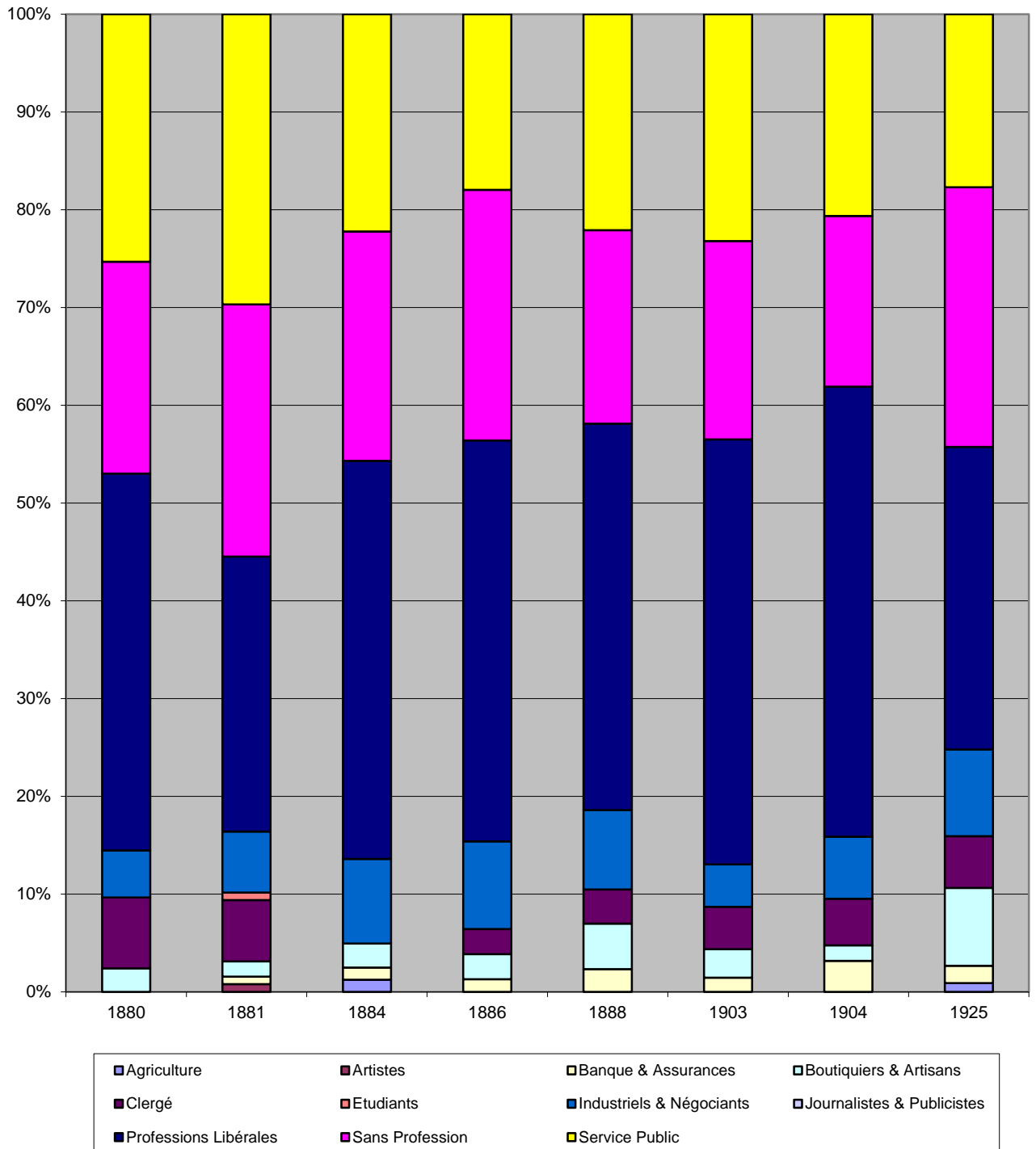
Graphique n°81 : Activités Professionnelles à la Société des Sciences de Cherbourg, Membres Correspondants (1852 - 1923)



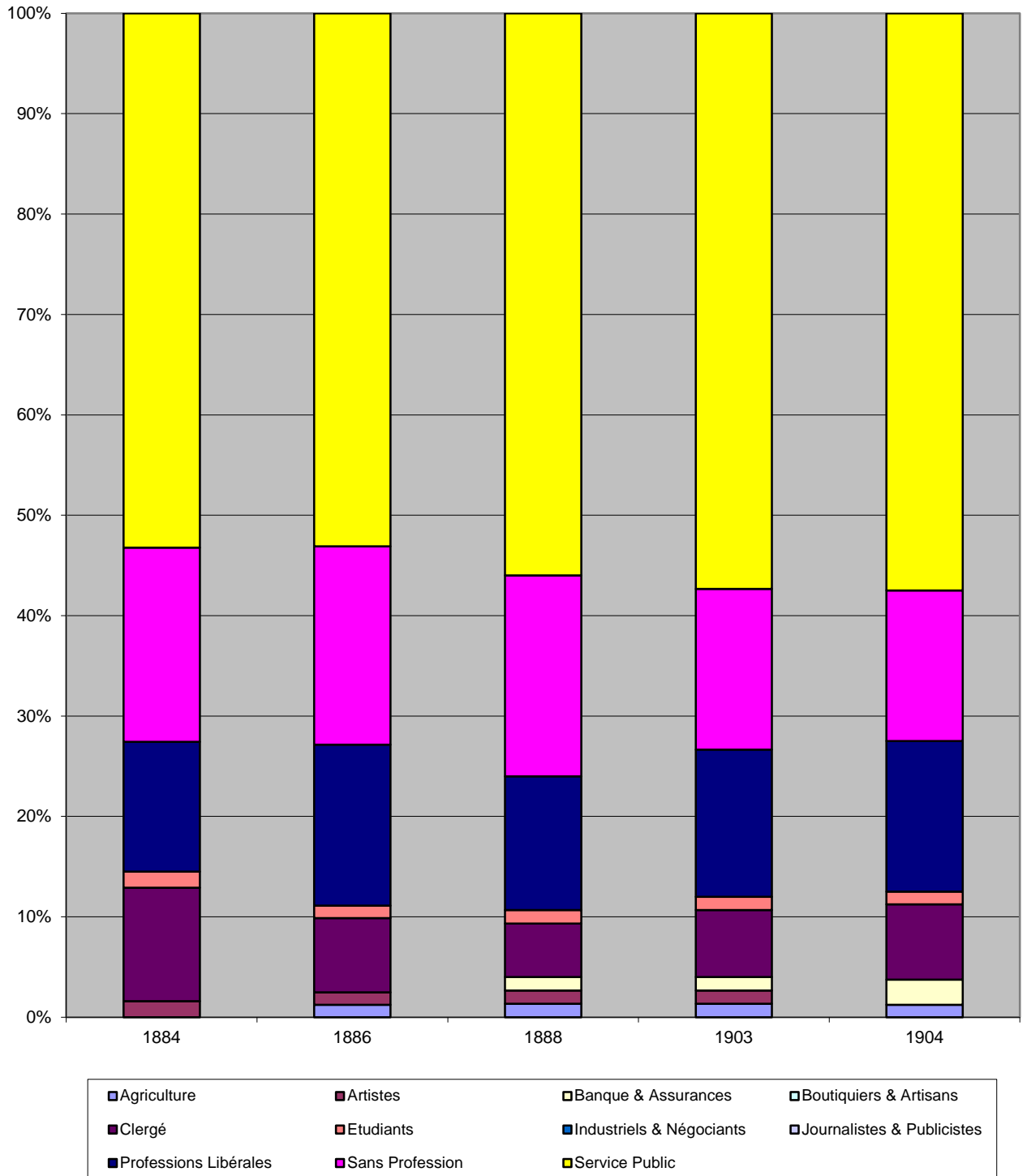
Graphique n°82 : Activités Professionnelles à la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, Membres Titulaires (1882 - 1885)



**Graphique n°83 : Activités Professionnelles à la Société
Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes,
Membres Titulaires (1880 - 1925)**



**Graphique n°84 : Activités Professionnelles à la Société
Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes,
Membres Correspondants (1884 - 1904)**



« Remerciement à Messieurs les Membres de la Société d'Archéologie, etc., d'Avranches », par M^{me} LE CORPS (Marie RAVENEL), Meunière de Réthoville.

Je tournais mon fuseau, seule, à l'ombre d'un chaume ;
Où je vieillis en paix, comme l'oiseau de nuit ;
Lorsque sur mes genoux un trésor, un diplôme,
S'est posé, tout gratuit.

A cet honneur jamais je n'eusse osé prétendre,
Non ! quand même l'orgueil eût levé l'étendard,
La raison toute seule eût bien su me défendre
Tout indiscret regard.

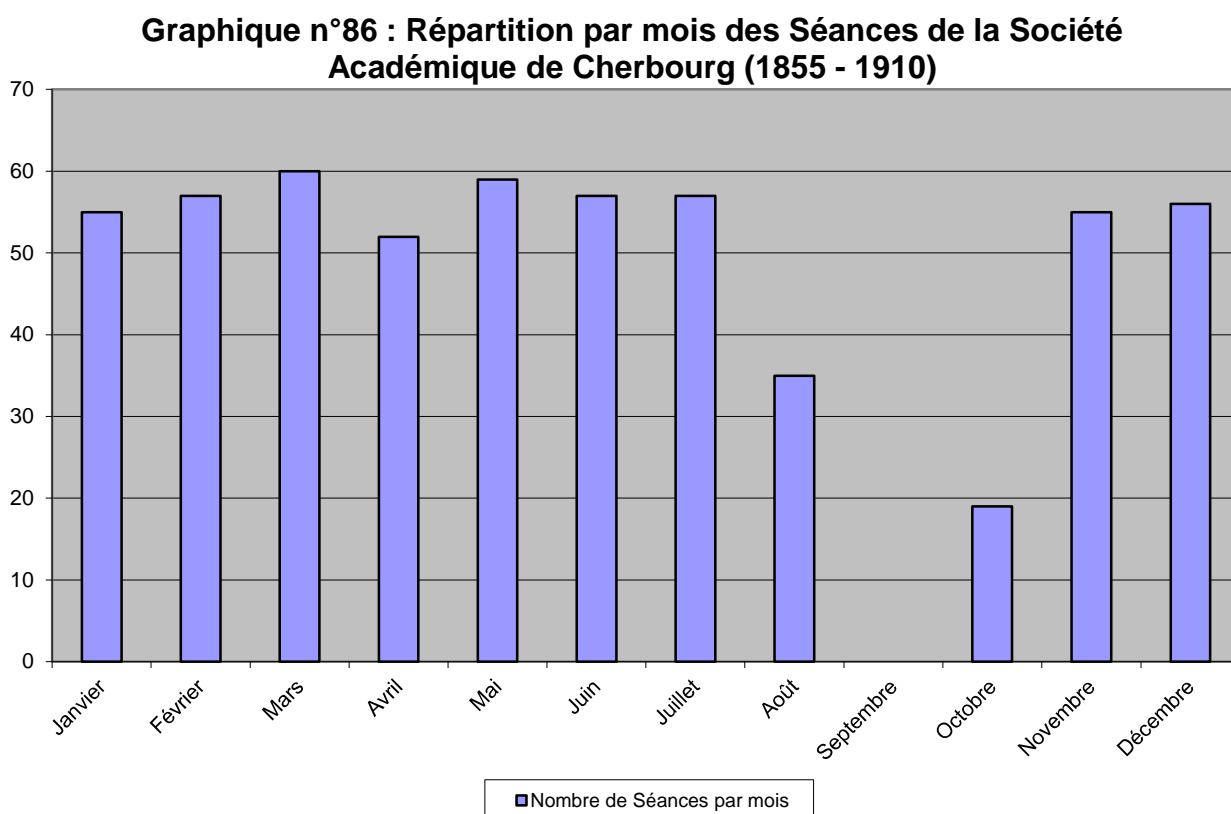
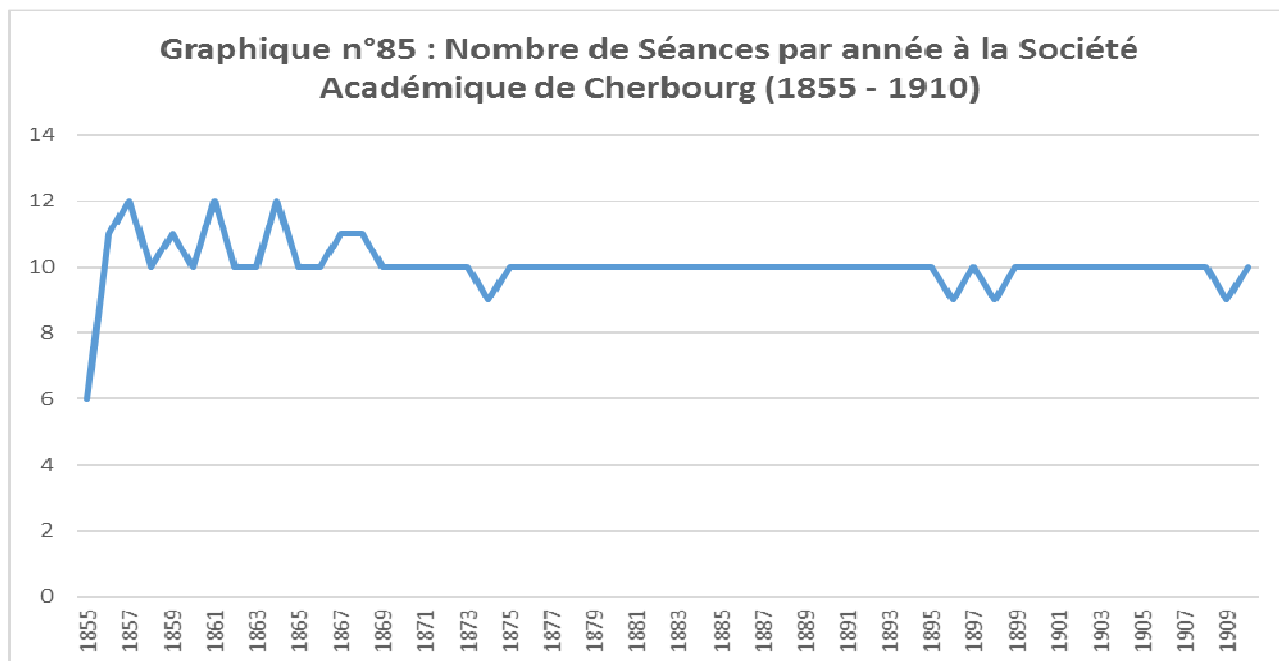
Mais l'humble mousse, au sein de l'arbre aux vastes branches,
Trouve hospitalité, nourriture et soutien ;
Oh ! parmi quels beaux noms, dans les fastes d'Avranches,
Va s'abriter le mien !

La gloire a tous mes vœux ; son auréole est sainte,
Quand c'est l'amour du cœur qui fume à son autel ;
Là chacun se comprend, chacun bénit l'étreinte
Du lien fraternel.

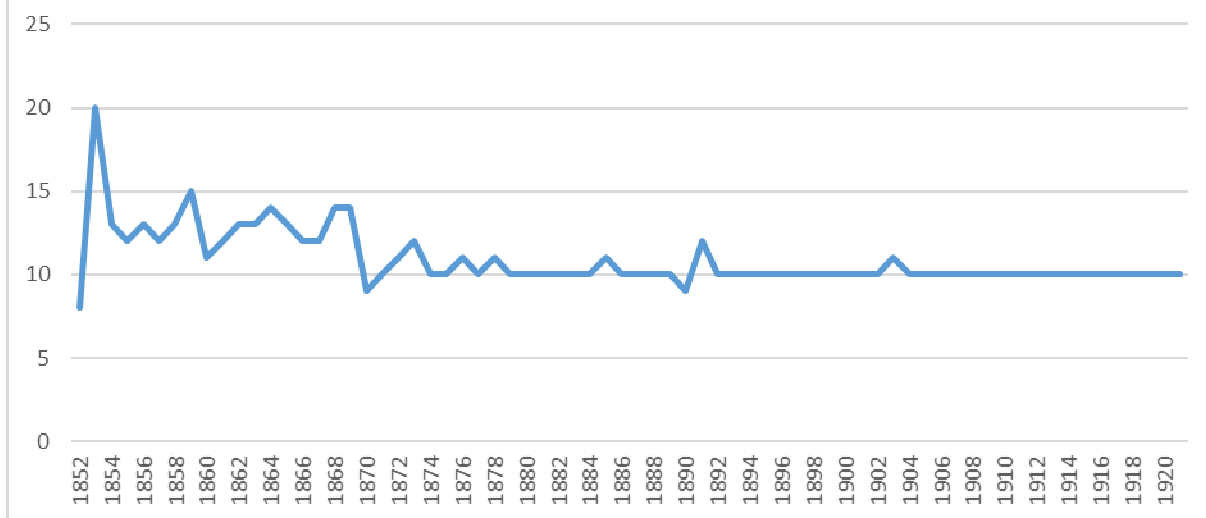
Que ne puis-je exprimer combien je remercie
La main qui me dispense une telle faveur !
Mais ma lèvre timide à peine balbutie
Ce que lui dit mon cœur.

Agréez mes désirs, ma volonté sincère :
Messieurs, ce chant n'est rien pour un sujet si beau !
Mais pour payer sa dette, hélas ! que pourrait faire
La muse du hameau ?...

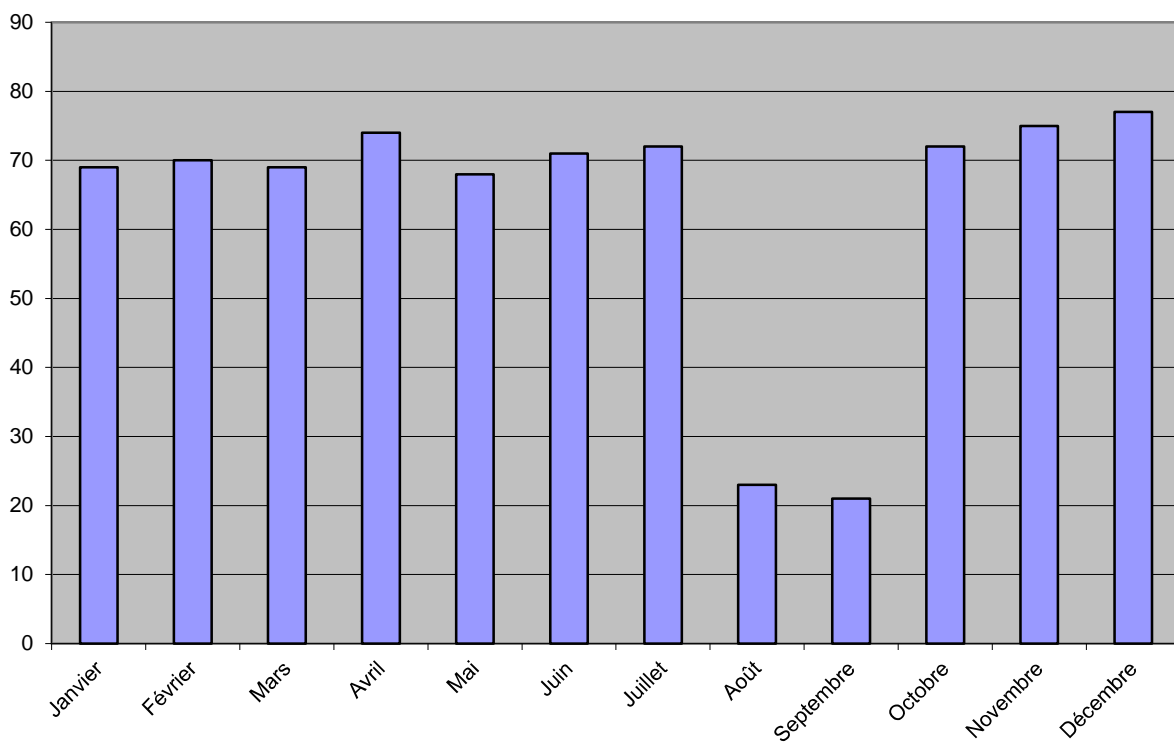
Graphiques, du n°85 au n°89, périodicité et assiduité aux séances



**Graphique n°87 : Nombre de Séances par année à la Société
des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg
(1852 - 1920)**



**Graphique n°88 : Répartition par mois des séances de la
Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de
Cherbourg (1852 - 1921)**



Graphique n°89 : Nombre de membres présents aux séances de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg par rapport au nombre statuaire de Titulaires de la société (août 1852 - octobre 1921)

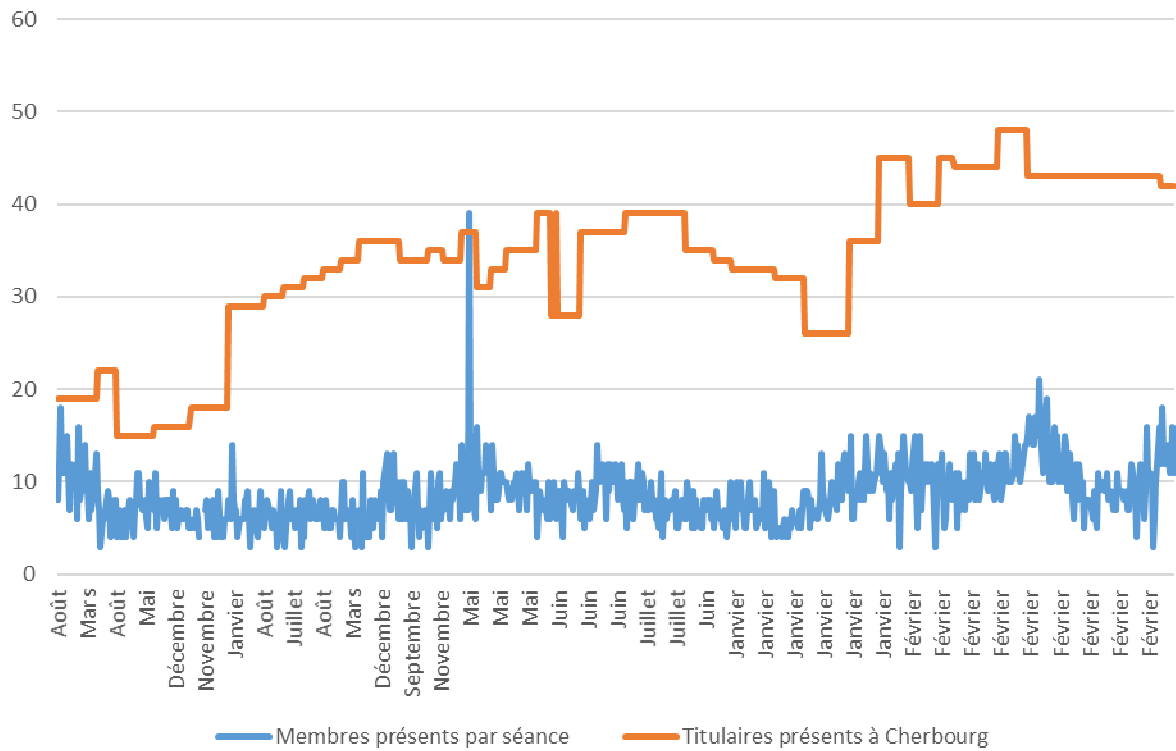


Tableau n°13 : Périodicité des séances privées des sociétés savantes du département de la Manche

Sociétés	Périodicité	Jour des séances	Vacances
Société Académique de Cherbourg	1755 : hebdomadaires 1807 : bimensuelles 1833 : mensuelles	1755 : jeudi, de 17h à 19h 1779 : vendredi, de 17h à 19h 1807 : 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi à 18h 1833 : 1 ^{er} vendredi à 18h 1847 : 1 ^{er} vendredi, heure définie par billet 1854 : jour et heure définis par billet 1891 : première semaine 1910 : 1 ^{er} mercredi	1852 : septembre 1854 : septembre & octobre 1891 : août et septembre
Société d'Archéologie, Littérature Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain	1835 : mensuelle 1880 : 8 séances par an 1885 : trimestrielle	1835 : 1 ^{er} lundi à midi 1842 : 1 ^{er} jeudi à 14h	
Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche	Trimestrielle		
Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg	Mensuelle	1852 : 2 ^{ème} lundi 1859 : 2 ^{ème} vendredi 1863 : 2 ^{ème} vendredi et 2 ^{ème} dimanche en alternance 1865 : 2 ^{ème} vendredi et 2 ^{ème} jeudi en alternance	1874 : août et septembre
Société Artistique et Industrielle de Cherbourg	Mensuelle Assemblée Générale Annuelle	Convocation par la presse Habituellement le 1 ^{er} vendredi du mois 1918 : 2 ^{ème} vendredi	
Société Académique du Cotentin	Mensuelle	1 ^{er} vendredi à 19h30	Septembre et octobre Quinzaine de Pâques
Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes	Six séances par an	Jeudi à 14h, dans la 1 ^{ère} quinzaine du mois	D'août à octobre
Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais	Assemblée Générale annuelle	Dimanche, début d'après-midi (vers 14h)	
Société d'Etudes Historiques et Economiques « Le Pays de Granville »			
Académie de la Manche, Jeux Floraux	Probablement mensuelle		
Société Scientifique Flammarion de Cherbourg			

Tableau n°14 : Liste des 7 premières excursions de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes (1910 – 1923)

1	18 juin 1910	<i>Les Moitiers-d'Allone</i> : Monuments druidiques <i>Carteret</i> : Falaises, Camp de César, les Dunes <i>Barneville</i> : Eglise Romane
2	8 juin 1911	<i>Le Vaast</i> : Eglise, Environs <i>Saint-Pierre-Eglise, Fermanville</i> : Eglise, Port
3	13 juillet 1912	<i>Saint-Vaast-la-Hougue</i> : Île Tatihou, Rideauville <i>La Pernelle</i> : Pépinvast, le Château
4	3 juillet 1913	<i>Sainte-Mère-Eglise, Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Marcouf</i> : Crypte <i>Château de Fontenay</i>
5	6 – 7 – 8 juin 1914	<i>Jersey</i> : Visite de l'île
6	Juillet 1922	<i>Saint-Sauveur-le-Vicomte, Besneville, Portbail, Barneville, Carteret, Bricquebec</i>
7	19 juillet 1923	<i>Cherbourg</i> : L'Arsenal, la Digue, le Parc Liais, Société des Sciences Naturelles.

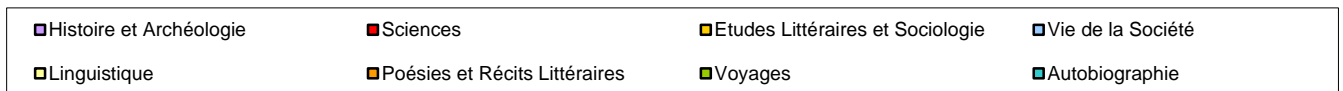
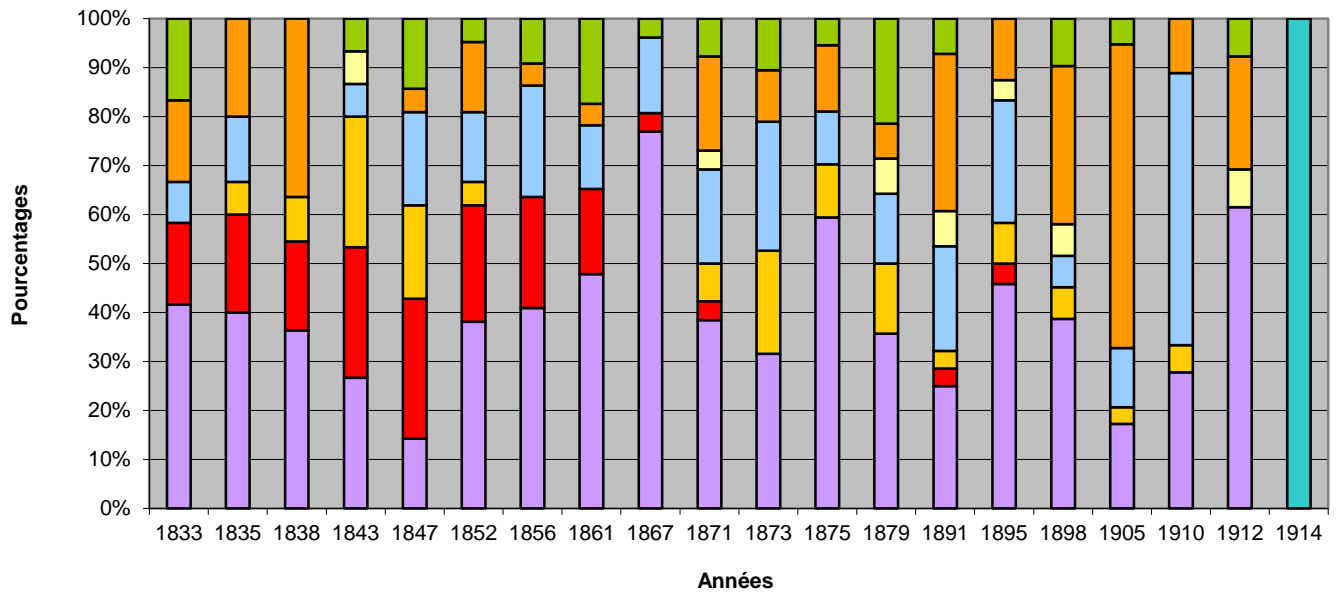
Tableau n°15 : Tableau récapitulatif des publications des sociétés savantes de la Manche, avec l'année de leur première parution

Sociétés	Publications
Société Académique de Cherbourg	1833 : <i>Mémoires de la Société Académique de Cherbourg</i>
Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche	1857 : <i>Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche</i>
Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain	1842 : <i>Mémoires de la Société Archéologique d'Avranches</i> ; 1859 : <i>Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches</i> ; 1884 : <i>Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches & de Mortain</i> 1844 : <i>Bulletins</i> 1882 – 1883 : <i>Revue trimestrielle de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences & Arts d'Avranches et de Mortain</i>
Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg	1852 : <i>Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg</i>
Société Artistique et Industrielle de Cherbourg	1871 : <i>Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg</i>
Société Académique du Cotentin	1875 : <i>Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts)</i>
Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes	1880 : <i>Mémoires de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes</i>
Société d'Etudes Historiques et Economiques, le Pays de Granville	Janvier 1905 : <i>Bulletin périodique de la Société d'Etudes Historiques et Economiques : Le Pays de Granville</i>
Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais	Octobre 1911 : <i>La revue du Mortainais, bulletin trimestriel d'histoire locale</i>
Académie de la Manche, Jeux Floraux	Pas de publication connue
Société Scientifique Flammarion de Cherbourg	Pas de publication connue

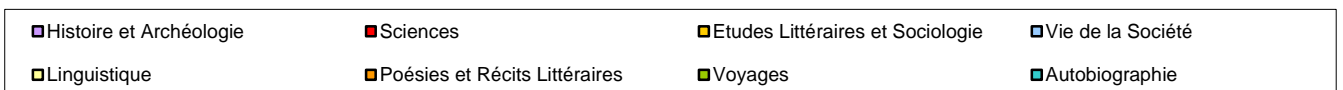
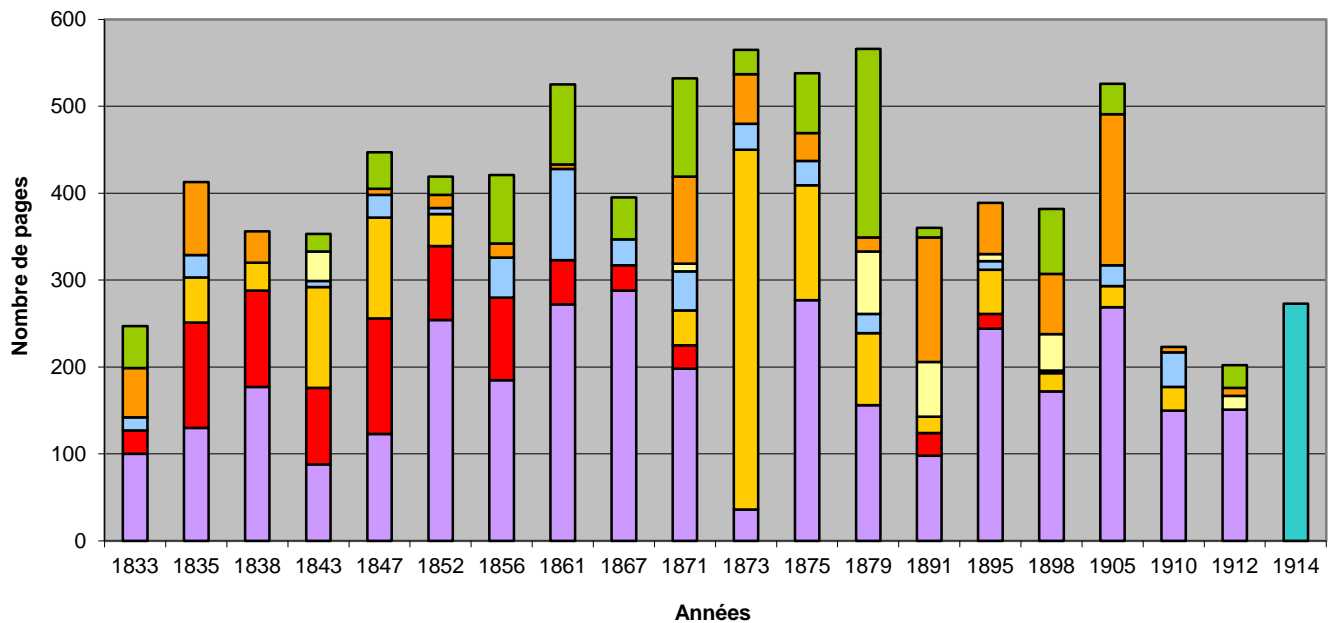
Contenu des volumes de mémoires des sociétés savantes manchoises (graphiques, du n°90 au n°103)

Les graphiques ci-après, du n°90 au n°103, concernant la proportion d'articles par discipline, ainsi que le nombre de pages consacré à chaque thème dans chaque volume publié par les sociétés savantes de la Manche.

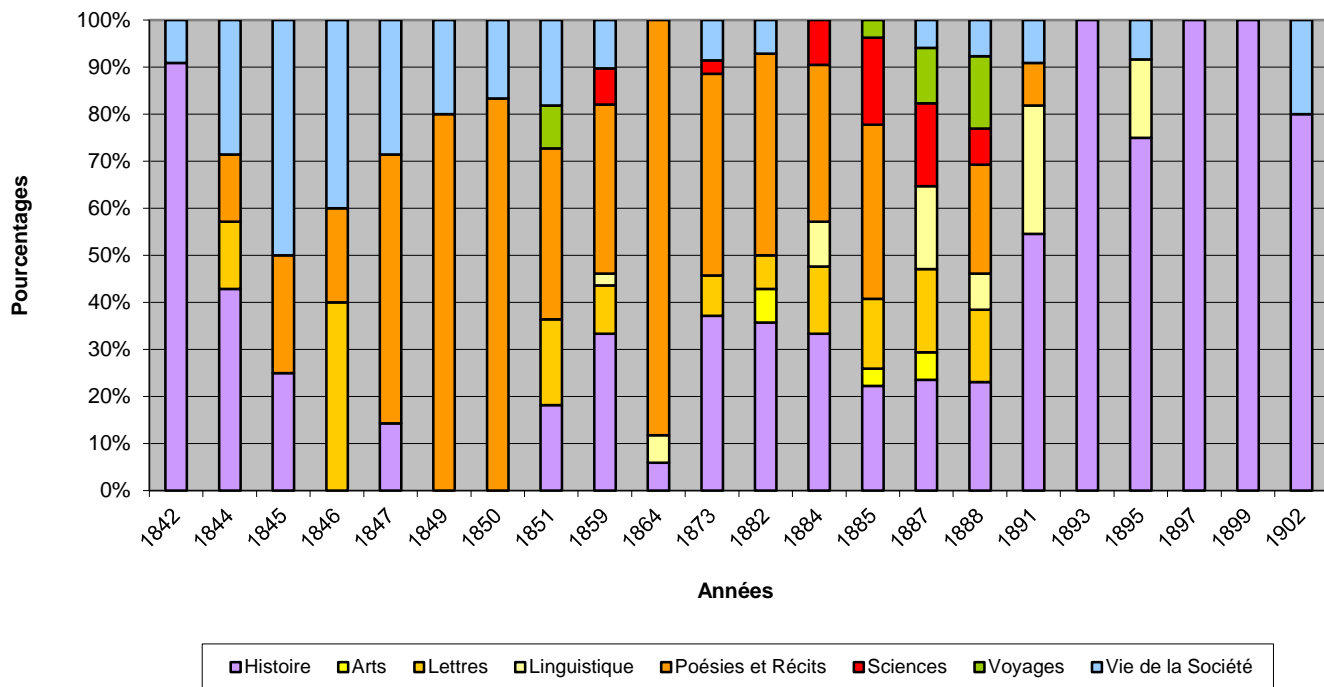
Graphique n°90 : Articles de la Société Académique de Cherbourg (1833 - 1914). Proportions par discipline et par nombre d'articles



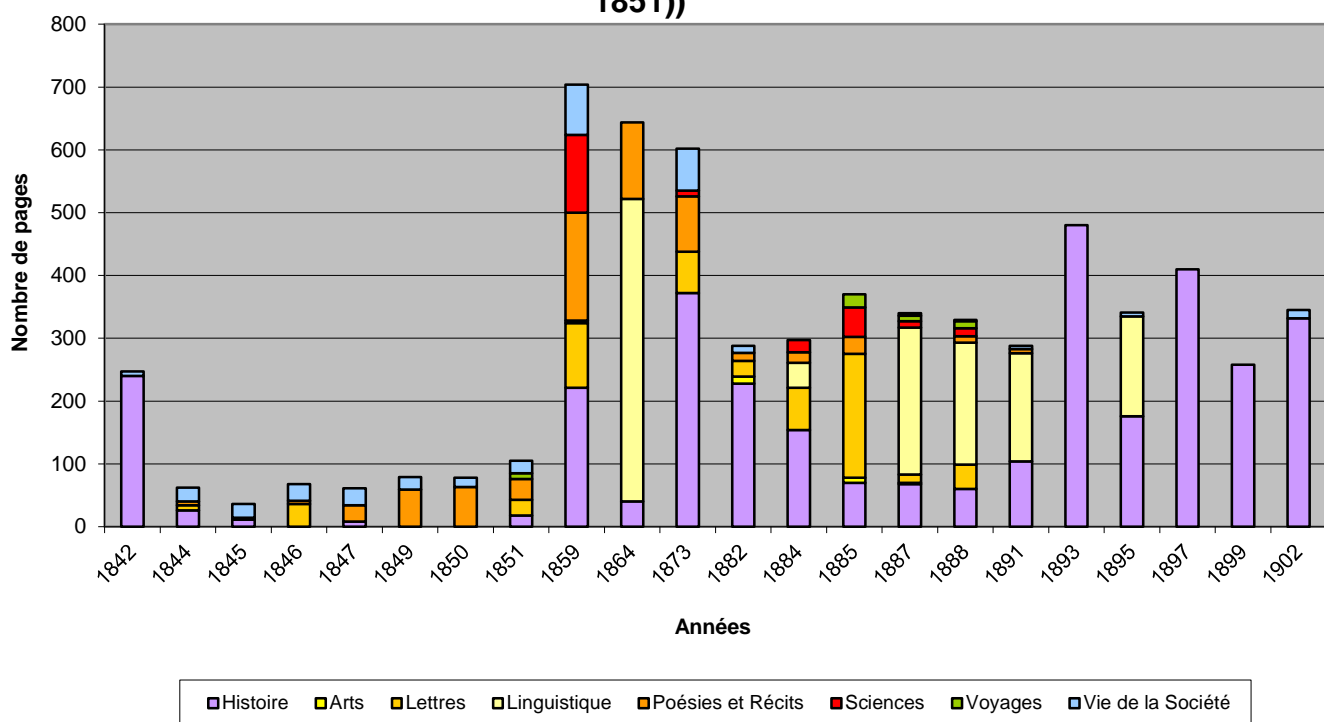
Graphique n°91 : Société Académique de Cherbourg : nombre de pages par thèmes (1833 - 1914)



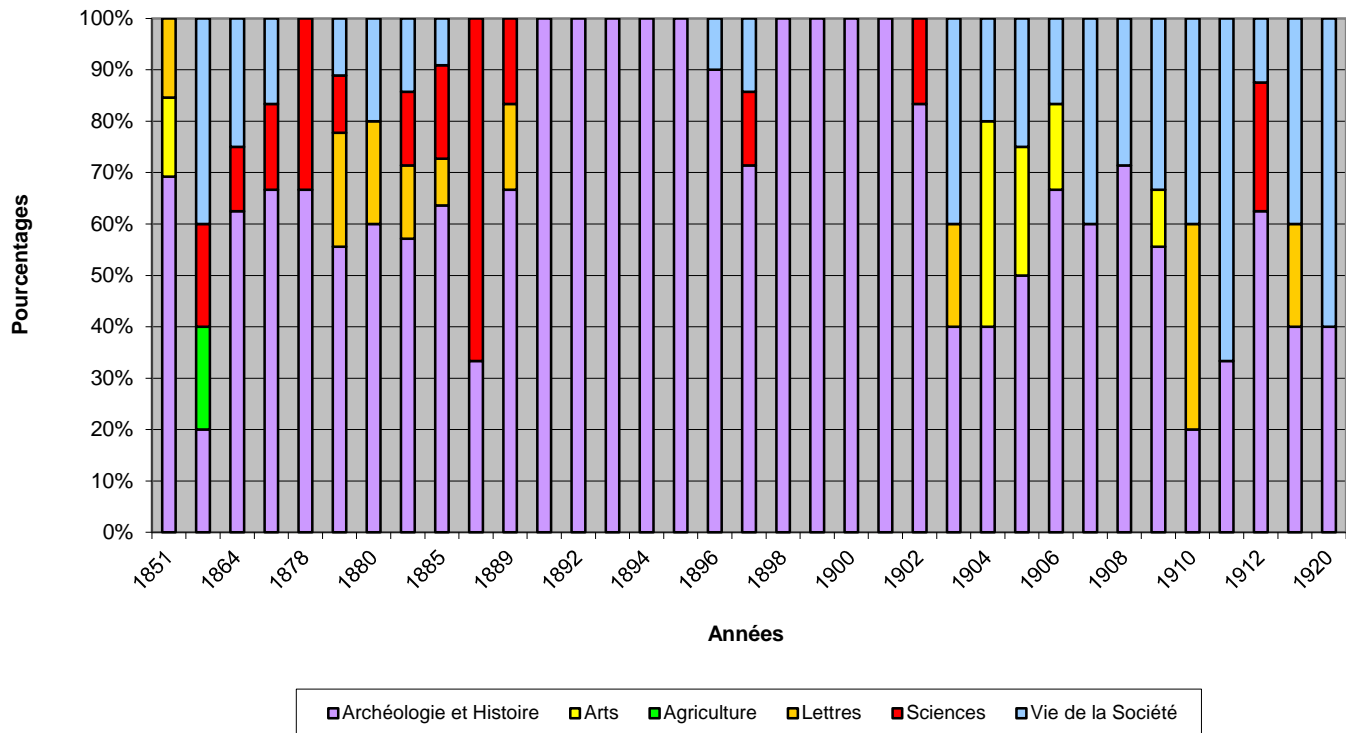
Graphique n°92 : Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain. Proportions des articles par thèmes (*Mémoires* (1842 ; 1859 - 1902) et *Bulletins* (1844 - 1851))



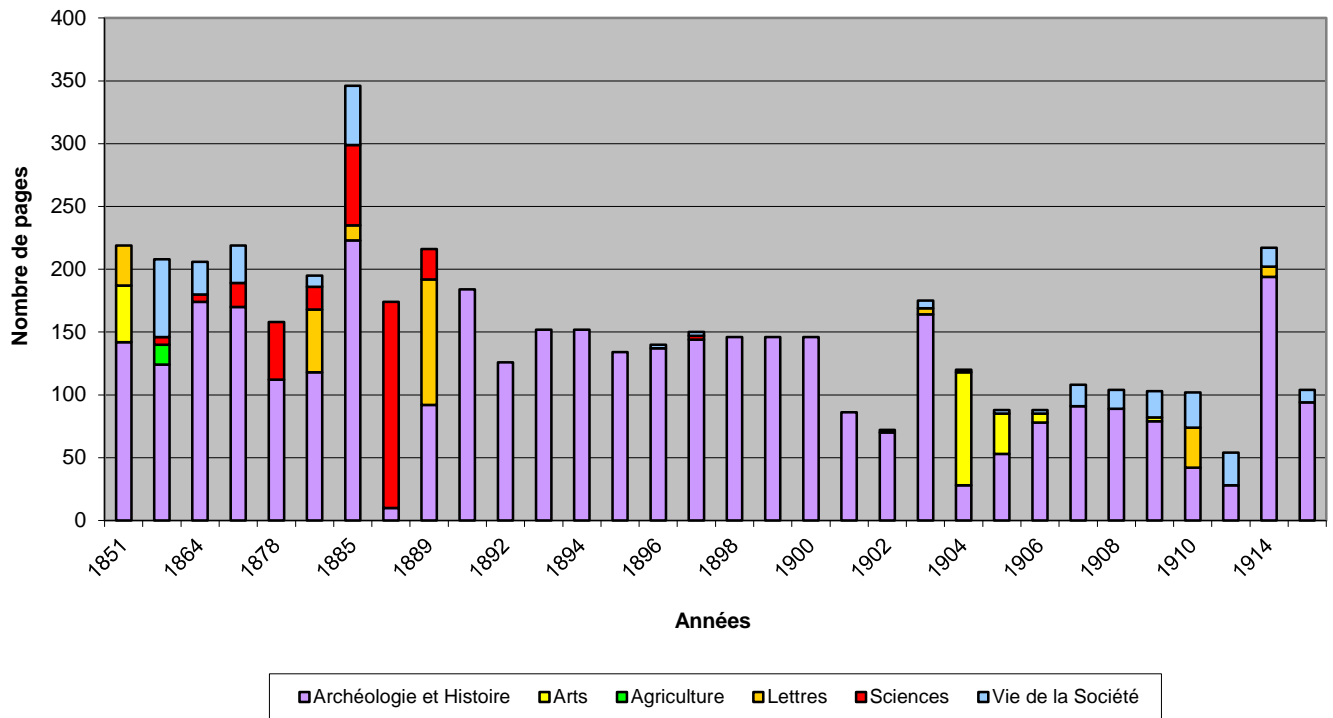
Graphique n°93 : Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain : nombre de pages par thème (*Mémoires* (1842 ; 1859 - 1902) et *Bulletins* (1844 - 1851))



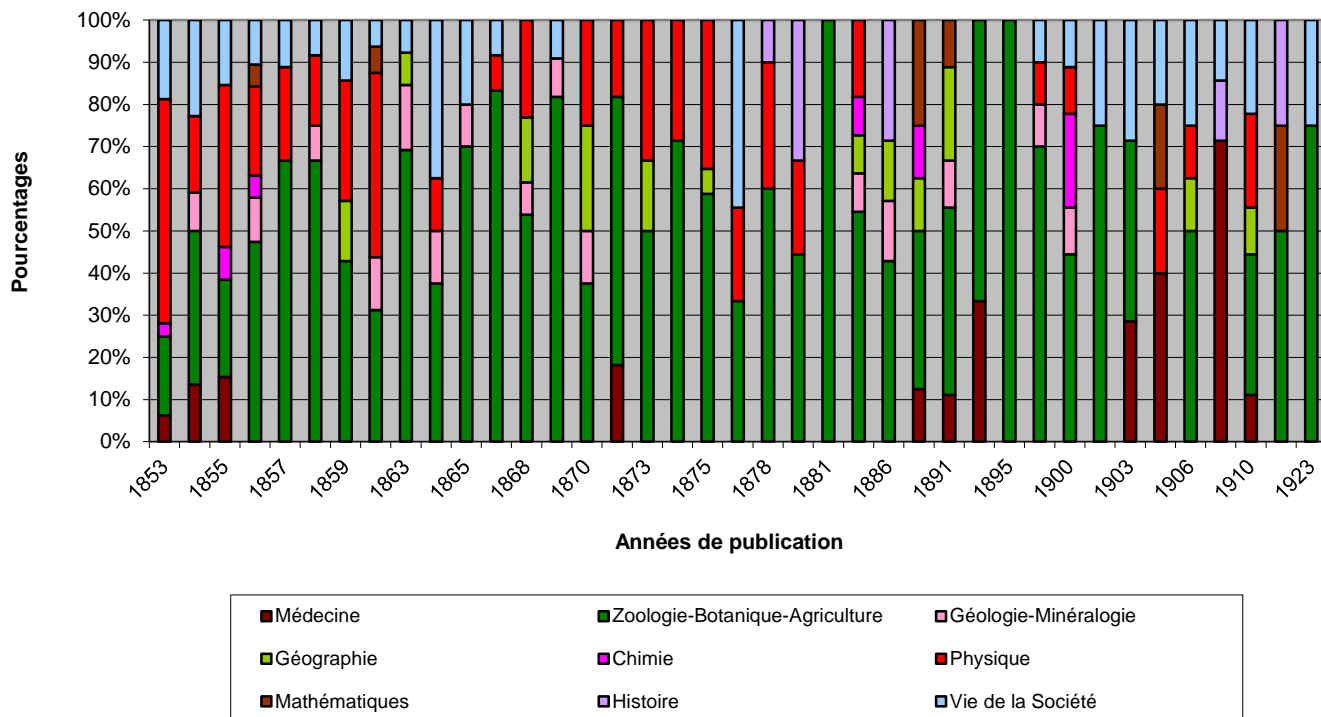
Graphique n°94 : Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche. Proportion par nombre d'articles et par thèmes (1851 - 1920)



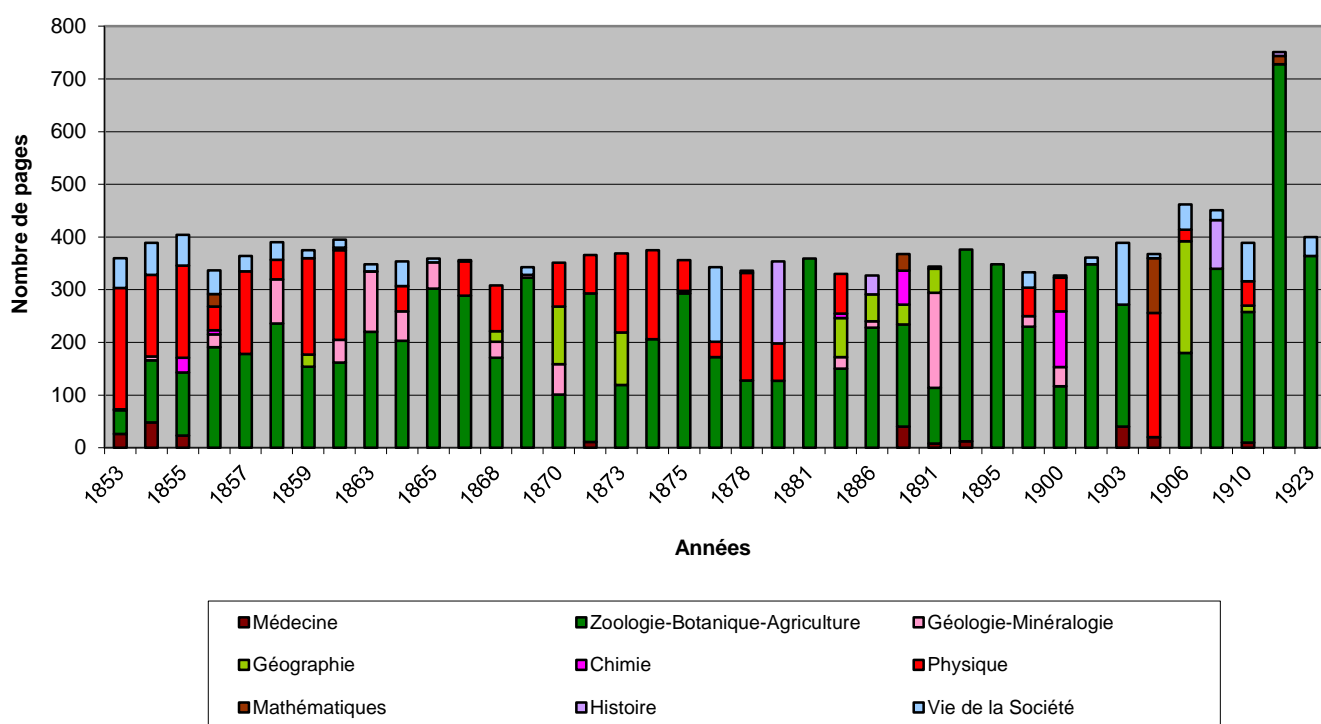
Graphique n°95 : Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : nombre de pages par thème (1851 - 1920)



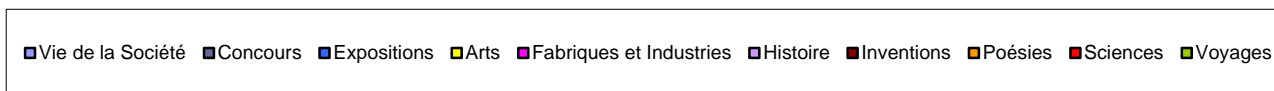
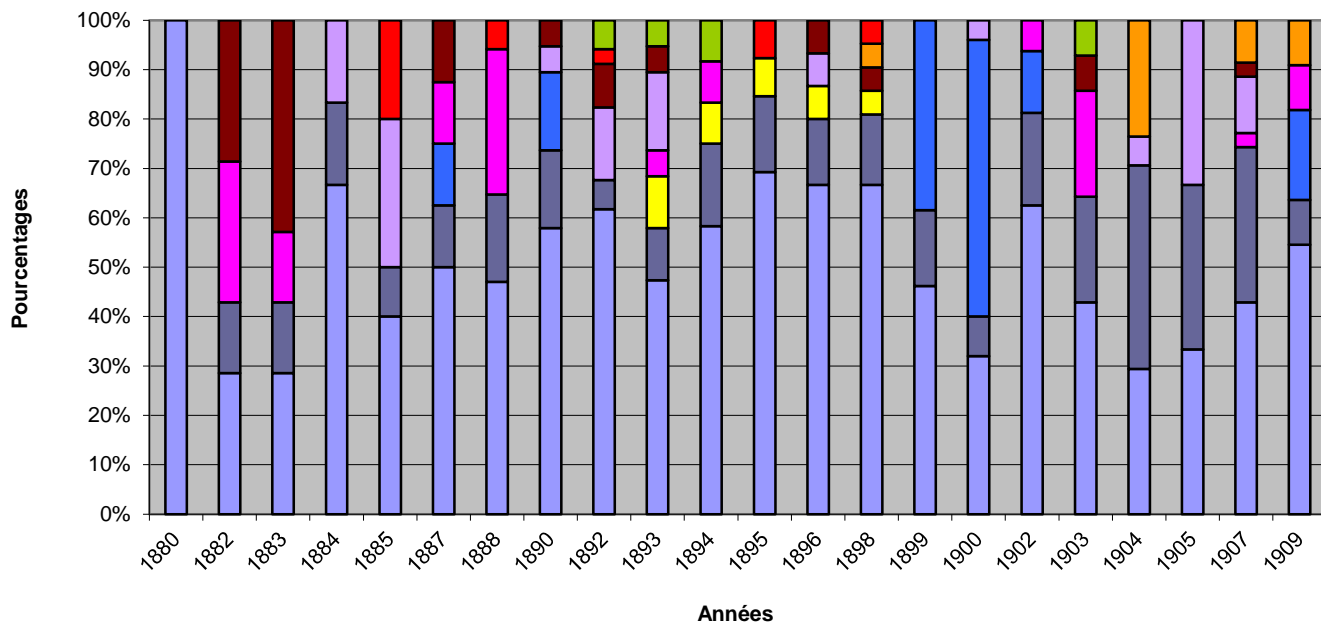
Graphique n°96 ; Articles publiés dans les Mémoires de la Société des Sciences de Cherbourg (1853 - 1923). Proportions par discipline et par nombre d'articles



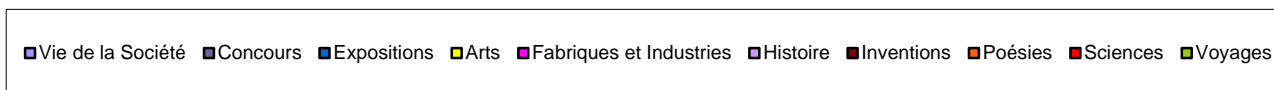
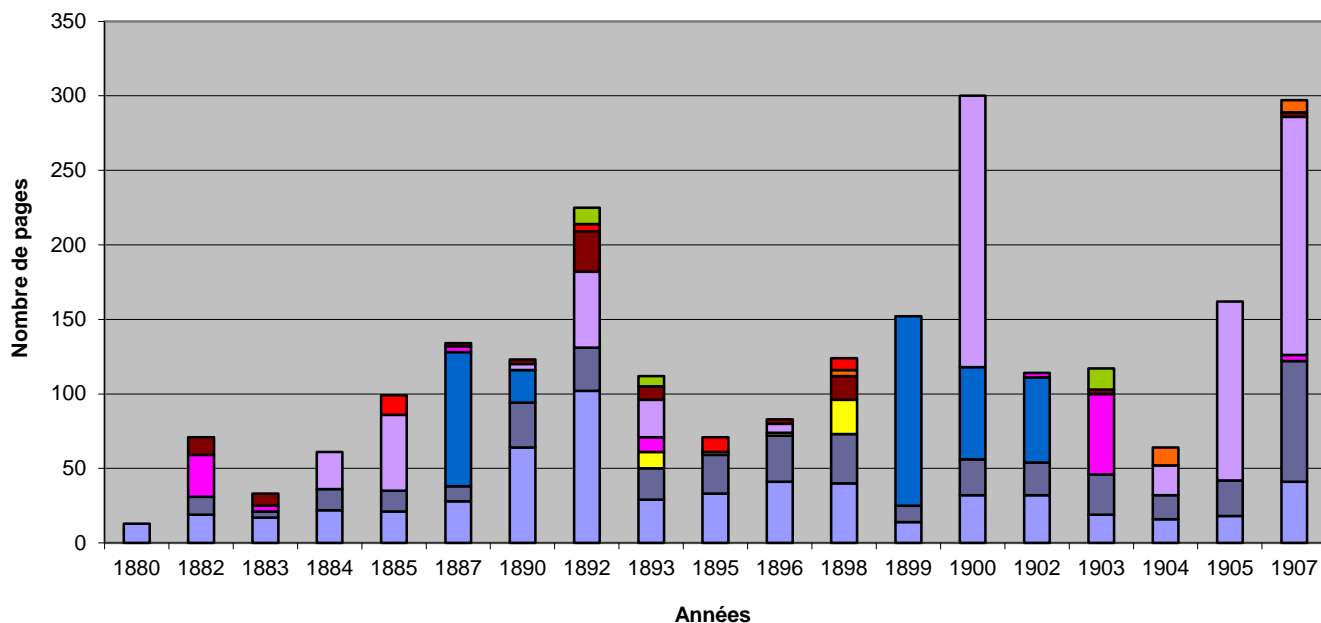
Graphique n°97 : Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg : nombre de pages par thème (1852 - 1923)



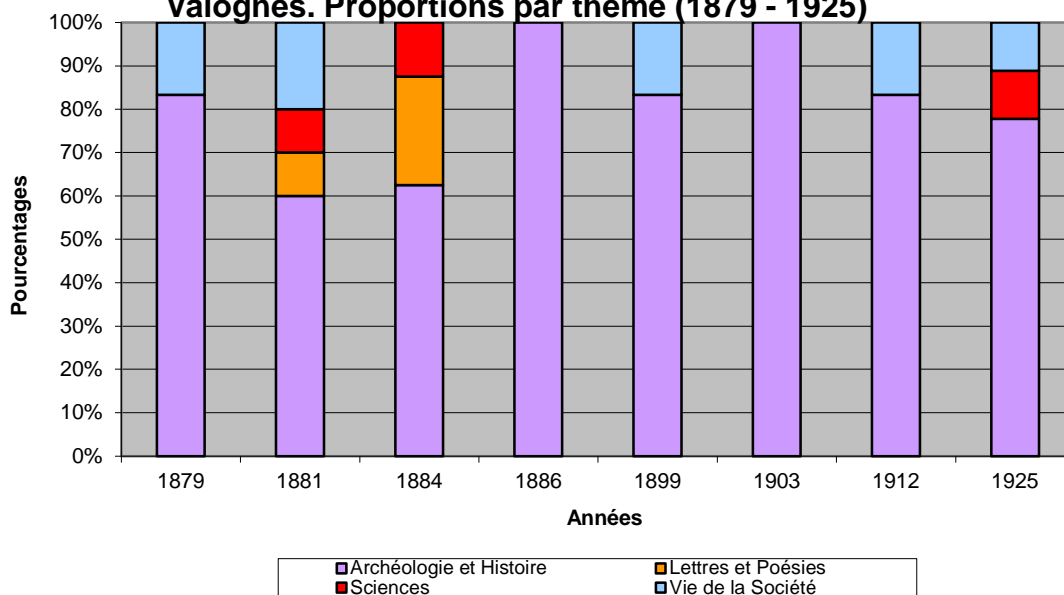
**Graphique n°98 : Société Artistique et Industrielle de Cherbourg.
Proportions par thèmes (1880 - 1909)**



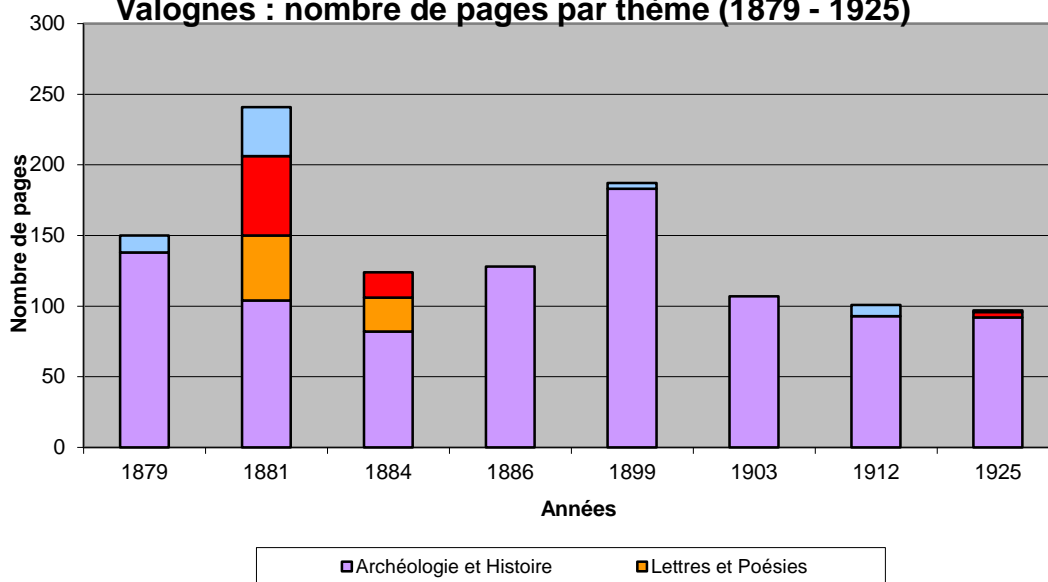
**Graphique n°99 : Société Artistique et Industrielle de Cherbourg :
nombre de pages par thème (1880 - 1907)**



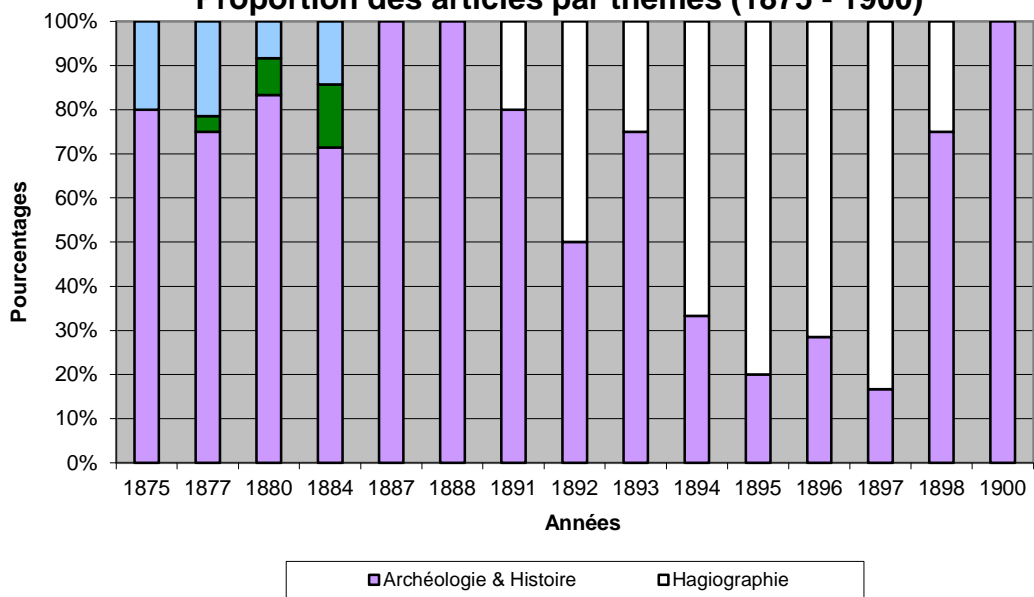
Graphique n°100 : Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes. Proportions par thème (1879 - 1925)



Graphique n°101 : Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes : nombre de pages par thème (1879 - 1925)



**Graphique n°102 : Société Académique du Cotentin.
Proportion des articles par thèmes (1875 - 1900)**



**Graphique n°103 : Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais.
Proportions par types d'article (1910 - 1914)**

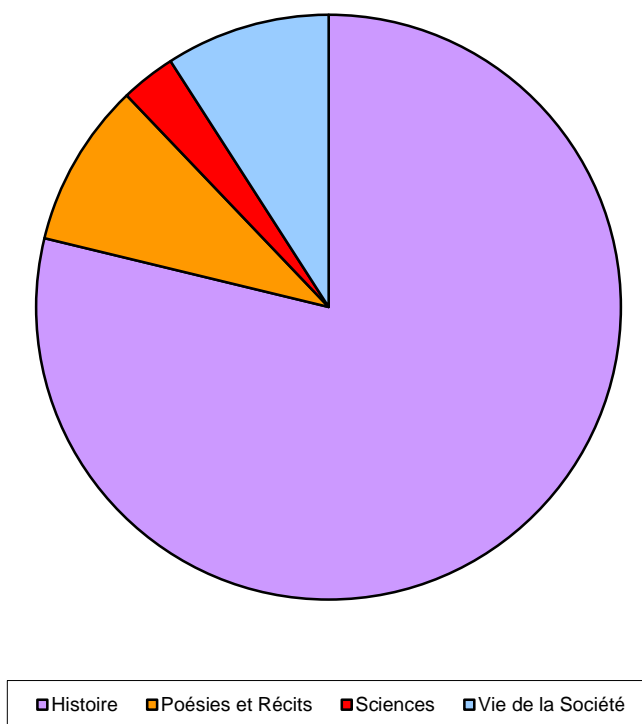


Tableau n°16 : Articles d'Histoire publiés par la Société Académique de Cherbourg

Périodes historiques	Nombre d'articles	Pourcentage
Antiquité	21	13,8 %
Moyen-Âge	31	20,4 %
Moderne	65	42,8 %
Contemporaine	35	15,2 %
TOTAL	152	100 %

Tableau n°17 : Articles d'Histoire publiés par la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain

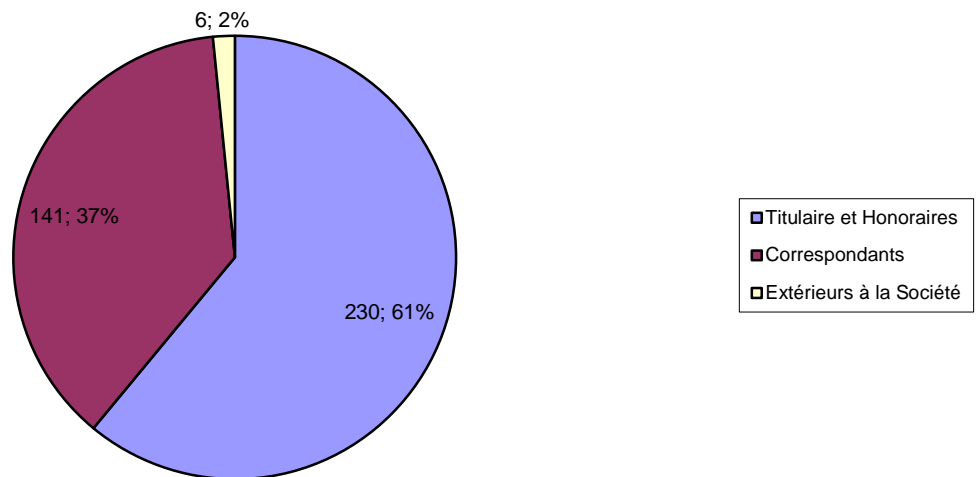
Périodes historiques	Nombre d'articles	Pourcentage
Antiquité	4	3,5 %
Moyen-Âge	47	40,9 %
Moderne	55	47,8 %
Contemporaine	9	7,8 %
TOTAL	115	100 %

Tableau n°18 : Articles d'Histoire publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche

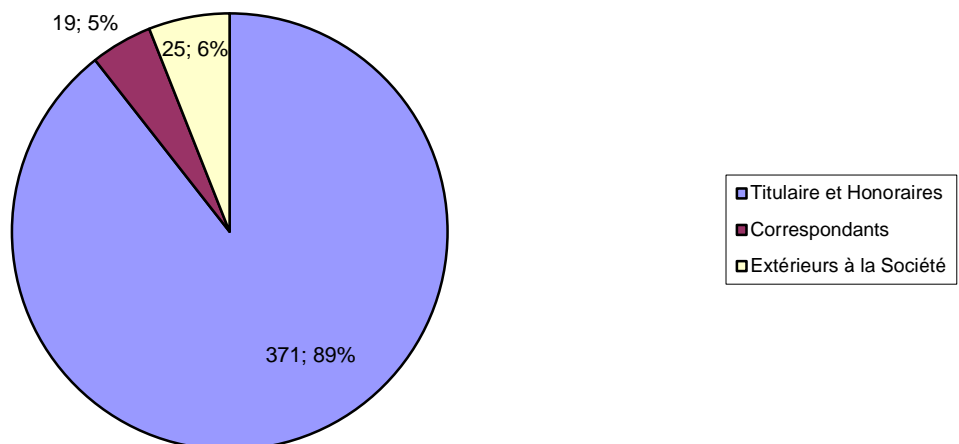
Périodes historiques	Nombre d'articles	Pourcentage
Antiquité	15	9,7 %
Moyen-Âge	69	44,8 %
Moderne	60	39 %
Contemporaine	10	6,5 %
TOTAL	154	100 %

Articles des sociétés savantes : part de chaque catégorie de membre (graphiques, du n°104 au n°109)

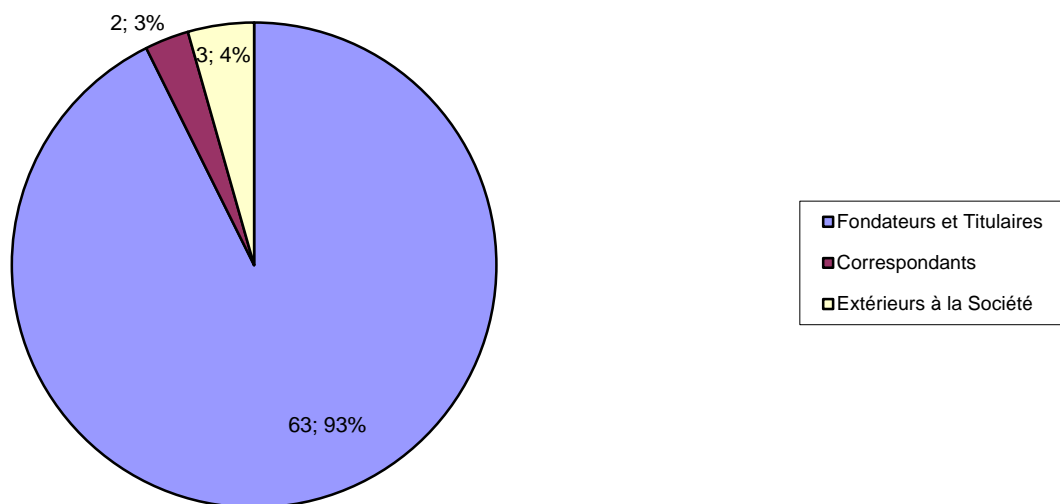
Graphique n°104 : Articles de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg : part de chaque catégorie de membres (1852 - 1923)



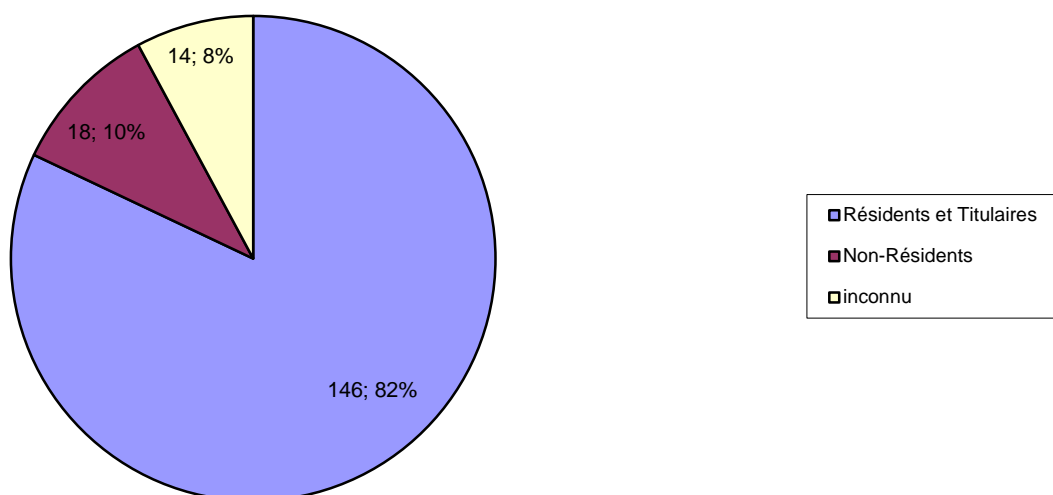
Graphique n°105 : Articles de la Société Académique de Cherbourg : part de chaque catégorie de membres (1833 - 1914)



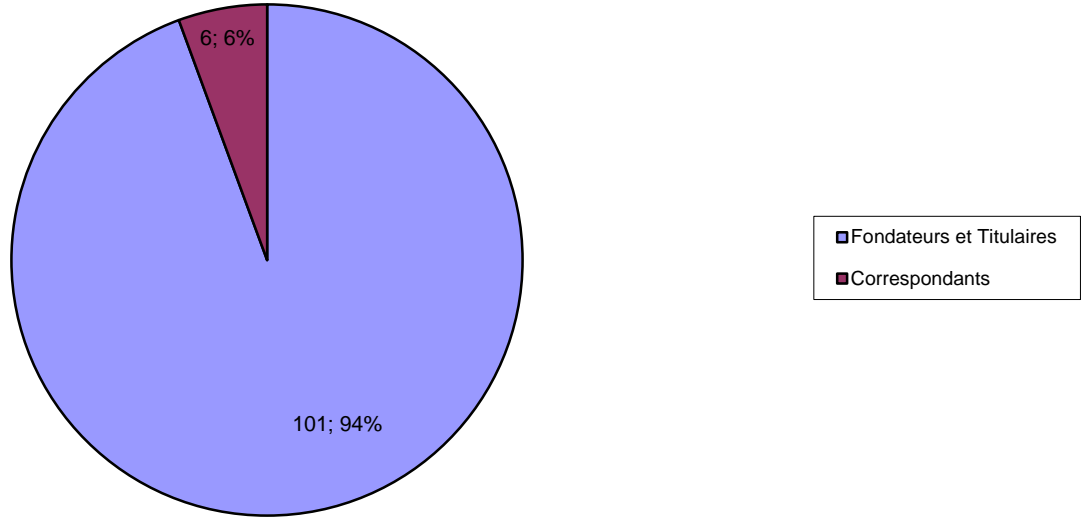
Graphique n°106 : Articles de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes : part de chaque catégorie de membres



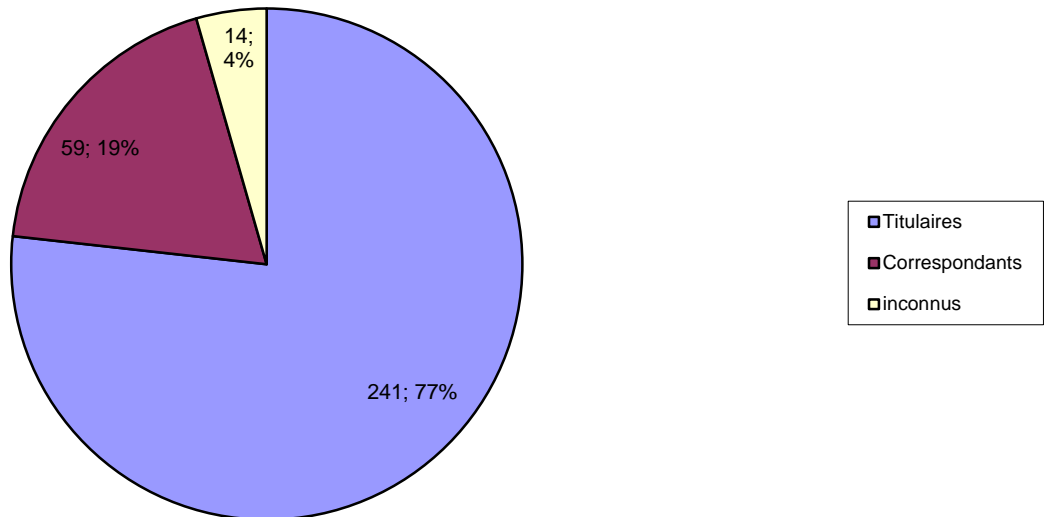
Graphique n°107 : Articles de la Société d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : part de chaque catégorie de membres



**Graphique n°108 : Articles de la Société Académique du Cotentin :
part de chaque catégorie de membres**



**Graphique n°109 : Articles de la Société d'Archéologie d'Avranches :
part de chaque catégorie de membres**



Tableaux, du n°19 au n°22 : Récompenses attribuées à divers concours organisés par les sociétés savantes de la Manche

Tableau n°19 :

Récompenses Disciplines	Médailles d'or	Médailles d'argent 1 ^{ère} classe	Médailles d'argent 2 ^{ème} classe	Médailles de Bronze 1 ^{ère} classe	Médailles de bronze 2 ^{ème} classe	Mentions Honorables	Citations favorables
Industrie	2	8	3	25	18	36	33
Beaux-arts	1	Aucune	3	2	5	4	2
Horticulture	1	3	Aucune	3	1	2	Aucune

Tableau n°20 :

Récompenses Disciplines	Rappels de médaille d'or	Rappels de médaille d'argent	Rappels de médaille de bronze	Médailles d'or	Médailles d'argent	Médailles de bronze	Mentions honorables	Citations favorables
Sculpture	1	1	Aucune	Aucune	3	1	Aucune	Aucune
Peinture	Aucune	Aucune	1	2	8	7	Aucune	Aucune
Dessins, aquarelles, peinture sur porcelaine, architecture	Aucune	1	Aucune	1	4	11	8	4

Tableau n°21 :

Année	Arrondissement concerné	Participants	Récompenses attribuées
1907	Saint-Lô	4	300 F. + 1 médaille d'argent 1 médaille d'argent
1908	Avranches	5	300 F. + 1 médaille de vermeil 200 F. + 1 médaille d'argent 2 médailles d'argent grand module 1 médaille de vermeil
1909	Coutances	8	La nature des récompenses est inconnue. Les exploitations agricoles ont été classées de la 1 ^{ère} à la 8 ^{ème} .
1912	Avranches et Mortain	10	200 F. + 1 médaille de vermeil 150 F. + 1 médaille 125 F. + 1 médaille de vermeil 125 F. + 1 médaille de bronze 1 médaille de vermeil 4 médailles d'argent 1 médaille de bronze Reste non attribuée : 1 médaille d'argent
1913	Saint-Lô	2	2 prix en numéraire de 150 F. et 100 F.

Tableau n°22 : récompenses au concours des Jeux Floraux de la Manche

Division	Section	Sujet	Récompenses
1^{ère} division : poésie	1 ^{ère} section : section d'honneur	Le Travail, sous les quatre formes classiques (sonnet, rondeau, triolet, acrostiche)	Prix d'honneur : palme de vermeil 2 ^{ème} et 3 ^{ème} prix : une médaille 1 1 ^{er} accessit 1 2 ^{ème} accessit 1 3 ^{ème} accessit 2 mentions très honorables 3 mentions honorables
	2 ^{ème} section	Le Travail, sonnet	1 ^{er} prix, 2 ^{ème} prix et 2 ^{ème} prix ex-aequo : une médaille 1 mention honorable
	3 ^{ème} section	Sujets libres : Odes	1 ^{er} prix : une médaille offerte par la Société Artistique et Industrielle 2 ^{ème} prix : une médaille 1 mention honorable 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} prix : médaille
			Stances 1 mention très honorable 1 mention honorable Prix d'honneur : une marguerite d'argent offerte par le Conseil municipal
		Eglogues	1 ^{er} et 2 ^{ème} prix : une médaille Prix : une médaille 1 mention honorable
		Ballades	Prix : une médaille
		Description	Prix : une médaille 1 accessit
		Poèmes Fables et Allégories	1 ^{er} et 2 ^{ème} prix : une médaille 1 1 ^{er} accessit 1 2 ^{ème} accessit 1 mention très honorable
Sonnets libres	1 mention honorable		
Chansons, 1 ^{ère} section		1 ^{er} prix et 1 ^{er} prix ex-aequo : une médaille 1 mention honorable	
Chansons, 2 ^{ème} section	Chanson réaliste	Prix : gravure avec autographe	
Théâtre		Prix : une médaille 1 accessit 2 mentions honorables	
2^{ème} division : prose	1 ^{ère} section	Légendes	Prix : une médaille offerte par la Société Artistique et industrielle
	2 ^{ème} section	Sujets libres : contes et nouvelles	Prix : une médaille 1 mention honorable
	3 ^{ème} section	Théâtre	1 mention honorable
3^{ème} division : composition musicale			Prix d'honneur : un sifflet en argent 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 2 ^{ème} prix ex-aequo : une médaille

Tableau n°23 : Tableau récapitulatif des œuvres exposées à Saint-Lô (1887 et 1905)⁵⁴

Dons de l'Etat				
Titre de l'œuvre ⁵⁵	Sa nature	Son auteur	Date de l'envoi ⁵⁶	N° inventaire
<i>Mort de Saphira</i>	Tableau sur toile	Valbrun	1844 / 1843	45
<i>Episode de la guerre de Pologne / Episode des guerres de Pologne</i>	Idem	Sorieul	25 mai 1850 / 1852	50
<i>Martyre de sainte Agathe</i>	Idem	Carbillet	1855 / 1852	48
<i>Une scène d'assistance publique / Intérieur d'église</i>	Tableau sur bois	Bouvin	Septembre 1857 / 1854	51
<i>Un saint évêque / Saint François en évêque⁵⁷</i>	Idem	Giottesque siennois	Février 1863 / 1860	60
<i>La Vierge et l'Enfant / La Vierge et l'Enfant Jésus</i>	Tableau sur toile	Sebastiano Martinez	Idem	59
<i>Un lion</i>	Idem	?	1863 / 1860	58
<i>Le Nid d'aigle (Fontainebleau)</i>	Idem	Véron	1863 / 1855	62
<i>Le Départ pour le pâturage / Retour des champs</i>	Idem	Lhullier	Août 1864	64
<i>Vue de Notre-Dame de la Garde, à Marseille / Notre-Dame de la Garde</i>	Idem	Jeanron	Août 1865	67
<i>L'Arrivée à l'auberge / Une halte</i>	Idem	Penguilly L'Haridon	Août 1866	69
<i>L'Aurore</i>	Idem	Lesrel	1868	73
<i>Le Sacrement du mariage</i>	Idem	M. Doré	Septembre 1869	?
<i>Magon à Carthage</i>	Idem	Ecole française	Février 1873	?
<i>Allégorie relative à la guerre / Les Malheurs de la guerre</i>	Idem	Ecole française / inconnu du XVIII ^{ème}	1873	80
<i>La Raison et la Folie près d'une femme / La Femme entre le vice et la vertu</i>	Idem	D'après Jordaens	1873 / 1869	75
<i>Charité / La Charité romaine</i>	Idem	Louis Dubois ⁵⁸	1873 / 1869	76
<i>Portrait de femme</i>	Idem	Tocqué / inconnu du	1873 / 1869	82

⁵⁴ Tableau établi d'après deux documents conservés aux archives nationales :

- F²¹ 4510 : correspondance (janvier 1887) : relevé des œuvres d'art attribuées par l'Etat au musée de Saint-Lô ;
- F²¹ 4517 : inspection, 20 mai 1905.

On s'est également servi des « Catalogues » publiés par la société, notamment : Gaëtan GUILLOT : « Catalogue du musée de Saint-Lô. », *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : vingt-quatrième volume*. Saint-Lô : Imprimerie A. Jacqueline, 1904, pages 5 à 48. Des renseignements complémentaires sur les œuvres citées dans ce tableau récapitulatif sont tirés de : *Art de Basse-Normandie n°124 : histoire des collections du musée des Beaux-arts de Saint-Lô*. Caen : Art de Basse-Normandie, 4^{ème} trimestre 2001, pages 49 à 96, et de : Théodore GUEDY : *Nouveau dictionnaire des peintres anciens et contemporains*. Paris : Imprimerie Deplanche, 1882.

⁵⁵ Le second titre est celui donné par l'inspection de 1905.

⁵⁶ Les dates en italiques renvoient au document daté de 1905, les autres à la correspondance de 1887.

⁵⁷ Ce tableau, ainsi que les deux suivants, proviennent du musée Campana.

⁵⁸ Louis Dubois, peintre français (1646 – 1702), le tableau porte le n° d'inventaire D 1872.01.003.

		XVIII ^{ème}		
<i>Intérieur de cuisine</i>	Idem	Attribué à G. Kalf	1873 / 1869	77
<i>La Mort de la Vierge</i>	Idem	Ecole italienne / primitif	1873	78
<i>Les Trois marches de marbre rose</i>	Idem	Eug. Bataille	Juin 1874 / 1873	81
<i>La Fille de Zaïre</i>	Idem	Ecole du Poussin	Mai 1876	?
<i>Eros</i>	Statue en bronze	Couteau	Mai 1879	?
<i>Le Matin à l'île Chausey / Le Matin à Chausey</i>	Tableau sur toile	M. J. Rozier	Février 1883 / 1882	85
<i>Marée basse / Un coucher de soleil</i>	Idem	Eugène Boudin ⁵⁹	Janvier 1886 / 1884	86
<i>Les Falaises de Villequier</i>	Idem	L. Rozier	1864	72
<i>? (titre inconnu)</i>	Idem	Inconnu du XVII ^{ème}	1873	79
<i>Portrait de Napoléon III</i>	Idem	D'après Winterhalter	1868	88
Autres que dépôts de l'Etat				
<i>Le Calme à Camaret (don de l'auteur)</i>	Tableau	Richon Brunet	1890	103
<i>Paysage d'Italie (don de la famille Blanchet)</i>	Tableau	?	1890	104
<i>Démiurge inconnu (don de M. du Boscq de Beaumont)</i>	Tableau	Forgest	1905	105

⁵⁹ Eugène Boudin, peintre français (1824 – 1896), le tableau s'intitule *Coucher de soleil à marée basse*, n° d'inventaire 1886.01.001.

Provenance des dons de tableaux adressés au Musée de Saint-Lô, d'après son Catalogue (graphique n°110)

Graphique n°110 : Provenance des dons de tableaux adressés au Musée de Saint-Lô d'après son Catalogue

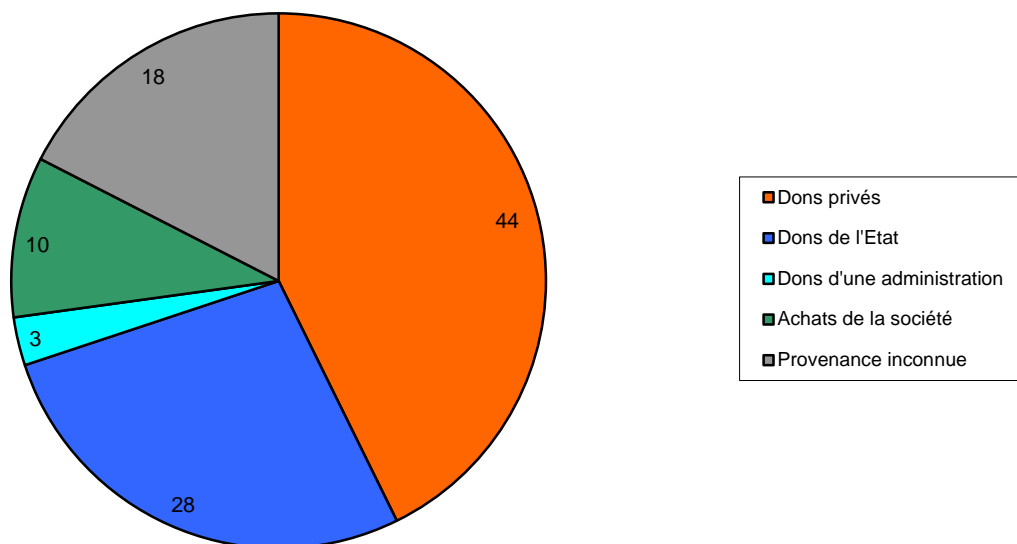


Tableau n°24 : Provenance des objets exposés au musée de Saint-Lô d'après son Catalogue.

Types d'objets	Provenance inconnue	Dons de l'Etat	Dons privés	Achats de la société	Total
Dessins et gravures	51		10		61
Sculptures	23	2	1		26
Tapisserie	1				1
Emaux	1		6		7
Objets de l'Antiquité et du Moyen-Âge	54		17	2	73
Instruments de précision	3		2		5
Ameublement	3		12		15
Peinture sur verre	1		1		2
Bois sculpté	10		4		14
Marbre	1				1
Bronze	14		2		16
Plomb	2				2
Ivoire	2				2
Carton	1				1
Armurerie	14		1		15
Serrurerie	1		1		2
Ustensiles de table, de toilette, de travail...	11		4		15
Moulages	29				29
Objets de provenance exotique	27		22		49
Céramique			148		148
Totaux	249	2	231	2	484

Tableau n°25 : Lieu de découverte des objets archéologiques du musée de Saint-Lô

Département	Localisation par arrondissement	Communes	N° dans le catalogue
Manche	Coutances	Montcastre (Lithaire)	15 et 16
		Saint-Jores Neufmesnil (abbaye de Blanchelande) Roncey	17 35 et 53 72
	Mortain	Saint-Pair	24
	Saint-Lô	Saint-Lô	Saint-Lô
Couvains			1
Bahais			5
Cavigny			5
La Meauffe			5
Sainte-Croix de Saint-Lô			11 et 28
Carentan			29
Saint-Jean-de-Daye			41
Airel			46
Pont-Hébert			47
Saint-Fromond dans la Vire	66 19 et 58		
Valognes	Valognes	Le Rozel	2
		Valognes	9
		Bricquebec	9
		Pont de Scye (route de Bricquebec à Carteret)	18
		Sainte-Mère-Eglise	21
Calvados		Lison	27
		Englesqueville	59
Morbihan		Plouharnel	1
		Carnac	1
		Jauzonnet	4

Tableau⁶⁰ n°26 : Relevé des œuvres placées en dépôt par l'Etat dans le musée d'Avranches et qui ont été détruites lors de l'incendie du 17 décembre 1899

Nom des auteurs	Sujet	Date du dépôt
Bonvoisin	<i>Pâris</i> (peinture)	1875
Ernest Boyer	<i>Vue de Lorient</i> (<i>idem</i>)	1850
Eugène Chaperon	<i>En batterie</i> (<i>idem</i>)	1882
Adrien Dauzats	<i>Intérieur de l'abbaye de Saint-Bernard de Comminges</i> (<i>idem</i>)	1843
Joseph Devers	<i>Agar dans le désert</i> (peinture sur bois)	1865
Louis Noël Duveau	<i>Rencontre d'émigrants et de républicains</i>	1849
Claude Gellée (ou Gillée)	<i>Paysage</i>	1863
André Giroux	<i>Paysage de la Suisse</i> (peinture)	1863
Jacques Guiaud	<i>Vue de Venise</i>	1874
Hostein	<i>Vue de la plage de Dieppe</i>	1855
Alphonse Legros	<i>Martyre de Saint-Etienne</i>	1869
Giordano Luca	<i>Apothéose de la Vierge d'Atocha</i>	1874
Médard	<i>Scène du déluge</i>	1889
Louis Mussini	<i>Ecole de sculpture et de dessin</i>	1863
Storelli	<i>Paysage. La grotte de Napoléon I^{er} à Ajaccio</i>	1866
Jean François Eugène Tourneur	<i>Faust et Wagner</i>	1864
Giovanni Battista Tiepolo	<i>Les anges portant la croix</i>	1874
<i>Idem</i>	<i>Portrait de femme</i>	1874
<i>Idem</i>	<i>Oiseaux</i>	1874
Auteur inconnu	<i>Portrait de Louis-Philippe</i> (copie)	1839
Auteur inconnu	<i>La femme adultère</i> (peinture sur cuivre)	1839
Auteur inconnu	<i>Buste de M. Angot</i> (plâtre)	Inconnue
Auteur inconnu	<i>Louis XVI</i> (médaillon marbre)	Inconnue
Auteur inconnu	<i>Marie-Antoinette</i> (médaillon marbre)	Inconnue

⁶⁰ Archives Nationales, F²¹ 4514 : Avranches, Rapport de l'Inspecteur des Musées (Steck), 28 avril 1908.

Tableau n°27 : Répartition géographique des sociétés correspondantes des sociétés manchoises. (toutes listes confondues jusqu'en 1920, sauf mention contraire)

Sociétés Correspondantes Société Manchoises	Sociétés Normandes (dont Manche)	Sociétés Françaises (dont Paris)	Sociétés Etrangères et Ultramarines				
			Europe	Amérique	Afrique	Asie	Océanie
Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches	14 (5)	14 (3)	2, dont : Royaume-Uni : 1 Suède : 1	2, dont : Etats-Unis : 2	1 : Algérie : 1		
Société Académique du Cotentin (en 1893)	6 (3)	7 (1)	2 : Royaume-Uni : 2	2, dont : Etats-Unis : 1 Canada : 1	1 : Algérie : 1		
Société d'Agriculture d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche	21 (6)	61 (6)	10, dont : Norvège : 4 Danemark : 2 Belgique : 1 Portugal : 1 Royaume-Uni : 1 Suisse : 1	5, dont : Etats-Unis : 3 Pérou : 1 Uruguay : 1	1 : Algérie : 1		
Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes	17 (7)	3 (1)	1 : Royaume-Uni : 1	1 : Canada : 1	2, dont : Algérie : 1 Tunisie : 1		
Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg.	16 (7)	95 (21)	197, dont : Allemagne : 68 Italie : 31 Autriche-Hongrie : 21 Royaume-Uni : 17 Pays-Bas : 15 Suisse : 12 Belgique : 11 Russie : 9 Suède : 4 Danemark : 3 Norvège : 3 Espagne : 1 Portugal : 1 Serbie : 1	33, dont : Etats-Unis : 24 Argentine : 3 Canada : 3 Brésil : 1 Colombie : 1 Venezuela : 1	3, dont : Algérie : 2 Île Maurice : 1	3, dont : Inde : 1 Indes Néerlandaises : 2	2 : Australie : 2

Contrats passés entre la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques et des imprimeurs cherbourgeois :

Contrats passés entre A. Le Jolis et l'imprimeur Lecauf :

« Entre M. A. Le Jolis, trésorier archiviste de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, agissant pour le compte de ladite société,

Et M. Lecauf, imprimeur à Cherbourg,

A été convenu ce qui suit :

La Société des sciences naturelles de Cherbourg charge M. Lecauf de l'impression de ses Mémoires au prix et conditions suivantes :

Chaque volume sera composé de 24 à 25 feuilles d'impression in 8° divisées en livraisons de 6 à 7 feuilles chacune. Le caractère d'impression, la justification et la qualité du papier seront exactement conformes au modèle indiqué par le Trésorier archiviste. La Société se réserve le droit de faire imprimer, lorsqu'elle le jugera à propos, un certain nombre de feuilles à Paris, et M. Lecauf devra intercaler ces feuilles dans les livraisons suivant les indications du Trésorier archiviste. M. Lecauf se charge de l'impression ci-dessus au prix de Vingt-huit francs la feuille d'impression de 16 pages, tirée à trois cents exemplaires, mots en petits caractères, tableaux & formules tout compris. La couverture imprimée, le pliage et le piquage seront payés quatre francs pour chaque livraison de trois cents exemplaires, mais lorsque la Société jugera convenable de ne faire tirer qu'un certain nombre de couvertures pour une livraison, une réduction proportionnelle sera opérée sur ce prix.

M. Lecauf s'engage à remettre chaque feuille entièrement achevée dans les huit jours à partir du jour où le manuscrit lui aura été remis. Il ne tirera aucune feuille sans avoir sur l'épreuve le bon à tirer du Trésorier archiviste, et suivra exclusivement ses instructions pour tous les détails d'impression et de mise en page. Au fur et à mesure du tirage les livraisons seront déposées chez le Trésorier.

Ce présent marché n'est consenti de part et d'autre que pour le Premier volume ; mais il pourra, du consentement des deux parties, être rendu exécutoire pour les volumes suivants.

Fait et signé à Cherbourg, le 7 octobre 1852

[signatures :]

Le Jolis A, Trésorier de la Société

A. Lecauf »

« La convention ci-dessus est applicable au 2^{ème} volume des Mémoires que la Société charge M. Feuardent d'imprimer.

Cherbourg, 12 janvier 1854,

[signatures :]

L'archiviste perpétuel Le Jolis
A. Lecauf, Feuardent »

« La convention ci-dessus est applicable au 3^{ème} volume de la Société (1855). Seulement le prix de la feuille d'impression est porté à trente francs au lieu de 28 Fr., à la condition qu'il sera fait gratis un tirage à part de cinquante exemplaires pour les mémoires ou notes publiés par les membres correspondants.

Cherbourg, 11 novembre 1854

[signatures :]
L'Archiviste perpétuel Le Jolis A
A. Lecauf »

« Le volume 4^{ème} (1856) sera imprimés aux mêmes conditions que celles ci-dessus pour le 3^{ème} volume (1855) – c'est-à-dire à Trente francs la feuille, plus un tirage de 50 pour les correspondants.

Cherbourg, 3 mars 1856.

[signatures :]
L'Archiviste perpétuel Le Jolis A
Pour M. Feuardent, A. Lecauf »

Contrats passés entre A. Le Jolis et les imprimeurs Bedelfontaine et Syffert :

« Entre M. Aug. Le Jolis, archiviste perpétuel de la Société Impériale des Sciences naturelles de Cherbourg, agissant au nom de la société,

Et MM. Bedelfontaine et Syffert, imprimeurs à Cherbourg,

A été convenu ce qui suit :

La Société des sciences naturelles charge MM. Bedelfontaine et Syffert de l'impression de ses Mémoires au prix et conditions suivantes :

Chaque volume sera composé de 24 à 30 feuilles d'impression in 8°. La justification, les caractères et la qualité du papier seront conformes à ceux du 4^{ème} volume, désigné comme modèle. La justification sera de 33 lignes à la page, 45 à 50 lettres à la ligne, caractère courant, petit romain ; notes en caractères plus faibles et toutes notes en nonpareille. Tous les mémoires scientifiques doivent être imprimés avec les caractères et signes spéciaux usités dans les mathématiques et histoire naturelle & on emploiera également les lettres grecques et allemandes.

Du reste, l'imprimeur suivra à cet égard les indications de l'archiviste. Le volume sera tiré à Trois cents exemplaires (non compris les exemplaires de dépôt des épreuves) ; il sera fait en outre un tirage à part à 50 exemplaires de chacun des mémoires publiés dans le volume. Ce tirage sera fait sans aucun changement ou remaniement dans la composition et la mise en page ; l'imposition seule sera changée lorsqu'il sera nécessaire, et, si l'auteur le désire, une double pagination sera ajoutée entre parenthèses, la pagination même du volume

ne devant jamais disparaître. Il sera imprimé, soit au commencement soit à la fin du tirage à part, l'indication suivante : « Extrait des Mémoires de la Société Impériale des sciences naturelles de Cherbourg, Tome ... (185...). »

Le prix de la composition et du tirage à trois cents exemplaires et du tirage à part de cinquante exemplaires sera de Trente francs par feuille d'impression de 16 pages, pour toute chose. L'imprimeur devra rendre chaque feuille entièrement terminée dans les huit jours qui suivront la remise du manuscrit par l'archiviste. Il ne tirera aucune feuille sans le bon à tirer de l'archiviste, dont il suivra exclusivement les indications pour tous les détails d'impression et de mise en pages. Il lui fournira autant d'épreuves qu'il sera nécessaire. Les feuilles tirées seront remises pliées à l'archiviste ; la société se charge des frais de brochage. L'imprimeur donnera gratis une couverture imprimée pour le volume.

En outre des conditions qui précèdent et qui concernent la société, les conventions suivantes sont adoptées pour le cas où des auteurs désireront un tirage à part dépassant le nombre de cinquante indiqués ci-dessus et qui leur est accordé par la société. Ce tirage à part supplémentaire sera payé par les auteurs quatre francs par cent et par feuille d'impression ou fraction de feuille dépassant une demi feuille, et deux francs par cent par chaque demi feuille ou carton de moins d'une demi feuille.

La composition d'un titre spécial sera payée Un franc.

Les couvertures non imprimées, piquage compris, seront payés un franc le cent.

Les couvertures imprimées, piquage compris, seront payées Trois francs le cent.

Il ne sera pas imprimé de couvertures pour moins d'un cent.

Lorsqu'un auteur désirera que son tirage à part soit broché au lieu d'être piquée simplement, il traitera pour cet objet avec un relieur soit directement soit par l'entremise de l'imprimeur.

Les conditions qui précèdent sont consenties de part et d'autre pour le 5^{ème} volume des Mémoires portant la date 1857 ; mais elles pourront, du consentement des deux parties, être rendues exécutoires pour les volumes suivants.

Fait et signé double après lecture, à Cherbourg, le 14 avril 1857.

L'archiviste perpétuel de la Société
Aug^{te} Le Jolis

Les imprimeurs
Bedelfontaine et Syffert

Approuvé
Le Président de la Société
Gustave Thuret »

« La convention ci-dessus est rendue applicable au 6^{ème} volume des mémoires (1858) à publier en 1859

L'archiviste perpétuel de la Société
Aug^{te} Le Jolis

Les imprimeurs
Bedelfontaine et Syffert

Approuvé, le président de la société H. Jouan »

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA SOCIETE ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE DE CHERBOURG :

N°	Auteur	Titre	Vol.	Sujet
1	DECEMBRE-ALONNIER	<i>Dictionnaire d'histoire et de Géographie</i>	3	Histoire-Géographie
2	PRIVAT-DESCHANEL & A. FOCILLON	<i>Dictionnaire général des sciences</i>	2	Sciences
3	LEWAL	<i>Traité d'artillerie navale, un atlas</i>	3	Militaire
4	RADU	<i>Instruction élémentaire</i>	1	Education
5	LEBORGNE	<i>Hygiène publique</i>	1	Santé
6	LEBORGNE	<i>Congrès scientifique de France</i>	2	Sciences
7	AUDIGANE	<i>Chemins de fer d'aujourd'hui</i>	1	Industrie
8	PICARD (Z.)	<i>Etat général des forces de la Chine</i>	1	Géographie
9	HAUSSMANN	<i>Souvenir du Cap de Bonne-Espérance</i>	1	Géographie
10	HUMBERT	<i>Buffon et sa famille</i>	1	Biographie
11	CHARTON (E.)	<i>Lecture de famille</i>	1	Education
12	LECOQ (Henry)	<i>Le Monde des fleurs</i>	1	Botanique
13	LOUBENS (E.)	<i>Encyclopédie navale</i>	1	Militaire
14	DENIS (Ferdinand)	<i>Les vrais Robinsons</i>	1	???
15	POIRRE	<i>La France industrielle</i>	1	Industrie
16	BERTHOUD (H.)	<i>La Casette des sept amis</i>	1	Fiction
17	CHARLES (Emile)	<i>Nouveaux contes de tous pays</i>	1	Fiction
18	CORTAMBERT	<i>Le Globe illustré</i>	1	Géographie
19	GEOFFROY SAINT- HILAIRE	<i>Acclimatation des animaux utiles</i>	1	Zoologie
20	MOLIERE	<i>Œuvres choisies</i>	1	Fiction
21	BLANCHE (Armand)	<i>Actes de l'Etat Civil</i>	1	Droit
22	CUVIER	<i>Eloges historiques</i>	1	Histoire
23	KOENIG	<i>Tourville ou la Marine Française sous Louis XVI</i>	1	Histoire
24	GERARD (François)	<i>Correspondance</i>	1	???
25	LE GOYT	<i>Emigration européenne</i>	1	Histoire
26	-	<i>Annuaire du département de la Manche</i>	1	???
27	LANDELLE (de la)	<i>Le langage des Marins</i>	2	Dictionnaire
28	BONNISENT	<i>Essai géologique sur le département de la Manche</i>	1	Géologie
29	MAURY (A.)	<i>Les forêts de la Gaule</i>	1	Botanique
30	GIRARD (O.)	<i>La France et la Chine</i>	2	???
31	DERCAURIET		1	
32	JOUBERT	<i>Dumont d'Urville</i>	1	Biographie
33	DANIEL-RAMEE	<i>L'Architecture et la Construction pratique</i>	2	Architecture
34	MENARD (René)	<i>L'Art Antique</i>	1	Arts
35	FIGUIER	<i>Histoire des principales découvertes scientifiques modernes</i>	3	Histoire / Sciences

36	MARGOLLI & ZURCHER	<i>Histoire de la navigation</i>	1	Marine / Histoire
37	BATSERIE (Paul)	<i>Manuel hippique de l'Eleveur Cultivateur</i>	1	Agriculture
38	CADET (E.)	<i>Dictionnaire de Législation nouvelle</i>	1	Droit
39	RAGUENET	<i>Histoire de Turenne</i>	1	Biographie
40	BOILEAU-DESPREAU	<i>Œuvres poétiques</i>	1	Fiction
41	PIGEONNEAU (H.)	<i>Cours moyen, Géographie physique</i>	1	Géographie
42	FELIZET (L.)	<i>Dictionnaire vétérinaire</i>	1	Sciences / Médecine
43	HERICAULT (Ch. d')	<i>Histoire nationale des naufrages</i>	1	Marine / Histoire
44	GOEPP (E.)	<i>Les grands hommes de France</i>	1	Histoire
45	PERIGOT (Charles)	<i>La France et ses Colonies</i>	1	Géographie
46	DOMBASLE (Mathieu de)	<i>Calendrier du cultivateur</i>	1	Agriculture
47	MONTEUIL (Alexis)	<i>Histoire agricole de la France</i>	1	Agriculture
48	DUPONT (Paul)	<i>Histoire de l'Imprimerie</i>	1	Histoire / Industrie
49	LA BRUYERE	<i>Les caractères de Théophraste</i>	1	Fiction
50	BARANTE (baron de)	<i>Histoire de Jeanne d'Arc</i>	1	Biographie
51	HEMENT (Félix)	<i>Menus propos sur les Sciences</i>	1	Sciences
52	VERNE (Jules)	<i>Cinq semaines en ballon</i>	1	Fiction
53	BARRAL (A.)	<i>Irrigations, engrais liquide</i>	1	Agriculture
54	THIERRY (A.)	<i>Lettres sur l'histoire de France</i>	1	Histoire
55	RAFFY (C.)	<i>L'Europe depuis le traité de Francfort</i>	1	Histoire
56	LE MAOUT (E.)	<i>Flore des jardins et des champs</i>	2	Botanique
57	CLEMENT (Pierre)	<i>Jacques Cœur et Charles VII</i>	1	Histoire
58	DESBORDES-VALMORE	<i>Poésies de l'Enfance</i>	1	Fiction
59	STHAL (O. Z.)	<i>Morales familières</i>	1	Fiction
60	RUEL	<i>Fables choisies de La Fontaine</i>	1	Fiction
61	SAINTE-BEUVE	<i>Lettres choisies de Madame de Sévigné</i>	1	Fiction
62	CORNEILLE	<i>Théâtre</i>	1	Fiction
63	LA FONTAINE	<i>Fables annotées par Buffon</i>	1	Fiction
64	TOURDONNAY (de)	<i>L'éducation des enfants assistés</i>	1	Education
65	CLAUDEL	<i>Formules et enseignements usuels</i>	1	Education
66	DELCAURIET	<i>Histoire des agrandissements de Paris</i>	1	Histoire
67	CUVIER	<i>Eloges historiques</i>	1	Histoire
68	LENOEL	<i>Les Sciences politiques</i>	1	Sociologie
69	LEBORGNE	<i>Influence de l'éducation sur les classes ouvrières</i>	1	Sociologie / Education
70	GARNIER (C.)	<i>A travers les arts, causeries et mélanges</i>	1	Arts
71	MONTZAYE (de)	<i>Institution de l'école militaire</i>	1	Militaire / Histoire
72	DUFAU	<i>De la méthode de l'observation</i>	1	Sciences
73	LEGRAND	<i>Sénac de Meilhan et l'intendance</i>	1	Histoire
74	MARMIER	<i>Essai sur la littérature Scandinave</i>	1	Lettres
75	MEUCH DE NOISNE	<i>France et Angleterre</i>	1	???
76	GUERIN	<i>La Santé</i>	1	Médecine
77	REPLAT	<i>Bois et vallons</i>	1	Botanique
78	VATTOUT	<i>Le Château de Compiègne</i>	1	Histoire
79	ROUSSEL	<i>Système physique de l'homme et de la femme</i>	1	Médecine
80	BASTIAT	<i>Ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas</i>	1	Fiction
81	FRANKLIN (B.)	<i>La Science du bonhomme Richard</i>	1	???
82	BONJEAN	<i>Conservation des Oiseaux</i>	1	Zoologie

83	-	<i>Almanach horticole de l'arrondissement de Cherbourg</i>	1	Botanique
84	MANOIR (J. D. du)	<i>Souvenir de France et d'Italie</i>	1	Voyages
85	GERMINET	<i>Histoire de l'Industrie</i>	1	Industrie / Histoire
86	SOUBEIRAN	<i>Traité de minéralogie</i>	1	Géologie
87	MATHIEU (H.)	<i>La Turquie et ses différents peuples</i>	1	Histoire
88	ZEVORT	<i>Histoire de Louis-Philippe</i>	1	Histoire
89	VERDET (E.)	<i>De la Librairie Française</i>	1	Industrie
90	RENARD (L.)	<i>Les Merveilles de l'art naval</i>	1	Marine
91	RENARD (L.)	<i>Construction pratique</i>	1	Architecture
92	AUDIART	<i>Paliny</i>	1	???
93	PIZZETTA	<i>Histoire d'une feuille de papier</i>	1	Industrie
94	RACINE	<i>Lettres inédites</i>	1	Fiction
95	UHLAND	<i>Poésies</i>	1	Littérature
96	MADIVAL	<i>Le Sénégal</i>	1	Géographie
97	LALANNE (Maxime)	<i>Gravure à l'eau forte</i>	1	Arts / Techniques
98	AUSSEUR	<i>La coupe des bois</i>	1	Arts / Techniques
99	LAMARTINE	<i>Voyage en Orient</i>	1	Littérature
100	HELIE (Augustin)	<i>Discours sur l'histoire moderne des deux mondes</i>	2	Histoire
101	ULLOA (général)	<i>Guerre de l'Indépendance 1848 – 1849</i>	2	Histoire
102	TOCQUEVILLE (Alexis de)	<i>L'Ancien Régime et la Révolution</i>	1	Histoire
103	MARTIN (Henri)	<i>Histoire de France</i>	5	Histoire
104	BOURGOIN (Z.)	<i>L'Art arabe</i>	1	Arts
105	RENARD	<i>Vignole Centésimal</i>	1	???
106	BLANC (Charles)	<i>Les Artistes de mon temps</i>	1	Arts
107	LAPRADE (Victor de)	<i>Pernette</i>	1	Littérature
108	FABRE	<i>Histoire de la bûche</i>	1	???
109	JOUIN	<i>La Sculpture en Europe</i>	1	Arts
110	FARCY	<i>Guerre de 1870 – 1871</i>	1	Histoire
111	COURCELLE-SENEUIL	<i>Liberté et Socialisme</i>	1	Politique
112	BARNI	<i>La Morale dans la Démocratie</i>	1	Politique
113	REYNAUD	<i>Lectures variées</i>	1	Littérature
114	DE MERVAL	<i>L'Architecture égyptienne</i>	1	Arts / Histoire
115	CUVIER	<i>Eloges</i>	1	Histoire
116	BERARD	<i>Dictionnaire des Artistes français</i>	1	Arts
117	CADET	<i>Pierre de Boisguilbert</i>	1	Biographie
118	EDGARD-QUINET	<i>Œuvres complètes</i>	1	Littérature
119	DE BONNECHOSE	<i>Lazare Hoche</i>	1	Littérature
120	CORDIER	<i>Les Grands Hommes de la France</i>	1	Histoire
121	WALCKNAER	<i>Fables de La Fontaine</i>	1	Littérature
122	THIERRY (A.)	<i>Essai sur l'Histoire</i>	1	Histoire
123	AUDIAT	<i>Bernard Palissy</i>	1	Biographie
124	CHESNEAU	<i>L'Art et les Artistes modernes</i>	1	Arts
125	BASTIAT	<i>Œuvres</i>	3	Littérature
126	MICHELET	<i>Histoire romaine</i>	2	Histoire
127	QUINET (E.)	<i>La Révolution</i>	3	Histoire
128	POMPERY (E. de)	<i>La Vie de Voltaire</i>	1	Biographie
129	BASTIAT	<i>Œuvres choisies</i>	1	Littérature

130	SACHOT	<i>Récits de Voyages</i>	1	Voyages
131	HUGO (Victor)	<i>Les Enfants</i>	1	Littérature
132	MULLER	<i>La Morale en action</i>	1	Morale
133	HIPPEAU	<i>Cours d'économie</i>	1	Economie
134	LEVOT	<i>Naufrages et Incendies</i>	1	Marine / Histoire
135	CELIERES	<i>Une Heure à lire</i>	1	Littérature
136	BIART (L.)	<i>A travers l'Amérique</i>	1	Voyages
137	SIEGFRIED	<i>La Misère</i>	1	Littérature
138	SOUVESTRE	<i>Souvenir d'un Vieillard</i>	1	Littérature
139	SANDEAU (J.)	<i>La Maison de Penarvan</i>	1	Littérature
140	AUDIGANNE	<i>François Arago</i>	1	Biographie
141	SOUVESTRE	<i>Un Philosophe sous les toits</i>	1	Littérature
142	BERTRAND	<i>Lectures des Soirées d'hiver</i>	1	Littérature
143	DALLOZ	<i>Manuel pratique d'Ethnographie</i>	1	Ethnographie
144	TERSON	<i>Les Derniers Numides</i>	1	Ethnographie
145	PELLETAN	<i>Jarousseau</i>	1	Littérature
146	FABRE	<i>La Science élémentaire</i>	3	Sciences
147	RIVIERE	<i>Les Exposants de l'Eure, 1878</i>	1	???
148	BRISEUX (Auguste)	<i>Œuvres</i>	1	Littérature
149	JULLEVILLE (de)	<i>Histoire grecque</i>	1	Histoire
150	BABAULT (docteur)	<i>La Chirurgie du foyer</i>	1	???
151	CLAESEN (Charles)	<i>Motifs de décoration extérieure et intérieure</i>	1	Architecture
152	LELIEVRE (Edouard)	<i>Musées et Collections. Bibliothèque des Beaux-Arts</i>		Arts
153		<i>Les Mondes, année 1873</i>	1	Journal
153		<i>Les Mondes, année 1874</i>	1	Journal
153		<i>Les Mondes, année 1875</i>	1	Journal
153		<i>Les Mondes, année 1876</i>	1	Journal
153		<i>Les Mondes, année 1877</i>	1	Journal
153		<i>Les Mondes, année 1878</i>	1	Journal
153		<i>Les Mondes, année 1879</i>	1	Journal
153		<i>Les Mondes, année 1880</i>	1	Journal
153		<i>Les Mondes, année 1881</i>	1	Journal
153		<i>Les Mondes, année 1882</i>	1	Journal
153		<i>Les Mondes, année 1883</i>	1	Journal
153		<i>Les Mondes, année 1884</i>	1	Journal

Un cas d'appartenance à de nombreuses sociétés savantes : Auguste-François Le Jolis :

Nous nous référons ici aux listes données par Louis Corbière⁶¹ :

Membre Fondateur ou Titulaire :

1844 : Société d'Horticulture de Cherbourg, fondateur et secrétaire ;

1846 : Société Académique de Cherbourg, titulaire ;

1851 : Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, fondateur, trésorier-archiviste, archiviste perpétuel (1853), directeur à vie (1873), vice-président et président tous les quatre ans depuis 1855.

Membre Correspondant :

1842	Société Linnéenne de Normandie, à Caen ;
1845	Société d'Horticulture du Calvados, à Caen ;
1847	Société d'Histoire Naturelle du département de la Moselle, à Metz ; Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers ;
1848	Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô ; Société Linnéenne de Lyon ; Société d'Agriculture, Sciences et Belles-lettres de Rochefort ;
1849	Société des Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans ;
1850	Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-lettres de Tours ;
1851	Société des Sciences Naturelles de Munich (<i>Münchener Verein für Naturkunde</i>) ;
1853	Société Linnéenne de Bordeaux ; Société Industrielle d'Angers et du Maine-et-Loire ; Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Caen ; Académie Impériale Léopoldo-Caroline des Curieux de la Nature (<i>Kaiserl. Leop.-Carolinische deutsche Akad. Der Naturforscher</i>) ;
1854	Académie Royale de Savoie, à Chambéry ; Société des Sciences Naturelles de Halle (<i>Naturf. Gesellschaft zu Halle</i>) ;
1855	Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille ; Académie des Sciences Naturelles de Californie, à San Francisco (<i>California Academy of Natural Sciences</i>) ; Société Royale de Botanique de Bavière, à Ratisbonne (<i>Regia Societas botanica Ratisbonensis</i>) ; Société Impériale des Naturalistes de Moscou ;
1856	Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse ;

⁶¹ Louis CORBIÈRE : « Notice nécrologique sur M. Auguste-François Le Jolis. Liste de ses publications. », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg publiés sous la direction de M. L. Corbière, secrétaire de la Société. Tome XXXV (quatrième série, tome V)*. Paris : J.B. Baillière et fils, Libraires & Cherbourg : Imprimerie Emile Le Maout, 1906

	<p>Société Impériale et Royale zoologico-botanique de Vienne (<i>K. K. zoolog.-bot. Gesellschaft in Wien</i>) ;</p> <p>Sociétés des Sciences Naturelles de Wurtemberg, à Stuttgart (<i>Gesellschaft für vaterl. Naturk. In Württemberg</i>) ;</p> <p>Société des Sciences Naturelles et Médicales de la Haute-Hesse, à Giessen (<i>Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde</i>) ;</p> <p>Société Botanique des Pays-Bas, à Leyde (<i>Vereeniging voor de Nederlandsch Flora</i>) ;</p> <p>Société d'Histoire Naturelle de Boston (<i>Boston Society of Natural History</i>) ;</p>
1857	<p>Société des Sciences Naturelles de Dantzig (<i>Naturf. Gesellschaft zu Danzig</i>) ;</p> <p>Institut Impérial et Royal Géologique d'Autriche, à Vienne (<i>K. K. geologische Reichsanstalt</i>) ;</p> <p>Société Botanique d'Edimbourg (<i>Edinburgh Botanical Society</i>) ;</p>
1858	<p>Académie Impériale et Royale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lucques (<i>Imperiale e Reale Accademia Lucchese di Scienze, Lettere ed Arti</i>) ;</p> <p>Société d'Histoire Naturelle de Nuremberg (<i>Naturhist. Gesellschaft zu Nürnberg</i>) ;</p> <p>Académie des Sciences Naturelles de Philadelphie (<i>Academy of Natural Sciences of Philadelphia</i>) ;</p> <p>Société Royale des Sciences de Bohême, à Prague (<i>Konigl. Böhm. Gesellschaft der Wissenschaftler in Prag</i>) ;</p>
1859	<p>Société Littéraire et Scientifique de Manchester (<i>Literary and philosophical Society of Manchester</i>) ;</p> <p>Académie des Sciences Naturelles de Catane (<i>Accademia Gioenia di Scienze Naturali in Catania</i>) ;</p>
1860	<p>Société Physiographique de Lund (<i>Physiogr. Sällskapet i Lund</i>) ;</p> <p>Société des Sciences Naturelles de Riga (<i>Naturf. Verein zu Riga</i>) ;</p> <p>Société Académique de Maine-et-Loire, à Angers ;</p>
1861	<p>Société des Sciences Naturelles d'Athènes ;</p> <p>Académie des Sciences et Lettres de Palerme (<i>Accademia Palermitana du Scienze, Lettere ed Arti</i>) ;</p>
1862	<p>Société Royale Physico-économique de Königsberg (<i>Königl. Ostpr. Phys-ökonom. Gesellschaft zu Königsberg</i>) ;</p> <p>Société des Sciences Naturelles de Coire (<i>Naturf. Gesellschaft Graubündens in Chur</i>) ;</p>
1863	<p>Académie Royale des Sciences de Sienne (<i>Reale Accademia dei Fisiocrati di Siena</i>) ;</p> <p>Académie des Naturalistes de Naples (<i>Accademia degli aspiranti Naturalisti in Napoli</i>) ;</p> <p>Société des Sciences Naturelles de Transylvanie, à Hermannstadt (<i>Siebenb. Verein für Natruwiss. zu Hermannstadt</i>) ;</p> <p>Société Impériale et Royale Littéraire de Cracovie (<i>Cæsaria Regia Soc. Litter. Cracoviensis</i>) ;</p>
1865	<p>Académie Impériale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux ;</p> <p>Société Royale de Botanique de Belgique, à Bruxelles⁶² ;</p> <p>Société Philomatique de Paris ;</p> <p>Académie Royale des Sciences de Madrid (<i>Real Academia de Ciencias</i>) ;</p> <p>Société des Sciences de Liège ;</p>
1866	<p>Société des Sciences Naturelles « Isis », à Dresde (<i>Gesellsch. für Naturg. « Isis » in Dresden</i>) ;</p> <p>Académie Pontificale des Sciences de Rome (<i>Accademia Pontificale dei Nuovi Lincei</i>) ;</p>

⁶² Membre associé.

	Académie Pontificale Tibérine de Rome (<i>Accademia Pontificale Tiberina</i>) ;
1867	Société Botanique de Copenhague (<i>Botan. Foren. i Kjöbenhavn</i>) ;
1868	Société Silésienne des Sciences à Breslau (<i>Schles. Gesellsch. für vaterl. Cultur in Breslau</i>) ;
1870	Société d'Histoire Naturelle d'Augsbourg (<i>Naturhist. Verein in Augsburg</i>) ;
1873	Société des Sciences Naturelles à Wiesbaden (<i>Nassauische Verein für Naturkunde</i>) ;
1876	Société des Sciences Naturelles de Francfort (<i>Senkenb. Naturf. Gesellschaft zu Frankfurt am Mein</i>) ; Académie des Sciences de New York (<i>New York Academy of Sciences, late Lyceum of Natural History of New York</i>) ; Société Royale des Sciences Naturelles des Indes Néerlandaises, à Batavia (<i>Koninkl. Natuurk. Ver. in Nederl. Indië</i>) ;
1877	Société de Géographie de Dresde (<i>Verein für Erdk. in Dresden</i>) ;
1878	Société Cryptogamologique Italienne, à Milan (<i>Soc. Crittogam. Italiana</i>) ;
1879	Société Zélandaise des Sciences, à Middelbourg (<i>Zeeuwsche Genootschap der Wetenschafte Middelburg</i>) ;
1880	Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes ;
1883	Académie Royale des Lincei de Rome (<i>Reale Accademia dei Lincei</i>) ⁶³ ;
1901	Société des Sciences, Lettres et Arts du Hainaut, à Mons.

Membre Honoraire :

1854	Société des Sciences Naturelles du Grand-Duché de Luxembourg ;
1857	Société d'Histoire Naturelle du Palatinat Bavarois, à Durckheim, « Pollichia » ;
1858	Société des Sciences Naturelles de Bamberg (<i>Naturf. Gesellschaft zu Bamberg</i>) ;
1860	Société des Sciences Naturelles d'Emden (<i>Naturf. Gesellschaft in Emden</i>) ; Société Botanique du Canada, à Kingston ;
1863	Académie Royale à Montevarchi (<i>Reale Accademia Valdarnese del Poggio in Montevarchi</i>) ;
1872	Société Royale Linnéenne de Bruxelles ;
1875	Société des Naturalistes de Modène (<i>Società dei Naturalisti in Modena</i>) ;
1876	Société Impériale des Naturalistes de Moscou ⁶⁴ ; Société Royale de Zoologie d'Amsterdam (<i>Koninkl. Zool. Genootschap « Natura Artis Magistra » te Amsterdam</i>) ;
1877	Société des Naturalistes de la Nouvelle Russie, à Odessa (<i>Novor. Obcht. Estestv.</i>) ;
1878	Société Silésienne des Sciences de Breslau (<i>Schles. Gesellschaft für vaterl. Cultur</i>) ⁶⁵ ;
1888	Société des Sciences Naturelles du Schleswig-Holstein, à Kiel (<i>Naturwiss. Verein für Schlesw.-Holst., zu Kiel</i>) ;
1901	Société d'Histoire Naturelle de Nuremberg ⁶⁶ ; Société des Naturalistes de Riga ⁶⁷ ; Société Impériale des Naturalistes de Saint-Pétersbourg.

⁶³ Membre étranger.

⁶⁴ Membre ordinaire depuis 1855.

⁶⁵ Membre correspondant depuis 1868.

⁶⁶ Membre correspondant depuis 1858.

⁶⁷ Membre correspondant depuis 1860.

Récompenses et Titres Honorifiques :

11 août 1859	Bague en or avec rubis entouré de 14 diamants, envoyée au nom de l'Empereur de Russie par le Ministre de l'Instruction publique à Saint-Pétersbourg ;
2 novembre 1860	Docteur honoraire en philosophie de l'Université d'Iéna ;
6 août 1861	Médaille d'honneur en or, décernée par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Rouen, pour les travaux scientifiques les plus remarquables publiés en Normandie ;
11 avril 1863	Médaille d'argent grand module, remise par le Ministre de l'Instruction Publique en séance solennelle à la Sorbonne : concours des Sociétés savantes en 1861 ;
Août 1863	Grande médaille d'or <i>litteris et artibus</i> envoyée au nom de l'Empereur d'Autriche par le Ministre de l'Instruction publique à Vienne ;
10 août 1864	Officier d'Académie, sur la proposition du Comité des Sociétés Savantes ;
12 décembre 1864	Chevalier de 3 ^{ème} classe (officier) de l'Ordre Impérial de Sainte-Anne de Russie ;
13 septembre 1865	Chevalier de 4 ^{ème} classe de l'Ordre Royal de l'Aigle Rouge de Prusse ;
25 avril 1866	Chevalier de l'Ordre Royal des SS. Maurice et Lazare d'Italie ;
21 octobre 1866	Médaille d'argent grand module du Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, décernée par le Jury de l'Exposition internationale d'aquiculture d'Arcachon : exposition d'Algues marines et Mémoires sur les Algues ;
2 septembre 1867	Chevalier de 2 ^{ème} classe (commandeur) de l'Ordre Impérial de Saint Stanislas de Russie ;
Septembre 1868	Médaille d'or, décernée par le Jury de l'Exposition internationale du Havre : exposition d'Algues ;
8 février 1870	Chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand. Bref du Saint-Père ;
10 juin 1870	Commandeur de 2 ^{ème} classe de l'Ordre d'Albert le Valeureux de Saxe ;
4 avril 1872	Officier de l'Instruction Publique : sur la proposition du Comité des Sociétés Savantes, en séance publique à la Sorbonne ;
28 avril 1873	Chevalier de l'Ordre Impérial de François-Joseph d'Autriche ;
24 décembre 1876	Chevalier de 2 ^{ème} classe (commandeur) de l'Ordre Impérial de Sainte-Anne de Russie ;
28 décembre 1876	Chevalier de l'Ordre Royal de Notre-Dame de la Conception de Villa-Viçosa de Portugal ;
7 avril 1877	Médaille d'argent, décernée par l'Institut des Provinces ;
6 juillet 1884	Médaille d'argent à l'effigie de Linné, décernée par la Société Linnéenne de Normandie dans sa session à Cherbourg ;
7 juillet 1894	Médaille d'argent, décernée à ses fondateurs par la Société d'Horticulture de Cherbourg, à l'occasion du 50 ^{ème} anniversaire de sa fondation ;
29 décembre 1901	Bronze de Barbedienne « Etude et méditation » par Paul Dubois, offert à son fondateur par la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, à l'occasion du cinquantenaire de la Société ;
30 décembre 1901	Docteur honoraire ès Sciences Naturelles de l'Université de Strasbourg ;
Mai 1902	Chevalier de 2 ^{ème} classe avec la plaque (grand officier) de l'Ordre Impérial de Saint-Stanislas de Russie.

Publications de M. Le Jolis :

1842 :

- « Découverte du *Digitalis purpurascens* à Cherbourg en 1839. » (*Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie*, tome VII, 1842) ;

1846 :

- « Note sur les serres du Vast. » (*Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, n°1, pp. 56-63) ;
- « Observations sur quelques plantes rares découvertes aux environs de Cherbourg. » (*Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*, tome V, 1847, pp. 266-296). – 2^{ème} édition. (Paris, *Annales des Sciences naturelles*, 3^{ème} série, Botanique, tome VI, 1847, pp. 214-231, 1 pl.) ;

1848 :

- « Phénomène observé sur le rosier capucine. » (*Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, n°2, p.95) ;
- « Note sur la floraison du Lin de la Nouvelle-Zélande à Cherbourg. » (Paris, *Revue horticole*, 3^{ème} série, II, pp. 5-8, 1 pl.) ;
- « On a new kind of Phormium or New-Zealand flax. » (*Hooker's London journal of botany*, t. VII) ;
- « Mémoire sur l'introduction et la floraison à Cherbourg d'une espèce peu connue de Lin de la Nouvelle-Zélande et Revue des plantes confondues sous le nom de Phormium tenax. » (*Bulletin de la Société d'Horticulture de Cherbourg*, n°2, pp. 53-77). – 2^{ème} édition (Orléans, *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts d'Orléans*, tome IX, 1849) ;

1851 :

- « Procédure du XV^{ème} siècle, relative à la confiscation de biens saisis sur un Anglais, et à leur adjudication en faveur d'un gouverneur de Cherbourg. » (*Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*, tome VI, 1852, pp. 251-276) ;
- « Note sur l'Ædipode voyageuse ou Sauterelle de passage trouvée à Cherbourg. » (*Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*, tome VI, 1852, pp. 409-412) ;

1852 :

- *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg*, 31 volumes, jusqu'en 1900 ;
- « Rapport sur un mémoire du D^r N. Le Joly ayant pour titre : De l'unité de composition du lait des Mammifères et du contenu de l'œuf de poule, et de la possibilité de substituer l'un à l'autre dans l'alimentation artificielle des nouveaux-nés. Lu à la Société Académique de Cherbourg, séance du 6 décembre 1852. » (*Phare de la Manche* du 12 décembre 1852) ;
- « Notice sur l'origine et l'établissement de la foire Saint-Clair de Querqueville. Lue à la Société nationale Académique de Cherbourg, dans sa séance publique du 10 octobre 1852. » Cherbourg, 1852, brochure 8°. – 2^{ème} édition (*Annuaire de la Manche*, 27^{ème}

- année, 1855, pp. 75-83). – 3^{ème} édition (*Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*, tome VII, 1856, pp. 127-142) ;
- « Observations sur le *Lunularia vulgaris*. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, I, 1852, p. 191) ;
 - « Sur diverses formes du *Laminaria digitata*. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, I, 1852, p. 283) ;
 - « Description d'un cas remarquable de disjonction des éléments pétaloïdes du *Digitalis purpurea*. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, I, 1852, p. 349) ;
 - « Sur la végétation des falaises de Gréville. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, I, 1852, p. 354) ;
- 1853 :
- « Observations sur les *Ulex* des environs de Cherbourg. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, tome I, 1852, pp. 263-269) ;
- 1854 :
- « Sur quelques espèces du genre *Ectocarpus*. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, II, 1854, p. 206) ;
 - « Glumacées des côtes occidentales d'Afrique. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, II, 1854, p. 392) ;
- 1855 :
- « Notice sur les anciennes fabriques de draps de Cherbourg. Lue à la Société Académique de Cherbourg dans sa séance publique du 3 avril 1854. » (*Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*, tome VII, pp. 157-172). – 2^{ème} édition (*Annuaire de la Manche*, 28^{ème} année, 1856, pp. 95-103) ;
 - « Examen des espèces confondues sous le nom de *Laminaria digitata* Auct., suivi de quelques observations sur le genre *Laminaria*. Présenté à l'Académie le 5 octobre 1854. » (Breslau et Bonn, *Nov. Act. Acad. Caesar. Leop.-Carol. Natur. Curios.*, XXV, part. 2, pp. 528-592). – 2^{ème} édition (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, III, 1855, pp. 241-321). – Analyse du mémoire (Paris, *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, XL, 1855, pp. 470-473) ;
- 1856 :
- « Quelques remarques sur la nomenclature générique des algues. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, IV, 1856, pp. 65-84). – Réimpression de ce mémoire faite en mars 1896. Cherbourg, brochure 8° ;
- 1858 :
- « Description d'une espèce d'*Ulex* nouvelle pour la Normandie. » (*Précis de l'Académie de Rouen*, 1858)
 - « Sur la floraison à Cherbourg des *Phormium tenax* et *Phormium cookianum*. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, VI, 1858, p. 378) ;
- 1859 :
- « De la tonalité du plain-chant comparée à la tonalité des chants populaires de certaines contrées sous le rapport de l'absence de la note sensible. » (Paris, *Revue archéologique*, 15^{ème} année, 1859) ;

- « Lichens des environs de Cherbourg. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, VI, pp. 223-332) ;
- « Note sur les fleurs anormales du *Cytisus Adami*. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, VI, pp. 157-160) ;
- « Note sur des fleurs anormales du *Phormium tenax*. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, VI, pp. 333-336) ;
- *Observations de tératologie végétale. 1° Phormium tenax. 2° Cytisus Adami. Cherbourg, 1859 ;*
- « Sur l'origine des plantes cultivées. Note lue dans la séance publique de la Société Impériale Académique de Cherbourg, 1859. » (*Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*, tome VIII, 1861, pp. 429-440) ;

1860 :

- « Plantes vasculaires des environs de Cherbourg. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, VII, pp. 245-360) ;

1861 :

- « De l'influence chimique des terrains sur la dispersion des plantes. » (*Congrès scientifique de France, 27^{ème} session, tenue à Cherbourg en 1860, 1^{er} vol. pp. 227-262*). – 2^{ème} édition (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, VIII, 1861, pp. 309-372). – Exposé de cette question fait à la Sorbonne le 10 avril 1863 (*Revue des Sociétés Savantes, 1^{ère} série, tome III*) ;
- « On the synonymy of *Ectocarpus brachiatus*. » (*Transactions of the botanical Society of Edinburgh*, VII, pp. 36-37) ;
- « Sur les stolons souterrains du *Cirsium anglicum*. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, VIII, 1861, p. 382) ;
- « Sur quelques Algues du Cap de Bonne-Espérance. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, VIII, 1861, p. 390) ;

1862 :

- « Sur une forme de *Cochlearia danica*. » (*Bulletin de la Société Botanique de France*, IX, 1862) ;

1863 :

- « Liste des algues marines de Cherbourg. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, X, pp. 5-168, 6 pl.) ;
- « Observations sur les *Cochlearia danica* et *officinalis*. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, IX, 1863, p.337) ;

1864 :

- « Etude sur les Ulvacées. Lue à la Sorbonne le 30 mars 1864. » (*Revue des Sociétés Savantes, 1^{ère} série, tome V*) ;
- « Observations sur les *Cochlearia danica* et *officinalis* (suite) ». (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, X, 1864, p.316) ;

1866 :

- « Etude sur les Mélobésiées. Lue à la Sorbonne le 6 avril 1866. » (*Revue des Sociétés Savantes, 2^{ème} série, tome I*) ;

1868 :

- « Mousses des environs de Cherbourg. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, XIV, 1868, pp. 173-214) ;
 - « Sur la florule bryologique de Cherbourg. » (*Revue des Sociétés Savantes*, 2^{ème} série, III, 1868) ;
- 1869 :
- « Des prétendues origines scandinaves du patois normand. Mémoire lu à la Sorbonne, dans la séance publique du Comité impérial des Travaux historiques tenue le 18 avril 1867. » (*Revue de la Normandie*, 7^{ème} année, I, 1869, pp. 81-91). – Autre édition sans date à Cherbourg, brochure 8° pp. 1-8 ;
- 1874 :
- « De la rédaction des flores locales au point de vue de la géographie botanique. Réflexions soumises à la Société Linnéenne de Normandie dans sa séance publique tenue à Cherbourg le 11 juin 1874. » Cherbourg, brochure 8°, pp. 1-8. – 2^{ème} édition, Caen, 1874 (*Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 2^{ème} série, tome VIII) ;
 - « Sur la végétation des îles Chausey ; lettre à M. le comte Jaubert. » (*Bulletin de la Société Botanique de France*, XXI, 1874) ;
- 1877 :
- « Notice historique sur la Société Nationale des Sciences Naturelles de Cherbourg. Lue à la Séance tenue par la Société le 30 décembre 1876, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de sa fondation. » Cherbourg, brochure 8°, pp. 1-8. (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, XX, 1877, pp.353-361). – Publiée aussi par *le Phare de la Manche*, n° du 4 janvier 1877 ;
- 1880 :
- « Sur diverses formes d'Ulex ; lettre de M. Auguste Le Jolis. » (*Bulletin de la Société Botanique de France*, XXVII, séance du 14 mai 1880) ;
- 1881 :
- « Notice sur le *Myosotis sparsiflora* de la « Flore de Normandie ». » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, XXIII, pp.351-358) ;
- 1884 :
- « Fleurs anormales de *Cytisus Laburnum* et *Digitalis purpurea*. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, XXIV, 1884, pp. 317-320, 2 pl.) ;
- 1887 :
- « Le *Glyceria Borreri* à Cherbourg. » (*Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 4^{ème} série, 1^{er} volume, 1886-87, pp. 181-196) ;
- 1891 :
- « Quelques notes à propos des « *Plantae Europaeae* » de M. K. Richter. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, XXVII, 1891, pp. 289-340) ;
- 1892 :
- « Du nom de genre *Porella*. » (*Revue bryologique*, 19^{ème} année, 1892, pp. 97-101). – Autre édition. *Atti del congresso botanico internazionale di Genova*, 1893, pp.260-265 ;

1893 :

- « Les genres d'Hépatiques de S.-F. Gray. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, XXIX, 1892-1895, pp. 1-36) ;

1894 :

- « Remarques sur la nomenclature hépaticologique. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, XXIX, 1892-1895, pp. 105-182) ;
- « La nomenclature des Hépatiques. » (*Revue bryologique*, 21^{ème} année, 1894, pp. 65-68) ;

1895 :

- « Remarques sur la nomenclature bryologique. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, XXIX, 1892-1895, pp. 229-328) ;
- « Noms de genres à rayer de la nomenclature bryologique. » (*Revue bryologique*, 22^{ème} année, 1895, pp. 17-23) ;

1896 :

- « Lettre à M. Malinvaud, au sujet d'un article de M. Otto Kuntze, paru dans le journal *Le Monde des plantes*. » (Paris, *Bulletin de la Société Botanique de France*, XLII, 1895, pp. 661-663) ;
- « Quel nom doit porter le *Erythraea diffusa* Woods ? » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, XXX, 1896-1897, pp. 55-70) ;
- « Remarques sur la nomenclature algologique. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, XXX, 1896-1897, pp. 99-240) ;
- « Note à propos d'un article de M. O. Kuntze. » (Genève, *Bulletin de l'Herbier Boissier*, IV, 1896, p.574) ;

1897 :

- « Deux nomenclatures. » (Genève, *Bulletin de l'Herbier Boissier*, V, 1897, pp. 526-527) ;
- « A propos des règles berlinoises de la Nomenclature. » (Genève, *Bulletin de l'Herbier Boissier*, V, 1897, pp. 902-904) ;

1898 :

- « *Porella* once more. » (*Bulletin of the Torrey Botanical Club*, vol. 25, n°2, 1898, pp. 95-103) ;
- « Encore sur *Porella*. » (*Revue bryologique*, 25^{ème} année, 1898, pp. 43-49) ;

1899 :

- « Deux points de nomenclature : *Ranunculus acer*, *Sonchus oleraceus*. » (*Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg*, XXXI, 1897-1900, pp. 187-192) ;

Sans Date :

- *Algues marines de Cherbourg publiées en nature* : 14 fascicules (n^{os} 1-280).

Blasons des Sociétés Savantes

De la Société Nationale Académique de Cherbourg⁶⁸. Il est identique au blason de la ville de Cherbourg mais porte en plus la devise « Religion et Honneur ». Pendant le Second Empire, il porte en canton dextre du chef l'initiale de l'empereur.

Religion et Honneur.



⁶⁸ *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg : tome X, 1871.* Cherbourg : Imprimerie Bedelfontaine & Syffert, 1871.

De la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche⁶⁹ :



Société Académique du Cotentin, le blason est identique à celui de la commune de Coutances⁷⁰ :



⁶⁹ *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : troisième volume.* Saint-Lô : Imprimerie d'Elie fils, 1868.

⁷⁰ *Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Archéologie, Belles-Lettres, Sciences et Beaux-Arts). Tome quatrième.* Coutances : Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur, 1884.

Table des sources, de la bibliographie et des annexes

SOURCES	2
I. Quelques sources imprimées :	3
II. Archives Nationales :	4
A. Usuels :	4
B. Série F :	4
1. Sous série F ¹⁷ , instruction publique et beaux-arts :	4
2. Sous série F ²¹ : beaux-arts :	7
III. Archives départementales de la Manche :	10
A. Périodiques en consultation libre :	10
1. Annuaire du département de la Manche :	10
2. Publications des Sociétés savantes	15
B. Journaux, sous-série 4 Mi (microfilms) & JAL (exemplaires papier) :	27
C. Série J : documents entrés par voix extraordinaire.....	29
1. Sous-série 13 J, « Dossiers Généalogiques » :	29
2. Sous-série 118 J, « Papiers du Chanoine Pigeon » :	31
D. Série N, Conseil général :	31
IV. Archives de la Société Nationale Académique de Cherbourg :	34
V. Archives de la Société Nationale des Sciences Physiques, Naturelles et Mathématiques de Cherbourg :	47
VI. Archives de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg :	54
VII. Archives de la Société Scientifique Flammarion de Cherbourg :	57
VIII. Archives municipales de Cherbourg :	57
BIBLIOGRAPHIE	58
I. Outils de travail.....	59
A. Dictionnaires, atlas, codes et encyclopédies	59
B. Dictionnaires linguistiques	60
C. Dictionnaires biographiques.....	60
1. France	60
2. Basse-Normandie	61
II. Histoire du XIX ^{ème} siècle.....	62
A. France et Europe.....	62
B. Normandie	63
C. Manche	64
1. Généralités.....	64
2. Avranches	65
3. Cherbourg.....	65
4. Coutances	65
5. Mortain	65
6. Valognes.....	66
III. Etudes sur les élites, nationales et locales	66
IV. Etudes sur les Sociétés savantes, la sociabilité et l'érudition.....	66
A. Ouvrages et articles généraux	66
B. Normandie et Manche	70
C. Etudes sur d'autres sociétés, à titre de comparaison	71

V.	Articles sur les Sociétés savantes du département de la Manche.....	72
A.	Sur la Société Nationale Académique de Cherbourg	72
1.	Séances publiques	72
2.	Histoire de la Société.....	72
3.	Tables	73
4.	Autres	73
B.	Sur la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg	73
1.	Séances publiques	73
2.	Comptes-rendus de séances.....	73
3.	Histoire de la Société.....	75
4.	Tables	76
C.	Société Artistique et Industrielle de Cherbourg	77
1.	Comptes-rendus de séances (dans l'ordre chronologique).....	77
2.	Histoire de la Société.....	79
3.	Autres (dans l'ordre chronologique)	80
D.	Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes	82
1.	Comptes-rendus de séances.....	82
2.	Histoire de la Société.....	83
E.	Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche	83
1.	Séances publiques	83
2.	Comptes-rendus de séances.....	83
3.	Histoire de la Société.....	83
4.	Tables	83
5.	Autres	84
F.	Société Académique du Cotentin (Coutances)	85
1.	Comptes-rendus de séances.....	85
G.	Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain	86
1.	Séances publiques	86
2.	Comptes-rendus de séances.....	86
3.	Histoire de la Société.....	86
4.	Tables	88
5.	Autres	89
H.	Société d'Archéologie et d'Histoire du Mortainais.....	89
1.	Comptes-rendus de séances.....	89
I.	Société d'Etudes Historiques et Economiques de Granville, « Le Pays de Granville »...	90
1.	Comptes-rendus de séances (dans l'ordre chronologique).....	90
2.	Histoire de la Société.....	90
J.	Bâtiments, parcs et musées des Sociétés.....	91
1.	Bâtiments, Parcs & Jardins.....	91
2.	Musées.....	91
VI.	Biographies et notices biographiques.....	92
A.	Biographies.....	92
B.	Notices biographiques	93
VII.	Sitographie	118
	ANNEXES	120
	Tableau n°1 : les dates de fondation des sociétés savantes manchoises et leur reconnaissance administrative.....	121
	Statuts des Sociétés Savantes	122

Tableau n°2 : Tableau récapitulatif des Membres des Bureaux des Sociétés.....	240
Tableau n°3 : Tableau récapitulatif des catégories de membres, par société :	242
Tableau n°4 : Tableau récapitulatif des cotisations et droits de diplôme, par société :	243
Graphique n°1 :	244
Graphique n°2 :	245
Graphique n°3 :	246
Tableau n°5 : Montant des Contributions, Assurances et frais d'Eclairage de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg (1897 – 1907).	246
Budgets de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg (graphiques n°4 à 34).....	247
Graphique n°35 :	279
Tableau n°6 : Effectifs réglementaires et réels de la Société Académique de Cherbourg (1833 – 1891).....	280
Tableau n°7 : Effectifs réglementaires et réels de la Société des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg (1852 – 1923)	281
Tableau n°8 : Effectifs de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques, section par section (1852 – 1923)	282
Origine géographique des membres des sociétés savantes (graphiques du n°36 au n°52) ...	283
Tableau n°9 : Villes de résidence des enseignants membres correspondants de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg.	301
Profession des membres appartenant au service public (graphiques du n°53 au n°62)	302
Tableau n°10 : « Nombre de médecins, de pharmaciens et nombre total de professionnels de santé, membres de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg »	313
Professions des membres appartenant à une profession libérale (graphiques du n°63 au n°72)	313
Graphique n°73 : Assiduité aux séances.....	324
Tableau n°11 : Part des botanistes et naturalistes, et des membres de sociétés savantes et de l'Institut parmi les correspondants de la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg (1852 – 1923).....	325
Tableau n°12 : Part du nombre de boutiquiers et d'artisans par rapport au nombre total de membres titulaires de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg (1882 – 1885) ..	326
Répartition des métiers ou activités au sein des sociétés savantes manchoises (graphiques du n°74 au n°84)	326
« Remerciement à Messieurs les Membres de la Société d'Archéologie, etc., d'Avranches », par M ^{me} LE CORPS (Marie RAVENEL), Meunière de Réthoville.	338
Graphiques, du n°85 au n°89, périodicité et assiduité aux séances	339
Tableau n°13 : Périodicité des séances privées des sociétés savantes du département de la Manche.....	342
Tableau n°14 : Liste des 7 premières excursions de la Société Archéologique, Artistique, Littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes (1910 – 1923)	343

Tableau n°15 : Tableau récapitulatif des publications des sociétés savantes de la Manche, avec l'année de leur première parution.....	344
Contenu des volumes de mémoires des sociétés savantes manchoises (graphiques, du n°90 au n°103)	345
Tableau n°16 : Articles d'Histoire publiés par la Société Académique de Cherbourg.....	353
Tableau n°17 : Articles d'Histoire publiés par la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.....	353
Tableau n°18 : Articles d'Histoire publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche	353
Articles des sociétés savantes : part de chaque catégorie de membre (graphiques, du n°104 au n°109)	354
Tableaux, du n°19 au n°22 : Récompenses attribuées à divers concours organisés par les sociétés savantes de la Manche	357
Tableau n°22 : récompenses au concours des Jeux Floraux de la Manche	358
Tableau n°23 : Tableau récapitulatif des œuvres exposées à Saint-Lô (1887 et 1905)	359
Provenance des dons de tableaux adressés au Musée de Saint-Lô, d'après son Catalogue (graphique n°110).....	361
Tableau n°24 : Provenance des objets exposés au musée de Saint-Lô d'après son Catalogue.	362
Tableau n°25 : Lieu de découverte des objets archéologiques du musée de Saint-Lô	363
Tableau n°26 : Relevé des œuvres placées en dépôt par l'Etat dans le musée d'Avranches et qui ont été détruites lors de l'incendie du 17 décembre 1899	364
Tableau n°27 : Répartition géographique des sociétés correspondantes des sociétés manchoises. (toutes listes confondues jusqu'en 1920, sauf mention contraire)	365
Contrats passés entre la Société des Sciences Naturelles et Mathématiques et des imprimeurs cherbourgeois :.....	366
CATALOGUE DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA SOCIETE ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE DE CHERBOURG :	369
Un cas d'appartenance à de nombreuses sociétés savantes : Auguste-François Le Jolis :	373
Blasons des Sociétés Savantes	382
Table des sources, de la bibliographie et des annexes	384

Faisant leur apparition au cours du XVIII^{ème} siècle dans les provinces françaises, les sociétés savantes se sont développées et multipliées tout au long du XIX^{ème} siècle.

Cette thèse a pour but d'identifier quelles sociétés savantes ont été créées en Normandie, dans le département de la Manche, entre 1755 et la Première Guerre Mondiale. Ce travail a consisté dans un premier point à déterminer comment elles ont été fondées, organisées, dirigées et financées. Dans un deuxième point, nous avons cherché à identifier quels types de personnes ont été impliquées, où elles vivaient et quelles étaient leurs activités professionnelles. Dans un troisième et dernier point, nous avons voulu comprendre quelles activités menaient les sociétés savantes de la Manche, notamment le fonctionnement de leurs réunions privées et publiques, et comment elles parvenaient à diffuser des connaissances auprès d'un plus large public grâce, par exemple, à leurs publications ou à leur participation à la vie culturelle locale.

Appearing during the 18th century in French provinces, knowledge societies have developed and multiplied throughout the 19th century.

This thesis aims to identify which knowledge societies have been created in Normandy, in the department of Manche, from 1755 to the First World War. This work consisted, in a first point, of determining how they were established, organized, ruled and financed. In our second point, we tried to identify what kind of people were involved, where they lived and what their professional activities were. In our last point, we wanted to understand what kind of activities were practised by Manche knowledge societies, especially how their private and public sessions worked, and how they managed to spread knowledge to a larger audience thanks to, for example, their publications or their involvement in local cultural life.